

p.87

224

p.122

p.150

35

41

p.150

p.185

p.153

209

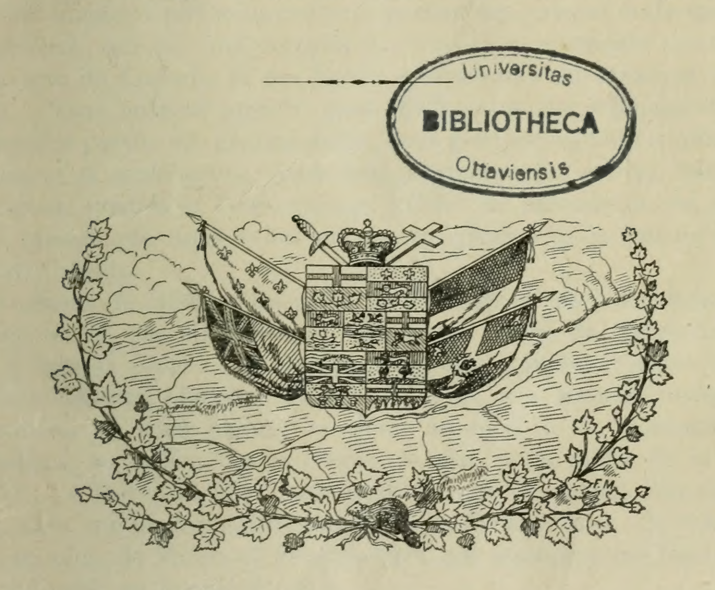
214

HISTOIRE DU CANADA

— DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE —

PAR LES FRERES DES ECOLES CHRETIENNES

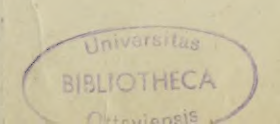
Soixante-neuf gravures, dont trente-deux cartes historiques.



MONTRÉAL

44, RUE CÔTÉ, 44

1919



PRÉFACE

Cette nouvelle histoire du Canada est surtout destinée à la jeunesse studieuse, qui s'intéresse spécialement aux faits et gestes glorieux de nos ancêtres. N'est-ce pas réconfortant pour le cœur et l'esprit de suivre les efforts de la France pour coloniser le Canada, appelé par nos fondateurs la "Nouvelle-France" ? Cette œuvre gigantesque présenta souvent des difficultés presque insurmontables.

Ce cours se divise en deux parties : la *domination française* et la *domination anglaise.*

Des chapitres préliminaires nous parlent des nations et des grands navigateurs qui se sont occupés du continent américain avant la découverte du Canada, et des hardis conquérants du Mexique et du Pérou. Nous entrons ensuite dans le domaine des événements de la première partie, où, généralement, sont groupés les faits similaires: *découvertes et explorations, fondations, défrichements, guerres, missions catholiques, progrès et lutte suprême.* C'est en parcourant ces différentes phases que nous avons un aperçu général de la colonie française au Canada.

Laissons de côté les Basques, les Bretons et les Normands, qui s'aventurèrent sur l'Atlantique, jusqu'aux bancs de Terre-Neuve, pour y faire la pêche. En une première étape, suivons sur les bords du Saint-Laurent, Jacques Cartier, qui, en son second voyage, a la hardiesse de venir planter sa tente au pied de la montagne de Hochelaga, au milieu des sauvages, à neuf cents milles de la mer (1535) ; de Roberval, de Chauvin, de Chaste et surtout l'énergique Champlain, qui explore même une partie des grands lacs. N'oublions pas, non plus, de Monts et Poutrincourt, qui tentèrent une fondation à Port-Royal, en Acadie (1604).

Dans une deuxième étape, pénétrons dans l'intérieur du pays pour suivre ce qui s'y passe. Joliet et le père Marquette explorent le Mississipi et arborent la croix sur ses bords ; Cavelier de la Salle descend le géant des fleuves jusqu'à son embouchure, et donne le nom de Louisiane au pays qu'il découvre (1682); de la Vérendrye s'aventure dans les immensités de l'Ouest, et visite le lac Winnipeg, le haut du Missouri et les montagnes Rocheuses (1731). En un mot,

disons que le front de tous les fleuves, des rivières et des lacs connus porte un nom digne de figurer dans les fastes de notre histoire nationale.

Le premier essai de colonisation est attribué à de Roberval : cette tentative échoua. Elle fut intrépidement reprise par Champlain (1608), se développa et donna, malgré le peu d'encouragement de la France, un vaste pays qui s'étendait depuis la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique, et de la Louisiane jusqu'aux montagnes Rocheuses. Suivent ensuite les fondations des Trois-Rivières (1634), de Ville-Marie (1642), du Détroit (1700), de Louisbourg (1706), de la Nouvelle-Orléans (1717). Partout on remarquera que le choix des sites est un acte génial.

La France, dont le peuple est éminemment agronome, trouva que le meilleur moyen d'attacher le colon au sol canadien était la culture des terres. Plusieurs compagnies, spécialement fondées pour favoriser ce noble mouvement, oublièrent leurs engagements pour se livrer au commerce de fourrures : la cupidité l'emporta alors sur la loyauté. L'honneur des premiers défrichements revient à quelques particuliers. Louis Hébert, arrivé à Québec en 1617, fit produire une partie du terrain qu'occupe aujourd'hui la haute ville. Robert Giffard, ayant obtenu la seigneurie de Beauport, vint s'établir en cet endroit magnifique avec sa famille, ses censitaires et l'abbé Le Sueur (1634). L'activité incessante de l'intendant Talon se porta, avant tout, sur la colonisaton et l'agriculture. Malheureusement, Colbert, qui ne voyait que les opérations commerciales, n'ent a pas dans les idées de celui qui voulait faire du Canada un vaste royaume. Telle avait bien été, cependant, l'intention de Richelieu, qui comprenait qu'un grand peuple doit se répandre au dehors, quand même ce ne serait que pour certains esprits, qui ont besoin de mouvement et se le procurent en cherchant de nouveaux horizons. D'ailleurs, n'a-t-on pas vu des colonies, comme la Grèce et la Gaule, devenir dans la suite prospères et prendre même plus d'extension que l'Asie Mineure et Rome qui les avaient fondées[1] ? C'est aussi au point de vue agricole que Mgr de Laval ouvrit un pensionnat à Saint-Joachim (1668). Vers la fin du XVIIe siècle, les bords du Saint-Laurent, presque tous en culture, ressemblaient vraiment à un tapis rayé de diverses couleurs.

---

1 D'après Gabriel Hanotaux de l'Académie française.

Les traditions de nos pères ne se sont pas perdues. Pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à visiter les régions du Saguenay, du Saint-Maurice, de l'Outaouais et les immenses plaines du Nord-Ouest. Nous trouvons là le vrai type du défricheur canadien-français, entouré de nombreux enfants et fidèle à sa religion, à sa langue, et gardant l'impérissable souvenir de l'ancienne mère patrie.

Avant l'arrivée des Français au Canada, la guerre était fréquente chez les nations indigènes. Celles-ci ne se battaient pas pour agrandir leurs domaines, mais pour venger une injure, ou faire des prisonniers qui devaient remplacer ceux qu'elles avaient perdus dans quelques expéditions contre leurs ennemis. On voit souvent Champlain se joindre aux sauvages avec lesquels il s'était allié, pour aller combattre les farouches et irréductibles Iroquois. Ces derniers, par leurs incessantes incursions, mirent plusieurs fois le Canada à deux doigts de sa perte. En somme, on peut considérer l'histoire militaire de la colonie comme une longue épopée d'héroïsme et de fidélité. Qui pourrait raconter les nombreux actes de bravoure de femmes, d'enfants et de vieillards, cachés, pour se défendre, derrière des buissons ou des broussailles qu'ils rougissaient de leur sang ? Après avoir détruit la nation huronne, les Iroquois résolurent d'exterminer la colonie française. Les moyens employés furent la ruse et, sous le plus futile prétexte, l'infidélité aux traités de paix. Pour les vaincre, on verra de Tracy, Frontenac et Denonville porter la terreur dans leurs cantons et les réduire à la plus noire misère. Enfin, une paix durable est signée sous le gouverneur de Callières (1701).

Dans ces différents combats on admire des héros comme *Lambert Closse* et *Dollard des Ormeaux ;* des héroïnes comme madame *de Verchères* et sa fille *Madeleine.*

En suivant les luttes guerrières des Français contre les sauvages, on trouve qu'elles ont été plutôt défensives qu'agressives.

Le Canada eut aussi à se défendre contre les invasions anglaises du nord de l'Amérique. On dirait, à tout considérer, que l'Europe prétendait vider ses querelles intestines sur les bords du Saint-Laurent. La population des colonies anglaises était beaucoup plus forte que celle des Français du Canada ; mais la valeur des derniers l'emporta souvent sur le nombre. Mentionnons d'Iberville, le jeune Hertel, madame Drucourt et madame de la Tour comme des types dignes d'admiration.

La grande pensée de la France, en fondant une colonie au Canada, était surtout de répandre les lumières de l'Évangile au milieu des peuplades indigènes de ces lointaines contrées. Les Récollets sont d'abord chargés de ce ministère, et, à leur demande, des Jésuites viennent leur aider dans ce laborieux et glorieux apostolat. Le zèle de ces ouvriers du christianisme est infatigable. L'insuccès ne les décourage pas, car, pour eux, le salut d'une âme, est chose précieuse devant Dieu. Plusieurs portent leur dévouement jusqu'à l'héroïsme du martyre, et font ainsi par leur sang germer sur notre sol une semence de chrétiens.

A côté des missionnaires, on trouve des religieuses, aux cœurs nobles et généreux, qui viennent travailler les unes à l'éducation des jeunes indiennes, et les autres au secours des malades. Parmi les héroïnes de la charité, mentionnons la vénérable Marie de l'Incarnation, que Bossuet a nommée la Thérèse de l'Amérique. A cette perle du cloître, rattachons glorieusement les noms vénérables de Marguerite Bourgeoys, de Jeanne Mance et de Marie-Marguerite d'Youville :

" O notre histoire, écrin de perles ignorées ! "

Le Canada était à la veille de triompher des obstacles qu'il avait eu à surmonter, quand la dernière tempête se déchaîna pour l'empêcher de cueillir le fruit du succès. Lorsque le coup de clairon anglais sonna pour la prise de Québec, 20,000 hommes de troupes françaises se trouvèrent en face de 60,000 ennemis. Montcalm, épuisé par une suite de victoires et de défaites, avait demandé de plus grands secours à la mère patrie, mais celle-ci lui répondit froidement : " Le roi n'a ni troupe, ni argent pour le Canada ; à vous de tirer de la situation le meilleur parti possible."

" Ce ne fut pas, selon Voltaire, une grosse affaire pour la France que de perdre ces 15,000 lieues de déserts glacés. " Bref, ces tâtonnements et le manque d'hommes et de munitions eurent pour résultat de céder le Canada à l'Angleterre, et alors on vit flotter le drapeau britannique sur la citadelle du cap aux Diamants. Montcalm, qui mourut héroïquement sur les plaines d'Abraham, n'emporta pas avec lui, comme il l'avait prédit, la colonie dans le tombeau.

La population, en 1760, était à peu près de 60,000 habitants.

La *domination anglaise* va nous présenter de nouvelles luttes, qu'on verra se dérouler non pas sur les champs de batailles, mais sous la coupole des parlements. Les Canadiens français, cédés à l'Angleterre par le traité de Montréal (1760), auront à défendre le patrimoine sacré de leur *religion*, de leur *langue* et de leurs *droits*. Les orages n'auront des accalmies que pour reprendre ensuite avec plus de violence.

Bien que l'acte de capitulation concédât aux catholiques la libre pratique de leur religion, ce droit ne tarda pas à leur être contesté. On voulut les obliger à prêter le serment du test (1763), qui attaquait plusieurs points du dogme. C'est alors que l'attitude menaçante des colonies anglaises de l'Amérique, travaillant à arracher le Canada à l'Angleterre, amena l'acte de Québec (1774).

Le gouverneur Craig, voulant réserver au roi la nomination des curés, trouva, en Mgr Plessis, un défenseur habile, ferme et loyal, des droits ecclésiastiques (1810). On avait, d'ailleurs, déjà rencontré la même attitude en Mgr Briand, dans une circonstance analogue (1766).

Après la cession, le clergé soutiendra et dirigera les Canadiens abandonnés par la France. Il fondera des collèges pour la formation intellectuelle et morale des jeunes gens, qui, dans la politique, auront à soutenir nos droits, et sauront faire intervenir leur autorité quand il s'agira de conserver le catholicisme dans les écoles des provinces maritimes, du Manitoba, de l'Ontario et des territoires du Nord-Ouest.

C'est aussi en dépit de l'acte de capitulation que le despotisme anglais voudra angliciser le Canada. Pour cet effet, on verra l'Institution royale (1801) couvrir d'écoles anglaises tous les points du pays. Le but de l'établissement du gouvernement constitutionnel (1791), en divisant le Canada en deux provinces, et celui de l'Acte d'Union (1840), en réunissant de nouveau les deux provinces, sera en faveur de l'élément anglais et en opposition avec le développement de la langue française. Durant les huit premières années du Canada sous l'Union, les actes gouvernementaux ne seront rédigés qu'en anglais. On verra le gouverneur lord Elgin être vertement blâmé par de fanatiques journalistes anglais, pour avoir parlé français plutôt qu'en anglais, dans son discours du trône, en 1849.

Les droits de la langue française, malgré les promesses de 1870, seront méconnus au Manitoba (1890), ainsi que dans les vastes régions de l'Ouest. Aujourd'hui (1915), l'Ontario cherche à angliciser les gens par l'école sans toutefois oser attaquer le catholicisme.

La lutte des Canadiens français, contre toutes ces tentatives d'anglicisation, a été vigoureuse sans être entièrement victorieuse. Un grand publiciste, Étienne Parent (1831), lance des articles pleins de verve en faveur de la cause française, alors que les Anglais cherchent à identifier notre nationalité à la leur. Nos grands politiques se montrent toujours réfractaires à toute tentative de cette nature. La société nationale de la Saint-Jean-Baptiste est fondée (1832) pour affermir nos droits. La Fontaine, en pleine session (1842), revendique énergiquement les droits du français méconnus.

Sous la Confédération, l'abbé Giroir ouvre pour les Acadiens plusieurs écoles françaises dans la Nouvelle-Écosse. D'ailleurs, les Acadiens, noyés dans l'élément anglais après leur dispersion, ont toujours gardé leur langue et leur bel hymne national, l'*Ave maris stella*.

Pour donner une plus forte impulsion à l'enseignement du français, on vit, à Ottawa, en 1910, des congressistes se réunir, ayant parmi eux sir Wilfrid Laurier. Le grand tribun, dans un éloquent discours, disait que dans vingt-cinq ans l'Ontario aurait au moins 500,000 Canadiens français, au lieu de 210,000 qu'il comptait alors.

Québec, en 1912, voyait pour la première fois un "Congrès de la langue française" où se trouvaient des représentants de toutes les parties du Canada, des États-Unis et même de la France. Cette solennelle assemblée ranima les sentiments patriotiques et laissa dans les cœurs un attachement plus vrai, plus sincère et plus enthousiaste pour la langue française.

Les Canadiens français auront aussi à lutter vigoureusement pour le soutien de leurs droits maintes fois contestés. La période de 1812 à 1837 est tourmentée par la trop fameuse question des subsides. L'Assemblée législative réclame le droit exclusif de disposer des de-niers du peuple pour le service public, exécutif et législatif, tandis que les gouverneurs et les deux conseils s'obstinent à le lui refuser. Ayant reçu le mot d'ordre de Londres, les gouverneurs Richmond, Dalhousie, Aylmer et Gosford se succédèrent sans chercher à régler l'acrimonieuse situation qui aura son dénouement sur les champs de bataille (1837-38).

Durant cette période mouvementée, nos droits sont défendus par les Papineau, les Bédard, les Vallières, les LaFontaine et plusieurs autres, dont les noms resplendiront dans les fastes de notre histoire comme dans notre souvenir reconnaissant : la devise canadienne, *souviens-toi !* a bien ici toute sa raison.

Après ces troubles, qui se terminèrent dans des combats sanglants, arrive l'Union des Canadas (1840-1867), qui sera une ère de prospérité sous le rapport de la colonisation, du commerce, de l'industrie et de l'enseignement. La population s'élèvera jusqu'à 2,700,000 âmes, alors qu'elle n'était que de 1,000,000 en 1840.

La Confédération sera la continuation du progrès réalisé sous l'Union. Ce système, alliant plusieurs petits peuples qui mettent en commun leurs intérêts généraux pour acquérir plus de force dans la défense comme dans l'attaque, réservera à chaque province la gou verne de ses affaires et de ses institutions locales et particulières.

La suite des faits que nous aurons à étudier nous montrera qu'il est difficile de détruire un peuple qui veut vivre. En effet, aux bouts de l'Amérique du Nord, le Canada et la Louisiane (1), nous trouvons deux groupes de descendance française qui ont conservé leur langue, leurs mœurs et leurs usages, malgré les efforts mille fois tentés pour les leur faire perdre. Espérons que pour eux le passé sera toujours le gage de l'avenir.

Canadiens français, soyons fiers de notre race ; elle a toujours gardé un cœur chaud pour sa nationalité au milieu des climats froids qu'elle habite. Que les jeunes générations viennent retremper leur patriotisme dans l'étude de ces pages d'histoire que nous leur dédions, et nos faibles efforts seront amplement récompensés.

Fr. S.-L.

---

1 La Louisiane compte 425,000 descendants de race française qui parlent la langue de leurs pères. Document fourni par M. A. Fortier, au Congrès de la langue française, à Québec (1912).

HISTOIRE DU CANADA

PREMIÈRE PÉRIODE

Voyages de découvertes et essais de colonisation

(872-1608)

PREMIÈRE ÉPOQUE

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

(1492-1534)

CHAPITRE I

LES PREMIERS DÉCOUVREURS (872-1518)

Connaissances des anciens sur l'Amérique.—Les Scandinaves.—Christophe Colomb : Son projet de découverte.—Premier voyage.—Découverte des Petites Antilles.—Le continent américain.—Disgrâce et mort de Colomb.—Autres navigateurs : Cabot.—Améric Vespuce.—Vincent Pinzon.—Cortereal.—Le baron de Léry.

Connaissances des anciens sur l'Amérique.—Dès les temps les plus reculés, la question de terres à explorer au delà des mers agitait le monde. *Platon* et *Aristote* annonçaient une grande île, florissante et pittoresque comme l'Europe : le premier l'appelait *Antille*, et le second *Atlantide*. *Strabon*[1], *Sénèque*[2], et plusieurs autres auteurs anciens paraissent aussi avoir soupçonné l'existence d'un nouveau monde.

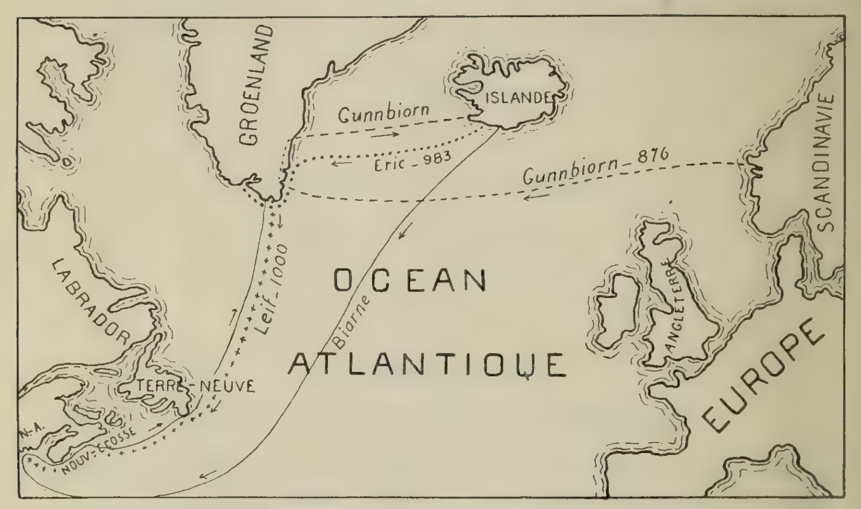
---

1 *Strabon*, semblant avoir deviné la distance entre les deux continents, dit : "L'Océan qui entoure la terre baigne les côtes de l'Inde, à l'est, et à l'ouest, celles de l'Afrique et de l'Espagne ; on pourrait faire voile d'un rivage à l'autre, si l'immense Atlantique ne s'y opposait pas."

2 *Sénèque*, dans une fiction presque divinatoire, fait dire à l'un des personnages de sa tragédie de Médée : "Un temps viendra où l'Océan n'opposera plus de barrières aux navigateurs ; une grande terre se montrera aux navires poussés par le vent d'Est, et les limites du monde ne seront plus à *Thulé*" (Islande).

La ville de *Carthage* rapporte, dans ses annales, qu'un de ses navires se rendit dans des contrées lointaines, l'an 356 de la fondation de Rome, c'est-à-dire environ 400 ans avant la naissance de Notre-Seigneur.

Les Scandinaves—La bataille navale de *Hafursfiord*, en 872, eut pour résultat d'opérer un mouvement d'immigration de la *Norvège* en *Islande*. L'un des immigrants, nommé *Gunnbiorn*, poussé



1. Carte des pays découverts par les Scandinaves

par une forte tempête sur les côtes du *Groenland*, où il hiverna avec son équipage (867), se dirigea vers l'Islande au printemps suivant. Plus d'un siècle après (986), un Norvégien islandais du nom d'*Éric le Roux*, banni de son pays pour avoir tué un de ses voisins dans une rixe, vint à son tour au Groenland où il trouva un endroit favorable à un établissement. Il retourna alors dans son pays, et fit une si belle description de la contrée qu'il avait visitée, qu'une flotte de 25 vaisseaux lui fut confiée. Des tempêtes en firent périr onze, et les autres, portant quatre ou cinq cents personnes, arrivèrent heureusement à destination.

Un nommé *Biarne*, fils de Heriulf, quittant l'Islande pour aller rejoindre son père au Groenland, s'aventura sur des mers inconnues et aborda, à travers mille dangers, une terre plate et bien boisée, qui lui parut différente de celle qu'on lui avait décrite. En cinglant vers le nord, il arriva au Groenland.

Le récit enthousiaste de son voyage alluma dans le cœur des *Islandais*, des *Norvégiens* et des *Groenlandais* le désir d'aller à la découverte de nouvelles terres.

L'an 1000, *Leif l'Heureux*, fils d'Éric le Roux, quittait les côtes du Groenland, avec trente-cinq hommes d'équipage, pour aller à la recherche des lieux décrits par Biarne. Il rencontra d'abord une terre aride couverte de roches plates, qu'il nomma *Helluland*[1] (Terre-Neuve). Cinglant ensuite vers le sud-ouest, il découvrit un pays couvert d'opulentes forêts qu'il appela *Markland*[2] (Nouvelle-Écosse), et une contrée couverte de vignes, qu'il nomma *Vinland*[3] (Nouvelle-Angleterre[4]). Leif passa l'hiver au Vinland, et, au printemps, retourna au Groenland avec une cargaison de bois. Cette colonie fut presque abandonnée en 1012. L'un des plus célèbres explorateurs islandais est cependant *Thorfinn Karlsefne*, qui, dans un voyage de commerce, visita le Groenland en 1006. L'année suivante, avec 160 hommes montés sur trois navires, il vint dans le Vinland, où il passa trois ans, et eut plusieurs rencontres avec les indigènes.

D'après une bulle de Grégoire IV, publiée en 834, et étendant la juridiction d'Anscaire, archevêque de Hambourg, sur les peuples du nord et de l'est, parmi lesquels sont nommés les habitants du Groenland, on est porté à croire que les contrées du nord de l'Amérique furent découvertes avant les dates précitées.

En 1121, *Éric Upsi*, évêque du Groenland, vint annoncer l'Évangile aux peuples du Vinland ; mais l'esprit hostile des *Skralingres*, sauvages de ces contrées, rendit ses prédications infructueuses[5].

De leur côté, les chroniques galloises rapportent qu'en 1170, *Madoc*, fils de *Owen Guyneth*, prince du pays de Galles, lassé des querelles de ses frères, équipa quelques vaisseaux pour faire voile vers l'occident. Revenu dans son pays quelques années après, il en repartit avec un certain nombre de ses compatriotes pour fonder une

---

1 Terre d'ardoise.

2 Terre boisée.

3 Terre de vignes. Le docteur Storn, considéré comme une excellente autorité, assure que les Scandinaves longèrent aussi les côtes du Labrador, celles de Terre-Neuve, et après avoir traversé le détroit, voulurent fonder un établissement en Acadie.

4 Carl Christian Rafn dit que ces données sont contestables.

5 Voir "Les grands faits de l'Histoire de la Géographie" par L. Dussieux.—La Puissance du Canada, 1906.

colonie dans la contrée qu'il avait découverte. Le sort d'*Owen* et de ses compagnons resta inconnu[1].

Les guerres intestines survenues dans le nord de l'Europe, et les ravages qu'exerça la peste noire, ralentirent le mouvement des explorateurs vers l'ouest ; cependant, on trouve encore, en 1347, un vaisseau islandais faisant un chargement de bois au Vinland.

Il est certain que les pêcheurs du nord de la France connaissaient de temps immémorial l'île de Terre-Neuve, sans y avoir néanmoins fondé d'établissements.

On peut donc avancer que l'Amérique, inconnue ou oubliée de l'ancien monde, n'était encore, au quinzième siècle, que le domaine des tribus indiennes. L'honneur de découvrir le nouveau continent était réservé à Christophe Colomb.

Christophe Colomb : Son projet de découverte.—L'opinion la mieux fondée fait naître *Colomb* à *Gênes*[2], vers 1436. Ses parents, appauvris[3], l'élevèrent dans la piété. Son instruction ne fut pas négligée[4]. Au sortir de l'école primaire, il fréquenta l'université de Pavie, où il fit de rapides progrès, malgré son court séjour dans ce sanctuaire de la science.

Dès l'âge de quatorze ans, on le trouve dans la marine, qui faisait ses plus chères délices. N'oubliant pas les leçons de piété de sa mère, Colomb, comme un jeune lévite, demeura doux, chaste, simple et laborieux au milieu de compagnons aux instincts grossiers. Ses horizons intellectuels semblaient se mesurer aux horizons sensibles qui se déroulaient sous ses yeux.

Pendant ses vingt premières années de navigation, Colomb sillonna la Méditerranée en tous sens, combattit dans l'Archipel contre les flottes musulmanes, sur le littoral africain contre les puissances barbaresques et sur les côtes de l'Italie, pour la maison d'Anjou, contre

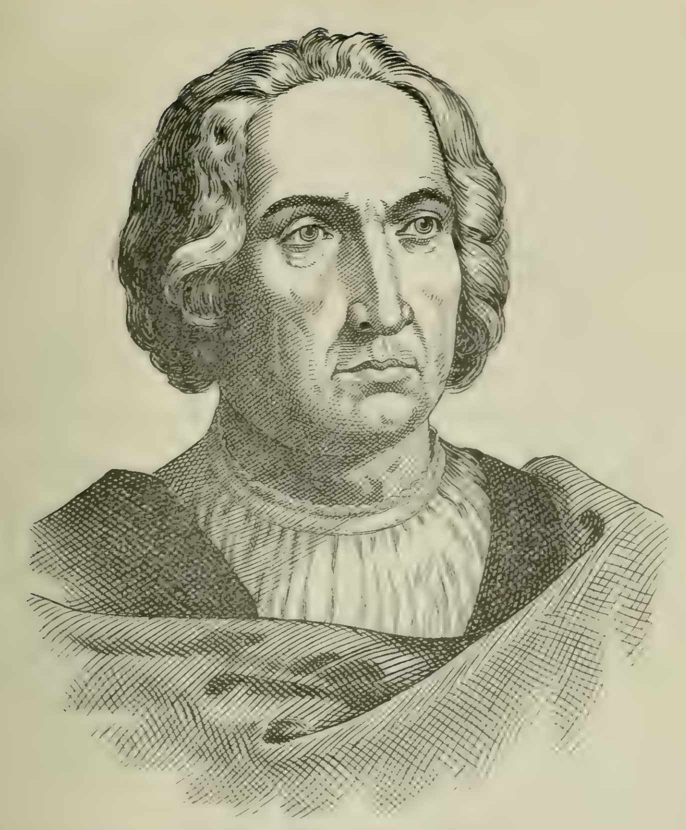
---

1 L'écrivain *Cathlin*, américain, prétend avoir reconnu des traces de la race galloise au sein de la nation des *Tuscararas*, dont certains individus ont les yeux bleus et les cheveux blonds ; ces faits douteux font à peine partie de l'histoire.

2 Il n'y a pas moins de quinze endroits qui se disputent l'honneur d'avoir vu naître Colomb.

3 Son père, *Dominique*, et sa mère, *Suzanne Fontanarossa*, étaient déchus de leur ancienne splendeur par suite des guerres civiles.

4 *Las Casas*, célèbre missionnaire et généreux protecteur des Indiens, qui possédait plusieurs autographes de Colomb, fait remarquer que le grand navigateur aurait pu gagner sa vie au moyen de sa belle écriture.



Christophe Colomb (1436-1506)

Gloire à toi, fier Colomb, ton génie inspiré
Te guide sur les mers d'un regard assuré,
Pour donner à tes vœux l'immense nouveau monde.

Le Christ en souverain bientôt règne en tous lieux;
Sous le souffle divin que d'effets merveilleux !
Le progrès partout laisse une trace profonde.

celle d'Aragon. Il est probable, aussi, qu'il sortit de la mer Intérieure pour visiter le *Congo*, *Madère*, les *Açores* et l'*Islande*, que les anciens appelaient *Ultima Thulé*.

En 1476, un combat naval, suivi d'un terrible naufrage, jeta le grand navigateur sur une plage solitaire du Portugal. S'acheminant vers Lisbonne, il rencontra plusieurs de ses compatriotes parvenus à des emplois lucratifs, et y trouve même son frère *Barthélemy*, qui gagnait sa vie en confectionnant des cartes géographiques. Christophe se livra à ce travail, sans toutefois mettre de côté son projet de découvrir de nouvelles terres.

Souvent il disait : "Le globe est incomplet, incomplète aussi doit être la rédemption." Toute son ambition ne paraissait être que de porter la lumière de l'Évangile à des milliers d'âmes assises à l'ombre des ténèbres du paganisme, et de trouver les ressources nécessaires pour la délivrance des saints lieux.

Colomb consulta le savant astronome *Paul Toscanelli ;* celui-ci reconnaissait aussi la route de l'ouest vers l'Asie, sans admettre, néanmoins, l'hypothèse d'un nouveau continent[1]. Une adhésion aussi favorable le porta à demander à Jean II, roi de Portugal, de l'aider, mais ce fut sans succès. Il reprit alors, avec son jeune fils *Diégo*, le chemin de Gênes, pour tâcher d'avoir des secours des premiers magistrats de cette ville, en essayant de les convaincre que l'exécution de son projet les mettrait à la tête des nations policées ; mais le mot du Sauveur fut accompli : on dédaigna le prophète.

De son côté, son frère Barthélemy faisait des démarches infructueuses auprès de Henri VIII, roi d'Angleterre.

Entravé dans ses desseins et repoussé de tous, Colomb se tourna vers l'Espagne. Voyageant à pied, à peu de distance de Palos, il sentit ses forces épuisées, et alla frapper à la porte d'un couvent de Franciscains, où le prieur *Jean Perez*[2] le comprit, l'accueillit avec

---

1 Pendant qu'on cherchait par l'orient le passage de l'Inde, Colomb conçut le dessein d'y arriver par l'occident. D'après ses calculs, on devait, en suivant cette dernière route, ou découvrir de nouvelles terres, ou aborder aux côtes orientales de l'Asie, qu'avait décrites *Marco Polo*. Ce dernier disait qu'il avait visité la Tartarie, la Chine, le Japon, une partie du continent africain et l'île Madagascar. Il publia une relation de ses voyages, mais ne fut pas cru. Ce ne fut que bien des années plus tard qu'on reconnut la véracité de ses récits. Cet illustre voyageur, né à Venise, vers 1250, mourut en 1323.

Quant à Colomb, il n'a jamais conçu l'idée d'un nouveau monde. Il est mort en protestant contre cette *théorie*. Ce qu'il promettait à ses équipages, c'était un groupement d'îles qu'il disait exister au sud du Japon—et les Antilles ou Indes occidentales furent ainsi nommées, parce qu'on les croyait sur le chemin du Japon.

2 *Perez*, ancien confesseur de la reine Isabelle, était versé dans les sciences naturelles, et s'occupait beaucoup de la question de la navigation

bienveillance, et lui conseilla de retarder son projet, à cause de la guerre de sa patrie contre les Maures.

Les études auxquelles se livra Colomb en attendant le moment favorable pour s'adresser à la cour, ne servirent qu'à le confirmer dans ses opinions. Il ouvrit son cœur à Perez, purifia son âme par la pénitence, savoura les charmes de la vie solitaire et revêtit même la bure.

Quoique la guerre contre les Maures ne fût pas encore terminée, Perez conseilla à Colomb de se rendre à Cordoue, où se tenait la cour. Fort de l'appui du cardinal *Mendoza*[1] et de *Fernand Talavera*[2], à qui Perez l'avait recommandé, il put avoir accès auprès de *Ferdinand le Catholique* et d'*Isabelle*.

Ferdinand, au nom de l'Aragon, son royaume héréditaire, repoussa ce projet comme rêve chimérique, tandis qu'Isabelle l'accepta dans son entier, au prix même de ses joyaux, pour la couronne de Castille.

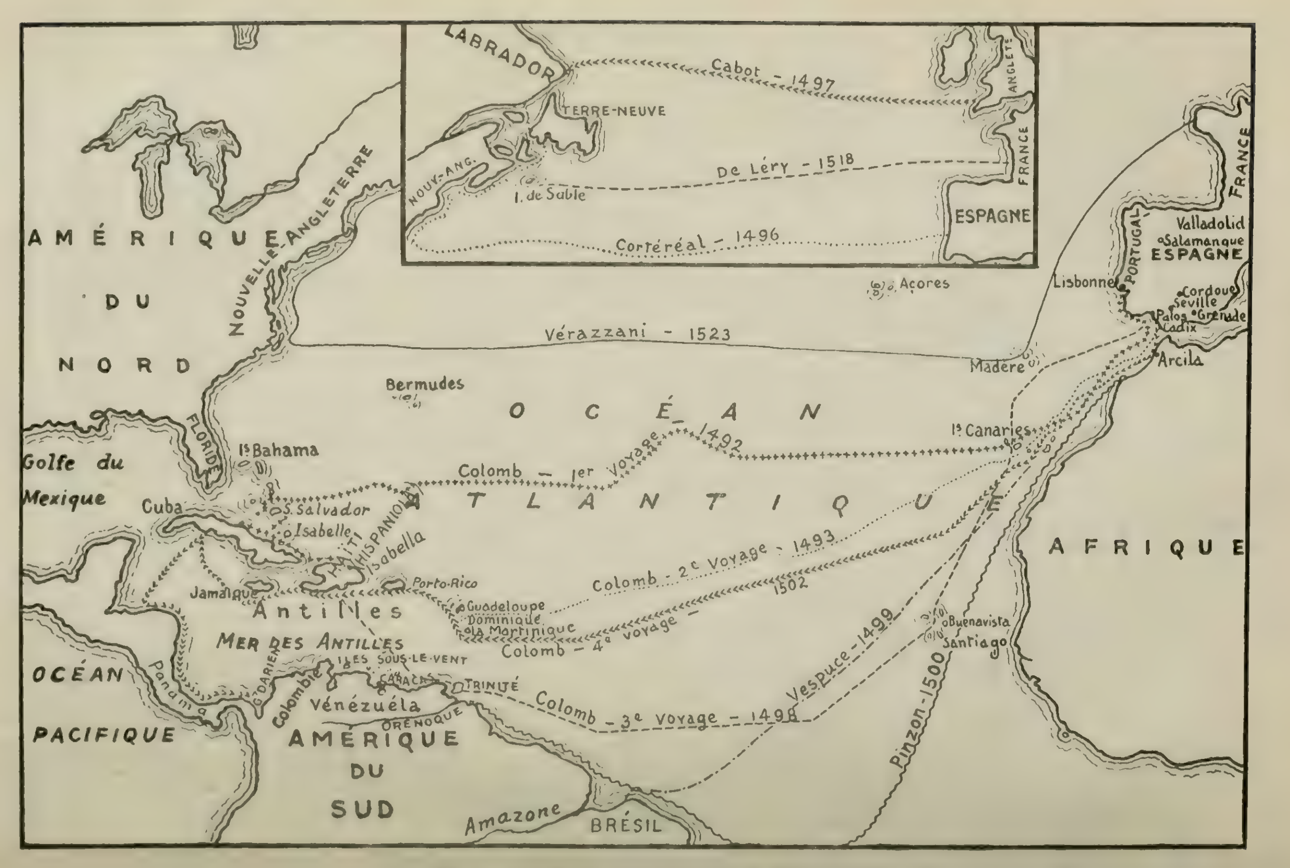
Isabelle subordonna ses promesses à la prise de *Baza*, place la plus forte des Maures. Comme pour hâter le moment marqué par la Providence, Colomb mit de côté le compas et le crayon pour s'armer d'une épée. Bientôt la forteresse de Baza fut emportée d'assaut, et le pavillon espagnol, flottant sur la citadelle, annonça cette fameuse victoire. Cependant, Colomb devait encore subir une nouvelle épreuve ; sa cause fut remise après la prise de Grenade. N'y tenant plus, il résolut de s'adresser à la France, mais il ne voulut pas quitter l'Espagne sans aller faire part de sa déception à Perez Ce dernier le dissuada de sa résolution, prit la cause en mains et s'adressa à Isabelle, qui fit venir aussitôt Colomb auprès d'elle, et le nomma, par lettres authentiques, grand amiral de la mer océanique et vice-roi des îles et des continents qu'il découvrirait

Premier Voyage.—Après avoir communié avec ses hommes d'équipage, Colomb s'embarqua à Palos, port d'Andalousie, le 3 août 1492. Ses trois caravelles ou plutôt ses trois barques : la *Santa-Maria*—seule pontée—la *Pinta* et la *Nina* étaient habilement manœuvrées par les trois frères Pinzon. L'équipage se composait de 120 hommes. Au lever du soleil, le vent gonflait les voiles et le célèbre navigateur, l'œil plein de feu et d'espérance, commandait le départ par

---

1 *Pierre Gonzalès de Mendoza,* né en 1428, d'une des plus illustres familles de l'Espagne, fut archevêque de Séville, puis de Tolède, et chancelier de Castille et de Léon. Il rendit d'importants services à sa patrie pendant la guerre contre Grenade. La maison de Mendoza a produit plusieurs grands hommes.

2 Frère de Perez et confesseur de la reine Isabelle.



2. Voyages de Colomb et des autres découvreurs

ces mots : "Au nom du Christ, marchons !" Dès le lendemain, les côtes avaient disparu : les marins pleuraient à la pensée qu'ils ne reverraient peut-être jamais leur pays doré. L'escadre relâcha aux îles Canaries Le 6, elle quittait ces lieux pour entreprendre un audacieux voyage dont les scènes émouvantes et les péripéties paraissent indescriptibles. Les variations du compas intriguaient les marins Les phénomènes inconnus qui se manifestaient leur firent croire que la nature dérogeait à ses lois, à mesure qu'ils exploraient ces mers mystérieuses. Arrivés à la hauteur des vents alizés, les vaisseaux furent emportés avec violence. A la vue des périls qu'exagérait la peur, l'équipage éclata en murmures. Plus de deux mois s'étaient écoulés sans qu'une ombre de terre eût encore paru ; les provisions s'épuisaient, le désespoir s'emparait des cœurs, on se croyait perdu pour jamais sur des mers sans rivages. Colomb, lui-même, commençait à douter du succès de son entreprise. On voulut le jeter à la mer. Pour rassurer ses gens, le célèbre navigateur, comme inspiré du ciel, s'écria : "Amis, je vous promets la terre dans trois jours !"

A partir de ce moment, les indices de terre se manifestèrent et calmèrent l'équipage. Deux jours après sa promesse, Colomb, vers dix heures du soir, aperçut une lumière qui s'agitait. Deux de ses compagnons, aussitôt avertis, constatèrent le fait, et le signalèrent en criant : "Terre ! Terre !" Tout l'équipage se leva promptement, et attendit le jour avec impatience.

Cette terre couverte de collines verdoyantes et d'une riante végétation se dessina avec l'aurore : c'était l'île appelée aujourd'hui *Watlings*, l'une des Lucayes, que Colomb appela *San-Salvador* (12 octobre 1492).

Dans un transport d'allégresse, la Santa-Maria entonna le *Te Deum* auquel les deux autres vaisseaux répondirent. Colomb, revêtu de son plus bel uniforme et tenant une épée flamboyante en main, mit pied à terre le premier ; ses compagnons le suivirent. Tous se prosternèrent sur cette terre après laquelle ils avaient tant soupiré, la baisèrent, l'arrosèrent de leurs larmes, et y plantèrent une croix pour en prendre possession au nom de Jésus-Christ et de Leurs Majestés, Ferdinand et Isabelle.

Les naturels les entourèrent avec confiance. Leur teint olivâtre et leurs attitudes bizarres frappèrent les Espagnols De leur côté, les indigènes ne se lassaient pas d'admirer les étrangers : peau blanche,

cheveux, barbe, costumes, armes, allures, tout les frappait ; il les prirent pour des fils du Soleil. Colomb leur distribua des objets de fantaisie, qu'ils reçurent avec reconnaissance.

L'illustre navigateur découvrit successivement les îles *Conception*, *Fernandine*, *Isabelle*, *Cuba* (pays de l'or), et *Haïti* ou *Saint-Domingue*[1], qu'il nomma *Hispaniola* (Petite Espagne). Partout où il s'arrêta, Colomb fit arborer solennellement une croix : sur cette île fut célébrée la première messe en Amérique. La première chapelle catholique d'Haïti ut construite avec des roseaux et de la paille[2]. Avec les débris de la *Santa-Maria*, fracassée sur les bancs d'Haïti, et moyennant l'assentiment du cacique, Colomb érigea un fort qu'il confia à trente-huit hommes de garnison, sous les ordres de Arana Diégo.

Le grand capitaine songea ensuite à son retour. La traversée fut orageuse. Entre les îles Açores et l'Espagne les vaisseaux furent assaillis par une violente tempête de six jours et de six nuits.

Voyant sa vie en danger, Colomb en fit à Dieu le sacrifice. Ne pouvant cependant se résoudre à laisser ignorer au monde le résultat de son voyage, il écrivit sur des parchemins plusieurs courtes relations de sa découverte. Il enferma ces parchemins dans des rouleaux de cire, et les m t dans des caisses de bois de cèdre, qu'il lança à la mer, espérant que l'immense messagère les déposerait sur quelques plages connues. Enfin le vent s'apaisa, les flots se calmèrent, et Colomb put débarquer heureusement à Palos, le 15 mars 1493. Toute la ville se porta au rivage pour recevoir celui qu'elle avait cru perdu. L'arrivée du grand navigateur à Barcelone, où se tenait la cour, fut une enthousiaste ovation. Le bruit des cloches et du canon se mêlait aux acclamations du peuple. Ferdinand et Isabelle le reçurent avec es honneurs royaux, et tinrent aussitôt à entendre le récit de son voyage, en présence de toute la noblesse réunie.

Émues jusqu'aux larmes, Leurs Majestés s'agenouillèrent dans la salle du trône pour entonner le *Te Deum*, auquel l'assistance répondit avec des transports d'allégresse[3].

Découverte des Petites Antilles.—Le grand navigateur, maintenu dans sa cha ge de vice-roi et d'amiral des îles Nouvelles, quittait

---

1 Il trouva sur cette île la pomme de terre et le tabac.

2 Missions and Missionaries of California, 4 vols, par le père Zephyrin Engelhard.

3 Colomb parut devant ses souverains escorté de sauvages accoutrés à leur manière, et faisant porter devant lui, sur des plateaux, l'or et les bijoux qu'il avait recueillis

la *ba e de Cad x* (25 sept. 1493), avec une flotte de dix-sept voiles, pour se rendre à *Hispaniola* où il avait fait une fondation. Il se trouva en face de ru nes. Les insulaires avaient rasé le fort construit l'année précédente et massacré les hommes laissés à sa garde. Dans ce voyage, Colomb jeta les bases d'une première ville, qu'il appela *Isabella*, en l'honneur de sa royale protectrice. Après avoir découvert les îles *Dominique, Guadeloupe, Porto-Rico*, la *Jamaïque* et l'archipel des *îles Sous-le-Vent*, il retourna en Espagne, où il eut à défendre sa réputation, que des esprits jaloux avaient cherché à ternir. Il le fit avec tant de calme et de prudence que Ferdinand et Isabelle n'hésitèrent pas à lui rendre leur confiance.

Le continent américain.—Le 30 mai 1498, Colomb quittait encore l'Espagne pour entreprendre un troisième voyage. Il côtoya le nouveau continent, qu'il prit pour les Indes[1], du golfe de *Caracas* jusqu'à l'embouchure de l'*Orénoque*, et découvrit l'île de la *Trinité*. Pendant son absence, ses ennemis, à force d'intrigues, réussirent à le perdre dans l'estime du roi. "La jalousie provenait surtout de ce que Colomb avait dépensé l'argent des bail eurs de fonds, et que celui qu'ils appelaient le coureur d'aventures ne leur avait pas fait rapport[2]."

Le fourbe et despotique *Bovadilla*, nommé pour le remplacer, vint aussitôt à Hispaniola, et renvoya Colomb en Espagne, chargé de chaînes. Pendant la traversée, le commandant du vaisseau, touché de compassion pour son noble captif, voulut le rendre libre, mais celui-ci répondit fièrement : "C'est par ordre de Leurs Majestés que je suis dans les fers ; je les porterai jusqu'à ce qu'il leur plaise de me les faire tomber ; et je les conserverai ensuite comme une pieuse relique et comme un souvenir de la reconnaissance royale."

Aussitôt arrivé, Colomb se rendit auprès de ses souverains, qui furent affligés des indignes traitements qu'on lui avait infligés. Tout ému, le grand navigateur arrosa leurs pieds de ses larmes, et promit à ses protecteurs d'employer le reste de ses jours à leur service. Bovadilla, aussitôt rappelé, périt en mer.

Disgrâce et mort de Colomb.—Malgré les mauvais traitements dont il avait été l'objet, le célèbre explorateur entreprit un quatrième voyage (1502), et pénétra, cette fois, jusqu'au golfe de *Darien*. De retour en Espagne, il eut la douleur d'apprendre la mort d'Isabelle,

---

1 Narrative and Critical History of America. Vol 1.

2 Benjamin Sulte.

sa généreuse bienfaitrice. Ferdinand devint plein de froideur pour lui, et fut maintes fois sur le point de lui enlever ses charges. Accablé de fatigues, de chagrins et d'infirmités, Colomb mourut à *Valladolid* le 20 mai 1506. Il y fut enseveli avec pompe[1]. On lui éleva un monument avec cette inscription :

"A Castilla y a Leon
Nuevo Mundo dio Colon."

(Colomb a donné un nouveau monde à la Castille et à Léon.)

L'illustre navigateur laissait deux fils : *Diégo*, héritier de ses titres, et *Fernando*, son premier historien.

Colomb, d'une taille au-dessus de la moyenne, avait le visage ovoïde, les yeux bleus, le nez aquilin, le teint fin et un peu enflammé. Ses cheveux roux blanchirent très vite. Son port majestueux, son élocution facile, ses manières gracieuses, sa conversation enjouée et ses procédés toujours loyaux commandaient le respect et lui conciliaient les cœurs. Sa piété était expansive ; sa vie, mortifiée, et ses actions, modérées. Jamais son âme, bien trempée, ne se laissa rebuter : il savait que le bien ne s'opère qu'au milieu des difficultés. Habile astronome, le plus grand navigateur de son siècle, il avait aussi cultivé avec fruit les lettres. Il prenait plaisir à s'entretenir de grandes pensées, aimait passionnément à contempler la mer et les cieux pour en scruter les secrets.

Cabot.—Les grandes découvertes des *Espagnols* donnèrent l'éveil aux autres nations. *Henri VII*, roi d'Angleterre, envoyait en 1497 le Vénitien Jean Cabot[2] avec ses trois fils, Sébastien, Louis et Sauzio, et 300 hommes d'équipage, chercher un passage pour se rendre aux Indes par le nord-ouest. Après une navigation de six semaines, ils aperçurent les côtes du Labrador, qu'ils nommèrent *Prima Vista*. Leur voyage resta sans résultat. Ce furent les *Basques*, les *Bretons* et les *Normands* qui, les premiers, découvrirent le Grand Banc des Molues (morues) et l'île de Terre-Neuve. On assure qu'ils y étaient en 1504[3].

1 En 1556, les restes de Colomb et ceux de son fils Fernand furent transportés à Hispaniola et enterrés dans la cathédrale, d'où ils furent ensuite exhumés et transférés à la Havane, le 15 janvier 1796. On les trouve aujourd'hui en Espagne.

2 Sébastien Cabot fit trois voyages successifs au nouveau monde, sans fonder aucun établissement et découvrit probablement la Floride, visitée ensuite par Ponce de Léon. En 1526, il prit le commandement d une flotte espagnole, explora la rivière *La Plata* et une partie de l'Amérique du Sud. Sous Édouard V, il reprit du service en Angleterre et fut fai grand pilote, moyennant une pension de £166 10 s., 4 d., par an.

3 Champlain, I liv., p. 9.

Améric Vespuce.—Améric Vespuce, habile cosmographe florentin, explorant pour la première fois les côtes de l'Amérique (1499), venait en qualité de marchand, sur l'un des vaisseaux d'*Alonzo de Ojéda.* Ce dernier connaissait déjà le nouveau monde : il avait accompagné Colomb dans son deuxième voyage, et s'était constitué son fidèle défenseur à Hispaniola.

Vespuce exagéra le récit de son voyage adressé à *René*, duc de Lorraine. Ce manuscrit, tombé entre les mains de *Martin Hylacomylus*, chef d'une imprimerie à Saint-Dié, fut publié en 1507. Malheureusement pour la mémoire de Colomb, Hylacomylus y fit un anachronisme, en datant de 1497 le premier voyage de Vespuce. Par un hasard regrettable, cette publication, faite dans un pays éloigné de l'Espagne, passa inaperçue, et le nom d'*Amérique*, appliqué au nouveau monde, lui fut conservé[1].

Vincent Pinzon.—L'an 1500, Pinzon, partant de Palos pour l'Amérique, explora les côtes du *Brésil*[2] et découvrit le fleuve des *Amazones*[3].

Gaspard de Cortereal.—En 1496, *Cortereal*, gentilhomme portugais, visitait le nord de l'Amérique. La description de son voyage à la cour portugaise porte à croire qu'il côtoya la *Nouvelle-Angleterre* et la *Nouvelle-Écosse*, toucha *Terre-Neuve*, et pénétra dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'au *Labrador*, où il s'arrêta[4].

Le baron de Léry.—Le baron *de Léry*, premier gentilhomme français qui tenta de fonder une colonie au nord de l'Amérique, se rendit à l'île de *Sable*, en 1518. Le manque de provisions et la stérilité

---

1 On a cru jusqu'à maintenant que le prénom de *Vespuce* ou *Vespucci* était *Améric*, et que de ce prénom venait le nom d'*Amérique* donné au Nouveau-Monde. Mais le tracé d'un chemin de fer au Nicaragua (Amérique centrale) a fait découvrir que des montagnes de cette contrée portent le nom d'*Amerrique*, signifiant, dans la langue des indigènes, *le pays du vent*, et qu'une peuplade indienne du pays s'appelle encore aujourd'hui *los Amerriques.* Or, comme le pilote Vespuce, dont le nom de baptême était *Alberigo* ou *Albericus* (Albert), visita la côte des Mosquitos, voisine de la petite contrée d'Amerrique où se trouvaient des mines d'or, on lui appliqua le sobriquet d'*Amérique*, et, par abréviation, d Améric (Améric Vespuce), comme on dirait aujourd'hui Vespuce l'*Américain.* C'est à *Jules Marcou*, savant américaniste français, que nous devons cette rectification publiée tout récemment dans le *Bulletin* de la *Société de Géographie* de Paris.

2 *Cabral*, marin portugais, commandant une flotte que le roi *Emmanuel* envoya dans les Indes, fut poussé par la violence des vents vers le Brésil, où il aborda trois mois après Pinzon.

3 Le nom d'*Amazone* vient de ce que les premiers navigateurs crurent voir sur les bords de ce fleuve des peuplades de femmes armées.

4 Dans ce premier voyage, *Cortereal* enleva cinquante naturels, qu'il vendit comme esclaves. Gaspard entreprit un second voyage pour continuer ses découvertes et ramener encore des esclaves. Comme il tardait à revenir, son frère *Michel* fit voile pour le chercher ; mais ni l'un ni l'autre ne reparurent au Portugal. Pendant longtemps, les Portugais appelèrent l'entrée du golfe Saint-Laurent *golfe des deux frères.* Sur une vieille carte publiée en 1508, le Labrador est appelé *Terre des Esclaves*

du lieu choisi firent échouer son projet. Il laissa sur cette île ingrate, depuis, théâtre de beaucoup de naufrages, des chevaux qui s'y propagèrent et donnèrent naissance à la race des poneys qu'on y trouve encore aujourd'hui.

LECTURE.—*Colomb est-il le vrai découvreur de l'Amérique ?*—Des preuves irrécusables nous apprennent qu'avant les découvertes de Colomb, les peuples du nord de l'Europe avaient visité les côtes de l'Amérique. En parlant des voyages des Scandinaves au commencement du onzième siècle, un grand savant écrivait : "Il n'est pas ici question de faits isolés apparaissant dans la nuit des temps qu'ils éclairent seulement par place. C'est une histoire détaillée, embrassant plusieurs générations et donnant parfois des détails circonstanciés, qui expliquent certaines découvertes modernes en même temps qu'ils sont confirmés par elle[1]."

Nous savons aussi que des Basques, des Bretons et des Normands s'aventuraient sur l'Atlantique, à plus de huit cents lieues des côtes de France, pour faire la pêche dans le golfe Saint-Laurent ; mais ces hardis pêcheurs, comme d'ailleurs les Scandinaves, ne poursuivaient d'autre intérêt que celui du commerce. Aucun d'eux n'avait en vue de découvrir de nouvelles terres pour les faire connaître aux nations, afin de leur inspirer l'idée d'y fonder des colonies. Ces voyages, pour la plupart, restèrent inconnus aux peuples civilisés, ou furent regardés de ceux-ci comme sans importance. Nous avons, ici, à bien comprendre l'expression *découvreur du nouveau monde*. Il s'agit en ce cas d'un homme d'une haute intelligence, d'un esprit observateur, en un mot d'un génie qui, après avoir étudié, réfléchi, consulté, prié, poursuit un but déterminé, et, nonobstant les épreuves les plus décevantes, ne se décourage pas, prend les moyens d'arriver à sa fin, et parvient à faire connaître au vieux monde l'existence d'un autre continent. Cet homme, c'est Colomb, qui voulait trouver une route plus courte que celle connue pour se rendre aux Indes, ou, selon son expression, "chercher l'orient par l'occident." Cela ne veut pas dire que le grand navigateur n'était pas au courant de l'histoire du Vinland, alors publiée, ou qu'il ignorait l'espèce de prophétie de Sénèque, déjà citée, ou qu'il n'avait pas entendu parler des pêcheurs qui se rendaient chaque année sur les côtes de Terre-Neuve. Toutes ces choses, qu'il ne devait pas ignorer, n'enlèvent rien, néanmoins, au mérite du célèbre capitaine génois. Tout autre que lui aurait pu utiliser les mêmes connaissances, mais personne ne le fit. C'est donc à Colomb qu'appartient la gloire d'avoir été le vrai découvreur de l'Amérique[2].

---

1 Quatrefages, l'*Espèce humaine* (1880), p. 154.
2 Voir les articles de M. Alphonse Gagnon, dans le *Monde illustré*, pp. 500 et 501.

CHAPITRE II

LES CONQUÉRANTS DU NOUVEAU MONDE (1518-1538)

Fernand Cortez : Ses premiers exploits au Mexique.—Fondation de Vera-Cruz.—Première expédition contre Mexico.—Conquête du Mexique.—François Pizarre au Pérou.—Conquête du Pérou.

Fernand Cortez : Ses premiers exploits au Mexique.—Cortez,[1] chargé par Diégo Velasquez[2] d'aller conquérir le Mexique, équipa à la hâte dix vaisseaux, portant sept à huit cents hommes, dix huit chevaux et dix canons. Il quittait les côtes de Santiago-de-Cuba, le 18 novembre 1518, après avoir donné à ses soldats une croix rouge pour étendard, et pour devise : " Amis, suivons la croix, elle nous donnera la victoire si nous avons la foi !"

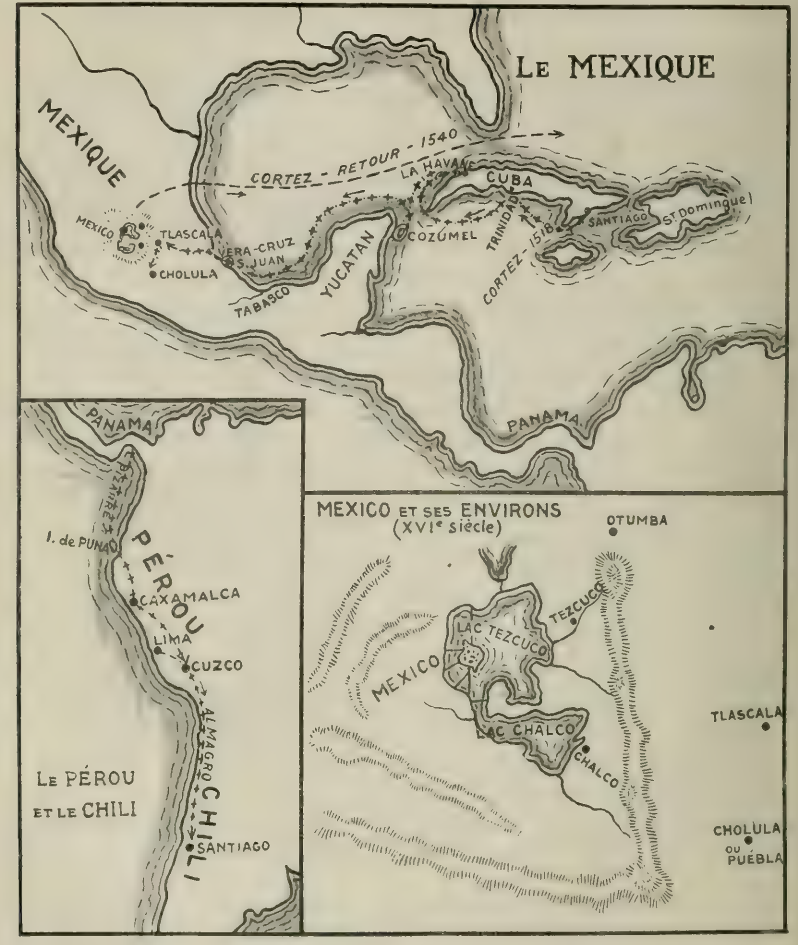
A peine Cortez eut-il pris la mer que des jaloux amenèrent l'esprit cupide de Velasquez à révoquer ses ordres. Des courriers envoyés en toute hâte à la Trinidad et à la Havane, donnèrent l'ordre aux *Alcades* de l'arrêter sur son passage. Le nouvel explorateur, défendu par ses soldats, réussit à continuer son voyage Il s'aventura sur l'île de *Cozumel* et de là à l'embouchure du *Tabasco*, où il voulut mettre pied à terre ; les naturels s'y opposèrent. Une nuée de canots entoura ses vaisseaux, et une grêle de pierres, de javelots et de flèches donna le signal de l'attaque. Cortez répondit à l'assaut par une décharge d'artillerie. Les Indiens, terrifiés à ce bruit inconnu, prirent ces étrangers pour des esprits célestes se servant du tonnerre à volonté. Ils se retirèrent pour revenir à la charge dès le lendemain ; la cavalerie[3] descendit à terre et les mit en déroute complète. Plusieurs Mexicains furent faits prisonniers. La liberté que Cortez leur accorda avec bonté, lui gagna les cœurs. Des caciques même lui envoyèrent des députés

1 Fernand Cortez naquit à Médelin (1485), petite ville d'Espagne dans l'Estramadure. Ses parents, qui le destinaient au barreau, le placèrent à l'université de Salamanque; mais il renonça bientôt à ce genre d'étude, peu compatible avec son génie militaire, pour embrasser le métier des armes. A peine âgé de vingt ans, il se rendit aux Indes orientales, source de gloire et de richesses pour l'Espagne. Son physique engageant, ses manières distinguées et son habileté dans les exercices militaires le firent estimer de tous ses compagnons. *Oranda*, son parent, gouverneur de Saint-Domingue, eut bien voulu le garder auprès de lui, mais l'ardeur de Cortez le poussa à accompagner Velasquez à Cuba, où son mérite l'éleva bientôt à la dignité de juge.

2 Velasquez, gouverneur de Cuba, homme jaloux et ambitieux, voulait se soustraire ainsi à l'autorité de Diégo Colomb.

3 Les Mexicains, n'ayant jamais vu de chevaux, crurent que l'homme et le cheval ne faisaient qu'un.

pour demander la paix. Cortez apprit d'eux que *Montézuma,* leur empereur, avait plus de trente caciques sous sa domination, et qu'il était



3. Pays conquis par Cortez et Pizarre

détesté à cause de sa trop grande sévérité à punir les moindres fautes.

De Tabasco, Cortez se dirigea sur *San Juan d'Ulloa*[1] où Montézuma envoya vers lui des généraux pour connaître le but de son voyage.

1 Les îles San Juan et Cozumel furent découvertes (1515) par Juan de Grijalva, envoyé par Velasquez.

Cortez leur répondit : "Je suis l'ambassadeur de Charles d'Autriche, grand et puissant empereur d'orient, et je viens vous apporter une bonne nouvelle, mais pour cela, il me faut de toute nécessité rencontrer votre empereur." Cette réponse intrigua Montézuma, qui croyait que tôt ou tard, suivant une tradition mexicaine, un grand roi d'orient les soumettrait à son sceptre et à sa couronne.

Le conseil de Montézuma décida que l'empereur ne quitterait pas sa ville royale, mais que des généraux iraient de nouveau vers les Espagnols, les combleraient de riches présents, et les presseraient de se retirer le plus tôt possible. Cortez persista dans sa résolution, et congédia les ambassadeurs en leur disant que sa mission réclamait absolument la présence de l'empereur. "D'ailleurs, leur dit-il, vous n'avez rien à craindre ; je ne viens pas à vous comme conquérant, mais comme ami."

En se retirant, les députés laissèrent aux Espagnols, une quantité si prodigieuse d'or, d'argent, de soie et de pierres précieuses que les yeux cupides de ceux-ci parurent ravis d'admiration.

Après cette visite, Cortez proposa à ses soldats d'élire un général ; le choix tomba naturellement sur lui.

Fondation de Vera-Cruz.—Avant de pou suivre ses conquêtes, Cortez jeta les bases de la *Villa Rica de la Vera-Cruz* (ville riche de la vraie Croix). Cette dénomination rendait bien les deux grandes pensées caressées par les Espagnols : *Villa Rica*, à cause des immenses richesses du pays, qui les avaient éblouis et qu'ils espéraient y entasser toutes un jour ; *Vera-Cruz*, parce qu'ils étaient débarqués en cet endroit le *Vendredi-Saint.*

C'est ainsi que trop souvent un zèle outré et une piété mal éclairée allient les biens terrestres aux choses célestes, l'honneur de la religion à des passions effrénées, et une prétendue charité à la barbarie.

En quittant Vera-Cruz, où il laissa une petite garnison, Cortez fit couler à fond ses vaisseaux, afin d'obliger ses soldats à vaincre ou à mourir.

Première expédition contre Mexico.—Avant d'aller prendre la ville de Mexico, Cortez attaqua les *Tlascalans* [1], qui se rendirent non sans lui avoir opposé une vive résistance. Ceux-ci devinrent ses alliés, et le grand conquérant, continuant sa marche victorieuse, s'em-

---

1 Les Tlascalans habitaient *Tlascala*, contrée fertile tout entourée de montagnes. Depuis longtemps, ce peuple s'était soustrait à la domination de Montézuma.

para de *Cholula*[1], de *Tezcuco*[2] et de *Chalco*, où il se trouva en présence de la riante et fertile contrée de Mexico. Au milieu d'un grand *lac*[3] s'élevait la brillante *capitale*[4], comptant plus de 20,000 maisons ; ses tours gigantesques, ses palais somptueux et ses jardins flottants lui donnaient un aspect féerique. Cortez marcha vers le palais royal ; près de mille nobles, en costume de fête, vinrent à sa rencontre, et défilèrent silencieusement en présence du grand général et le saluèrent avec respect. Deux cents officiers supérieurs, revêtus de longs manteaux blancs et la tête ornée de panaches, formaient le brillant cortège de Montézuma. L'opulent empereur, assis sur une chasse d'or massif, était porté par quatre des plus hauts dignitaires de sa cour. On tenait au-dessus de sa tête un élégant dais d'argent enjolivé de guirlandes en plumes vertes. Trois officiers, ayant en main un bâton d'or, ouvraient la marche. De distance en distance, à un signal donné, tous les Mexicains se prosternaient la face contre terre, comme étant indignes de regarder leur puissant empereur. Celui-ci, par diplomatie, sans doute, combla Cortez d'honneurs ; il le fit conduire dans un magnifique palais, en recommandant de le traiter royalement (1519).

Peu de temps après, les Mexicains attaquèrent Vera-Cruz et capturèrent un Espagnol, qu'ils sacrifièrent aux idoles après l'avoir décapité. Sa tête, portée de ville en ville comme un trophée glorieux, devint une preuve irréfutable que ces étrangers n'étaint pas immortels. Comme représailles, Cortez força Montézuma à lui livrer les coupables, qu'il fit brûler vifs aux portes du palais impérial. On vit bientôt les Mexicains se tourner contre leur empereur, qui, sous l'inspiration de Cortez, s'était déclaré publiquement vassal de Charles-Quint.

Les Mexicains ne tardèrent pas à se mettre en pleine révolte contre Montézuma. Celui-ci, pour les calmer, parut sur les remparts dans tout l'éclat de sa dignité royale, mais ses sujets, le croyant vendu

---

1 Cette ville, comptant 25,000 maisons et 400 tours, fut réduite en cendres à cause de sa résistance.

2 C'était une des plus florissantes villes du royaume. Le cacique combla d'honneurs les Espagnols et les traita comme des anges tutélaires qui venaient aider les Mexicains à secouer le joug trop onéreux de Montézuma.

3 Ce lac d'eau salée mesure à peu près 22 milles de longueur. Il communique avec un autre lac d'eau douce et presque aussi étendu ; ces deux lacs, pris ensemble, ont environ 160 milles de circonférence.

4 Mexico était bâtie sur une île, au milieu du lac salé. Les rues, sans pavés, s'ouvraient par quatre portes auxquelles se rendaient autant de levées en briques, qui établissaient la communication avec la campagne. L'eau douce était amenée à la ville par un aqueduc. Mexico avait 9 milles de circonférence.

aux Espagnols, le renversèrent mortellement blessé, sous une grêle de pierres et de flèches. Ce prince, dégoûté de la vie, ne voulut accepter aucun médicament et mourut peu après. Les Mexicains, bien résolus d'exterminer jusqu'au dernier soldat de Cortez, élurent un nouvel empereur[1], et attaquèrent les Espagnols dans leur quartier : le combat fut terrible. Cortez se vit obligé d'ordonner la retraite et de quitter Mexico. Après cinq ou six jours de marche, de fatigues et de désastres, il parvint jusqu'à la plaine d'*Otumba*, qu'il trouva couverte d'ennemis, réunis pour lui couper le passage. En présence d'un danger aussi imminent, Cortez, sans perdre son sang-froid, dit à ses gens: "Amis, voici le moment de vaincre ou de mourir." Enthousiasmés par ces paroles, les Espagnols font tomber les ennemis sous leurs armes comme le blé sous la faux du moissonneur, et une victoire décisive met l'armée du conquérant en sûreté.

Conquête du Mexique.—Avant d'attaquer définitivement Mexico, Cortez fit d'importants préparatifs. Treize grand brigantins furent construits et solennellement lancés sur les lacs. Il recevait aussi quatre vaisseaux de l'Espagne et un renfort de 200 hommes. L'aqueduc fut détourné et les vivres coupés à la malheureuse ville. L'attaque eut lieu par terre et par eau. Le choc fut terrible et opiniâtre ; on se disputa le terrain pied à pied, et tout fut saccagé. Guatimozin[2] vaincu, se livra prisonnier (12 août 1521). Cette victoire décisive fit passer l'empire au pouvoir des Espagnols.

Après avoir fait le récit de ses exploits à Charles-Quint, Cortez fut nommé capitaine et gouverneur général du pays conquis (1522). Son premier soin fut de relever Mexico de ses ruines. Pour affermir son autorité, il fit mourir dans les supplices les plus horribles les naturels qui ne voulurent pas se soumettre. Guatimozin, accusé de menées secrètes, fut pendu au milieu d'une rue avec deux des principaux caciques[3]. La jalousie calomnia le grand conquérant auprès de Charles-Quint, et réussit à le faire rappeler (1528); mais il parut si grand, si noble et si désintéressé devant la cour, que sa seule présence déjoua tous les complots de ses adversaires. Le roi le nomma chevalier de Saint-

1 Ce fut Quetlavacca, frère de Montézuma.

2 Guatimozin, qui avait remplacé Quetlavacca, avait mis la ville en état de défense. De nombreux canots armés attaquèrent la flotte espagnole munie de canons. Cortez avoue qu'il aurait été vaincu, s'il n'était pas survenu un vent qui le favorisa, et dérouta la flottille mexicaine.

3 Guatimozin s'obstinant à ne pas vouloir révéler où se trouvaient les trésors convoités par les Espagnols, fut couché avec son ministre, sur des charbons ardents. Celui-ci, qui semblait supplier son maître de révéler le secret, reçut cette fière réponse : "Et moi, suis-je donc sur des roses ?"

Jacques, le créa comte et lui accorda d'immenses terres au Mexique, où il revint. Dès lors, sa vie ne fut plus qu'un tissu de peines et de chagrins. Ceux qu'on lui avait adjoints pour l'administration réussirent à le perdre définitivement dans l'estime du roi. Revenu en Espagne (1540) pour plaider sa cause, Cortez fut délaissé de la cour et eut à subir un sort semblable à celui de Colomb. Charles-Quint feignait même de ne plus le reconnaître. Un jour, perçant la foule qui entourait la voiture de l'empereur, Cortez se présenta sur l'étrier de la portière, et le roi lui demanda. "Qui êtes-vous ?"—"Je suis un homme, lui répondit fièrement le conquérant du Mexique, qui vous a donné plus de provinces que vos pères ne vous ont laissé de villes." Courbé sous le poids des chagrins, Cortez termina sa laborieuse carrière le 2 décembre 1547. Ses restes, comme il l'avait demandé, furent transportés à la Nouvelle-Espagne, jugeant peut-être sa patrie indigne de recevoir dans son sein la dépouille mortelle d'un bienfaiteur qu'elle avait si mal récompensé[1].

François Pizarre.—A l'instar de Cortez, *Pizarre*[2], épris de l'amour des conquêtes, jeta les yeux sur le Pérou. Il s'associa à un riche ecclésiastique nommé *Luque* et à *Diégo d'Almagro*, obscur de naissance, mais possédant une fortune considérable, chose qui n'était pas à dédaigner pour la circonstance. Ces trois hommes scellèrent leur alliance en communiant de la même hostie, qu'ils se partagèrent. Après de douloureux revers, Pizarre équipa trois vaisseaux sur lesquels il s'embarqua en 1531. La flottille, portant 144 fantassins et 36 cavaliers, se dirigea sur l'île de *Puna*, située dans le golfe de *Guayaquil*, qui favorisait l'entrée du Pérou.

Conquête du Pérou.—Pour conquérir cet empire, Pizarre marcha sur *Cuzco*, la capitale, en se faisant passer pour l'ambassadeur du grand roi d'Espagne. Atabalipa[3], l'usurpateur du trône, se porta à sa rencontre, entouré de 3 000 hommes et porté sur une chaise d'or. La rencontre eut lieu à *Caxamalca*. La proposition à l'Inca de se faire chrétien et de se reconnaître vassal de Charles-Quint, fit éclater sa colère. A un signal donné, les Espagnols fondirent sur l'élite péruvienne et mirent à mort tous ceux qui osèrent se défen-

1 Conquête du Mexique, par Antonio Del Solis et W.-H. Prescott.

2 *Pizarre* naquit en l'an 1475, à *Truxillo*, dans l'*Estramadure*, province d'Espagne. D'abord gardeur de pourceaux, il prit la fuite et s'embarqua pour les Indes espagnoles, avec *Vasco Nunez de Balboa*; c'est ce dernier, qui, du sommet des Cordillères, aperçut le premier l'océan Pacifique.

3 Atabalipa, de la dynastie des Incas, était sur le trône, qu'il avait usurpé sur son frère Huescar, quand Pizarre se rendit au Pérou pour en faire la conquête.

dre. Ce fut l'horreur d'une véritable boucherie : le sol resta jonché de cadavres. Atabalipa fut fait prisonnier et conduit sous bonne escorte dans le quartier des Espagnols. Le malheureux prince pressentant que la soif de l'or était la passion dominante des conquérants, donna une rançon de soixante-quinze millions de pistoles, mais cette somme ne l'empêcha pas d'être condamné à mort, après un semblant de procès, où on l'accusa de trahison. L'Inca implora la clémence de son tyran, mais celui-ci demeura inflexible et le livra à des nègres pour l'étrangler.

Maître de *Cuzco*, le conquérant jeta les bases de *Lima*, qui devint la capitale du nouvel état. Cependant, la division ne tarda pas à se mettre dans les rangs des vainqueurs. Pizarre se brouilla avec Almagro, nommé par Charles-Quint gouverneur du Chili. Après l'avoir vaincu à Cuzco, il le chargea de fers et le fit condamner à mort (1538). Mais Pizarre, par son gouvernement tyrannique, s'était fait d'autres ennemis. Bientôt ils jurèrent de secouer le joug de leur oppresseur. Les conjurés, ayant à leur tête les fils d'Almagro, cernèrent en plein jour le palais de Pizarre, et, aux cris de : "Périsse le tyran ! Vive le roi !" enfoncent les portes, se précipitent dans le palais comme des loups affamés, et tuent Pizarre à coups d'épée. Telle fut la fin tragique d'un homme dont le courage, la constance et la fermeté égalaient la fourberie, la cruauté et l'ambition effrénée.

Des gouverneurs avides et incapables succédèrent à Pizarre, et perpétuèrent longtemps, dans le Pérou, la haine entre les naturels et les Espagnols.

Du Pérou rayonnèrent la plupart des expéditions d'aventuriers qui conquirent à l'Espagne la plus grande partie de l'Amérique méridionale.

LECTURE.—*Les peuples du nouveau monde.*—Nous avons à considérer, ici, d'où venaient les peuples du nouveau monde et à quelle époque ils se rendirent dans ces contrées. Ce sujet présente de nombreuses conjectures.

Pline nous dit qu'en passant par l'Islande et le Groenland, on trouvait un continent qui reliait le nord de l'Europe avec l'Amérique. On considère que ce continent, ou au moins cet archipel, avait une étendue de 20.000 milles carrés. Le géologue Edmond Colomb avance qu'à une époque très reculée, la partie occidentale de l'Espagne se rattachait à un continent, submergé depuis des centaines de siècles, par où l'on pouvait se rendre en Amérique. La géologie et l'ethnographie sont d'ailleurs d'accord avec les traditions des premiers siècles, concernant le fameux Atlantide, qui jouait un si grand rôle à cette époque.

D'un autre côté, on pense que le détroit de Bering n'a été formé qu'à la période quaternaire, et que l'Asie touchait alors à l'Amérique.

D'ailleurs, les mêmes époques de fossiles : chameaux, rhinocéros, machairodus, etc., que l'on trouve dans des couches similaires de terrains communs aux deux continents, prouvent bien qu'ils étaient réunis. On recueille aussi dans les couches de lignite des terrains tertiaires de l'Europe, des débris de cyprès de la Louisiane, de feuilles d'érables, de sassafras, de magnolias, de taxus, de sequois, provenant des arbres de l'Amérique, arbres qu'on ne trouve pas maintenant dans les contrées de l'Europe. On a remarqué que les mêmes règnes de la nature n'existaient plus en 1692, d'où l'on peut conclure, qu'avant cette date, les deux continents communiquaient au moyen de terres disparues.

On est porté à croire que les peuples qui habitaient le nouveau monde, avant sa découverte par les Européens, venaient de l'Asie, vu que les régions méridionales et centrales avec le sud des États-Unis étaient les seules habitées.

Les auteurs chinois parlent d'un pays merveilleux appelé *Fou-Sang*, vaste territoire d'environ 1000 lieues, au delà duquel on retrouve l'immense mer Bleue. L'espace ici indiqué s'accorde avec l'intervalle qui sépare le littoral du Pacifique de celui de l'Atlantique, à la hauteur de San Francisco.

D'ailleurs, les renseignements fournis sur la civilisation, l'industrie, la religion, la population de Fou-Sang conviennent parfaitement à ce que nous savons des anciens Péruviens. Tout ceci nous reporterait à 1500 ans avant les découvertes de Christophe Colomb. Les vestiges des monuments préhistoriques, trouvés dans les deux Amériques, ressemblent aux constructions de la même époque du nord de l'Europe, portant l'empreinte de l'art asiatique[1].

Gaffarel[2] paraît assez bien résumer les conclusions de la science moderne en disant : "Ainsi donc, à une époque inconnue, mais assurément fort reculée, vivait et se développait en Amérique une race forte, énergique, industrieuse, assez puissante pour consacrer à des travaux improductifs le labeur de plusieurs milliers d'hommes.

Lorsque les Espagnols du XVIe siècle découvrirent les peuples même les plus civilisés de l'Amérique, cet éclat avait disparu ; cette puissance s'était dissipée. Mais supposons qu'un peuple quelconque ait découvert l'Europe au Xe siècle de notre ère, dans le siècle de fer de la féodalité, il eût trouvé les Européens bien barbares, et pourtant la civilisation gréco-romaine avait longtemps brillé dans ces mêmes contrées. Il en restait encore sur le sol et dans les esprits des traces nombreuses. Un phénomène analogue dut se produire en Amérique : elle eut ses jours de splendeur, mais à l'antique civilisation succéda la barbarie moderne. Quand enfin nous pourrons déchiffrer ces illisibles hiéroglyphes du Mexique et du Yucatan, ces manuscrits mystérieux, ces rituels, ces cartouches qui défient encore notre curiosité, peut-être alors connaîtrons-nous l'histoire de la vieille Amérique, et ce prétendu nouveau monde deviendra une partie de l'ancien monde, un pays dont les habitants avaient avec nos ancêtres des relations fréquentes.[3]"

---

1 Voir les articles de M. Alphonse Gagnon dans le *Monde Illustré*, pp. 518, 519, 535.

2 Gaffarel, p. 36.

3 Voir *l'Amérique précolombienne*, par A. Gagnon.

CHAPITRE III

LES PEUPLES DE L'AMÉRIQUE

Origine.—Civilisation des Aztèques et des Péruviens.—Gouvernement.—Arts.—Sciences.—Religion.—Fêtes.—Sacrifices.—Missions catholiques.—Réductions du Paraguay.—Gouvernement des Réductions.—Justice.—Milice.—Agriculture.—Éducation et instruction.—Résultats.

Origine.—Les Européens trouvèrent l'Amérique couverte de tribus sauvages, différant peu entre elles de mœurs et de coutumes.

Quels étaient ces peuples ?—D'où venaient-ils ?—Mystère dont la Providence se plaît encore à nous faire chercher le secret.

Dès le berceau du genre humain, des groupes durent se diriger du côté du continent américain.

On sait, d'ailleurs, que la confusion des langues, amenée par la tour de Babel[1], força les hommes à se disperser. Parmi les *Japhétides*[2], les uns se répandirent vers le *Pont-Euxin* (Mer Noire), le *Caucase*, autour de la *mer Caspienne*, en Sibérie, et peuplèrent ensuite l'Europe ; d'autres, prenant une direction opposée, se dirigèrent du côté de la *Médie*, de la *Perse*[3], des *Indes* et de la *Chine* ; ils passèrent même en *Amérique*, puisque, d'après les anciens, le détroit de Bering n'existait pas encore. Platon dit aussi qu'à cette époque, il y avait plusieurs îles, même un continent en plein océan Atlantique[4].

Des naufrages et des voyages de découvertes, entrepris par les peuples maritimes, durent jeter sur les côtes de l'Amérique, des *Phéniciens*, des *Indiens*, des *Chinois*, des *Japonais*, des *Celtes*, des *Scandinaves*, etc. La seule analogie des usages, des coutumes, des langues et des cultes nous fait présumer la réalité d'une communication

---

1 Cette tour était la grande pyramide à sept étages de *Borsippa*, près de *Babylone*. Il y a quelques années, une inscription en fit découvrir les ruines ; elles consistent dans un amas prodigieux de briques simplement séchées au soleil, qui, en s'éboulant, ont formé des espèces de collines. Les habitants du pays désignent ces décombres sous le nom de *Birs Nimroud*, c'est-à-dire *Tour de Nemrod*.

2 *Japhet* signifie *extension*. De cette race, connue ordinairement sous le nom de race *indo-européenne* ou *indo-germanique*, sont les *Scythes*, les *Sibériens*, les *Thraces*, les *Perses*, les *Grecs*, les *Romains*, les *Celtes*, les *Germains*, les *Slaves*, les *Mèdes*, les *Indiens*.

3 En *Perse*, ils se mêlèrent avec les *Sémites*.

4 Les anciens ne portent guère au delà de 3000 ans l'effondrement de l'Atlantique, dont les traces sont encore sensibles. Ce cataclysme, qui répandit partout la terreur, eut pour effet de retenir les marins en deçà des colonnes d'Hercule. Depuis, ces mers mystérieuses furent regardées comme infranchissables. Même les gens de Colomb étaient imbus de ces préjugés.

entre l'ancien et le nouveau monde. Cependant, ces communications remontent à des époques bien reculées, puisque le fer, la monnaie et l'écriture linéaire n'étaient pas alors connus des tribus américaines.

La décadence de l'empire romain, qui dissémina des hordes barbares en Europe et en Asie, dut aussi amener des émigrations en Amérique, par le détroit de Bering[1]. Ce détroit, ne mesurant pas plus d'une cinquantaine de milles de largeur, n'était pas de nature à empêcher les Indiens de le traverser en canots[2]. Les recherches exactes des archéologues suppléent aux incertitudes de l'histoire, et nous prouvent que l'existence de l'homme sur le continent américain remonte à l'âge de la pierre, c'est-à-dire à l'époque où l'homme n'avait pas encore appris à se servir des métaux. Les tribus nomades vivaient alors de pêche et de chasse. Des silex informes leur servaient d'armes et d'outils. Leurs habitations étaient des cavernes ou des antres de rocher, qu'elles disputaient aux bêtes sauvages.

Aux tribus nomades succédèrent des peuplades sédentaires, moins grossières et moins barbares, qui s'établirent sur les bords de la mer et sur les rives des fleuves, des lacs et des rivières ; des amas de débris[3] accusent la longue durée de leur séjour en Amérique.

Enfin les *Mounds*, au nombre de plus de 10,000, nous reportent à des immigrations ultérieures. Parmi ces monuments, on distingue des *corps défensifs*[4], des *enceintes sacrées*[5], des *temples*[6], des *tertres* pour

---

1 Les Montagnais ou Tchipewgans, qui occupent la côte et les deux versants des montagnes Rocheuses, regardent l'Asie comme le berceau de leurs ancêtres.

2 Une preuve évidente que les sauvages n'avaient pas peur d'affronter le détroit de Bering, c'est qu'au commencement de la colonie, un missionnaire du Canada, appelé à exercer son ministère en Chine, y rencontra une Indienne qu'il avait baptisée à Montréal ; elle lui raconta qu'ayant été faite prisonnière, on l'avait conduite dans cette contrée (Ferland).

3 Des recherches ont fait découvrir des haches, des couteaux, des outils de pierre, de corne et d'os, ainsi que des fragments d'objets abandonnés depuis des siècles. On a trouvé de nombreux ossements de mammifères et d'oiseaux, des arêtes de poissons, des coquilles d'huîtres, de cardium et d'autres mollusques.

4 Une chaîne de camps retranchés et de fortifications colossales reliait les Allégbénys aux montagnes Rocheuses. Redoutes, murs, parapets, fossés, circonvallations défendant les points culminants et les deltas, tranchées profondes, passages creusés sous le lit des rivières, observatoires placés sur les hauteurs, murailles circoncentriques pour protéger les entrées, formaient un véritable système de forteresses.

5 On en comptait 1,500, généralement construites sur le bord des fleuves et dans les vallées dominées par de hautes collines.

6 Ces temples avaient la forme de pyramides tronquées, dont les plans inclinés conduisaient au sommet.

les *sacrifices*[1], des *tertres tumulaires*[2], et d'autres figurant des *animaux*[3].

Dans plusieurs contrées des États-Unis, notamment en *Virginie*, en *Pensylvanie*, dans l'*Ohio* et le *New-York*, on rencontre les ruines de grandes cités entourées de murs et de forêts ; on trouve des pièces de poterie, des bouteilles, des haches d'acier et autres objets en fer. Près de New-York, dans la rivière *Genessel*, on a découvert, récemment, un morceau d'argent sur lequel ces mots étaient gravés en caractères arabes : *l'année* 600 *de Notre-Seigneur*. Ces restes d'architecture et d'autres découvertes récentes nous reportent, nécessairement, à des époques bien différentes.

Civilisation des Aztèques et des Péruviens.—Parmi les tribus mexicaines, celle des Aztèques[4] s'était particulièrement signalée par sa puissance. Elle eut cependant des débuts pénibles et fut même contrainte par ses voisins de se reléguer sur des îlots sablonneux et stériles situés au milieu d'immenses marais. Sur l'un de ces îlots elle fonda *Tenochtitlan* (1325), ville capitale de 500,000 à 1 000,000 d'habitants, qui a fait place à Mexico. Les Aztèques augmentèrent leur puissance et leur développement par les luttes victorieuses qu'ils eurent à soutenir contre leurs adversaires. La civilisation brillante qu'ils atteignirent est attestée par les débris de peinture, de sculpture et d'architecture que l'on trouve encore au Mexique.

Au Pérou, le *Soleil*—principale divinité—l'*Inca* et les *communes* étaient les seuls propriétaires. Les travaux agricoles se faisaient en commun, et les particuliers devaient même cultiver les terres du Soleil et de l'Inca. Des magasins publics subvenaient aux besoins des aveugles, des muets, des sourds, des estropiés, des infirmes et de quiconque ne pouvait cultiver la terre. Les vieillards, entretenus aux frais de la commune, étaient chargés de chasser les oiseaux des champs ensemencés. Les portes des habitations devaient rester ouvertes pendant les heures des repas, afin que les juges pussent y pénétrer et voir ce qui s'y passait. Cette législation faisait des Péruviens des espèces de machines ; et, selon la judicieuse remarque

---

1 Les tertres pour les sacrifices consistaient en des couches horizontales de gravier, de terre et de sable que surmontait un autel formé de pierres plates ou d'argile durcie à la chaleur.

2 Les tertres tumulaires, très nombreux, témoignent qu'en tout temps l'homme a toujours eu du respect pour les morts.

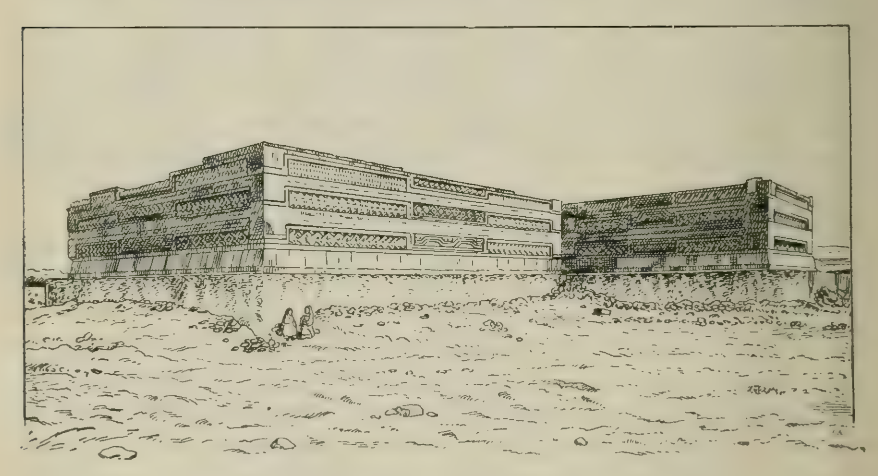
3 Ces tertres, que l'on compte par milliers, se trouvent généralement dans les États du Far-West et le Wisconsin.

4 Les Aztèques tiraient leur origine d'Azilan, contrée mexicaine qui pendant cinq siècles envoya vers le sud de nombreuses émigrations.

de M. de Humboldt, il y avait au Pérou une richesse générale, et pas de félicité privée ; de la résignation au despotisme royal plus que de l'amour pour la patrie ; de l'obéissance passive sans hardiesse pour les grandes entreprises, un esprit d'ordre qui s'étendait jusqu'aux moindres actions de la vie, et nulle largeur d'idées, nulle élévation de caractère.

Outre le *Soleil*, les Péruviens adoraient aussi des idoles. Leur morale se réduisait à trois points : *n'être ni voleurs, ni oisifs, ni menteurs.*

Gouvernement.—Trois états confédérés, *Mexico, Tezcuco* et *Tacuba*, gouvernés chacun par un roi, formaient l'empire du Mexique. Le roi de Mexico, avec la prééminence, jouissait du triple pouvoir civil, judiciaire et militaire. Les quatre principaux seigneurs choisissaient l'empereur dans une famille de Mexico.



Ruine d'un monument antique, à Mitla, Mexique

Au Pérou, les *Incas* jouissaient d'un pouvoir théocratique absolu. Aux membres de cette dynastie étaient dévolus tous les emplois, même l'exercice du sacerdoce. Un lieutenant, qui devait rendre compte de ses actes à l'empereur, se trouvait à la tête de chacune des quatre principales circonscriptions de l'empire. Des gouverneurs, appelés *curacas*, administraient les *provinces*, et formaient la noblesse du second ordre. Les provinces étaient divisées en *communes*, régies par des statuts municipaux ; chaque commune renfermait un certain

nombre de familles. Quant aux tribus moins civilisées des autres contrées, l'anarchie y régnait, et la force y faisait loi.

Arts.—Les Mexicains possédaient tous les arts de nécessité et même ceux de luxe : des orfèvres exécutaient habilement les ouvrages les plus délicats. Les tissus des Mexicains furent autant admirés que leur sculpture et leur architecture. Au dire de Cortez, tout ce que produisent la terre et les eaux, Montézuma l'avait fait imiter en or, en argent, en pierres précieuses, en plumes d'oiseaux, avec une telle perfection qu'on aurait cru le voir au naturel. Les Mexicains savaient aussi se servir de peintures pour faire des tableaux.

L'usage de la brique, de la chaux et l'art du charpentier étaient inconnus aux Péruviens. Les édifices étaient construits de blocs de pierre, et, pour consolider leurs constructions, ils creusaient le bloc inférieur de manière que le supérieur s'y emboîtât exactement. La citadelle de Cuzco était bâtie de ces énormes blocs irréguliers. Outre le palais de l'*Inca,* dont les murs à l'intérieur étaient couverts de feuilles d'or, Cuzco renfermait plusieurs monuments remarquables. La beauté et la richesse du temple du *Soleil* surpassaient tout ce que l'on peut imaginer : des lames et des guirlandes d'or flamboyaient au soleil sur les murailles ; des deux côtés de l'autel étaient rangés, par ordre d'ancienneté, les cadavres embaumés des Incas, assis sur des trônes d'or ; les portes du temple étaient du même métal. Cet édifice se trouvait entouré de pavillons carrés dédiés à la Lune, épouse du Soleil, aux Pléiades, au tonnerre, à l'arc-en-ciel, aux prêtres Le pavillon de la Lune, contenant les corps embaumés des impératrices, était couvert d'argent.

Science.—Dans toutes les villes se trouvaient des écoles dirigées par des Incas, que les fils des nobles et même des caciques devaient fréquenter. On y enseignait la religion, ou les rites et les cérémonies. On expliquait la raison de chaque loi en en prouvant les fondements. La morale, la politique et la pratique de l'art militaire n'étaient pas négligées. Les traditions historiques de la patrie y étaient rappelées par ordre et passaient ainsi d'une génération à l'autre. L'arithmétique, l'astronomie, la musique et la poésie étaient aussi cultivées. Les Mexicains se servaient d'une écriture *hiéroglyphique* assez grossière. Cortez écrivait à l'empereur : "Ces peuples ont certains caractères et des figures sur le papier, qu'ils comprennent

parfaitement." Les Péruviens transmettaient les faits au moyen de petites cordes de plusieurs couleurs, nouées de différentes façons, et appelées *quipos*. Ces figures et leur arrangement étaient de pure convention. Les fils des roturiers n'avaient pas d'écoles et devaient s'en tenir à leurs métiers.

Religion.—Les peuples américains avaient des notions de Dieu. Les Mexicains attribuaient la création et la conservation de toutes choses à un être suprême qu'ils appelaient *Téolt*[1]. Les Péruviens lui donnaient le nom de *Pacha-Camac,* ou *créateur du monde ;* les Brésiliens le dénommaient *Pillan* ou *esprit par excellence.* Les tribus de la *Guyane* croyaient à un Dieu infiniment bon, ne leur voulant que du bien ; elles adoraient aussi un grand nombre de génies inférieurs auxquels elles se recommandaient dans leurs maux.

Tous les sauvages croyaient à l'immortalité de l'âme et à l'existence d'une vie future[2]. Les Indiens gardaient leurs cheveux et leurs ongles avec l'espérance de les retrouver à la résurrection. On portait les nouveaux-nés aux prêtres, qui leur versaient de l'eau sur la tête ; dans certaines provinces, on feignait de les faire passer par l'eau et le feu.

Les traditions d'un seul homme sauvé d'une grande inondation au moyen d'un radeau, et d'un édifice pyramidal élevé par l'orgueil des hommes et détruit par la colère des dieux, rappelaient bien le déluge et la tour de Babel.

L'espérance d'un rédempteur se conservait également : "Tous les aborigènes attendaient du côté de l'orient, qu'on pourrait appeler le pôle de l'espérance de toutes les nations, des enfants du soleil. Les Mexicains, en particulier, croyaient qu'un de leurs anciens rois reviendrait vers eux du côté de l'aurore, après avoir fait le tour du monde. Enfin, il n'y a aucun peuple qui n'ait eu son expectation de cette espèce[3]."

Fêtes.—Les fêtes les plus brillantes étaient celles de la religion, du soleil, de la lune et de Vénus ; celle-ci était vénérée comme la messagère du soleil. La solennité de l'équinoxe de mars était suivie de la récolte du maïs, ordinairement mûr à cette époque : cette récolte jetait

---

1 Corruption du mot grec *Theos* (Dieu).

2 Un vieil Indien disait un jour à Colomb : "Tu nous as effrayés par ta hardiesse, mais souviens toi que nos âmes ont deux routes après la sortie du corps : l'une est obscure, ténébreuse ; l'autre est claire, brillante et destinée aux âmes de ceux qui ont donné la paix et le repos."

3 Boulanger, *Recherches sur le despotisme oriental.*

le peuple dans une allégresse générale. Les Mexicains célébraient, chaque année, trois fêtes des morts et une autre en l'honneur des seigneurs.

Sacrifices humains.—Nul peuple n'offrit autant de sacrifices humains[1] que celui du Mexique. Le nombre surpassait 20,000 en certains jours de fête. L'immolation était quelque chose de cruel. Un *pontife*, accompagné de quatre *prêtres*[2], conduisait la victime en présence de l'idole à laquelle on l'offrait ; après l'avoir étendue sur une espèce de table, les quatre prêtres la tenaient par les mains et les pieds, tandis que le pontife lui ouvrait la poitrine pour en arracher le cœur, qu'il élevait tout fumant vers le soleil. Ce cœur, avec le sang duquel on teignait les lèvres de l'idole, était ensuite brûlé et les cendres conservées avec respect. La tête de la victime était aussi précieusement enfermée dans un ossuaire. Les maîtres des prisonniers ou des esclaves sacrifiés réclamaient les restes pour s'en régaler dans un repas auquel ils conviaient leurs parents et leurs amis.

La manière d'immoler les victimes variait selon les fêtes. Pour honorer *Teteoïnan*, mère des dieux, on coupait la tête à une femme ; on glorifiait *Tlatot*, dieu des eaux, en noyant dans un lac un petit garçon et une petite fille ; on chômait aussi certaines fêtes en enfermant dans une caverne quelques enfants pour y mourir de faim, ou en suspendant les victimes à des branches d'arbre pour y être percées de flèches, ou encore en les attachant à des poteaux pour les assommer à coups de massue.

Missions catholiques.—Dès que les immenses forêts de l'Amérique furent découvertes, on vit accourir les illustres enfants de saint François, de saint Dominique et de saint Ignace, pour annoncer l'Évangile aux peuplades barbares de ces contrées. Les missionnaires y rencontrèrent des difficultés presque insurmontables.

Les cruautés inouïes exercées par les Espagnols sur les aborigènes étaient un excellent prétexte à ceux-ci pour ne pas embrasser la religion de leurs conquérants. Cependant, là comme ailleurs, la croix triompha de l'idolâtrie ; les conversions s'opérèrent par milliers. Les missions prospérèrent tellement qu'au commencement

---

1 Les victimes étaient ordinairement des prisonniers de guerre et des esclaves

2 Les prêtres mexicains avaient un extérieur grave et imposant. Ils portaient de longues robes noires, avaient les cheveux épars et les mains teintes de sang qu'ils ne lavaient jamais. Il y en avait deux classes : celles des sacrificateurs et celles des prêtres dont la mission était d'apprendre aux peuples les usages et les coutumes et d'instruire la jeunesse.

du XVIIe siècle, l'*Amérique* espagnole[1] comptait déjà cinq archevêchés et quatre cents couvents. C'est ainsi que, sous l'empire de la foi, l'esprit de cruauté de vengeance et de perversité grossière qui caractérisait les hordes sauvages, faisait place à la douceur, à la patience et à la chasteté. L'évêque de Buenos-Aires pouvait alors écrire à Philippe V, roi d'Espagne : "Sire, dans ces peuplades nombreuses composées d'Indiens naturellement portés à toutes sortes de vices, il règne une si grande innocence que je ne crois pas qu'il s'y commette un seul péché mortel."

Réductions du Paraguay.—Le *Paraguay* présentait la plus triste image de la décadence de l'espèce humaine On y voyait des hommes nus, farouches, anthropophages, ayant le travail en horreur. Les premier missionnaires de ces contrées barbares furent les Franciscains, qu'on massacra. Les Jésuites, qui leur succédèrent, parvinrent à se fixer au milieu de ces peuples non civilisés, qu'ils adoucirent peu à peu et affectionnèrent aux cérémonies du culte catholique. Pour faciliter leur tâche, les missionnaires créèrent une langue générale composée des principaux mots des dialectes des différentes peuplades ; ils travaillèrent aussi à corriger l'*ivrognerie*, en abolissant le trafic des liqueurs enivrantes. Sous cette heureuse influence, 100, 000 Indiens demandèrent le baptême. Afin de soustraire les nouveaux convertis au contact funeste des Européens, les Jésuites obtinrent du roi d'Espagne de les grouper en des endroits connus sous le nom de *réductions* ou *paroisses :* c'est ce qui donna lieu à ce roi d'accuser faussement les missionnaires d'avoir voulu fonder un état indépendant dans le *Paraguay*.

Presque toutes les réductions étaient situées sur le bord des rivières ; les maisons étaient disposées en carré autour de la place publique, où se trouvaient l'église, centre de la colonie, la résidence des missionnaires, l'arsenal, le grenier commun et l'hospice pour les étrangers. Dans la première moitié du XVIIe siècle le nombre des réductions s'élevait à trente-trois, comprenant chacune un millier de familles.

---

1 L'Amérique espagnole comprenait, le *Mexique*, la *Floride*, que l'Espagne céda plus tard aux Anglais (1763), le *Guatemala*, une grande partie des *Antilles*, la *Colombie*, le *Pérou*, la *Bolivie*, le *Chili* et *Buenos-Aires*. Pendant le temps qu'elle domina sur le Portugal (1580-1640), l'Espagne posséda aussi le *Brésil*, colonie portugaise.

Gouvernement des Réductions.—Les Jésuites donnèrent aux Indiens une *constitution patriarcale* sans précédent dans l'histoire. Un *curé* administrait chaque réduction, et un *vice-curé* vaquait aux fonctions spirituelles. Toutes les missions relevaient d'un supérieur nommé par le pape et investi de pouvoirs très étendus, même de celui d'administrer la confirmation. Un gouverneur, subordonné au supérieur général des missions, était nommé par le roi. Sous la direction des missionnaires, l'assemblée générale des citoyens élisait un cacique pour la *guerre*, un *corrégidor* pour la *justice*, un *régidor* et des *alcades* pour la police et les travaux publics.

Justice.—Le *curé* jugeait les délits, qui étaient rares. Une première faute était punie par l'admonition ; une récidive par une pénitence publique à la porte de l'église ; enfin, si ces deux peines restaient infructueuses, on employait un châtiment plus sévère ; ce cas était excessivement rare, et l'on n'avait besoin ni de bourreau, ni de prison.

Milice.—Les missionnaires avaient organisé une *milice* à pied et à cheval, faisant l'exercice tous les dimanches. Placée sous le commandement d'un cacique, elle était chargée de garder le territoire des missions et de repousser, en cas de besoin, toute agression.

Agriculture.—Chaque *famille* avait un terrain qui lui était assigné en raison de ses besoins. Le reste des terres, appelé *possession de Dieu*, était cultivé en commun, pour suppléer aux mauvaises récoltes, subvenir aux besoins de la guerre, à l'entretien des orphelins, des veuves et des vieillards, couvrir les dépenses du culte et payer l'écu d'or dû au roi d'Espagne par chaque propriétaire. La récolte était mise en commun dans les magasins, à la disposition du curé, qui faisait chaque jour distribuer aux chefs de famille les choses nécessaires à la vie, selon le nombre de têtes. Il était beau de voir les habitants de chaque réduction se réunir soir et matin à l'église, au son de la cloche, pour rendre hommage à leur Créateur, puis aller au travail au son des instruments de musique, précédés de l'effigie du saint *patron* de la *colonie*. Un inspecteur, chargé de diriger les travaux, excitait l'indolence naturelle des Indiens. Cependant, le travail était très modéré et entrecoupé de récréations pendant la journée ; des *fêtes civiles* ou *religieuses* venaient souvent en rompre la monotonie.

Éducation et instruction.—Chaque colonie avait deux écoles pour élever les enfants, l'une pour les lettres et l'autre pour la musique et le chant. Afin de mettre en garde les enfants des réductions

contre l'esprit corrupteur des étrangers, la langue espagnole n'était pas enseignée ; aussi le territoire des missions était-il interdit aux Européens.

Résultats.—Le *gouvernement patriarcal* fit du *Paraguay* un état heureux et prospère. C'était, en effet, celui qui convenait le mieux à un peuple conquis à la civilisation par l'Évangile. Il dura de 1556 jusqu'en 1767. Alors les Jésuites furent expulsés, et les Indiens réduits à l'esclavage.

LECTURE.—*La fête du Saint Sacrement dans les missions du Paraguay.*—Au centre des forêts sauvages, au milieu de ce petit peuple antique, la fête du Saint Sacrement présentait un spectacle extraordinaire. Voici la description que le père Charlevoix en a faite : "On ne voyait rien de précieux à cette fête ; toutes les beautés de la simple nature sont ménagées avec une variété qui la représente dans son lustre ; elle y est même, si j'ose ainsi parler, toute vivante : car, sur les fleurs et les branches des arbres qui composent les arcs de triomphe sous lesquels le Saint Sacrement passe, on voit voltiger des oiseaux de toutes les couleurs, qui sont attachés par les pattes à des fils si longs, qu'ils paraissent avoir toute leur liberté et être venus d'eux-mêmes pour mêler leur gazouillement au chant des musiciens et de tout le peuple, et bénir à leur manière Celui dont la providence ne leur manque jamais.

"D'espace en espace, on voit des tigres et des lions bien enchaînés, afin qu'ils ne troublent point la fête, et de très beaux poissons qui se jouent dans de grands bassins remplis d'eau : en un mot, toutes les espèces de créatures vivantes y assistent comme par députation, pour y rendre hommage à l'Homme-Dieu dans son auguste sacrement.

"On fait entrer aussi dans cette décoration toutes les choses dont on se régale dans les grandes réjouissances, les prémices de toutes les récoltes pour les offrir au Seigneur, et le grain qu'on doit semer, afin qu'il lui donne sa bénédiction. Le chant des oiseaux, le rugissement des lions, le frémissement des tigres, tout s'y fait entendre sans confusion, et forme un concert unique...

"Dès que le Saint Sacrement est rentré dans l'église, on présente au missionnaire toutes les choses comestibles qui ont été exposées sur son passage. Il en fait porter aux malades tout ce qu'il y a de meilleur ; le reste est partagé à tous les habitants de la bourgade. Le soir, on tire un feu d'artifice, ce qui se pratique dans toutes les grandes solennités et au jour des réjouissances publiques."

DEUXIÈME ÉPOQUE

Tentatives de la France au Canada

CHAPITRE IV

DÉCOUVERTE DU CANADA

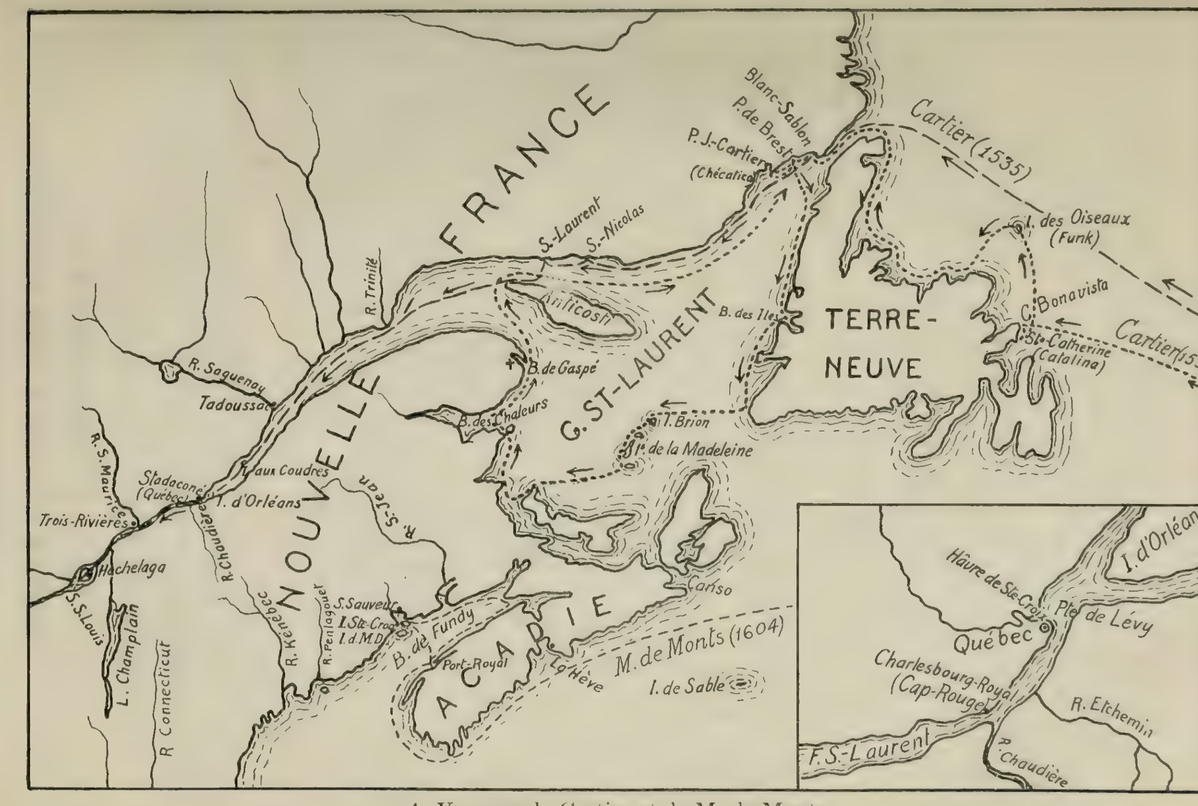
Projets de François Ier.—Jacques Cartier : Premier voyage.—Exploration du golfe Saint-Laurent.—Prise de possession.—Deuxième voyage.—Fleuve Saint-Laurent.—Stadaconé.—Hochelaga.—Hivernage au Canada.—Retour en France.

Projets de François Ier.—François Ier, roi de France, nourrissait le projet de jeter les bases d'une colonie en Amérique et de faire annoncer aux sauvages la parole de l'Évangile. Il chargea d'un voyage de découverte (1523) *Jean Vérazzani*, navigateur florentin, déjà venu, paraît-il, dans le Saint-Laurent (1508), avec *Thomas Aubert*, pilote de Dieppe. Vérazzani, qui dut prendre part à la guerre de la France contre l'Espagne, n'entreprit son voyage qu'en 1524, avec deux vaisseaux : le *Normand* et le *Dauphin*. Faisant voile vers l'ouest, il côtoya les *États-Unis* depuis la *Caroline du Sud* (34e degré de latitude) jusqu'au *Maine* inclusivement, visita la *Nouvelle-Écosse*, l'île du *Cap-Breton* et *Terre-Neuve*, arbora le pavillon français dans les principaux havres éleva des croix en différents lieux, donna le nom de *Nouvelle-France* aux pays qu'il avait visités. Il retourna en France pour rendre compte de son expédition à François 1er ; mais comme ce roi chevaleresque venait d'être fait prisonnier par Charles-Quint, à Madrid, Vérazzani ne put obtenir les secours nécessaires pour de nouvelles expéditions[1].

Jacques Cartier : *Premier voyage.*—Le peu de succès de Vérazzani porta François 1er à abandonner pendant dix ans ses projets sur l'Amérique. Les richesses que les Espagnols tiraient du nouveau monde firent néanmoins reprendre au roi de France le dessein d'y fonder une colonie. Philippe de Chabot, amiral de France, lui présenta *Jacques Cartier*, capitaine malouin très expérimenté, comme capable de mener à bonne fin cette grande entreprise. Le célèbre navigateur, chargé d'une expédition en Amérique, quitta Saint-Malo le 20 avril 1534, avec deux vaisseaux et soixante et un hommes d'équipage. Il arriva le 10 mai au cap *Bonavista* (Bonne-Vue), dans l'île de Terre-Neuve, à 48° 50' de latitude nord.

---

[1] Quelques historiens croient cependant que Vérazzani fit encore deux voyages en Amérique, et qu'étant débarqué avec quelques-uns de ses gens sur les côtes du Brésil, ils furent pris par les naturels du pays, rôtis et mangés en présence de leurs compagnons, restés sur le vaisseau.



4. Voyages de Cartier et de M. de Monts.

Ayant trouvé la côte couverte de glace, il tourna vers le sud et entra dans le port qu'il nomma Sainte-Catherine[1]. Le 21 mai, il retourna au nord et aborda dans une petite île encore couronnée de glace et toute couverte d'oiseaux[2]. Cartier côtoya ensuite Terre-Neuve jusqu'au détroit de Belle-Isle, se rendit à Blanc-Sablon, entra dans le port des Ilettes[3], et visita la baie de Brest[4], où il fit dire la messe, le jour de la fête de saint Barnabé (11 juin).[5]

Exploration du golfe Saint-Laurent.—Après avoir exploré sur des barques une partie de la rive nord du golfe jusqu'à *Chicatica* qu'il nomma port de *Jacques-Cartier*, le grand navigateur alla reprendre ses vaisseaux au port de Brest, fit voile vers Terre-Neuve, dont il explora une grande partie de la côte occidentale, reconnut les îles de *Brion* et de la *Madeleine*, et entra, le 3 juillet, dans une baie considérable à laquelle il donna le nom de *baie des Chaleurs*, à cause de la température excessivement chaude qu'il y endura. Monté sur une barque, il se rendit jusqu'au fond de la baie, où il rencontra beaucoup de sauvages, qui le reçurent amicalement.

De là, il alla mouiller entre l'île *Bonaventure* et le cap *Percé*, qu'il nomma cap de *Prata*. Une tempête ayant fait perdre une ancre à l'un de ses vaisseaux, il se réfugia dans le bassin de Gaspé, où il passa quelques jours (du 16 juillet au 25).

Prise de possession.—Cartier trouva sur les bords de cette baie environ quarante familles sauvages, extrêmement pauvres, qui firent bon accueil aux Français. Il profita de leurs heureuses dispositions pour planter, sur la pointe de l'entrée du port, une croix haute de trente pieds, sous le croisillon de laquelle était un écusson avec trois fleurs de lys et, au-dessus, cette inscription taillée dans le bois : *Vive le roi de France !*

A peine les Français étaient-ils de retour sur leurs vaisseaux qu'un canot, portant le chef des sauvages et ses trois fils, s'en approcha. Dans une harangue adressée à Cartier, le chef montrait la croix et tout le pays d'alentour, et semblait vouloir faire comprendre aux Français que, comme ce pays lui appartenait, ils n'auraient pas dû y élever

1 Havre de Catalina.

2 Les marins tuèrent une si grande quantité d'oiseaux sur cette île qu'en moins d'une heure, chaque barque put en saler cinq ou six tonneaux.

3 Port Brador, aujourd'hui

4 Port du Vieux Fort, où l'on trouve encore, paraît-il, des murs qui ont fait partie d'anciennes fortifications de la fin du 16e siècle.

5 Histoire de la Nouvelle-France, par Marc Lescarbot, vol. I.

cette croix sans sa permission. Cartier le calma par des présents et parvint même à obtenir deux de ses fils, *Taignoagny* et *Domagaya*, qu'il emmena en France, dans le but de leur apprendre la langue française et d'étudier lui-même l'idiome de ces sauvages. Le grand capitaine quitta le port de Gaspé le 25 juillet, se dirigea vers l'île de *Natiskotec*, puis vers le cap *Tiennot*, aujourd'hui le *mont Joly*, près de l'embouchure de la rivière *Natashkuan*. De là, il se rendit au Blanc-Sablon, d'où il fit voile pour la France le 15 août. Après bien des périls "qu'il supporta par l'aide de Dieu", il arriva le 5 septembre à Saint-Malo, d'où il était parti quatre mois et demi auparavant.

Deuxième voyage.—Le bon rapport que Cartier avait fait à François 1er de son premier voyage et l'espérance de gagner les sauvages au christianisme, engagèrent le monarque à lui donner une commission plus ample et un armement considérable. Le départ fut précédé d'une belle cérémonie que le grand capitaine raconte avec une simplicité charmante. "Le dimanche, jour et feste de la Pentecoste seizième jour de May au dit an mil cinq cens trente-cinq, du commandement du capitaine et du bon vouloir de tous chacun se confessa et reçumes tous ensemble notre Créateur en l'Église cathédrale du dit Saint-Malo ; après lequel avoir reçu, fûmes nous présenter au chœur de la dite Église devant Révérend Père en Dieu, Monsieur de Saint-Malo, lequel en son estat épiscopal, nous donna sa bénédiction."

Le mercredi, 19 mai, la flotte qui comprenait trois vaisseaux et cent dix hommes[1], mit à la voile. La traversée fut mauvaise ; les vaisseaux, qui s'étaient donné rendez-vous au havre de Blanc-Sablon, ne purent s'y réunir que le 26 juillet.

Fleuve Saint-Laurent.—Du havre de Blanc-Sablon, Cartier remit à la voile pour suivre la côte septentrionale et continuer les découvertes commencées l'année précédente. Il s'avança dans un petit havre qu'il appela *Saint-Nicolas*. Le 10 août, il entra dans une baie[2] belle et profonde, où il y avait, dit-il, "une montagne faite comme un tas de blé."—Le 15, il passa le détroit pendant la nuit et reconnut, le lendemain, une terre unie, basse et couronnée de hautes montagnes :

---

1 Les trois vaisseaux étaient *la Grande Hermine ou la Nef*, de 100 à 120 tonneaux, *la Petite Hermine* ou *le Courlieu*, de 60 tonneaux et *l'Emérillon* ou *le Galion*. L'expédition était accompagnée de deux chapelains dom Guillaume le Breton et dom Antoine.

2 C'était la baie *Sainte-Geneviève ;* Cartier l'appela *Saint-Laurent*, en l'honneur du saint dont l'Église célèbre la fête en ce jour. Ce nom, suivant Charlevoix, s'étendit à tout le golfe, dont cette baie fait partie, puis enfin à la grande *rivière du Canada*.

c'était l'île d'*Anticosti*[1], qu'il appela *Assomption* à cause de la fête du jour.—Le 18, il arriva "à sept îles moult (beaucoup) hautes que nous nommasmes les *Iles Rondes*, qui sont à environ 40 heures des terres du Lu. Il y a une rivière d'eau douce, dans laquelle on trouve plusieurs poissons qui ont forme de chevaux[2]."—Quand les vaisseaux eurent doublé la pointe occidentale de l'île d'Anticosti, les deux Gaspésiens menés en France reconnurent les lieux ; ils désignaient les montagnes du pays de *Honguedo*, d'où ils étaient partis et où ils avaient laissé leurs parents. Cartier se rendit ensuite aux environs de la rivière de la Trinité. Taignoagny et Domagaya lui firent remarquer que c'était l'entrée du royaume du *Saguenay*, d'où venait le cuivre rouge ; ils affirmaient que c'était le "commencement du grand fleuve du *Hochelaga*, lequel allait toujours en se rétrécissant jusques au Canada, et puis que le dit fleuve allait si loin que jamais un homme n'avait été au bout". Le 6 septembre, il s'arrêta sur une île qu'il décrit avec complaisance. "Icelle Isle contient environ trois lieues de long et deux de large et est une forte bonne terre et grasse, pleine de beaux et grands arbres de plusieurs sortes ; entre autres il y a plusieurs *Coudres franches* que trouvâmes fort chargées de Norzilles (noisettes) aussi grosses et de meilleure saveur que les nôtres, mais un peu plus dures. Et pour cela la nommasmes l'*Isle ès Coudres*." Le 7 septembre, après avoir entendu la messe, Cartier quitta l'île aux Coudres "pour aller amont le dit fleuve et vînmes à quatorze Isles[3], lesquelles il y a une grande qui a environ 10 lieues de long et cinq de large, en laquelle il y a des gens qui font grandes pêcheries." Le 14, les vaisseaux jetèrent l'ancre entre la terre du nord et la pointe orientale de l'île d'*Orléans*. Les sauvages qui, en ce moment, étaient à faire la pêche dans les environs, visitèrent les Français à bord de leurs chaloupes, et leur apportèrent du poisson, de gros melons[4] et deux ou trois charges de maïs. Cartier leur remit les deux sauvages qu'il avait amenés l'année précédente. Le lendemain, *Donnacona*, *agouhanna* ou *seigneur du Canada* vint à son tour, accompagné de plusieurs

1 Cette île était appelée par les sauvages *Natiscotek*, et *Anticosti* par les Européens.

2 L'Escarbot dit que c'étaient des hippopotames ou chevaux de rivière, c'étaient plutôt des phoques.

3 C'étaient les îles aux *Grues*, aux *Oies*, *Madame*, aux *Raux*, *Sainte-Marguerite*, *la Grosse île*, et autres de moindre importance.

4 C étaient tout probablement des potirons, connus au Canada sous le nom de *citrouilles iroquoises*.



Jacques Cartier (1492-1557)

Sous un lambeau serein du beau ciel d'Amérique,
Que les flots écumants de l'immense Atlantique
Montrent comme une perle au soleil radieux,
Par un soir de printemps, heureux et doux présage,
Un fier marin français entrevit notre plage,
Pays qui n'eut jamais de rival sous les cieux.

canots, visiter les vaisseaux français. Son maintien ne manquait pas de dignité. Il prononça "une grande prêcherie, accompagnée de gestes extraordinaires", que traduisirent, tant bien que mal, Taignoagny et Domagaya. Cartier partit ensuite sur des barques pour aller chercher un lieu propre à l'hivernage de ses vaisseaux. Il côtoya l'île de *Bacchus*[1] et arriva dans un havre qu'il décrit ainsi : "Au bout d'icelle isle, vers l'ouest, il y a un affourc d'eau bel et délectable pour mettre navires ; auquel y a un détroit du dit fleuve, fort courant et profond, mais il n'a de large qu'environ un tiers de lieu ; le travers duquel y a une terre double de bonne hauteur toute labourée, aussi bonne terre qu'il soit possible de voir ; et là est la ville de demeurance du Seigneur Donnacona, laquelle demeurance se nomme Stadaconé............ sous laquelle haute terre vers le nord est la rivière et hâvre de Sainte-Croix[2]." Après avoir examiné les environs de *Stadaconé*, Cartier descendit au bas de l'île d'Orléans pour y reprendre ses vaisseaux ; il fit entrer la Grande et la Petite Hermine dans la rivière *Sainte-Croix* (Saint-Charles)[3], et laissa l'Emérillon dans la rade pour remonter le fleuve jusqu'à *Hochelaga*, dont il avait entendu parler.

Stadaconé.—La bourgade de *Stadaconé*, où le chef nommé Donnacona demeurait ordinairement, consistait en un certain nombre de cabanes construites d'écorces de bouleau et recouvertes de peaux de bêtes. On ne sait rien de bien précis sur son emplacement ; c'est tout probablement parce qu'elle était bâtie sur une pointe de terre qui avait la forme d'une aile d'oiseau qu'on l'appela *Stadaconé*, mot algonquin qui signifie *aile*.

Les sauvages firent bon accueil aux Français ; Donnacona visita de nouveau Cartier, lui donna des présents, et demanda à entendre la grosse voix de l'artillerie, dont lui avaient parlé comme d'une chose si extraordinaire, les deux Gaspésiens. Pour satisfaire la curiosité du chef, Cartier tira une douzaine de coups de canon. "Les sauvages furent si étonnés, dit le capitaine historien, qu'ils pensaient que le

---

1 Il appela de ce nom l'île d'*Orléans*, à cause des vignes sauvages qu'il y trouva.

2 Cette description convient parfaitement au hâvre de Québec, où les eaux de la rivière *Saint-Charles* se réunissent à celles du *Saint-Laurent* qui, à son tour, se partage en deux branches pour former l'île d'Orléans.

3 Les vaisseaux de Cartier hivernèrent en un endroit où plus tard les Jésuites eurent leur demeure. (Notre-Dame-des-Anges), à côté de la rivière Lairet et de la rivière Sainte-Croix ou Saint-Charles. C'est donc à l'embouchure de la rivière Lairet et vis-à-vis de la pointe aux Lièvres (un peu plus loin que là où se trouve, aujourd'hui, l'hôpital de la Marine) que furent placés pour l'hiver la Grande et la Petite Hermine.

ciel fût chu sur eux, et se prirent à hurler et hurler si très fort qu'il semblait qu'enfer y fut vuidé." C'était la première fois que le bruit du canon retentissait sur les eaux de la rade de Québec.

Après cette démonstration, Cartier fit les préparatifs nécessaires pour remonter le fleuve jusqu'à Hochelaga. Donnacona, soit par question d'intérêt ou de jalousie, essaya tout ce qu'il put pour l'en empêcher, il usa même de stratagème. Taignoagny et Domagaya furent envoyés auprès de Cartier pour le prévenir que *Cudouagny* avait parlé à Hochelaga, et que trois hommes venaient de sa part apporter la nouvelle qu'il y avait tant de neige et de glace, que tous mourraient. "Votre Cudouagny est un sot, dit Cartier, et Jésus saura bien nous garder du froid." Les deux Gaspésiens refusèrent de se joindre à l'expédition. Malgré cela, le lendemain, 19 septembre, Cartier, sur l'Emérillon, quittait Stadaconé pour aller plus avant. Les riantes rives du grand fleuve, avec leurs champs encore couverts de maïs, et les beautés naturelles du pays l'enchantèrent. Çà et là des sauvages s'approchèrent des vaisseaux avec confiance pour troquer du poisson contre des bagatelles.

A une quinzaine de lieues de Stadaconé, le chef d'un village appelé *Achelacy* ou Achelaï reçut Cartier amicalement. Le 28, on entrait dans le lac que Thévet, ami de Cartier, appelle *Angoulême*, et que Champlain désigna plus tard sous le nom de *Saint-Pierre*. "Grand lac de douze lieues de long et cinq ou six lieues de large, dit Cartier, n'ayant que deux brasses de profond partout, et une brasse et demie au bout."

Ayant enfilé le chenal du nord, moins profond que celui du sud, l'Émérillon échoua vis-à-vis de *Berthier*. Cartier l'y laissa et poursuivit sa route sur des barques jusqu'à Hochelaga, où il arriva le 2 octobre.

Hochelaga[1].—La population d'Hochelaga, environ 1,000 Indiens, se porta sur le rivage et reçut les étrangers dans les transports de la plus vive allégresse. Les hommes dansaient d'un côté et les femmes de l'autre ; les uns jetaient des galettes de maïs dans les barques, d'autres du poisson ; les mères apportaient leurs enfants au grand capitaine afin de les lui faire toucher. Cartier se montra reconnaissant : il donna aux hommes des couteaux et aux femmes des colifichets et des chapelets. Sur le déclin du jour, les Français se retirèrent dans leurs barques pour s'y reposer mais afin d'honorer leurs hôtes, les sauvages passèrent la

1 Signifie digue de castors.

nuit à chanter et à danser à la lueur de grands feux qu'ils tinrent allumés au bord du fleuve.

Le lendemain, Cartier, escorté de quelques gentilshommes et de vingt matelots, visita la bourgade[1]. Une palissade circulaire de vingt pieds de hauteur et formée d'un triple rang de pieux entrelacés à la partie supérieure, servait à la protéger[2]. Une seule porte en permettait l'entrée. En dedans, se trouvait une espèce de galerie garnie de pierres, prêtes à être lancées contre les ennemis qui auraient voulu monter à l'assaut. Les habitations consistaient en une cinquantaine de grandes cabanes recouvertes d'écorces cousues ensemble. Chaque cabane, longue d'une cinquantaine de pas et large de douze à quinze, était divisée par des cloisons, et offrait des logements pour autant de familles qu'il y avait de compartiments. Un espace libre se trouvait au centre pour y allumer les feux. La provision de maïs était conservée sur des tablettes pratiquées sous le toit, en guise de grenier.

Le chef de cette bourgade, *Agouhana*, perclus de tous ses membres, voulant rendre visite à Cartier, se fit porter sur une peau de cerf, par neuf ou dix hommes, au milieu de l'assemblée. Rien qu'un bandeau rouge, brodé de poils de porc-épic, qu'il portait autour de la tête, le distinguait de ses sujets. Il se montra très affable pour ses dignes hôtes, les félicita de l'heureuse issue de leur voyage, et, en témoignage d'amitié sincère, déposa le bandeau qu'il portait sur la tête du grand capitaine. On prit les Français pour des êtres d'une nature supérieure. Cartier fut vivement touché à la vue des aveugles, des boîteux et des impotents qu'on lui amena pour être guéris. Il lut sur eux le commencement de l'évangile selon saint Jean et la passion de Notre-Seigneur, puis les congédia après leur avoir distribué des objets de piété. De la bourgade, Cartier se rendit à la montagne, qu'il gravit jusqu'à son sommet. La beauté du panorama qui se déroulait sous ses yeux l'émerveilla, et il donna à cette montagne le nom de mont *Royal*. Ce que vit l'œil scrutateur du grand capitaine dut lui faire présumer qu'un jour une grande cité remplacerait l'humble bourgade indienne, habitée par une population idolâtre, qu'il voyait à ses pieds.

1 Hochelaga se trouvait sur les bords du ruisseau Saint-Martin, qui coulait au pied du long plateau sur lequel, aujourd'hui, s'allonge et se déroule la rue *Dorchester*, pas plus haut que l'endroit où s'élevait le couvent des *Sœurs grises* (à la croix rouge), et pas plus bas que le *Beaver-Hall*.

2 La palissade était unique et formée de trois rangs de pieux. Les pieux de la rangée du milieu étaient plantés droits; ceux des rangées de l'intérieur et de l'extérieur fixés en terre à une certaine distance de la rangée mitoyenne, en s'inclinant, venaient se croiser par le haut, au sommet de cette dernière rangée, formant ainsi une espèce de pyramide.

Cartier quittait Hochelaga le 3 octobre, reprenait l'Emérillon le 5, et deux jours après entrait dans le *Saint-Maurice*—nommé par lui rivière des Fouez ou des Foix—qu'il essaya de remonter. Après avoir planté une croix sur le plus avancé des trois îlots de l'embouchure de cette rivière, il poursuivit sa route jusqu'à Sainte-Croix, où il arriva le 11. A sa grande surprise, il trouva un retranchement muni d'artillerie que ses gens avaient construit pour se protéger contre les naturels, qui semblaient mécontents. Deux jours après, Cartier, avec ses gentilshommes, et cinquante compagnons en belle tenue, alla voir Donnacona à Stadaconé.

Hivernage au Canada.—Cartier hiverna à Sainte-Croix. Le froid rigoureux de cette saison apporta un mal étrange, ressemblant au scorbut, qui enleva vingt-cinq hommes. On cacha les cadavres dans la neige, faute de bras pour les enterrer. La porte du retranchement fut sévèrement interdite aux sauvages, qui auraient pu profiter de ce contretemps pour se tourner contre ces étrangers. Privé du secours des hommes, Cartier mit toute sa confiance en Marie. L'image de la bonne Mère fut suspendue à un arbre de la forêt où l'on se rendit processionnellement le dimanche suivant, pour y célébrer le saint sacrifice de la Messe. Il fit aussi vœu de faire un pèlerinage à Notre-Dame de *Roc-Amadour*, s'il revoyait sa patrie. Peu de temps après, Domagaya vint visiter Cartier, et lui apprit qu'il relevait de la maladie qui avait enlevé tant de Français, et qu'une décoction d'épinette blanche en était le remède spécifique : tous ceux qui usèrent de cette tisane furent guéris en peu de temps.

Retour en France.—Dès que la navigation fut ouverte, Cartier retourna en France. Avant son départ, il fit saisir Donnacona avec ses deux fils, et quelques-uns des principaux sauvages de la tribu afin de les montrer comme témoignage de ses découvertes. Une petite fille de dix ans lui fut aussi donnée par le seigneur d'*Ochelay*. Le départ du chef affligea les naturels ; mais cet intrépide Indien les consola en leur assurant qu'il reviendrait au milieu d'eux après "douze lunes." Cartier quitta le port de Sainte-Croix le 6 mai et arriva à Saint Malo le 16 juillet. Le récit détaillé de son voyage intéressa François 1er, qui tint aussi à voir les sauvages qu'il avait amenés. Après les avoir interrogés, il les envoya en *Bretagne*, où ils reçurent le baptême. Tous y moururent dans l'espace de quelques années.

Les seuls souvenirs de cette deuxième expédition furent la *Petite Hermine*, laissée dans la rade[1], et une grande croix plantée sur le bord du fleuve et sur les croisillons de laquelle se détachait un écusson aux armes de France, avec cette inscription : "François 1er, par la grâce de Dieu, roi des Français, règne."

LECTURE.—*Monuments de l'Amérique.*—Beaucoup d'indices attestent que le nouveau monde a été habité bien longtemps avant sa découverte par Christophe Colomb. En effet, les ruines des édifices que l'on trouve au Mexique, au Pérou, dans certaines contrées des États-Unis, etc., ont quelques ressemblances avec les monuments antiques de l'Asie mineure, de l'Arabie méridionale, de la Chaldée, de l'Égypte et de la Palestine. Les détails seuls offrent des différences, que l'on peut attribuer aux idées sociales ou religieuses, à la civilisation, aux mœurs et aux usages des peuples vivant dans ces contrées.

Parlant de la région du Yucatan, un explorateur s'exprime ainsi : "Que de fois, poursuivant un oiseau ou un insecte à travers les forêts qui couvrent, aujourd'hui, les champs qu'ensemençaient les Mayas, le hasard m'a mis à l'improviste en présence d'un des édifices élevés par ce peuple mystérieux ! Que d'heures mélancoliques passées à errer à travers ces ruines, à contempler ces murailles croulantes, ces œuvres magnifiques d'hommes dont le monde moderne sait à peine le nom et l'histoire ! Et pourtant, ces pierres ouvragées, couvertes de dessins bizarres, fantastiques, capricieux en apparence, où des plantes, des fleurs, des objets matériels s'enroulent autour de guerriers à la pose orgueilleuse ou humblement agenouillés en vaincus, racontent les faits des siècles écoulés. Ces bas-reliefs sont une écriture, ces palais sont des livres de granit. O vanité ! celui qui a donné l'ordre d'élever ces murailles, d'inscrire sur chaque pierre son nom et ses hauts faits, a dû se croire immortel. Et voilà qu'aujourd'hui des voyageurs égarés, appartenant à des races d'hommes dont il n'a pas même soupçonné l'existence, contemplent, indécis, son œuvre gigantesque qui parlait jadis et qui est devenue muette[2]."

---

1 Les débris de ce vaisseau ont été retrouvés en 1834.
2 Voir l'*Amérique précolombienne*, par M. A. Gagnon

Lieux explorés et dénommés par Jacquès Cartier, dans son premier voyage.

Côte du Nord

1534 10 mai	Port de Sainte-Catherine, à cinq lieues de Bonavista (Bonne-Vue).
21 mai	Fit voile, ayant vent d'ouest, et tira vers le nord depuis le cap de Bonne-Vue jusqu'à l'île des Oiseaux (Funk island), d'une lieue de circuit, et à 14 lieues de la grande terre. En moins d'une heure, les marins tuèrent une si grande quantité d'oiseaux que chaque barque put en saler 5 ou 6 tonneaux.
27 mai	Golfe des Châteaux (détroit de Belle-Isle), dont les caps Rasé et Deyrard forment l'entrée.
	Port de Carpunt (Quirpont), près de l'embouchure du golfe des Châteaux, à 10 lieues de Belle-Isle.
9 juin	Pointe de Deyrard, à l'entrée du golfe des Châteaux.
	L'île Sainte-Catherine, dans laquelle on trouve le port des Châteaux.
	Port des Châteaux.
	Port des Gouttes (baie Verte), situé à 12 lieues ½ du précédent, qui est la terre du nord du golfe des Châteaux.
	Port des Balances (baie Rouge), situé à 2 lieues du précédent.
	Blanc-Sablon, situé à 25 lieues, vers O. S. O.
10 juin	L'île de Brest (isle aux Bois), située au S. O. de Blanc-Sablon (ainsi que l'île aux Oiseaux ci-dessus).
11 juin	Cap de terre, à une lieue de Blanc-Sablon.
	Port et passage des Ilettes (havre du Labrador), le meilleur port de Blanc-Sablon, situé à 10 lieues de circuit du port de Brest et à 51° 55m. de lat.
13 juin	Port de Saint-Antoine (baie des Homards) à 10 lieues de Brest.
	Port de Saint-Servain (Rocky Bay), à une ou deux lieues du port précédent, étant un petit fleuve fort profond entre deux terres.
	Fleuve Saint-Jacques (baie de Nepetepec), situé à deux lieues du précédent fleuve, mais plus grand.
	Port de Jacques-Cartier (baie Chicatica), à une lieue plus outre, l'un des meilleurs ports du monde.
	Ce même jour, 13 juin, Cartier retourne à ses navires, pour faire voile vers Brest.

Côte du Sud

15 juin	Cap Double (pointe Riche ou Port à Choix), à 20 lieues du port de Brest.
16 juin	Montagnes aux Cabanes (les hautes terres au sud de la baie d'Inboro—Head—*Gormchoix*—côté ouest de Terre-Neuve).
	Cap Pointu, éloigné d'environ 3 lieues .
	Ile Plate, au côté nord du cap Pointu.
18 juin	Iles Colombières, de forme ronde, situées au travers d'un golfe à environ 37 lieues vers S. O.
	Golfe Saint-Julien (Bonne baie), côté ouest de Terre-Neuve.
	Cap Royal (cap Nord de la baie des Iles), situé à 7 lieues du golfe Saint-Julien.
	Cap de Laict, situé à O. S. O. du précédent.
	Golfe très profond, situé à 48 degrés et demi, entre les caps Royal et de Laict ; par le milieu de l'entrée, il y a une île.

24 juin	Cap Saint-Julien (cap à l'Anguille), situé à 35 lieues du cap Royal.
26 juin	Iles Margaux (îles aux Oiseaux), au nombre de tiois, à 22 lieues du cap Saint-Jean.
	L'île de Brion, à 5 lieues des précédentes, ayant environ 2 lieues de longueur sur autant de largeur.
	Cap Dauphin, des îles de la Madeleine, situé à 4 lieues de l'île de Brion, que Cartier prit pour la terre ferme.
29 juin	Cap Saint-Pierre, autre cap des îles de la Madeleine, situé à 10 lieues du cap Dauphin. C'est un cap de terre rouge, qui est raide et coupé comme un roc. Avant d'y arriver, il s'y trouve deux petites îles assez près de terre.
	Ile Alezay, le cap des îles de la Madeleine, situé à 5 lieues d'un second cap éloigné d'environ 14 lieues du cap Saint-Pierre. Cette île est très haute et pointue.

Terre Ferme

30 juin	Cap d'Orléans, terre ferme située à une distance d'au moins 50 lieues de l'île Alezay.
	Fleuve des Barques, de peu de profondeur à petite distance du cap d'Orléans.
1 juillet	Cap des Sauvages, éloigné de 7 lieues du cap d'Orléans, vers le Nord et quart de N.-E. A environ une demi-lieue de ce cap, côté du N.-E., il y a un banc de pierres périlleux.
2 juillet	Golfe Saint-Lunaire, au Nord. A 7 ou 8 lieues de ce golfe, du côté N.-E., il y a un cap de terre, près duquel est un golfe en forme de triangle, environné de sablons et lieux bas d'environ 10 lieues ayant 2 brasses de profondeur, et 15 lieues de large d'un cap à l'autre cap, situé au 47e degré et demi. Il fut nommé golfe de la Chaleur.
3 juillet	Cap d'Espérance, formant le cap sud d'entrée du dernier golfe dont il est ici question.
4 juillet	Port Saint-Martin.
12 juillet	Cap du Pré (cap Farillon), situé à 18 lieues du port de Saint-Martin. Laverdière prétend que c'est la table à Rolland, à Percé.
14 juillet	Fleuve, éloigné de 5 ou 6 lieues du cap du Pré.
25 juillet	Golfe, distant de 20 lieues du susdit fleuve.
29 juillet	Cartier voit un cap où la terre commence à se tourner vers le nord et à 3 lieues du cap, il y a fond de 24 brasses à plomb. Ce Cap fut nommé cap Saint-Louis, situé au 49e degré et demi.
	Cap Montmorency, 15 lieues du précédent ; la terre commence à tourner vers N.-O.
1er août	Détroit de Saint-Pierre, à 10 lieues du cap Montmorency.
5 août	Cap Tiennot, situé à 25 lieues du détroit de Saint-Pierre.
9 août	Cartier finit son exploration, en rentrant dans Blanc-Sablon.
15 août	Cartier met à la voile pour la France.
5 sept.	Il entre dans le port de Saint-Malo, d'où il était parti.

CHAPITRE V

ESSAIS DE COLONISATION (1540-1614)

Expédition de Roberval.—Charlesbourg-Royal.—Le Marquis de la Roche.—Chauvin.—De Chaste.—De Monts : Fondation de Port-Royal.—Poutrincourt.—Les Jésuites en Acadie.—Établissement de Saint-Sauveur.

Expédition de Roberval.—La guerre qu'avait à soutenir pour la t o sième foi François 1er contre Charles-Qu nt, l'empêcha de poursuivre son projet de colonisation en Amér que ; ce ne fut qu'en 1540 qu'il chargea d'une expédition *François de la Roque*, sieur de *Roberval*[1]. Ce gentilhomme picard reçut par lettres patentes, les titre pompeux de seigneur de *Norembègue Saguenay, Terre-Neuve, Belle-Isle, Carpont, Labrador*, la *Grande-Baie* et *Baccalaos*. Pour s'emparer de ces royaumes imaginaires, où tout restait à faire, le roi autorisa Roberval à lever une armée de volontaires *avec artillerie et victuailles*, et, comme on comptait assez peu sur les volontaires, *à cho sir des criminels dans les prisons roya'es pour les établir dans sa vice-royauté.*

Cartier, encore dans la vigueur de l'âge, fut nommé pour diriger cette expédition, destinée à former le noyau de la nouvelle colonie. Le roi, voyant en lui un chef maritime habile, ferme, vigilant, commandant tout à la fois la crainte et le respect, lui adressait une lettre de commission, portant ce bel éloge : "A plein confiant dans le sens, suffisance, loyauté, prudhomie, hardiesse, grande diligence, et bonne expérience de Jacques Cartier, avons fait celui-ci capitaine général et maître pilote de tous les navires et vaisseaux de mer par nous ordonnés être menés pour la dite entreprise et expédition." Ces paroles bienveillantes encou agèrent vivement Cartier. Il employa 30,000 livres tournois, données par le roi, pour acheter ou approvisionner cinq navires, jaugeant chacun 400 tonneaux. Les préparatifs traînèrent en longueur. La flottille équipée par Cartier, munie de vivres pour deux ans, ne put mettre à la voile que le 23 mai 1541. Roberval, qui n'avait pas encore reçu toutes ses munitions, permit à Cartier de le devancer. Le vicomte de Beaupré, Macé Jalobert, beau-frère de Cartier, Etienne Noël, neveu de Cartier, et Martin de Pinfort, accompagnaient le grand navigateur.

---

1 Ce gentilhomme possédait un tel crédit dans sa province, que François Ier l'appelait le petit roi du Vimeu.

La traversée orageuse ne permit aux vaisseaux de se réunir que le 23 août, au havre de Sainte-Croix. L'eau douce manqua pendant le voyage, et l'on abreuva les bestiaux de cidre. Les naturels de Stadaconé, désireux d'avoir des nouvelles des sauvages amenés en France, se réjouirent beaucoup de l'arrivée des nouveaux colons. *Agona* ne parut pas fâché d'apprendre la mort de Donnacona, ce qui lui assurait la première place. En signe de réjouissance, il déposa sa couronne de cuir jaune sur la tête du grand capitaine Néanmoins, Cartier crut découvrir de la dissimulation dans la conduite du chef.

Charlesbourg-Royal.—Les dispositions hostiles d'*Agona* envers les Français, qui ne tardèrent pas à éclater, portèrent Cartier à quitter le havre de Sainte-Croix pour remonter le fleuve jusqu'au cap Rouge, quatre lieues plus haut. Il y fit aussitôt élever deux forts : l'un au bas du promontoire, pour abriter les trois vaisseaux qu'il voulait garder—les deux autres restèrent dans la rade, au milieu du fleuve, jusqu'à leur départ pour la France (2 septembre)—; l'autre au sommet du promontoire haut et raide, pour se mettre en état de défense contre les naturels. Cet endroit fut appelé *Charlesbourg-Royal.* Cartier renvoya à Saint-Malo, sur deux vaisseaux montés par quatre-vingts marins, *Macé Jalobert* et *Étienne Noël*, pilotes expérimentés, pour informer le roi de l'heureuse issue du voyage.

L'exploitation agricole donna les plus belles espérances : *Nous semâmes*, dit Cartier, *des graines de notre pays telles que graines de choux, naveaux, laitus et autres, lesquels fructifièrent et sortirent de la terre en huit jours. En somme, ce pays est aussi propre au labourage et à la culture qu'on puisse trouver et désirer.* Cartier trouva sur le flanc de la montagne des pierres qu'il estimait être des diamants. "De l'autre côté de la montagne et au pied d'icelle, qui est vers la grande rivière, se trouvait une belle mine du meilleur fer qui soit au monde, laquelle s'étendait jusque proche du fort, au pied du cap, et le sable sur lequel il marchait était terre de mine parfaite, prête à mettre au fourneau. Et sur le bord de l'eau, il fut trouvé certaines feuilles d'un or fin, aussi épaisses que l'ongle[1]."

Cartier, accompagné de Pinfort, de gentilshommes et de marins, partit pour Hochelaga, chargeant le vicomte de *Beaupré* de la garde du

---

1 A l'essai qu'en fit faire Roberval (1543), lorsqu'il rencontra Cartier à Saint-Jean de Terre-Neuve, s'en retournant en Bretagne, ces échantillons furent trouvés bons.

fort. Il s'arrêta chez son ami, le chef d'*Achelacy*, et lui confia deux garçons pour apprendre la langue huronne. Hochelaga fêta l'arrivée du grand capitaine : "Quatre jeunes gens vinrent avec nous pour nous montrer le chemin, et ils nous menèrent si loin que nous vînmes à un village où demeurent de bonnes gens, vis-à-vis le deuxième sault Saint-Louis".

L'approche de l'hiver et les récits plus ou moins fabuleux des naturels portèrent Cartier à retourner à *Charlesbourg-Royal*. Les colons, alors en mésintelligence avec les sauvages, l'attendaient impatiemment[1]. L'hiver fut rigoureux, les provisions étaient épuisées, et Roberval n'arrivait pas. Aussi, dès que la navigation fut ouverte, les colons, découragés, forcèrent Cartier à se rembarquer avec tout son monde pour la France.

Cependant, le 16 avril 1542, Roberval quittait le port de La Rochelle avec trois gros navires portant deux cents personnes, parmi lesquelles se trouvaient plusieurs gentilshommes[2]. Arrivé à Terre-Neuve le 7 juin, il entra le lendemain dans le havre de Saint-Jean, où il trouva dix-sept navires de pêcheurs. Ce fut pendant son séjour en cet endroit que Cartier arriva avec ses trois vaisseaux ; Roberval l'engagea à retourner avec lui. Afin de ne pas le contrarier trop ouvertement Cartier leva l'ancre nuitamment pour se rendre en Bretagne. Roberval poursuivit sa course jusqu'à Charlesbourg-Royal, qu'il nomma *France-Roy*. "Aussitôt après son arrivée, le sieur de Roberval fit bâtir un joli fort, proche et à l'ouest du Canada, sur une haute montagne, dans lequel il y avait deux corps de logis, une grosse tour, et une autre de 40 à 50 pieds, où il y avait diverses chambres, une salle, une cuisine, des chambres d'offices, des celliers hauts et bas, et proche d'iceux il y avait une tour et des moulins. . ., et un puits devant la maison. Le bâtiment était situé sur la grande rivière du Canada, appelée *Franc-Prime*, par sieur de Roberval. Il y avait aussi au pied de la montagne un autre logement, dont partie formait une tour à deux étages, avec deux corps de logis où l'on gardait toutes les provisions. . .

---

1 Un sauvage, molesté par un jeune Français, avait poussé la barbarie jusqu'à tuer deux Français. L'attitude des naturels, qui appréhendaient la vengeance des étrangers, devenait menaçante.

2 Saine-Terre, lieutenant de Roberval; L'Espinay, enseigne; Guingcourt, capitaine; Xaintongeois, 1er pilote, Noir Fontaine; Dieu Lamont; Frosté; La Brosse; De la Mire; La Salle, Royèse; Sr de Longueval; Sr Le Vasseur de Constance; Sr Villeneuve; Sr Talbot.

Près de cette tour il y avait une autre petite rivière. Dans ces deux endroits, tant en bas qu'en haut, furent logés les gens du commun[1]."

L'hiver fut rigoureux ; cinquante personnes moururent du scorbut. Roberval eut à lutter à la fois contre les sauvages, le climat, la disette et l'inconduite de ses gens. Pour maintenir la discipline, il fallut recourir au cachot, au fouet et à la potence. Quelques hommes furent fustigés, et un autre fut pendu *au moyen de quoi ils vécurent n paix et tranquillité.* Au mois de juin 1543, Roberval alla avec huit barques, montées par soixante-dix hommes explorer le Saguenay, où il croyait trouver de l'or et de l'argent en abondance. Pendant le voyage, une barque chavira, et huit hommes se noyèrent.

La garde du fort, où il restait trente hommes, avait été confiée au sieur de Royèse[2].

A France-Roy, les provisions s'épuisèrent bientôt, et la famine eut été extrême si les sauvages n'eussent secouru les Français. Ce fut dans ces circonstances pénibles que Roberval reçut l'ordre de retourner en France (1544).

Rentré en Europe, Roberval dut suivre le roi dans la guerre qu'il avait à soutenir contre Charles-Quint[3].

Quelques historiens pensent que Cartier, dans un quatrième voyage, fut chargé de rapatrier les restes de la colonie, et qu'il vécut ensuite dans l'obscurité jusqu'à la fin de ses jours (1557)[4].

C'est à Cartier que l'on doit la découverte du Canada. Cet intrépide marin traversa huit fois l'Atlantique sur des vaisseaux d'un faible tonnage. Avec de modestes ressources et une poignée d'hommes, il brava la cruauté des naturels. La sévérité du climat, que les Européens appréhendaient avec raison, ne l'effraya pas non plus. Politique habile, observateur judicieux, maître accompli dans l'art de se faire aimer des populations indigènes, et doué d'un bon sens exquis, Cartier sauvegarda toujours les intérêts de François Ier, qui le regar-

---

1 Voyage de Roberval.

2 Ce fort était vraisemblablement le même que celui commencé par Jacques Cartier en 1541.

3 Des historiens font périr Roberval dans un second voyage au Canada, entrepris en 1549. Thévet dit qu'il fut assassiné pendant la nuit, dans les environs de Paris.

4 Dans un travail lu devant la Société Royale, le 28 mai 1890, M. l'abbé Hospice Verreau démontre clairement que Cartier n'a pas fait un quatrième voyage.

dait *comme un homme de grand sens et fort expérimenté.* Le fond de son caractère était surtout l'esprit chrétien. C'est dans sa foi qu'il puisa cette magnanimité, ce courage, cette patience héroïque, cette piété vive, ce zèle ardent, cette confiance invincible, cette sainte audace qui font les héros chrétiens, les apôtres. Il mourut à Saint-Malo en 1557.

Le marquis de la Roche.—A cause de l'insuccès de Roberval, la France abandonna, pendant près d'un demi-siècle, le projet de coloniser le Canada.

En 1578, le *marquis de la Roche*, de la Bretagne, obtint de Henri III des lettres qui l'établissaient gouverneur, lieutenant-général et vice-roi *ès dites terres neuves et pays occupés par des gens barbares qu'il prendra et conquestera.*

Ce ne fut que sous Henri IV, en 1598, que de la Roche fit préparer quelques vaisseaux pour entreprendre une expédition.

Outre son équipage, une soixantaine de repris de justice furent mis à sa disposition. Les ayant débarqués à l'île de Sable[1], où son pilote *Chédotel* fit échouer quelques vaisseaux, il se dirigea vers l'Acadie afin de choisir un lieu convenable pour y jeter les bases d'une colonie. En moins de douze jours, des vents contraires le jetèrent sur les côtes de France. Les troubles de la *Ligue*[2] l'empêchèrent de continuer ses découvertes et de venir au secours des misérables prisonniers. Ce ne fut que cinq ans plus tard que Henri IV envoya Chédotel pour les recueillir. Ces malheureux, qui avaient tâché de vivre de pêche et de chasse, s'étaient garantis de l'intempérie des saisons au moyen de tanières et de huttes. Douze seulement avaient survécu à tant de misères, et encore, faisaient-ils peur à voir : la pâleur de leurs figures, leur longue barbe, leurs cheveux en désordre et leurs vêtements de loups marins en faisaient des espèces de spectres vivants. Le roi, qui voulut qu'on les lui amenât dans ce pitoyable état, en eut pitié, et les congédia en donnant à chacun cinquante écus.

De la Roche obtint une seconde commission de Henri IV (1598), mais son âge trop avancé l'empêcha d'en profiter[3].

De Chauvin.—L'échec du marquis de la Roche ne fit pas encore échouer l'entreprise de la France au Canada. Sur l'instigation de

---

1 L'île de Sable est à une distance de 100 milles des côtes de la Nouvelle-Écosse.

2 Confédération des catholiques de France, à la fin du XVIe siècle.

3 Le marquis de La Roche fut gouverneur de *Morlaix* de 1568 à 1586. Il avait présidé les *États* de *Nantes* en 1574.

Pontgravé, qui avait déjà visité plusieurs fois Tadoussac, M. de *Chauvin*, capitaine de marine, sollicita une expédition auprès du roi, et l'obtint à condition qu'il ferait une fondation en ces pays nouveaux et qu'il y établirait la religion catholique. Pour le coup, l'apôtre avait été mal choisi : de Chauvin était calviniste. Quant au développement de la colonie, de Chauvin n'en fit rien non plus ; il s'occupa exclusivement de la traite des pelleteries à Tadoussac.

Pendant ce temps, Pontgravé remontait le fleuve jusqu'aux Trois-Rivières, lieu qu'il avait déjà visité et qu'il jugeait propre à l'établissement d'un fort.

Après avoir fait une traite considérable de pelleteries, de Chauvin retourna en France (1599), laissant seize hommes à Tadoussac, dans le logis qu'il y avait fait construire. Onze moururent de misères et de privations, et les autres, obligés de partager le feu et la nourriture des sauvages voisins attendirent avec anxiété le retour des vaisseaux. M. de Chauvin fit une deuxième expédition (1600) aussi infructueuse que la première et mourut (1601) avant d'entreprendre la troisième qu'il avait projetée.

De Chaste.—Les privilèges de M. de Chauvin passèrent entre les mains de M. de Chaste, gouverneur de Dieppe. *Servir Dieu et la patrie* était la devise du nouveau vice-roi. Pour mener à bonne fin son expédition il forma la *compagnie de la Nouvelle-France*, à laquelle de très riches négociants s'associèrent. Pontgravé, appelé à jouer un si grand rôle au Canada, reçut de Sa Majesté l'ordre de faire le voyage. Samuel de Champlain consentit à faire cet essai d'exploration.

La petite expédition, partie de Honfleur le 15 mars 1603, arriva à Tadoussac le 24 mai. Champlain, choisi par de Chaste pour promouvoir au Canada les intérêts du catholicisme, remonta le Saint-Laurent en chaloupe, avec Pontgravé, jusqu'au saut Saint-Louis. Cet observateur éclairé dressa des cartes, et examinant l'endroit le plus favorable à une fondation, remarqua que les bourgades de Stadaconé et d'Hochelaga avaient disparu ; après une absence de sept à huit mois, il retourna à Honfleur avec Pontgravé. La mort de M. de Chaste, arrivée pendant leur absence, fut pour eux et pour la colonie une perte considérable.

De Monts : Fondation de Port-Royal.—*Pierre du Guast, sieur de Monts*, calviniste de *Saintonge*, qui avait visité le pays en 1599, avec de Chauvin, succéda à de Chaste. Un édit du 8 novembre

1603, le nommait lieutenant-général au pays de l'Acadie, du 40e au 46e degré[1], *pour peupler et cultiver et faire habiter les dites terres le plus promptement, faire rechercher les mines d'or et d'argent, etc., bâtir des forts et des villes, concéder des terres, etc.*

De Monts fréta deux vaisseaux : l'un de 150 tonneaux, qu'il commandait lui-même et sur lequel se trouvaient plusieurs gentilshommes ; l'autre de cent vingt tonneaux, sous les ordres de Pontgravé. L'équipage comprenait quatre-vingts marins et cent vingt artisans. Champlain et Poutrincourt faisaient partie de l'expédition. De Monts, accompagné de Jean de Biencourt, sieur de Poutrincourt, quitta le Havre le 7 mars 1604. Il se dirigea sur les côtes de l'Acadie, pénétra dans la baie maintenant appelée de Fundy, qu'il nomma *baie Française*, puis, revenant sur sa route, débarqua en juillet sur l'île de *Sainte-Croix*, où il se fixa. Il mit aussitôt ses hommes à l'ouvrage pour construire une habitation et fonder un établissement. Les Micmacs ou Souriquois habitaient ces parages. *Membertou,* leur chef, qui avait un grand ascendant sur sa nation, devint un ami fidèle des Français.

L'hiver fut rigoureux et dura du 6 octobre jusqu'à la fin d'avril. Le scorbut éclata et fit mourir trente-six artisans. La petite colonie, si cruellement éprouvée à l'île de Sainte-Croix, chercha au printemps un lieu plus favorable et s'installa à Port-Royal[2] (aujourd'hui Annapolis). Pontgravé, passé en France avec Poutrincourt peu de temps après son arrivée à Sainte-Croix, revint alors avec un renfort de quarante hommes. Après la nouvelle installation, M. de Monts retourna en France pour y soutenir les intérêts de sa fondation, laissant le commandement à Pontgravé. Malgré les précautions prises, le froid rude et excessif de l'hiver enleva encore six personnes. Privé de tout secours et voyant les provisions presque épuisées, Pontgravé partit en France avec tout son monde (14 juillet 1606), ne laissant que Lataille et Miquelet à la garde du fort.

Poutrincourt.—Douze jours après le départ de Pontgravé, le *Jonas* arrivait à Port-Royal, y ramenant Poutrincourt avec de

---

1 Jacques Ier, d'Angleterre, accorda une charte pour la colonisation de la Virginie, à laquelle il donna pour bornes le 34e degré au sud et le 55e au nord. Les empiètements de ces deux concessions l'une sur l'autre, devaient amener bien des difficultés entre les deux couronnes.

2 Poutrincourt avait suivi de Monts dans l'espérance de se fixer en Acadie, si ce pays lui paraissait agréable ; il lui demanda, en effet, le lieu appelé depuis *Port-Royal* ;—de Monts le lui accorda.—Poutrincourt repartit aussitôt pour la France, en promettant à de Monts de revenir au bout de deux ans.

gros renforts. *Marc Lescarbot*[1] et *Louis Hébert*[2] étaient au nombre des passagers. Pontgravé, qui avait appris à *Campseau* le passage de Poutrincourt, revint à Port-Royal.

Poutrincourt, voulant baser le succès de son entreprise sur une création agricole, se mit à préparer la terre pour les semailles d'automne, dès le lendemain de son arrivée. Afin de rompre la monotonie de l'hiver, Champlain établit *un ordre en la table du sieur de Poutrincourt*, appelé l'*ordre du Bon-Temps*. Selon cet arrangement, chacun devait, pendant quinze jours, servir comme maître d'hôtel, et chercher à régaler et divertir ses hôtes le mieux possible.

En 1606, des marchands jaloux réussirent à faire révoquer l'acte par lequel Henri IV avait accordé à de Monts la traite des pelleteries (1603).

Voyant son œuvre sapée par la base, de Monts se crut obligé de renoncer à ses projets coloniaux, qui lui avaient occasionné des dépenses considérables. Poutrincourt fut chargé de recueillir les pelleteries et de ramener en France les colons qui désiraient y rentrer. Convaincu que cet essai de colonisation serait repris à bref délai, Poutrincourt confia la garde du moulin, des magasins et autres bâtiments à Membertou, grand chef des Micmacs ou Souriquois. Les sauvages pleurèrent le départ des Français et leur firent promettre de revenir l'année suivante. Poutrincourt ne put réaliser sa promesse qu'en 1610. Les sauvages l'accueillirent chaleureusement. Louis Hébert et Charles de Biencourt[3], âgé de dix-huit ans, l'accompagnaient dans cette expédition.

Les Jésuites en Acadie.– Poutrincourt, bon catholique, mit son premier soin à travailler à la conversion des sauvages. L'abbé Aubry avait commencé cette œuvre avec succès, mais la mort prématurée de ce missionnaire fit s'évanouir les résultats déjà obtenus. Lescarbot avait bien aussi tenté quelque chose en ce sens, mais le peu de connaissance qu'il avait de l'idiome des Micmacs avait paralysé ses

1 Marc Lescarbot, né à Vervins, vers 1570, se qualifie de seigneur de Saint-Audebert près de Soissons, et d avocat au Parlement. La fuite du monde corrompu semble avoir été le motif qui l'amena en Acadie. Lescarbot était poète; il a aussi écrit l'histoire de la Nouvelle-France. Charlevoix dit qu'il eût été aussi capable d'établir une colonie que d'en écrire l'histoire.

2 Louis Hébert, ex-apothicaire de Paris, au milieu des travaux et des soucis de l'établissement de l'Acadie, ne perdait jamais de vue son instruction personnelle. Il faisait de longues courses pour étudier les plantes du pays et s'enquérir de toutes les ressources utiles qu'il pouvait offrir.

3 Charles de Biencourt, fils aîné de Poutrincourt, était venu en Acadie en 1604, et avait assisté à la fondation de Port-Royal, en 1605.

efforts. Le missionnaire *Jessé Fléché*, surnommé le patriarche, opéra plus de fruit. Environ un mois après son arrivée, il baptisait, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, vingt et un Souriquois convenablement préparés. Membertou, très âgé, était du nombre. Plusieurs autres sauvages, qui avaient suivi cet exemple, ne tardèrent pas néanmoins à abandonner les pratiques de la religion pour retourner à leurs habitudes pernicieuses.

Madame de *Guercheville*, qui entendit parler des succès du missionnaire Fléché, résolut de consacrer une somme considérable aux missions de l'Acadie, et confia cette œuvre aux Jésuites. Biencourt, poussé par les négociants huguenots de Dieppe, essaya de modifier les idées de madame de Guercheville : ce fut sans succès. Deux Jésuites, les pères *Ennemond Massé*[1] et *Biard*[2], partis de Dieppe le 26 janvier 1611, côtoyèrent l'Acadie, s'arrêtèrent et séjournèrent à plusieurs endroits avant d'arriver à Port-Royal, où ils trouvèrent Poutrincourt et ses vingt-trois hommes réduits à une extrême pauvreté.

Poutrincourt passa en France. Pendant son absence, Biencourt molesta les Jésuites, qui, à la vue de ces difficultés, voulurent retourner en France, mais on les retint forcément. Membertou, parlant le français, commença à enseigner l'idiome souriquois aux pères, mais la mort l'enleva peu de temps après. Le père Biard visita la côte voisine, remonta la rivière *Kinibéki*, et fut bien accueilli des *Cannibas* qui habitaient ses rives.

Établissement de Saint-Sauveur.—Les Jésuites ne pouvaient rester plus longtemps dans un pays où les colons étaient prévenus contre eux. La duchesse de Guercheville, désirant fonder une colonie entièrement catholique, confia une expédition à M. de la Saussaye, qui partit sur un vaisseau de 100 tonneaux, ayant avec lui quarante-huit colons et hommes d'équipage, parmi lesquels se trouvaient le père *Quentin* et le frère *Gilbert du Thet*. De la Saussaye mit à la voile le 12 mars 1613 et arriva à la Hève, en Acadie, le 16 mai ; il toucha à Port-Royal, y prit les pères Massé et Biard pour les conduire sur l'île des *Monts-Déserts*, à l'entrée de la rivière *Pentagouet*, où ils fondèrent

---

1 Le père Ennemond Massé, né à Lyon vers 1574, était devenu assistant du célèbre père Coton, prédicateur du roi. Il quitta la cour avec joie, pour suivre les fondateurs de l'Acadie.

2 Ce père, né à Grenoble en 1565, professait la théologie à Lyon depuis neuf ans. Lescarbot nous dit qu'il était fort savant. Nous avons de lui une relation de son voyage et de ce qui s'est passé sous ses yeux en Acadie. Il mourut en France, en 1622.

l'établissement de *Saint-Sauveur*. Les pères plantèrent une croix sur cette île, afin d'en prendre possession au nom de l'Église et de la France. Une agression violente et inattendue vint détruire en sa fleur la colonie naissante. Le coup venait des Anglais. Une petite flottille, demi-marchande et demi-flibustière, commandée par *Argall*, se dirigea sur *Saint-Sauveur* et s'empara des gens encore occupés à leur installation. Les soldats d'Argall, au nombre de soixante, avaient quatorze canons. De la Saussaye, son lieutenant la Motto de Vilin et quelques autres voulurent se défendre, mais tout fut inutile. Le frère Gilbert du Thet trouva la mort, d'autres furent blessés, cinq se sauvèrent et le reste fut pris. Les pères jésuites et quinze Français furent conduits en Virginie. Sur l'ordre du maréchal, chef et gouverneur de Virginie, Argall reprit la route du nord avec trois vaisseaux. Il prit possession de Saint-Sauveur, au nom du roi de la Grande-Bretagne, et brûla les habitations de Sainte-Croix de Port-Royal et autres forteresses de la côte d'Acadie, jusqu'au 46e degré. Les Anglais quittèrent Port-Royal (9 nov. 1613) pour retourner en Virginie. En 1614, Argall conduisit en Angleterre les Jésuites, qui furent mis en liberté et renvoyés en France.

Acadie. (1614)[1].—*Population sauvage.*—Dans l'enclos de la Grande Rivière, dès les Terres neuves jusques à Chouacoët, on ne saurait trouver plus de 9 à 10 mille sauvages, savoir :

Tous les Souriquois	3,000 à	3,500
Les Étaminquois, jusqu'à Pentagouët		2,500
De Pentagouët jusqu'à Kinebequi, et		
De Kinebequi jusqu'à Choacouët		3,000
Les Montagnais		1,000
	Âmes....	10,000
Sauvages de la baie de Chinictou	60 à 80	80

LECTURE.—*Membertou.*—Membertou, que l'on trouve chef des Souriquois ou Micmacs, en 1604, fut "le plus grand *sagamo*[2], le plus suivi et le plus redouté qu'il y ait eu depuis plusieurs siècles[3]." Lescarbot avance que ce chef avait été " sanguinaire en son jeune âge et durant sa vie," mais il faut néanmoins reconnaître qu'il se montra toujours doux et pacifique dans ses rapports avec les Français.

Membertou demeurait à la baie Sainte-Marie, d'où il commandait environ 3,500 Souriquois, vivant sur les bords des rivières et le littoral de la mer.

1 Relation des Jésuites, 1 vol., p. 15.

2 La partie du pays où s'exerçait l'autorité du chef s'appelait *sagamie*.

3 Relation des Jésuites de 1611, p. 14.

Quand les Français se fixèrent à Port-Royal (1605), le grand sagamo vint les visiter. Selon Lescarbot, il était alors âgé de plus de 100 ans[1], et n'avait pas encore un cheveu blanc. Pendant les cinq années qu'il passa à côté des Français de Port-Royal, il se montra toujours calme, réservé, loyal et généreux. Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, il ne laissait jamais apercevoir aucune défiance envers les Français. Ses harangues véhémentes émerveillaient tout le monde. Après une absence un peu longue du fort, il voulait, qu'à son retour, on tirât du canon. "En ma qualité de sagamo, disait-il, j'ai autant de droit à cet honneur que les capitaines français".

Le baron de Saint-Just, fils de Poutrincourt, parlant bien l'idiome des Souriquois, enseigna au grand chef les premières vérités de notre religion, que les missionnaires complétèrent pour le préparer au baptême. Cette imposante cérémonie eut lieu le jour de la fête de saint Jean-Baptiste (24 juin 1610). Les néophytes étaient au nombre de vingt-un. Avant le baptême, chacun, d'après Lescarbot, "fit reconnaissance de toute sa vie, confessa ses péchés et renonça au diable, qu'il avait servi jusque-là." Quand l'eau régénératrice eut coulé sur leurs fronts, le missionnaire Jessé Fléché entonna le *Te Deum*, et le canon du fort résonna en signe de réjouissance. Le grand sagamo, qui reçut le nom de Henri[2], manifesta jusqu'à sa mort une piété et une foi profondes. S'il eût vécu plus longtemps, sa parole et son bon exemple eussent pu convertir toute la nation.

En 1606, Membertou porta la guerre chez les *Armouchiquois*, cantonnés dans le port de Chouacouët (aujourd'hui Saco), parce qu'ils avaient donné la mort à un chef souriquois, qui était allé faire avec eux le trafic des marchandises. Le grand sagamo, après des prodiges de valeur, demeura vainqueur. Cette victoire, chantée par Lescarbot dans un poème presque homérique, resta célèbre parmi ces peuplades.

Membertou tomba malade en septembre de 1611. Les pères jésuites, nouvellement arrivés comme missionnaires à Port-Royal, le firent venir à leur résidence de la baie Sainte-Marie, pour lui prodiguer généreusement leurs soins assidus. Après avoir béni les membres de sa famille, au nom de la très sainte Trinité, le vieux sagamo, muni des secours de l'Église, s'éteignit doucement dans les sentiments de la foi la plus vive et d'espérance en la divine miséricorde.

Ayant manifesté, durant sa maladie, le désir d'être enterré dans le cimetière indien, au milieu des siens, le père Biard, jésuite, lui déclara que ce serait un grand scandale pour les catholiques, et qu'il serait ainsi privé des prières de l'Église sur sa tombe. A ces considérations, Membertou changea de sentiment, et voulut reposer à l'ombre de la croix du cimetière catholique.

Ses obsèques furent imposantes : tous les Français de Port-Royal étaient présents ; les sauvages entouraient le cercueil en pleurant. Pendant le trajet de la cabane mortuaire à la chapelle, et de la chapelle au cimetière, le canon du fort gronda.

---

1 Il faut bien remarquer que les sauvages et les Islandais, qui ne possédent pas d'archives, ont facilement le privilège de passer pour centenaires.

2 En l'honneur de Henri IV de France, qui avait été assassiné le 14 mai précédent; mais la nouvelle n'était pas encore parvenue à Port-Royal.

Membertou, brave, habile guerrier, et n'ayant de barbare que l'extérieur et la fierté, peut être regardé comme le plus grand sagamo de la nation souriquoise.

Nous devons honorer la mémoire de celui que la tradition indienne n'a cessé de reconnaître sous le nom de grand capitaine.

CHAPITRE VI

ABORIGÈNES DU CANADA

Ethnographie. — Religion. — Morts. — Gouvernement. — Songes. — Langues. — Vêtements. — Éducation des enfants. — Médecine. — Guerre. — Prisonniers.

Ethnographie.—" Dans la Nouvelle-France, disait Champlain, il y a nombre infini de peuples sauvages, les uns sont sédentaires, amateurs du labourage, qui ont villes et villages fermés de palissades ; les autres errants, qui vivent de la chasse et pesche de poisson, et n'ont aucune cognoissance de Dieu. Mais il y a espérance que les religieux qu'on y a menez et qui commencent à s'y establir, y faisant des séminaires, pourront en peu d'années y faire de beaux progrès pour la conversion des peuples."

Les principales peuplades sauvages du Canada étaient les *Esquimaux*, les *Algonquins* et les *Hurons*. Quoique distinctes, ces peuplades conservaient entre elles quelques ressemblances de mœurs, de croyances, d'usages et d'organisation sociale.

Les farouches et vilains *Esquimaux*, dont le nom en algonquin signifie *mangeur de viande crue*, habitaient les bords de la baie d'Hudson et les côtes du Labrador et de Terre-Neuve. Dans les savanes du nord des mêmes contrées, on trouvait les *Savanais*, comprenant les *Mistassins*, les *Monsonis* et les *Assiniboils :* toutes ces tribus, misérables et superstitieuses, ne reculaient pas devant l'anthropophagie.

La race *algonquine* ou *algique*, dont la fierté ambitieuse dédaignait l'agriculture, comprenait : les *Micmacs* ou *Souriquois*, les *Cannibas*, les *Etchemins* et les *Abénaquis*, échelonnés sur les côtes nord de l'océan Atlantique ; les *Montagnais*, errant sur les rives du Saguenay et du lac Saint-Jean ; les *Algonquins* proprement dits[1], distribués sur les bords

---

1 La nation algonquine, la plus considérable, a été estimée à 90,000 âmes; celle des Sioux orientaux à environ 3,000; celle des Hurons à 25,000; celle des Iroquois, à 22,000, celle des Pétuns, à 20,000: celle des Neutres, à 35,000. Ces différentes nations comptent, aujourd'hui—d'après le recensement de 1911—105,492 âmes. De 1881 à 1901, l'augmentation a été de 19,000.

du grand fleuve Saint-Laurent, depuis Stadaconé jusqu'à Hochelaga. Plus haut, du côté du lac Huron, se trouvaient les *Outaouais.* Aux environs du lac Nipissing, habitaient les *Nipissiriniens,* nommés aussi *Sorciers,* à cause des nombreux jongleurs qu'ils comptaient parmi eux ; les *Amikoués* ou *Castors* et les *Sauteux* ou *Chippewais* étaient disséminés sur la rive septentrionale du lac Huron.

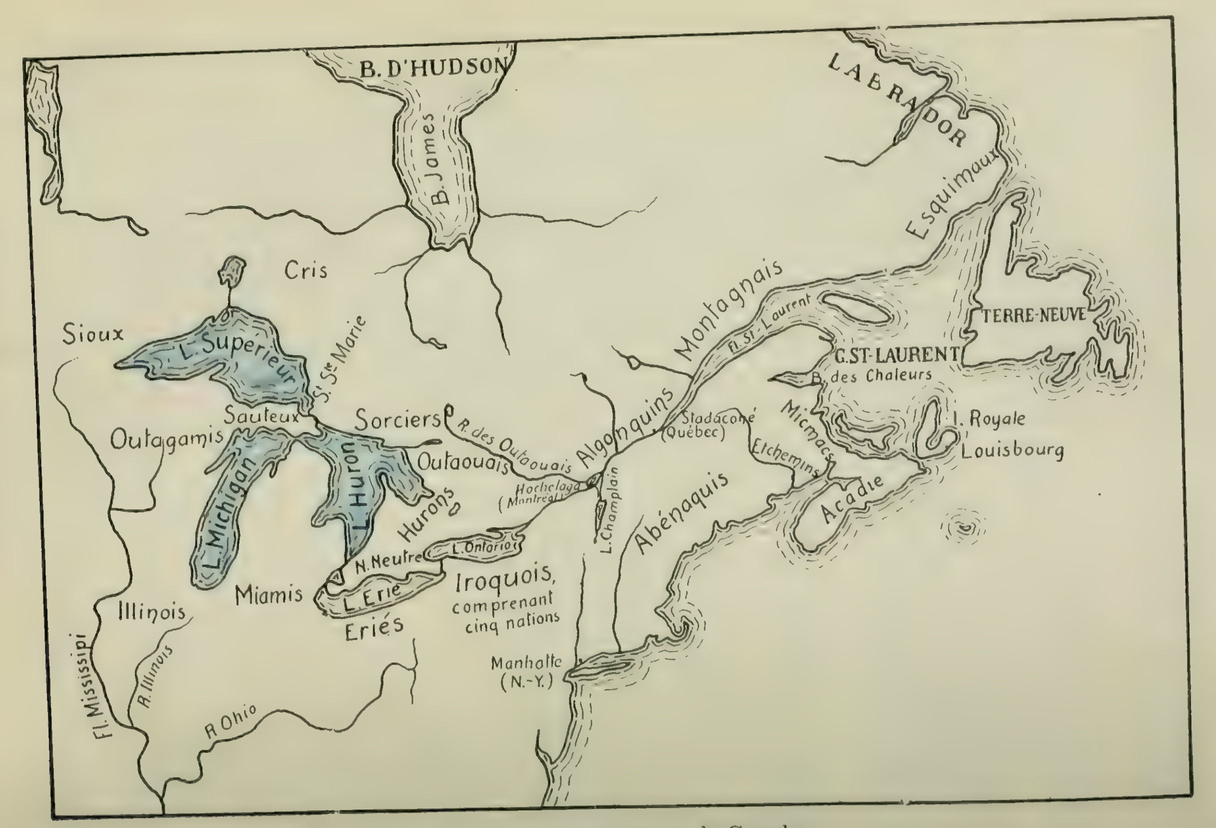
Au nord du lac Supérieur, en se dirigeant vers la baie d'Hudson, on trouvait les *Cristinots,* surnommés *Cris,* par abréviation. Les environs du lac Michigan étaient habités par les *Malhoumines* ou *Folles-Avoines,* les *Winipigons* ou *Puans,* les *Poutéouatamis,* les *Miamis* et les *Illinois.*

La tribu algique s'étendait même jusqu'au Mississipi : c'est sur les rives de ce fleuve géant que se trouvaient les *Natchez,* si pompeusement chantés par Châteaubriand.

La race *huronne,* comprenant les *Hurons* proprement dits ou *Houendats* et les *Iroquois,* était la plus intelligente, la plus industrieuse et la plus laborieuse. Les Hurons se trouvaient resserrés dans la petite péninsule située entre le lac *Simcoe* et les baies *Nottawasaga* et *Georgienne.* Quoique sédentaires, ils s'occupaient de chasse et de pêche. Ils avaient des bourgades bien palissadées et bien gardées. Des intérêts de commerce les portèrent à s'allier avec les Algonquins et même avec les Français, dont ils furent toujours les amis fidèles et dévoués.

Les *Iroquois,* comprenant : les *Agniers*—appelés *Mohawks* par les Anglais—les *Oneyouts,* les *Onnontagués,* les *Goyoguins* et les *Tsonnonthouans,* se trouvaient au sud du lac Ontario, sur une ligne profonde, depuis la rivière Hudson jusqu'à Niagara. Cette nation, intelligente, belliqueuse et barbare, semblant née pour la guerre, mit bien des fois le Canada sur le point de sa ruine. L'Iroquois avait la démarche fière, le front audacieux et le regard farouche. Les sons durs et heurtés de sa langue étaient l'indice de l'opiniâtreté de son caractère. Sous le plus futile prétexte, il semait la terreur sur son passage. Son orgueil, ne sachant rien pardonner, poursuivait partout ses ennemis et exerçait sur eux des cruautés inouïes. L'eau-de-vie le rendait furieux ; sous son influence, il ressemblait plutôt à un tigre qu'à un être humain.

Dès le début de la colonie, les Iroquois s'allièrent aux Anglais, qui payaient leurs services avec des *boissons* enivrantes. Plusieurs



5. Peuplades indiennes du Canada

fois, ils signèrent avec les Français des traités de paix, que les plus spécieux prétextes leur faisaient mettre de côté. Avant l'arrivée de Champlain, les Algonquins dominèrent longtemps les tribus iroquoises, alors dispersées sur les bords du Saint-Laurent. On lit dans les mémoires de Nicolas Perrot : " Le pays des Iroquois était autrefois Montréal et Trois-Rivières." Le père Le Jeune dit aussi : "Voyageant de Québec à Trois-Rivières, les Sauvages m'ont montré quelques endroits où les Iroquois ont autrefois cultivé la terre."

Voici comment les Algonquins et les Iroquois devinrent ennemis. La paix, régnant alors entre les deux nations, porta les Algonquins à inviter la tribu iroquoise, la plus voisine de leur territoire, à passer l'hiver avec eux pour manger des viandes fraîches. Les Iroquois, flattés de cette généreuse attention, acceptèrent volontiers. Mais l'avantage qu'ils eurent sur les Algonquins, dans une partie de chasse, piqua au vif l'amour-propre de ceux-ci, qui, afin de sauvegarder leur réputation, tuèrent leurs compagnons et cachèrent leurs cadavres dans la neige. Au printemps, une odeur nauséabonde vint trahir leur crime. A partir de ce moment la guerre éclata et les deux nations devinrent ennemies. Les Algonquins, d'abord vainqueurs des Iroquois, les chassèrent des bords du Saint Laurent, pour s'y installer eux-mêmes. Ces premiers avantages les rendirent négligents et leur firent perdre peu à peu la supériorité conquise sur leurs adversaires. Les armes à feu, reçues des Hollandais, donnèrent peut-être aux Iroquois de la supériorité sur les Algonquins ; car ceux-ci, pendant longtemps, ne purent en obtenir des Français[1].

Religion.— Le spectacle étonnant de l'univers portait les sauvages à tourner leurs regards vers des génies supérieurs. Le soleil, la lune et les étoiles étaient des dieux. Les Algonquins reconnaissaient un chef des esprits, grand architecte de la nature ; ils l'appelaient *Michabou* ou Grand Lièvre. Le feu, la pluie, la grêle, le tonnerre, le vent, etc., étaient aussi pour eux des divinités. Les sauvages avaient encore, comme les *Lares* et les *Pénates* des Romains, des esprits inférieurs dé-

---

1 Peut-on réellement mettre les arquebuses au-dessus des arcs ?—A part le *tonnerre*, qui, la première fois, effravait les sauvages, ces armes à feu étaient de peu d'utilité. La flèche portait aussi loin, avait plus de pénétration, ne coûtait pas cher, servait plus d'une fois, était d'un poids plus léger, ne se détraquait jamais, ne demandait ni poudre, ni balles, ni soins particuliers.

signés sous le nom de *Manitous.* Ces derniers présidaient au foyer domestique, veillaient au berceau de l'enfant, assistaient le vieillard décrépit, calmaient les douleurs du malade, fermaient la paupière du guerrier, consolaient l'orphelin qui versait des pleurs, et exhalait des soupirs sur la tombe d'un parent.

Ces peuples adoraient des choses ridicules ; néanmoins, ils ne mettaient pas leurs jongleurs et leurs héros au rang des dieux. Ils offraient des sacrifices pour apaiser la colère des génies ou pour en obtenir quelques bienfaits. D'après le père Charlevoix, leurs temples n'étaient pas somptueux. " J'entrai, dit-il, dans la *cabane du feu,* c'est-à-dire la maison où l'on entretenait, dans la plupart des villages indiens, un feu perpétuel autour des os de leurs grands chefs, et je n'y vis point d'ornements, rien, absolument rien qui pût me faire connaître que j'étais dans un temple."

Les aborigènes croyaient à l'immortalité de l'âme, et à un paradis tout matériel où les guerriers d'élite habitaient des contrées de chasse, toujours abondantes en gibier. Selon les Iroquois, la voie lactée se trouvait le chemin qui y conduisait. Les aurores boréales figuraient, pour eux, la danse des morts ; la région du sud-ouest était la cour du grand esprit où se trouvaient les ombres de leurs ancêtres.

Morts.—Les sauvages manifestaient un grand respect pour les morts. Pendant trois jours, les parents et les amis du défunt poussaient des soupirs et des gémissements auprès du cercueil d'écorce où gisait le cadavre. Au repas funèbre, on distribuait tout ce qui se trouvait dans la cabane du mort. S'il s'était distingué à la guerre, un poteau peint en rouge marquait l'endroit de la sépulture. Durant un mois, des cris lugubres se faisaient entendre au lever et au coucher du soleil. L'anniversaire de la mort d'un parent était accueilli, pendant plusieurs années, par des hurlements épouvantables que répercutaient au loin les échos de la forêt.

La *fête des morts* se célébrait tous les dix ou douze ans. Des cris et des gémissements, poussés soir et matin, l'annonçaient longtemps d'avance. Tous les os des défunts étaient recueillis soigneusement pour être jetés dans une fosse commune, tapissée de peaux de bêtes, et recouverte d'un toit pour protéger les morts du froid pendant l'hiver, et des chaleurs pendant l'été. On déposait des provisions de maïs, des peaux de castor, des haches et des colliers de pierres luisantes sur les

restes mortels. Cette cérémonie funèbre, célébrée au milieu d'épaisses forêts et d'accents lugubres, offrait un spectacle imposant.

Après la fête, tous noyaient leur chagrin dans un grand festin, au cours duquel il y avait des jeux et autres divertissements plus ou moins honnêtes.

Gouvernement.—Le gouvernement des sauvages consistait dans une indépendance souveraine. Les parents, les chefs de village et de tribus dirigeaient leurs subordonnés comme ils pouvaient. Le don de la parole jouait un grand rôle. Celui qui n'en était pas doué ne pouvait arriver à aucune charge publique. L'influence des orateurs prévalait même sur celle des anciens, que l'on consultait, néanmoins, dans toutes les affaires importantes.

Songes.—Les sauvages n'osaient résister à la voix des songes, même au prix des plus grands sacrifices. C'est ainsi qu'une femme chippewaise entreprit un voyage de plusieurs centaines de lieues, pour se procurer un chien français, vu dans un rêve.

Les Européens abusèrent plus d'une fois de la crédulité des sauvages aux songes. Un Anglais, nommé Johnson, voulant avoir un terrain considérable appartenant aux Iroquois, alla trouver le chef et lui dit : " J'ai rêvé !—Qu'as-tu rêvé ? dit celui-ci.—J'ai rêvé que tu me donnais un terrain, depuis tel endroit jusqu'à tel autre.—Si tu as rêvé, ajoute le sauvage, prends-le ; mais, crois-moi, ne rêve plus."

Langues.—Les deux principales langues sauvages étaient le huron et l'algonquin, comprenant chacune plusieurs dialectes. Les sons de la première étaient durs, sonores, saccadés et pleins de force ; ceux de la seconde, quoique moins expressifs, étaient doux et harmonieux Ces différents idiomes servaient bien à dépeindre le caractère les mœurs et les usages de ceux qui les parlaient.

L'étude de ces langues fit souvent le désespoir des missionnaires. Le père Le Jeune, après avoir appris l'algonquin pendant deux ans, écrivait : " Cet idiome a une richesse si importune qu'elle me jette quasi dans la crainte que je l'étudierai toute ma vie pour ne le savoir que médiocrement." Aujourd'hui, les Indiens, mêlés aux autres nations, ont presque entièrement perdu leur langue[1].

---

1 Dans une harangue adressée en 1850 à Mgr Turgeon, archevêque de Québec, à l'occasion d'une visite à la chapelle des Hurons, l'orateur de la circonstance, parlant au nom de la tribu, déplora dans les termes suivants, la disparition de leur langue nationale : "Notre race diminue toujours, et notre langue est presque éteinte Nous nous plaignons, nous autres jeunes, que nos pères ne nous l'aient pas montrée."

Vêtements.—Les sauvages, presque nus en été, se couvraient de peaux de bêtes en hiver. Ils se chaussaient de souliers de chevreuil et de guêtres ornées de broderies. Malgré leur extrême malpropreté, ils recherchaient le luxe, portaient des pendants aux oreilles ou aux narines, des bracelets de peaux de couleuvres, des colliers de pierres luisantes et d'autres parures brodées de poils de porc-épic. Ils arrangeaient leurs cheveux de la manière la plus bizarre. La plupart des Hurons n'en gardaient qu'une touffe, qu'ils tenaient relevée au moyen de graisse, et qui la faisait ressembler à une *hure :* c'est la raison pour laquelle, dit le père Jérôme Lalemant, les Français les appelaient *Hurons.* Dans certaines contrées, les sauvages se peignaient la figure de vermillon, de noir de chaudron ou de jus de certaines racines. Le père Le Jeune vit, en arrivant à Tadoussac, des Montagnais qui avaient le nez bleu, les joues et le tour des yeux noirs et le reste du visage rouge. Le *tatouage* était la principale parure . Les hommes seuls avaient droit de se tatouer, et les procédés employés leur occasionnaient de vives douleurs. A coups d'épines ou de pierres pointues, ils se perforaient la peau de mille petits trous pour y imprimer les dessins qu'ils voulaient avoir, et frottaient ensuite ces plaies sanglantes avec du charbon pilé. C'est au moyen de ces couleurs que les barbares dissimulaient la peur ou la haine qui trop souvent se trouvaient dans leurs cœurs.

Éducation des enfants.—Le père n'avait d'abord pas d'autorité dans la famille ; il en prenait, néanmoins, en avançant en âge, à cause du grand respect des enfants pour les vieillards. L'influence de la mère était très grande. Un crime affreux, réputé sans exemple parmi les Indiens, était la rébellion d'un fils contre sa mère. Lorsqu'elle était devenue vieille, ses fils la nourrissaient et lui prodiguaient leurs soins. Les enfants indiens n'étaient point querelleurs, bruyants, tracassiers, hargneux, et ne se battaient jamais. Leur air avait un je ne sais quoi de sérieux comme le bonheur, de noble comme l'indépendance.

Quand le jeune Indien sentait naître en lui le goût de la pêche, de la guerre, de la chasse, de la politique, il commençait à travailler, et cherchait à imiter les arts qu'il voyait pratiquer à son père. Il apprenait alors à coudre un canot, tresser un filet, à manier l'arc, le fusil, le casse-tête, la hache ; à couper un arbre, à bâtir une hutte, à expliquer les colliers : ce qui était un amusement pour le fils devenait une source d'autorité pour le père.

Les filles jouissaient de la même liberté que les garçons ; elles restaient davantage avec leurs mères, qui leur enseignaient les travaux du ménage. Lorsqu'une jeune fille avait mal agi, sa mère se contentait de lui jeter quelques gouttes d'eau au visage en lui disant : *Tu me déshonores.* Le reproche manquait rarement son effet.

Médecine.—Les plantes médicinales, les racines, la diète et les sorcelleries étaient à peu près les seuls remèdes que les sauvages employaient pour guérir les malades. Chaque cabane avait ses médecins. Dans les cas difficiles, ils recouraient aux jongleurs, qui, après avoir invoqué les esprits, prescrivaient certaines ordonnances, toujours suivies à la lettre.

Guerre.—Les sauvages ne déclaraient pas la guerre pour acquérir de nouvelles terres, mais purement pour se venger d'une insulte, d'un meurtre, d'un outrage quelconque. Les *jeunes gens* épris du désir de s'illustrer, se répandaient çà et là pour saisir par ruse quelques victimes qu'ils assommaient à coup de tomahawk, et qu'ils scalpaient ensuite : ces chevelures sanglantes étaient conservées comme des trophées glorieux.

La *grande guerre* se faisait avec beaucoup d'apparat. Ce n'était qu'après maintes délibérations du conseil qu'on levait *la hache.* Le départ était précédé d'un festin, où chacun chantait ses exploits, pour allumer dans les cœurs le feu de la vengeance. Vêtus très légèrement, et n'ayant pour toutes provisions qu'un peu de farine brûlée, les guerriers se mettaient en marche. Javelot, arc, flèche terminée par une pierre pointue ou un os affilé, tomahawk ou casse-tête qui avait un côté tranchant, telles étaient les armes. La marche s'opérait lentement. Quelque temps avant le coucher du soleil, on choisissait un lieu convenable pour y passer la nuit. Des abatis d'arbres servaient de remparts ; les manitous étaient seuls sentinelles. Étant près du village ennemi, la marche s'effectuait pendant la nuit, et l'on se reposait pendant le jour. Le chef rappelait les soins nécessaires pour ne rien laisser soupçonner. Après avoir fait prendre connaissance du camp, le conseil délibérait sur la conduite à tenir. L'attaque était ordinairement fixée au point du jour. Par prudence, les assiégeants se traînaient à plat ventre jusqu'à ce que le chef fit entendre un petit cri, qui était le signal du combat. En poussant des hurlements épouvantables, ils tombaient

comme la foudre sur les cabanes, et sans donner à personne le temps de se reconnaître, assommaient à coups de tomahawk tous ceux qui opposaient résistance. Les cris affreux des combattants, les hurlements des chiens, les plaintes des mourants, la vue des figures sinistres, tatouées de différentes couleurs et sautant autour des cabanes embrasées, offraient un spectacle d'enfer.

Prisonniers.—Ces peuples barbares ne connaissaient pas la pitié : vainqueurs, ils ne faisaient point grâce ; vaincus, ils ne demandaient pas merci. Après le combat, les prisonniers étaient conduits à la bourgade victorieuse ; les uns pour être distribués comme esclaves aux familles qui avaient perdu quelques-uns de leurs membres à la guerre, les autres pour y être soumis aux supplices les plus atroces. Le trajet offrait déjà de grandes souffrances. Tous les Indiens des villages amis rencontrés sur la route avaient droit de bâtonner les prisonniers : c'est ce qu'ils appelaient les *caresser*. Pour ces pauvres misérables, la nuit était un véritable supplice. Ils la passaient pieds et mains liés au sol, où les moustiques les dévoraient.

Rendus au village des vainqueurs, un grand festin était offert. Vers la fin du repas, chaque prisonnier destiné à la torture entonnait sa chanson de guerre, qui n'était que le rappel de ses propres exploits et des cruautés souvent exercées sur quelques parents ou amis de ceux mêmes qui devaient être ses bourreaux. Ces derniers, ayant déjà le feu de la vengeance dans le cœur et exaspérés par les récits qu'ils venaient d'entendre, étaient encore exhortés par les chefs à bien s'acquitter de leur tâche. Aussitôt commençaient des supplices que l'enfer seul peut inventer. La poix, l'eau bouillante, le fer, le feu, tout était mis en œuvre. Cependant, les malheureuses victimes, scalpées, tenaillées et hachées en petits morceaux, avaient la force de ne pas laisser échapper une seule plainte, un seul soupir. Loin de là, elles affrontaient les tourments sans crainte et feignaient même de trouver du bonheur à les endurer.

LECTURE.—*Guerre acharnée des Iroquois contre les Hurons.*—Nous voyons dans notre histoire nationale que les Iroquois poursuivirent avec acharnement la guerre contre les Hurons, jusqu'à ce que les bourgades de ces derniers fussent entièrement détruites. Il est difficile de comprendre comment les Iroquois, ayant tout intérêt à vivre en paix avec leurs congénères pour se protéger contre l'immigration européenne, n'aient cherché qu'à se mettre en guerre avec eux. Quelques historiens en

attribuent la cause à des différends qui avaient existé autrefois entre les deux nations, quand elles habitaient ensemble l'île de Montréal, tandis que d'autres croient mieux la trouver dans des rivalités d'intérêt personnel provenant de la chasse, de la traite des pelleteries avec les blancs, et du maintien de l'équilibre du nombre d'individus dans les foyers ou dans les tribus, au moyen des prisonniers de guerre. Nous nous rangeons du côté des derniers. En effet, la chasse devint presque toujours un brandon de discorde entre les nations primitives, comptant sur ses produits pour leur subsistance. Le mélange des peuplades nomades, pourchassant le gibier dans des forêts mal délimitées, dut souvent occasionner de graves et haîneux démêlés qui ne purent se régler qu'au moyen de luttes guerrières.

La traite des pelleteries avec les blancs fomentait de son côté la discorde qui se terminait par des combats. Pour s'en rendre compte, il faut être au courant du rôle économique joué par les trois principales tribus sauvages distribuées dans le bassin du grand fleuve, depuis les côtes du Labrador jusqu'au lac Supérieur, parages fourmillant de gibier et de bêtes à fourrures. Les Iroquois, ayant pour voisins les Anglais et les Hollandais, se trouvaient dans la plaine située au sud du lac Ontario, fertile pour l'agriculture, dont ils s'occupaient, mais pauvre en gibier et en fourrures. Les Hurons, habitant la péninsule située entre le lac Simcoe et les baies Nottawasaga et Georgienne, contrées guère plus giboyeuses que celles des Iroquois, étaient alliés avec les Algonquins, qui leur fournissaient des fourrures. On comprend alors que les Iroquois, faisant trafic des pelleteries avec les Hollandais et les Anglais, poursuivaient les Algonquins, mais surtout les Hurons, plus rapprochés d'eux. Ils en voulaient bien aussi aux Français, faisant la traite avec les Algonquins et les Hurons, mais ils craignaient d'eux de terribles représailles et n'osaient pas les attaquer dans les forts, où ils les trouvaient à l'abri de leurs coups. Tous leurs efforts se bornaient donc à ruiner le commerce de leurs rivaux, en s'emparant des canots, mal amunitionnés et chargés de fourrures que les Hurons venaient remettre à leurs alliés. Ils en voulaient tellement à la race huronne qu'ils ne cessèrent même pas de la persécuter après sa dispersion. On les verra se rendre jusqu'à l'île d'Orléans pour massacrer les quelques centaines de fugitifs de cette nation réfugiés en cet endroit, après la destruction de leurs bourgades.

Les Iroquois livraient encore la guerre dans le but de faire des prisonniers destinés à remplacer dans les familles les membres tués dans la lutte, ou à maintenir l'équilibre entre le groupe des hommes livrés à la chasse et le groupe des femmes s'occupant de l'agriculture, ou encore l'équilibre des petites nations formant la confédération. Souvent même se manifestait la rivalité des nations appartenant à une même confédération ; c'est ainsi, par exemple, que l'on vit les Iroquois, les Agniers et les Onnontagués ne pas s'entendre au sujet du partage des Hurons pris à l'île d'Orléans[1]. L'adoption était donc bien un régulateur, un balancier inventé dans le but de conserver à chacun des deux ateliers ses porportions normales et de produire l'équilibre nécessaire[2].

---

1 Relation de 1657, p. 19 et suivantes.
2 "La Science sociale" par Paul de Rousiers.

DÊUXIÈME PÉRIODE

Le Canada colonie française

(1608-1760)

PREMIÈRE ÉPOQUE

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS COLONIAUX

(1608-1663)

CHAPITRE I

FONDATION DE QUÉBEC (1608-1623)

Habitation de Québec.—Conspiration contre Champlain.—Expédition militaire contre les Iroquois.—Combat du lac Champlain.—Champlain à la cour de Henri IV.—Deuxième combat contre les Iroquois.—Champlain remonte l'Outaouais.—Compagnie de Rouen.—Exploration des régions de l'ouest.—Érection du château Saint-Louis.—Prise de possession du pays.

Habitation de Québec.—*De Monts*, presque ruiné par l'échec de Port-Royal, voulut relever ses finances par la traite des pelleteries, en jetant dans l'intérieur du pays les bases d'une nouvelle colonie.

Deux vaisseaux furent alors armés ; le premier, sous les ordres de *Pontgravé*, se rendait pour le trafic des pelleteries[1] ; le second, commandé par *Champlain*, venait fonder une colonie sur l'une des rives du Saint-Laurent. Ces vaisseaux, partis de Honfleur dans la première moitié d'avril de 1608, arrivèrent à Tadoussac au commencement de juin. Champlain, qui remonta le fleuve pour trouver un lieu favorable à une fondation, se fixa sur une pointe couverte de noyers et de vignes sauvages, que les aborigènes appelaient *Québec*. Il en prit solennellement possession le 3 juillet 1608, en y arborant le drapeau français. Le choix était judicieux : le promontoire à pic qui sert de fortifications

1 Les Basques et les Bretons disputèrent à Pontgravé le monopole de la pêche concédé par Henri IV à de Monts pour un an.



Samuel de Champlain (1570-1635)

Un beau jour tu quittais ton château de Brouage,
Pour affronter les flots et les vents de l'orage
Sur un petit vaisseau nommé le "Don de Dieu",
Et malgré les autans, les ressacs, les banquises,
Hardiment tu rentrais, sous le souffle des brises,
Dans le fleuve azuré comme le grand ciel bleu.
Au pied luisant d'un cap, sur une morne plage,
Tu semais une ville au milieu des sauvages.

naturelles, et la rade profonde, pouvant contenir plus de cent vaisseaux de ligne, offraient, pour l'époque, tous les avantages d'un poste mercantile et militaire[1].

Les endroits choisis pour la fondation de Québec et de Montréal témoignent hautement de la sagacité de Champlain, et montrent qu'il avait dû pressentir le grand rôle que joueraient, plus tard, ces deux villes dans le développement de la colonie.

Aussitôt arrivé à Québec, Champlain mit ses hommes à l'ouvrage. Un magasin et trois corps de logis, protégés par un large et profond fossé et plusieurs canons, furent construits en peu de temps. Pour s'assurer de la fertilité du sol, il sema du blé, du seigle, d'autres céréales qui poussèrent à merveille, et planta des vignes qui devinrent fort belles. En septembre, un matelot et le serrurier Nantel moururent de dysenterie, pour avoir mangé des anguilles mal cuites. Le 3 octobre laissa voir une grosse gelée blanche ; le 15, les feuilles étaient presque toutes tombées. Le 18 novembre amena une grande quantité de neige, soulevée par des vents déchaînés, ce qui dura deux jours.

Quoiqu'elle n'ait pas éprouvé le sort malheureux de l'Acadie, nous verrons cette nouvelle colonie lutter plus d'un siècle et demi contre la barbarie des Iroquois, les prétentions de l'Angleterre et l'abandon de la France.

Conspiration contre Champlain.—Quelques mécontents mirent en danger la vie de Champlain. L'instigateur du mouvement fut Jean Duval. Un travail excessif et la modicité du salaire étaient les prétextes qui portaient cet esprit turbulent à la révolte. Plusieurs colons, mal disposés comme lui, embrassèrent son perfide dessein. Ils résolurent que le fondateur de la nouvelle colonie serait incarcéré ou tué nuitamment. L'un d'eux, pressé par le remords, fit connaître à Champlain l'odieux complot ourdi contre lui. Duval et trois de ses compagnons les plus coupables furent arrêtés et conduits dans la prison de Tadoussac. Quelques jours après, Pontgravé les ramena à Québec pour y subir leur procès. Duval s'avoua coupable et fut con-

---

1 Quoique bien amélioré par l'élargissement du terrain qui s'étend de la montagne jusqu au haut des quais, Québec semble n'être pas encore considéré comme un poste favorable au commerce.—Québec et Lévis, naturellement fortifiés, sont comme deux sentinelles avancées pour affronter la guerre

damné au gibet. Ses complices, renvoyés en France, obtinrent leur grâce.

Expédition contre les Iroquois.—Pour mieux surveiller les débuts de la nouvelle fondation, Champlain passa l'hiver à Québec. La maladie exerça ses ravages parmi les colons : dix moururent du scorbut et cinq de la dysenterie.

Pour s'assurer l'appui des Hurons et des Algonquins, qui se montraient froids envers les Français, Champlain fit alliance avec eux, en s'engageant dans un parti de guerre contre les Iroquois. La petite armée quittait Québec le 28 mai 1609. La barque portant Champlain était escortée de plusieurs canots indiens. Pour mieux admirer les beautés naturelles du pays, le fondateur de Québec ralentit la marche jusqu'à l'embouchure du Richelieu, où il s'arrêta deux jours pour délibérer avec les sauvages sur le plan de campagne à suivre. La discussion fit des mécontents parmi les Indiens, qui rebroussèrent chemin, pour n'avoir pu faire prévaloir leur sentiment. Les combattants, au nombre de soixante, remontèrent, sur vingt-quatre canots, le Richelieu jusqu'aux rapides de Chambly. De là, Champlain renvoya sa barque à Québec et ne garda que deux Français. Après avoir fait le portage, les guerriers reprirent la voie d'eau. Tous les soirs, ils mettaient pied à terre pour passer la nuit. Craignant d'éveiller l'attention des ennemis, ils évitaient même de faire du feu pour préparer les aliments. La nourriture consistait en sagamité, viande et poisson crus. Les Manitous seuls servaient de sentinelles pendant le sommeil. On ne manquait pas de consulter les jongleurs, dont la décision était toujours favorable[1]. Les songes surtout étaient étudiés avec soin. Tous ceux qui en avaient eus ne manquaient pas, le lendemain, d'en faire le récit pour en avoir l'interprétation. Souvent on demandait à Champlain s'il avait rêvé. Sa réponse négative les inquiétait. Enfin, une bonne nuit, pour leur faire plaisir, sans doute, Champlain s'avisa de faire un rêve. Dès le matin, il annonça aux alliés, que favorisé de Morphée, il avait vu les Iroquois se noyer dans le lac, et qu'on l'avait empêché de leur porter secours, parce qu'ils étaient des hommes méchants. A partir de ce moment, ses alliés ne doutèrent pas de la victoire.

1 "Ces garnements, dit Champlain, qui font les devins, de cent paroles n'en disent pas deux de véritables, et vont abusant de ces pauvres gens pour tirer quelque denrée du peuple."

Combat du lac Champlain.—Vers six heures du soir, la petite armée rencontra au détour d'un cap, une bande d'Iroquois s'en allant lever des chevelures (29 juillet 1609). Les deux parties se saluèrent par une grêle de flèches et des hurlements épouvantables.

Le combat fut remis au lendemain matin. De part et d'autre on passa la nuit à se lancer des insultes et des bravades, à la mode des héros d'Homère. Dès le lever du soleil, les deux camps étaient sur pied. Les Iroquois, au nombre d'environ deux cents, s'avançaient au petit pas, avec gravité et assurance. Trois chefs, la tête ornée de panaches de plumes de diverses couleurs, ouvraient la marche. Lorsque l'enemi fut assez près, Champlain, que les alliés avaient soigneusement tenu caché, sortit des rangs et s'avança seul jusqu'à une trentaine de pas vers les Iroquois. Ceux-ci restèrent stupéfaits et éprouvèrent un moment d'hésitation à la vue de ce personnage si brillamment vêtu. Pendant ce temps, Champlain épaula son arquebuse chargée de quatre balles, tira et fit mordre la poussière à deux chefs et à un autre guerrier. Les deux compagnons du grand capitaine, cachés derrière les arbres, s'avancèrent et tirèrent aussi avec succès. Les Iroquois, voyant que les balles perçaient leurs grands boucliers de bois, se dérobèrent précipitamment dans la forêt voisine, en criant et se demandant les uns aux autres : " Quels sont ces hommes au costume éclatant, qui portent la foudre dans leurs mains et la lancent à volonté ? " Plusieurs Iroquois furent tués, d'autres blessés, dix ou douze faits prisonniers et réservés pour la torture. Du côté des alliés de Champlain, il y eut seize blessés, qui furent promptement guéris.

Aussitôt après le combat, les Algonquins et les Hurons regagnèrent leurs foyers. Au premier campement, ils torturèrent un prisonnier avec tant de cruauté, que Champlain crut devoir y mettre fin, en déchargeant un coup d'arquebuse sur l'infortunée victime.

Le petit combat de 1609 eut peu à faire dans l'inimitié que les Iroquois conçurent pour les Français ; leur haine pour les Hurons datait de vieux temps. Voici ce qui occasionna plus que tout le reste leur animosité. Vers 1636, les Iroquois, voulant s'emparer du monopole de l'échange des fourrures avec les Suédois, les Hollandais et les Anglais, entreprirent une guerre d'extermination contre les Français et leurs alliés.

Champlain à la cour de Henri IV.—Le 5 septembre 1609, le vaisseau de Pontgravé fit voile pour la France; Champlain s'y em-

barqua ; ils arrivèrent à Honfleur le 13 octobre[1]. Henri IV accueillit avec bonheur le fondateur de Québec, qui lui offrit une ceinture brodée de poils de porc épic et deux oiseaux incarnats. Les plaintes des Normands, des Basques et des Bretons empêchèrent le roi de concéder à M. de Monts, la traite des pelleteries pour une année de plus. Les amis de celui-ci lui vinrent en aide. Deux vaisseaux lui furent confiés : l'un, sous les ordres de Pontgravé, venait à Tadoussac pour la traite des pelleteries ; l'autre, commandé par Champlain, portant des artisans et des manœuvres pour l'habitation de Québec, devait continuer les découvertes commencées (1610). Pontgravé et Champlain trouvèrent, à Tadoussac, quelques vaisseaux venus de France pour la traite des pelleteries, ce qui, selon les dires des marins, ne s'était pas vu depuis plus de soixante ans. Il y avait aussi dans le fleuve, vis-à-vis de Matane, un navire de Saint-Malo.

Deuxième combat contre les Iroquois.—A Tadoussac, Champlain rencontra aussi des émissaires hurons et algonquins venus pour l'engager à faire de nouveau la guerre aux Iroquois. Le grand capitaine se rendit à Québec puis partit pour aller rejoindre les alliés, au nombre de quatre cents, à l'embouchure du Richelieu. Il trouva là, faisant la traite des pelleteries, des Basques et des Bretons[2], qui refusèrent de le suivre. Près de ce lieu aussi, sur un îlot, les Iroquois s'étaient mis à couvert au moyen d'abatis. La petite armée de Champlain les attaqua et un combat opiniâtre s'engagea.

Les branches d'arbres formant la palissade empêchaient les balles françaises d'atteindre leur but, tandis que les flèches iroquoises opéraient à merveille. Champlain fut légèrement blessé. Au bruit de la fusillade, Desprairies, l'un des traitants, demeura si confus de sa lâcheté, qu'il invita les autres marchands à le suivre pour aller au secours de Champlain. Quelques-uns se rendirent à son appel ; ils arrivèrent dans la chaleur du combat. Les assiégeants parvinrent enfin à faire une brèche aux retranchements et se précipitèrent comme les eaux d'un torrent dans le camp ennemi. Les assiégés n'y purent tenir. Plusieurs furent tués à coups d'arquebuse, d'épées et de flèches. Pour échapper aux mains des ennemis, un bon nombre prirent la fuite dans les bois et d'autres se noyèrent. Il y eut néan-

---

1 La garde du fort de Québec avait été confiée à Pierre Chauvin. Le scorbut n'enleva personne pendant l'hiver.

2 Les Algonquins les appelaient *Mistigoches*.

moins quinze prisonniers : tous subirent la torture. Quelques-uns, le soir même de la victoire, furent hachés en petits morceaux et dévorés ; dans une horrible bacchanale on livra les autres aux femmes pour être tourmentés[1]. Parmi les alliés de Champlain, trois furent tués et cinquante blessés.

Iroquet, chef des Algonquins établis à quatre-vingts lieues du saut Saint-Louis, arriva le lendemain avec deux cents des siens pour prendre part au combat. S'il vint trop tard, il eut au moins la joie de rencontrer les Français, qu'il désirait voir depuis longtemps. Leurs vêtements et leurs armes le jetèrent dans l'admiration. Champlain obtint d'Iroquet beaucoup de renseignements sur les contrées de l'ouest, et lui confia un jeune Français pour apprendre l'algonquin. En retour, Champlain se charga d'un jeune Huron, qu'il nomma Savignon, et à qui il devait enseigner le français. Ce fut après ce deuxième combat que Champlain apprit la mort d'Henri IV, souverainement aimé de la nation française.

Le grand navigateur se rendit de nouveau à Tadoussac, et partit de là pour la France (1610). Il emmena Savignon[2].

Champlain remonte l'Outaouais.—Champlain passa deux ans en France à s'occuper des intérêts de la colonie et à trouver des hommes capables de la soutenir. Charles de Bourbon, qui en avait accepté la vice-royauté, vit une mort imprévue mettre fin à ses pieux desseins. Henri de Condé voulut bien hériter de la charge de son oncle ; mais il paralysa le bien qu'il aurait pu faire à la colonie naissante en abusant de son crédit auprès de Marie de Médecis, régente du royaume de France. Champlain, qui revint à Québec au printemps de 1613, trouva tous les colons bien portants, d'où il put conclure à la salu-

---

1 Les pauvres malheureux n'y gagnèrent rien, parce que dans ces circonstances, les femmes exaspérées par l'odeur du sang, se surpassaient en raffinements de cruautés.

2 Champlain, parti de Honfleur le 1er mars 1611, arriva à Tadoussac le 13 mai. Le 1er mai, il fit rencontre d'un vaisseau pris au milieu des glaces ; c'était celui du fils de Poutrincourt, qui allait trouver son père à Port-Royal. De Tadoussac, Champlain se rendit à Québec, puis à l'île de Montréal, pour y faire la traite. Le 11 août 1611, le capitaine Thibault, partit de Tadoussac pour la France sur un vaisseau dans lequel s'embarqua Champlain ; il arriva à La Rochelle le 10 septembre. En 1613, n'ayant réussi à former aucune compagnie parmi les marchands, il obtint le passe-port pour cinq navires, trois de Normandie, un de La Rochelle, et un de Saint-Malo, à condition que chaque vaisseau fournirait à Champlain six hommes avec ce qui leur serait nécessaire, pour l'assister dans les découvertes qu'il espérait faire par delà le grand saut Saint-Louis et le vingtième de la traite pour réparer l'habitation de Québec qui s'en allait en ruines. Champlain partit accompagné du sieur l'Ange, qui devait l'assister dans les découvertes et à la guerre si l'occasion s'en présentait. Le 6 mars ils s'embarquèrent dans le vaisseau de Pontgravé, qui partit ce même jour. Bien que partis les derniers, ils arrivèrent les premiers à Tadoussac (29 avril). Champlain arriva à Québec le 7 mai 1613.

brité du climat[1]. Il se rendit aussitôt au saut Saint-Louis pour faire la traite, mais il n'y trouva pas les Algonquins de l'ouest qui, au nombre de 1,200, étaient allés faire la guerre aux Iroquois[2].

Notre explorateur désirait fort connaître les pays de l'ouest. Il se fia au récit d'un nommé *Du Vigneau*, qui, peu soucieux de la vérité, affirmait s'être rendu tout près de la mer d'Hudson, en suivant le cours de l'Outaouais. Pour confirmer ses données mensongères, il ajoutait que sur cette mer du nord un vaisseau anglais avait fait naufrage sous ses yeux, et que quatre-vingts hommes avaient été massacrés par les naturels.



6. Explorations de Champlain

Champlain, accompagné de quatre Français, partit de l'île Sainte-Hélène pour son voyage dans l'ouest (27 mai). Ce ne fut pas sans difficultés qu'il remonta l'Outaouais jusqu'à l'île aux Allumettes, où Tessouat, chef d'une tribu algonquine, habitait le bord d'un lac de dix lieues de longueur et trois ou quatre de largeur. Le chef algonquin, tout étonné de voir son bon ami, qu'il avait rencontré au saut Saint-Louis, le reçut cordialement et donna un grand festin en l'honneur de son hôte distingué. Tous les gens de la tribu y furent conviés.

1 Œuvres de Champlain, année 1613.
2 Œuvres de Champlain, année 1613.

Après le repas, eut lieu la tenue du conseil, auquel les anciens seuls prirent part. Champlain leur fit connaître le but de son arrivée au milieu d'eux; ils en parurent tout surpris, et tâchèrent de le dissuader de son projet, en lui exposant les difficultés insurmontables qu'il aurait à vaincre. Champlain, les croyant captivés par l'intérêt, en appela au témoignage de Du Vigneau, qui fut obligé d'avouer publiquement son mensonge. C'est ainsi que s'évanouit comme un rêve, la douce espérance que le fondateur avait eue de pouvoir pénétrer jusqu'aux Indes par l'Outaouais. Avant son départ, il planta une croix, et après avoir eu l'assurance que Tessouat la ferait respecter, il retourna à Québec. En signe d'honneur, soixante canots sauvages l'accompagnèrent jusqu'au saut Saint-Louis. Après s'être arrêté à Québec, où il trouva tous les colons exubérants de santé, il se rendit à Tadoussac, et de là (8 août 1613) retourna en France, où les intérêts de la colonie l'appelaient. Il arriva à la Rochelle le 26 août.

Compagnie de Rouen.—Champlain n'atteignit pas, dans son voyage de 1613, le but qu'il s'était proposé. Il comprit alors, mieux que jamais, l'urgente nécessité de fonder, sous les auspices du prince de Condé[1], une compagnie qui prendrait à cœur les intérêts de la nouvelle colonie. Le prince agréa ce projet favorable aux marchands de Rouen, de Saint-Malo et de La Rochelle[2] auxquels il accordait, avec l'assentiment du roi, le privilège de la traite des pelleteries pendant onze ans. Malheureusement, cette compagnie s'occupa de ses intérêts sans songer à coloniser le Canada.

Exploration des contrées de l'Ouest.—Champlain fut de retour à Québec vers la fin de juin 1615. Ayant été retenu une dizaine de jours pour des affaires importantes, il ne put partir que le 4 juillet pour se rendre au saut Saint-Louis, où il avait donné rendez-vous au père Le Caron. Ce dernier, lassé d'attendre, venait d'en partir avec douze Français. Champlain ne se laissa point abattre par ce contretemps. Accompagné de deux interprètes et de dix sauvages, il remonta l'Outaouais et l'un de ses tributaires, la Matawan, jusqu'à la hauteur

---

1 Le prince de Condé, Henri de Bourbon, avait remplacé (1614) Charles de Bourbon, comte de Soissons, comme lieutenant-général du roi pour la Nouvelle France.

2 Les marchands de chaque place devaient se partager le tiers du profit, mais comme les Rochellais n'étaient pas présents au jour de la réunion, il fut décidé que les Rouennais et les Malouins auraient seuls part aux bénéfices

du lac Nipissing[1], puis descendit la rivière des Français jusqu'à la mer Douce (lac Huron). Après avoir côtoyé les bords rocailleux de la baie Georgienne, il entra dans le pays des Hurons, comptant à peu près quinze mille âmes départies en dix-huit ou vingt villages, dont six étaient palissadés. Les quatre principales tribus étaient celles de l'*Ours* ou des *Attignaouantans*, de la *Roche* ou des *Arendarhonnons*, des *Attignenonghacs* et des *Tohotahenrats*. Champlain se rendit au bourg *Carhagoua*, de la tribu de l'Ours, où il rencontra le père Le Caron, avec qui il passa une dizaine de jours. Pendant ce temps, les alliés qui avaient encore demandé l'appui de Champlain dans un combat contre les Iroquois, faisaient leurs préparatifs de guerre.

"L'armée, dit Laverdière, partit de Cahiagué, le premier de septembre (1615), et prit la direction de la rivière Trent et de la baie de Quinté. Quand on eut traversé le lac des Entonronnons (Ontario), on cacha soigneusement les canots. Après avoir fait à travers le pays des Iroquois, environ une trentaine de lieues, les alliés arrivèrent enfin devant le fort des ennemis. Un corps de cinq cents guerriers carantoanais, qui devait faire diversion par un autre côté, n'arriva que plusieurs jours après le temps convenu. L'attaque eut lieu cependant; mais les sauvages se ruèrent en désordre sur le fort, et Champlain ne put jamais réussir à se faire entendre dans la chaleur du combat; ce premier assaut fut inutile. Le soir, dans un conseil, Champlain proposa de construire pour le lendemain, un cavalier, du haut duquel les arquebusiers français auraient plus d'avantage à tirer, et une espèce de mantelet pour protéger les assaillants contre les flèches et les pierres lancées de dessus la palissade. Quelques-uns voulaient qu'on attendit les renforts des Carantoanais; mais Champlain, voyant que l'armée alliée était assez forte pour emporter la place, craignant d'ailleurs qu'un retard ne donnât à l'ennemi le temps de se fortifier davantage, fut d'avis qu'on livrât de suite un second assaut. L'indiscipline des sauvages fit tout manquer; il fallut songer à la retraite. Champlain avait reçu deux balles à la jambe et au genou". Les alliés de Champlain eurent vingt-trois ou vingt-quatre blessés, dont un mort. Les Iroquois comptèrent plusieurs morts, des blessés, et onze prisonniers.

La saison trop avancée empêcha Champlain de retourner à Québec et le força de passer l'hiver avec les sauvages des cantons de l'ouest.

---

1 Ce lac portait aussi le nom de *lac des sorciers*, parce que la nation algonquine, habitant ses rivages, était très adonnée à la magie.

Il en profita pour étudier leurs mœurs et leurs coutumes. Après avoir été l'hôte, durant quelques jours, d'*Atironta*, il se rendit à Caragoua pour y revoir le père Le Caron. Tous deux visitèrent ensemble les *Tionnontates* (nation du Petun[1]), et poussèrent leur course jusqu'à la tribu des Cheveux relevés ou *Outaouais*[2]. Ceux-ci firent bon accueil aux étrangers et donnèrent de grands festins en leur honneur. La peinture sombre qu'on leur fit des Attionondarons (Nation-Neutre)[3] empêcha nos voyageurs d'aller les visiter.

Dès l'ouverture de la navigation, Champlain et le père Le Caron s'embarquèrent pour Québec, où ils arrivèrent le 11 juillet (1616)[4]. Ils amenaient avec eux Atironta, qui voulait prendre connaissance du fort et de l'habitation de Québec. Ce chef, émerveillé de tout ce qu'il vit, se montra surtout touché de la beauté des cérémonies religieuses. Après le départ d'Atironta, Champlain s'occupa d'organiser un voyage en France. Dans l'intérêt de leur mission, les pères Jamay et Le Caron se décidèrent à l'accompagner. Champlain se plaignit amèrement à la cour de ce que la nouvelle compagnie des Marchands s'occupait si peu du développement de la colonie.

Prise de possession du pays.— Champlain, de retour à Québec (12 juillet 1620), réunit, dès le lendemain, tout le monde, après la messe, au sortir de la chapelle, et ordonna à *Guers*, commissaire, de faire lecture publique de la *commission de Sa Majesté et de celle de Mgr le vice-roi, à lui donnée.* On cria *vive le roi* et on tira le canon en signe d'allégresse. C'est ainsi que Champlain prit possession de l'habitation de Québec et du pays *au nom de son dit Seigneur et vice-roi, et le dit Guers en fit procès-verbal*[5].

---

1 La nation du Petun, établie sur la mer Douce, du côté du couchant, avait demeure fixe et semait du maïs.

2 Ces sauvages étaient nombreux; ils habitaient surtout l'île Manitouline. Champlain les nomma les *Cheveux relevés ;* mais personne n'a fait connaître le nom qu'ils se donnaient eux-mêmes. Leurs voisins, les Hurons, qui habitaient un pays défriché tandis qu'eux vivaient dans la forêt, les appelaient *Ondatahouats :* gens des bois. Ces sauvages s'appellent aujourd'hui et depuis longtemps *Outaouais*, mot qui est une corruption d'*Ondatahouats*.

3 La Nation-Neutre, puissante, ayant 4,000 guerriers, occupait une grande étendue de pays vers l'occident du lac des *Entouhonarons*, au sud de la nation du Petun.

4 Le père Le Caron partit avec le père Jamay pour Tadoussac et de là, en France.

5 Œuvres de Champlain, année 1620.

Érection du Fort Saint-Louis.—Le prince de Condé[1] avait cédé sa vice-royauté au duc de Montmorency, amiral de France (1620). Malgré ce changement, Champlain conserva sa lieutenance. Étant de retour à Québec, il s'occupa activement à réparer les habitations et à construire le fort Saint-Louis[2]. "J'établis cette demeure dit Champlain, en une situation très bonne, sur une mantagne qui commandait sur le travers du fleuve Saint-Laurent, qui est un des lieux les plus étroits de la rivière[3]." Champlain fit ouvrir (29 novembre 1623) un petit chemin, à travers les sinuosités de la montagne, partant de l'habitation de Québec jusqu'au fort Saint-Louis, pour y arriver plus facilement. Il fit également ouvrir un autre chemin le long de la rivière Saint-Charles, "à une sapinière qui était brûlée et tous les bois renversés, afin que les hommes et le bestial pussent y paser."

Convaincu que la colonie allait entrer, cette fois, dans une ère de prospérité, Champlain avait emmené sa femme à Québec. Cette dame, du nom d'*Hélène Boulé,* remarquable par sa noblesse, avait renoncé à l'erreur calviniste pour embrasser la foi catholique[4].

LECTURE.—*Premières connaissances de l'Outaouais.*—Jacques Cartier, dans son deuxième voyage au Canada, se rendit jusqu'à Hochelaga, et reconnut, conséquemment. les rivières Saguenay et Saint-Maurice, ces deux grands tributaires du Saint-Laurent Le but du célèbre navigateur, en remontant le fleuve, était probablement de faire le tour du monde, en se dirigeant vers l'ouest. Cette idée, d'ailleurs, avait été celle de Colomb, qui, croit-on, ne soupçonna pas l'existence de l'Amérique et du Pacifique, et prit les îles du golfe du Mexique comme dépendantes du Japon. Le

---

1 Ce prince fut enferme à la Bastille pour avoir pris les armes contre son souverain. Il faut avouer que la vice royauté du Canada était un titre pompeux, ne correspondant guère à la réalité, quand on sait que Champlain n'avait sous lui qu'une vingtaine d'hommes.

2 Champlain trouvant trop exigu le fort construit en 1620, le fit raser en 1626, pour en construire un autre plus spacieux qu'il habita jusqu'à sa mort (1635). De Montmagny fit reconstruire le fort, en pierre, en 1636. Ce fut en 1647 que l'on jeta les fondements du corps de logis qui prit le nom de *Château Saint-Louis,* lequel ne comportait qu'un rez-de-chaussée avec mansarde. Il fut encore reconstruit à nouveau sous Frontenac (1694-1695), pour être terminé en 1700, sous M. de Callières. Ce château, restauré à diverses époques, a été tour à tour la résidence des gouverneurs français et anglais jusqu'à ce qu'il fut consumé par un incendie, en 1834.

3 Champlain l'instruisit lui-même de la religion catholique et eut le bonheur de la convertir à la vraie foi. Les Indiens, tout étonnés de la beauté et de la douceur de Mme de Champlain, voulaient l'adorer comme une divinité. En se regardant dans le petit miroir que, selon la coutume de ce temps, elle portait à sa ceinture, ils disaient:" Voyez donc comme elle nous aime, elle nous porte tous dans son cœur." Mme de Champlain employa les quatre années qu'elle passa à Québec à faire le catéchisme aux femmes indiennes et à leurs enfants. De retour en France, elle ne songea plus qu'à se faire religieuse. Après la mort de son mari, elle entra chez les Ursulines, fonda un couvent de cet ordre à Meaux, et mourut en odeur de sainteté.

4 D'après les articles de M. Benjamin sulte, publiés dans la *Revue Canadienne.*

découvreur du nouveau monde, en plaçant sur la carte qu'il traça un océan de 1,000 à 1,500 lieues entre l'Espagne et le Japon, supprimait ainsi plus d'un tiers de la route autour du globe.

Cartier, modifiant ses calculs à la vue du Saint-Laurent, nous dit dans la narration de son voyage de 1525, qu'à Montréal il y a un courant rapide—à l'île *Sainte-Hélène*—et, un peu plus en amont,—plus haut que le pont Victoria— un saut très impétueux. Ensuite, "les sauvages nous firent comprendre par signes qu'il y avait trois chutes—Cascades, Cèdres, etc.—mais sans pouvoir connaître la distance qu'il y a entre l'une et l'autre ; puis ils nous montrèrent par signes, les dits sauts passés que l'on pouvait naviguer plusieurs lieues par le fleuve."

En cet endroit, comme le fleuve a la forme d'un Y, dont une branche se dirige vers le sud et l'autre vers l'ouest, Cartier crut que celle-ci était la continuation du Saint-Laurent. "Les sauvages, dit-il, me donnèrent à entendre que ce fleuve sort de deux ou trois grands lacs[1], puis on trouve une mer douce[2] dont personne n'a vu le bout."

Le grand navigateur, se trouvant alors en présence d'un continent qui se prolongeait indéfiniment vers l'ouest était loin de songer que trois cent cinquante ans plus tard (1885), le premier convoi du Pacifique Canadien traverserait ce continent d'un océan à l'autre[3].

La connaissance de l'Outaouais fit un grand pas de plus avec Champlain, qui, en 1610, rencontra à Tadoussac les Algonquins de l'île aux Allumettes[4], venus pour la traite des pelleteries, sous la conduite de Tessouat, leur chef, que les Français surnommèrent le Borgne, parce qu'il était privé d'un œil.

La même année, Champlain, se rendant à Hochelaga pour la première fois, conçut une idée du Haut-Canada par les renseignements que lui donnèrent les sauvages sur les Cascades, le lac Saint-François, les Galops, les Mille-Îles et le lac Érié.

En 1610, la traite eut lieu à Montréal. Champlain s'y rendit et trouva des Hurons du lac Simcoe. Ceux-ci, pour éviter la rencontre des Iroquois, au lieu de passer par le lac Ontario et le Saint-Laurent, venaient à l'Outaouais par la rivière Rideau. Cette fois, le fondateur de Québec était accompagné d'Étienne Buslé, âgé de 15 ans et bon interprète algonquin, livré entièrement à la vie des bois. Buslé suivit les

1 Des Deux-Montagnes, des Chats, le Nipissing.

2 Le lac Huron.

3 En 1546, une carte dressée par Pierre Descelliers, à Arques en Normandie, montre le Saint-Laurent jusqu'à Montréal, d'où l'on voit que le géographe n'avait pour tout renseignement que les écrits de Cartier. Un neveu de celui-ci, Jacques Noël, s'étant rendu à Montréal en 1583, écrivait quatre ans plus tard à Richard Hakluyt, de l'université d'Oxford, disant que son oncle lui avait laissé une carte montrant "un grand lac (probablement Ontario), qui est au-dessus des sauts et dont les sauvages nous ont donné connaissance en disant qu'il y avait dix journées de marche depuis les sauts jusqu'à ce grand lac." D'autres cartes, également basées sur les écrits de Cartier, furent publiées (1600) par Emeric Molineaux, de Londres, et à Valladolid, par Boters, en 1603.

4 On trouvait alors, sur le territoire compris entre Vaudreuil et le Rideau, une tribu de langue algonquine, sous un chef nommé Iroquet. La Petite-Nation, autre peuplade algonquine, avait pour centre Papineauville. Le groupe principal des sauvages de ces parages, appelés les Grands-Algonquins, habitait l'île des Allumettes, située à vingt lieues au-dessus de la ville d'Ottawa. Il y avait aussi les Nipissirriens, de langue algonquine, qui n'osaient pas venir se mettre en commupication avec les Français, à cause des tracasseries qu'ils avaient à subir du roi des Allumettes, quand ils passaient devant ses domaines.

Hurons du lac Simcoe, pendant une année, pour apprendre leur idiome. Il fut le premier Français qui visita les chutes du Rideau, la côte de Sable, vit le promontoire aujourd'hui couronné par les tourelles, les flèches, les toitures du parlement fédéral et contempla, tout stupéfait, la grande Chaudière et six petites Chaudières qui bouillonnent en travers de l'Ottawa (1611). A son retour, il donna à Champlain de précieux renseignements sur les lieux qu'il avait visités. En 1613, le fondateur de Québec visita le chef Tessouat, son ami, résidant à l'île aux Allumettes. Celui-ci le reçut amicalement et lui assura, contrairement à ce qu'avait affirmé Du Vigneau, qu'on ne pouvait se rendre à la baie d'Hudson, par la rivière Ottawa.

Dans ce voyage, Champlain constata que les contrées de l'ouest étaient immenses et que les sauvages n'avaient aucune idée du Pacifique : ce fait acquis renversait les calculs des anciens.

CHAPITRE II

LES MISSIONNAIRES DU CANADA (1615-1640)

Arrivée des Récollets.—Missions des Récollets.—Couvent des Récollets —Arrivée des Jésuites.—Aspect de la vie à Québec.

Arrivée des Récollets.—Les premiers missionnaires du Canada furent les *Récollets*, qui obtinrent du pape Paul V et du roi de France Louis XIII (1615), la permission d'y venir "pour prêcher le saint Évangile." "Ayant reconnu, dans mes nombreux voyages, dit Champlain, qu'il y avait en quelques endroits du Canada des peuples sédentaires et se livrant à l'agriculture, amis qui avaient ni foi, ni loi, et vivaient sans la connaissance de Dieu, sans religion et comme des bêtes brutes, je compris que je me rendrais coupable si je ne faisais tous mes efforts pour leur procurer les moyens de connaître Dieu et notre sainte religion. Pour exécuter ce dessein, je tâchai de trouver quelques bons religieux qui avaient le zèle de la gloire de Dieu."

Les premiers missionnaires, au nombre de quatre, étaient les pères *Denis Jamay*, commissaire, *Jean Dolbeau, Joseph Le Caron* et le frère *Pacifique Duplessis*. Ils traversèrent sur le vaisseau de Pontgravé, le *Saint-Étienne*, et arrivèrent à Tadoussac le 25 mai 1615.

Le père Dolbeau, Champlain et le frère Pacifique partirent presque aussitôt pour Québec, "afin, comme le raconte le dernier, de donner ordre à ce qui dépendait de l'habitation, tant pour le logement des pères religieux, qu'ornements d'église et construction d'une chapelle pour y dire la messe, comme aussi d'employer autres personnes pour y défricher les terres." Les pères Jamay et Joseph Le Caron s'em-

barquèrent avec les traitants et, sans s'arrêter à Québec, se hâtèrent d'aller rencontrer les Hurons au saut Saint-Louis. Les ayant trouvés en grand nombre à l'extrémité est de l'île de Montéal, où l'Outaouais, sous le nom de rivière des Prairies, mêle ses eaux au Saint-Laurent, ils s'arrêtèrent à ce poste, donnèrent l'ordre d'y élever une petite chapelle, retournèrent à Québec pour y chercher les choses nécessaires pour dire la messe, et revinrent aussitôt à la rivière des Prairies, où, le 24 juin, au milieu des Hurons, la messe fut célébrée pour la première fois au Canada, depuis le temps de Cartier. "Elle fut chantée, dit Champlain, sur le bord de la rivière, avec toute dévotion, devant tous les peuples, qui étaient en admiration de voir les cérémonies dont on usait et les ornements qui leur semblaient si beaux, choses qu'ils n'avaient jamais vues."

La chapelle de Québec venait d'être terminée[1]. Le père Dolbeau y célébra le saint sacrifice pour la première fois. Après la messe, on chanta le *Te Deum* avec de grands transports de joie, au bruit de l'artillerie du port. "Rien ne manqua, dit le père Le Clercq, pour rendre cette action solennelle... S'étant préparés par la confession, les colons reçurent le Sauveur par la communion eucharistique. Le *Te Deum* y fut chanté au son de leur petite artillerie, et, parmi les acclamations de joie dont cette solitude retentissait de toutes parts, l'on eût dit qu'elle s'était changée en un paradis, tous y invoquant le Roi du ciel, et appelant à leur secours les anges tutélaires de ces vastes provinces."

La traite finie, à la rivière des Prairies, les pères Jamay et Le Caron se séparèrent: celui-ci s'en alla hiverner au milieu des Hurons, et l'autre, en compagnie de Pontgravé, retourna à Québec. Il s'arrêta aux Trois-Rivières (26 juillet), en passant pour dire la messe—la première en ce lieu— en l'honneur de la bonne sainte Anne[2].

Le père Jamay se chargea de la mission de Québec et des environs, jusqu'aux Trois-Rivières, inclusivement, tandis que le père Dolbeau fut envoyé à Tadoussac, chez les Montagnais[3], pour y fonder une mission; mais n'ayant pu vaincre l'incommodité de la fumée des cabanes

1 Cette chapelle de Québec a servi d'église paroissiale jusqu'en 1629.

2 Pour plus de renseignements, voir "La Mission du Canada avant Mgr de Laval", par M. l'abbé Auguste Gosselin.

3 Les Montagnais ne s'arrêtaient que là où ils trouvaient du gibier, du poisson et des racines qu'ils pouvaient manger.

pour sa vue, il fut contraint de revenir à l'habitation de Québec, après deux mois d'absence.

Missions des Récollets.—En parlant des missions, l'écrivain protestant *Bancroft* dit, dans son histoire des États-Unis, que "ni les raisons de commerce, ni l'ambition de ses souverains ne portaient la France à établir son autorité jusqu'au *cœur même du continent;* son motif était la religion. Les Français ont entrepris la conquête de l'Amérique, moins dans des vues politiques que pour accomplir les vœux les plus chers de l'Église, qui embrasse tous les membres de la grande famille humaine dans le même amour sans avoir égard aux différences de races et de couleurs."

On se demande, néanmoins, si les chefs de *trafic*, en se disant prêt à tout faire pour aider à la propagation de l'Évangile, n'ont pas laissé trop souvent les missionnaires à la charité des sauvages.

De 1615 à 1623, huit pères Récollets et deux frères convers vinrent au Canada[1]. Les principaux propagateurs de l'Évangile furent le père *Piat*, chez les *Cannibas*, les pères *Le Caron* et *Viel*, qui poussèrent leurs courses apostoliques jusqu'au delà du lac Huron[2].

Pour évangéliser les sauvages du Canada, les missionnaires menaient une vie toute hérissée de périls, de fatigues et de privations. Leur devise était: "Allez, enseignez les nations." Afin de gagner des âmes à Jésus-Christ, ils ne calculaient point avec le travail, les veilles, la santé et la vie même. Trop souvent, les courses errantes des néophytes nuisaient à la foi qu'ils venaient d'embrasser. Pour obvier à cet inconvénient, les missionnaires se firent un devoir, nonobstant les difficultés à vaincre, de les accompagner partout. Montés sur les frêles canots indiens, ils maniaient la pagaie, faisaient le portage ou servaient de portefaix, en courant risque, à chaque instant, de tomber entre les mains des farouches Iroquois. Une chose bien pénible pour les ouvriers évangéliques était la nourriture qu'ils devaient partager avec les sauvages. Les meilleurs mets étaient le poisson rôti sur de la braise ou séché aux ardeurs du soleil. Le plus souvent, ils devaient

---

1 Voici leurs noms: Jean Dolbeau, Joseph Le Caron, Huet, Poulain, Le Baillif, Galleran, Piat, Viel et les frères Pacifique Duplessis et Gabriel Sagard. Ce dernier n'était que frère convers quand il vint au Canada ; il a publié un "Grand voyage au pays des Hurons (1623)" et une "Histoire du Canada (1636)".

2 Le père Viel fut plus tard (1625) jeté par les Indiens dans un rapide, au nord de l'île de Montréal, lequel, à cause de ce fatal événement, porte encore le nom de sault au Récollet. M. G. Delfosse a représenté ce fait douloureux dans un magnifique tableau, qui se trouve dans la cathédrale de Montréal.

se contenter de bourgeons, d'écorces tendres, et d'une espèce de mousse appelée *tripe de roche.* Dans l'abondance, la préparation des aliments se faisait dans des chaudières, aux parois souvent moins épaisses que la couche graisseuse qui les couvrait. Ce qui devait encore les dégoûter singulièrement, c'était de voir les sauvages presser de leurs mains sales les mets qu'on devait servir. L'eau des fleuves et des rivières servait de breuvage ordinaire. Parfois, au printemps, on buvait de l'eau d'érable. La nuit, si elle était belle, se passait sur la terre nue et sans abri; quand elle était pluvieuse, on improvisait des cabanes d'écorce et de branches soutenues par quatre perches plantées en terre et reliées par le sommet. L'hiver, si rude au Canada, offrait des difficultés presque insurmontables pour les voyages. La marche se faisait sacoche au dos et raquettes aux pieds. La nuit devenait un véritable martyre; elle se passait en de grands trous creusés dans la neige jusqu'au sol et recouverts de branches de sapins liées ensemble et formant une espèce de toit, au milieu duquel se trouvait une ouverture servant tout à la fois de fenêtre et de cheminée. Dans ces espèces de cavernes, ils avaient à souffrir de beaucoup de manières: couchés autour d'un grand feu, flambant au centre, ils rôtissaient d'un côté et gelaient de l'autre. Souvent la fumée, refoulée à l'intérieur par la violence du vent, leur cuisait les yeux et les suffoquait presque à perdre la respiration. Le seul moyen de se soulager un peu en ce pitoyable état, était d'appliquer leur bouche contre la terre gelée. Les meutes de chiens des sauvages importunaient aussi beaucoup les missionnaires dans les cabanes. Ces animaux, souvent affamés, allaient, venaient, et rôdaient de tous côtés, sur les pieds, les mains et la figure même des voyageurs, pour trouver quelque nourriture. Ils devenaient encore plus importuns pendant les repas, en mettant le nez plus vite dans les écuelles que les convives n'y portaient la main.

Telle était la vie de ces ouvriers évangéliques, qui n'avaient rien autre chose en vue que la conversion des infidèles et le mérite du martyre. Le frère Sagard écrivait, au bord des grands lacs (1635): "Ce n'a pas été pour aucun autre motif que celui de Dieu et la conversion des sauvages que nous avons visité ces larges provinces, où la barbarie et la brutalité y ont pris tels avantages, que la suite de ce discours vous donnera en l'âme quelque compassion de la misère et de l'aveuglement de ces pauvres peuples, où je vous ferai voir quelles obligations nous

avons à notre bon Jésus, de nous avoir délivrés de telles ténèbres et brutalités[1]."

Couvent des Récollets.—La pose de la première pierre du couvent de *Notre-Dame-des-Anges*, par le père Dolbeau, eut lieu le 3 juin 1620. On lit dans Gabriel Sagard: "Ce petit couvent des Récollets est en un très bel endroit sur la rivière Saint-Charles, entouré de jardins et vergers. Le corps de logis est au milieu de l'enclos, lequel est de six à sept arpents de terre, avec courtines et remparts faits de bois, avec un bastion à chaque coin. Une tour carrée de pierre sert de chapelle[2]. L'assiette de l'établissement des Récollets est une des plus belles du pays, car le fond de la terre est très bon et sans pierre aucune; les arbres y sont clairs, avec une petite rivière du côté du septentrion, sur les bords de laquelle se trouvent des prés très commodes pour la nourriture du bétail[3]. Les Récollets estiment que depuis 1615 à 1621, ils ont visité des peuples sauvages au nombre de 300,000 âmes[4]. En 1621, on ouvrit le séminaire *Saint-Charles*, au couvent de *Notre-Dame-des-Anges*, pour l'instruction des enfants des sauvages : dès lors, six y entrèrent[5]. M. le Grand-Vicaire de Pontoise informa le père *Denis Jamay* (27 février 1627) qu'il avait versé 200 écus pour cette œuvre, avec promesse de continuer à envoyer encore davantage."

Arrivée des Jésuites.—Le duc de *Montmorency*, fatigué d'un gouvernement hérissé de tracasseries, vendit sa vice-royauté à son neveu, *Henri de Lévy*, duc de Ventadour, qui venait de quitter la cour pour entrer dans les ordres sacrés. Toutes les préoccupations du nouveau vice-roi se portèrent sur l'extension de la foi dans la nouvelle colonie. Les Récollets, ne pouvant plus suffire à la tâche, demandèrent le concours des Jésuites, qui arrivèrent au Canada le 19 juin 1625. La nouvelle recrue d'ouvriers évangéliques comprenait les pères *Charles*

---

1 Le frère Gabriel savait quelque chose de ces brutalités, par son compagnon de missions, le père Nicolas Viel, que l'on avait noyé.

2 Sagard, 1er vol. p. 56.

3 Sagard, 1er vol. p. 60.

4 Sagard, 1er vol. pp. 81 et 82.

5 Sagard, 1er vol. pp. 62 et 71.

Lalemant[1], *Ennemond Massé, Jean de Brébeuf*[2] et les frères *François Charleton* et *Gilbert Burel.* Le frère *Jean-Joseph de la Roche-Daillon,* récollet, les accompagnait. A leur arrivée à Québec, les Jésuites furent mal accueillis. Les calvinistes, endurant à peine les Récollets, avaient monté les esprits contre les nouveaux missionnaires, en faisant circuler contre eux un livre grossièrement mensonger, intitulé, "Anti-Coton", dans lequel on essaya de prouver, que les Jésuites étaient les auteurs du meurtre commis sur la personne de Henri IV. L'absence de Champlain favorisa la haine des sectaires. De Caen non seulement refusa aux Jésuites l'entrée du fort, mais il engagea même les principaux marchands à leur interdire le seuil de leurs magasins.

Dans cette malencontreuse circonstance, les Récollets mirent à la disposition de leurs coopérateurs évangéliques le toit hospitalier de leur petit couvent. Dès l'automne, les Jésuites plantèrent solennellement une croix, à 200 pas environ de la rive nord de la rivière Saint-Charles, en un endroit alors appelé le fort Jacques-Cartier. Ils se mirent aussitôt, avant la tombée des neiges, à défricher et à bêcher la terre[3].

Le père de Brébeuf, n'ayant pu se rendre chez les Hurons, comme il l'espérait, à cause de la mort du père Nicolas Viel, partit de Québec (20 octobre) pour aller chez les sauvages, à 25 ou 30 lieues de l'habitation, et ne revint que l'année suivante (27 mars 1626)[4].

A 800 ou 900 cents pas de la résidence des Récollets, les Jésuites élevèrent une construction en bois, pour loger les ouvriers de leur habitation, qui fut commencée vers la mi-carême et terminée le lundi de la semaine sainte[5]. En 1632, ils reçurent deux petits pen-

1 Le père C. Lalemant traversa quatre fois la mer dans l'intérêt des missions du Canada, et, après le traité de paix de Saint-Germain, il prit soin (1635) de la résidence de Notre-Dame-de-Recouvrance, à Québec, et commença les premières écoles pour les enfants français. On le verra aussi assister Champlain dans ses derniers moments.

2 Le père Jean de Brébeuf, issu d'une famille noble de Normandie, après avoir passé l'hiver de 1626 chez les Montagnais, fut envoyé chez les Hurons. La prise de Québec par les Anglais interrompit sa mission; mais le Canada ayant été rendu à la France, il se rendit une seconde fois (1634) sur le théâtre de ses premiers travaux. En 1649, quand les Iroquois s'emparèrent de la bourgade Saint-Louis, on le verra, lui et le père Gabriel Lalemant, tous deux missionnaires de cette bourgade, faits prisonniers pour être condamnés au plus cruel martyre. Le père de Brébeuf était âgé de 56 ans. Il a laissé deux relations sur les Hurons.

3 En 1626, il n'y avait à Québec que trois ou quatre familles qui avaient défriché deux ou trois arpents de terre, où elles semaient du blé d'Inde. L'habitation ne comptait alors que cinquante-cinq personnes, dont vingt-quatre ouvriers.

4 Relation de 1626, p. 76.

5 Relation de 1626, p. 6.

sionnaires, l'un de sept ans, qu'ils nommèrent *Bienvenu*, en attendant qu'il fut baptisé, et un autre qu'ils appelèrent *Fortuné*[1].

Le duc de Ventadour concéda aux Jésuites les terres environnant leur demeure, à laquelle ils donnèrent le nom de *Séminaire de Notre-Dame-des-Anges*. Les pères *Noyrot* et de *Noue* amenèrent de France une vingtaine d'ouvriers constructeurs, qui, en peu de temps, donnèrent un logement aux Jésuites.

Aspect de la vie à Québec.—Québec offrait, tout à la fois, un aspect militaire et religieux. Une escouade de soldats, payés par la compagnie des Cent-Associés, faisait au lever et au coucher du soleil, l'exercice militaire autour du fort. On récitait l'Angelus, le matin, le midi et le soir, au son de la cloche. Les missionnaires éprouvaient beaucoup de consolation en voyant la fidélité de la petite population à assister aux offices de l'Église et à recevoir les sacrements. Le père Le Jeune, venu en 1632 au Canada, écrivait : "La Nouvelle-France est le vrai climat où l'on apprend parfaitement bien à ne chercher que Dieu, à ne désirer que Dieu, à avoir l'intention purement à Dieu, etc. Y vivre, c'est à vrai dire, être dans le sein de Dieu, et ne respirer que l'air de sa divine conduite ; et encore : si quelqu'un de ceux qui meurent dans ces contrées se damne, je crois qu'il sera doublement coupable." Les amusements mêmes étaient des actes de religion. Le jour de la Saint-Joseph, on tirait un feu d'artifice auquel présidait le gouverneur.

Le 1er mai de 1637 apporta une grande réjouissance ; un arbre surmonté d'une triple couronne, portant les noms de *Jésus*, *Marie*, *Joseph*, fut planté avec solennité ; les soldats présentèrent les armes devant cet arbre et le saluèrent d'une volée de mousqueterie.

La procession de la Fête-Dieu était pompeuse. Le gouverneur, en habit de cour et un indien vêtu de peaux de castor, portaient le dais. Tous les dimanches, après les vêpres, le père Le Jeune enseignait le catéchisme à l'église. Bien souvent le gouverneur, les officiers et les principales familles françaises s'y rendaient pour encourager les enfants indiens, en leur distribuant des objets de piété.

LECTURE.—*Les Jésuites et la Nouvelle-France.*—Les Jésuites ont été avant tout les *missionnaires* de la Nouvelle-France. En 1611, on les trouve en Acadie, puis, en 1625, à la demande des Récollets, ils viennent à Québec. Charles Lalemant, En-

1 Relation de 1662, p. 12.

2 Voir de Rochemonteix, pp. 154 et 155.

nemond Massé et Jean de Brébeuf ouvrirent cette longue liste d'apôtres dont le zèle, la vertu, l'énergie et l'esprit de sacrifice demandaient des âmes héroïques.

Passés en France quand Québec tomba entre les mains des Kertk (1629), et revenus au Canada après le traité de Saint-Germain-en-Laye (1632), ils furent, depuis cette époque jusqu'à l'arrivée de Mgr de Laval (1659), à peu près les seuls prêtres de la colonie. Ayant repris les missions du pays des Hurons, fondées avant la prise de Québec, ils virent, à la veille de jouir du fruit de vingt ans de travaux incessants, les farouches Iroquois tomber inopinément sur ces bourgades chrétiennes pour tout saccager, détruire presque entièrement la nation huronne, et donner la mort à plusieurs missionnaires.

La barbarie des Iroquois n'empêcha pas, néanmoins, les pères Chaumonot, Le Mercier, Jogues, Bressani et plusieurs autres, de se rendre dans les cantons ennemis de la race huronne pour y répandre la semence de l'Évangile.

D'ailleurs, le zèle des fils de saint Ignace suffisait à tout, et leur champ d'apostolat s'étendit de l'Atlantique aux montagnes Rocheuses, de la Nouvelle-Angleterre à la baie d'Hudson.

Dans leur vie de peine, de misère, de fatigues et de privations de toute nature, plusieurs d'entre eux eurent à subir le martyre, que tous, d'ailleurs, désiraient.

En pensant à l'histoire de la domination française, cette épopée héroïque et chrétienne, qui ne se rappelle immédiatement les Brébeuf et les Lalemant, couverts de poix et de charbons ardents, scalpés, mutilés, hachés en grillades dévorées sous leurs yeux, puis enfin expirant après plusieurs heures de tourments épouvantables ? A ces noms héroïques, joignons ceux de Jogues, de Bressani, de Daniel, de Chabanel et de Garnier. Ce dernier, qui trouva la mort dans l'exercice de son saint ministère, est appelé l'agneau des missions, de même que le père Brébeuf doit en être considéré comme le lion.

O Canada, ne sois pas ingrat, rappelle-toi que le sang des martyrs a fait germer sur ton sol une semence de chrétiens !

Les Jésuites ont partout suivi les explorateurs et les découvreurs dans leurs excursions. On voit les pères Chaumonot et Brébeuf se rendre jusqu'au lac Érié (1640); le père Druillettes remonter les rivières Chaudière et Kénébec (1640); le père de Quen se rendre au lac Saint-Jean (1647); le père Allouez, en franchissant le saut Sainte-Marie, entrer dans le lac Supérieur, qu'il nomma Tracy. Parmi les plus célèbres, citons encore le père Marquette, compagnon de Louis Jolliet dans le voyage au Mississipi (1673).

Les Jésuites n'ont pas seulement été au Canada les pionniers de la foi, mais aussi les propagateurs de l'instruction primaire et secondaire. Ils fondèrent un collège à Québec, en 1635. Peu après son arrivée dans la colonie, Mgr de Laval, en parlant de cette institution, écrivait au Saint-Siège (1661) : "A Québec, les pères jésuites ont leur collège, où les classes d'humanités sont florissantes et où les enfants vivent et sont élevés de la même manière qu'en France."

Plusieurs des professeurs de la jeunesse canadienne et indienne auraient pu, par leur talent et leur science, briller sur un théâtre plus élevé. Voici ce qu'en a écrit Faucher de Saint-Maurice : "Dans le silence des cellules du collège, le père de Bonnécamp préparait ses travaux d'hydrographie et ses études sur les voyages scientifi-

ques ; le père Bressani faisait d'importantes observations astronomiques ; le père Laure levait sa carte depuis le Saguenay jusqu'au lac Mistassini ; le père Aubery esquissait celle du pays situé su midi du Saint-Laurent ; le père Lafitau mettait ses herbiers en ordre et découvrait le ginseng ; les pères Charles Lalemant, Le Jeune, Vimont, Jérôme Lalemant, Ragueneau, Dablon, Brébeuf et de Quen rédigeaient les *Relations* des Jésuites, monument impérissable de leurs travaux et de leur dévouement; le père Charlevoix commençait à accumuler les travaux de sa magnifique *Histoire et description de la Nouvelle-France*".

CHAPITRE III

PERTE DE LA COLONIE (1628-1629)

Compagnie de Montmorency.—Compagnie des Cent-Associés.—Conquête de la Nouvelle-France par les Anglais : prise de Port-Royal.—Sommation de David Kertk. —Combat naval.—Capitulation de Québec.

Compagnie de Montmorency.—La compagnie de Rouen ne remplissait pas ses obligations comme elle le devait. Au lieu d'entretenir le fort et l'habitation de Québec, de pourvoir aux besoins des missionnaires, d'envoyer de bons cultivateurs pour défricher les terres, elle s'occupait exclusivement de la traite des pelleteries, afin d'en tirer le plus de bénéfices possible[1]. A la vue de cet état de choses déplorable, le duc de Montmorency fonda une autre compagnie pour remplacer la précédente, et à laquelle il donna son nom. Cette nouvelle compagnie, en acceptant les obligations de la première, jouissait aussi des mêmes privilèges. Deux calvinistes, *Guillaume de Caen* et son neveu *Émery de Caen*, furent mis à sa tête, et envoyèrent au printemps un vaisseau à Québec pour informer Champlain de ce changement. A cette nouvelle, les membres de l'ancienne compagnie, piqués au vif, prirent des attitudes menaçantes. Au lieu des dix mille livres de vingt sols qu'on leur avait accordées pour les dédommager, ils demandèrent et obtinrent les cinq-douzièmes des bénéfices de la nouvelle compagnie pour vingt ans.

Pontgravé, représentant de la compagnie de Rouen, qui avait suivi de près les vaisseaux des de Caen et à qui l'on refusa l'entrée du

1 La compagnie de Rouen, formée en 1614, par M. de Chastes, et composée de marchands de Rouen et de Saint-Malo, avait encore trois ou quatre ans à courir quand elle fut dissoute (1620). C'est pourquoi elle poursuivit l'amiral de Montmorency, le père Georges Le Baillif, Guillaume de Caen et les autres membres de la compagnie qui la remplaça. Le roi rendit un arrêt, en 1622, par lequel la compagnie de Montmorency fut seule maintenue; mais le droit fut accordé à tous les Français de s'y faire agréger dans l'année.

fort de Québec, se rendit aux Trois-Rivières pour y faire la traite des pelleteries.

Les dissensions entre les deux compagnies paralysaient les progrès du pays. Les colons les plus attachés au sol s'en plaignaient amèrement. Pour obvier à ces difficultés, les notables de Québec députèrent en France le père *Georges Le Baillif*, distingué par sa naissance et ses brillantes qualités, qui obtint de Louis XIII la fusion des deux compagnies. Cette mesure opportune amena une accalmie dans les démêlés. Champlain en profita pour imposer aux colons des règlements sages et prudents, afin de maintenir dans l'ordre et le devoir ceux qui étaient tentés de s'en écarter[1]. Vers la même époque le vice-roi concédait des terrains aux Récollets et à Louis Hébert[2]. Les missions prenaient un nouvel essor avec l'arrivée du père Nicolas Viel et du frère Gabriel Sagard[3].

Compagnie des Cent-Associés.—Les de Caen, comme leurs prédécesseurs, les marchands de Rouen, ne s'occupaient guère que de la traite des pelleteries. Ils étaient loin de remplir les engagements qu'ils avaient contractés avec la compagnie de Montmorency. L'exploitation du sol, base essentielle d'une colonisation durable, était tellement négligée qu'il y avait à peine, à cette époque, une vingtaine d'arpents de terrain cultivé dans le pays.

Le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, informé de l'état de langueur et de dépérissement de la colonie, prit son sort entre ses mains puissantes. Son premier soin fut de dissoudre la compagnie de Montmorency, pour la remplacer par celle de la *Nouvelle-France*, vulgairement connue sous le nom de *compagnie des Cent-Associés*. Le sieur de *Roquemont*, le commandeur de *Rasilly*, le sieur *Houel*, contrôleur général des salines en Brouage, *Champlain* et plusieurs autres personnages importants, en faisaient partie. Cette nouvelle compagnie jouissait de grands privilèges : le Canada et la Floride lui étaient concédés à perpétuité, moyennant de rendre

———

1 Cette ébauche du premier code canadien n'a malheureusement pas été conservée.—En 1632, Champlain renvoyait deux familles en France pour paresse et désordre.

2 Louis Hébert, ayant abandonné Port-Royal en 1607, arriva à Québec en 1617 avec sa femme, Marie Rollet, ses deux filles et son jeune fils. Il fut le premier seigneur du Canada: l'Epinay—terrain où se trouve aujourd'hui une partie de la haute ville—était le nom de sa seigneurie. Hébert mourut en 1627. Il y a peu de familles anciennes au Canada qui ne soient alliées avec sa descendance.

3 Le frère Sagard a publié un "Grand voyage au pays des Hurons (1623)" et une "Histoire du Canada" (1636).

foi et hommage au souverain, et de lui offrir, ainsi qu'à ses successeurs, lors de leur avènement au trône, une couronne d'or de huit marcs. Elle pouvait fabriquer de la poudre et des armes, bâtir des forts et les fortifier, concéder à son gré des terres aux colons, jouir exclusivement de la traite des pelleteries. Cependant la pêche à la morue et à la baleine restait libre à tout sujet français. En retour de ces privilèges, la compagnie promettait d'envoyer, dès l'année suivante, deux ou trois cents ouvriers de différents métiers, et d'élever ainsi, avant quinze ans, la population à 1,600 familles. Elle s'engageait aussi à nourir les nouveaux colons pendant trois ans, après leur arrivée, à leur distribuer des terres défrichées et des semences, à pourvoir pendant quinze ans à l'entretien de missionnaires et aux frais du culte. Pour obvier aux troubles dont on avait tant souffert à Québec, il fut stipulé que tous les colons devaient être catholiques français. La charte contenait aussi l'article suivant : "Les sauvages qui seront amenés à la foi et en feront profession, seront censés et réputés naturels français, et comme tels pourront venir habiter en France quand bon leur semblera et y acquérir, tester, succéder et accepter donations et legs, tout ainsi que les vrais regnicoles et originaires français, sans être tenus de prendre aucune lettre de déclaration et de naturalisation." Aussi Dussieux remarque judicieusement, qu'on ne fit jamais une plus large et une plus heureuse application de la charité chrétienne. En accordant aux Indiens catholiques une complète égalité avec les citoyens français, Richelieu donnait la mesure de l'élévation et de la hardiesse de son génie.

Bancroft dit à ce sujet que "pareille politique respirait bien l'esprit d'une Église qui aime tous les membres de l'espèce humaine, sans distinction de race ni de couleur."

De semblables procédés nous font conclure évidemment que Richelieu et Champlain avaient d'autres intérêts au Canada que d'y venir chercher des peaux de castor[1].

Conquête de la Nouvelle-France par les Anglais : prise de Port-Royal.—La colonie vit à peine l'ère de prospérité dont elle commençait à jouir. Afin de s'emparer des possessions françaises du Canada, la fière Albion confia dix-huit vaisseaux aux Kertk, huguenots français réfugiés en Angleterre, qui vinrent s'emparer de Port-Royal.

1 Néanmoins la compagnie des Cent-Associés n'a pas fait le quart de la colonisation faite par de Giffard, Juchereau et autres, de 1632 à 1640 (B. Sulte.)

Ils se rendirent à Tadoussac, où ils capturèrent un navire français chargé de provisions. De là, ils se portèrent au cap Tourmente et réduisirent en cendres l'habitation fondée par Champlain (1626) pour l'élevage des bestiaux. Foucher, commandant de ce lieu, fut maltraité et plusieurs personnes, parmi lesquelles étaient un nommé Piver, sa femme et sa nièce, furent enlevées[1].

Sommation de David Kertk.—Après avoir ravagé le cap Tourmente et les environs de Tadoussac, David Kertk envoya (1628) des messagers à Champlain pour le sommer de rendre la ville. Quoique le fort fût délabré, qu'on n'eût plus qu'une cinquantaine de livres de poudre, et que chacun fût réduit à une ration de sept onces de pain par jour, le fondateur de Québec, qui attendait des secours prochains de France, fit faire à Kertk cette chevaleresque réponse : "Ayant encore des grains, blés d'Inde, pois, fèves, sans compter ce que le pays fournit, dont les soldats se portent tout aussi bien que s'ils avaient les meilleures farines du monde, nous attendons d'heure à autre pour vous recevoir et empêcher, si nous pouvons, les prétentions que vous avez sur ces lieux." Cette fière attitude déconcerta l'ennemi. D'ailleurs, l'amiral Kertk crut qu'il serait plus avantageux d'aller attaquer la flotte qui venait au secours de Québec, chargé de vivres et portant plusieurs familles.

Combat naval.—Les colons de Québec attendaient (1628) avec anxiété la flotte de France quand parut dans la rade une barque, portant *Desdames* et dix compagnons, envoyés par *Roquemont,* pour leur annoncer sa prochaine arrivée avec des renforts et des provisions abondantes. Cependant, Desdames, échappé aux poursuites des vaisseaux anglais, en gagnant le bord du fleuve, n'était pas rassuré car il avait vu, en passant à Tadoussac, l'escadre anglaise se diriger à toutes voiles sur la flotte française, et avait entendu gronder le canon. Il jugeait par là qu'une attaque avait eu lieu. Il ne se trompait pas. Un combat acharné de quatorze ou quinze heures s'était engagé entre les deux flottes, et les vaisseaux de Roquemont, criblés de toutes parts, durent baisser pavillon. Il y eut de part et d'autre plus de 1,200 volées de canon. Deux Français avaient été tués, d'autres blessés ; le reste fut envoyé en France[2].

1 L'instigateur de cette entreprise fut un nommé Michel, qui avait été autrefois au service des de Caen.

2 Sagard, 4e vol. pp. 920-995.

Au nombre des prisonniers étaient les pères Charles Lalemant et Ragueneau, trois Récollets, les sieurs Robert Giffard et Le Faucheur ; ce dernier, bourgeois de Paris, venait résider à Québec avec sa famille. Le vaisseau du père *Noyrot* put s'échapper et regagner bien qu'avec peine, les côtes de France. Quant aux Kertk, après avoir croisé dans le fleuve, ils mouillèrent, n'osant pas venir attaquer Québec.

Les infortunés habitants de cette ville, éprouvés par la faim et l'inquiétude, attendaient, d'heure en heure, les vaisseaux de France qui devaient mettre un terme à leur misère, lorsqu'ils apprirent de la bouche des Indiens, la défaite de la flotte française et la perte des vivres qu'ils espéraient recevoir incessamment. Cette nouvelle les consterna. Près d'une centaine de familles se trouvaient enfermées dans le fort, n'ayant pour nourriture quotidienne qu'un peu de pois et de maïs. Le jardin de feu Louis Hébert fut dépouillé de tout ce qui pouvait servir d'aliments. L'hiver se passa dans la plus noire misère. Vers la fin de mai, on vit hommes, femmes et enfants se disperser dans les bois pour y vivre de racines et de bourgeons. La nécessité en obligea même d'aller tendre la main aux sauvages alliés. D'autres se dirigèrent vers le bas du fleuve, dans l'espérance d'y rencontrer quelques navires français qui leur porteraient secours. La faim les pressait tellement qu'ils eussent même accueilli les Anglais comme des libérateurs.

Capitulation de Québec.—Le matin du 19 juillet 1629, un Indien, dont la cabane était située près de l'habitation des Jésuites, vint en toute hâte annoncer à Champlain que trois vaisseaux anglais louvoyaient derrière la *pointe de Lévy*. Cette nouvelle fut confirmée par un des colons courant les bois pour y trouver quelque nourriture. C'était la flotte de Kertk, composée de cinq vaisseaux, dont trois vinrent mouiller dans la rade. Champlain convoqua aussitôt les principaux citoyens pour délibérer sur l'attitude à prendre dans cette malheureuse circonstance. Il fut décidé que l'on se rendrait sans coup férir, tout en obtenant la meilleure capitulation possible. Une chaloupe surmontée d'un pavillon anglais, parut bientôt sur le flot du port. L'officier qu'elle conduisait apportait une lettre de Kertk à Champlain, le sommant en termes polis, de rendre la ville, moyennant une composition honnête et raisonnable. Il n'y avait pas à reculer.

Selon l'acte de capitulation, les Anglais s'obligeaient à conduire en France tous ceux qui voudraient y retourner ; les officiers pouvaient sortir avec leurs armes, leurs habits et les pelleteries qui leur appartenaient ; les soldats devaient s'en tenir à leurs habits et à une robe de castor, et les religieux, se contenter de leurs vêtements et de leurs livres.

Champlain visita ensuite les Kertk à bord de leurs vaisseaux, où il fut bien accueilli. Il obtint même des soldats pour protéger la chapelle, les maisons religieuses, celles de Couillard, et de feu Louis Hébert. Louis Kertk resta à Québec pour y passer l'hiver. Thomas retourna à Tadoussac, emmenant avec lui Champlain, les religieux et un certain nombre de huguenots. *De Caen*, venant ravitailler Québec, fut attaqué dans le fleuve, et, après un combat opiniâtre, obligé de se rendre.

L'amiral David Kertk, resté à Tadoussac pendant que ses frères étaient à Québec, ratifia l'acte de capitulation et traita Champlain avec beaucoup d'égards.

Le fondateur de Québec rencontra à Tadoussac le fameux *Michel*, qui, pour se venger d'une insulte de de Caen, avait trahi sa patrie en guidant les Kertk dans leur expédition au Canada. Bourrelé par le remords, Michel eut un accès de fièvre qui se porta au cerveau et lui donna la mort. Les Anglais, qui ne parurent pas regretter sa perte, l'inhumèrent cependant avec honneur. Le 14 septembre, les vaisseaux quittaient Tadoussac pour se rendre à Londres ; les Français qui voulaient rentrer en France se trouvaient à bord. En arrivant à Plymouth, les Kertk apprirent que la paix avait été conclue entre la France et l'Angleterre, deux mois avant la prise de Québec, et que, par conséquent, la reddition de cette ville était nulle de droit.

TABLEAU

des Familles françaises et autres Français qui demeurèrenl à Québec après la reddition de 1629.

1.—Guillaume Hubon,
Marie Rollet, sa femme, veuve de feu Louis Hébert.
Guillaume Hébert, fils de feu Louis Hébert.
2.—Guillaume Couillard,
Guillemette Hébert, sa femme,
Louise, âgée de quatre ans,
Marguerite, âgée de trois ans, } leurs enfants.
Louis, âgé de deux mois,
3.—Abraham Martin,
Marguerite Langlois, sa femme,
Anne, âgée de vingt-cinq ans,
Marguerite, âgée de cinq ans, } leurs enfants.
Hélène, âgée de deux ans,
4.—Adrien Duchesne, chirurgien, et sa femme.
5.—Le Baillif, d'Amiens, commis de Louis Kertk.
Etienne Bruslé, de Champigny, interprète des Hurons.
Nicolas Marsolet, de Rouen, interprète des Montagnais.
Pierre Raye, de Paris, charron.
Le Coq, charpentier.
Froidemouche.
Gros-Jean, de Dieppe, interprète des Algonquins.

LECTURE.—*Les origines chrétiennes de Québec et du Canada.*—Il est indéniable que les rois de France, en envoyant des expéditions dans le nord de l'Amérique n'eurent pas seulement en vue d'agrandir leur royaume, mais que les principaux motifs qui les animèrent furent l'extension du règne de Jésus-Christ.

En parlant de la lettre de commission qu'il tenait de François Ier, Lescarbot disait : "Les nobles sentiments qui y sont exprimés ne respirent que l'avancement de la religion chrétienne sans aucun profit présent."

D'ailleurs, nous trouvons aussi les sentiments des rois très chrétiens inoculés dans les esprits des explorateurs et des fondateurs de la colonie. L'honneur revient d'abord à Jacques Cartier. Partout où il s'arrête sur nos rives, il arbore comme vestige de son passage et comme prise de possession l'étendard du Christ avec le

drapeau de la France. Dans le récit de son deuxième voyage, il disait au roi : "Le grands avantages du pays que je viens d'explorer au Canada donnent une espérance certaine de l'augmentation future de notre très sainte foi."

C'est en Champlain surtout, le véritable fondateur de la Nouvelle-France, qui vint au Canada plus d'un demi-siècle après Cartier, que l'on trouve les sentiments religieux le plus nettement exprimés. Pour s'en convaincre, nous n'avons qu'à lire ces belles paroles où il affirmait que "ni la prise des forteresses, ni le gain des batailles ni la conquête des pays ne sont rien en comparaison du salut des âmes, et que la conversion d'un infidèle vaut mieux que la conquête d'un royaume." Plus tard, en implorant de Louis XIII quelques secours pour la colonie, il invoquera comme premier motif d'intérêt "l'établissement de la foy chrétienne parmy un peuple infini d'âmes."

Néanmoins, les calvinistes contrariaient beaucoup le fondateur de Québec en s'ingérant dans les affaires de la Nouvelle-France. Ces adeptes du protestantisme, par leurs agissements injustes envers les catholiques, étaient loin de favoriser l'évangélisation des sauvages. La difficulté pour le roi de les mettre de côté, venait des capitaux considérables qu'ils possédaient dans les compagnies.

La Providence, par un de ses coups inattendus, se chargea de mettre ordre à la situation. En 1629, pendant que la France et l'Angleterre se trouvaient en pleine paix, les trois Kertk, sur des vaisseaux anglais, s'emparaient de Québec. Alors les Français de cette ville, à part quelques familles, retournèrent dans la mère-patrie.

Trois ans après la prise par les Kertk, la colonie, rendue à la France, se repeuplait par l'entremise de la compagnie des Cent-Associés, fondée par Richelieu, ministre de Louis XIII. Selon les statuts de cette compagnie, les catholiques seuls étaient autorisés à s'établir au Canada, et cette condition demeura toujours en vigueur sous la domination française.

La date mémorable de 1759, où l'on vit flotter sur la citadelle de Québec le drapeau britannique, au lieu du drapeau fleurdelisé, peut être regardée comme le moment où le ciel intervint pour la conservation de la foi en notre contrée. Par là même nous avons échappé au tourbillon des erreurs révolutionnaires, sceptiques et modernistes où notre mère-patrie a vu sombrer, en grande partie, les croyances religieuses reçues de ses ancêtres.

Champlain, à la fois fondateur du Québec administratif, politique et religieux, avait de la science, du tact et du génie. Les colons français l'aimaient, l'estimaient et le vénéraient ; les sauvages l'admiraient comme une idole, et mettaient en lui la plus entière confiance.

Vingt-quatre ans après la mort de l'illustre fondateur de Québec, Mgr de Laval établissait sur des bases solides l'Église canadienne et l'attachait au Saint-Siège par des liens si forts que rien ne pourra jamais les dénouer.

Les noms immortels de Laval et de Champlain figurent ensemble et brillent d'un même éclat en tête de la liste des grands hommes que la patrie, qui se souvient, honore.

CHAPITRE IV

RENAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE DE QUÉBEC (1632-1639)

Restitution de la Nouvelle-France.—Efforts de la compagnie des Cent-Associés (1632).—Traite des pelleteries.—Notre-Dame-de-Recouvrance.—Seigneurie de Beauport.—Trois-Rivières.—Mort de Champlain.—M. Charles-Jacques Huault de Montmagny.—Travaux de défense à Québec et aux Trois-Rivières.—Collège des Jésuites.—Sillery.—Couvent des Ursulines et Hôtel-Dieu.—L'Acadie.

Restitution de la Nouvelle-France.—Après la prise de la Rochelle par Richelieu[1], un traité de paix, entre la France et l'Angleterre, signé à Suze (24 avril 1629), annulait la conquête des Kertk, qui avait eu lieu la même année (19 juillet). Québec fut rendu à la France par le traité de *Saint-Germain-en-Laye* (1632).

En présence des sacrifices qu'elle s'était imposés et du peu de succès obtenu, la France se demandait si elle devait continuer ses essais de colonisation au Canada. L'honneur lui prescrivait de ne pas abandonner les *déserts lointains de bois et de neige*, qui jusque-là, néanmoins, ne lui avaient rapporté d'autres bénéfices que ceux de la traite des pelleteries. Elle ne devait pas non plus rester confinée dans d'étroites limites tandis que les nations des contrées limitrophes se partageraient les terres de l'ouest. D'ailleurs, le Canada devenait une bonne école pour ses marins ; la découverte de mines à exploiter, qui ne pouvait pas se faire attendre, et la traite des pelleteries, mieux suivie, feraient sans doute rentrer les fonds perdus. Mais, d'après Champlain, la grande mission de la fille aînée de l'Église était de convertir au christianisme ces tribus errantes et vagabondes, chez lesquelles venait de jaillir la première étincelle des lumières de l'Évangile. Toutes ces considérations déterminèrent la France à reprendre ses possessions en Amérique.

Émery de Caen, qui avait éprouvé des pertes considérables pendant la guerre, obtint, pour se dédommager un peu, le monopole du commerce au Canada pendant un an. Il arriva à Québec durant l'été de 1632, pour en prendre possession au nom du roi de France. Tho-

1 La Rochelle était le boulevard du calvinisme et l'une des villes qui s'étaient révoltées le plus souvent contre le pouvoir royal. L'Angleterre avait envoyé quelques milliers d'hommes au secours de La Rochelle quand Richelieu en fit le siège (1628).

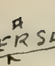
mas Kertk, qui y commandait, obéissant aux ordres du roi d'Angleterre, abaissa son drapeau et s'embarqua avec ses compagnons pour retourner dans sa patrie adoptive. De Caen, suivi des pères *Le Jeune* et de *Noue*, escalada les marches du cap jusqu'au sommet où se trouvaient, d'un côté, le fort délabré, et de l'autre, la demeure de feu Louis Hébert, entourée de jardins bien cultivés. Le couvent des Récollets et le corps de logis que le père Charles Lalemant avait fait élever à Notre-Dame-des-Anges, s'en allaient en ruines. La culture des terres avait été négligée ; les Anglais s'étaient contentés d'ensemencer celles qu'ils avaient trouvées labourées autour des habitations des Jésuites et des Récollets.

Ce ne fut qu'au printemps de 1633 que Champlain revint au Canada, avec deux cents nouveaux colons, parmi lesquels se trouvaient soixante-quinze ouvriers ou artisans. L'expédition comprenait trois vaisseaux, conduits par Duplessis Bochart. Dès l'aube du jour la voix du canon éveillait le fort, et les familles françaises saluaient avec le plus vif enthousiasme l'arrivée du fondateur de Québec. La vue du drapeau fleurdelisé, flottant au gré des vents, reposa pour un moment leur regard. Le fanatique de Caen remit les clés du fort et de l'habitation entre les mains de Duplessis-Bochart (23 mai), et Champlain en prit possession le lendemain. Le père de Brébeuf, faisant partie de l'expédition, porta la parole en cette circonstance solennelle et fit des éloges pompeux au fondateur de Québec. Il dit en parlant de Richelieu : "Ce grand homme, qui, par son incomparable gouvernement des affaires et sa haute sagesse, a acquis une si haute renommée, se prépare une couronne dans le ciel, par son zèle pour la conversion de tant d'âmes perdues dans ces contrées sauvages. Je prie chaque jour pour lui..."

Efforts de la compagnie des Cent-Associés.—La compagnie des Cent-Associés résolut de ne laisser immigrer au Canada que des colons honnêtes, ardents au travail, et capables de gagner leur vie par un métier quelconque. Elle voulait que, plus tard, les Canadiens français n'eussent pas à rougir de leurs ancêtres. Aussi, grâce à des mesures sages et éclairées, une atmosphère de piété et de discipline religieuse régnait à Québec. A la table du commandant figuraient ensemble les épaulettes militaires et les robes cléricales. Pendant une

2 Œuvres de Champlain, année 1632.

partie du repas, on lisait à haute voix la vie des saints et quelques traits édifiants, selon l'usage des communautés religieuses. La cloche du campanile de la chapelle appelait regulièrement à la prière, aux offices, même à la confession. Entraînés par ces exercices de piété, les soldats et ceux dont les mœurs laissaient à désirer, se livraient à la pénitence. Ce n'était plus alors ce trafic d'eau-de-vie prohibé qui attirait les Indiens à Québec, mais bien un courant de ferveur, embaumant les relations et séduisant les cœurs. La France voulait soumettre les tribus indiennes par la croix et non par l'épée ; son désir n'était pas de les exterminer, mais de les amener à la civilisation chrétienne.



Traite des pelleteries.—Ayant appris que les Algonquins et les Montagnais devaient faire la traite des pelleteries avec les Anglais (1633), Champlain convoqua les chefs des deux tribus à Québec, afin de les en détourner. Il leur parla avec tant d'habileté et de chaleur qu'ils lui promirent de rompre tout commerce avec les ennemis des Français. Il engagea ces chefs à emmener avec eux "des robes noires, qui leur apprendraient à connaître Celui qui a tout fait." Cette fois encore, la gaieté, la bonne humeur et les bons procédés de Champlain agirent plus fortement sur l'esprit des chefs indiens que les raisonnements les plus astucieux n'auraient pu le faire. Aussi, les sauvages enchantés lui disaient avec bonhomie : "Tu es toujours le même, capitaine, chef très influent ; tu as toujours quelques propos joyeux à la bouche pour nous faire rire."

Afin d'ôter aux sauvages l'idée d'aller à Tadoussac pour y faire le commerce des fourrures avec les Anglais, Champlain fonda un poste de traite près de la pointe Sainte-Croix, sur un îlot situé au bas des rapides de Richelieu[1], à quinze lieues au-dessus de Québec. Au commencement de juin (1633), douze canots de la nation d'Iroquet—nom de leur capitaine—arrivèrent en cet endroit ; quelque temps après, la nation des Sorciers venait avec quatorze canots. Une grosse troupe de Hurons était attendue de jour en jour ; une flottille de canots était déjà rendue, lorsque, le 28 juillet, arrivèrent tout à la fois, à Québec, cent quarante canots, portant cinq cents hommes (d'autres disent sept cents), avec leurs marchandises. Un plus grand nombre s'étaient mis en route, mais plusieurs rebroussèrent chemin[2].

Guerre.—Les faits suivants nous montrent que les Iroquois

1 En face de Deschambault.

2 Relation des Jésuites, 1633, pp. 29. 34

étaient toujours en guerre avec les Français et leurs alliés. Lors de l'arrivée d'Émery de Caen, à Tadoussac (1632), les Montagnais, qui revenaient de la guerre chez les Iroquois, avaient fait neuf prisonniers : six d'entre eux, laissés à Québec, furent tués et brûlés ; les trois autres furent emmenés à Tadoussac[1].

En 1633, 500 Hurons vont porter la guerre chez les Iroquois. Ceux-ci, au nombre, dit-on, de 1,500, se portèrent au-devant des Hurons, en tuèrent environ 200, et firent plus de 100 prisonniers.

Trente à quarante Iroquois, en embuscade, fondirent (2 juin 1633) sur des Français qui remontaient le fleuve, au-dessus de Québec, dans une barque et une chaloupe. Deux Français furent tués et quatre blessés, dont l'un mourut bientôt après. Si les Français n'eussent pas été secourus à temps, il est probable que pas un n'eût échappé.

Notre-Dame-de-Recouvrance.—La traite terminée, Champlain retourna à Québec et se mit en devoir d'accomplir le vœu qu'il avait fait à la très sainte Vierge, d'ériger un sanctuaire sous son vocable, si elle le ramenait un jour dans ces contrées. Cette petite chapelle, construite à l'endroit même où se trouve aujourd'hui le chœur de la basilique, prit le nom de *Notre-Dame-de-Recouvrance* (1633)[2]. Le plus bel ornement de ce sanctuaire était un tableau provenant du naufrage où périt le père Noyrot, et qui fut rejeté par les vagues sur le rivage, sans être gâté. Bientôt l'exïguité de la petite église paroissiale ne permit plus de recevoir la population, dont l'accroissement se faisait rapidement.

"Véritablement, écrivait le père Le Jeune (1636), nous avons sujet de bénir Dieu, en voyant que l'accroissement de nos paroissiens est l'augmentation de ses louanges. Les premiers sacrifices de la messe que nous présentâmes en ces contrées, furent offerts dans un méchant petit taudis, qui, maintenant, nous ferait honte. Nous nous servîmes par après d'une chambre ; puis on fit bâtir une chapelle ; on a tâché de la changer en église, l'augmentant de moitié, environ, et avec tout cela les jours de fête, les deux premières messes sont si fréquentées, que cette petite église se voit remplie d'un bout à l'autre."

Seigneurie de Beauport.—Le retour des Français au Canada provoqua un mouvement d'émigration jusqu'au centre de la France. Pour faciliter ce courant plusieurs associations se formèrent. L'une

1 Relation de 1632 p. 5.
2 Cette chapelle, construite aux frais de la compagnie des Cent-Associés, fut incendiée en 1640.

des plus importantes fut celle de *Mortagne*, en Perche, fondée (1634) par *Robert Giffard*, médecin qui était venu à Québec plusieurs fois sur le vaisseau français faisant le voyage annuel du Canada. Giffard s'était même construit une cabane, près de Québec, à l'endroit appelé la Canardière, pour jouir de la chasse et de la pêche. En 1628, revenant de France sur le navire du sieur Claude de Roquemont, il fut capturé par les Kertk avec tout l'équipage. Retourné dans son pays, il vendit ses biens et se prépara à revenir au Canada pour s'y établir. En 1633, il épousa Marie Renouard. Pour le récompenser des services rendus et le dédommager des pertes éprouvées, la compagnie des Cent-Associés lui accorda la seigneurie de Beauport. Il s'associa des laboureurs et des artisans et s'engagea à leur concéder, dans des conditions avantageuses, les terres qu'il avait obtenues. Giffard quitta la France (1634) pour venir au Canada avec sa famille, ses censitaires et un prêtre nommé *Le Sueur de Saint-Sauveur*, sur quatre vaisseaux commandés par Duplessis-Bochart. Ce noyau de colonie, débarqué à Québec, fut bien reçu de Champlain, qui mit généreusement le fort à sa disposition. Peu de jours après, on trouvait déjà Giffard sur sa seigneurie, et ses hommes construisant un manoir pour le seigneur et des maisonnettes pour eux-mêmes. Des défrichements furent aussitôt commencés, et le sol reçut les premières semences. Sous la diligente impulsion de Giffard, Beauport fut en peu de temps arraché à la forêt et transformé en un charmant village, se dressant gaiement, en face de Québec, au-dessus de la magnifique nappe d'eau qui forme la rade. Les pionniers de la seigneurie de Beauport ont donné issue à la lignée forte et vigoureuse des *Le Moyne*, des *Hertel*, des *Le Gardeur*, des *Juchereau*, des *Godefroy*, des *Jolliet*, des *Couture*, des *Marguerie* et de beaucoup d'autres qui ont illustré les fastes de notre histoire.

Les colons ont fertilisé la savane et la lande, et nul désert n'a pu lasser la caravane de ces hardis explorateurs.

On ne saurait trop louer l'entreprise de Giffard pour la colonie ; on pourrait même avancer qu'il exécuta le plan auquel avait songé Champlain, mais que ce dernier ne put réaliser à cause de ceux qui l'employaient.

Trois-Rivières.—Au commencement de la colonie, les Français établirent un poste de traite aux Trois-Rivières, appelé par les sauvages *Métabéroutin*. Champlain voulut fonder un fort et une habitation en cet endroit où les Algonquins, les Attikamègues ou Poissons-Blancs

et les Montagnais passaient une partie de l'été à faire la chasse et la pêche. *La Violette* fut chargé de cet établissement (1634),qu'il éleva sur le terrain même qu'avait occupé autrefois une bourgade algonquine détruite par les Iroquois. Deux Jésuites, les pères Le Jeune et Buteux, s'y fixèrent la même année, dans une résidence appelée *Conception*, et commencèrent à tenir les registres paroissiaux, qui n'ont pas été interrompus jusqu'à nos jours.

Mort de Champlain.—Champlain s'éteignit à Québec le jour de Noël 1635, à l'âge de 65 ans, après une maladie de six semaines, pendant laquelle les pères Le Jeune et Lalemant lui prodiguèrent les soins les plus assidus. Jusqu'à son dernier soupir, il porta le plus tendre intérêt à la colonie qu'il avait fondée au prix des plus grands sacrifices. Le clergé, les soldats et le peuple pleurèrent sa perte comme celle d'un bienfaiteur, d'un ami et d'un père. Les obsèques se firent avec toute la pompe possible : chacun voulait rendre un dernier hommage aux restes mortels de celui qui appréciait plus *le salut d'une âme que la conquête d'un royaume.* Le père Le Jeune prononça l'oraison funèbre. Le corps de l'illustre gouverneur fut inhumé sous une voûte de pierre préparée tout exprès[1].

Québec doit s'honorer d'avoir eu pour fondateur un homme dont le zèle, le dévouement, l'esprit de sacrifice et l'amour des âmes ont été à la hauteur des vertus de ces héroïques missionnaires qui, quelques années plus tard, rougissaient notre sol de leur sang. Pour la prospérité de son œuvre, Champlain traversa plus de trente fois l'océan sur des vaisseaux de faible tonnage, affronta les dangers les plus imminents de la part des naturels, et partagea, comme le dernier des colons, la plus cruelle misère. L'abandon des compagnies commerciales, les courses des Iroquois, les invasions anglaises, ne le découragèrent jamais. Sa piété, sa foi vive, son affabilité et son génie organisateur, le rendaient cher à tous. Il possédait les connaissances qui conviennent à un homme de sa qualité. Son courage entreprenant, son ardeur infatigable et ses judicieuses observations le faisaient tout à la fois, valeureux guerrier, intrépide marin et habile cosmographe. Ses écrits révèlent sa devise : *Tout pour ma cause, rien pour moi-même.*

Ses lettres, écrites dans un style concis, portent l'empreinte de la droiture et de la vérité. Aussi, le père Le Jeune avait raison de dire

1 On est porté à croire que cette voûte, d'abord recouverte d'une petite chapelle, fut ensuite détruite par le feu.

dans la courte notice qu'il écrivit à l'occasion de la mort et des funérailles de son fidèle ami : *Hors de son pays natal, la France, son nom n'en sera pas moins glorieux aux yeux de la postérité.*

Monsieur Charles-Jacques Huault de Montmagny.—Aussitôt après le service funèbre de Champlain, le père Le Jeune donna connaissance au peuple des lettres que le fondateur de Québec lui avait confiées, lesquelles proclamaient que M. *de Montmagny* devait lui succéder, et, qu'en attendant son arrivée, M. Antoine Bras-de-fer de Châteaufort prendrait les rênes du gouvernement.

M. de Montmagny[1], chevalier de Malte, qui venait au Canada (10 mars 1636) en qualité de gouverneur, de vice-roi et de juge, était ferme, dévoué, bon administrateur et surtout bon chrétien. Sa réception fut imposante. Le peuple se porta en foule sur la rive pour le saluer. Au bruit du canon, de Montmagny fut conduit solennellement à l'église. Pendant le parcours, le nouveau gouverneur témoigna de sa foi en s'agenouillant devant une croix située sur son passage. Après le chant du *Te Deum,* M. de Châteaufort lui remit solennellement les clefs du fort Saint-Louis. A peine le nouveau gouverneur était-il dans sa résidence, qu'un Jésuite vint le prier de servir de parrain à un Indien reçu au baptême. *De grand coeur*, répondit-il, et, à l'heure même, il se rendit avec un groupe de gentilshommes à la hutte du catéchumène sur le point de devenir enfant de l'Église. Le nouveau néophyte fut appelé *Joseph.* Trois jours plus tard, de Montmagny, informé qu'on devait inhumer un Indien converti, quitta les lignes de fortifications qu'il était à tracer, pour aller, avec de *Lisle,* son lieutenant, et MM. *de Repentigny*[2] et *de Saint-Jean,* tenant chacun une torche à la main, grossir le cortège funèbre au cimetière. A la vue de cet acte de piété, les Jésuites, ravis d'admiration, disaient que Champlain n'avait jamais donné de plus beaux exemples de vertus chrétiennes.

Travaux de défense à Québec et aux Trois-Rivières.—Toute l'attention de de Montmagny se porta sur la nécessité d'ériger un petit séminaire et d'agrandir les forts des Trois-Rivières et de Saint-Louis :

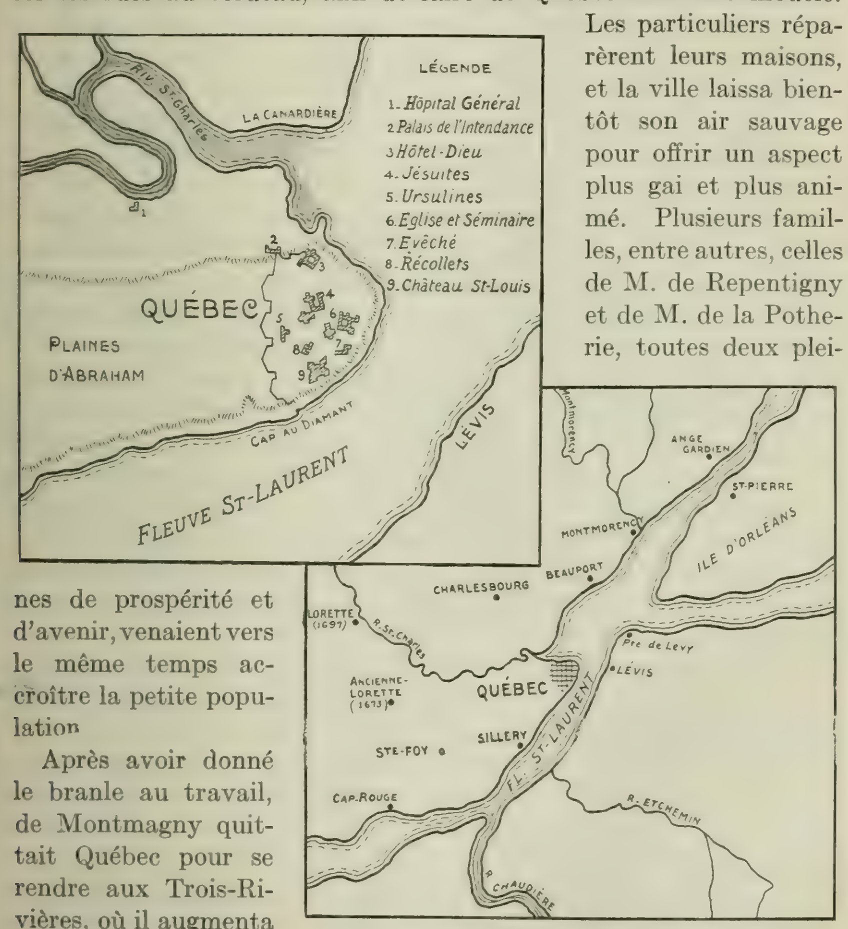
---

1 Les sauvages appelèrent le nouveau gouverneur Ononthio, ce qui est la traduction de Montmagny (mons magnus, grande Montagne). Ce nom s'étendit ensuite à tous ses successeurs. Le roi de France était le Grand Ononthio.

2 M de Repentigny, lieutenant du gouverneur, repassa en France en 1645, pour régler les différends qui existaient entre les Cent-Associés et les colons de la Nouvelle-France. Il y eut trois Le Gardeur de Repentigny; Pierre, Jean-Baptiste, maire de Québec en 1663, et le chevalier, qui fit toutes les campagnes de Montcalm; il prit aussi part à la guerre de l'indépendance américaine.

ce dernier était comme la clé de la colonie. Champlain, peu de temps avant sa mort, avait fait renouveler les palissades de la petite forteresse, et réparer la batterie qui commandait la rade. De Montmagny, trouvant l'enceinte du fort trop exiguë, la fit agrandir. Les travaux commencèrent incessamment. Le gouverneur mit les manœuvres à tirer la pierre des carrières, à préparer la chaux et à ériger les nouvelles constructions. Il chargea Jean Bourdon de tracer les rues au cordeau, afin de faire de Québec une ville modèle. Les particuliers réparèrent leurs maisons, et la ville laissa bientôt son air sauvage pour offrir un aspect plus gai et plus animé. Plusieurs familles, entre autres, celles de M. de Repentigny et de M. de la Potherie, toutes deux pleines de prospérité et d'avenir, venaient vers le même temps accroître la petite population

Après avoir donné le branle au travail, de Montmagny quittait Québec pour se rendre aux Trois-Rivières, où il augmenta l'habitation de deux



7. Québec et les environs de 1633 à 1744

corps de logis, d'un magasin et d'une plate-forme munie de canons.

Collège des Jésuites.—Nicolas Rohault, marquis de Gamache, fonda, à Québec, le collège des Jésuites, à la demande de son fils René, qui devait entrer dans la compagnie de Jésus. Une partie du patrimoine de celui-ci—1600 écus d'or,—produisant un revenu annuel de 2,000 livres fut donnée pour cette œuvre. A cela le marquis ajouta de son vivant, une rente de 300 livres par année. Tout ceci se passait en 1626, mais, pour diverses raisons, la fondation n'eut lieu qu'en 1635. René, jésuite, mourut cinq ans après. Afin d'aider aux Jésuites à soutenir leur collège, de Montmagny leur concéda douze arpents de terre près du château Saint-Louis (1635).

Cette institution attira au Canada plusieurs familles françaises, alors assurées de pouvoir faire donner à leurs fils une éducation en rapport avec leur condition.

Sillery.—Le commandeur *Noël-Michel Brûlard de Sillery*, ancien ambassadeur de France à Madrid et à Rome, dégoûté des honneurs de ce monde, avait embrassé l'état ecclésiastique dans un âge très avancé, pour se livrer à toutes sortes de bonnes œuvres. La lecture des relations des Jésuites le porta à coopérer à la conversion des sauvages, en fondant, sur l'avis du père Le Jeune, une bourgade destinée à recevoir les néophytes algonquins et montagnais et à les affermir dans la foi chrétienne (1637). Cet établissement, appelé Saint-Joseph, était distant de Québec d'environ deux lieues, et composé de trente-cinq à quarante familles de sauvages chrétiens. La résidence et la chapelle se trouvaient séparées de l'hôpital par une petite colline ou plateau, ayant environ soixante pas de largeur. Les Montagnais étaient établis du côté de la chapelle, et les Algonquins du côté de l'hôpital[1].

L'âge avancé de M. de Sillery l'empêcha de venir au Canada. Il mourut (24 septembre 1640) avant d'avoir achevé son œuvre, que ses proches parents complétèrent.

Cette réduction, où l'on vit d'admirables exemples de vertus, n'existe plus aujourd'hui ; mais le nom du fondateur attaché à l'endroit où il avait généreusement entrepris son œuvre, a perpétué sa mémoire.

Couvent des Ursulines et Hôtel-Dieu.—Les Ursulines et les Hospitalières vinrent au Canada, en 1639 ; les premières, dans le but

1 Relation de 1643, pp. 8 et 9.

d'y fonder une école pour les jeunes filles, et les secondes pour établir un hôpital *dédié au fils de Dieu, dont le sang a été versé pour la merci de l'humanité entière.*

Marie-Madeleine de Wignerod, duchesse d'Aiguillon et nièce du cardinal de Richelieu, partagea la bienveillance du grand ministre pour le Canada. Devenue veuve très jeune et sans enfant, elle consacra sa fortune à la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec. Pour exécuter son dessein, elle s'adressa au couvent des Augustines, et vit avec joie sa demande accueillie avec enthousiasme. Toutes les religieuses s'offrirent spontanément à leur supérieure pour venir dans la Nouvelle-France. Le choix tomba sur les sœurs *Marie Guenet de Saint-Ignace,* nommée supérieure, *Saint-Bernard* et *Saint-Bonaventure.*

La fondation des Ursulines fut aussi l'un des coups admirables de la Providence. Souvent déjà on avait tenté, mais toujours en vain, de donner des protecteurs à cette œuvre tant désirée. L'honneur de mener cette entreprise à bonne fin était réservé à *Marie-Madeleine de Chauvigny,* veuve de *Charles Grivel de La Peltrie.* Toutefois, ce ne fut qu'avec peine qu'elle obtint de sa famille la permission de consacrer sa personne et sa fortune à la fondation d'une maison religieuse destinée à instruire les petites filles sauvages. *Saint Vincent de Paul,* qu'elle rencontra à Paris, l'engagea fortement à exécuter le pieux dessein qu'elle avait conçu, nonobstant tous les obstacles qui pourraient surgir, comme d'ailleurs dans toutes les œuvres de Dieu. L'abbé *Bernières* la conduisit à Tours, où il savait que, depuis longtemps, une Ursuline nourrissait dans son cœur le même projet : c'était *Marie de l'Incarnation,* femme remarquable par ses vertus, son esprit et ses talents, que Bossuet devait appeler plus tard la *Thérèse de l'Amérique*[1]. Encouragée par l'évêque de Tours, Marie de l'Incarnation se décida à partir pour les missions lointaines, et les sœurs *Saint-Joseph* et *Cécile-de-la-Croix* lui furent adjointes.

Le 4 mai 1639, les Hospitalières, les Ursulines et leur fondatrice s'embarquèrent à Dieppe avec les pères *Poncet, Chaumonot* et *Vimont*[2]. L'arrivée de la flotte, après une traversée pénible de trois mois, attira

1 Marie de l'Incarnation (Marie Guyard), née à Tours (25 oct. 1599), mariée à dix-sept ans, devenue veuve deux ans plus tard, entra en religion après douze ans de veuvage. Elle quitta la France à l'âge de quarante ans, pour venir à Québec fonder une maison de son ordre; elle y mourut en odeur de sainteté le 20 avril 1672. Elle a laissé une série de *lettres historiques*, citées par tous les auteurs d'histoire du Canada.

2 Le père Vimont venait comme supérieur des missions des Jésuites au Canada.



Vénérable mère Marie de l'Incarnation (1599-1672)

Pour moi, quand, de l'antique enclos des Ursulines,
Pour la première fois, tout ému, j'entendis
Monter ces voix d'enfants, fraîches et cristallines
Comme un écho du Paradis.

Soudain, sous les arceaux dépouillés du vieux frêne,
Longue chaîne héroïque évoquée à la fois,
Mes regards crurent voir passer l'ombre sereine
Des saintes femmes d'autrefois !

Louis Fréchette.

la population québecquoise sur le rivage ; le gouverneur figurait en tête. Les religieuses, en mettant pied à terre, baisèrent le sol qu'elles étaient prêtes à arroser de leur sang. Cette nouvelle recrue évangélique fut conduite processionnellement à l'église au bruit du canon, des cris de joie et des acclamations de la petite colonie.

Après le chant solennel du *Te Deum*, les religieuses se rendirent en des résidences provisoires. Quelles sublimes pensées de charité faisaient battre les cœurs généreux de ces héroïques chrétiennes en voyant les familles pauvres au service desquelles elles allaient se livrer ! Avec quelle pure dilection, madame de la Peltrie ne caressait-elle pas les petites Montagnaises, qui allaient devenir ses filles adoptives ! C'étaient les arrhes du sacrifice de sa vie entière.

Cependant la maison des Ursulines n'était pas encore commencée, et celle des Hospitalières sortait à peine de terre. Les dernières prirent possession d'un bâtiment situé à Sillery[1] et appartenant à la compagnie des Cent-Associés[2], tandis que les premières s'installaient aussi à Sillery dans une baraque de deux chambres, où elles ouvrirent leurs classes. La vénérable mère de l'Incarnation aimait à catéchiser les jeunes Indiennes. C'est à l'ombre des branches touffues d'un frêne, qui resta debout pendant plus de deux cents ans comme un monument de son zèle, qu'elle redisait à ses élèves l'histoire de "Celui qui a créé toute chose."

La vie des Ursulines de Québec forme l'un des plus merveilleux chapitres de notre histoire. Les murs vénérables de leur couvent, témoins de quatre sièges, furent ravagés par les boulets anglais, en 1759. C'est dans un trou creusé par une bombe à l'intérieur de ces murs que fut inhumé Montcalm. Nulle communauté ne relie aussi intimement le passé au présent. On trouve dans son enceinte, ainsi qu'à l'Hôtel-Dieu, des reliques précieuses qui remontent aux premiers temps de la colonie. Après la prise de Québec par les Anglais, Murray fit de ce monastère ses quartiers généraux. Depuis cette époque, les Ursu-

---

1 On lit dans la Relation de 1640, p. 52: "A peine les Hospitalières étaient-elles rendues à Sillery, l'an dernier, qu'elles se virent accablées de sauvages malades. Du mois d'août 1639 au mois de mai 1640, il est entré plus de cent malades à l'hôpital... On en a vu jusqu'à dix, vingt, trente à la fois. Vingt ont été baptisés, et environ vingt-quatre sont morts. Plus de deux cents autres y ont été reçus, en passant, et soulagés, en y couchant une nuit ou davantage. La petite vérole s'est attachée indifféremment à toutes sortes de personnes, au pays des Hurons; il en fut baptisé plus de mille, dont une bonne partie est sortie de ce monde."

2 Après deux ou trois ans, les Hospitalières se fixèrent à Québec.

lines ont conservé l'estime de tous les gouverneurs généraux et ont reçu la visite de tous les membres de la famille royale venus au Canada[1].

L'Acadie.—*Poutrincourt* et *Louis Hébert* quittèrent définitivement l'Acadie dans l'été de 1614. Champlain, qui les rencontra en France, les engagea à le suivre à Québec. Hébert écouta les avis de Champlain, comme nous l'avons vu. Poutrincourt fut tué (5 décembre 1615) en assiégeant *Méry-sur-Seine*. Ses soldats qui l'aimaient, élevèrent une croix de pierre portant son nom, à l'endroit où il succomba glorieusement. En 1618, Biencourt, fils de Poutrincourt, demanda des colons aux autorités de Paris, qui ne répondirent pas à son appel. Il forma deux compagnies (1619), l'une autorisée à faire la pêche côtière et l'autre, à trafiquer des fourrures avec les sauvages de l'Acadie. Biencourt mourut en 1632. Charles de Lalonde, sieur de Saint-Étienne, lui succéda.

En 1619, trois Récollets furent envoyés pour assister les Français et prêcher les sauvages de *Miscou*, de *Port-Royal* et de *Saint-Jean*.

Les *Pilgrim Fathers* arrivaient en vue du cap Cod, le 9 novembre 1620, pour établir la colonie du *Massachusetts*.

En 1621, huit cents vaisseaux, dit-on, allaient et venaient de l'Acadie en France, ayant, à chaque voyage, 30 pour cent du bénéfice des produits de leur pêche ; néanmoins, les Anglais, intéressés au commerce de l'Acadie, ne reconnaissaient à la France aucun droit dans cette contrée.

En (1621), Jaques Ier, roi d'Angleterre, concéda à sir *William Alexander de Menstrie*, l'Acadie, sous le nom de *Nouvelle-Écosse*. La France, alarmée de cet état de choses, ne recommença, à vrai dire, la colonisation de l'Acadie qu'après le traité de Saint-Germain-en-Laye (1632). *Isaac Razilly*[2] y vint alors avec un certain nombre d'immigrants et deux seigneurs : *Nicolas Denys* et *Charles de Menou, sieur d'Aulnay, de Charles Nisay* : le premier s'occupa surtout de commerce, tandis que le second se voua plus spécialement à l'installation des colons et aux travaux agricoles. Trois Capucins faisaient partie de l'expédition.

---

1 Les Ursulines (21 nov. 1642) laissaient leur maison de la basse ville, pour aller habiter leur nouveau monastère, fait à chaux et à sable, et qui était alors un des plus beaux monuments de la colonie (Relation de 1642, p. 6).

2 Isaac Razilly, français, gouverneur de Loudun, fut chargé de condnire une expédition en Acadie, en 1629. Il était de la compagnie des Cent-Associés. Le cardinal de Richelieu, son parent, le fit nommer *lieutenant pour le roi et monsieur le Cardinal* en la Nouvelle-France (1632).

Denys fut délogé de son établissement du Cap-Breton, où il s'était établi, par un nommé Le Barque, créancier de Charnisay, autorisé à se saisir des héritages laissés par son débiteur en Acadie. Denys, ainsi ruiné, quitta le pays. Sa retraite fut une perte pour le commerce auquel il avait donné une grande impulsion.

La commission de Razilly l'autorisait à opérer le retrait des Anglais de Québec, de Port-Royal et du Cap-Breton. La compagnie des Cent-Associés lui concéda la rivière, la baie et l'île Sainte-Croix, avec les îles adjacentes. Pour encourager les seigneurs à s'établir dans le pays, Razilly créa des fiefs.

Frappé des beautés naturelles de la Hève et des avantages du port, Razilly s'installa en ce lieu. Le roi lui concéda dans la suite une partie du Maine actuel.

La Tour fixa sa demeure au fort Saint-Louis, sur une pointe méridionale de l'Acadie. Vingt ans après, il obtenait de la compagnie de la Nouvelle-France une concession de terre sur la rivière Saint-Jean, où il éleva un fort.

Razilly étant mort (1636), de Charnisay prit le commandement. Il quitta alors la Hève pour s'établir à Port-Royal. Presque tous les habitants de la Hève le suivirent.

La division se mit bientôt entre de Charnisay et La Tour, au sujet du partage de la contrée. L'intervention du roi Louis XIII ne régla pas entièrement l'affaire. De Charnisay alla mettre le blocus devant le fort Saint-Jean (1642). La Tour ayant obtenu du gouverneur de Massachusetts un armement considérable, vint faire lever le blocus du fort Saint-Jean, et poursuivit de Charnisay jusqu'à Port-Royal. Pendant que La Tour se trouvait à Boston, de Charnisay courut à la rivière Saint-Jean pour surprendre le fort, que Mme de La Tour, à la tête d'une petite garnison, défendit héroïquement. Presque tous ceux qui avaient pris part à la défense furent pendus. De Charnisay obligea Mme de La Tour à assister au supplice, portant une corde au cou.

Après la mort de Charnisay (1650), La Tour épousa la veuve de son ancien ennemi, et reprit possession du fort Saint-Jean. Protégé par l'Angleterre, il obtient de Cromwell de vastes domaines en Acadie, qu'il céda dans la suite à Thomas Temple. Il mourut en 1664.

La paix de *Bréda* (31 juillet 1667) ajoutait au Canada l'Acadie et un havre à Terre-Neuve, où fut érigé un fort. L'Acadie fut,

cette même année, restituée à la France. C'est à l'époque de 1679 que se formèrent les établissements de *Beaubassin* et des *Mines*, au fond de la baie de Fundy[1]. D'après les archives de Paris, l'Acadie comptait, en 1683, une population de 600 âmes[2]. Dès 1689, il y avait des colons français à Passamacadie[3].

LECTURE.—*Une fête religieuse à Québec sous M. de Montmagny.*—En prenant possession du pays, les Associés s'étaient réjouis dans la pensée qu'ils pourraient le consacrer tout entier à Dieu ; et, sachant que les Récollets le lui avaient déjà dédié, sous le patronage de Saint-Joseph, ils envoyèrent une image en relief de ce saint patron, qui fut placée sur l'autel de Notre-Dame-de-Recouvrance. Mais, comme l'adoption de Saint-Joseph pour premier patron du Canada n'avait pu être faite avec toutes les conditions voulues, alors que les calvinistes dominaient dans le pays, on résolut de la renouveler avec les solennités exigées par le droit ecclésiastique. Il fut donc arrêté que les magistrats et le peuple, de concert avec les ecclésiastiques, la ratifieraient de la manière la plus solennelle, et, afin qu'il n'y manquât rien de tout ce qu'on pouvait désirer, le souverain pontife Urbain VIII sanctionna ce choix en accordant l'indulgence plénière le jour de la fête de ce saint patron.

La veille, cette année 1637, on arbora le drapeau et on tira le canon pour annoncer la solennité du lendemain, et, quand la nuit fut venue, on fit, en signe de réjouissance un feu d'artifice, le plus agréable et le plus frappant par ses variétés et son éclat, qu'on eût jamais vu dans le pays. M. Jean Bourdon, géomètre, en avait conçu et exécuté la partie architecturale, et les pièces d'artifices étaient de la composition du sieur de Beaulieu. Pour exprimer allégoriquement l'objet de la fête, on avait construit deux petits édifices, posés chacun sur une pièce de bois assez élevée. L'un représentait la Nouvelle-France sous la forme d'un petit château carré et crénelé, flanqué à ses angles de quatre tourelles surmontées de leurs guidons, le tout bien proportionné et varié de diverses couleurs. Sur la toiture de ce château s'élevait une sorte de couronne ; plus haut, une roue mouvante, et au-dessus une croix, terminée à chacune de ses trois extrémités par autant de grandes fleurs de lis, qui paraissaient ornées de brillants. Ce château, porté sur un plateau, était défendu à ses quatre angles par autant de roues mouvantes et tout autour par seize lances de feu, sans parler encore de quatre grosses trompes, d'où devaient partir et s'élever dans les airs plus de deux cents fusées ou serpenteaux. Proche de ce château, symbole de la Nouvelle-France, était porté, sur une pièce de bois, l'autre petit édifice. Celui-ci était oblong, en forme de cartouche ; sous sa face principale, paraissait, en transparent, le glorieux nom de saint Joseph, en grands caractères romains ; et, de ce nom, devaient s'élever des serpenteaux, des fusées, tantôt en ligne perpendiculaire et tantôt en arcade, au milieu d'une pluie d'étoiles ou de feu.

Tout étant ainsi disposé, M. de Montmagny, avec son lieutenant , M. de l'Isle et les messieurs de leur suite, sortirent du fort au commencement de la nuit, et se ren-

---

1 Rameau, p. 30.
2 Rameau, p 129.
3 Rameau, p. 146.

dirent auprès de l'église, où étaient élevés les édifices dont nous parlons. Tous les habitants de la Nouvelle-France voisins de Québec, s'y étaient rendus pour participer à cette réjouissance publique ; et, en présence de tout ce peuple, le gouverneur alluma lui-même le feu d'artifice, dont les jets subits et les éclats de lumière étonnèrent merveilleusement les sauvages, et notamment les Hurons. Le lendemain, fête de saint Joseph, l'église fut plus fréquentée encore que de coutume, et comme elle l'était au jour de Pâques, chacun bénissant Dieu d'avoir donné pour patron à la Nouvelle-France le gardien même de son divin Fils, dans la personne du glorieux saint Joseph. La piété envers Jésus, Marie et Joseph fut ainsi, dès ces premiers temps, la dévotion propre des Canadiens ; et nous voyons que, le premier du mois de mai 1637, M. de Montmagny fit dresser devant l'église un grand arbre enrichi d'une triple couronne, au bas de laquelle étaient trois grands cercles, l'un sur l'autre, ornés de festons, qui portaient écrits comme dans un écusson les noms de Jésus, Marie, Joseph. Ce fut le premier " arbre de mai " dont la Nouvelle-France honora l'église ; il fut salué par une escouade d'arquebusiers, et les soldats en plantèrent un autre devant le fort. Celui-ci portait une couronne sous laquelle paraissaient les armes du roi, celles du cardinal de Richelieu et celles du gouvernement.

FAILLON. *Histoire de la Nouvelle-France.*

CHAPITRE V

VILLE-MARIE ET MISSIONS HURONNES (1640-1650)

Compagnie de Montréal.—Fondation de Ville-Marie.—Guerre.—Bourgades chrétiennes.—Destruction des chrétientés et martyre des missionnaires ; les pères Jogues et Bressani.—La bourgade Saint-Joseph et le père Daniel.—Les bourgades Saint-Louis et Saint-Ignace, et les pères de Brébeuf et Lalemant. Dispersion des Hurons.—M. Louis d'Ailleboust de Coulonge.—Combats à Ville-Marie.

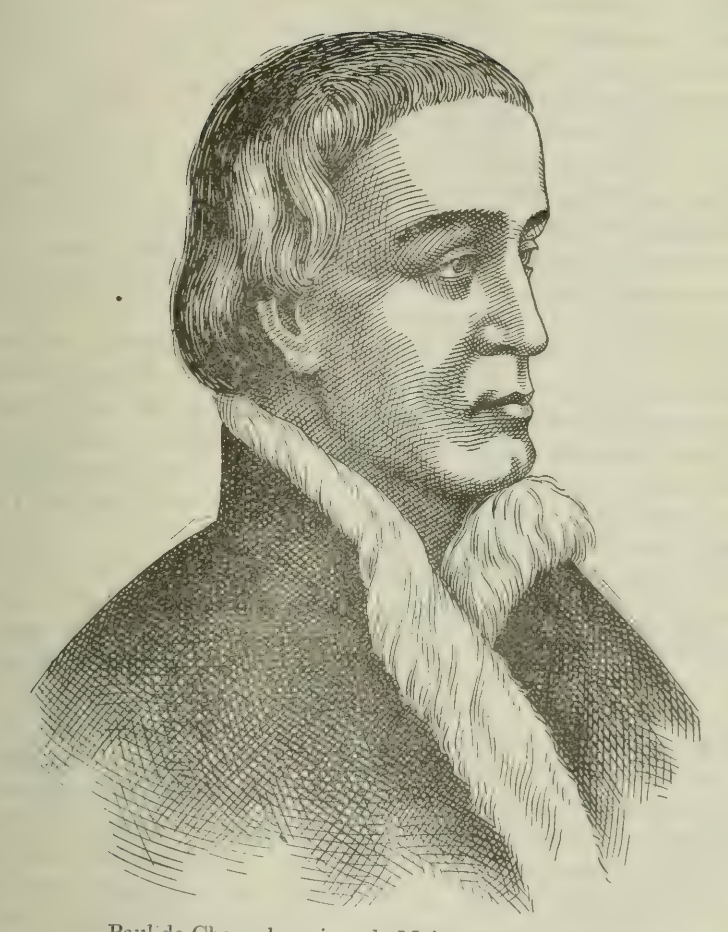
Compagnie de Montréal.—L'idée qu'avait eue Champlain de construire un fort à la *pointe à Callières*[1] fut abandonnée jusqu'à 1640. Hochelaga, visité par Cartier dans son deuxième voyage, était encore aux seules mains des sauvages idolâtres, quand M. *de la Dauversière,* receveur des tailles à la Flèche, à la suite d'une lecture des relations de la Nouvelle-France, fut épris du pieux dessein d'y fonder une colonie, dont le but principal serait la conversion des indigènes.

Son intime ami, le baron de *Fancamp,* auquel il avait communiqué son projet, entra pleinement dans ses vues. Tous deux se rendirent à Paris, pour y former une société. La Providence leur ménagea la rencontre fortuite de M. *Olier,* qui venait de renoncer aux honneurs de l'épiscopat pour fonder la compagnie de Saint-Sulpice. Ce prêtre vénérable les encouragea beaucoup dans leur pieux dessein ; il engagea même plusieurs de ses amis à soutenir la nouvelle société, désignée sous le nom de *compagnie de Notre-Dame de Montréal.* M. Jean de Lauzon, intendant en Dauphiné, par l'entremise du père Lalemant, concéda (1640) à MM. de la Dauversière et de Fancamp, l'île de Montréal aux mêmes conditions qu'il l'avait obtenue de la compagnie des Cent-Associés.

Il ne s'agissait plus alors que de trouver un homme sage, prudent et désintéressé, pour mettre à la tête des colons. La Providence sut y pourvoir en suscitant *Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve,* désireux de consacrer ses bras et ses biens au service des missions, que la lecture des relations des Jésuites lui avait fait connaître. Ce gentilhomme champenois fit à ses dépens les préparatifs nécessaires pour le voyage, et n'accepta pour colons que des hommes vigoureux, maniant l'épée et le mousquet aussi bien que la hache et la houe.

---

1 C'était une langue de terre, bornée par un petit ruisseau qui se jetait dans le Saint-Laurent et qui se trouve aujourd'hui sous la rue des Commissaires.



Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve (1600-1676)

" Gentilhomme de cœur et de vertu, il s'employa en toute occasion à favoriser établissement du règne de Dieu dans la colonie...... Administrateur sage et habile autant que vaillant capitaine, il fit de ses colons des citoyens dignes des admirables destinées de Montréal."

L'abbé L. Collin, S. S.

Mais ce n'était pas encore tout, il fallait aussi une personne vertueuse et de confiance, qui ferait tout à la fois l'office de sœur de charité et d'économie. Celle que l'or n'aurait pu ni trouver ni payer, fut suscitée par Dieu dans la personne de *Jeanne Mance,* fille d'un procureur du roi, à Nogent, près de Langres.

Depuis longtemps cette fille d'élite se sentait appelée dans des contrées lointaines, sans un motif bien déterminé. Poussée par une inspiration divine, elle se rendit à Paris pour consulter le père Lalemant à ce sujet : ce dernier lui conseilla de réaliser son pieux dessein en venant au Canada. Elle reçut aussi de louables encouragements d'Anne d'Autriche[1] et des premières dames de la cour. Mme *de Bullion*[2] l'engagea fortement à aller à Montréal pour y fonder un hôpital, et lui donna 1,200 livres pour payer son voyage. Jeanne partit aussitôt pour la Rochelle, où elle rencontra M. de la Dauversière, qui reconnut en elle celle qu'il avait cherchée, sans résultat, depuis longtemps. Jeanne se rendit à ses désirs et se mit volontiers à la disposition des nouveaux colons, dont elle allait devenir l'ange consolateur et le soutien dans la souffrance.

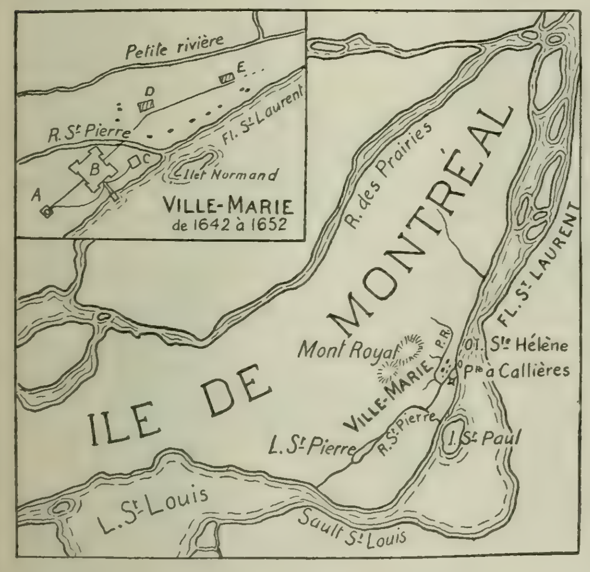
La petite colonie, comptant une cinquantaine de personnes, partit de La Rochelle en automne (1641), et arriva trop tard à Québec pour se rendre immédiatement à destination. Comme Québec ne comptait encore que deux cents personnes, on fit des instances pour garder Maisonneuve et ses colons aux environs de la ville naissante, sous prétexte qu'ils ne pourraient pas se défendre contre les Iroquois, qui ne manqueraient pas de les attaquer. M. de Montmagny, sympathique à cette idée, proposa à Maisonneuve *l'île d'Orléans* comme lieu d'habitation. Celui-ci fit une réponse digne de sa bravoure et de son désintéressement : " Le poste que vous m'offrez serait bon, répondit le brave officier, si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir le lieu qui me conviendrait ; mais la compagnie qui m'a investi de sa confiance ayant déterminé que j'irais à Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez naturel que j'y monte, quand tous les arbres de cette île devraient se changer en autant d'Iroquois." Cette noble fierté émerveilla de Montmagny, qui conduisit immé-

---

1 Anne d'Autriche, fille de Philippe III d'Espagne, femme de Louis XIII et mère de Louis XIV, régente pendant la minorité de ce dernier (1602-1666).

2 Angélique Faure, duchesse de Bullion et membre de la compagnie de Montréal, donna à Melle Mance 42,000 livres pour la fondation de l'Hôtel-Dieu.

diatement de Maisonneuve et le père Vimont (15 octobre 1641) visiter l'endroit même où, au printemps suivant, devait s'installer la nouvelle colonie. A leur arrivée à Québec, M. de Maisonneuve et Jeanne Mance trouvèrent une bienveillante hospitalité à Sillery, dans la maison de M. de *Puiseaux*, vénérable vieillard qui consacra sa fortune à la nouvelle fondation. Les autres colons se logèrent dans des maisons de Sillery et s'occupèrent à des travaux de menuiserie nécessaires à leur futur établissement. Les plus habiles ouvriers furent envoyés à Sainte-Foy pour y construire des barques destinées à les conduire, avec leurs effets, à Montréal.



Ville-Marie et ses environs, à l'origine.

A.—Moulin à vent, bâti en 1648.
B.—Fort de Ville-Marie, commencé en 1642.
C.—Premier cimetière (emplacement actuel de la Douane.)
D.—Château de Maisonneuve, construit en 1652
E.—Hôtel-Dieu, fondé en 1644.

Note.—La Petite rivière coulait là où se trouve aujourd'hui la rue Craig.

Fondation de Ville-Marie.—Dès que la navigation fut ouverte, en 1642, une petite flottille quittait Québec pour se rendre à Montréal, à l'endroit désigné l'automne précédent, pour y commencer un établissement . M. de Puiseaux, Mme de la Peltrie et le père Vimont faisaient partie de l'expédition. L'arrivée eut lieu à l'aube du 18 mai[1].

1 Le 3 février 1641 est la vraie date de la fondation de Ville-Marie par la compagnie de Montréal. Le 8 avril 1653, M. de Maisonneuve reçut l'autorisation par lettre de cachet de Louis XIV d'exercer la fonction de gouverneur de Montréal.

A la suite de M. de Maisonneuve, les colons sautèrent sur le rivage, et, transportés d'enthousiasme par l'un de ces élans spontanés que le cœur ne peut maîtriser, tous se prosternèrent sur la terre qu'ils venaient cultiver de leurs mains, arroser de leurs sueurs, et, pour plusieurs, teindre de leur sang.

Un autel champêtre, élevé à la hâte, fut élégamment décoré de fleurs printanières par Mme de la Peltrie et Jeanne Mance. Le père Vimont y célébra la messe, à l'issue de laquelle il adressa la parole en des termes éloquents : " Croissez, dit-il, multipliez-vous à l'ombre de ce sanctuaire de Marie, et qu'un jour votre race soit aussi nombreuse que les grains de sable des rives majestueuses du grand fleuve qui arrose la terre dont vous prenez aujourd'hui possession."[1] Le reste de la journée se passa en réjouissances. Un jour, deux vieillards de la nation de l'Iroquet conduisirent Maisonneuve jusqu'au sommet de la montagne. " Nos ancêtres, lui dirent-ils, habitaient le pays que tu vois. Ces collines, à l'ouest et au midi, étaient couvertes de nos cabanes. Les Hurons ont chassé nos pères. Les uns se sont réunis aux vainqueurs. C'est ainsi que notre peuple a été dispersé et comme anéanti ; nous te cédons nos droits sur cette terre."

Dès le lendemain, les colons se mirent à l'ouvrage. Des tentes, un retranchement de pieux et une humble chapelle d'écorce s'élevèrent comme par enchantement. N'ayant pas d'huile, on substitua à la lampe qui doit toujours brûler devant le saint Sacrement, une petite bouteille de verre contenant des *mouches à feu*.

La consécration de l'île et de la colonie de Montréal eut lieu le jour de l'Assomption (15 août).

La solennité fut imposante. Des Français et des sauvages convertis accoururent de tous les points du Canada pour y prendre part. Tous les colons assistèrent à la messe, y communièrent et, au bruit de l'artillerie, chantèrent le *Te Deum* avec un cœur plein de reconnaissance.

Ce jour-là, des naturels allumèrent leurs feux sacrés pour honorer la vierge Marie. Là, " l'Iroquois et l'Algonquin plus faible, écrivait le père Le Jeune, feront leur demeure ; le loup vivra avec l'agneau et un petit enfant sera leur guide."[2]

---

1 Dollier de Casson, p. 28.

2 Relation des Jésuites, année 1643, pp. 52, 55, 66.



Jeanne Mance (1606-1673)

Piété admirable, esprit de sacrifice et courage héroïque sont les vertus qui la caractérisent ; à l'affût de tous les dévouements, elle devient l'ange tutélaire des miséreux de la colonie naissante de Ville-Marie.

Guerre.—La nation iroquoise, belliqueuse et barbare, exerçait des ravages sur tous les points de la colonie.

En 1633, des Hurons furent surpris dans un de leurs villages par les Iroquois, qui fendirent la tête à douze hommes endormis ; les autres s'enfuirent. La même année, trois cents Algonquins, Montagnais et autres sauvages s'assemblèrent à la rivière des Iroquois, pour aller en guerre. Ayant rencontré quelques ennemis en cet endroit, ils se jetèrent sur eux et en tuèrent vingt-huit : hommes, femmes et enfants.

En 1637, les sauvages de Tadoussac, avec quelques Algonquins, portant la guerre chez les Iroquois, furent défaits et mis en déroute. Il y eut aussi un combat en canots, entre les Iroquois et les Algonquins ; ceux-ci, plus nombreux, remportèrent la victoire et firent treize prisonniers. La même année, les Iroquois se rendirent à l'entrée du lac Saint-Pierre, où les Hurons descendaient faire la traite, firent trente prisonniers et s'emparèrent d'une grande quantité de pelleteries, avant l'arrivée des Français[1].

En 1640, un parti d'Iroquois se porta sur les rivières pour y surprendre les sauvages alliés qui faisaient la chasse ; deux jeunes Français furent faits prisonniers près des Trois-Rivières.

Deux partis de sauvages, établis aux Trois-Rivières, ne se croyant pas en sûreté auprès des Français, se dirigèrent (1641), l'un à Saint-Joseph de Sillery et l'autre au pays des Algonquins : ce dernier fut massacré par les Iroquois.

Durant l'été de 1642, deux mille sauvages de la nation *Neutre* allèrent en guerre contre la nation de *Feu*, et attaquèrent un bourg bien palissadé, qui fut, pendant dix jours, lestement défendu par neuf cents guerriers. Les Neutres, ayant triomphé, tuèrent bon nombre d'ennemis, prirent quelques cents captifs après avoir brûlé soixante-dix des plus habiles défenseurs.

Ce court exposé nous donne une faible idée des massacres sans nombre exercés, surtout par les Iroquois, contre les sauvages alliés des Français. La destruction de la nation huronne nous en dira encore davantage.

Missions des Hurons.—Travaux des missionnaires.—Les missions, se développant à vue d'œil, occupaient déjà plus de quarante

---

1 Relation de 1637, pp. 78, 80, 84, 88, etc.

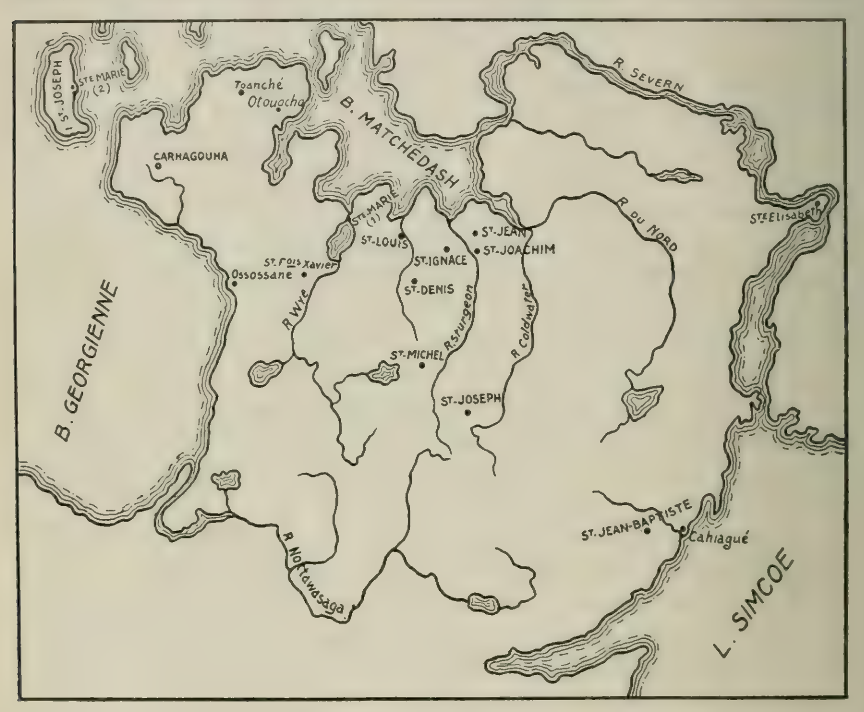
missionnaires. Outre les missions volantes, qui s'improvisaient au besoin, il y en avait un bon nombre de stables, dont la plus importante était celle de la nation huronne. Les missionnaires vivaient pauvrement ; ils partageaient le frugal repas de l'Indien et souvent n'avaient pas même de linge pour se changer. A peine pouvaient-ils se procurer le pain nécessaire pour le saint sacrifice ; quant au vin, ils l'exprimaient des vignes sauvages. Dès quatre heures du matin, ils se levaient pour vaquer aux exercices de piété prescrits par la règle. Vers huit heures, chacun reprenait l'occupation qui lui était assignée par l'obéissance. Un religieux restait toujours à la maison pour tenir l'école, présider aux prières réglementaires récitées à la chapelle, et recevoir les visites souvent trop importunes des sauvages. Sur le déclin du jour, tous les missionnaires rentraient à la communauté pour assister à une conférence, où chacun était libre de soumettre ses doutes, de faire part de ses vues personnelles et des difficultés de langue qu'il avait rencontrées. Après s'être mutuellement encouragés dans le bien, les religieux terminaient la journée par la prière, comme ils l'avaient commencée. Souvent le peuple était convoqué à des conférences publiques par les misssionnaires, qui, à l'instar de saint François Xavier, parcouraient les différents villages en sonnant une clochette, pour inviter à les suivre tous ceux qu'ils rencontraient. Ces entretiens familiers manquaient rarement de faire de nouvelles conquêtes.

Pour domicilier les sauvages convertis et les maintenir dans leur foi, les missionnaires fondèrent des bourgades chrétiennes.

Bourgades chrétiennes.—Les principales bourgades chrétiennes étaient: *Saint-Joseph,* chez les *Attignaouantans, Saint-Louis, Saint-Ignace* et *Sainte-Marie* ou Notre-Dame de la Conception, chez les *Atarouchronons,* toutes resserrées dans la petite péninsule située entre le lac *Simcoe,* la rivière *Severn* et la baie *Georgienne.* Les côtes dentelées, les baies profondes et sûres, les nombreux cours d'eaux et les forêts giboyeuses de la presqu'île huronne en faisaient une contrée délicieuse, qui convenait parfaitement à un peuple guerrier, commerçant et chasseur. La population, qui, du temps de Champlain, s'élevait à près de 35,000 âmes, ne comptait plus que 13,000 adultes vers 1650. La bourgade Sainte-Marie, assise sur la rive droite de la petite rivière *Wye,* était le poste central de la mission, où demeuraient ordinaire-

ment les pères et les Français attachés à leur service. Vers ce centre principal, venaient aboutir toutes les directions des villages circonvoisins.

Une ceinture de pieux élevés, surmontée de quatre grandes croix, enfermait une vaste enceinte rectangulaire, qui protégeait l'agréable solitude de Sainte-Marie. Outre le fort bastionné, contenant la chapelle, on trouvait dans l'enceinte quelques champs cultivés, un cime-



9. Péninsule huronne

tière pour les chrétiens et deux grandes cabanes : l'une servant d'hôpital pour les malades ; l'autre, d'hôtellerie pour héberger pendant quelques jours les sauvages qui voulaient se préparer immédiatement au baptême ou assister à de grandes fêtes religieuses.

En 1640, Sainte-Marie comptait treize misssionnaires et dix-sept Français.

Destruction des chrétientés et martyre des missionnaires ; les pères Jogues et Bressani.—Le père *Isaac Jogues*, arrivé

comme missionnaire à Québec le 2 juillet 1636, fut employé aux missions huronnes et iroquoises. Le 2 août 1642, il partit de Québec pour se rendre au pays des Hurons. Il était accompagné de *Guillaume Cousture*, de *René Goupil*, d'*Ahatsistari* et d'une quarantaine d'hommes tant Français que sauvages, montés sur douze canots. Etant arrivés près des îles de Sorel (4 août), ils rencontrèrent soixante-dix guerriers iroquois, dans douze canots dispersés çà et là sur les deux rives du fleuve. Le combat s'engagea ; tout d'abord Ahatsistari, qui, depuis sa conversion, aimait à escorter les missionnaires dans leurs périlleuses excursions, voyant la lutte impossible à cause du grand nombre d'ennemis, refusa de combattre et se cacha, avec ses hommes, dans la partie la plus reculée du bois. Le père Jogues aurait pu le suivre, mais il aima mieux, au risque de sa vie, attendre l'ennemi de pied ferme pour lui annoncer la parole de Dieu. Le généreux Indien, devinant l'héroïque détermination du père Jogues, quitta sa retraite pour lui porter secours. En l'abordant, il lui dit : " Mon père, je t'ai promis de partager ton sort ; je viens, parce que je veux rester fidèle à ma parole." Les Iroquois firent vingt-deux prisonniers, qu'ils commencèrent tout de suite à torturer.

Cousture qui, dans sa résistance, avait tué un de leurs chefs, eut à subir les plus cruels tourments : on lui arracha les ongles à belles dents, on lui broya les doigts et on lui perça la main droite d'une épée. Il supporta ces cruautés inouïes avec calme et résignation. Après ces premières tortures, les prisonniers se virent contraints de suivre les Iroquois, qui retournèrent dans leur village. Le trajet dura sept jours. Chaque soir amena de nouvelles tortures. On coupa les pouces à Ahatsistari, et, par la plaie de la main gauche, on enfonça un bâton très aigu jusqu'au coude. Le père Jogues eut les mains mutilées et fut suspendu par les bras à deux poteaux, où il serait mort, si un jeune Iroquois ne l'eut délié. Chaque village ami de la nation iroquoise, rencontré sur la route, offrait de nouveaux bourreaux. On prenait surtout plaisir à faire passer les courageuses victimes entre deux haies de ces barbares, qui les frappaient à coups de bâton : c'est ce qu'ils appelaient caresser les prisonniers. Le père Jogues trouvait encore des consolations dans ces terribles épreuves. Un épi de blé lui est jeté : des perles de rosée adhèrent à sa large tige : cela lui suffit pour baptiser deux catéchumènes.

Ahatsistari, condamné à être brûlé vif, endura ce supplice en chantant les louanges du Seigneur. Plusieurs Hurons partagèrent son sort avec la même résignation. On assomma Goupil d'un coup de tomahawk, pendant qu'il récitait son chapelet avec le père Jogues. L'heure du martyre n'était pas sonnée pour l'héroïque missionnaire, qui fut vendu aux Hollandais[1]. Libre dans sa captivité, il se récréait en écrivant sur l'écorce des arbres le nom de Jésus. Après treize mois d'esclavage, il s'embarqua sur un vaisseau de ses nouveaux maîtres pour rentrer en France. Quoiqu'il eût les mains mutilées, le pape Urbain VIII l'autorisa à célébrer le saint sacrifice en lui disant : " Il serait indigne de Jésus-Christ que son martyr ne pût pas boire son sang."

En 1646, il revenait au Canada pour gagner au christianisme ceux qui l'avaient tant fait souffrir. Il retourna donc chez les Iroquois, accompagné d'un jeune homme nommé Lalande ; mais malheureusement, cette même année, la mauvaise récolte amena une famine désastreuse. Le père Jogues fut accusé de maléfices, et sa mort fut arrêtée. Comme il entrait dans une cabane, où il avait été invité à souper, un Iroquois, caché derrière la porte, lui fendit la tête d'un coup de hache. Lalande subit le même sort. On piqua les deux têtes sur des pieux de l'enceinte, afin d'apaiser la colère des manitous[2].

Vers le même temps, un autre missionnaire, le père Bressani, eut aussi la gloire de souffrir le martyre. En se rendant chez les Hurons (1644), il tomba aux mains des Iroquois. Il fut traîné pieds nus à travers les ronces et les fourrés, meurtri à coups de bâton, torturé et brûlé en diverses parties de son corps ; on lui coupa la paume de la main gauche et deux doigts de la main droite. Il ne dut sa délivrance qu'au dégoût qu'inspiraient, même à ses bourreaux, ses hideuses blessures. Il passa ensuite en France et se rendit jusqu'à Rome, sa ville natale. Le pape Innocent X le reçut comme un apôtre, baisa les plaies de ses mains, et lui permit de célébrer la messe, en lui disant : " Vous avez été mutilé pour la publication de l'Évangile, vous ne devez pas être privé de l'honneur d'offrir le saint sacrifice[3]." En 1645, Bressani venait reprendre au Canada ses travaux apostoliques.

1 Ces Hollandais étaient des puritains anglais d'abord réfugiés en Hollande, et qui en 1620 vinrent s'établir en Amérique. Ils y fondèrent (1623) les forts Orange et New-Amsterdam, aujourd'hui Albany et New-York. Ils fournirent aux Iroquois des armes pour combattre les Canadiens. Les Anglais s'emparèrent de leurs établissements en 1664, et la Nouvelle-Hollande devint la Nouvelle-York.

2 Le père Jogues, âgé de quarante-huit ans, en avait consacré douze aux missions du Canada.

3 Les Jésuites de la Nouvelle-France ,par De Rochemonteix.

* was killed because he taught an iroquois boy the sign of the Cross

La bourgade Saint-Joseph et le père Daniel.—Les succès obtenus de tous côtés par les Iroquois dans la guerre d'embuscade leur donnaient du prestige et de la hardiesse. Ce n'était pas la soif des richesses ni la pensée d'étendre ses domaines qui animait cette nation, mais le seul espoir de dominer et d'abattre des rivaux qui leur étaient inférieurs intellectuellement. Bientôt sonna l'heure de la grande catastrophe qui devait presque anéantir la nation huronne, si généreusement soutenue par les Français.

Le premier désastre fut celui de la puissante bourgade de Saint-Joseph de Teanaustaya, où le père Antoine Daniel se trouvait alors. " Le 4 juillet 1648, au matin, pendant que les guerriers étaient à la chasse et qu'il ne restait au village que les femmes, les enfants et les vieillards, le père Antoine Daniel entend des cris de terreur. Il accourt et voit ses convertis, frappés d'épouvante, tomber victimes de la fureur des Mohawks[1]. L'âge le plus tendre n'obtient pas merci, la faiblesse du sexe n'inspire pas de pitié. Un groupe de femmes et d'enfants court vers lui, pour échapper au tomahawk, comme si des lèvres, messagères d'amour, pouvaient trouver des paroles capables d'arrêter la rage de l'ennemi. Ceux qui jusqu'alors avaient dédaigné son ministère, implorent la grâce du baptême. Il les exhorte à demander pardon à Dieu de leurs fautes, et plongeant son mouchoir dans l'eau, il baptise, par aspersion, la foule des suppliants. A ce moment même, les palissades sont forcées. Fuira-t-il ? Il court d'abord aux wigwams pour baptiser les malades. Il donne ensuite une absolution générale à tous ceux qui la demandent et se prépare à sacrifier sa vie en obéissance à ses vœux. Le village est en feu et les Mohawks s'approchent de la chapelle. Daniel s'avance avec sérénité à leur rencontre. Saisis d'étonnement, les barbares hésitent un instant, puis reculent et lui envoient une décharge de flèches. Défiguré, criblé de blessures, mais dominant par sa voix les clameurs des sauvages, il continue à parler avec une énergie surhumaine, tantôt les menaçant de la colère céleste, tantôt adoucissant ses accents pour se faire apôtre de grâce et de miséricorde. Tels furent ses derniers moments jusqu'à ce qu'enfin un coup de hallebarde lui donnât la mort. Cette victime de l'héroïsme de la charité mourut le nom de Jésus sur les lèvres. Le désert lui fournit une tombe, et les Hurons le pleurèrent."[2]

1 Les Iroquois.
2 Bancroft.

Les bourgades Saint-Ignace et Saint-Louis : les pères de Brébeuf et Lalemant.—Le massacre exercé dans la bourgade Saint-Joseph jeta l'épouvante dans tout le pays des Hurons. Les habitants des villages des frontières cherchèrent un lieu de sécurité dans l'intérieur du pays. Cependant la puissance des Iroquois grandissait avec la lutte, et la destruction de toutes les bourgades huronnes fut résolue. Plus de mille guerriers iroquois passèrent l'hiver de 1648 dans les bois, afin de commencer une campagne décisive dès les premiers beaux jours du printemps. Le 16 mars 1649, ils tombaient inopinément, comme des loups affamés, sur la bourgade *Saint-Ignace*, qu'ils réduisirent en cendres. Les quatre cents personnes qui s'y trouvaient furent massacrées ou brûlées, à l'exception de trois, qui coururent donner l'alarme à la bourgade voisine, appelée *Saint-Louis*. Après avoir été repoussés deux fois de celle-ci, les assiégeants y pénétrèrent, comme un torrent dévastateur, par une brèche pratiquée dans la palissade. Le carnage fut épouvantable : tout fut mis à feu et à sang. Les pères de *Brébeuf* et *Lalemant*, occupés pendant le massacre à l'exercice de leur saint ministère, devinrent prisonniers. La mort la plus atroce les attendait. L'un et l'autre sont attachés à un poteau et les tortures commencent : fer, feu, poix, eau bouillante, rien n'est épargné. Le courage héroïque du père de Brébeuf excite la rage des barbares. Au milieu même de son supplice, il leur parle de Dieu et de l'éternité. Les bourreaux, exaspérés d'entendre ces vérités, lui coupent le bout du nez, la lèvre inférieure, et lui enfoncent un morceau de fer rouge dans la gorge. Privé de la parole, le saint martyr les exhorte encore de son regard.

Quelques instants auparavant, le père Lalemant, enveloppé d'écorces de sapin des pieds à la tête, jette dans cet état pénible, un regard sur le père de Brébeuf, tout ruisselant de sang, qui lui adresse ces paroles : " Mon frère, nous avons été mis en spectacle au monde, aux anges et aux hommes[1]." Dégagé pour un instant des liens qui l'attachent au poteau de la torture, le père Lalemant court s'agenouiller aux pieds de son cher compagnon de supplice, baise ses blessures avec amour, et le supplie de prier pour lui. Les bourreaux le forcent de revenir au théâtre de son martyre, mettent le feu aux écorces dont ils l'ont couvert, et s'arrêtent un instant pour savourer le plaisir d'entendre les soupirs et les gémissements

1 I Corinth, IV, 9.

que leur victime, d'une constitution frêle et délicate, ne peut s'empêcher de pousser, tout en se résignant avec calme à la sainte volonté de Dieu.

Au lieu de s'apaiser, la fureur des bourreaux semble s'accroître et leur inspire des raffinements de cruauté. Les deux missionnaires sont scalpés. En dérision du baptême qu'ils ont administré à tant de Hurons, on leur verse de l'eau bouillante sur la tête. Taillant des lambeaux de chair sur le corps de leurs victimes, les Iroquois dévorent ces grillades, en disant au père de Brébeuf : " Tu nous assurais, tout à l'heure, que plus on souffre sur la terre, plus on est heureux dans le ciel ; c'est par amitié pour toi que nous nous étudions à augmenter tes souffrances, et tu nous en auras obligation."

Le père de Brébeuf expira après trois heures de souffrances, et ses bourreaux se partagèrent son cœur, croyant par là acquérir un peu du courage de leur victime[1].

Après la mort du père de Brébeuf, les bourreaux déchaînèrent toute leur rage sur le père Lalemant ; ils lui arrachèrent les yeux, qu'ils remplacèrent par deux tisons ardents. Ses tourments duraient depuis dix-sept heures, quand un Iroquois, fatigué de le voir languir depuis si longtemps, mit un terme à ses souffrances en lui assénant un coup de hache sur la tête (1649)[2].

Espérons que l'Église glorifiera bientôt ces martyrs de la charité. On travaille aujourd'hui à la cause de leur canonisation.

Dispersion des Hurons.—Après ces différents massacres, les Hurons échappés aux mains de l'ennemi, se retirèrent momentanément dans l'île *Saint-Joseph* (aujourd'hui Christian Island), avec l'espoir de pouvoir un jour se rapatrier.

Les *Petuns*, leurs alliés, retranchés dans la bourgade *Saint-Jean*, au nombre de plus de six cents familles, furent aussi défaits par les Iroquois. Le père Garnier, attaché à cette mission, trouva la mort dans

---

1 Cet héroïque missionnaire, du diocèse de Bayeux et oncle du traducteur de "la Pharsale," consacra ses vingt meilleures années aux missions du Canada. En honneur de sa glorieuse mémoire, sa famille fit faire son buste en argent, de grandeur naturelle, qu'elle donna au collège de Québec. Le père est revêtu d'un rochet pour rappeler sa mort dans l'acte même du ministère apostolique. Le socle sur lequel il repose est en ébène et de forme octogonale. Le dernier Jésuite qui mourut à Québec 1800 fit présent de ce buste aux sœurs hospitalières, qui le conservent encore aujourd'hui précieusement.

2 Le père Lalemant, âgé de 39 ans, exerçait son ministère au Canada depuis 1646.

l'exercice de son ministère. Le lendemain, le père Noël Chabanel, en se retirant dans un bourg voisin, recevait la mort de la main d'un Huron apostat.

Pendant l'hiver, la famine se déclara sur l'île Saint-Joseph et décima la population. Le retour du printemps ne donna que des lueurs d'espérance. Découragés, les Hurons résolurent d'aller s'installer à l'île d'Orléans, où, protégés par les canons du fort de Québec, ils pourraient vivre tranquilles, et être à l'abri des incursions iroquoises. Le convoi, comptant soixante Français et plus de quatre cents Hurons, montés sur de légers canots, partit le 10 juin. Tous ces fugitifs hivernèrent à Québec, où ils reçurent une bienveillante hospitalité. Le printemps suivant, ils prirent possession de l'île. Pendant deux ans, jusqu'à ce qu'ils pussent vivre du produit de leurs terres, les communautés et les principaux habitants de Québec les assistèrent. Le père Chaumonot activait leur foi et relevait leur courage dans les épreuves. Bientôt, des Hurons dispersés de tous côtés, apprenant la paix dont jouissaient leurs frères, vinrent se joindre à eux. Mais malheureusement, cette accalmie devait être de courte durée ; car les implacables Iroquois, informés de la retraite de leurs ennemis, les surprirent dans les champs pendant les semailles, en tuèrent un certain nombre et firent plusieurs prisonniers.

Les Hurons ne se relevèrent pas de ces malheurs. Les Iroquois dépeuplèrent entièrement leur pays et en firent une vaste solitude, qui ne se repeupla que longtemps après.

Monsieur Louis d'Ailleboust de Coulonge, gouverneur.— La cour, jugeant à propos de ne pas laisser chaque gouverneur plus de trois ans, nomma M. d'*Ailleboust de Coulonge* pour remplacer de Montmagny (1648). M. d'Ailleboust était un homme de bien et de religion, connaissant parfaitement les besoins de la colonie. Il s'agissait pour lui de soulager Ville-Marie, trop loin de Québec, et peut-être aussi fondée trop tôt et avec des éléments insuffisants à l'entreprise.

Le nouveau gouverneur apportait un édit royal réorganisant le conseil d'administration du pays. Les membres du nouveau conseil étaient : le gouverneur général, le supérieur des Jésuites, en attendant qu'il y eût un évêque, le dernier gouverneur sorti de charge, et deux habitants du pays, élus de trois ans en trois ans, par les syndics de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières. Les gouverneurs de Mont-

réal et des Trois-Rivières avaient droit d'assister au conseil, quand ils se trouvaient à Québec.

M. d'Ailleboust, après son administration, s'établit et mourut au Canada.

Combats à Ville-Marie.—Ville-Marie eut à soutenir plusieurs combats contre les Iroquois. En 1644, M. de Maisonneuve, ayant appris que ceux-ci, au nombre de 200, rodaient autour du fort, sortit à la tête de trente des siens, pour les mettre en fuite. Les Français éprouvèrent une vigoureuse résistance et durent se retirer. Plusieurs furent tués ou blessés dans cette rencontre.

Charles LeMoyne devint un des meilleurs soutiens de la colonie naissante de Ville-Marie. Un fier compagnon de C. LeMoyne était Lambert Closse " tout de cœur et généreux comme un lion ". Closse, ayant aperçu (1652) deux cents Iroquois en embuscade, près du fort, sortit avec vingt-quatre hommes et deux petits canons pour les combattre. Après s'être frayé un chemin au milieu des balles ennemies, ces braves se retirèrent dans une bicoque où ils firent un feu si terrible que l'ennemi dut se retirer.

LECTURE.—*Les premières familles canadiennes.*—Il n'y a pas eu de colonisation stable, au Canada, avant la fondation de Québec (1608). Les Malouins qui vinrent dans nos parages avec Cartier, ou après lui, ne songèrent qu'à faire un peu de traite de pelleteries avec les sauvages, et à charger leurs petits navires de poissons, pour le commerce en France. La correspondance de Champlain démontre clairement qu'il n'y avait sur les bords du Saint-Laurent aucun habitant de race blanche avant 1608, et, qu'à partir de cette date jusqu'à la prise de Québec par Kertk, les hommes n'étaient employés que temporairement par les compagnies qui s'occupaient du trafic de fourrures. On ne trouvait alors au pays que les familles Hébert, Martin et Couillard, plus quelques colons épars qui se marièrent après 1632, avec des jeunes filles qui vinrent de France en même temps que leurs parents. Nous ne parlons pas ici des coureurs de bois, peu nombreux d'ailleurs, et qui n'exercèrent aucune influence sur les familles venues toutes formées de France.

Il faut taxer d'ignorance ou de mauvaise foi ceux qui se plaisent à dire que la première colonisation française du Canada s'est faite au moyen de déserteurs de vaisseaux, de fripons, d'aventuriers ou de gens tirés des prisons ; ou encore que nous sommes les descendants des compagnons de Jacques Cartier. N'est-il pas ridicule d'entendre également : " Fils de la Bretagne et de la Normandie, les Canadiens français chérissent toujours la France." Quel historien pourrait prouver qu'un des hommes de Cartier a fait souche au Canada ? De 1632 à 1700, on n'y compta pas plus qu'une centaine de Bretons. Ce n'est qu'un siècle et demi après les voyages de Cartier qu'on voit venir sur nos rives les premières familles bretonnes.

Ne disons donc pas que les pionniers du Canada ont été Roberval, le marquis de la Roche, Chauvin, etc., dont le séjour a été de courte durée sur nos rivages, et qui ne se sont guère occupés que de commerce des pelleteries. Sans doute, Cartier a planté au Canada le drapeau français tout en y arborant l'étendard de la croix, mais on ne peut avancer qu'il ait songé à y fonder une colonie. Cette glorieuse entreprise était réservée à Samuel de Champlain, et le soin qu'il apporta au choix des colons permet à tout Canadien français de lever haut la tête et d'être fier de sa race[1].

CHAPITRE VI

LA NOUVELLE-FRANCE A LA MERCI DES IROQUOIS (1651-1660)

M. Jean de Lauzon, gouverneur.—Dispositions des Iroquois à l'égard de la colonie.—Échec aux Trois-Rivières.—Ravages aux Trois-Rivières et traité de paix.—Recrues pour Montréal.—Massacre des Ériés.—M. Pierre Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur.—Armement général des Iroquois contre la colonie.—Dévoûment héroïque de Dollard.

M. Jean de Lauzon, gouverneur.—*Jean de Lauzon*, l'un des principaux membres de la compagnie des Cent-Associés, vint à Québec en qualité de gouverneur, le 13 octobre 1651. Il marcha droit au fort, présenta sa commission, et on lui remit les clés. De là il se rendit à l'église, où le supérieur des Jésuites le reçut solennellement. Le père Lalemant dit ensuite la messe.

M. de Lauzon était accompagné de deux de ses fils : *Jean*, grand-sénéchal, et *Louis*, sieur de *la Citière*. D'Ailleboust, heureux de quitter un poste qui lui avait occasionné beaucoup de peines, se fixa à Montréal.

Dispositions des Iroquois à l'égard de la colonie.—Enhardis par leurs succès contre les bourgades huronnes, les Iroquois se répandirent sur tous les points de la colonie, pour faire une guerre à outrance aux Français. Plusieurs familles abandonnèrent Ville-Marie à cause des nombreux ennemis qui rôdaient sans cesse dans son voisinage (1651). Jeanne Mance se vit même forcée de quitter l'hôpital et de se réfugier dans le fort. Vers le même temps, le gouverneur de Ville-Marie, s'étant rendu à Québec pour demander à M. Jean de Lauzon quelques secours, ne put obtenir que dix soldats, et encore, au dire de M. Dollier de Casson, " on les prenait pour des spectres vivants qui venaient, tout squelettes qu'ils étaient, affronter les rigueurs de l'hiver."

---

1 Voir "Bulletin des Recherches historiques" de 1889.—Rameau, 2e partie, pp. 88 et 89.

Vu la faiblesse de ce renfort, de Maisonneuve s'embarqua pour la France (5 novembre 1651), emmenant avec lui quelques missionnaires revenus du pays des Hurons : trente restèrent pour la desserte des missions.

L'état du Canada devenait de plus en plus précaire : les Iroquois levaient la tête de tous côtés. Chaque semaine se signalait par des meurtres et des brigandages. A Québec même, on attaquait les maisons protégées par le canon du fort. Le poste des Trois-Rivières était gardé jour et nuit. Au printemps de 1652, le père Buteux et un soldat qui l'accompagnait, trouvaient la mort en revenant des sources du Saint-Maurice. Dans une sortie hasardeuse, M. *Guillaume Duplessis-Bochart,* gouverneur des Trois-Rivières, était tué avec quinze des siens, sous les coups de ces irréductibles ennemis. Le campement des Algonquins de l'île Témiscaming, visité l'année précédente par le père Buteux, était rasé ; il s'y commit des atrocités que la plume refuse à décrire. Les habitants des alentours de Québec se virent aussi forcés d'abandonner leurs maisons. Le frère Jean Liégeois, jésuite, était tué près de Sillery, en 1655.

A cette époque désastreuse, le père Mercier pouvait écrire : " Depuis la destruction du pays des Hurons, les Iroquois ont toujours avancé leurs conquêtes et se sont rendus si redoutables en ce pays que tout plie sous leurs armes. Ils ont encore la force en mains, et il ne tenait qu'à eux de massacrer la colonie française, ne trouvant presque point de résistance, ni du côté des Français, ni du côté des sauvages non confédérés."

Cependant, la délivrance de sept ou huit prisonniers iroquois rendus à leur nation par de Maisonneuve, permit aux habitants de Ville-Marie de respirer temporairement un air de calme et de tranquillité.

Mais à l'île d'Orléans, des Hurons imprudents, étant entrés en pourparlers avec les Iroquois, contribuèrent à les faire bientôt reparaître sur les bords du fleuve. La présence d'une quinzaine de Français, établis depuis peu de temps sur l'île, maintint pour un instant ces barbares dans le respect. Ils finirent tout de même par y faire irruption. Tous les Hurons qui voulurent résister furent massacrés. Cette fois, les farouches ennemis bravèrent effrontément la colonie de Québec en passant sous le canon du fort en plein jour. Ils brandissaient les chevelures qu'ils avaient scalpées, et arrachaient de leurs prison-

niers des cris de la plus vive douleur, en leur enlevant les ongles et en appliquant les cendres rouges de leurs calumets sur ces plaies encore fumantes de sang.

Échec aux Trois-Rivières.—Dès les premiers jours de mai 1653, les Iroquois, distribués par petites bandes, rôdaient de tous côtés autour des Trois-Rivières, pour s'emparer du fort. Plus de cinq cents guerriers furent mis sur pied pour cet effet. Cette fois, la ruse devait suppléer à la force. Leur plan de campagne bien arrêté était de donner une fausse alerte, et, pendant que l'on captiverait ainsi l'attention des Français, le gros de l'armée caché dans les bois, devait fondre sur le fort et l'emporter d'assaut. M. Boucher, gouverneur de la place, repoussa vigoureusement les farouches ennemis.

Ravages aux Trois-Rivières et traité de paix.—Pour se venger de la défaite éprouvée aux Trois-Rivières, les Iroquois se répandirent dans les campagnes environnantes, mettant le feu aux maisons, tuant les bestiaux et dévastant les moissons. Dans le même temps, le père Poncet, tombé inopinément, près de Québec, entre leurs mains sanguinaires, était entraîné dans leur canton pour y être cruellement tourmenté. Trente-deux Français coururent à sa rescousse, mais voyant qu'ils ne pouvaient rejoindre les implacables barbares, ils s'arrêtèrent aux Trois-Rivières. L'arrivée de ce renfort et l'annonce de la nouvelle qu'un parti de Hurons venait de faire prisonniers cinq de leurs principaux chefs, déconcertèrent tellement les Iroquois, qu'il demandèrent la paix.

Ce revirement soudain laissait beaucoup à douter de leur sincérité. Cependant, après plusieurs séances, on signa un traité de paix, et le père Poncet obtint ainsi sa délivrance. Avant de lui donner la liberté, on le promena triomphalement dans plusieurs bourgades et on le chargea de présents destinés au supérieur des missions. Le traité fut ratifié l'année suivante par l'entremise du père Simon Le Moyne, représentant du gouverneur général ; ce père reçut un accueil cordial des Iroquois et les trouva bien disposés envers les Français.

Recrutement pour Montréal.—M. de Maisonneuve, parti du Canada en 1651, revint de France au printemps de 1653, avec cent hommes de bonnes mœurs, robustes, courageux, sachant manier la houe et le fusil. Madame de Bullion, en mettant une forte somme à la disposition de M. de Maisonneuve, contribua puissamment au recrutement de ces hommes, provenant, pour la plupart, de l'Anjou, du

Maine, de la Bretagne et du Poitou. L'heureuse coïncidence de l'arrivée de cette recrue et de la conclusion de la paix avec les Iroquois, permit au gouverneur de Montréal de mettre immédiatement son monde à l'ouvrage. L'hôpital fut agrandi, et deux redoutes, garnies de munitions, s'élevèrent à proximité pour sa défense. Ces travaux de fortifications inspirèrent quelque défiance aux ennemis. Montréal devint alors comme le bouclier de la colonie et la sauva en 1660. Au printemps de 1654, Jeanne Mance quitta le fort pour rentrer à l'hôpital, d'où elle ne sortit plus jusqu'à sa mort.

Massacre des Ériés.—Les *Ériés* habitaient au sud du lac portant leur nom. Plusieurs Hurons, après la destruction de leurs bourgades, vinrent se réfugier chez eux. Le voisinage des Goyogouins et des Tsonnontouans n'était pas sans donner aux uns et aux autres de vives inquiétudes sur l'avenir. Cependant, la paix conclue peu de temps auparavant avec ces deux nations, semblait les mettre à l'abri de leurs coups. Afin de ratifier ce traité, regardé comme un préservatif, ils envoyèrent une ambassade chez les Tsonnontouans; mais, malheureusement, un Érié, dans un accès de fureur, donna la mort à un Tsonnontouan, ce qui fut le signal d'une guerre ouverte. A partir de ce moment, ces deux nations ne cherchèrent qu'à faire réciproquement des prisonniers pour les brûler. Un chef onnontagué, jouant un grand rôle chez les siens, condamné à mort par les Ériés, éleva la voix du haut de l'échafaud et dit : " Écoutez, Ériés, ma mort sera vengée ; en me brûlant, vous allez brûler un peuple entier." En effet, les Onnontagués, aussitôt au courant de cette nouvelle, coururent aux armes pour venger la mort de leur chef. Le carnage fut si épouvantable qu'en certains endroits on marchait dans le sang jusqu'aux genoux. Les pères *Chaumonot* et *Dablon*, qui, en l'automne de 1655, se rendirent chez les Onnontagués pour les évangéliser, les trouvèrent encore à poursuivre de petites bandes d'Ériés parvenues à s'évader.

M. Pierre Voyer, vicomte D'Argenson, gouverneur.—M. de Lauzon, courbé sous le poids des années et fatigué des hostilités sans cesse renaissantes des Iroquois, demanda et obtint son rappel. Il laissa le gouvernement de la colonie à son fils *Charles*, sieur de *Charny* (1656), jeune homme actif et brave[1]. Celui-ci, resté veuf peu après

1 Charny vint à Québec (1652) un an après son père.

le départ de son père et résolu d'embrasser le sacerdoce, passa en France, dès l'année suivante, laissant les rênes de l'administration à M. d'*Ailleboust*, en attendant M. d'*Argenson*, qui arriva à Québec le 11 juillet 1658. Le nouveau gouverneur, issu d'une famille distinguée, avait des mœurs sévères et était doué d'une grande sagesse. Dès le lendemain de son arrivée, il fut surpris d'entendre crier " aux armes ", et d'apprendre que des Montagnais venaient d'être massacrés par les Iroquois sous le canon du fort. A la tête de deux cent cinquante hommes, il poursuivit hâtivement l'ennemi, qu'il ne put atteindre.

D'Argenson s'occupa tout d'abord de connaître les besoins et les ressources du pays et d'étudier le caractère de ses habitants. Pour assurer les émoluments des officiers publics, il organisa une compagnie composée d'une douzaine des meilleurs bourgeois. Dépourvu d'hommes pour défendre la colonie, d'Argenson se trouva dans des circonstances fâcheuses et déconcertantes, qui, jointes à la maladie, ruinèrent bientôt sa santé.

Armement général des Iroquois contre la colonie.—Les Agniers, à force d'intrigues, obtinrent la délivrance de tous leurs prisonniers détenus à Québec. A peine les derniers furent-ils de retour dans leurs foyers que les attaques recommencèrent plus terribles que jamais. Leurs efforts se portèrent sur Trois-Rivières où ils capturèrent huit Français, qu'ils torturèrent dans leur canton. La position s'aggrava considérablement au printemps de 1660. Les Iroquois rôdaient de tous côtés en petites bandes. L'un d'eux, surpris dans les îles Richelieu et amené à Québec pour y être brûlé vif, déclara, dans sa chanson de mort, que le dessein bien arrêté de sa nation était de raser les forts de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, et d'assommer à coups de hache tous les Français qui s'y trouvaient. A la vue du danger imminent que courait la colonie, la terreur régnait partout. Les habitants des campagnes abandonnèrent leurs maisonnettes pour venir se mettre à l'abri des coups de l'ennemi, sous le canon du fort.

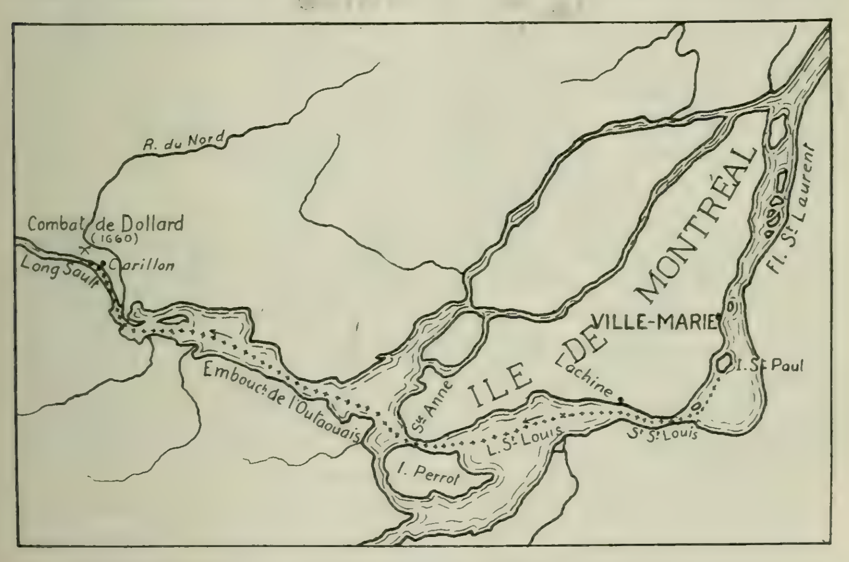
Dévouement héroïque de Dollard.—*Dollard des Ormeaux*[1], homme de cœur s'il en fût jamais, voyant cette détresse, se mit à la tête de seize compagnons, aussi courageux que lui, pour aller combattre les Iroquois et sauver la colonie. Avant leur départ, ces braves, réso-

---

1 Dollard, sieur des Ormeaux, alors âgé de vintg-quatre ans, était au Canada depuis trois ans.

lus de mourir plutôt que de demander quartier, se confessèrent, communièrent, firent leur testament et se jurèrent fidélité jusqu'à la mort.

Ce petit bataillon d'élite, monté sur des canots, quittait Montréal le 19 avril 1660. A peine avait-il atteint l'île *Saint-Paul*[1], qu'il aperçut des canots portant des Iroquois, à qui il donna le coup de chasse-mouches. Les ennemis, après une décharge, fuirent vers la rive, à force d'aviron, pour s'esquiver dans les bois. Pendant cette première action, Nicolas Duval fut tué. Dans l'ardeur de la poursuite un canot chavira : Soulard et Juillé se noyèrent. Les autres revinrent à Montréal pour donner la sépulture chrétienne à leurs compagnons. Toute la population de Ville-Marie assista à la cérémonie funèbre avec le plus profond recueillement. Ces morts prématurées, au



10. Expédition de Dollard

lieu de refroidir l'ardeur des colons, engagèrent trois autres Montréalais à prendre la place de ceux qu'on venait d'inhumer. Plus résolus que jamais à vaincre l'ennemi, nos intrépides guerriers ne se laissèrent point rebuter par la difficulté qu'ils éprouvèrent à remonter les rapides du saut Saint-Louis. " Le zèle et l'ardeur d'une si

1 L'île Saint-Paul, qui appartient aux sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, est située à deux milles à peu près de la pointe à Callières.

sainte expédition leur faisaient mépriser, dit le père Jérôme Lalemant[1], jésuite, la rencontre des glaces et le froid des eaux fraîchement fondues dans lesquelles ils se jetaient vigoureusement pour traîner leurs canots entre les pierres et les glaçons."

L'affluence de glaces, encombrant l'embouchure de l'Outaouais, les retint pendant huit jours auprès des rapides de *Sainte-Anne*. Enfin, le 1er mai, ils arrivaient heureusement au *Long saut*, où, sur un coteau, ils campèrent dans un faible réduit abandonné pour y attendre l'ennemi, qui, nécessairement, devait s'arrêter à cet endroit. C'est là que vinrent les rejoindre *Anahotaha*, à la tête de quarante Hurons, et *Mitiwemeg*, avec six Algonquins. Ces deux chefs indiens, s'étant porté un défi de bravoure aux Trois-Rivières, s'étaient donné rendez-vous à Ville-Marie, comme au champ d'honneur. Ayant appris, en arrivant, le départ de Dollard et de ses compagnons, ils firent tant d'instances auprès de M. de Maisonneuve, que le brave gouverneur, tout en se défiant de cette *marchandise sauvage*, crut devoir accéder à leur désir, et les munir d'une lettre qui leur permettait d'aller partager les dangers et la gloire des héros de Ville-Marie.

Des canots iroquois, frôlant la rive et signalés par des éclaireurs, sont accueillis par une décharge générale. Trois ennemis, échappés à la fusillade, portent cette nouvelle à deux cents Onnontagués, qui paraissent le soir même en face du fort. Ils surprennent les Français et leurs alliés, agenouillés sur la rive, mêlant le doux murmure de la prière au bruit des flots tumultueux de la cascade. A la vue de l'ennemi, les Français se retirent si vite dans leur retranchement, qu'ils laissent sur le feu leurs chaudières, dans lesquelles mijote leur frugal repas.

Un chef onnontagué s'avance sans arme vers le fort, et demande: "Qui est là ? "—" Des Français, des Hurons et des Algonquins, qui viennent au-devant des Nez-Percés." Jugeant alors le combat inévitable, les Iroquois se font des retranchements, et les Français réparent leur palissade de pieux à moitié pourris. Les assiégeants donnent bientôt le signal de l'attaque, en poussant des cris et des hurlements que les forêts répercutent au loin ; mais ils sont chaudement reçus. La première décharge des assiégés abat plusieurs chefs et décime les rangs

1 Il y a eu au Canada trois pères jésuites du nom de Lalement: Charles, venu en 1625, mort à Paris en 1674, âgé de 87 ans: Gabriel, neveu du précédent, venu en 1646, martyrisé en 1649 ; Jérôme . frère du père Charles, missionnaire chez les Hurons de 1638 à 1645. Il relata les événements accomplis de son temps.

ennemis. Après quelques moments d'hésitation, les Iroquois, bien résolus à ne pas céder, reviennent à l'assaut, sans avoir néanmoins plus de succès que la première fois : ces luttes se renouvellent pendant sept jours. Les assiégés se meurent de fatigue ; ils souffrent encore plus de la faim, de la soif et de l'insomnie qu'ils ne sont harassés par les nombreuses attaques qu'ils ont à soutenir. La prière et le combat partagent leur journée. Si l'ennemi se retire, ils tombent à genoux ; s'il revient à la charge, ils saisissent le mousquet et la hache, et se battent comme des lions.



Combat de Dollard

Le coup de vie ou de mort, pour les assiégeants, est remis à l'arrivée de cinq cents guerriers embusqués dans les îles Richelieu. Des cris et des bravades insolentes annonçent ce renfort. Pour comble d'infortune, les trente-neuf Hurons, éprouvés par la peur et une soif dévorante, sautent par dessus la palissade pour aller grossir les rangs des ennemis. Dans la mêlée, un des neveux d'Anahotaha, passé du côté des assiégeants, l'invite à le suivre : " J'ai donné ma parole aux Français, répondit-il, je mourrai avec eux." Peu de temps après cette fière réponse, il tomba mort. La lâcheté des Hurons a pour malheureux

effet de faire connaître le petit nombre des défenseurs aux Iroquois. Ces derniers, enhardis par cette nouvelle, usent d'abord de ruse, en envoyant vers le fort des chefs pour feindre de parlementer. Les Français, habitués à leur fourberie, les reçoivent à coups de balles, font mordre la poussière à plusieurs, et couronnent les pieux de la palissade de leurs têtes grimaçantes. A cette vue, les ennemis, exaspérés, tentent un suprême effort pour emporter la palissade d'assaut. Les plus intrépides, la hache d'une main, de l'autre une bûchette, en guise de bouclier pour se préserver des balles, ouvrent la marche et se ruent sur le fort avec l'impétuosité des flots en courroux contre le pied d'un rocher qui les brise. La palissade, ébranlée, résiste. Les Français redoublent d'ardeur et de courage. Bientôt, des monceaux de cadavres peuvent servir de remparts ; mais l'attaque acharnée de l'ennemi semble invincible. Dollard s'avise de lancer au-dessus de la palissade un gros mousqueton, bourré juqu'à la gueule et armé d'une fusée, dont l'explosion doit jeter la terreur parmi les assiégeants. Malheureusement, une branche repousse le projectile dans le fort. En éclatant, il tue plusieurs des défenseurs. Les Iroquois, profitant de ce moment de confusion, enfoncent la porte du fort et s'y précipitent avec la fureur d'un torrent impétueux. Les Français trouvent encore assez d'énergie dans leurs mains défaillantes pour brandir la hache et en assommer un grand nombre ; mais finalement, ils doivent céder à la force. Les Iroquois se livrent à toutes les horreurs de leur barbarie. Un Français, seulement blessé, est réservé pour la torture dans leurs cantons. Deux autres, respirant encore, sont rôtis vifs sur des brasiers. Anahotaha, avant d'expirer, demanda à l'un de ses compagnons de placer sa tête sur les charbons ardents, pour que sa chevelure ne servît pas de trophée aux vainqueurs.

De retour dans leur village, les Iroquois soumirent à leur rage désespérée et à des raffinements de tourments inouïs, l'infortuné Français tombé entre leurs mains. Ce dernier n'opposa à leur cruauté qu'une douceur angélique et ne leur donna pas même la satisfaction de faire entendre des plaintes et des soupirs. Le supplice d'un seul Français n'ayant pas suffi à assouvir leur vengeance, les Iroquois distribuèrent les Hurons déserteurs dans les différents bourgs pour y être cruellement torturés.

Stupéfaits de la vive résistance opposée par une poignée de Français, dans une bicoque de pieux pourris, et d'ailleurs affaiblis considérablement eux-mêmes par le combat qu'ils venaient de soutenir, les vainqueurs renoncèrent à leur projet d'attaquer des places fortifiées et de dévaster toute la colonie.

LECTURE.—*Colonie chrétienne de Montréal.*—Le savant abbé Faillon nous dit, dans la vie de la sœur Bourgeoys, que le père Vimont, jésuite, rencontra les associés de la compagnie de Ville-Marie et leur adressa les paroles suivantes : " Ces Messieurs me permettront de leur dire en passant qu'on ne mène personne à Jésus-Christ que par sa croix, que les desseins qu'on entreprend pour sa gloire en ce pays se conçoivent dans les dépenses et dans les peines, se poursuivent dans les contrariétés, s'achèvent dans la patience, et se couronnent dans la gloire ; la patience mettra la dernière main à ce grand ouvrage... "

Rameau ajoute : " Voilà certes un singulier discours, et qui étonnera fort nos faiseurs de sociétés financières ! Il ne promettait, on le voit, ni succès ni dividendes, pas même les satisfactions de l'amour-propre ; il montrait un devoir à remplir, des contrariétés, des pertes à subir peut-être ; mais aussi de saintes et justes idées à mettre en œuvre, et puis au bout, contentement d'esprit et de cœur devant Dieu et devant les hommes. C'est ainsi que l'on accomplit de grandes œuvres : aussi dans ce siècle qui ne faisait rien, ces gens firent quelque chose ; et tandis que la société commerciale du Canada agonisait impuissante, ces pauvres dévots fondèrent des villes et une nation. C'est de cette façon aussi que l'on établit des colonies plus solidement et mieux qu'avec l'esprit de lucre, le désir inquiet des aventures, et l'amour du bien-être, qui cachent au fond déjà le désir du luxe, cette fin de toutes les sociétés, et recèlent dans le berceau même des peuples le germe de la décadence qui doit les ruiner un jour[1]."

---

1 La France aux colonies, 2e partie, pp. 18 et 19.



CHAPITRE VII

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE DU CANADA (1653-1663)

Marguerite Bourgeoys.—Sulpiciens à Ville-Marie.—Mgr François de Montmorency-Laval.—Traité de paix avec les Onnontagués.—Pierre Dubois Caron d'Avaugour, gouverneur.—Traite de l'eau-de-vie.—Tremblements de terre.

Vénérable Marguerite Bourgeoys.—Dans son dernier voyage en France, M. de Maisonneuve, se rendant à Troyes, pour y voir sa sœur[1], religieuse et alors supérieure d'une congrégation dite de Notre-Dame, rencontra *Marguerite Bourgeoys*[2], qui, depuis longtemps, se sentait intérieurement sollicitée de se consacrer aux missions lointaines du Canada. Sans balancer un instant, elle se rendit au lieu du départ (1653), n'apportant avec elle d'autre fortune que son courage et sa bonne volonté. Cet ange de charité pour la colonie naissante, ouvrit, en 1658, sa première école dans une étable, le 30 avril, fête de sainte Catherine de Sienne. S'étant adjoint plusieurs compagnes, elle jeta les bases de l'admirable *congrégation de Notre-Dame.* Ce grain de sénevé, jeté dans une terre consacrée à Marie, est devenu un grand arbre qui ombrage aujourd'hui de ses rameaux bienfaisants les principaux centres du Canada. Les sœurs de la Congrégation communiquent avec succès la piété et la science à des milliers de jeunes filles de toutes les classes de la société.

Sulpiciens à Ville-Marie.—A la demande de M. d'Argenson, qui avait quitté le Canada depuis deux ans, M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice, envoyait quatre membres de sa compagnie, pour desservir l'Église de Montréal (1657). Quand l'illustre fondateur proposa cette périlleuse mission à sa communauté naissante, tous les membres s'offrirent avec empressement. Le choix tomba sur MM. *de Queylus*, nommé supérieur, *Souart*, *Galinier* et d'*Allet;* ce dernier n'était pas encore prêtre. M. Olier avait résolu de venir lui-même travailler à la conversion des peuplades indiennes du Canada, mais la mort vint le ravir à l'affection de sa communauté avant le départ de ses disciples pour les missions lointaines. La compagnie de Montréal concéda l'île de Montréal aux MM. de Saint-Sulpice. Ils y jetèrent les

---

1 Louise de Chomedey, en religion sœur Sainte-Marie.

2 Marguerite Bourgeoys, née à Troyes, en Champagne, était alors âgée de vingt-trois ans



Vénérable Marguerite Bourgeoys (1620-1700)

Le cœur que couvre cette pierre,
Ennemi de la chair, détaché de la terre,
N'eut point d'autre trésor qu'un essaim précieux
De vierges que son zèle assembla dans ces lieux.

(Inscription qui se trouvait sur une plaque de cuivre, fermant l'ouverture de la niche où l'on avait déposé le cœur de la vénérable.)

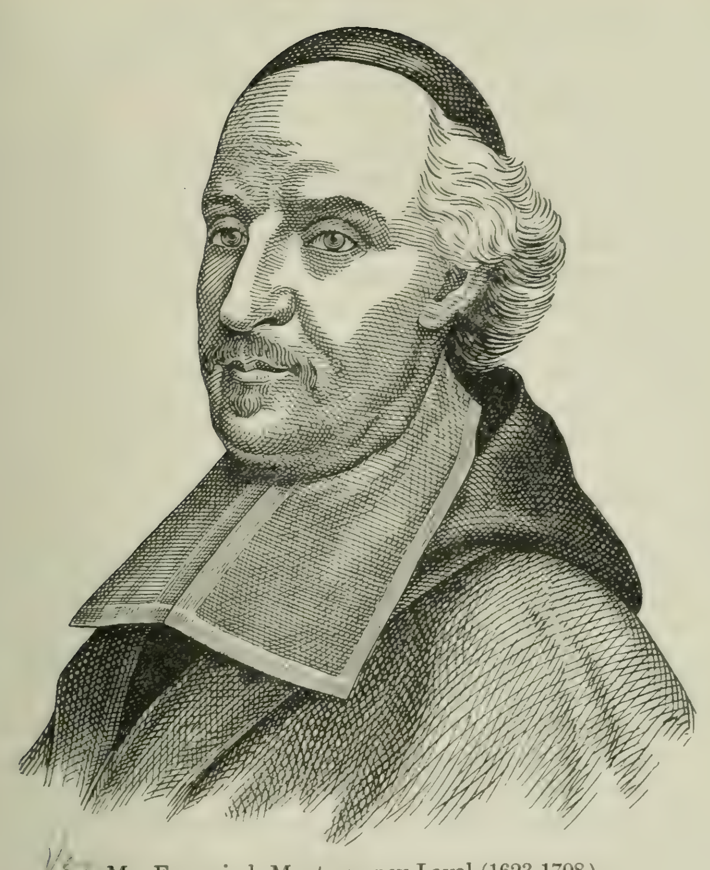
bases d'un séminaire (1659), devenu, dès sa fondation, une pépinière de prêtres qui font l'honneur du clergé canadien.

Les Sulpiciens virent bientôt deux de leurs confrères devenir victimes de la barbarie iroquoise : MM. *LeMaître* et *Vignal ;* le premier eut la tête tranchée, le second fut rôti et dévoré.

Mgr François de Montmorency-Laval.—En 1659, la jeune colonie de la Nouvelle-France saluait avec enthousiasme l'arrivée de son premier évêque, Mgr *François de Montmorency-Laval,* sacré évêque de Pétrée et envoyé en qualité de vicaire apostolique au Canada (8 décembre 1658). Sa noble famille, qui donna à la France six connétables et douze maréchaux, comptait parmi ses ancêtres le premier baron baptisé avec Clovis par saint Remi. L'illustre prélat, né en 1623, avait fait ses études à la Flèche, au collège des Jésuites, et renoncé aux grandeurs du siècle pour embrasser l'état ecclésiastique. On le désigna d'abord comme vicaire apostolique des Indes orientales (1656), mais il ne fut pas accepté, car le Portugal, exerçant alors un droit de patronage sur les missions de l'extrême Orient, s'opposa à ce qu'on y envoyât des évêques français.

L'arrivée du premier évêque à Québec occasionna une grande joie dans toute la colonie. M. d'Ailleboust, remplaçant M. d'Argenson par intérim, accompagné de sa petite garnison, les Jésuites et leurs élèves, les familles françaises, le père Chaumonot avec ses Hurons chrétiens, se portèrent sur la rive pour le recevoir et recueillir sa première bénédiction. Au bruit des cloches et du canon, il fut conduit processionnellement à l'église, où l'on chanta le *Te Deum.* Les sauvages convertis demandèrent à le complimenter, et Mgr se prêta bénévolement à leurs désirs. L'orateur huron chargé de porter la parole exprima d'abord en termes élogieux son admiration pour la sublimité de la foi chrétienne et le zèle des missionnaires; il exposa ensuite les malheurs et les désastres de sa nation. " Nous ne sommes plus rien, dit-il, ô Hariaouagui[1]. Tu ne vois que les débris d'un peuple jadis florissant. Quels attraits trouves-tu dans nos misères ? Comment ont-elles pu te charmer de manière à te faire venir de si loin, pour nous soulager dans le triste état où nous sommes ? Qu'il est vrai que la foi qu'on nous prêche depuis trente ans, est bien seule capable d'opé-

1 Nom huron donné à l'évêque et qui signifie "l'homme de la grande affaire."



Mgr François de Montmorency-Laval (1623-1708)

Des bords Gaspésiens au lac des Deux-Montagnes,
Quand il a fait briller ces trois saintes compagnes,
La douce Charité, l'Espérance et la Foi,
Comme un vainqueur chargé des dépouilles opimes,
Il montre cent tribus, ô conquêtes sublimes !
Qui des leçons du Christ reconnaissent la loi.

OCTAVE CRÉMAZIE.

rer ces merveilles ! Ta présence ici, quand même tu ne dirais pas un mot, nous parle assez haut pour elle, et nous confirme dans les sentiments qu'elle nous inspire. Mais si tu veux nous rendre la vie, obtiens du grand Onontio[1] qu'il écrase l'Iroquois. Alors nous vivrons, et avec nous un grand nombre de peuples."

Après les compliments d'usage, il y eut grand banquet auquel furent invités les Hurons et les Algonquins domiciliés dans le voisinage. La joie était au comble. Mgr servit lui-même les convives et gagna tous les cœurs. Le distingué prélat se dévoua tout entier au salut des sauvages. Le jour même de son arrivée, il tint sur les fonts baptismaux un petit Huron et se rendit dans la cabane d'un autre pour y recevoir son dernier soupir[2].

Traité de paix avec les Onnontagués.—Les colons de Montréal virent à leur grande surprise (1661), les Onnontagués montés sur plus de deux cents canots portant pavillon blanc, venir renouer les liens de la paix. En témoignage de leur sincérité, ils rendaient la liberté à plusieurs prisonniers français, et demandaient des *robes noires* pour leur enseigner *la prière*. Garakontié, grand capitaine de leur nation, et ami des missionnaires, était à la tête de cette députation. Le père Simon Le Moyne fut chargé d'aller chez eux pour négocier cette affaire. Garakontié le précéda afin de préparer une belle réception à ce zélé missionnaire, venant dans leurs cantons pour la cinquième fois. Toute la population se porta à sa rencontre pour lui souhaiter la bienvenue. D'après la décision du conseil, neuf des vingt prisonniers français obtinrent immédiatement leur liberté ; les onze autres rentrèrent dans leurs foyers au printemps suivant. Ce ne fut pas sans peine que Garakontié dissipa les préventions menaçant de faire échouer le traité de paix. Le père Le Moyne éprouva une grande joie de retrouver dans ces cantons, après une absence d'une vingtaine d'années, un bon nombre de familles huronnes, constituées prisonnières, et qui avaient conservé leur foi au milieu de leurs farouches ennemis.

---

1 Le roi de France.

2 Jusqu'à l'arrivée de Mgr de Laval, l'archevêque de Rouen fit sentir sa juridiction sur la nouvelle colonie, à cause du grand nombre de Français provenant de son diocèse. Les Jésuites reconnurent d'abord la juridiction de l'archevêque de Rouen, et celui-ci nomma comme grand-vicaire le supérieur de la mission du Canada. Néanmoins, le général des Jésuites, à Rome, reprocha aux pères des missions canadiennes de s'appuyer sur une juridiction qui n'avait jamais été approuvée par le Saint-Siège. Les Récollets n'eurent jamais recours à l'archevêque de Rouen pour leurs missions du Canada ; ils s'adressèrent toujours à Rome. (Pour plus de détails, voir "La mission du Canada avant Mgr de Laval..." par l'abbé Auguste Gosselin.)

M. Pierre Dubois Caron d'Avaugour, gouverneur.—Le baron d'Avaugour, vieux soldat, franc, brave, mais d'une opiniâtreté peu commune, succéda au vicomte d'Argenson. Dès son arrivée à Québec (31 août 1661), il se mit au courant des affaires et visita tous les postes de la colonie. Sa plus grande peine fut de n'avoir pas assez d'hommes pour réprimer l'audace des Iroquois.

Traite de l'eau-de-vie.—La traite de l'eau-de-vie, augmentant de jour en jour, provoquait parmi les sauvages des scènes de fureur, de meurtre et de brigandage, devenait une véritable plaie pour la colonie et un scandale pour la religion. Voyant qu'on ne tenait plus aucun compte des lois prohibitives portées à ce sujet, l'évêque, au jour de Pâques de 1660, lança une sentence d'excommunication contre tous ceux qui continueraient ce trafic et en fit un cas réservé. Cette mesure, d'abord soutenue par l'autorité civile, donnait les plus belles espérances, quand un incident fâcheux vint en paralyser les effets. Le père Jérôme Lalemant, recteur du collège des Jésuites, crut devoir intervenir auprès du gouverneur pour obtenir l'élargissement d'une pauvre femme, le soutien de sa famille, surprise en contravention. Le gouverneur, blessé de cette démarche, qu'il regarda comme contraire à la loi, répondit avec humeur : " Si pour cette femme la faute n'est pas punissable, elle ne le sera désormais pour personne." Il tint malheureusement parole, et abrogea toutes les ordonnances déjà portées. Rien ne put le faire revenir sur cette inique décision. Le prélat voyant son action entièrement entravée, passa en France (1662), pour recourir à l'autorité royale. Sa cause, concernant autant les intérêts de la colonie que ceux de la religion, fut gagnée, et d'Avaugour rappelé.

Tremblements de terre.—Pendant l'absence de l'évêque, de violents tremblements de terre se firent sentir sur une étendue de plus de deux cents lieues. " Le ciel et la terre nous ont parlé bien des fois depuis un an," écrivait alors le père Jérôme Lalemant. La première secousse eut lieu le lundi gras; elle dura près d'une demi-heure. D'autres la suivirent à différents intervalles, pendant six mois. La terre, violemment agitée, produisait un bruit sourd et sinistre, imitant le pétillement de l'incendie, ou le roulement du tonnerre, ou le mugissement des flots. Les maisons s'agitaient violemment, les cheminées tombaient, les murs se lézardaient, les cloches des églises sonnaient d'elles-mêmes, et des tourbillons de terre noirâtre, s'élevant du sol, faisaient

croire à la fumée d'un incendie. Les animaux domestiques, affolés, couraient de tous côtés, en poussant des cris et des hurlements sinistres. La population, épouvantée, se rendait aux églises, entourait les confessionnaux, se livrait à la pénitence et criait miséricorde ! Les sauvages non convertis croyaient que ces phénomènes étaient causés par les mânes de leurs ancêtres, s'agitant avec fureur pour reprendre possession de leurs terres de chasse. Pour les contraindre à retourner dans les pays des âmes, ils tiraient du mousquet en poussant des cris déchirants. En plusieurs endroits, la surface du sol fut bouleversée : des montagnes s'affaissèrent, d'autres glissèrent dans le fleuve et se transformèrent en îlots. Le cours de plusieurs rivières fut détourné, et des lacs surgirent comme par enchantement. Il est tout de même à remarquer que tous ces bouleversements n'occasionnèrent la mort de personne. Beaucoup de conversions s'opérèrent alors, et le trafic des boissons enivrantes cessa.

LECTURE.—*La vénérable Marguerite Bourgeoys.*—Ville-Marie, témoin de tant de vertus et d'héroïsme, a été le berceau de la congrégation de Notre-Dame fondée par Marguerite Bourgeoys.

Marguerite naquit à Troyes, en Champagne, le 17 avril 1620. Ses parents, plus vertueux que riches, voyaient d'un œil ravi leur petite fille grandir dans des vertus et des qualités au-dessus de son âge. Toute jeune encore, elle manifestait son goût pour l'enseignement, en groupant autour d'elle ses jeunes compagnes pour leur faire l'école. Quoiqu'elle n'eut que douze ans quand elle perdit sa mère, son père, voyant en elle tant de maturité, lui confia le soin de ses deux plus jeunes enfants et la conduite de sa maison. Sa piété la porta à s'associer à une congrégation de la sainte Vierge. Marguerite se montra tellement sage, humble et charitable, que ses jeunes compagnes ne tardèrent pas à la nommer présidente, charge qu'elle conserva jusqu'à sa venue au Canada.

Se sentant appelée à la vie monastique, elle alla frapper à la porte des Carmélites, puis à celle des Clarisses, où elle fut successivement refusée. Ces échecs ne la rebutèrent pas : Dieu l'appelait sur un autre théâtre de vie religieuse. De Maisonneuve, alors gouverneur à Ville-Marie, étant passé en France pour obtenir de nouvelles recrues, rencontra Marguerite, alors âgée de vingt-trois ans, qui, surnaturellement éclairée par la très sainte Vierge, et à la suite d'une vision de Notre-Seigneur dans la sainte hostie, était déterminée à consacrer sa vie aux missions lointaines du Canada. De Maisonneuve accéda volontiers aux désirs généreux de cette grande âme et vit en elle un second ange de charité envoyé par le ciel pour sa colonie naissante. Elle s'embarqua avec cent huit robustes et honnêtes colons. Une fièvre contagieuse éclata en mer : malgré les soins dévoués et ingénieux de Marguerite, huit des passagers moururent. Ce ne fut qu'après une navigation orageuse de soixante-trois jours que l'on vit s'estomper au loin les contours bleutés de la terre. Après

avoir passé Terre-Neuve et les rives dentelées et pittoresques des îles du Saint-Laurent, qu'irradiaient les rayons du soleil de septembre, l'équipage admirait un rocher élevé, portant à son sommet luisant le drapeau de la France : c'était Québec ! La cité de Champlain salua avec enthousiasme l'arrivée de Maisonneuve et de sa recrue. Un mois après, Ville-Marie recevait son fondateur, absent depuis deux ans, avec une joie exubérante.

Marguerite dut éprouver une douce et sainte émotion en voyant tout près du grand fleuve bleuâtre l'humble fort français planté dans la forêt sauvage, au pied du dôme majestueux du mont Royal, alors couvert de son feuillage vert pâli ou d'or pourpre. Son projet audacieux, rêvé depuis longtemps, se trouvait réalisé ; elle pourrait, désormais, jeter la bonne semence de l'Évangile dans le cœur des enfants indiens. En attendant l'ouverture d'une école, de Maisonneuve lui confia ses affaires domestiques. Elles prodigua ses soins aux colons. Les soldats surtout avaient sa commisération : elle blanchissait leur linge et raccommodait leurs hardes ; une fois, elle donna même son lit à un miséreux que le froid empêchait de dormir.

Quatre ans après son arrivée à Ville-Marie, Marguerite commença à enseigner dans une étable de pierre, qui avait servi " de colombier et de logis pour les bêtes à cornes. Il y avait un grenier au-dessus, où il fallait monter par une échelle, par dehors, pour y coucher." L'infatigable institutrice se rendit deux fois en France pour avoir des auxiliaires. Les jeunes filles vouées au bien qu'elle amena dans la Nouvelle-France, étaient loin de songer à former une communauté. L'heure de la Providence sonna cependant pour cette œuvre importante, et Marguerite, en 1658, fonda la congrégation de Notre-Dame *sous la sauvegarde de la Reine du ciel.* Cet arbre vigoureux, planté dans un sol très chrétien, étendit bientôt ses rameaux bienfaisants sur les principaux centres de la colonie. Marguerite entreprit un troisième voyage au pays natal, pour obtenir de Louis XIV un édit royal reconnaissant sa congrégation. A la demande de Colbert, le roi de France accorda à la fondatrice des lettres patentes les plus élogieuses, et elle revint à Ville-Marie avec six nouvelles recrues (1671).

Comme des nuages sombres, éclipsant le soleil, changent des paysages riants en scènes désolées, de même les ombres de l'épreuve ternirent pour un instant l'œuvre de Marguerite. La plus terrible fut l'incendie qui consuma tout ce que la congrégation possédait à Montréal. Le courage de l'héroïque fondatrice ne se laissa pas abattre, et de nouvelles constructions, plus spacieuses que les premières, s'élevèrent rapidement. Les vocations devinrent plus nombreuses, et l'esprit de sacrifice et d'abnégation animait ces âmes d'élite surtout vouées à l'éducation de la jeunesse.

La vénérable fondatrice de la congrégation de Notre-Dame, pleine de confiance en Dieu, qu'elle avait si bien servi, s'éteignit le 12 janvier 1700. Le chevalier de Callières, alors gouverneur général, et M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, assistèrent aux funérailles. MM. Dollier de Casson et de Belmont prononcèrent des oraisons funèbres.

D'après les allures du procès de canonisation, la sœur Bourgeoys, parmi les héros et les héroïnes qui ont illustré le Canada de leurs vertus, sera la première dont les ossements seront vénérés sur nos autels. Elle a été déclarée vénérable par le pape Léon XIII, le 7 décembre 1878.

CHAPITRE VIII

ÉTAT SOCIAL (1608-1665)

Les premiers fondateurs.—Émigration.—Colonisation.—Mœurs et coutumes des premiers Canadiens. — Nourriture.—Monnaie. — Habitations. — Vêtements. — Climatologie.—Église.—Compagnie des Cent-Associés.—Tableau des missions du Canada.

Les premiers fondateurs.—Un demi-siècle après la fondation de Québec, c'est-à-dire après cinquante ans de tâtonnements, de mécomptes, de souffrances et de périls de toutes sortes éprouvés par les colonisateurs, *Vauban* s'écriait : " Qui peut entreprendre quelque chose de plus grand et de plus utile qu'une colonie ? N'est-ce pas par ce moyen, plus que par tous les autres, qu'on peut avec toute justice, s'agrandir et s'accroître ? " Ces paroles conviennent surtout à *Champlain* qui, sous l'inspiration d'une pensée patriotique, jeta sur nos rivages les bases d'une France nouvelle, et voulut mourir au milieu des peuplades barbares qu'il chercha à éclairer des lumières de l'Évangile. Tous les noms nobles et dévoués à la cause de notre pays s'effacent devant la constance, le courage, l'activité et le patriotisme de l'illustre fondateur de Québec. A côté de ce grand nom, on peut placer celui de *Pontgravé,* qui l'aida puissamment dans les fondations de l'Acadie et de Québec. Les relations du père Le Jeune, jésuite, publiées en France, suscitèrent les établissements de Sillery, du collège des Jésuites, des Hospitalières, des Ursulines et enfin de Ville-Marie, qui en fut le couronnement. Ces différentes fondations, inspirées et soutenues par des cœurs généreux qui surent s'élever au-dessus des intérêts égoïstes et personnels, amenèrent sur nos plages des martyrs de la charité comme les pères de *Brébeuf* et *Lalemant;* des héroïnes comme madame *de la Peltrie, Marie de l'Incarnation, Jeanne Mance* et *Marguerite Bourgeoys ;* des âmes magnanimes comme *de Montmagny, de Maisonneuve* et *Mgr de Laval,* des héros comme *Dollard* et ses compagnons. Ces types de courage et de dévouement laissent loin derrière eux les grands hommes de Rome païenne.

Émigration.—L'histoire constate qu'aucune famille ne se fixa définitivement au Canada avant la fondation de Québec (1608), et

que les Européens ne s'attachèrent à la Nouvelle-France que quand on mit la charrue dans le sol.

Lors de la conquête des Kertk (1629), Québec comptait soixante-seize personnes parmi lesquelles vingt Français, et un missionnaire revenu du pays des Hurons. En automne, le clergé, les employés de la traite et autres, y compris Champlain, retournèrent en France, ne laissant que vingt-huit personnes avec la garnison anglaise de quatre-vingt-dix soldats. A cette époque, il n'y avait qu'une vingtaine d'arpents de terre en culture.

Il est bon de noter que quand les Kertk eurent arboré le drapeau anglais au sommet du cap au Diamant, c'est Champlain seul qui, par sa belle campagne diplomatique, amena la restitution du Canada à la France. Il eut à lutter contre l'hostilité des hommes d'affaires, dont il divulgua les manques de parole, et contre l'ignorance et l'apathie de ceux pour qui il acquérait un empire.

Charlevoix fait remarquer que de 1634 à 1639, le Canada comprenait le fort de Québec, environné de quelques méchantes maisons et de quelques baraques ; un commencement d'habitation aux Trois-Rivières ; deux ou trois cabanes dans l'île de Montréal, autant peut-être à Tadoussac et en quelques autres endroits sur le Saint-Laurent, pour le commerce des pelleteries et de la pêche. En 1642 la colonie comptait soixante-sept familles, comprenant deux cent-cinquante personnes, dont trente-trois aux contrées des Hurons, et cinquante-cinq à Montréal.

Avant 1660, dit Rameau, arrivèrent au Canada l'émigration presque entière du Perche, que nous avons évaluée en totalité à 300 ou 400 âmes, et les émigrations dirigées sur Montréal, 300 à 350, ce qui, joint aux émigrations diverses venues à Québec et aux Trois-Rivières, ne peut guère dépasser de 1,000 à 1,200 émigrants dans cette période ; ces chiffres, unis à celui des naissances, donnent les 3,000 âmes qu'avait alors le Canada (1660). A cette époque, selon l'abbé Ferland, les enfants nés dans le pays formaient déjà une part considérable de la population. Autour du noyau primitif vinrent successivement s'agglomérer les émigration postérieures, qui en modifièrent un peu le caractère, sans néanmoins le changer notablement.

Immigration Française.—Statistique des colons arrivés au Canada de 1615 à 1666, et noms des lieux d'où ils provenaient:

De 1615 à 1641 inclusivement.

Lieux	Nombre	Lieux	Nombre
Normandie	27	Beauce	3
Perche	28	Paris	2
Picardie	3	Bretagne	1
Maine	2	Ile-de-France	1
Brie	2	Poitou	1
Champagne	3	Lieu de naissance inconnu	12
		Total	85

De 1641 jusqu'au commencement de 1666.

Lieux	Nombre	Lieux	Nombre
Normandie	98	Lyonnais	2
Perche	29	Forez	1
Saintonge	13	Beauce	6
Aunis	37	Hainaut	1
Ile de Rhé	3	Guyenne	3
Ile d'Oléron	5	Gascogne	2
Champagne	6	Berry	2
Poitou	33	Périgord	1
Blaisois	2	Lorraine	4
Maine	14	Flandre française	1
La Marche	1	Brie	7
Languedoc	1	Ile-de-France	7
Bretagne	13	Paris	18
Anjou	11	Provence	3
Angoumois	7	Bourgogne	2
Picardie	6	Touraine	3
		Total	342
		Grand Total	427

Colonisation.—La colonisation du Canada fut une œuvre éminemment chrétienne et nationale. L'œil vigilant des gouverneurs et du clergé ne souffrait rien de la part des colons qui put mal édifier les tribus indiennes qu'ils voulaient convertir et constituer en société.

Le Canada se développa au moyen des seigneuries, concédées à des gentilshommes en état de créer par eux-mêmes des centres de colonisation. Dès 1598, Henri IV donnait au marquis de la Roche le pouvoir " de faire baux de terre de la Nouvelle-France aux gentilshommes, en fiefs, châtellenies, comtés, vicomtés et baronneries, à la charge de tuition et défense du pays et à telles redevances annuelles dont il jugerait à propos de les charger, mais dont les preneurs seraient exempts pour six années."—" Lorsque Richelieu forma la compagnie des Cent-Associés (1627), il lui fit accorder par le roi toute la Nouvelle-France en pleine propriété, seigneurie et justice, avec le pouvoir d'attribuer aux terres inféodées tels titres, honneurs, droits et facultés qu'elle jugerait convenables, et d'ériger même des duchés, marquisats, comtés, vicomtés et baronneries, sauf confirmation par le prince. Elle ne pouvait songer néanmoins, à couvrir de duchés et de marquisats un pays sans habitants—elle y concéda de simples seigneuries[1]."

Rameau dit qu'à partir de 1627, le système de colonisation consistait non seulement à distribuer des terres aux émigrants autour de Québec, mais encore à concéder d'immenses étendues de terrain, à titre de tenure seigneuriale, à ceux qui, par leur fortune et leur situation, paraissaient en état de créer eux-mêmes des centres de population. Ce dernier mode de concession prévalut à la longue ; il dura jusqu'à la fin de la domination française ; la colonisation s'opéra par l'intermédiaire des concessions seigneuriales, au moins dans la contrée qui forme aujourd'hui le Bas-Canada[2].

" Tout le système de colonisation reposait sur deux hommes, le prêtre et le seigneur, qui marchaient côte à côte et se prêtaient généralement un mutuel soutien[3]."

Un seigneur, au Canada, pouvait être considéré comme l'entrepreneur du peuplement d'un territoire qu'on lui avait concédé ; le

---

1 Garneau, Histoire du Canada, t. I, p. 171.

2 A la fin de l'année 1645, le Canada comptait vingt-cinq seigneuries. Au sud du fleuve, c'étaient : Lauzon, Sainte-Croix, Godgrey et la Citière; dans le fleuve: les îles aux Oies, d'Orléans, de Montréal et de Jésus: au nord: Beaupré, Beauport, Notre-Dame-des-Anges, l'Espinay, la banlieue de Québec, Sainte-Foy, Sillery, Port-Neuf, Chavigny, Grondines, Batiscan, l'Arbre-à-la-Croix, Saint-Louis des Trois-Rivières, Dautray et Saint-Sulpice. Toutes ces seigneuries ne comptaient alors qu'une centaine de familles, au lieu de 5,000 colons que la compagnie de la Nouvelle-France aurait dû fournir jusqu'à cette époque.

3 L'abbé Casgrain : Une paroisse canadienne.

bénéfice qui lui en revenait était loin d'être excessif. L'habitant[1] qui recevait une terre n'avait rien à débourser d'abord ; on lui donnait même ce qui était nécessaire aux premiers défrichements. Ce n'était que quelques années plus tard qu'il commençait à payer une redevance annuelle.

Il ne faut pas considérer les seigneurs du Canada comme des hommes de cour, vivant dans les honneurs, le luxe, la mollesse, les jouissances et les divertissements, mais comme des pionniers infatigables, ne cherchant que la gloire de l'oubli et du désintéressement.

Mœurs et coutumes des premiers Canadiens.—Les premiers Canadiens ne dégénérèrent pas de leurs ancêtres. On voyait rayonner la piété au foyer domestique. La prière se faisait en commun, le *Bénédicité* et les *Grâces* se récitaient à chaque repas, et on ne commençait aucune action importante sans faire le signe de la croix. M. *de Gaspé*[2] dit à ce sujet : " La pieuse coutume des habitants de faire une prière avant de commencer un ouvrage qui peut les exposer à quelque danger : telle que l'érection du comble d'un édifice, etc., existe encore de nos jours. C'est un spectacle imposant de les voir se découvrir, s'agenouiller et d'entendre un vieillard réciter, à haute voix, les prières auxquelles tous répondent."

La gaieté vive et franche de l'esprit gaulois régnait dans les familles. Des divertissements honnêtes, des repas qui, comme les agapes des premiers chrétiens, réunissaient les parents et les amis , la visite des malades, l'assistance des pauvres et des orphelins, faisaient, pour ainsi dire, de chaque paroisse, une communauté religieuse. Le jour de l'an amenait, comme aujourd'hui, des souhaits, des vœux, des cadeaux, et des réjouissances. Le journal des Jésuites (1645-1668) note les aubades, les compliments, les présents qu'on se faisait.

Les enfants ne manquaient pas, la nuit de Noël, de suspendre leurs bas à la tête de leurs lits, pour recevoir les étrennes du *petit Jésus*.

1 Les cultivateurs canadiens se sont toujours montrés fiers du nom *d'habitant*, qui a un sens plus relevé que celui de paysan. En 1757, Bougainville écrivait :" Les simples habitants du Canada seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe et ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France. Ils ne payent aucun impôt et vivent dans une espèce d'indépendance," Duchesneau écrivait à Colbert (6 octobre 1679) : Quant aux laboureurs qui s'appliquent avec assiduité à la terre, ils subsistent fort honnêtement et sont, sans comparaison, plus heureux que ce qu'on nomme en France les bons paysans."

2 Philippe-Aubert de Gaspé (1786-1871), auteur d'un livre attachant intitulé : "Les Anciens Canadiens." Il nous a aussi laissé ses mémoires, qu'il écrivit à l'âge de quatre-vingts ans.

Tous ces usages, embaumés de la charité la plus tendre, de l'affection la plus cordiale et de la piété la plus sincère, rendaient aux premiers Canadiens la Nouvelle-France aussi chère que la Gaule l'était aux Francs.

Nourriture.—La nourriture des premiers Canadiens était à peu près celle de nos campagnes d'aujourd'hui. D'après M. Boucher, les boudins, les *riches tourtières*, les pannes, les porcs frais, les graisses de rôts, les saucisses, les Saintes-Menehoulds, les cochons de lait et les cretons étaient déjà en faveur parmi les colons. Le poisson et le gibier étaient abondants. Cependant, la colonie de Montréal se trouva à la gêne à ses débuts : " Dès le commencement de cette habitation, dit M. Dollier de Casson, on avait bien semé un peu de pois et du blé d'Inde, et on continuait fort cette agriculture tous les ans, mais cela n'était rien à tant de monde ; ils consommaient outre cela beaucoup de vivres qui venaient de France, encore n'était-ce pas suffisant." Le mets par excellence était la soupe aux pois ou aux haricots, dont l'usage s'est conservé parmi nous et qui peut faire, à elle seule, l'éloge de la cuisine canadienne. Ce fut vers 1645 qu'on commença à fabriquer le pain avec le blé du pays.

Monnaie.—On connaissait à peine l'argent monnayé avant l'arrivée du régiment de Carignan (1665).

Un magasin de fourrures générales donnait des notes signées par les commis pour les produits reçus ; en échange de ces billets, le même magasin livrait les outils, les effets d'habillements, etc., dont les colons ne pouvaient se passer, et qu'ils n'étaient pas libres d'acheter ailleurs.

Habitations.—Les maisons ressemblaient à celles que l'on voit encore aujourd'hui dans nos campagnes éloignées des villes. Elles étaient simples, mais propres et d'allure hospitalière. D'après M. Boucher, on en trouvait en pierres et couvertes de planches ou ais de pin ; d'autres étaient bâties de colombages ou charpente et maçonnées entre les deux ; un certain nombre, entièrement de bois et couvertes de planches.

La main-d'œuvre était chère à cette époque. La mère de l'Incarnation écrivait (1651) : " C'est une chose étonnante combien les artisans et les manœuvres sont cher ici ; nous en avons à quarante-cinq et à cinquante sols ou sous par jour. Les manœuvres ont trente

sols par jour, avec leur nourriture". Dans les inventaires de mobiliers, de 1650 à 1660, il n'est pas question de vaisselle de faïence, de couteaux de table, de fourchettes en métal commun, de poterie et de fer-blanc. Au lieu de chaises, dans les maisons, on se servait d'escabeaux, de bancelles et de longs bancs à dossier. En 1653, la mère de l'Incarnation écrivait aussi : " Nos couchettes sont de bois et se ferment comme des armoires. Quoiqu'elles soient doublées de drap ou de serge, à peine peut-on se réchauffer." L'usage des poêles n'était pas connu ; on se chauffait au feu des cheminées[1]. La mère de l'Incarnation dit encore à ce sujet : "A quatre cheminées, nous brûlons par an cent soixante et quinze cordes de gros bois ; après tout, quoique le froid soit si grand, nous tenons le chœur, mais l'on y souffre un peu."

Les prêtres plaçaient des chaufferettes sur l'autel quand ils disaient la messe. Quelques paroissiens apportaient des réchauds qu'ils mettaient sous leurs pieds. Il n'y avait pas de bancs dans les églises.

Vêtements.—Les Canadiens fabriquaient eux-mêmes, au moyen de métiers, la flanelle, le droguet et la toile dont ils confectionnaient leurs vêtements. La chaussure des sauvages était portée pendant l'hiver ; les bottes de cuir rouge du Canada étaient en usage toute l'année ; plus tard, les familles aisées se procurèrent, pour les fêtes et les dimanches, les "souliers français" et les "bottes malouines". "Nos ancêtres, écrit M. de Gaspé, dépensaient un sou avec plus de répugnance que leurs descendants un louis de nos jours. Alors—au dix-huitième siècle—riches pour la plupart, ils ignoraient néanmoins le luxe : le produit de leurs terres suffisait à tous leurs besoins." La coiffure des habitants était une tuque de laine tricotée. M. Faillon nous dit qu'en dehors des grandes circonstances où il devait figurer comme gouverneur, M. de Maisonneuve portait une capote de serge grise[2] à la mode du pays.

Climatologie.— On aurait tort de croire, comme certains étrangers, que le Canada est enseveli dans les glaces, que ceux qui l'habitent passent leur vie vêtus de fourrures, et que le froid y est

---

1 Les premiers poêles de fonte fabriqués au Canada datent de 1730. Néanmoins des documents inédits mentionnent que certaines familles en avaient. Les autres pays n'étaient pas plus avancés sous ce rapport.

2 Cette serge grise est la fameuse étoffe du pays si difficile à user.



Tissage à la maison

Travailler au métier et filer au rouet,
Des femmes, en hiver, étaient l'unique ouvrage ;
On tissait à l'envi toile, étoffe et droguet,
Pour tous les vêtements au foyer en usage.

intolérable durant la plus grande partie de l'année. Ceux qui pensent ainsi sont à la remorque de Louis XV, roi de France, biffant de sa carte géographique cette colonie qui ne consistait, selon la pensée de Voltaire, qu'en quelques arpents de neige. Si l'on porte des pelleteries pendant la saison rigoureuse, c'est plutôt comme objets de luxe que par urgente nécessité. Le déboisement des forêts et l'assainissement des terrains marécageux ont contribué, comme dans les pays d'Europe, à améliorer notre climat. La latitude n'est pas la seule chose qui contribue à la température d'un pays. Pour s'en convaincre, on n'a qu'à observer qu'Ottawa et Montréal sont sur la même latitude que Venise, et que Québec est de quelques lieues plus au sud que Paris. L'altitude contribue plus au climat d'un pays que la latitude. En cela, l'Amérique du nord, qui a pour altitude moyenne 748 pieds, a la supériorité sur l'Europe, dont l'élévation moyenne n'est que de 671 pieds. L'influence du *Gulf Stream* se fait sentir sur le littoral de l'Atlantique. A Halifax, en plein cœur de l'hiver, il suffit que le vent du sud souffle une dizaine d'heures, pour faire fondre les plus gros bancs de neige. La côte canadienne du Pacifique est tempérée par la mer du Japon, et c'est ce qui fait que la température de l'île Vancouver est comme celle du sud de l'Angleterre, avec une chaleur plus intense, mais moins humide en été. Les immenses nappes d'eau douce des rivières et des lacs, formant presque la moitié des eaux douces du globe, et le soleil ardent des longues journées d'été, faisant mûrir les moissons rapidement, sont aussi des causes qui modifient considérablement la température du Canada.

On lit dans les œuvres de Champlain : " Il est à remarquer qu'il n'y a point quinze jours de différents, d'une année à l'autre pour la température de l'hiver, qui est depuis le 2 novembre jusques en avril que les neiges se fondent, et mai est le printèmps. Quelque fois, les neiges sont plus grandes en une année qu'en l'autre, qui sont de un pied et demi et trois ou quatre au plus, au plat pays ; car aux montagnes du côté du nord, elles sont de cinq ou six pieds de haut[1]."

En mai 1624[2], Champlain disait : " Le 8, les cerisiers commencèrent à épanouir leurs boutons, pour pousser leurs feuilles dehors ; en même temps sortaient de terre de petites fleurs, de gris de lin, et

1 Champlain, 2e part. p. 63.

2 Champlain, 2e part. p. 67 et 68.

blanches, qui sont les primevères du printemps de ces lieux-là. Le 9, les framboisiers commencèrent à boutonner, et toutes les herbes à pousser hors de terre. Le 10 ou 11, le sureau montra ses feuilles. Le 12, des violettes blanches se firent voir en fleurs. Le 15, les arbres furent boutonnés et les cerisiers revêtus de feuillages, et le froment monté à un empan de hauteur. Les framboisiers jetèrent leurs feuilles ; le cerfeuil était à deux pouces de hauteur. Le 18, les bouleaux jettent leurs feuilles ; les autres arbres suivent de près. Le 29, les fraises commencent à fleurir. Le 30, les fraises étaient toutes en fleurs. Les chênes avaient leurs feuilles d'environ un pouce de long. Les pruniers et les cerisiers en fleur, et le blé d'Inde commençait à lever."

L'Église.—L'histoire du Canada est une véritable épopée. Les fondateurs de la colonie étaient animés de l'esprit chrétien ; leurs œuvres et leurs paroles nous en donnent la preuve. Jacques Cartier, découvreur du Canada, voulait la conversion des aborigènes. " Le soleil, disait-il, vient de l'Orient, comme notre sainte foi, il passe de l'est à l'ouest ; ne pouvons-nous pas conclure que les rayons de l'Évangile doivent suivre sa trace et répandre leur brillante clarté dans la même direction?" Le grand navigateur planta solennellement, en présence des sauvages et au bruit du canon, l'étendard de la croix sur la côte de la baie de Gaspé (1534). Le premier dôme sous lequel le saint sacrifice fut célébré sur nos plages, a été, paraît-il, une tente d'écorces, posée au pied des pins de la forêt, sur la petite rivière Sainte-Croix, aujourd'hui appelée rivière Saint-Charles (8 septembre 1535).

Les Indiens de Stadaconé se montrèrent désireux de connaître les vérités religieuses, mais ce ne sera que soixante-quinze ans après le dernier voyage de Cartier qu'on verra des missionnaires s'occuper de l'œuvre de l'évangélisation (1615).

Champlain, qui vint pour la première fois au Canada en 1603, travailla énergiquement à la conversion des Micmacs et des Abénakis. Le hardi marin de Brouage, en Saintonge, qui fit de l'ancien hameau indien de Québec une ville française, joignit une âme d'apôtre au génie de la colonisation. Après la fondation de Québec (1608), centre de la Nouvelle-France, il invita les missionnaires à se rendre dans la colonie, et les Récollets répondirent à son appel (1615). Le zèle des missionnaires pour répandre les lumières de l'Évangile au milieu des hordes sauvages peut être comparé à celui des apôtres, au sein du

monde païen. La messe, qui n'avait pas été dite à Stadaconé depuis les voyages de Cartier, fut célébrée solennellement au bruit de l'artillerie et aux acclamations de joie des colons, dans une chapelle située au pied du promontoire, sur le bord du fleuve, à peu près au lieu où se trouve actuellement l'église de la basse ville. Les Jésuites, à la demande des Récollets, vinrent au Canada, en 1625. Les religieux de ces deux ordres célèbres travaillèrent concurremment à la conversion des aborigènes jusqu'à ce que Québec tombât entre les mains des Anglais (1629). Quand la colonie fut rendue à la France (1632), les Jésuites y revinrent seuls pour continuer à évangéliser les sauvages[1].

Afin de favoriser les progrès religieux et conserver dans la pratique des préceptes divins les nouveaux convertis, les Jésuites établirent des bourgades, qui furent, comme nous l'avons vu, bientôt détruites par la barbarie iroquoise. Quelques-uns des premiers missionnaires trouvèrent une mort héroïque dans leur œuvre apostolique.

La fondation de Montréal est un acte de foi des plus touchants. Voici ce que M. de Maisonneuve, le premier gouverneur de l'île, disait à M de la Dauversière, l'un des membres les plus dévoués, avec M. Olier, de la société de Notre-Dame de Montréal : " J'ai assez de bien pour mon peu d'ambition. J'emploierai ma fortune et ma vie à votre entreprise, sans autre récompense que l'honneur de servir mon Dieu et mon Roi, dans les armes que j'ai toujours portées."

Le peuple naissant de Ville Marie ne songeait qu'à procurer la gloire de Dieu et la conversion des indigènes. La nouvelle mission, d'abord desservie par les Jésuites, passa ensuite aux mains des fils de M. Olier (1659), dont le zèle apostolique et l'esprit ecclésiastique ne se sont jamais démentis. Le rôle des messieurs de Saint-Sulpice a été surtout de former à la science sacrée et aux vertus sacerdotales les membres du clergé de Montréal et d'ailleurs.

---

1 Par un bref apostolique, les pouvoirs accordés aux Récollets et aux Jésuites, pour les missions du Canada, cessaient à leur départ de cette contrée. A la demande de Richelieu, les Jésuites revinrent au Canada après le traité de Saint-Germain-en-Laye, lorsque leurs pouvoirs furent renouvelés par Rome. En 1635, un décret de la Propagande autorisait les Récollets à revenir aussi à condition de se fixer là où il n'y avait pas de missionnaires ; mais alors il y avait déjà des Jésuites partout. D'ailleurs, le plus grand obstacle au retour des Récollets dans nos parages fut amené par Richelieu, qui trouvait le pays trop pauvre pour subvenir aux besoins de deux ordres de missionnaires. Le roi dut intervenir directement, en 1670, pour opérer le retour des Récollets au Canada. (Voir "La Mission du Canada", par l'abbé Auguste Gosselin.)

L'abbé de Queylus, après l'installation de ses confrères à Montréal, fixa sa résidence à Québec et s'empressa d'aller visiter le modeste sanctuaire de Sainte-Anne de Beaupré, élevé sur les bords du Saint-Laurent et exposé à être emporté, au printemps, par la crue des eaux. Il fut changé d'endroit. Dès les premiers temps de son épiscopat, Mgr de Laval fit l'acquisition d'un terrain voisin de celui qu'on avait concédé à l'abbé de Queylus, et c'est en ce lieu que s'éleva une église ouverte au culte en 1660, et livrée à la piété des nombreux pèlerins qui, depuis, se rendent chaque année pour obtenir quelques faveurs de la grande thaumaturge du Canada.

A cette époque, on voyait déjà à Québec une église paroissiale en forme de croix latine et mesurant cent pieds de long sur trente-huit de large, à l'endroit même où se trouve actuellement la basilique, sur un terrain donné par sieur Guillaume Couillard. Ce fut le père Jérôme Lalemant qui présida à la cérémonie de la pose de la première pierre. Le père Poncet y célébra la première messe en la nuit de Noël 1650. Seize ans plus tard l'église paroissiale de Québec était consacrée par le premier évêque de la Nouvelle-France.[1]

Des religieuses, Ursulines et Hospitalières, vinrent aussi, les premières pour se livrer à l'éducation, les secondes pour être des anges de charité auprès des malades. Voici ce que dit d'elles, Hawkins, écrivain protestant : " Des personnes jeunes et délicates, s'arrachant aux douceurs de la civilisation, sont venues, bravant tout, apporter aux sauvages étonnés, les remèdes du corps et ceux de l'âme,. . . . affronter les rigueurs du climat, la famine et la mort ;. . . . soutenues par une force surhumaine, elles ont réussi à établir au sein de nos contrées les autels de leur Dieu et la foi de leur pays."

Compagnie des Cent-Associés.— En 1663, la compagnie des Cent-Associés, à cause de ses pertes nombreuses et des incursions continuelles des Iroquois, se vit forcée de remettre sa charte entre les mains du roi. La colonie comptait alors 2,500 habitants presque tous groupés autour de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières.

---

1 L'église paroissiale de Québec avait remplacé *Notre-Dame-de-Recouvrance*, incendiée en 1640.

TABLEAU DES MISSIONS DU CANADA

Années	Noms des Missions	Renseignements
1615 à 1621	....	Les Récollets estiment à 300,000 les sauvages qu'ils ont visités depuis six années.
1622	Montagnais...........	Le père Piat part le 15 décembre pour aller hiverner chez les Montagnais, à 6 lieues de Québec.
1623	Pays des Hurons......	Les pères Viel et Le Caron, et le frère Sagard partent, avec onze Français, pour le pays des Hurons.
1625	....	Le père de Brébœuf part de Québec le 20 octobre pour aller évangéliser les sauvages, à 25 ou 30 lieues de Québec, et ne revient que le 27 mars suivant.
1626	Pays des Hurons......	Les pères de Noue et de Brébeuf se rendent au pays des Hurons, et le père Joseph de la Roche Daillon va chez les Neutres.
1634	Pays des Hurons.....	Trois pères jésuites, avec quelques Français, vont au pays des Hurons.
1635	....	On compte six résidences de Jésuites en la Nouvelle-France, savoir : Mission Sainte-Anne......au Cap-Breton ; Mission Saint-Charles...à Miscou, située à l'entrès de la baie des Chaleurs ; Mission Notre-Dame-de-la-Recouvrance..... .à Québec, proche du Fort Saint-Louis ; " de la Conception....aux Trois-Rivières; " Saint-Joseph....à Ihonativia (chez les Hurons).
1638	Saint-Joseph (Sillery)..	On ne compte que deux familles sauvages, à Sillery, comprenant environ 20 personnes.
"	Trois-Rivières.........	800 Algonquins descendent se cabaner auprès des Français des Trois-Rivières, pour embrasser la foi.
1638	Pays des Hurons......	A Ossassanée (pays des Hurons), s'élève une chapelle de 30 pieds sur 16, et 24 de hauteur,
1639	Pays des Hurons......	Les missions du pays des Hurons sont comme suit : Mission Sainte-Marie " Saint-Joseph " de la Conception " St-Jean-Baptiste " des SS. Apôtres } Les missions comptaient 32 bourgades, 700 cabanes, 2,000 feux, 4,000 familles, soit environ 12,000 personnes.

TABLEAU DES MISSIONS DU CANADA

Années	Noms des Missions	Renseignements
1640	Pays des Hurons......	Les pères jésuites dirigent les sept missions qui suivent, savoir : Mission Sainte-Marie, Nation des Atavonchvonons, (Hurons) " Saint-Joseph, Nation des Attinquenongnahacs, (Hurons)
1640	Pays des Hurons.......	" de la Conception, Nation des Attiguaouentans, (Hurons) " Saint-Jean-Baptiste, Nation des Ahvendavonons, (Hurons) " Saints-Apôtres, Nation des Khiontatenons (Nation du Pétun), " Saints-Anges, Nation Attikadavons (Nation Neutre), " Saint-Esprit, Nation des Nipigairiniens (Nation Algonquine).
1641	....	Note.—Les missions de la nation du Pétun et des Neutres furent abandonnées, en 1641, faute de missionnaires.—Quatorze Jésuites demeurèrent au pays des Hurons. — Une mission fut commencée, durant la même année, à Tadoussac. Aux Trois-Rivières, ou comptait 80 néophytes en 1641; la chapelle était trop petite pour réunir ensemble les sauvages et les Français.
1642	Pays des Hurons.......	Il y avait au pays des Hurons 33 Français, tant religieux que laïcs.
1643	Sillery	On comptait 35 à 40 familles sauvages chrétiennes à Sillery.
1644	Pays des Hurons......	22 soldats vont au pays des Hurons.
1645	Pays des Hurons.......	On compte sept missions au pays des Hurons, dont six résidences, savoir : Mission Sainte-Marie " Saint-Joseph " de la Conception " Saint-Michel " Saint-Ignace " Saint-Jean-Baptiste (Situées dans les cinq principales bourgades des Hurons.) " Saint-Esprit.....Cette dernière mission était composée d'Algonquins qui hivernèrent sur le lac Huron, à 25 lieues des Hurons.
1646	Abénakis............	Le père Gabriel Druillettes part de Sillery pour aller chez les Abénakis, mission de l'Assomption.—Il alla même visiter les pères Capucins à Pentagoet, et il y demeura jusqu'au 15 janvier 1647.

TABLEAU DES MISSIONS CATHOLIQUES

Années	Noms des Missions	Renseignements
1647	Matane....	Le père Druillettes alla hiverner à Matane.
1648	Pays des Hurons.......	On compte dix Missions au pays des Hurons, savoir : Mission de la Conception, " Saint-Michel, " Saint-Joseph, " Saint-Ignace, " Sainte-Marie, " Sainte-Madeleine — Nation huronne " Saint-Jean, " Saint-Mathias — Nation du Pétun " Saint-Pierre....sur la rive nord du lac Huron " Saint-Esprit..établie au lac Winnipeg. Note.—On comptait alors au pays des Hurons 42 Européens, dont 18 Jésuites.
1649	....	Note.—Cette même année eut lieu le massacre des Hurons par les Iroquois. On constate la mort glorieuse de trois Jésuites ; 15 bourgs abandonnés et les sauvages se retirent chez la nation du Pétun et dans l'île Saint-Joseph, ainsi que dans une île plus éloignée nommée Ekaentolon, que les Jésuites nommèrent l'île Sainte-Marie, éloignée d'environ 60 lieues du pays des Hurons.
1650	....	Note.—Les Jésuites descendent à Québec avec 300 sauvages Hurons, hommes, femmes et enfants, afin de les sauver d'une entière destruction..300 autres Hurons vinrent rejoindre les premiers peu de temps après.
1651	....	Environ 40 canots hurons vinrent grossir la colonie de l'île d'Orléans....Une chapelle et une résidence furent construites dans l'île et à Tadoussac, pour y loger les missionnaires.
1652	....	Le père Buteux, jésuite, fut tué par les Iroquois, au troisième portage de la rivière Saint-Maurice, avec un Français et un sauvage chrétien qui l'accompagnaient.
1655	Pays des Iroquois......	Des missionnaires jésuites et 50 jeunes Français partent pour le pays des Iroquois.
1657	Pays des Iroquois.....	A l'automne de 1657, on comptait au pays des Iroquois de 50 à 60 Français pour y hiverner.
1657	Nouvelle-France......	Voici quel était l'état des Missions des Jésuites, de 1635 à 1657. Mission de Notre-Dame des Anges, située à ¾ de lieue de Québec. " de Notre-Dame-de-Recouvrance, située à la haute ville de Québec.

TABLEAU DES MISSIONS CATHOLIQUES

Années	Noms des Missions	Renseignements
1657	Nouvelle-France, ...	Missions de la Conception, située aux Trois-Rivières. " de Notre-Dame, située à Montréal. " de Saint-Joseph, située au pays des Hurons qui se partage en trois missions à peu près ; " de Sainte-Croix, située à Tadoussac ; " de Sainte-Anne, située au cap-Breton ; " de Saint-Charles, située à Miscou ; " de Notre-Dame de Consolation, située à Nipissiguit ; " de Saint-Michel, située à Sillery, près de Québec; " de la Sainte-Famille, située à l'île d'Orléans ; " de Saint-Gabriel, située chez les Agniers ; } Nations algonquines. " de Saint-Gabriel, située chez les Onneyouts; } Nations algonquines. " de Saint-Jean-Baptiste, située chez les Onnontagués ; } Nations iroquoises. " de Saint-Joseph, située chez les Oiougouans ; } Nations iroquoises. " de Saint-Michel, située chez les Tsonnontouans. } Nations iroquoises.
1658	Pays des Iroquois......	Les pères jésuites et les 50 ou 60 Français qui étaient à Onnontagué, partent secrètement vers les onze heures de la nuit, le 20 mars, pour éviter la mort qui les attendait.
1661	Baie d'Hudson	Les pères Gabriel Druillettes et Claude Dablon, partent en mai, pour aller ouvrir une mission chez les Kilistinons, à la baie d'Hudson, mission qu'ils appelèrent " Saint-François-Xavier "..... Ayant rebroussé chemin, ils repartirent le 1er juin suivant, par la voie du Saguenay.
1661	Lac Supérieur	Le père Ménard écrit de la baie Sainte-Thérèse, à 100 lieues au-dessus du Sault, dans le lac Supérieur, qu'il avait déjà baptisé 50 sauvages adultes, à la date de juillet 1661.....S'étant perdu dans le bois, dans une course vers la rivière Noire, il fut tué par les Sioux, en août 1661....C'est de tous les missionnaires celui qui a approché le plus de la mer de Chine.
1661	Monts Notre-Dame...	Le père Pierre Bailloquet hiverna chez les Montagnais et les Algonquins, vers les monts Notre-Dame, à 160 lieues en aval de Québec.

TABLEAU DES MISSIONS CATHOLIQUES

Années	Noms des Missions	Renseignements
1661	Pays des Iroquois.....	Le père Simon Lemoine alla hiverner chez les Iroquois, à Onnontagué. C'était une démarche dangereuse, mais dans l'intérêt de la paix, il fut contraint d'y aller......comme une victime docile.
1663	....	On comptait de 400 à 500 Algonquins qui, craignant les Iroquois avaient hiverné auprès des Français à Québec. Des douze pères qui ont fini leur vie en la Nouvelle-France, dix y ont été massacrés et brûlés par les Iroquois ou sont morts dans les neiges.
1664	....	80 Kilistinons viennent à Montréal demander pour leur pays des *Robes Noires*.
1664	....	La mission du lac Maniouagan commença en cette année de 1664.
1665	Lac Supérieur........	Le père Claude Allouez va établir une mission chez les Algonquins supérieurs, sur les rives du lac Supérieur.

LECTURE.—*La Guignolée.*—La *guignolée* est une ancienne coutume consistant à se réunir en bande, dans la nuit du 31 décembre, pour aller souhaiter la bonne année aux amis et connaissances, et faire une collecte pour les pauvres, en chantant la chanson de la *guignolée.*

Le chant de la *guignolée* a déjà eu le privilège d'occuper l'attention de plusieurs écrivains de France et du Canada. M. Ampère, entre autres, fait remonter l'origine de ce refrain à l'époque druidique, quand les prêtres de l'antique Gaule faisaient, au nouvel an, la cueillette du gui sur les chênes des forêts sacrées, en poussant le cri de réjouissance : *Au gui l'an neuf.* Au reste, en plusieurs localités du Canada, *guignolée* se dit *aguilanleu,* et encore aujourd'hui, en France, suivant les régions, on emploie la *gui-l'an neu,* la *guilannée,* la *gui l'annéau.*

Comme contrepoids à la thèse de M. Ampère, certains étymologistes prétendent, de leur côté, que la *guignolée* vient des anciens Phéniciens, qui, dans la Gaule, avaient conservé la coutume de s'envoyer réciproquement, une fois l'an, des pots de blé vert en signe de consolation et de réjouissance, et en échangeant la formule connue : *Eghin on tit,* c'est-à-dire le blé naît, la vie ressuscite.

Quoiqu'il en soit de ces différentes hypothèses, une filiation directe paraît exister entre notre *guignolée* canadienne et certaines coutumes du nouvel an encore aujourd'hui pratiquées, dans les régions de France d'où sont venus la plupart de nos ancêtres. Ainsi, en Saintonge, la tradition s'est conservée de parcourir, au nouvel an, les rues des villages, en promenant un " aiguillon de bois tout neuf " dans lequel

on embroche les couennes de lard reçues au passage. Cette promenade de l'aiguillon s'appelle alors l'*Ayilonneu* ou *Guilanné*.

Dans l'ancienne province du Perche, on appelle les présents du jour de l'an : les *éguilas*, par allusion, soutiennent les fidèles de M. Ampère, à la coutume druidique qui était de distribuer le *gui de l'an neuf* sous forme d'étrennes, au commencement de l'année. En d'autres régions de Normandie, ces sortes de cadeaux se nomment encore des *aguignettes*[1].

Sylva Clapin.

1 Bulletin des Recherches historiques de 1906.

DEUXIÈME ÉPOQUE

PROGRÈS (1663-1682).—TRENTE ANS DE GUERRE (1682-1713)

TRENTE ANS DE PAIX (1714-1739) DERNIÈRES GUERRES (1740-1760)

CHAPITRE IX

DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE (1663-1682)

M. Augustin de Saffray de Mésy, gouverneur.—Conseil souverain.—Démêlés de M. de Mésy avec Mgr de Laval et M. de Maisonneuve.—Le marquis de Tracy.—Régiment de Carignan.—Guerre.—Construction de forts.—Expédition contre les Agniers.—L'intendant Jean Talon.—Progrès de la colonie : Colonisation.—Agriculture.—Commerce.—Éducation.—Aventuriers de l'Ouest.—Administration de M. Daniel Rémy de Courcelles.—Mort de Mme de la Peltrie et de Marie de l'Incarnation.—M. Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur.—Fondation de Cataracoui.—Découverte du Mississipi.—Robert Cavelier de la Salle.—Assassinat de La Salle.—Dissensions entre le gouverneur et les principaux fonctionnaires de la colonie.—Épreuve.—Évêché de Québec.

M. Augustin de Saffray de Mésy, gouverneur.—En 1663, M. *Saffray de Mésy* succédait à M. d'Avaugour. Ce nouveau gouverneur, choisi par Mgr de Laval, venait à Québec en même temps que l'évêque. M. *Gaudais-Dupont,* nommé commissaire royal, les accompagnait. Ce dernier devait prendre connaissance de la Nouvelle-France, s'occuper du recensement de la colonie, faire prêter le serment de fidélité au roi, rendre des ordonnances sur la police et la justice, et s'enquérir des accusations que des personnes mal intentionnées avaient portées contre plusieurs des principaux colons du pays.

Au témoignage de M. Latour, Gaudais s'acquitta loyalement de sa tâche : "Il le fit en honnête homme, avec exactitude et équité ; tout le monde fut satisfait et les démêlés furent apaisés." Ceux qu'on avait accusés de concussion et de dilapidation du trésor public, furent exonérés.

Conseil souverain.—Le commissaire royal était aussi chargé d'organiser un *Conseil souverain,* formé du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, du greffier en chef et de plusieurs conseillers choisis par le

gouverneur et l'évêque. Ce conseil, qui avait les mêmes droits que le parlement de Paris, pouvait régler les affaires concernant la politique, la justice, la police, les finances, le commerce et l'industrie. En conséquence, il avait droit d'enregistrer les édits, ordonnances et déclarations du roi, pour leur donner force de loi. Des cours de justice, dépendantes du conseil, furent érigées à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières[1].

Démêlés de M. de Mésy avec Mgr de Laval et M. de Maisonneuve.—M. de Mésy, d'un caractère impérieux, se brouilla bientôt avec l'évêque et les principaux conseillers. Sa jalousie fut vivement piquée de l'estime et du respect que les Jésuites, le clergé et quelques-uns des membres du conseil déféraient à Mgr de Laval, et des pouvoirs étendus que le roi avait accordés au digne prélat. Selon M. de Latour "Les motifs d'intérêt n'y furent pas pour peu." En effet, de Mésy se plaignit amèrement aux conseillers de ce que ses émoluments [2] étaient plus modiques que ceux de ses prédécesseurs. Quoique le conseil décidât qu'on lui accorderait autant qu'aux gouverneurs qui l'avaient précédé, cela ne put calmer sa mauvaise humeur. Cependant la bonne entente parut au moins régner extérieurement entre l'évêque et le gouverneur, pendant un certain temps. La mère de l'Incarnation, ravie de ces bons procédés, écrivait alors : "On remarque entre tous une grande union, Mgr l'évêque et M. le gouverneur sont nommés chefs du conseil." La question des *dîmes* amena les premières dissensions. De Mésy soutenait qu'elles ruineraient la colonie et feraient déserter les colons, tandis que MM. Bourdon, Villeray et d'Auteuil se déclaraient ouvertement en faveur de l'évêque, qui ne voulut pas se désister sur ce point. Pour se venger de ses opposants, de Mésy les destitua de leur charge. Quand il voulut faire ratifier cette mesure suprême par l'évêque, sans lequel il ne pouvait rien faire, il reçut cette fière réponse : "Ni ma conscience, ni mon honneur, ni le respect et l'obéissance que je dois aux ordres du roi, ni ma fidélité et mon dévoûment à son service ne me permettent de le faire."

De Mésy, qui, au fond, unissait une grande foi à de grands travers d'esprit, reconnut ses torts et réintégra les conseillers dans leur charge. Malheureusement, ce retour ne dura pas. Le temps officiel de

1 Pour plus de détails voir Garneau, T, I, 4e édi., livre III, chap. III.

2 Les émoluments du premier conseiller étaient de 800 francs par année ; ceux des cinq plus anciens, 400 francs. Les autres servaient gratuitement.—Un franc, en 1660, valait au moins 5 francs de 1900 (Sulte).

leur emploi écoulé, il voulut encore les mettre de côté : mais sur un refus formel de l'évêque, sa colère ne connut plus de bornes. "Il fit publier, dit le journal des Jésuites, au son du tambour, une pancarte d'injures contre M. l'évêque et autres." Le prélat n'opposa à cette tempête d'outrages que le silence et la résignation. De Mésy poussa l'audace jusqu'à faire entourer de soldats l'église et la maison attenante, pour feindre de vouloir s'emparer de l'évêque. Cette conduite ignoble n'intimida pas le prélat, qui, après avoir fait une courte prière au pied de l'autel, parut à la porte de l'église, en présence de M. le gouverneur et de sa petite armée. Tous les soldats, comme de concert, défilèrent en sa présence et lui présentèrent les armes, honneur réservé aux princes et aux généraux. De Mésy, déconcerté, se retira.

M. de Mésy, inspiré surtout par des intérêts personnels, usa de procédés déloyaux envers M. de Maisonneuve; il nomma même M. de *Pezard de la Touche* pour le remplacer (1664). Ce changement ne s'effectua pas. A cette époque de la Touche reçut la seigneurie de Champlain et de Maisonneuve demeura gouverneur pendant quelques mois encore. Il quitta la colonie vers la fin de 1665, et de Tracy nomma Le Sieur *Du Puis* pour lui succéder. Montréal vit avec un vif regret partir son premier gouverneur, qui, pendant vingt-trois ans, l'avait toujours édifié par ses vertus et défendu par son courage. Dollier de Casson écrit à ce sujet : "Les joies furent mélangées de beaucoup d'amertumes, lorsqu'on vit le père et le cher gouverneur partir cette fois tout de bon et nous laisser dans d'autres mains, dont on ne devait pas espérer le même amour et la même fidélité pour l'éloignement des vices."[1]

Québec et Montréal n'ont qu'à se féliciter d'avoir eu pour fondateurs deux hommes illustres, qui surent allier les plus nobles vertus à la bravoure des héros. C'est sous M. de Mésy que la colonie passa pour un an (1664) entre les mains de la compagnie des Indes-Occidentales, dont le rôle fut à peu près nul.

Marquis de Tracy.—Le peu de modération et les actes de violence de M. de Mésy firent grand bruit à la cour de France. Pour remédier à ce déplorable état de choses, Louis XIV envoya au Canada un lieutenent-général chargé d'y rétablir la paix et l'union entre les chefs et de réduire les Iroquois. Le choix du roi tomba sur Alexandre

1 M. de Maisonneuve se retira à Paris et y mourut pieusement en 1676. Il s'intéréressa jusqu'au dernier moment aux choses de la Nouvelle-France.

de Prouville, marquis de Tracy qui avait vieilli au service de la cour en donnant des preuves de bravoure sur les champs de bataille, de prudence dans les conseils et de sagesse dans les négociations délicates. De Tracy arriva à Québec le 30 juin 1665, avec sa suite composée de plusieurs nobles, et quatre compagnies d'infanterie aux couleurs royales. Les membres du *Conseil souverain* envoyèrent de Québec une galère royale au-devant de lui, et les citoyens se préparèrent à lui faire une réception princière. Toute la population se porta sur le rivage pour souhaiter la bienvenue au marquis, qui fut conduit processionnellement à l'église au bruit de canon et aux acclamations du peuple. L'évêque, à la tête de son clergé, le reçut en grande cérémonie dans la cathédrale, où, dans un transport de la plus vive allégresse, on chanta le *Te Deum*. Le marquis n'accepta pas le prie-Dieu préparé pour lui dans le sanctuaire, mais préféra s'agenouiller sur le plancher nu comme le dernier des colons. L'évêque reconduisit le lieutenant-général avec la même pompe au château Saint-Louis, où les officiers de la colonie lui présentèrent leurs hommages.

Le chef huron chargé de porter la parole en cette circonstance solennelle, s'adressa au grand Onontheo en ces termes : "Tu vois à tes pieds les brebis d'une grande terre et les restes pitoyables d'un monde entier, autrefois peuplé d'une infinité d'habitants. Ce ne sont maintenant que des squelettes qui te parlent. L'Iroquois a dévoré leurs chairs, les a brûlés sur ses échafauds et ne leur a laissé que les os. Il ne nous restait plus qu'un filet de vie : nos membres passés par les chaudières bouillantes n'avaient plus de vigueur, lorsque tout à coup ayant levé les yeux, nous avons aperçu sur la rivière les vaisseaux qui t'ont amené au milieu de nous avec tant de braves soldats.

Ce fut pour lors que le soleil nous parut éclater avec de plus beaux rayons, et éclairer notre ancienne terre qui, depuis tant d'années, était couverte de neiges et de ténèbres. Nos lacs et nos rivières parurent calmes et sans tempêtes, et il me sembla entendre une voix sortir avec bonté de ton vaisseau et nous dire : "Courage, peuple désolé ! tu vas vivre comme autrefois tu as vécu.[1]"

Le marquis répondit avec bonté à la harangue du chef huron. Il prenait plaisir à se faire traduire les discours des sauvages et admirait les images et les tournures de leur langage.

1 Relation de 1665, p. 5.

De Tracy, qui ne sortait dans les rues de la ville que précédé de quatre pages et de vingt gardes portant les couleurs royales, suivi de six laquais et escorté de plusieurs officiers, faisait l'admiration des Indiens.

Le lieutenant-général était aussi chargé de régler les différends de M. de Mésy avec Mgr de Laval ; mais le jugement de Dieu avait prévenu celui des hommes : de Mésy avait rendu son âme à Dieu dans les meilleurs sentiments de piété (5 mai 1665) après s'être réconcilié avec l'évêque, qui l'assista dans ses derniers moments. Pour réparer ses scandales, il demanda à mourir dans la salle des pauvres de l'Hôtel-Dieu, et à être inhumé dans le cimetière commun du même établissement.

Régiment de Carignan.—Deux navires, portant chacun quatre compagnies du *régiment de Carignan*, commandées par le colonel *de Salières*[1], et ayant l'abbé *Du Bois* comme aumônier, arrivèrent à Québec vers la mi-août de 1665. Trois autres navires, ayant à leur bord *Daniel Rémy, sieur de Courcelles*, successeur de M. Mésy, l'intendant *Jean Talon* et huit autres compagnies du même régiment, entrèrent au port au mois de septembre de la même année. Les vingt-quatre compagnies du régiment de Carignan comptaient douze à treize cents soldats. Voici le beau témoignage rendu aux soldats de Carignan, dans une lettre de Marie de l'Incarnation. "Ce que l'on recherche le plus, est la gloire de Dieu et le salut des âmes. C'est à cela que l'on travaille et à faire régner la dévotion dans l'armée, faisant entendre qu'il s'agit ici d'une guerre sainte. Il y en a bien cinq cents qui ont pris le scapulaire de la sainte Vierge et beaucoup d'autres qui récitent le chapelet tous les jours."

Les soldats, les marchands et les cultivateurs qui arrivèrent de tous côtés de la France, pendant cette même année, doublèrent presque la population canadienne.

Guerre.—Les Iroquois, exerçant partout leurs courses farouches, capturèrent treize personnes à Montréal, en février 1661 ; en mars ils en prirent six et en tuèrent quatre. En février, Mlle Duclos, chargée de fusils pour en munir les colons qui travaillaient sans armes, courut avertir M. Le Moyne, ce qui empêcha un plus grand mal, car les ennemis au nombre de deux cent cinquante, prirent la fuite[2].

---

1 Son fils, âgé de quinze ans, l'accompagnait.

2 Belmont, pp. 11.

Au mois de juin de la même année, les pères Dablon et Druillettes, s'étant mis en route pour la mer du Nord, par la voie du Saguenay, furent poursuivis par cent quatre-vingts Iroquois qui, n'ayant pu les rejoindre, changèrent de route, et allèrent surprendre la *Nation des Écureuils* (*Nekouka*) qu'ils défirent entièrement. Cette nation était établie à quelques journées de Québec.[1] Vers le même temps, les Agniers attaquaient les Français à Tadoussac : trois furent tués et un blessé. Les Français et les sauvages, qui étaient dans ces parages au nombre d'une centaine, retournèrent à Québec. Les Iroquois exercèrent aussi des ravages à l'île d'Orléans et aux environs des Trois-Rivières. L'année suivante, à Montréal, le major *Lambert Closse*, à la tête de vingt-six hommes, vola au secours de quelques Français assiégés par deux cents Iroquois ; il y eut combat depuis le matin jusqu'à trois heures du soir[2]. Le major et trois hommes furent tués. Les relations de 1663 et de 1664 nous parlent aussi de plusieurs incursions iroquoises sur tous les points de la colonie. En 1665, les Outaouais du saut Sainte-Marie, au nombre de plus de trois cents, se rendant aux Trois-Rivières pour y faire la traite, découvrirent, peu de temps après leur départ, une trentaine d'Iroquois cachés dans un méchant fort de pieux. Les Outaouais firent semblant d'envahir ce fort, mais c'était plûtôt pour favoriser leur passage et continuer leur marche ; toutefois, il y eut des escarmouches de part et d'autre, et quelques-uns furent tués[3]. Les mêmes Outaouais rencontrèrent un groupe d'Iroquois un peu au-dessus de la rivière Richelieu, au cap dit du Massacre, et plusieurs de ceux-là, y trouvèrent la mort.[4] Les Iroquois défirent aussi, vers la Petite-Nation, vingt Algonquins avec leurs femmes et leurs enfants. Un seul put s'échapper[5].

Construction de forts.—Pour s'opposer aux incursions iroquoises, de Tracy fit élever les forts Sorel[6], Chambly[7] et Sainte-Thérèse[8]. Ces forts, construits surtout en prévision de la guerre que le marquis était chargé de porter dans les cantons iroquois, devaient

1 Relation de 1661, pp. 20. 21.

2 Relation de 1662, p. 4.

3 Relation de 1665, pp. 8 et 9.

4 Perrot, p. 94.

5 Journal des Jésuites, p. 418.

6 Ce fort fut élevé sur les ruines mêmes de celui que M. de Momtmagny avait fait ériger quinze ou vingt ans avant 1665. Le conducteur des travaux, M Sorel, lui donna son nom.

7 Ce fort, érigé au pied des premiers rapides que l'on rencontre en remontant le Richelieu, prit le nom de celui qui avait dirigé les travaux.

8 Ce fort s'élevait à trois lieues plus haut que celui de Chambly.

servir d'entrepôts pour les marchandises et les provisions, et de retraite pour les soldats blessés ou malades.

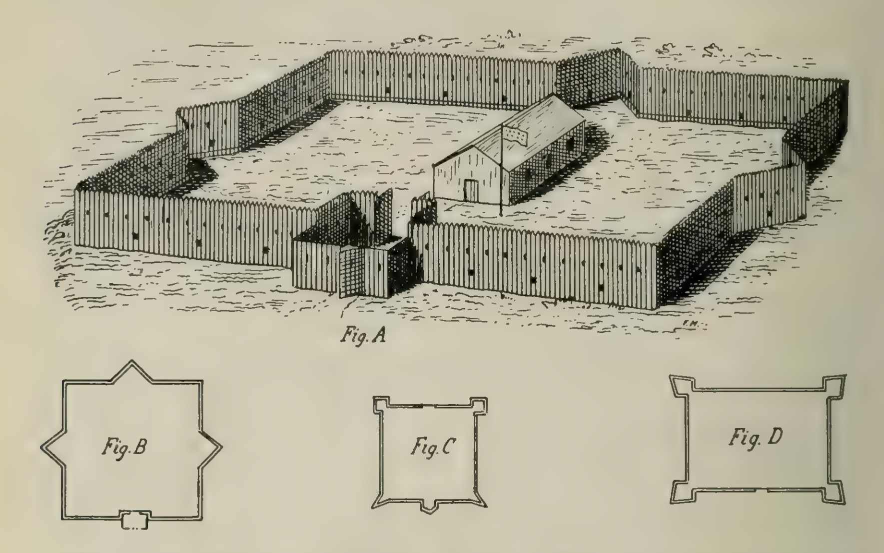


Fig. A—Fort Saint-Louis ou de Chambly, formé d'une palissade de quinze pieds de hauteur, et construit en 1665, par Jacques de Chambly, capitaine d'une compagnie du régiment de Carignan. Il fut incendié en 1702, par les Iroquois, et reconstruit en pierre, sur le même emplacement, en 1709.

Fig. B—Plan du premier fort de Chambly. Il formait un carré de 144 pieds de côté.

Fig. C—Plan du fort Richelieu ou de Sorel, bâti en 1665, par M. de Sorel.

Fig. D—Plan du fort Sainte-Thérèse, bâti en 1665, par M. de Salières.

Expédition contre les Agniers.—La construction des forts sema la frayeur dans les bourgades iroquoises. Cependant, les Agniers continuèrent leurs déprédations et leurs massacres. En 1666, ils donnèrent la mort à plusieurs officiers français, et, entre autres, au jeune *de Chasy*, neveu du marquis de Tracy. Les Onneyouts redoutant l'orage, se décidèrent à le conjurer en envoyant à Québec des députés que le marquis reçut avec bienveillance et qu'il admit même à sa table. La conversation étant tombée sur la mort du lieutenant de Chasy, un des députés se leva et dit avec bravade, en avançant la main : "Voici le bras qui a cassé la tête à ce jeune officier!" Justement indigné d'une telle insolence, de Tracy repartit : "Il ne



L'intendant Jean Talon (1665-1668) (1670-1672)

Ils défrichaient, ces vaillants du terroir !
Bravant le vol des flèches homicides,
Qui dans leurs rangs multipliaient les vides,
Ils avançaient droit au but, au devoir.

I. Tremblay.

cassera plus la tête à personne !" L'audacieux ambassadeur fut passé par les armes en présence de ceux qui l'accompagnaient, et la paix fut rompue. Peu de temps après, le marquis organisa un parti de guerre composé de six cents soldats de Carignan, d'autant de Canadiens et d'une centaine de sauvages. Quoique septuagénaire, de Tracy se mit à la tête de l'expédition. Les Agniers, informés des mouvements des Français, se cachèrent dans les bois, ne laissant derrière eux que leurs cabanes contenant les provisions de maïs pour l'hiver. Tous les villages furent livrés aux flammes. Le lendemain de la dévastation, la messe fut célébrée et le *Te Deum* chanté solennellement.

Ces désastres occasionnèrent une cruelle famine parmi les Iroquois et les nombreuses victimes qui y succombèrent affaiblirent beaucoup plus la nation que la guerre n'aurait pu le faire.

Cette campagne, désastreuse pour les Iroquois, amena comme résultat dix années de paix.

Le lieutenant-général, voyant sa mission heureusement accomplie, retourna en France (1667) et laissa la liberté aux soldats de Carignan de s'établir dans la colonie : plus de quatre cents en profitèrent. Au lieu de s'occuper d'agriculture, un certain nombre, pervertis de mœurs, devinrent des coureurs de bois ou passèrent dans les colonies anglaises.

L'intendant Jean Talon.—Dès son arrivée au Canada, Talon s'occupa activement à étudier les hommes, les besoins et les ressources du pays. Cet intendant, façonné à l'école de Colbert et le plus célèbre qu'ait eu la Nouvelle-France, favorisa l'immigration française et développa considérablement les ressources du pays par la *colonisation*, *l'industrie* et le *commerce*.

Progrès de la colonie : Colonisation.—L'active organisation de Talon transforma le Canada dans l'espace de quelques années. Ne craignant plus les invasions belliqueuses des Iroquois, les colons élevèrent à l'envi des centres sur les bords du Saint-Laurent et de ses tributaires. La relation des Jésuites disait alors : "Depuis un an que nous jouissons de la paix, il fait beau voir à présent presque tous les rivages de notre fleuve Saint-Laurent habités de nouvelles colonies qui vont s'étendant sur plus de 80 lieues de pays, où l'on voit naître, d'espace en espace, de nouvelles bourgades. On constate l'établissement de plus de trois cents familles. en assez peu de temps. Bon nom-

bre d'officiers et plus de quatre cents soldats se sont faits habitants[1]." Les forts érigés sur le Richelieu furent reliés par des chemins. Plusieurs officiers[2] de Carignan obtinrent des seigneuries et s'attachèrent au sol qu'ils firent exploiter. Le défrichement et la culture des terres s'étant avancés notablement, le pays fut en état de fournir à la subsistance des habitants[3].

Le mouvement d'immigration s'accéléra tellement que la population du Canada, comptant à peine 3,000 habitants en 1666, s'élevait à 5,870 en 1668.

Agriculture.—Sous l'intelligente initiative de Talon, l'agriculture continua ses rapides progrès. On cultiva avec succès le chanvre et le lin. Le désir de l'intendant était non seulement d'en recueillir assez pour subvenir aux besoins du pays, mais encore de pouvoir en exporter en grande quantité en France et dans ses autres colonies. Mgr de Laval favorisa ce progrès en fondant à Saint-Joachim un pensionnat dont le but principal était d'enseigner l'agriculture et les métiers aux enfants de la campagne (1668)[4].

---

1 Relation de 1668, pp. 3 et 4.

2 La plupart des officiers étaient gentilshommes, dit Charlevoix ; aussi, la Nouvelle-France a-t-elle plus de noblesse ancienne qu'aucune autre de nos colonies.

3 P. Leclercq, 2e vol., p. 73.

4 Les blés ont été fort beaux ; quelques habitants en recueillent maintenent plus qu'ils n'en ont besoin pour la nourriture de la famille et du bétail. (Rel. de 1641, pp. 25 et 26).

Sur la demande de M. de Maisonneuve, Jeanne Mance consentit d'employer les 22,000 livres de Mme de Bullion pour l'engagement de cent hommes, qui défricheraient 100 arpents de terre, afin de sauver le pays et l'hôpital, ce qui fut fait. (Belmont, p. 3).

Chaque famille française, au moins pour la plupart, fait maintenent sa petite provision de froment, seigle, pois, orge, et autres grains nécessaires à la vie humaine, qui plus, qui moins, les uns quasi pour la moitié de l'année, les autres pour une partie. (Rel. de 1643, p. 2).

M. le Gouverneur employa sept ouvriers sur l'île aux Oies pour travailler à la terre. (Journal des Jésuites, p. 4).

A Sillery, les sauvages firent plus de quinze arpents de terre... A Trois-Rivières, plus de trente familles sauvages se mirent à défricher ; à Montréal, les Français n'en firent pas moins. (Journal des Jésuites, 1646, p. 45).

Les Français ont aidé les sauvages de la colonie huronne de l'île d'Orléans à défricher les terres et ces derniers ont recueilli cette année une assez bonne quantité de blé d'Inde ; tous néanmoins n'en auront pas suffisamment pour leur provision. (Relation de 1652, p. 10).

Les Hurons de l'Île d'Orléans avaient, en 1653, trois cents arpents de terre défrichés et ensemencés de blé d'Inde. (Relation, p. 30).

Un grand nombre, tant hommes que filles, ont pris des terres... et augmentent nos campagnes. (Relation, 1657, p. 4).

Ce fut en 1665, selon toute apparence, que fut amené à Tadoussac le premier cheval, et les habitants en firent présent à M. le Gouverneur. (Journal des Jésuites, p. 99).

De 1665 à 1672, le Canada, dit-on, reçut de France environ quatre-vingts chevaux et cavales. Vingt ans plus tard, la colonie en comptait quatre cents, et six cent quatre-vingt-quatre en 1698.

Commerce.—Le commerce prit aussi de l'extension. Talon s'appliqua avec activité à établir des relations commerciales, non seulement avec la France, mais encore avec les Antilles, Madère et autres lieux, tant d'Europe que d'Amérique[1]. Il fit construire un vaisseau à Québec et en acheta un autre pour l'exportation des produits canadiens (1667). La même année, il expédiait aux îles de la Martinique et de Saint-Domingue du bois, du poisson, de l'huile et des pois. Il exportait aussi à la Rochelle, comme essais, des mâtures pour servir à la marine, et en plusieurs autres endroits de la France des pelleteries pour une valeur de 550,000 francs.

Avec l'assentiment de Colbert, Talon fit construire une brasserie qui fonctionnait déjà en 1671. Il calculait qu'après avoir pourvu aux besoins de la colonie, il pourrait expédier aux îles françaises, plus de deux mille barriques de bière par année.

Des voies de communication furent aussi tentées du côté de la Nouvelle-Angleterre : les yeux de Talon se portèrent même sur le commerce de la baie d'Hudson, qu'il voulait disputer aux Anglais.

Les mines de fer de la baie Saint-Paul et du Saint-Maurice furent exploitées. Mgr de Laval avait à la baie Saint-Paul, une scierie qui donnait par année quelquefois vingt milliers de planches[2]. Une tannerie, la première au Canada, fut établie près de Québec et eut un plein succès[3].

Éducation.—En 1663, Mgr de Laval établissait à Québec un grand séminaire pour y recevoir les jeunes gens qui désiraient embrasser le sacerdoce. Cinq ans après cette fondation, il ouvrait un petit séminaire. Les élèves de ces deux institutions allaient en classe chez les Jésuites[4].

Souvent, Colbert, dans ses dépêches, exprimait que le désir du roi était d'instruire les enfants sauvages, et de tâcher de les amener aux bonnes mœurs et à la vie sédentaire. Plusieurs fois les Jésuites tentèrent de réaliser ce projet au moyen de l'éducation, mais les succès ne répondirent point aux espérances. Cependant, en 1668, leur collège, qui avait admis de jeunes Hurons, comptait une soixantaine de pensionnaires et autant d'externes. Déjà leurs élèves

---

1 Relation de 1667, pp. 2 et 3.

2 De la Potherie, 1er vol. p. 211.

3 Garneau, 1er vol. 4 édi. p. 214.

4 Voir "François Montmorency-Laval", chapitre X, par l'abbé Auguste Gosselin.

pouvaient soutenir publiquement et avec distinction des thèses philosophiques. Aussi la jeunesse canadienne promettait-elle beaucoup pour l'avenir. "Les jeunes gens du Canada, écrivait Talon, se dévouent et se jettent dans les écoles pour les sciences, dans les arts, les métiers et surtout dans la marine, de sorte que, si cette inclination se nourrit, il y a lieu d'espérer que ce pays deviendra une pépinière de navigateurs, de pêcheurs, de matelots, d'ouvriers, tous ayant naturellement de la disposition à ces emplois."

Aventuriers de l'Ouest.— La puissante impulsion de Talon se fit sentir jusque dans les pays de l'Ouest, où il fit flotter le drapeau de la France. Pour cette fin, il profita des découvertes et de l'influence des missionnaires travaillant déjà à implanter la foi dans ces lointaines contrées.

En 1670, il chargea *Simon François Daumont*, sieur de *Saint-Lusson*, avec *Nicolas Perrot* comme interprète, d'aller à la recherche de mines de cuivre au lac Supérieur et de prendre possession, au nom du roi de France, de tout le pays environnant les mers intérieures. Le sieur de Saint-Lusson quittait de bonne heure, en mai 1671, ses quartiers d'hiver sur le lac Huron pour se rendre au saut Sainte-Marie.

Perrot, homme habile et avantageusement connu des sauvages, réussit à grouper à cet endroit les chefs de quatorze nations. Le père Allouez, fondateur des premières missions dans ces contrées, adressa la parole en algonquin et enthousiasma ses auditeurs. Tous promirent de n'avoir plus à l'avenir d'autre chef que le grand Onontio, et scellèrent leur alliance par des présents. La croix aux armes de France fut solennellement plantée au chant du *Vexilla Regis* et de l'*Exaudiat*. Après le chant du *Te Deum*, il y eut une décharge de mousqueterie, et la cérémonie se termina par un festin et un grand feu de joie. [1]

Administration de M. Daniel de Rémy de Courcelles.— M. de Courcelles, homme prudent, actif, ferme et conciliant, sut, par ses bons procédés, gagner la confiance des sauvages et leur faire garder le traité de paix signé avec les cinq cantons (1666) ; ce qui, sous son gouvernement, permit à la colonie de prendre un développement considérable. Sa mésintelligence avec Talon devint un obstacle au bien du pays.

1 Mentionnons aussi Du Luth (1640-1710), célèbre coureur de bois, qui entreprit une expédition dans les régions de l'Ouest (1678-81). Il explora les lacs Huron et Supérieur, visita les sources du Missisipi, de la rivière Rouge et du Saint-Laurent, et gagna les Sioux à la cause française.

Tous deux, à des talents réels et à un mérite reconnu, joignaient des petites susceptibilités de caractère qui entravent l'activité de ceux qui doivent travailler à une même œuvre. Malgré sa supériorité, Talon fut rappelé en 1668. M. *Claude* de *Bouteroue*[1], homme savant, poli, gracieux et diplomate à son heure, le remplaça. Cependant, la disgrâce de Talon ne dura pas. Deux ans après son départ, il revenait, au grand contentement de la colonie, avec sept cents émigrants, des soldats et des pères Récollets[2]. De Courcelles et Talon retournèrent définitivement en France en 1672. Le roi Louis XIV récompensa Talon de son zèle pour la colonie en le créant baron des *Islets* (1671), puis comte *d'Orsainville* (1675). Talon conserva jusqu'à la fin un extérieur annonçant sa valeur et son mérite. Il mourut à Paris le 24 novembre 1694, léguant tous ses biens à son neveu Jean-François Talon, second comte d'Orsainville[3].

Mort de Madame de la Peltrie et de Marie de l'Incarnation.— La mort de deux de ses plus illustres protectrices vint plonger la colonie dans le deuil. La première, Mme de la Peltrie, s'éteignit à Québec, le 18 novembre 1671. Favorisée des biens de la fortune, douée des plus brillantes qualités du cœur et de l'esprit, elle avait renoncé à tous ces avantages pour se dévouer sans faiblesse et sans regret, à la noble mais pénible tâche de l'enseignement des petites filles sauvages. Elle s'y livrait depuis trente-deux ans quand la mort vint la moissonner.

La seconde, Marie de l'Incarnation, décéda le dernier jour d'avril 1672. Son courage et sa confiance en Dieu la soutinrent toujours au milieu de rudes épreuves. Ni la pauvreté de sa communauté naissante, ni l'inconstance des petites Algonquines, ni les tracasseries de leurs parents ne la purent jamais abattre. Elle surabondait de joie au milieu de ses adversités. Sa vue seule encourageait ses compagnes. Quand, durant la nuit du 30 décembre 1650, le feu consuma le couvent des Ursulines, au grand étonnement des Français et des sauvages, on vit ces religieuses se grouper autour de leur supérieure, pour réciter le *Te Deum* en action de grâces de ce qu'aucune pensionnaire n'avait été la proie des flammes. Recueillies d'abord pendant trois semaines par les Hospitalières de l'Hôtel-Dieu, les Ursulines logèrent ensuite dans une maison que fit construire Mme de la Peltrie. En moins de

1 Lorsque *Garakonthié*, le fameux chef iroquois, fut baptisé, à Québec, par Mgr de Laval, ce fut Melle de Bouteroue qui lui servit de marraine. M. le chevalier de Bouteroue mourut en 1680.

2 Comme on l'a vu, ces religieux n'étaient pas revenus au Canada depuis la prise de Québec en 1629.

3 Une superbe histoire de Jean Talon a été publiée en 1904, par M. Thomas Chapais.

dix-huit mois, leur monastère se releva de ses ruines. Riches, pauvres, Français, indiens, tous tinrent à y contribuer selon leurs moyens. " C'est une chose admirable, dit à cette occasion la vénérable mère de l'Incarnation, de voir de quelle manière Dieu gouverne ce pays. Lorsque l'on avait tout perdu, il meut certains ressorts cachés aux yeux du monde, par le moyen desquels il modère ou rétablit toutes choses." Elle était habile à manier l'aiguille et le pinceau, et réunissait toutes les qualités de la femme forte dont l'Écriture sainte trace l'admirable portrait. Elle composa plusieurs ouvrages à l'usage de ses filles spirituelles. Dom Martin, son fils, pieux et savant Bénédictin, fit imprimer, en France, la correspondance de sa mère avec lui. Plus tard, parurent ses *Lettres spirituelles et historiques* et ses *Méditations*. L'abbé Émery, supérieur général des Sulpiciens, témoignait sa haute estime pour les ouvrages de la mère de l'Incarnation. Ce prêtre, aussi éclairé que vertueux, écrivait en 1802 à Mgr Plessis, alors évêque de Québec, et que plus tard nous verrons jouer un si grand rôle dans notre histoire : " J'ai beaucoup de vénération pour les Ursulines de Québec, qui, sans doute, ont hérité des vertus éminentes de leur fondatrice. . . . C'est une sainte que je révère sincèrement." Aussi les vertus sublimes et la haute intelligence des choses spirituelles qu'avait Marie de l'Incarnation, l'ont-elles fait nommer la Thérèse de la Nouvelle-France.

C'est un immense avantage pour le Canada d'avoir eu, dès son berceau, des écoles où les jeunes filles élevées dans les principes religieux étaient capables de former le cœur et l'esprit des générations nouvelles. C'est par ce moyen que nous avons pu admirer ces familles patriarcales qui, malgré les vicissitudes du temps et, parfois, l'antagonisme de nos conquérants, ont su conserver leur foi, leur langue et l'amour de leur nationalité. Ces souvenirs impérissables laissent leur trace parmi nous comme les traditions légendaires des anciens peuples.

M. Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur.—Le comte de Frontenac, lieutenant-général des armées du roi, arriva à Québec en 1672, en qualité de gouverneur général. "C'était, dit Saint-Simon, un homme fort du monde, et parfaitement ruiné. Esprit vif, pénétrant, ferme, fécond et fort cultivé, mais fier, impérieux, jaloux, susceptible de prévention et capable de tout sacrifier à ses

haines personnelles." Sa première administration fut remplie de haineuses et mesquines querelles avec les autorités de la colonie.

Fondation de Cataracoui.—Afin de maintenir les Iroquois dans le respect et de favoriser le commerce des colons avec les sauvages de l'Ouest, de Frontenac mit son premier soin à élever un fort à l'entrée du lac Ontario (1673), selon le projet conçu par M. de Courcelles, mais que son rappel ne lui avait pas donné le temps d'exécuter. Ce fort, situé sur le site actuel de la ville de Kingston, prit successivement les noms de Frontenac et de Cataracoui.

Découverte du Mississipi.—Talon, ayant souvent entendu parler du Mississipi, appelé par les sauvages *Meschacébé* ou *père des eaux*, avait songé plus d'une fois à sa découverte ; mais son rappel (1672) l'empêcha de réaliser son désir. *Ferdinand de Soto*, espagnol, traversa le Mississipi en 1541. Le dominicain *Louis Cancella* tenta d'évangéliser les peuplades riveraines du Mississipi : mais son plan échoua, et cet apôtre intrépide trouva la mort avec deux de ses compagnons (1549). L'honneur d'arborer solidement la croix sur les bords du géant des fleuves était réservé au père *Marquette*[1], résidant dans l'Ouest depuis plusieurs années, et au canadien *Louis Jolliet*[2], homme instruit, prudent et hardi. Ces deux intrépides voyageurs, accompagnés de cinq Français, partent de Michillimakinac, sur deux canots d'écorce de bouleau, le 17 mai 1673. Après avoir pénétré jusqu'au fond de la baie des *Puants* (baie Verte), ils s'aventurent dans la rivière des *Outagamis*, puis dans le *Wisconsin*, qui les conduit au Mississipi, qu'ils descendent jusqu'à l'*Arkansas*. Arrivés à une soixantaine de lieues environ au-dessus du confluent du Wisconsin et du Mississipi, ils suivent, sur la rive occidentale du grand fleuve, un petit sentier conduisant à un village indien. Avant d'y pénétrer, ils poussent un long cri. Ayant été entendus, quatre vieillards, parés

---

1 Jacques Marquette (1635-1675) était fils de Nicolas, seigneur de la Tombelle, qui épousa Rose de la Salle, fille d'Eustache, grand-oncle de saint J.-B. de la Salle, le fondateur de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes. Entré dans la compagnie de Jésus, Jacques vint comme missionnaire en Canada, et mourut près d'une rivière appelée depuis Marquette. L'Amérique du Nord conserve avec reconnaissance son souvenir. En vertu d'un décret (1885) sa statue a été placée au capitole de Washington. La Louisiane lui a élevé un monument (1888). Un comté du Manitoba porte son nom.

2 Louis Jolliet, né à Québec le 21 septembre 1645, était fils de Jean et de Marie d'Alancourt. Élevé en vue de la vie ecclésiastique, il y renonça (1667) pour se livrer à des voyages de découvertes qui le firent connaître.

de plumes brillantes aux couleurs variées, et portant le calumet de paix, s'avancent à leur rencontre. "Nous sommes Illinois[1]," disent-ils ; puis ils présentent le calumet. Un vieux chef les conduit dans sa cabane où il lève les mains en s'écriant : "Que le soleil est radieux en ce jour où vous venez à nous, ô Français ! Tout notre village vous attend ; vous entrerez en paix dans toutes nos demeures." Le père



Le Père Marquette chez les Illinois

Marquette profite de leur bienveillante hospitalité pour leur parler de Jésus crucifié, et de la défaite des Iroquois par le gouverneur du Canada. Le tout se termina par un magnifique banquet où l'on servit du poisson, des gâteaux de miel et les viandes les plus succulentes de la prairie.

Les rives du grand fleuve étalent de tous côtés une végétation luxuriante et des forêts giboyeuses annoncent une prodigieuse fertilité. Enchantés de leur découverte et après s'être assurés auprès des Indiens d'Arkansas que le Mississipi se décharge dans le golfe du Mexique, nos deux voyageurs rebroussent chemin.

1 Ce qui voulait dire : " Nous sommes hommes." C'est d'ailleurs l'habitude de chaque nation indienne de se donner à elle-même le nom qui dans sa langue signifie " homme."

Le père Marquette se fixa dans l'Ouest, chez les Illinois, et Jolliet revint à Québec, où il arriva vers la mi-septembre. Son canot chavira au saut Saint-Louis , où un de ses hommes se noya ; il y perdit le récit détaillé de son voyage, qu'il put ensuite retracer de mémoire, aidé du journal du père Marquette.

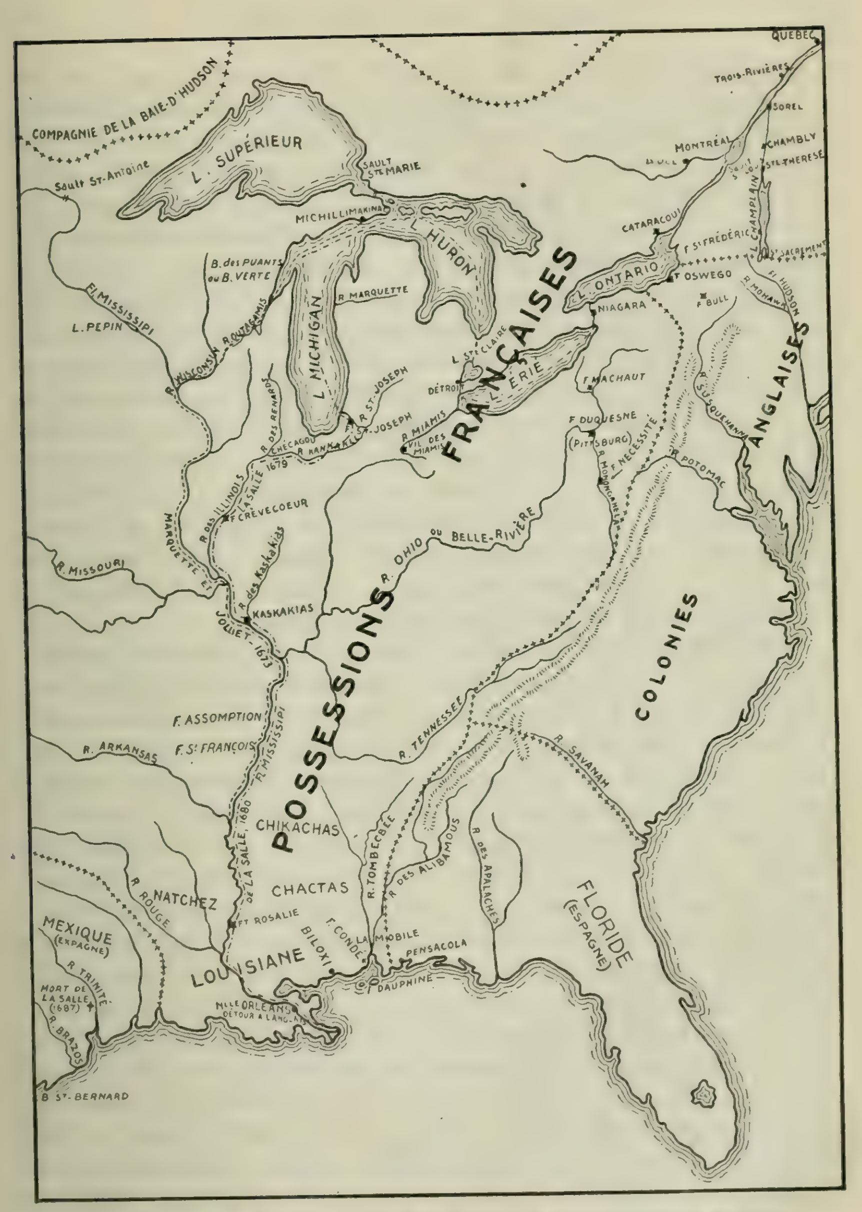
En récompense de ses services, Jolliet obtint du roi l'île d'Anticosti, qui valait alors beaucoup par ses pêcheries et ses pelleteries. Il mourut en 1700. Épuisé de fatigue, le père Marquette termina sa vie de missionnaire dans le silence des forêts américaines, en 1675.

Cavelier de la Salle.—*Robert Cavelier de La Salle*, jeune gentilhomme français, entreprenant et ne se laissant pas rebuter par les obstacles, arriva au Canada en 1666, et, quelques années après, continua les découvertes du père Marquette et de Jolliet. De la Salle obtint, avec des lettres de noblesse, la seigneurie et le fort Cataracoui (1677). Après avoir établi un comptoir à Niagara, il fit construire *le Griffon*, petit vaisseau de 60 tonneaux, qu'il lança sur le lac Érié au bruit du canon et au chant du *Te Deum*. Il s'engagea ensuite (7 août 1679) plein de confiance et d'espoir, avec *Tonti*, son lieutenant, et le franciscain *Hennepin*, sur le lac Érié, pour s'aventurer dans la rivière Détroit, le lac et la rivière *Sainte-Claire*, le lac *Huron*, et aller jeter l'ancre à la baie des Puants[2], d'où il renvoya à Niagara *le Griffon*, chargé de pelleteries. Ce vaisseau ne reparut plus, soit qu'il périt sur les côtes, soit qu'il fut brûlé par les sauvages, comme le bruit en courut.

De la baie des Puants, de La Salle se rendit à la rivière *Saint-Joseph*, aussi nommée *Miamis*[2], où il fit construire un fort. Voyant que *le Griffon* ne revenait pas, il laissa quatre hommes à la garde du fort Miamis, pour pénétrer dans le *Kankakée*, cours d'eau qui le conduisit chez les Illinois, où il fit construire un fort qu'il appela *Crève-Cœur*, à cause de l'abattement éprouvé par suite de ses nombreux malheurs. Tonti y fut laissé comme commandant avec quinze hommes. De la Salle releva le courage de ses gens, et fit construire une barque pour retourner avec un certain nombre d'entre eux à Cataracoui. Pendant ce temps, le père Hennepin et quelques compagnons descendaient l'*Illinois* jusqu'à sa jonction avec le Mississipi, qu'ils remontèrent jusqu'au Wisconsin. Hennepin donna le nom de Saint-

1 Nommée plus tard *Grande baie*, que les Anglais ont appelée *Green Bay*.

2 *Miamis* vient du nom d'une bourgade sauvage que le père Allouez avait déjà visitée.



11. Découverte du Mississipi, de la Louisiane et construction de forts.

Antoine-de-Padoue aux grandes chutes du Mississipi, et grava sur un arbre situé près de leurs flots écumants, une croix et les armes de France.

Fait prisonnier dans l'une de ses excursions, mais bientôt relâché, le père Hennepin regagna par le Wisconsin et la *rivière aux Renards*, la mission française de la *baie des Puants*[1]. De son côté, Tonti construisait un fort sur un rocher escarpé, dominant la riante vallée de l'Illinois ; mais les Iroquois, poussés par des ennemis de de La Salle, le forcèrent à quitter cette position avantageuse. Tonti découragé, retourna misérablement à *Michillimakinac ;* mais ni les revers, ni les déceptions, ni les hostilités des Iroquois, excités par les Anglais, ne rebutèrent de La Salle. Au mois de janvier 1682, faisant rebrousser chemin à Tonti, il recommença son expédition avec vingt-trois Français et dix-huit sauvages, entra dans le Mississipi (2 février), dont il atteignit l'embouchure (9 avril). La prise de possession se fit au chant du *Te Deum* au pied d'une croix d'écorce décorée des armes de France. Cet immense territoire reçut le nom de Louisiane, en l'honneur de Louis XIV. Le problème était résolu, et l'on était certain que le Mississipi déversait ses eaux dans le golfe du Mexique.

Assassinat de de La Salle.—L'influence de Cavelier de La Salle sur Louis XIV lui fit obtenir quatre vaisseaux et cent soldats pour établir une colonie à l'embouchure du Mississipi. Une fausse manœuvre conduisit son escadre à la baie *Saint-Bernard* (1685) à cent lieues à l'ouest du lieu où il espérait débarquer. Pour comble de malheur, en abordant ces parages, le navire des provisions fit côte, et la mer emporta munitions, outils et marchandises, si nécessaires à une première habitation. De Beaujeu était chef d'escadre, tandis que de La Salle commandait les troupes de terre. De La Salle établit à Saint-Bernard un magasin qu'il entoura de bons retranchements et y construisit deux forts dont l'un s'appela Saint-Louis. Après avoir fait plusieurs voyages dans les environs du fort Saint-Louis, il tenta de nouveau de se rendre à l'embouchure du Mississipi, qu'il ne croyait pas éloignée. Plus nos expéditionnaires s'avançaient, plus ils trouvaient le pays peuplé. Les forêts qu'ils traversaient étaient infestées de bêtes fauves et carnassières, et de reptiles venimeux. Les rivières pullulaient de voraces et hideux caïmans. Partout ils avaient à se défendre contre les naturels du pays aussi féroces que les animaux.

---

1 Au printemps de 1681, le père Hennepin se rendait à Québec pour retourner en France. Il ne revint plus au Canada.

Malheureusement, la mésintelligence qui régnait entre de La Salle et de Beaujeu, au sujet des plans arrêtés, se manifesta trop ouvertement, parmi les partisans des opinions de l'un ou de l'autre. Alors de Beaujeu quitta l'expédition pour rentrer en France, mais son départ ne calma pas la discorde. Dans l'entourage de de La Salle se trouvaient son frère, le sieur Cavelier, ses deux neveux Moranget et le jeune Cavelier, et le père Anastase, récollet. Pour des paroles d'insultes à un nommé *Duhaut* et à deux de ses compagnons, Moranget fut assassiné. Afin de se soustraire à la vengeance de de La Salle, ses ennemis résolurent de le tuer. Celui-ci, qui n'avait pas vu son neveu depuis deux jours, se mit à sa recherche, lorsque Duhaut, caché dans de longues herbes, lui déchargea dans la tête un coup de fusil qui l'étendit raide mort (1687). C'est ainsi que, d'après le père Anastase, périt au service d'une grande cause, René-Robert Cavelier de La Salle, dont la dureté hautaine, l'amour du luxe, l'humeur sombre et atrabilaire gâtèrent trop souvent la sagacité d'esprit et la fermeté d'âme. Bancroft, en parlant de lui, dit "que son nom vivra à travers les âges comme celui du père de la civilisation dans la jeune vallée centrale des États-Unis."

Parmi les compagnons de de La Salle, les uns restèrent au fort Saint-Louis, d'autres se mêlèrent aux tribus sauvages. Le sieur Cavelier, son neveu, et cinq autres compagnons, après beaucoup de péripéties, passèrent en France. Ceux qui étaient demeurés au fort de Saint-Louis, à part trois, furent massacrés par les indigènes.

Dissensions entre le gouverneur et les principaux fonctionnnaires de la colonie.—Le caractère fougueux du comte de Frontenac le porta à des actes de violence vraiment regrettables. Il se brouilla avec l'intendant *Duchesneau* et plusieurs conseillers, au sujet de la présidence du conseil, qui de fait et non de droit appartenait à l'intendant. M. François *Perrot*, neveu de Talon et gouverneur de Montréal, qui avait pris part à la traite que faisaient les officiers du roi, malgré les défenses publiques, fut emprisonné au château Saint-Louis, pour refus de rendre compte de sa conduite au gouverneur. M. l'abbé *de Salignac-Fénelon*[1], ancien missionnaire des Iroquois de la baie Kenté, et grand ami de M. Perrot, fut aussi emprisonné sous le prétexte d'avoir condamné en chaire la violence du gouverneur général. Celui-ci ne put s'entendre non plus avec Mgr de

1 L'abbé de Fénelon, curé dans l'île de Montréal, était le consanguin du futur évêque de Cambrai.

Laval au sujet de la vente de l'eau-de-vie ; mais ne voulant pas se brouiller avec lui, il fit retomber sa mauvaise humeur sur les Jésuites, les amis de l'évêque. Sa correspondance avec le ministre témoigne de ses préventions injustes et de ses plaintes ridicules. Pour mettre un terme à toutes ces difficultés, entravant le bien de la colonie, le roi rappela de Frontenac en France (1682).

Épreuve.—La terrible année de 1670 fut une époque de deuil et de désolation pour les sauvages. La petite vérole enleva des tribus entières et dépeupla presque complètement le nord du Canada. Les Attikamègues disparurent comme nation. Tadoussac, où l'on voyait au temps de la traite de 1,000 à 1,200 sauvages, fut depuis ce moment presque abandonné. Quelques années après, cette maladie, si funeste à toutes les tribus, fit littéralement un vaste tombeau de la bourgade de Sillery : 1,500 sauvages en furent atteints et pas un seul ne guérit, dit Charlevoix[1].

Évêché de Québec.—Mgr de Laval qui n'était encore qu'évêque *in partibus* de Pétrée et vicaire apostolique du Canada, devint le premier évêque titulaire de Québec, qui fut érigé en évêché en 1674. Louis XIV, après de longues discussions, consentit à ce que le diocèse de Québec dépendit immédiatement du Saint-Siège, sans cesser d'être uni à l'Église de France.

LECTURE.—*La vénérable mère Marie de l'Incarnation.*—L'Italie est comme la terre classique de la poésie et des arts ; l'Espagne possède au plus haut degré le génie de la résistance et du combat ; mais la France se distingue entre toutes les nations par son ardeur et son apostolat. A ce titre, il lui appartenait de donner à l'Église la mystique apôtre.

Aussi voyez quel feu nouveau s'est allumé dans le cœur de Marie de l'Incarnation, cette contemplative qui semblerait, par les grâces qu'elle a reçues, devoir être seulement appelée à entretenir de pieux colloques avec le divin Époux. Il lui faut des âmes, des âmes nombreuses ; plus que cela encore, des peuples entiers à conquérir à Jésus-Christ. L'enceinte de son cloître est trop étroite pour son zèle. Elle s'écrie constamment au fond de son cœur : "Qui me donnera des ailes pour voler jusqu'aux plages lointaines qui sont au delà des océans, pour pénétrer jusque dans les bois, aux abords des lacs, dans les grottes profondes ou les cabanes où habitent les sauvages les plus féroces et les plus indomptés ?" Jour et nuit, elle pousse vers Dieu des cris semblables. Elle ne peut plus contenir, dans le fond de son cœur, les ardeurs apostoliques qui le dévorent. Vainement lui dit-on de tous côtés que son sexe ne saurait lui permettre un tel apostolat, qu'elle ne pourrait abandonner une seconde fois son fils. Non ! non ! il faut qu'elle aille vers ces peuples qui ne connais-

1 Garneau, 1er vol. 4e édi. p. 200.

sent point encore le nom de Jésus-Christ. Elle veut suivre les messagers de la bonne nouvelle, partager leurs travaux et leurs souffrances, au besoin verser son sang comme eux, pour l'Époux sacré de son cœur. Ces tourments durent plusieurs années. Le divin Époux sommeille au fond de cette âme et ne semble point entendre ses cris et ses appels réitérés.

Enfin, un jour, une voix se fait entendre. Marie de l'Incarnation l'a reconnue: c'est la voix du Père céleste lui-même. "Demande-moi, dit-il, par le Cœur sacré de mon Fils !" A ces mots tous ses transports s'apaisent. Elle prie par le Cœur sacré de Jésus, et aussitôt dans une vision des plus élevées, Dieu lui montre le pays où il va l'envoyer bientôt : c'est la terre lointaine du Canada. O admirables desseins de la Providence sur cette terre privilégiée ! La France ne connaissait pas encore la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, et déjà, par une révélation spéciale et authentique, bien antérieure à toutes celles qui furent faites plus tard à la bienheureuse Marguerite-Marie, les tendresses et les prévenances du Cœur sacré de Jésus pour le Canada sont clairement manifestées.

L'abbé LÉON CHAPOT.

(*Histoire de la vénérable mère Marie de l'Incarnation.*)

CHAPITRE X

GUERRE AVEC LA CONFÉDÉRATION IROQUOISE (1682-1689)

M. Antoine-Joseph Le Febvre de la Barre, gouverneur.—Hostilités des Iroquois.—Mgr de Saint-Vallier.—M. Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville gouverneur.—D'Iberville à la mer d'Hudson.—Expédition contre les Tsonnontouans,—Machiavélisme de Kondiaronk.—Massacre de Lachine.—Zèle des missionnaires.

M. Antoine-Joseph Le Febvre de la Barre, gouverneur.—M. *de la Barre*[1] succéda au comte de Frontenac dans le gouvernement général du Canada (1682). L'intendant Duchesneau était en même temps remplacé par le chevalier *de Meules*[2]. De la Barre, vieillard

---

1 Avant de venir au Canada, M. de la Barre avait occupé divers postes administratifs. Il avait conquis Cayenne sur les Hollandais, et battu les Anglais aux Antilles en 1667. On a de lui la description de la Nouvelle-France et le journal d'un voyage à Cayenne. Il mourut en 1688.

2 C'est à de Meules que l'on doit la construction de l'ancien *palais de l'Intendant*, dans le quartier encore appelé " le Palais". De Meules obtint de la cour de Louis XIV des sommes énormes pour ériger "le palais de l'intendance," où il devait demeurer et où on rendait la justice. En 1713, le superbe édifice fut détruit par un incendie. Quelques années plus tard, le palais fut reconstruit par M. Bégon. Ce deuxième édifice a duré jusqu'en 1775. Lorsque Arnold et Montgomery se présentèrent sous les murs de Québec, une partie des soldats de Montgomery s'emparèrent du palais de l'intendance et en firent leurs casernes. Dans le combat, les milices canadiennes attaquèrent les envahisseurs et démolirent le palais au moyen de boulets tirés du haut des remparts. Il ne reste plus que des débris de cette "merveilleuse construction". C'est près de l'ancien palais de MM. de Meules et Bégon, que se trouvait le célèbre magasin—appelé par le peuple "la Friponne"—où Bigot, Cadet et autres revendaient à d'énormes profits les marchandises et provisions que la cour de France envoyait à la population affamée de Québec.

octogénaire et infirme, compromit les intérêts de la colonie en se laissant abuser par des députations iroquoises et en ne prenant pas l'offensive.

Hostilités des Iroquois.—Pour réprimer les Iroquois qui multipliaient leurs attaques contre les Illinois, alliés des Français, de la Barre se prépara à porter la guerre dans leurs cantons. Avec l'assentiment des principaux personnages de la colonie, il leva une armée d'environ 1,200 hommes, qui s'avança jusque sur les bords du lac Ontario. Mais les délais, les lenteurs du trajet, l'insuffisance ou la mauvaise qualité des vivres occasionnèrent tant de mortalité que de la Barre crut devoir accepter les prétendues propositions de paix qui lui furent faites (1684). En agissant de la sorte, il abandonna les Illinois à la merci des Iroquois. Ces derniers poussèrent l'insolence jusqu'à obliger les Français à décamper dès le lendemain. Cet acte de faiblesse du gouverneur le fit rappeler en France.

Mgr de Saint-Vallier.—Le mauvais succès de la campagne de M. de la Barre fut porté au pied du trône par Mgr de Laval. Ce prélat, accablé d'infirmités précoces et douloureuses occasionnées par les fatigues de son apostolat, demanda aussi avec instance un successeur au roi. Celui-ci, vu l'expérience du digne prélat et les connaissances du pays acquises pendant les vingt-cinq années de son laborieux épiscopat, hésita un instant, mais finit par accéder à ses désirs bien légitimes, et lui laissa la liberté de se trouver un successeur. Son choix se fixa sur Jean-Baptiste de la Croix-Chevrières de Saint-Vallier, né à Grenoble (1653) et tout particulièrement recommandé par le père Valois, jésuite, que le prélat avait consulté. De Saint-Vallier accepta, mais ne voulut être sacré qu'après avoir visité le Canada en qualité de grand vicaire de Mgr de Laval.

Jacques René de Brisay, Marquis de Denonville.— Le marquis de *Denonville,* ancien colonel de dragons, estimable par sa valeur et sa piété, remplaça M. de la Barre (1685). Ce nouveau gouverneur avait reçu instruction de soutenir les Illinois et d'humilier les Iroquois.

Sous différents prétextes, Denonville attira les principaux chefs de la nation iroquoise au fort Frontenac, les fit charger de chaînes, et les envoya aux galères de France. Cet acte odieux souleva les cinq cantons et mit en danger la vie des missionnaires ; mais le prestige du

père Lamberville dissipa l'orage. "Nous te connaissons trop," lui dirent les vieillards, "pour croire que ton cœur ait trempé dans une pareille perfidie." Comme les jeunes gens trop ardents avaient entonné la chanson de guerre, les missionnaires durent déguerpir sur-le-champ ; on leur donna des guides pour les conduire. Le père *Millet*, condamné à mort par les Onneyouts, fut sauvé par une femme qui le réclama pour remplacer son fils, qu'elle avait perdu à la guerre. Ce missionnaire regagna bientôt son influence et devint l'un des chefs du canton.



12. Expéditions à la mer d'Hudson et contre les Tsonnontouans

D'Iberville à la mer d'Hudson.—Avant de déclarer la guerre aux *Tsonnontouans*, Denonville résolut de déloger les Anglais des postes français de la mer d'Hudson. Soixante-six Canadiens commandés par d'*Iberville, de Maricourt, de Sainte-Hélène*, tous trois fils

de *Charles Le Moyne*[1], et trente soldats sous les ordres du chevalier *de Troyes*, furent chargés de l'expédition. Le père Sylvie les accompagnait.

Le départ eut lieu au mois de mars 1686. Nos braves se rendirent en raquettes jusqu'au Long saut, traînant les lourds bagages en *toboggans*[2]. Ils remontèrent ensuite l'Outaouais en canots, prirent le lac *Témiscaming*, et après plusieurs portages, arrivèrent au lac *Abitibi*, qui, par la rivière portant le même nom, les jeta dans la baie de *James*. Ce pénible trajet dura trois mois. "Il fallait être Canadien, dit Bacqueville de la Potherie[3], pour endurer les incommodités d'une pareille traversée." Le fort *Monsipi*, flanqué de quatre bastions et possédant au centre un blockhaus, cube d'une quarantaine de pieds d'arête, surmonté d'une plateforme portant quatre pièces de canon, est attaqué le premier. L'assaut se fait vigoureusement. D'Iberville, Sainte-Hélène et six compagnons escaladent les palissades et sautent en dedans des retranchements, tandis que de Troyes et Maricourt enfoncent la porte principale à coups de bélier. D'Iberville pénétre le premier et frappe d'estoc et de taille les assiégés, qui n'osent riposter de peur de se blesser les uns les autres. Bientôt, terrifié, le reste des assiégés demande quartier et met bas les armes. Après avoir confié la garde de Monsipi à quelques hommes, une partie des assiégeants montent dans une chaloupe armée de canons pour aller prendre le fort Rupert, tandis que les autres se rendent à pied. Ayant aperçu un navire à l'ancre, en face du fort, on décide

1 Charles Le Moyne, natif de Deppe, arriva à Québec en 1641. Il s'attacha d'abord au service des Jésuites dans leurs missions. De Montmagny l'envoya ensuite à Montréal, où il se distingua plusieurs fois contre les Iroquois. Charles fut ennobli du titre de "sieur de Longueuil" par Louis XIV, en raison des services rendus à la colonie. Onze de ses fils héritèrent tout à la fois de sa bravoure et de ses titres de noblesse. Voici les noms de ces braves : *Charles, baron de Longueuil* et chevalier de l'ordre de Saint-Louis, né en 1656 et décédé à Montréal, en 1729; *Jacques, sieur de Sainte-Helène*, capitaine dans une compagnie de marine, né en 1659 et blessé mortellement sous les murs de Québec en 1690 ; *Pierre, sieur d'Iberville*, capitaine de vaisseau du roi, né en 1661 et mort de la fièvre jaune à la Havane, en 1706 ; *Paul, sieur de Maricourt*, capitaine d'une compagnie de la marine, né en 1663 et mort à Montréal en 1704 ; *François, sieur de Bienville*, premier officier dans les troupes de la marine, né en 1666, et tué à Repentigny en 1691 ; *Joseph, sieur de Sérigny*, né en 1668, et mort gouverneur de Rochefort, en 1734 ; *François-Marie*, né à Montréal, en 1670, et mort dans la même ville en 1687 ; *Louis, sieur de Châteauguay*, garde-marine, né en 1676, tué à dix-huit ans par les Anglais au siège du fort Nelson : *Jean-Baptiste, sieur de Bienville II*, né en 1680, fut gouverneur de la Louisiane pendant trois ans et mourut à Paris, en 1767 ; *Gabriel, sieur d'Assigny*, né en 1681, mort des fièvres jaunes à Saint-Domingue, en 1701 ; *Antoine, sieur* de *Châteauguay II*, capitaine dans une compagnie de marine à la Louisiane, lieutenant du roi, chevalier de Saint-Louis et enfin gouverneur de l'île Royale, mort à Rochefort, en 1747.

2 Traîneaux indiens.

3 Auteur d'un ouvrage sur la Nouvelle-France.

qu'on commencera par s'en emparer. D'Iberville, Maricourt et neuf compagnons se chargent de cet exploit. Nos onze braves glissent légèrement en canot vers le vaisseau, qu'ils accostent. D'un bond, d'Iberville et Maricourt sautent par dessus le bastingage et, à grands coups d'épées, tuent le matelot de quart, qui signale l'attaque par un cri à demi-étouffé. Glacés d'effroi, quelques hommes de l'équipage veulent s'enquérir de ce qui se passe, mais ils sont mis à mort au fur à mesure qu'ils sortent de l'écoutille. Les autres, épouvantés, demandent grâce et sont faits prisonniers. Ce vaisseau portait le gouverneur anglais de la baie d'Hudson.

De Troyes s'empara du fort Rupert, tandis que d'Iberville capturait le navire anglais. De Monsipi, où ils retournèrent, tous se dirigèrent sur le fort *Kitchitchouane* ou d'Albany, situé à une trentaine de lieues de là. Ce fort contenait des pelleteries pour plus de cinquante mille écus. Le fort *Nelson* fut seul épargné, parce qu'il était trop éloigné. Après ces brillantes campagnes, de Troyes prit le chemin de Montréal, tandis que d'Iberville resta quelque temps sur les lieux pour rétablir les affaires de la compagnie du Nord.

Les Anglais ne se tinrent pas pour battus. Deux ans après, ils parurent avec trois vaisseaux devant le fort Kitchitchouane, où se trouvait d'Iberville, avec quatorze hommes seulement. En dépit de tout, les Anglais sont repoussés et leurs vaisseaux capturés par le héros canadien, qui les amène triomphalement à Québec. M. de Denonville lui écrivit (1689) pour le féliciter de ses succès : "Je vous assure, disait-il, que je n'oublierai pas de rendre compte à M. le marquis de Seignelay de votre conduite et de votre savoir-faire pour soutenir votre courage."

Expédition contre les Tsonnontouans.—Les Iroquois continuaient toujours leurs hostilités contre les alliés des Français. Le gouverneur Thomas *Dongan* de la Nouvelle-Angleterre activait le mouvement, persuadé que si les Iroquois s'attachaient à la France ou s'ils étaient détruits, il en résulterait la perte des possessions anglaises au sud-est des grands lacs.

M. de Denonville résolut d'humilier les Iroquois. Une armée de plus de deux mille hommes quittait Montréal, le 11 juin 1687, pour se rendre à Cataracoui. Huit cents ennemis voulant lui barrer le passage, furent culbutés pour ne plus reparaître. Après plusieurs combats, les villages des Iroquois furent rasés et les moissons détruites. Ceux-ci,

effrayés, coururent se cacher dans la profondeur des bois. Si cette expédition n'eut pas tout le succès désiré par Denonville, elle put au moins montrer aux Tsonnontouans que, quoique soutenus par les Anglais, ils n'étaient pas pour cela à l'abri des balles françaises. "Les Canadiens," dit le père Charlevoix, "se battirent avec leur bravoure ordinaire, mais les soldats se firent peu d'honneur dans cette circonstance." Les sauvages alliés coopérèrent puissamment à la victoire. Ces désastres amenèrent la famine pendant l'hiver, et la population des Tsonnontouans, qui comptait alors 10,000 âmes, fut réduite de moitié.

Retenus par Jacques II, roi d'Angleterre, qui voulait à tout prix maintenir le traité de paix signé avec la France, les colons anglais se contentaient de soulever les Iroquois contre les Français, en attendant le moment où ils seraient libres de les attaquer eux-mêmes.

Pour protéger le pays des Illinois et empêcher de ce côté le commerce avec les Anglais, Denonville fit relever le fort *Niagara.* Le gouverneur de la Nouvelle-York, *Dongan*, prétendant que l'Angleterre avait des droits sur ce territoire, réclama contre cette entreprise. N'ayant pas réussi à l'empêcher, il porta les Iroquois à s'y opposer, sous prétexte que c'était une usurpation faite sur leurs terres ; mais l'influence des pères *Vaillant de Gueslis* et *Lamberville* déjoua ces calculs perfides. Peu après, par malheur, la maladie ravagea tellement la garnison de Niagara qu'elle fut obligée d'abandonner ce poste.

Machiavélisme de Kondiaronk.—"Écoute, Onontthio—avait dit au marquis de Denonville un Iroquois chrétien, avant la campagne entreprise contre les Tsonnontouans—tu vas attaquer un nid de guêpes : écrase-les, si tu veux ensuite vivre tranquille ; mais si tu te contentes de les effrayer, elles se réuniront contre toi." En effet, la guerre recommencée bientôt, donna les plus vives inquiétudes à Denonville. Vu le peu de résultat de l'expédition contre les Tsonnontouans, le marquis tenta d'employer avec eux les voies conciliatrices. Un traité de paix fut proposé, et il devait se conclure à condition de détruire le fort Niagara et de faire revenir de France les Chefs de la nation envoyés aux galères. Mais *Kondiaronk*, surnommé le *Rat*, chef huron réputé comme le plus rusé, le plus brave et le plus éloquent de tous les sauvages, vivement piqué de ce que les Français ne l'avaient pas consulté dans cette affaire, usa de stratagème pour faire avorter le projet

de paix. A l'anse de la Famine, il tendit une embuscade aux députés iroquois, en tua plusieurs et fit les autres prisonniers. Ce grand chef parut tout étonné d'entendre dire à ceux-ci qu'ils étaient des ambassadeurs envoyés auprès d'Onontkio. Il leur rendit leur liberté, à l'exception d'un seul qu'il garda pour remplacer, disait-il, l'un des siens qui avait été tué. En manifestant un regret apparent, il leur dit que, pour sa part, il ne voulait pas se fier aux paroles du gouverneur français : "Allez, ajouta-t-il, je vous renvoie à vos amis. C'est Onontkio qui m'a poussé à commettre cette noire action : je ne m'en consolerai que lorsque vous en aurez tiré une juste vengeance." Kondiaronk se vanta de cet exploit en disant qu'il venait de "tuer la paix". De retour à Michillimakinac, d'où il était parti, il remit son prisonnier à M. de la *Durantaye*, commandant du fort français, qui, n'étant pas au courant des pourparlers entamés pour un traité de paix entre les Français et les Iroquois, le fit passer par les armes, lui épargnant ainsi, sans doute, le supplice du feu. Sur ces entrefaites, Kondiaronk lâcha un vieil Iroquois, captif depuis plusieurs années dans son village, et l'envoya avertir les siens que les propositions de paix faites par les Français n'étaient qu'une feinte pour leur tendre des pièges et leur casser la tête. Cette fourberie machiavélique et les menées des Anglais, qui soufflaient la guerre, amenèrent l'affreux massacre de Lachine.

Massacre de Lachine.—Dans la nuit du 5 août 1689, à la faveur des ténèbres et d'un orage épouvantable qui facilitaient leur barbare projet, 1,400 Iroquois traversent le lac Saint-Louis et débarquent en silence sur l'île de Montréal. Ils se distribuent à pas de loup autour des habitations du village de Lachine, plongé dans le sommeil ; au signal de leur affreux cri de guerre, ils mettent le feu aux maisons et assomment à coups de haches tous ceux qui veulent fuir ou offrent quelque résistance. Les hurlements des assiégeants, les cris désespérés des assiégés, et les maisons se tordant dans les flammes rendent la scène digne de l'enfer. Des hommes, des femmes et des enfants sont mis à mort au milieu de cruautés inouïes. Après cette cruelle boucherie, les Iroquois se répandent sur l'île de Montréal et sèment partout le pillage et la dévastation, sans que le gouverneur puisse opposer aucune résistance. Enfin, las de promener le fer et la

flamme, ils retournent dans leurs bourgades, avec bon nombre de prisonniers qu'ils livrent au supplice du feu[1].

Zèle des missionnaires.—"Le prêtre catholique, dit M. Washington Irving, a devancé—près des sauvages—les soldats et les marchands. De lac en lac, de rivière en rivière, les Jésuites s'avançaient sans jamais se reposer ; et, prenant sur les sauvages un ascendant que les autres missionnaires n'avaient pas au même degré, ils convertissaient les belliqueux Miamis comme les voluptueux Illinois."

Déjà, on a vu le père Allouez reprendre sur les bords du lac Supérieur les missions des Garceau[2] et Mesnard[3], sans se laisser décourager par leur fin tragique. Puissamment secondé par les pères Marquette et Dablon, il fonda les réductions de *Chagouamigon*, du *saut Sainte-Marie* et de la *baie des Puants.*

La foi se propageait même chez les cruels Iroquois. Régénérés par les eaux du baptême, ils substituaient à leurs mœurs dépravées et à leurs brutalités farouches, l'innocence et la douceur des enfants évangéliques. Pour se soustraire aux influences de leurs cantons, les Iroquois convertis avaient transporté leurs pénates à la Prairie, mais trouvant ces terrains trop humides ils allèrent ensuite s'établir au *saut Saint-Louis.* Ce village, qui prit le nom de *Saint-François-Xavier*, devint célèbre par le séjour d'une jeune vierge nommée *Catherine Tégahkouita.*

Celle-ci perdit sa mère chrétienne, qui l'avait fait baptiser à l'âge de quatre ans. Son père idolâtre, voulant la pervertir, la traita durement et finit par la mettre au rang des esclaves. Catherine se soumit à toutes ces rigueurs pour l'amour de Jésus crucifié, à qui elle avait voué sa virginité. Des envieux, jaloux de sa vertu, lui tendirent des pièges nombreux qui ne firent qu'accroître en elle l'horreur du péché, le recours à l'oraison, la vigilance chrétienne, l'amour de la pénitence et des peines de la vie. Afin de se soustraire à tant de périls, elle chercha un refuge dans la mission du saut Saint-Louis, où elle fut bien accueillie. Après s'être livrée à toutes les rigueurs de la pénitence, elle mou-

---

1 Certains histoirens ont exagéré le massacre de Lachine. *Désiré Girouard*, juge de la cour suprême qui a étudié mieux que personne le massacre de 1689, donne le résultat suivant: tués: 6 hommes, 6 garçons, 3 femmes, 3 filles, 2 enfants, 3 soldats. Il y eut 42 prisonniers ; 250 personnes purent s'échapper, "Le Vieux Lachine et le massacre du 5 août 1689, pages 63-65". Travail publié en 1889, chez Gelbardt Berthiaume, Montréal.

2 Le père Garceau fut mortellement blessé par les Iroquois, dans les environs de Montréal.

3 Le père Mesnard mourut dans les forêts de l'Ouest, où il s'égara dans ses missions. Longtemps après sa mort, sa soutane et son bréviaire étaient religieusement conservés par les Sioux.

rut en odeur de sainteté, dans sa vingt-quatrième année. Après sa mort un rayon de gloire orna son front et tous ceux qui vinrent prier auprès de sa dépouille mortelle, disaient dans leur admiration : "La sainte est morte." Sa vertu eut beaucoup d'imitateurs dans sa mission d'adoption. Le ciel s'est plu à illustrer le nom barbare de cette jeune vierge par de nombreuses faveurs, qui l'ont fait appeler la *Geneviève de l'Amérique du Nord.*

Une autre mission prenait naissance sous les auspices de *MM. de Saint-Sulpice ;* M. *de Belmont* ouvrit une école au fort de la Montagne pour les petites filles sauvages, et la vénérable Marguerite Bourgeoys s'en occupait activement. Le ciel bénissait ses efforts ; aussi, vit-elle avec bonheur *Marie-Barbe Atontinon* et *Marie-Thérèse Gannensagouas*[1] mériter de devenir ses filles spirituelles.

Il est bon de remarquer que les gouverneurs de la Nouvelle-France, qui avaient pour mission de franciser les sauvages, n'eurent pas tout le succès désirable, car, parfois, on vit des colons, et surtout les coureurs de bois, devenir presque sauvages, au lieu d'amener les Indiens aux habitudes et au langage français. C'est bien le cas de dire que, dans la civilisation, il est plus facile de descendre que de monter.

C'est aussi vers cette époque que les Hurons et les Abénakis, décimés par la maladie, quittèrent Sillery pour aller s'établir au grand saut de la rivière *Chaudière.* Leur village prit le nom de *Saint-François-de-Sales.*

On vit également les sauvages de Sainte-Foy porter leurs pénates à l'*Ancienne Lorette* (1673), où ils demeurèrent jusqu'à leur départ pour la *Jeune Lorette* (1697). Des recrues d'Iroquois convertis se joignirent à eux. Ces différents villages se transformèrent bientôt en peuplades policées sous la conduite des religieux qui, tout en ayant pour principale mission d'annoncer l'Évangile, travaillaient aussi avec ardeur au développement de la colonie.

Plusieurs missionnaires, au péril de leur vie, demeuraient dans les cinq cantons pour ne point perdre de vue les familles iroquoises, qui, bien qu'ayant embrassé le christianisme, ne pouvaient se résoudre à quitter leurs domaines. Les principaux furent les pères *Jean* et *Jacques de Lamberville, Bruyas, Millet, Carheil, Raffeix* et *Garnier.*

---

1 Marie-Thérèse Gannensagouas enseigna à l'école de la Montagne, et mourut pleine de ferveur et de mérites (1695). Ses restes reposent dans une des tours du séminaire de la Montagne auprès de son aïeul Thoronhiongo.

Les ministres protestants eux-mêmes témoignent du respect en présence de ces vies admirables. L'un d'eux, M. *Kip*, après avoir raconté l'histoire de plusieurs martyrs, s'écrie : "Combien peu mouraient au milieu du repos !... Mais les obstacles qu'ils rencontraient purent-ils arrêter les progrès des Jésuites ? Non, les fils de Loyola ne voulurent jamais se retirer. La mission qu'ils fondaient dans une tribu ne finissait qu'à l'extinction de la tribu elle-même. Leur vie n'était qu'une longue suite d'actes d'admirable dévoûment et d'immenses sacrifices. Tout en pleurant leurs frères morts, ils s'empressaient de venir occuper leurs places, et s'il le fallait, partager leur sort."

"Tout ce qui est arrivé à ces excellents missionnaires, écrivait le père Petit, après avoir raconté le martyre de ses frères, ils l'avaient prévu en se consacrant aux missions indiennes. Si la chair frémissait et tremblait, l'esprit ne défaillait pas. Chacun sentait qu'il était baptisé pour la mort, et que son sang, versé à flots dans les grandes forêts de l'ouest, faisait croître plus de fruits de salut que toute une vie d'effort et de travail."

A ces hauts témoignages, joignons celui du célèbre historien protestant Bancroft. " Toutes les traditions de cette époque, dit-il, portent témoignage en leur faveur ; s'ils avaient les défauts d'un ascétisme superstitieux[1], ils avaient résisté avec une invincible constance et une profonde tranquillité d'âme aux horreurs d'une vie entière passée dans les déserts du Canada."

"Loin de tout ce qui fait le charme de la vie, loin de toutes les occasions d'acquérir une vaine gloire, ils mouraient entièrement au monde, et trouvaient au fond de leur conscience une paix que rien ne pouvait altérer. Le petit nombre de ceux qui arrivaient à un âge avancé, quoique courbés sous les fatigues d'une mission pénible, n'en travaillaient pas moins avec toute la ferveur d'un zèle apostolique. L'histoire de leurs travaux est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française, et il est de fait qu'on ne pouvait doubler un seul cap ni découvrir une rivière sans que l'expédition ne trouvât à sa tête un Jésuite."

L'Angleterre peut avec orgueil opposer ses grands hommes à ceux de notre mère-patrie : son poète *Shakespeare* à *Molière*, *Racine* et

---

1 Inutile de dire que ces missionnaires n'étaient en rien superstitieux. Ce prétendu défaut que leur reproche Bancroft, était précisément la source de leur zèle et de leur dévoûment.

Corneille ; son philosophe *Newton* à *Descartes ;* son politique *Chatham* à *Richelieu ;* ses marins *Blake, Nelson* et *Cook* à *Duquesne, Suffren* et de *La Peyrouse ;* même, bien qu'avec pâleur, ses intrépides guerriers *Malborough* et *Wellington* aux incomparables *Bayard, Turenne, Condé* et *Napoléon.* Mais quels hommes opposera-t-elle aux *Brébeuf,* aux *Lalemant,* aux *Allouez,* aux *Jogues* et à tant d'autres missionnaires qui ont illustré les fastes de notre histoire nationale ?[1]

LECTURE.—*Mgr François de Montmorency-Laval.*—Le Canada salue en Mgr de Laval un illustre évêque et un grand citoyen. Il naquit au grand siècle, d'une noble lignée. A cette époque, par le prestige des armes, de la littérature, de la science et des arts, la France s'élevait à l'apogée de la gloire. Le jeune François de Montmorency-Laval aurait pu, par l'éclat de sa naissance et de ses brillantes qualités, prétendre aux éminentes dignités de la cour de Louis XIV ; mais les aspirations de son cœur d'élite et les élans sublimes de son âme l'élevaient au-dessus des ambitions humaines, et le portaient à sacrifier les titres pompeux pour aller étendre au loin le royaume de Jésus-Christ.

A l'âge de trente-sept ans, on le voit renoncer aux charmes de la vie au milieu de sa famille et de ses nombreux amis, pour franchir les mers et se rendre au Canada, cette colonie naissante, comptant alors peu de Français et beaucoup d'Indiens livrés à l'idolâtrie. C'est au milieu de ces tribus nomades, dont il combattra obscurément la barbarie, qu'il sèmera une chrétienté nouvelle, sans en voir néanmoins les prodigieux et providentiels accroissements. Ce geste héroïque est dû à la sublimité de son dévouement sans bornes et sans calcul avec les intérêts humains. Au sein de son exil volontaire, il subira des luttes opiniâtres, des sacrifices sans nombre, des peines morales et les orages torturants des haines, des mépris et des calomnies. Il boira le calice des humiliations jusqu'à la lie ; sa devise sera : Rien pour moi, tout pour la sainte cause que j'ai embrassée.

Qui pourrait exprimer la grandeur de son œuvre ? Dans son pays natal " son zèle se trouvait à l'étroit ; il avait besoin de se dilater, de se répandre, de se communiquer ; il lui fallait de l'espace. Dieu lui avait donné des ailes d'apôtre." Quelques semaines après son arrivée dans la Nouvelle-France, il poussait, dans son labeur épiscopal, ce cri apostolique : " Mon sort est bienheureux et le partage que m'a fait le Seigneur est bien digne d'envie. Quoi de plus beau que de se dévouer, de se dépenser tout entier pour le salut des âmes ?" Dans cette frêle petite colonie, tour à tour éprouvée par la misère, des guerres incessantes et des incursions iroquoises, on le voit, sans défaillance et sans recul, lutter obstinément contre toutes ces cruelles épreuves et ces sanglants désastres.

La rosée du ciel s'est plu à féconder ses œuvres. Tous les sillons creusés par son auguste main : organisation du clergé et des paroisses, fondation des maisons d'édu-

---

1 Voir Garneau, 4e édi., T. I, livreVe, chap. I.

cation, luttes pour l'abolition de la vente des liqueurs alcooliques ont vu jaillir de leur sein des épis merveilleux.

Si, sur un champ de bataille où frissonnent les drapeaux et battent les tambours pour donner la charge, il est héroïque, dans un moment d'enthousiasme, de mourir pour la patrie, qu'en est-il donc de l'héroïsme d'un homme apostolique qui a consacré cinquante ans de sa vie à des luttes obscures, à des sacrifices incessants, pour gagner des âmes à Jésus-Christ ?

O vénérable de Laval, puisse ton nom, hérité de barons très chrétiens, briller un jour aux diptyques d'or des fastes de l'Église, et ton peuple canadien, qui sait se souvenir, le chanter dans un élan de foi, d'amour et de reconnaissance, au pied de ses autels !

CHAPITRE XI

GUERRE AVEC LA NOUVELLE-ANGLETERRE (1689-1692)

Arrivée du comte de Frontenac.—Baie d'Hudson.—Les Abénakis.—Triple parti de guerre dans la Nouvelle-Angleterre.—Première invasion du Canada : Acadie.—Siège de Québec.—Combat de la Canardière et de Beauport.—Retraite des Anglais.—Combat de Repentigny.—Projet d'une deuxième invasion du Canada.—Combat de Laprairie.—Reprise de Port-Royal.

Arrivée du comte de Frontenac.—En 1689, de *Frontenac* arriva pour la seconde fois à Québec, en qualité de gouverneur général, avec la double tâche de réduire les Iroquois et de porter la guerre contre les Anglais. La colonie, qui l'accueillit avec une grande joie, voyait en lui, malgré ses défauts de caractère, un homme ferme, expérimenté dans la guerre, connaissant les besoins du pays et plein d'ascendant sur les tribus indiennes. La valeur militaire de Frontenac devait suppléer au manque d'hommes.[1] A peine arrivé à Québec, il vola à Montréal pour contremander l'ordre donné par de Denonville à M. de Valrennes, de détruire le fort Frontenac dont il avait la garde, plutôt que de le laisser tomber aux mains des Iroquois, mais cette démarche fut inutile. Un convoi de trois cents hommes montés sur 25 canots, envoyés pour cet effet, venait à peine de quitter Lachine quand ils rencontrèrent de Valrennes, avec quarante-cinq hommes, qui leur apprit qu'après avoir fait sauter le fort il avait fait couler

---

1 La population canadienne française ne comptait que 12,000 âmes, tandis que celle des colonies anglaises s'élevait à 250,000.

à fond trois barques naviguant sur le lac Ontario, ainsi que les provisions et les munitions de guerre dont il n'avait pas besoin. Cette nouvelle contrecarra les desseins de Frontenac et le contraria beaucoup.

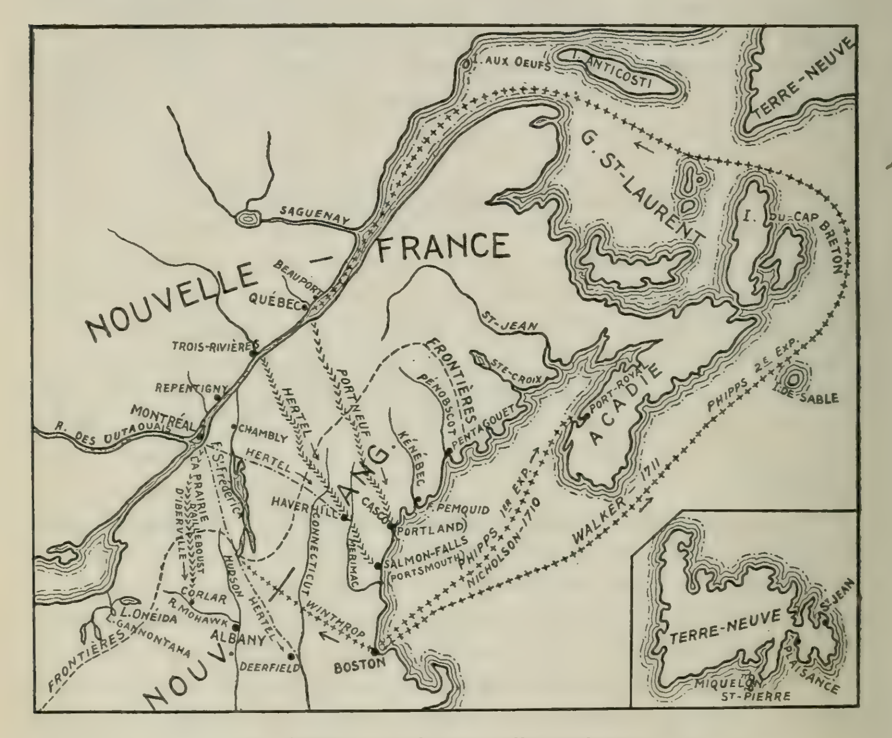
Baie d'Hudson.—D'Iberville ruina le commerce des Anglais à la baie d'Hudson. Ayant capturé deux de leurs vaisseaux (1689), il amena lui-même le meilleur à Québec et confia l'autre à *Maricourt*, son frère, chargé de surveiller les postes environnants. Peu avant ces exploits, *de la Ferté*, lieutenant de d'Iberville, avait enlevé, près du port Nelson, le gouverneur du fort de *New-Severn*. On trouva dans les papiers du gouverneur de la place des lettres par lesquelles les directeurs de la compagnie de la Baie-d'Hudson ordonnaient à tous les Anglais de ces parages de reconnaître comme leurs souverains le prince et la princesse d'Orange, qui venaient de supplanter les Stuarts dans la personne de Jacques II (1688), le dernier roi catholique de ce royaume. Par le fait même de ce changement de souverains, l'alliance française, qui remontait à Henri IV et à Elisabeth, était rompue, et la Grande-Bretagne entrait dans la coalition d'Augsbourg contre la France. Le Canada devait tôt ou tard être une des victimes de cette lutte acharnée, qui mit le feu aux quatre coins de l'Europe.

Les Abénakis.—Dans la même année (1689), les Abénakis vengeaient le barbare attentat des Anglais sur quatre cents des leurs, à *Cocheco*, en un temps de paix. Dix de ces Indiens avaient été pendus et les autres conduits en esclavage à Boston (1676). *Waldron*, vieillard octogénaire, qui, comme magistrat, avait présidé au supplice des Abénakis, fut torturé dans sa chambre au milieu des moqueries et des reproches les plus amers de ses bourreaux. Les maisons voisines furent incendiées, trente-deux Anglais tués et vingt-neuf conduits en captivité. Les Abénakis marchèrent ensuite sur *Pemaquid*[1], établissement prospère défendu par une forte palissade et vingt canons. Après un combat opiniâtre de vingt-quatre heures, le commandant de la place fut obligé de capituler. Les sauvages lui promirent de ne molester personne et tinrent parole. Ils ravagèrent plusieurs petits forts des environs de *Kennebec* et se retirèrent chargés de butin et de munitions de guerre.

---

1 Pemaquid était situé entre Kinnibéki et la rivière Penobscot.

Triple parti de guerre dans la Nouvelle-Angleterre.—De Frontenac, voulant à tout prix venger l'honneur des armes françaises au Canada, organisa trois corps d'armée qu'il dirigea contre les principaux postes de la Nouvelle-Angleterre. Sa troupe régulière, qui ne comptait que 1,300 soldats, fut puissamment aidée par les Canadiens et les sauvages alliés.



13. Guerre avec la Nouvelle-Angleterre

Le premier corps, composé de deux cents hommes, sous les ordres de MM. *d'Ailleboust de Mantet, de Sainte-Hélène* et *d'Iberville,* se dirigea sur *Corlar* (Schenectady). Ces braves quittèrent Montréal (premiers jours de février 1690) avec la perspective d'avoir à parcourir une centaine de lieues sur la neige et à travers de profondes forêts qui ne leur offriraient d'autre abri que le ciel glacé. Le sac de provisions au dos, le fusil en bandoulière, les raquettes aux pieds, la bravoure et l'espérance plein le cœur, ils affrontèrent hardiment ces

difficultés et arrivèrent pendant la nuit (18 fév.) à Corlar, qu'ils attaquèrent incessamment. Les assiégés furent écrasés et ne purent se défendre. Une soixantaine trouvèrent la mort, et l'on fit bon nombre de prisonniers. Ceux qui purent s'échapper répandirent la terrifiante nouvelle du côté d'Albany. Trente Agniers, résidant à Corlar, furent mis en liberté, pour leur prouver que ce n'était pas à eux qu'on en voulait, mais aux Anglais et aux Hollandais. La petite armée revint à Montréal chargée d'un riche butin.

Le second corps, de cinquante-trois hommes commandés par le vaillant *Hertel*, partit des Trois-Rivières (28 janvier 1690) pour se rendre à Salmon-Falls (New-Hampshire), où il n'arriva qu'à la fin de mars, après un trajet long et pénible. Nonobstant le courage et la valeur des assiégés, ce bourg fut emporté d'assaut, pillé et livré aux flammes. Trente des plus braves défenseurs furent tués et cinquante-quatre constitués prisonniers. Deux cents Anglais, s'étant mis en route pour couper la marche aux vainqueurs, furent repoussés à l'arme blanche.

Le troisième corps, de cinquante Français et de soixante Abénakis sous les ordres de *Portneuf*, quitta Québec (28 janvier 1690), pour aller attaquer le fort *Casco*, situé sur le bord de la mer, à l'embouchure du Kennebec. Ce parti, n'ayant pu se munir de vivres à cause de leur extrême rareté, fut obligé de se nourrir de chasse pendant son long trajet, qui dura jusqu'au mois de mai. Casco, défendu par une centaine d'hommes et huit canons, perdit la moitié de ses défenseurs dans une embuscade tendue par deux Français et quatre sauvages. Le reste de la garnison se rendit à la vue d'une tranchée que les assiégeants ouvraient avec activité dans le flanc d'un coteau escarpé, qui garantissait le principal poste de la place.

A peine ces opérations étaient-elles terminées que quatre voiles anglaises, venant au secours de Casco, furent aperçues ; mais les capitaines de ces vaisseaux, ne voyant pas flotter le drapeau anglais sur le fort, crurent qu'ils étaient venus trop tard et retournèrent en Angleterre. Portneuf encloua les canons et mit le feu au fort, aux maisons environnantes, et à toutes les provisions qu'on ne put emporter.

Première invasion du Canada : Acadie.—Le succès des expéditions de Frontenac alluma le feu de la vengeance dans le cœur des Anglais des colonies. Ceux-ci, favorisés par le nombre et la richesse,

résolurent de s'emparer de *Port-Royal*, en Acadie, et d'attaquer Québec. L'amiral *William Phipps*, commandant une flotte de sept voiles montée par sept cents hommes, fut chargé de cette expédition (mai 1690). Port-Royal avec ses fortifications délabrées et sa petite garnison de soixante-dix hommes mal armés ne put opposer de résistance. Phipps accorda à M. *de Menneval*[1], gouverneur de cette place, une capitulation favorable, qu'il s'empressa de violer dès qu'il vit la faiblesse de la garnison. Il désarma les soldats, pilla la ville, dévasta les campagnes environnantes et garda de Menneval comme prisonnier. Il retourna ensuite à Boston, chargé de dépouilles. Après son départ, les Acadiens se rendirent de nouveau dans leur pays pour y rétablir leurs demeures.

Siège de Québec.—Aussitôt après ses succès en Acadie, l'Angleterre porta ses efforts sur le Canada. Elle mit deux armées sur pied : la première de 3,000 hommes commandés par le général *Winthrop*, se dirigeait sur Montréal par le lac Champlain ; la seconde, de 2,000 miliciens portés sur 34 vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Phipps, venait assiéger Québec. L'armée de Winthrop, à cause du manque d'entente des chefs et de la petite vérole qui la ravagea, s'immobilisa au lac Georges.

Informé du danger qui le menaçait de Frontenac réunit à Québec toutes les troupes disponibles, fit réparer les fortifications et augmenta les batteries établies sur les points culminants. Il chargea ses colonnes mobiles d'Abénakis et de Hurons de suivre sur les rives les mouvements de la flotte anglaise, qui ne pouvait envoyer aucune chaloupe à terre sans qu'elle fut repoussée à coups de fusils. Le 16 octobre au matin (1690) Phipps parut devant Québec. Les huit plus gros vaisseaux de la flotte mouillèrent au milieu du fleuve, en face de la ville, et les autres, près de la côte de Beauport. Les assiégés, épiant tous les mouvements des ennemis, virent avant les dix heures, une chaloupe où flottait le drapeau parlementaire, se détacher du vaisseau de l'amiral et se diriger vers le port. Quatre canots allèrent au-devant de cette embarcation. Après avoir bandé les yeux au messager qu'elle portait, on le conduisit au château Saint-Louis, faisant autour de lui un grand bruit d'armes et l'obligeant à parcourir de nombreux détours, comme si l'on eût circulé à travers des retranchements

---

1 Fils du baron de Portneuf. Il était gouverneur de l'Acadie depuis 1687.

de toutes sortes, pour lui donner l'idée que la ville était en état de défense. Introduit dans la salle de réception, après lui avoir ôté son bandeau, il se trouva en présence du gouverneur entouré de l'évêque, de l'état-major et de tout un groupe brillant couvert de broderies d'or et d'argent, poudré, portant perruques, plumes et rubans, et figurant dans tout l'apparat militaire le plus recherché. Le parlementaire, impressionné à la vue d'une si noble et si brillante assistance, lut en tremblant son messsage, sommant le gouverneur de rendre la ville dans une heure. Prenant sa montre en main, il dit à Frontenac: "Il est dix heures et il me faut une réponse à onze heures." En présence de tant d'audace, l'assistance, trépignant d'indignation, aurait voulu traiter le messager comme l'envoyé d'un corsaire ; mais le gouverneur, malgré la vivacité de son caractère, se posséda et calma les esprits par cette fière réponse : "Allez dire à votre général que ce n'est pas ainsi que l'on parle à un homme comme moi, et que je vais lui répondre par la bouche de mes canons." On reconduisit le messager avec les précautions prises pour le recevoir. A peine était-il parti, qu'un coup de canon pointé par Sainte-Hélène, abattit le pavillon de l'amiral, qui tomba dans le fleuve. Apercevant cette précieuse dépouille flotter au gré des flots, d'intrépides Canadiens se jetèrent à la nage, sous une pluie de balles, pour l'aller chercher et la rapportèrent triomphalement à la vue de la flotte ennemie. Ce glorieux trophée fut suspendu à la voûte de la cathédrale et y resta jusqu'à la conquête du Canada (1759).

Phipps commença aussitôt le bombardement ; mais sa canonnade, quoique vive et nourrie, resta sans effet. D'autre part, ses vaisseaux, gravement avariés par les batteries de la ville, furent obligés de se retirer près de l'île d'Orléans.

Aux troupes de Québec et des environs vinrent se joindre celles des Trois-Rivières, commandées par Hertel, et huit cents hommes de Montréal sous les ordres de M. de Callières. Ces derniers débarquèrent à la Pointe-aux-Trembles, et se rendirent à Québec à pied pour éviter la rencontre des vaisseaux anglais. Leur arrivée se signala par de grands cris de joie accompagnés d'une vive canonnade.

Combats de la Canardière et de Beauport.—Pendant que Phipps couvrait Québec de ses feux, plus de 2,500 soldats, sous les or-

dres de *Whalley,* se portaient en chaloupes sur le rivage de la Canardière. Trois cents Canadiens, cachés derrière les rochers, dans les bosquets et les plis de terrain, les repoussèrent deux fois vigoureusement (18 octobre). Les Anglais, n'ayant pu atteindre de leurs coups ces ennemis invisibles et insaisissables, se retirèrent à nuit close en jurant contre les Français, qui disaient-ils, "se battent derrière les haies et les buissons comme les sauvages". Le même soir (18 octobre), quatre des plus gros vaisseaux s'embossèrent devant Québec pour recommencer le bombardement. Toutes les batteries de la ville répondirent victorieusement jusqu'à huit heures. Les feux reprirent le lendemain matin, mais les vaisseaux anglais, criblés de toutes parts, s'éloignèrent.

Les troupes anglaises, répandues sur la côte de Beauport et restées immobiles pendant la canonnade, s'ébranlèrent dès l'aube du jour (20 octobre) pour se diriger vers la ville. De Longueuil et de Sainte-Hélène, à la tête de deux cents volontaires ardents et vigoureux, s'opposèrent à leur passage et, par une fusillade bien nourrie et bien dirigée, les obligèrent à battre en retraite. Dans la chaleur du combat, de Longueuil et de Sainte-Hélène furent blessés ; le premier, légèrement, le second, grièvement, et sa mort fut une perte pour la colonie. L'armée anglaise, encore mise en déroute de ce côté, tenta un dernier effort : battre la ville en brèche, en jetant quelques pièces d'artillerie sur les bords de la rivière Saint-Charles ; mais des Français, retirés dans une maison située sur une hauteur entourée de clôtures repoussèrent vigoureusement cette dernière attaque. Une quarantaine d'élèves de l'école Saint-Joachim les aidèrent puissamment dans cet exploit. Ces jeunes gens, habitués à manier le fusil, s'acquittèrent si bien de leur tâche que les Anglais se persuadèrent que les montagnes voisines regorgeaient de sauvages qui descendaient pour les attaquer en queue et leur couper la retraite. Deux écoliers furent tués.

Retraite des Anglais.—Phipps, battu de tous côtés et n'ayant reçu aucune nouvelle de Winthrop, leva l'ancre pendant la nuit (21 au 22 octobre) pour retourner à Boston. Il avait perdu six cents hommes et abandonnait l'artillerie et les munitions qu'il avait débarquées. Pour comble de malheur, neuf vaisseaux naufragèrent dans le fleuve avec une grande partie de leur équipage, et plusieurs autres, au sortir du golfe, furent poussés par les vents jusqu'aux Antilles.

Louis XIV fit frapper une médaille pour perpétuer le souvenir de cette brillante victoire, et accorda aussi des titres de noblesse à Hertel et aux officiers qui s'étaient le plus distingués dans ce siège mémorable. Ce fut à cette occasion que Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec[1], fit donner à la chapelle de la basse-ville le nom de "Notre-Dame-de-la-Victoire."

Afin d'encourager les Hurons et les Outaouais à combattre sans relâche les Goyogouins et les Tsonnontouans, de Frontenac envoya *Augustin Le Gardeur, sieur de Courtemanche*, porter à Michillimakinac la nouvelle de la grande victoire qu'il venait de remporter sur les Anglais. Le Gardeur trouva les Hurons et les Outaouais déjà partis pour la guerre. Les Miamis et les Illinois les avaient suivis. Les Tsonnontouans, après avoir éprouvé des pertes considérables, s'étaient retirés chez les Goyogouins.

Combat de Repentigny.—Les Iroquois harcelaient sans cesse la colonie ; sept cents, campés à l'embouchure de l'Outaouais (mai 1691), devaient se répandre aux environs de Montréal. Cent vingt d'entre eux assaillirent la *Pointe-aux-Trembles*, mirent le feu à une trentaine de maisons et firent des prisonniers qu'ils torturèrent ; deux cents autres se glissèrent entre Chambly et la Prairie, où ils surprirent douze sauvages du saut Saint-Louis, qu'ils reconduisirent chez leurs parents dès le lendemain, feignant par là de vouloir traiter de la paix avec les habitants. Ceux-ci devinèrent bientôt le subterfuge employé pour les gagner à leur cause. Un groupe de soixante-dix rôdant du côté de la bourgade de la montagne, capturèrent comme prisonniers des enfants et des femmes. Bienville, à la tête de deux cents hommes—en partie des Agniers convertis—courut à leur rencontre, mais les Iroquois, voyant qu'ils avaient à lutter contre ceux de leur nation, refusèrent de combattre sous prétexte qu'ils pouvaient obtenir la paix sans faire couler le sang. D'autres Iroquois, distribués par petites bandes, de *Repentigny* au lac *Saint-Pierre*, causèrent de grands dégâts sans être inquiétés : la disette de vivres empêchait les troupes et les milices de les poursuivre. Enfin, MM. de Vaudreuil et de Bienville, avee une centaine de volontaires, se mirent à pourchasser ces barbares, qu'ils trouvèrent à *Repentigny*, logés dans une maison abandonnée. Sans être aperçus, les Français les cernèrent. Quinze

1 Successeur de Mgr de Laval, qui avait démissionné depuis deux ans.

Iroquois, couchés par terre, furent surpris et massacrés incontinent. Ceux qui s'étaient barricadés dans la maison furent attaqués vivement et se défendirent avec une grande énergie. Dans la chaleur de la lutte, de Bienville tomba percé d'une balle. Encouragés par cette mort, les assiégés se battirent comme des lions. De Vaudreuil mit un terme à ce combat, en incendiant la bicoque. Presque tous les Iroquois périrent dans les flammes ; les trois ou quatre qui voulurent s'évader furent blessés grièvement et se traînèrent dans les bois pour y expirer. Sept ou huit Français trouvèrent la mort dans ce glorieux exploit.

Projet d'une deuxième invasion du Canada.—Les Anglais, songeant toujours à s'emparer de la colonie, envoyèrent un ambassadeur chez les Iroquois afin de les engager à lever une grande armée qui se joindrait à eux pour surprendre Montréal. L'orateur des cinq nations répondit aux ambassadeurs : " Il y a longtemps, Corlar[1], que tu nous jettes seuls dans le danger ; aujourd'hui, tu dois marcher le premier. Pars, et nous te suivrons. " Les Anglais comprirent alors qu'il fallait joindre les actes aux paroles. Après de nombreux pourparlers, il fut convenu que les Agniers se joindraient à l'armée anglaise de la *Nouvelle-York* qui marcherait sur Montréal, et que les quatre autres nations enverraient un parti considérable qui descendrait du lac Ontario par la rivière Cataracoui.

Combat de Laprairie.—Le major *Schuyler*, à la tête de 300 hommes : *Anglais*, *Mahingans*, *Sokoquis* et *Agniers*, attaqua soudainement huit cents hommes et miliciens, campés à *Laprairie* (1691). M. *de Callières*, retenu par la fièvre, s'était fait remplacer par M. *de Saint-Cirque* qui, attaqué par surprise, fut blessé à mort avec plusieurs de ses soldats[2]. L'intrépide *de Chassaigne*, arrivé sur le coup avec son bataillon d'élite, repoussa l'ennemi. Schuyler opérait sa retraite en bon ordre quand M. *de Valrennes*, accouru de Chambly, l'attaqua avec un petit détachement et le mit dans une déroute complète, après un combat opiniâtre d'une heure et demie. Le jeune et vaillant *Le Ber Duchêne* fut grièvement blessé dans cette valeureuse action. Schuyler avait essuyé deux défaites en un même jour et perdu une cen-

---

1 Nom donné au gouverneur de la Nouvelle-Angleterre.

2 Jean-Louis de Jadon, écuyer, sieur de Saint-Cirque après avoir servi dans les meilleurs régiments de France et avoir commandé un bataillon en Sicile, vint au Canada en 1685 avec le nouveau gouverneur général, M. le marquis de Denonville. (Bul. des recherches historiques. Vol. XXI. No. 12).



Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville (1661-1706)

Il fallait étouffer les oursons au repaire ;
Et d'Iberville, un fort que rien ne désespère,
Avec cent compagnons armés jusques aux dents,
Malgré la saison fauve et ses froids corrodants,
A travers des milliers d'obstacles fantastiques,
Avait pris le chemin des régions arctiques[1].

Louis Fréchette.

1. Les côtes d'Hudson

taine d'hommes. De Valrennes s'attira les plus grands éloges dans cette circonstance. Voici ce que le comte de Frontenac écrivait au ministre de la guerre : "Depuis l'établissement de la colonie, il ne s'est rien passé d'aussi fort ni de si vigoureux, et l'on peut dire que le sieur de Valrennes a conservé la gloire des armes du roi, et procuré un grand avantage au pays, puisque cela nous a donné moyen d'achever paisiblement nos récoltes, dans lesquelles nous aurions été fort inquiétés, et qui, venant à nous manquer, nous auraient mis dans la dernière désolation."

Reprise de Port-Royal.—L'Angleterre négligeait l'Acadie pour s'occuper des immenses territoires du sud qu'elle voulait conquérir. *Villebon*, attentif à ce mouvement, chercha à reprendre la péninsule. Il passa en France, soumit son projet au ministre de la guerre, et lui assura qu'avec le seul secours des Abénakis, il pourrait déloger les Anglais de Port-Royal. Villebon, voyant son plan agréé, revint à Québec pour de là se porter avec cinquante hommes et deux petites pièces d'artillerie, vers la place qu'il voulait attaquer ; mais les Anglais venaient d'évacuer le fort, tout en y laissant flotter encore le drapeau britannique. Villebon reprit solennellement la place, au nom de la France, en arborant le drapeau fleurdelisé (1691).

Les Acadiens, cruellement abandonnés par la mère-patrie dans les circonstances les plus pénibles, ne parurent pas se réjouir du retour des Français. Sur la rivière Saint-Jean, Villebon s'empara d'un navire où se trouvaient l'ancien gouverneur de Port-Royal et le sieur *Nelson*.[1] Ce dernier, qui maintes fois s'était montré favorable aux Français, était chef d'un parti de guerre opposé à celui de Phipps.

LECTURE.—*Étaient-ils soldats ?*—Depuis que je travaille à me rendre compte de la manière dont les premiers habitants du Canada se sont recrutés en France, les localités d'où ils sont venus, ce qu'ils y faisaient pour gagner leur vie, dans quels endroits du Canada ils se sont fixés, et ce qu'ils y faisaient, il m'a été impossible de trouver dix familles de soldats avant l'année 1675, date où l'émigration cessa presque complètement[2]. Alors que devient la croyance à nos origines militaires ?

Nous savons que de 1632 à 1665, la colonie n'a pas eu de troupes pour la défendre et cela explique les massacres commis par les Iroquois. Le régiment de Cari-

1 Nelson, constitué prisonnier à Québec, reçut de Frontenac, en reconnaissance de sa bienveillance pour les Français, des marques d'estime et une liberté presque sans limites.

2 Bulletin des Recherches historiques de 1698—il est bon d'ajouter qu'il vint de France des artisans habiles et des personnes ayant de la culture intellectuelle, et que si les fondateurs de la colonie n'étaient pas militaires de carrière, ils ne manquaient ni de courage, ni de force, ni d habileté pour le devenir.

gnan, arrivé en 1665, reparti en 1669, nous a laissé à peine quelques hommes. De 1670 à 1675, il est venu peut-être deux cents soldats, mais pour le service des forts. Rien d'étonnant que je ne rencontre que des cultivateurs à mesure de la formation des groupes d'habitants. Sur quoi donc est basée la fameuse chanson :

Nos pères, sortis de la France,
Étaient l'élite des guerriers.

Nos pères, sortis de la France, étaient des paysans tout à fait étrangers à la carrière des armes.

Malheureusement, pour protéger le commerce de fourrures on obligea les fils de ces cultivateurs à se constituer en milice et, de 1684 jusqu'à 1715, ensuite à diverses dates, puis de 1744 à 1760, on les employa contre les Iroquois, contre les Anglais, à faire des incursions militaires, des guerres désastreuses, où leur bravoure se manifesta brillamment ; — mais ceux-là n'étaient point venus de France, ils étaient nés ici, et le rôle militaire qu'on leur imposa différait du tout au tout avec la culture des champs qui était la seule vocation de "nos pères sortis de France."

BENJAMIN SULTE.

CHAPITRE XII

BRAVOURE ET HÉROÏSME DES CANADIENS (1692-1698)

L'héroïne de Verchères. — Échec des Anglais dans le golfe. — Campagnes de d'Iberville : dans le Maine, — dans Terre-Neuve. — Combat naval. — Irruptions des Iroquois. — La Chaudière-Noire. — Grande expédition contre les Iroquois. — Paix de Ryswick. — Mort de Frontenac.

L'héroïne de Verchères.—Il ne s'agit pas ici d'admirer un héros à l'allure martiale, au génie militaire, ayant affronté maintes fois la mitraille sur les champs de bataille, mais une enfant, une jeune fille à peine âgée de quatorze ans, l'héroïque *Marie-Madeleine de Verchères.*

En l'automne de 1692, pendant que M. et Mme de Verchères sont en voyage[1] et que tout le monde travaille aux champs, les cris sinistres des Iroquois se font entendre. Une vingtaine de paysans, surpris dans leurs travaux, sont bientôt mis à mort et scalpés. Le fort de Verchères n'est pas gardé[2]. Tout à coup une voix retentit: c'est le domestique de M. de Verchères qui crie à Madeleine,

---

1 Le père était à Québec et la mère à Montréal.

2 Ce fort était un grand enclos palissadé et défendu par des redoutes munies de canons ou de pierriers, à l'abri duquel se trouvaient l'église, la maison du seigneur et les bestiaux des colons.

se trouvant sur la grève en dehors du fort : "Sauvez-vous ! Mademoiselle, sauvez-vous ! voilà les Iroquois qui vont tomber sur vous." A ce cri, Madeleine se détourne et aperçoit, à une faible distance, une bande d'Iroquois à sa poursuite. Sans perdre son sang-froid, elle court au fort : ses ennemis sont si près d'elle que l'un d'eux, rampant comme un serpent dans les longues herbes de la grève, bondit tout à coup pour saisir Madeleine, qui lui échappe en se précipitant dans le fort, dont la porte était ouverte. Après l'avoir fermée,elle console deux femmes éplorées sur la perte de leurs maris, ranime leur courage, crie : " Aux armes ! " fait le tour du fort pour en boucher les brèches, et pénètre dans la redoute où sont les munitions de guerre. Elle y trouve toute la garnison : deux soldats à demi-morts de frayeur ; l'un est couché, et l'autre tient en main une mèche allumée pour mettre le feu aux poudres afin de ne pas tomber aux mains des Iroquois ; Madeleine l'arrête aussitôt, se plante un chapeau d'homme sur la tête, s'arme d'un fusil et dit à ses deux frères âgés de douze et dix ans[1] : " Battons-nous jusqu'à la mort. Combattons pour notre patrie et la religion. Souvenez-vous des leçons de notre père : " Les " gentilshommes sont nés pour verser leur sang pour le service de " Dieu et du roi." Elle arme ses frères, entraîne les deux soldats, se montre en divers points des fortifications. Tous les cinq tirent sur les Iroquois et en tuent plusieurs. Les autres, croyant avoir à affronter de nombreux combattants, s'éloignent. Notre héroïne profite de ce moment de répit pour charger le canon et le tirer afin d'avertir les soldats dispersés dans les bois du danger qui les menace. Aux femmes dont les maris ont été tués et à leurs enfants, qui tous ensemble poussent des cris lamentables, elle ordonne de se taire, pour ne pas attirer l'attention des Iroquois. Ayant aperçu un canot sur le fleuve et reconnu qu'il portait M. *Pierre Fontaine* et sa famille, qui se dirigeaient vers l'endroit de la grève où elle a été assaillie, elle veut leur porter secours et demande aux soldats de l'accompagner. Mais comme ils refusent, elle charge l'un de faire la sentinelle en dehors de la porte du fort tandis qu'elle ira, armée d'un fusil, prémunir les arrivants contre le danger. Les Iroquois ne bougent pas, pensant qu'elle use de subterfuge pour les attirer : c'est ainsi que sous leur nez elle sauve Fontaine et les siens

1 Louis, né en 1680, et Alexandre.

de la mort, et acquiert par là même une nouvelle recrue. Notre héroïne met le comble aux exploits de cette journée en allant deux fois, à la tombée du jour, du côté du fleuve, pour y chercher du linge et des couvertures.

Le ciel couvert de gros nuages gris annonce une rude nuit. Le sifflement d'un vent impétueux dans les fentes des palissades, le crépitement de la grêle, le bruit des vagues et le pétillement des flammes sinistres des maisons incendiées par les farouches ennemis, laissent présager une vigoureuse attaque. Pour laisser croire aux Iroquois que la place est bien gardée, Madeleine use de stratagème : elle, ses deux frères et un vieillard de quatre-vingts ans, qu'elle appelle son jeune homme, se postent sur les bastions ; Fontaine et les deux soldats se chargent de la redoute. Le cri *bon quart* ! qui s'échange toute la nuit entre la redoute et le fort, maintient les Iroquois dans le respect. Un incident, néanmoins, apporte quelque crainte. Des animaux, cherchant un abri contre l'orage, se groupent près du fort, et comme la nuit est obscure, Madeleine croit, pour un instant, que c'est l'ennemi qui grouille ; mais après avoir observé avec soin, elle reconnaît que ce sont des bestiaux : on les fait entrer. Enfin le jour vient et dissipe les inquiétudes des assiégés.

Notre héroïne passa quarante-huit heures sans prendre ni sommeil, ni nourriture. Les Iroquois rôdèrent dans les parages de Verchères pendant huit jours et durant tout ce temps, Madeleine sut par son assurance et ses bonnes paroles soutenir le courage des assiégés et les convaincre qu'ils seraient secourus. Enfin, une nuit amena M. de *la Monnerie*, envoyé de Montréal par M. de Callières, avec un détachement de quarante hommes, qui s'approchèrent du fort, sans bruit, pensant qu'il pouvait être aux mains de l'ennemi. Laissons la parole à l'héroïne pour jouir du charme de son récit : "Sans perdre de temps, je montai sur le bastion pour reconnaître à la voix si c'étaient des sauvages ou des Français. Je leur demandai : "Qui êtes-vous ?" Ils me répondirent : "Français ! C'est La Monnerie qui vient vous donner du secours." Je fis ouvrir la porte du fort, j'y plaçai une sentinelle, et je m'en allai au bord de l'eau pour les recevoir. Aussitôt que je l'aperçus, je le saluai par ces paroles : "Monsieur, soyez le bienvenu, je vous rends les armes."—" Mademoiselle", répondit-il, d'un air galant, "elles sont en bonnes mains."—"Meilleures que vous

ne croyez", répliquai-je. Il visita le fort ; il le trouva en très bon état, une sentinelle sur chaque bastion. Je lui dis : "Monsieur, faites relever mes sentinelles, afin qu'elles puissent prendre un peu de repos; il y a huit jours que nous ne sommes pas descendus de nos bastions."

On peut bien appliquer à l'héroïne de Verchères ces beaux vers du grand tragique français :

Dans les âmes biens nées
La valeur n'attend pas le nombre des années.

Deux ans auparavant, Mme de Verchères avait aussi défendu pendant deux jours le même fort, que *Parkman* appelle le "Château dangereux" du Canada.[1]

Échec des Anglais dans le golfe.—Depuis sa défaite à Québec, Phipps songeait toujours à laver dans une seconde attaque, la honte qu'il avait essuyée. Sa promotion au gouvernement de la Nouvelle-Angleterre[2] lui en fournit l'occasion. Dans l'automne de 1692, cinq gros navires de guerre furent mis en mer pour faire le siège de *Plaisance* dans l'île de Terre-Neuve.

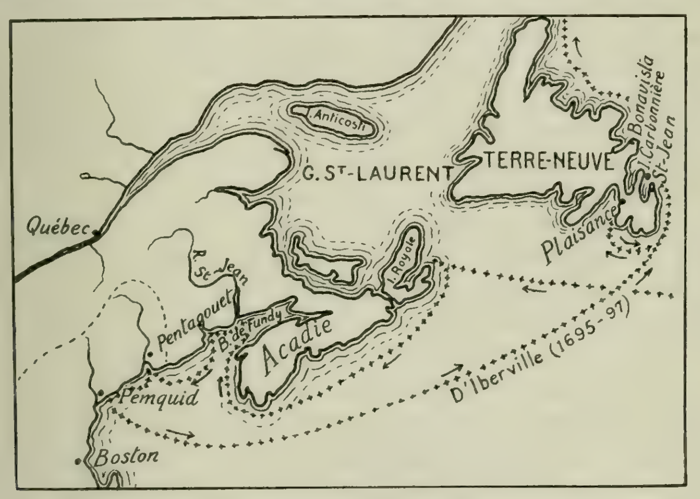
Phipps, au nom de Guillaume III, somma *Jacques de Brouillan*, gouverneur de cette place, de rendre le fort et ses dépendances. Brouillan, quoiqu'il n'eût à sa disposition que cinquante soldats et peu de munitions, répondit qu'il ferait plutôt sauter le fort que de le lui remettre. Ce qui le porta à faire cette bravade, fut le grand nombre de navires marchands qui se trouvaient au port et qui pouvaient lui fournir des centaines de bras. Les Anglais cherchèrent d'abord à s'emparer du fort, situé sur une hauteur, mais ils furent vivement repoussés par une soixantaine de matelots basques, chargés par le gouverneur de le défendre. Après cet échec, les Anglais commencèrent la canonnade ; une vigoureuse résistance les força à se retirer. Après avoir brûlé le village de la *Pointe-Verte*, situé à l'entrée de la rade, les Anglais se dirigèrent du côté de l'Acadie, où ils ne furent pas plus heureux. Villebon, en faisant camper un détachement de Français et de

1 Un superbe monument a été élevé à la mémoire de l'héroïque Madeleine de Verchères sur la place même où le fort était érigé. La statue fut solennellement inaugurée le 21 septembre 1913. Le gouvernement a fourni $25,000 pour cette œuvre nationale.

2 Ce fut *Mather*, célèbre ministre de Boston devenu agent du *Massachusetts*, qui fit nommer son ami Phipps gouverneur de la Nouvelle-Angleterre. A l'ancienne colonie du Massachusetts étaient annexés *Plymouth*, le *Maine*, la *Nouvelle-Écosse*, les îles *Élisabeth*, de *Nantucket* et de *Martha*. Mather et Phipps se rendirent ensemble au Massachusetts. Mather y exerça des cruautés inouïes envers les prétendus sorciers qu'il croyait en communication avec les démons.

sauvages à l'entrée de la rivière Saint-Jean, sut mettre en déroute les quatre cents hommes qu'avait envoyés Phipps pour s'emparer du fort, commandant cette rivière. La perspective d'un combat encore incertain porta les Anglais à ne rien entreprendre.

Campagne de d'Iberville: dans le Maine.--Quoique adossées au pôle et à peine habitables, les régions de la baie d'Hudson amenaient la discorde entre les Français et les Anglais, à cause de la richesse de leurs pelleteries, le veau d'or convoité des uns et des autres. Les choses allaient souvent si loin que les traitants des deux nations se battaient même en temps de paix. La trahison, parfois, y jouait son rôle :



14. Campagnes de d'Iberville dans le Maine et à Terre-Neuve

c'est ainsi que deux fois on vit des Français huguenots livrer la baie aux Anglais.

D'Iberville, la perle de nos gloires nationales de ces temps héroïques, s'était souvent rendu dans ces régions glacées, où il avait toujours soutenu victorieusement l'honneur du drapeau français (1684-1695).

Ce héros exposait au ministre (1696) qu'en laissant les Anglais envahir Terre-Neuve, d'où ils retiraient de si grands profits de pêche, on fermait à la France l'entrée du Canada. Il ajoutait : "Le véritable moyen d'empêcher les Canadiens de courir les bois, c'est de les

(x) the e of quoique is never dropped before a vowel

pousser à la pêche et au commerce." Le cabinet de Versailles prit connaissance des suggestions de l'officier canadien ; Louis XIV les sanctionna et chargea d'Iberville de raser le fort Pemaquid[1], de ruiner les établissements de Terre-Neuve et de se rendre ensuite à la baie d'Hudson pour reprendre le fort *Bourbon*[2], entrepôt de guerre des Anglais. En arrivant en Acadie avec ses deux vaisseaux, d'Iberville apprit que trois navires anglais croisaient à l'entrée de la rivière Saint-Jean ; il se porta aussitôt à leur rencontre, s'empara du premier, puis sans perdre un seul homme, força les deux autres à prendre la fuite. S'arrêtant à *Pentagouet*, pour radouber ses vaisseaux, il reçut un renfort de deux cent quatre Abénakis et de vingt-cinq soldats commandés par *de Villiers.* D'Iberville alla ensuite mouiller devant *Pemaquid* (14 août 1696), et somma le commandant *Chubb* de rendre le fort. Chubb refusa, disant qu'il le défendrait quand même la mer serait couverte de vaisseaux français et la terre de hordes abénakises. Les premiers coups de canon des assiégeants émoussèrent cette bravade, et Chubb, malgré sa garnison de quatre-vingt-douze hommes, ses canons et ses munitions, se rendit à la seconde sommation. Le fort fut rasé et une partie de la garnison envoyée à Boston. Peu après cet exploit, d'Iberville échappa à une escadre de sept voiles anglaises, en serrant la côte, aux abords de laquelle les vaisseaux ennemis, qui avaient cherché à lui barrer le passage, n'osèrent le suivre de peur de se briser sur des rochers.

Dans Terre-Neuve.—Du fort Pemaquid, d'Iberville se rendit à Terre-Neuve[3], où *de Brouillan,* gouverneur de *Plaisance,* devait unir ses forces aux siennes, pour attaquer la ville de *Saint-Jean.* Malheureusement, de Brouillan, dont la jalousie aveugle ne voulait pas par-

---

1 Pemaquid, avec ses murailles de 22 pieds de hauteur et ses 18 canons, était une véritable forteresse qui menaçait l'Acadie. Ce fort situé sur les terres des Abénakis pouvait aussi porter les Anglais à tourner cette nation contre la France.

2 Deux huguenots, Chouard des Groseillers et Radisson, avaient été chargés par une compagnie qui prit le nom de compagnie du Nord, de construire le fort Bourbon (1681). Le travail achevé, ils vinrent à Québec, et ne s'étant point entendus avec les membres de la compagnie, ils passèrent en France pour régler leurs différends. Ayant rencontré, à Paris, lord Preston, ambassadeur anglais, ils lui livrèrent, sous l'aspect des plus séduisantes promesses, le fort Bourbon, qui contenait alors des pelleteries pour plus de 4000 francs. Voir Garneau, 4e édi., T.I. pp. 363 et 364.

3 Cette île, de forme triangulaire, mesurant 320 milles de long sur 310 de large, était à cette époque couverte de forêts impénétrables. Froide, brumeuse et rebelle à la culture, elle tirait toute son importance de ses pêcheries et du voisinage de son fameux "banc", où le monde entier s'approvisionne de morue. En 1695, le commerce des Anglais dans l'île, s'élevait à $3,400,000 par an. Il était donc important pour la France de reprendre les établissements que lui avaient enlevés les Anglais.

tager l'honneur de la victoire, essuya la honte d'une défaite. Tout son rôle se borna à capturer une trentaine de vaisseaux marchands et à dévaster quelques postes d'une mince importance. Après bien des démêlés entre d'Iberville et l'ombrageux de Brouillan, il fut décidé qu'on tenterait de nouveau d'enlever Saint-Jean aux Anglais. Tous ceux qui osèrent opposer quelque résistance à leur passage se virent mis en déroute. Deux forts furent emportés d'emblée, et la ville de Saint-Jean se rendit pour éviter l'assaut. Après avoir signé l'acte de capitulation, de Brouillan retourna à Plaisance. En 1700, il alla remplacer de Villebon, gouverneur de l'Acadie. D'Iberville était l'idole de son bataillon de cent vingt-cinq Canadiens. "Ces braves, dit Charlevoix, étaient la dixième légion, qui ne combattait que sous la conduite de César, et à la tête de laquelle César demeurait invincible." Ils explorèrent toutes les côtes de l'île, pour y détruire les établissements anglais. Ces intrépides volontaires, les raquettes aux pieds, le sac de provisions sur le dos, et n'ayant d'autres armes que le fusil et la hache de bataille, tuèrent deux cents personnes, firent sept cents prisonniers, et semèrent partout la terreur du nom français. Le petit nombre de soldats du héros canadien ne lui permit pas d'attaquer *Bonnavista* et l'île *Carbonnière*, postes fortifiés dans lesquels s'était réfugiée la garnison anglaise.

Combat naval.—Après les brillantes campagnes de Terre-Neuve, d'Iberville revint à Plaisance, où il trouva son frère Sérigny, qui venait d'arriver de France (1697) avec une escadre de quatre vaisseaux et un brigantin. Ce fut avec cette flottille que d'Iberville se porta de nouveau à la baie d'Hudson, pour reprendre aux Anglais le fort *Bourbon* ou *Nelson*. Il quitta Plaisance le 8 juillet, et entra dans la baie le 3 août.

"Les glaces, dit-il, poussées par les courants, nous pressèrent si fort, qu'elles écrasèrent le brigantin, sans qu'on put sauver rien que l'équipage. Les vaisseaux sont bloqués par les glaces, du 3 au 28 août, puis séparés les uns des autres ; tous éprouvèrent des avaries considérables." La mer est enfin devenue libre ; d'Iberville, monté sur le *Pélican*, de quarante-six canons, prend la route du fort Nelson, où il arrive le 4 septembre. Le 5, il aperçoit trois vaisseaux anglais : un de cinquante-deux canons et portant deux cent cinquante hommes, et deux de trente-deux canons. Bien qu'il soit seul, ses deux

vaisseaux ne l'ayant pas encore rejoint, d'Ibervillle décide de combattre, pour empêcher l'ennemi de secourir le fort, qu'il ne pourrait pas reprendre s'il était ravitaillé par les vaisseaux anglais. A son approche, les Anglais lui crient qu'ils savent bien qu'il est d'Iberville, qu'ils le tiennent enfin, et qu'il faut se rendre. D'Iberville commence le feu à neuf heures du matin ; à midi, voyant que la partie est décidément inégale, il résout d'en finir ; il fait pointer tous ses canons à couler bas, aborde vergue à vergue le gros vaisseau anglais, et lui envoie sa bordée, qui le fait sombrer sur-le-champ. Puis il se jette sur le second vaisseau pour l'enlever à l'abordage ; celui-ci amène aussitôt son pavillon ; d'Iberville le fait amariner par ses chaloupes et poursuit le troisième vaisseau, qui a pris le large et file toutes voiles dehors. Le *Pélican*, "crevé de sept coups de canon" et ayant eu deux de ses pompes brisées pendant le combat, ne peut épuiser l'eau qu'il fait ; aussi laisse-t-il échapper le troisième vaisseau anglais. "Dieu merci, écrit d'Iberville, dans le combat je n'eus personne de tué, et seulement dix-sept blessés." Le 7 septembre, une violente tempête engloutit la prise de d'Iberville et jeta le *Pélican* à la côte, à deux lieues du fort Nelson ; mais à ce moment, d'Iberville est rejoint par ses autres vaisseaux. Le 13 il va bombarder le fort, l'oblige à capituler le 14, et il repart le 24, avec trois cents hommes malades du scorbut. Le 7 novembre le chevalier est à Belle-Isle, en France, et le lendemain il rédige pour le ministre de la marine, M. *de Pontchartrain*, le rapport duquel a été extrait le récit de ces combats. Cette belle victoire donna la baie d'Hudson aux Français.

Irruptions des Iroquois.—Les Iroquois firent de nombreuses incursions en 1692. En novembre, trois cent cinquante tombèrent inopinément sur la bourgade du *saut Saint-Louis*, mais les quelques troupes envoyées par M. de Callières les mirent vite en déroute. Une autre bande, dirigée du côté du lac Champlain, n'eut pas plus de succès. Quarante de ces barbares, s'étant glissés furtivement au milieu des habitations françaises, réussirent néanmoins à faire quelques prisonniers. Une escouade embusquée dans les parages de Chambly, surprit les chasseurs du saut Saint-Louis, en tua quatre, et fit huit prisonniers ; cinquante Iroquois convertis la mirent en désarroi et délivrèrent les prisonniers. C'est aussi vers la même époque que M. de Beaucourt, avec trois cents hommes, délogea une cin-

quantaine de chasseurs tsonnontouans de l'île *Toniata*, au-dessus de Cataracoui ; vingt-quatre furent tués et l'officier *de La Plante*, prisonnier chez eux depuis trois ans, fut mis en liberté.

La Chaudière-Noire[1].—Les prisonniers tsonnontouans apprirent aux Français que deux cents de leur nation devaient se rendre sur les bords de l'Outaouais, afin de s'unir à cent autres qui y faisaient la chasse, et qu'ils passeraient l'été, embusqués dans ces parages, pour y surprendre le passage des Français. Afin d'éviter que des canots nombreux chargés de pelleteries, attendus de *Michillimakinac*, tombassent dans leurs embuscades, M. de Frontenac députa *Lanoue*, en toute hâte, avec quarante hommes, pour s'assurer si les eaux de l'Outaouais étaient libres.

Comme plusieurs petites bandes d'Iroquois y avaient été aperçues, Lanoue fut envoyé de nouveau avec trente Français et autant de sauvages pour y maintenir en respect ces farouches ennemis. Lanoue, escorté de trente hommes commandés par le lieutenant *de la Gemeraye* et de deux fils d'Hertel, se mit en route une troisième fois pour sauvegarder soixante sauvages de la nation des *Têtes de Boule*, venus du côté de la baie d'Hudson pour vendre leurs pelleteries.

La *Chaudière-Noire* attaqua soudainement Lanoue et ses hommes, qui ne purent se soustraire à ses coups meurtriers qu'en fuyant en toute hâte en canots. L'embarquement précipité fit chavirer le canot de *Saint-Michel* et des deux Hertel, et tous trois devinrent prisonniers.

Profitant de quelques moments de paix, de Frontenac descendit à Québec, où il trouva les secours attendus de France. *Le Poli*, vaisseau du roi commandé par d'Iberville, venait d'arriver au port. Mais la joie éprouvée dans cette circonstance, fut encore troublée par la Chaudière-Noire, qui tomba inopinément sur les habitations de La Chesnaie, et s'empara de quatorze cultivateurs occupés aux foins.

De Vaudreuil et *du Plessis Faber*[2], commandant trois cents soldats, furent envoyés par M. de Callières à la poursuite des ennemis, qui se cachèrent dans les bois, laissant derrière eux canots et bagages. *Vildonné*, prisonnier français, profitant de cette bonne aubaine pour s'échapper, fit connaître au gouverneur de Montréal que les Iroquois avaient une cachette de pelleteries près du *Long saut*,

---

1 C'était l'homme le plus populaire parmi les Onnontagués.

2 Ami de Vauban.

et que c'était là qu'il fallait aller les surprendre et les déloger. De Vaudreuil, à la tête de quatre cents hommes, en fut chargé. On lui opposa une vive résistance. Une vingtaine d'assiégés succombèrent à la première attaque. Après un combat désespéré, un grand nombre préférèrent se noyer plutôt que d'être faits prisonniers. Le redoutable chef, la Chaudière-Noire, put atteindre à la nage la rive opposée, laissant entre les mains des Français sa femme, qui fut conduite au Long saut. Neuf des Français, pris à La Chesnaie, furent délivrés. Sans l'intervention des sauvages alliés, deux cents Iroquois eussent été passés au fil de l'épée. Le brillant exploit du Long saut n'eut pas pour résultat de mettre la colonie en parfaite sécurité. Peu de jours après, les Iroquois tuèrent le sieur *de Lusignan*, dans l'une des îles du lac Saint-Pierre.

Grande expédition contre les Iroquois.—Le comte de Frontenac nourrissait toujours la pensée de porter la guerre chez la grande nation des Iroquois, mais les luttes qu'il avait à soutenir contre les Anglais l'en empêchaient. D'autre part, pendant les guerres entre les colons de la Nouvelle-France et ceux de la Nouvelle-Angleterre, les Iroquois attirés par les uns et les autres, ne savaient trop parfois de quel côté se ranger : c'est ce qui explique certaines contradictions apparentes de leur conduite. Ne voulant pas non plus s'exposer à être écrasés en se montrant trop en faveur de l'un des partis belligérants, ils savaient parfois, au plus fort de la guerre, tout en semblant favoriser les Anglais, s'arrêter à propos.

En 1694, *Téganissorens*[1] et huit députés Iroquois se rendirent à Québec pour demander la paix. Frontenac accéda à leur désir, à l'unique condition de rétablir le fort Cataracoui (Frontenac). *Fletcher*, gouverneur de la Nouvelle-York et du Massachusetts, fit échouer ce projet. Alors, Frontenac se décida à ne plus les ménager. *Pontchartrain* lui promit de le secourir. Le premier soin du gouverneur fut de sortir Cataracoui de ses ruines, malgré une vive opposition de personnes influentes. Cette mesure intrigua beaucoup les Anglais et leurs alliés. On confia la garde du fort au chevalier *de Crisasy*, commandant quarante-huit hommes. Les Iroquois, poussés par les Anglais, se distribuèrent par bandes près de Montréal et

---

1 Téganissorens était le premier orateur des Iroquois. Les Anglais et les Français l'entendaient toujours avec plaisir. Charlevoix assure qu'après s'être fait catholique, il mourut au saut Saint-Louis.

dans les environs pour prendre des Français par surprise, mais ils furent partout repoussés avec vigueur. *La Durantaye*, avec une poignée de volontaires canadiens, de soldats et d'alliés, obligea un parti qui s'était glissé derrière Boucherville à se retirer avec des pertes considérables. Les Iroquois éprouvaient en même temps plusieurs échecs dans l'ouest, où *La Motte-Cadillac* et *Courtemanche* les repoussaient vigoureusement.

C'est sur ces entrefaites que de Frontenac organisait un grand parti de guerre. Les sauvages alliés se rendirent fidèlement à l'appel. Une armée de deux mille hommes quittait l'île Perrot (7 juillet 1696), pour aller débarquer à Cataracoui (19 juillet), afin d'y attendre l'arrivée de quatre cents Iroquois convertis qui ne vinrent pas. L'armée reprit sa marche (25 juillet), traversa heureusement le lac Ontario, campa à l'entrée de la rivière *Chouaguen*, pour y passer la nuit, et continua, dès le lendemain, sa marche vers les Onnontagués[1].

Frontenac envoya à la découverte de la bourgade un prisonnier tsonnontouan, qu'il croyait sincèrement attaché aux Français. Ce malheureux trompa la confiance du gouverneur ; il effraya tellement les Onnontagués par les récits fabuleux qu'il leur fit de l'armée française, que les sauvages, épouvantés, brûlèrent leurs bourgades et se cachèrent dans les bois. Les Français, en face de monceaux de cendres, se contentèrent de dévaster les champs de maïs. Les Onneyouts, effrayés de ces désastres, députèrent un prisonnier français et un sauvage vers le gouverneur pour demander la paix. Frontenac accepta, à condition qu'ils entreraient sous son gouvernement, qu'ils le suivraient à Montréal, et qu'en attendant leur décision, ils lui livreraient cinq des plus notables de leur nation. Pendant ces négociations, M. de Vaudreuil, à la tête d'un détachement de six ou sept cents hommes, atteignait la bourgade d'Onneyout, où il ne trouva qu'une quarantaine des principaux guerriers, qui lui déclarèrent qu'ils acceptaient les conditions d'Onontbio. Après avoir mis le feu à la bourgade et dévasté les moissons et les récoltes, Vaudreuil et les Onneyouts rejoignirent Frontenac. Celui-ci était déterminé à détruire les bourgades des autres nations ; mais ayant appris que les Anglais s'étaient unis aux Agniers, il cru plus prudent, nonobstant des mécontentements manifestes, de retourner à Montréal.

---

1 L'armée fut partagée en deux corps : l'un, commandé par MM. de Callières et de Ramezay, devait suivre la rive droite, et l'autre, par MM. de Frontenac et de Vaudreuil, devait suivre la gauche.

Paix de Ryswick.—Le plan bien arrêté du comte de Frontenac était non seulement de détruire les cinq cantons, mais d'attaquer aussi la Nouvelle-Angleterre et de s'attacher les nations de l'Ouest. Pour cet effet, M. de Pontchartrain confia au marquis *de Nesmond*, officier de mérite, dix vaisseaux et quelques brûlots. De Frontenac, avec 1,500 hommes, devait joindre son action à celle de cette flotte afin de détruire Boston et New-York. Mais le mauvais temps, des lenteurs et autres circonstances inextricables firent traîner les préparatifs, et la paix de *Ryswick*, signée en 1697, l'obligea de renoncer à ce projet. Ce traité rendait à la France tous ses territoires en Amérique, et faisait renoncer les Anglais à toutes leurs prétentions sur la baie d'Hudson. La rivière *Saint-Georges* démarquait les limites entre la Nouvelle-Angleterre et l'Acadie. Pour ne pas irriter les Iroquois, que les puissances rivales ménageaient avec soin, les limites des possessions anglaises et françaises de ce côté restèrent indéterminées.

Mort de Frontenac.—Frontenac mourut le 28 novembre 1698. " Il était dans sa soixante-dix-huitième année ; mais dans un corps aussi sain qu'il est possible de l'avoir à cet âge, il conservait toute la fermeté et toute la vivacité d'esprit de ses plus belles années. Il mourut comme il avait vécu, chéri de plusieurs, estimé de tous, et avec la gloire d'avoir, sans presque aucun secours de France, soutenu et augmenté même une colonie ouverte et attaquée de toutes parts, et qu'il avait trouvée sur le penchant de sa ruine[1]."

A vrai dire, la guerre et le commerce des pelleteries occupèrent plus Frontenac, que le développement de la colonie.

LECTURE.—*Le marché de Québec en 1700.*—*Façon de voyager.*—Québec offrait un excellent marché pour toutes les campagnes environnantes, qui y apportaient le bois, le blé, les légumes, les herbages, les volailles, le beurre, les œufs, le lait et toutes les choses nécessaires à la vie. Ces produits de la ferme s'y vendaient fort cher. Les colons recevaient en retour des étoffes, de la toile, des souliers. Vu la rareté de l'argent monnayé, les commerçants étaient obligés de recevoir en échange de leurs marchandises des peaux de castors et d'orignaux, du blé, et tous les produits des champs.

Un règlement du 11 mai 1676 avait fixé deux jours de marché pour la ville de Québec : le mardi et le vendredi. Ces jours-là les hommes et les femmes apportaient leurs denrées. Les uns les étalaient sur la grève ou les vendaient dans leurs canots,

---

1 Le père Charlevoix.

les autres se tenaient sur la place à la porte de l'église de la basse ville. Alors comme aujourd'hui, la scène était parfois fort animée. Chacun débattait ses prix et il s'ensuivait des disputes assez bruyantes. Ceux qui assistaient au service divin dans la petite église de Notre-Dame, finirent par se scandaliser de ces querelles. L'intendant Raudot intervint et ordonna aux habitants de se mettre au milieu de la place ou dans les côtés en laissant un passage le long des maisons.

D'autres abus se commirent. Les hôteliers et les cabaretiers enlevaient les denrées dans les canots aussitôt leur arrivée, ce qui ôtait aux autres personnes de la ville le moyen de se procurer les choses qui leur étaient nécessaires. Le sage Raudot ordonna de tout apporter sur la place et les cabaretiers reçurent la défense de ne plus rien acheter avant huit heures du matin (1708). Les habitants apportaient aussi une grande quantité de poissons. Ils étalaient ces poissons sur la place "devant la clôture de M. Macart". L'anguille, par exception, pouvait se vendre sur la grève.

En 1681, il n'y avait encore qu'un seul cheval dans la seigneurie de Lauzon. Étienne Charest en était l'heureux propriétaire. Tous les labours, tous les travaux des champs se faisaient par des bœufs. On se servait aussi beaucoup des canots pour se rendre d'une habitation à une autre. En ce temps-là, tout le monde savait manier la rame ou l'aviron. Le Conseil Supérieur avait bien ordonné en 1665, qu'un chemin public devait longer le fleuve sur la grève, mais ce chemin n'était encore, vingt ans après, qu'à l'état rudimentaire, un sentier raboteux tracé à travers les galets du rivage. Nos pères ne connaissaient point encore l'art ni le luxe de se donner de belles voies carossables. Personne, du reste, ne songeait aux peines ni aux misères du voyage. On partait alors à pied ou en canot pour aller à Montréal, ou aux extrémités des grands lacs, d'un cœur aussi gai, d'une allure aussi leste, que s'il se fut agi de se rendre à l'habitation voisine.

JOS.-EDM. ROY.
"Histoire de la Seigneurie de Lauzon," T. I.

———

CHAPITRE XIII

LE CANADA ET LA SUCCESSION D'ESPAGNE (1698-1713)

Louis-Hector de Callières, gouverneur. — Grand traité de paix avec les sauvages. — Attaque des Anglais contre Port-Royal et Plaisance. — M. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur. — De Subercase à Terre-Neuve. — Capture du vaisseau "La Seine". — Expéditions dans la Nouvelle-Angleterre: prise de Deerfield, de Haverhill. — Attaques de Port-Royal par les Anglais. — Prise de Saint-Jean de Terre-Neuve. — Perte de l'Acadie. — Invasion du Canada. — La recluse canadienne. — Destruction de la flotte anglaise. — Notre-Dame-des-Victoires. — Soulèvement des Outagamis. — Traité d'Utrecht.

M. Louis-Hector de Callières, gouverneur.—M. de Callières, ancien capitaine du régiment de Navarre, vint au Canada en 1684 pour remplacer M. Perrot[1] comme gouverneur de Montréal. En cette qualité, il rendit de grands services à la colonie dans les différentes attaques qu'elle éût à repousser contre les Anglais et les Iroquois. En 1690, il contribua puissamment à la victoire remportée sur Phipps.

Son grand mérite l'appela à succéder à Frontenac dans le gouvernement général de la colonie (1698). "Sans avoir le brillant de son prédécesseur, il en avait tout le solide, des vues droites et désintéressées, sans préjugés et sans passion; une fermeté toujours d'accord avec la raison ; une valeur que le flegme savait modérer et rendre utile ; un grand sens, beaucoup de probité et d'honneur, et une pénétration d'esprit éclairée par une longue expérience. Il avait pris dès le commencement un grand empire sur les sauvages, qui le connaissaient exact à tenir sa parole et ferme à vouloir qu'on lui gardât celle qu'on lui avait donnée."

Le successeur de M. de Callières comme gouverneur de Montréal, fut M. de Vaudreuil. M. de Ramesay fut nommé gouverneur des Trois-Rivières et M. *de Louvigny* devint commandant du fort de Frontenac, à condition de ne pas s'occuper du commerce des pelleteries.

La mort de Frontenac porta les Iroquois, qui avaient demandé la paix, à surseoir, afin de pouvoir attaquer les alliés des Français. Trois députés, sous prétexte de pleurer Ononthio, s'étant rendus à

---

1 M. François-Marie Perrot, neveu, par alliance, de l'intendant Talon, fut transféré au gouvernement de l'Acadie (1684), et partit ensuite pour la Martinique (1687), où il mourut.

Montréal pour étudier l'état de la colonie, proposèrent à M. de Callières d'échanger les prisonniers et de conclure un traité de paix. Vers le même temps, le roi de France avait donné l'ordre à M. de Callières de cesser les hostilités avec les Anglais ; de son côté, le roi d'Angleterre enjoignait un ordre semblable à M. de Bellemont, gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre, au sujet des Français. Les Iroquois, qui voulaient aussi la paix, se trouvaient alors attirés des deux côtés. Après beaucoup de tergiversations, deux députés d'Onnontagué et quatre de Tsonnontouan arrivèrent à Montréal. Les premiers furent présentés au gouverneur par *de Maricourt*, adopté par leur canton ; les seconds, par *Joncaire*, qui avait capté toute leur confiance. Ces députés demandèrent que le père Bruyas, de Maricourt et Joncaire fussent envoyés parmi eux pour représenter les Français. M. de Callières les engagea à envoyer dans trente jours des ambassadeurs de toutes leurs nations et qu'alors les chaudières de guerre seraient renversées, le grand arbre de la paix affermi, les rivières nettoyées, les chemins aplanis, et que chacun pourrait aller et venir, en toute sécurité, partout où il voudrait. Il consentit aussi à envoyer dans leurs cantons les trois représentants demandés, afin de pouvoir établir une paix durable et faire l'échange des prisonniers. De plus, le gouverneur demandait des otages ; quatre députés s'offrirent et furent acceptés.

On reçut à Onnontagué comme de vieux amis les trois ambassadeurs français. Le chef leur souhaita la bienvenue, et le père Bruyas répondit. Il fut écouté avec plaisir, car les Iroquois reconnaissaient qu'il parlait leur langue mieux qu'ils ne le pouvaient eux-mêmes. Pendant le conseil des anciens, un officier anglais vint leur signifier de la part du gouverneur de la Nouvelle-York de rompre leur traité avec les Français et de se rendre à Albany, pour y entendre la voix de leur père *Corlar*. Cet ordre, intimé à ces sauvages, dont l'orgueil farouche les portait à secouer tout ce qui ressentait tant soit peu la dépendance, les irrita et favorisa la démarche des Français. Les cantons iroquois envoyèrent à Montréal dix-neuf ambassadeurs pour "renverser la chaudière de guerre et planter l'arbre de la paix." Ces députés furent reçus solennellement au bruit du canon, et l'orateur des cantons exposa brièvement que, contre le gré du gouverneur anglais, les siens renonçaient à faire la guerre aux alliés des Français,

en s'attendant bien d'attirer sur eux l'animosité de Corlar, mais qu'ils espéraient, en retour, trouver à Cataracoui les marchandises, les armes et les munitions dont ils auraient besoin. Avant le départ des députés, M. de Callières leur demanda de ramener avec eux, au mois d'août suivant, le reste des prisonniers français et deux de leurs alliés.

Le père *Anjelrand* et le sieur de *Courtemanche* furent envoyés chez les Outaouais et les autres nations de l'ouest, pour tâcher de leur faire accepter le traité, et mettre un terme aux hostilités amenées entre les Outaouais et les Sioux par la destruction d'un village de Miamis. La chasse devint aussi une source de difficultés entre les Outaouais et quelques cantons iroquois. M. de Callières essaya de calmer les esprits par de bonnes paroles : il promit que les chefs constitués prisonniers deviendraient libres et qu'il prendrait en mains les intérêts des uns et des autres. De plus, les députés demandèrent de renvoyer, parmi eux, le père Bruyas, Maricourt et Joncaire, pour leur aider à ramener les prisonniers français de leurs cantons. Le gouverneur accéda à leur désir. Dès l'arrivée des ambassadeurs français, on assembla le conseil où ils furent introduits, et les chefs déclarèrent solennellement que la liberté était rendue à tous les prisonniers français. La plupart préférèrent demeurer dans les cantons, à cause de leurs alliances avec des indiennes ou parce qu'ils avaient été adoptés par la nation. Les ambassadeurs revinrent à Montréal (21 juillet 1701) avec deux cents Iroquois.

Le père Anjelrand se fixa à Michillimakinac ; Courtemanche, chaussant les raquettes, alla visiter les Pouteouatamis, les Outagamis, les Hurons, les Mahingans, les Miamis, les Illinois, qui se disposaient à porter la guerre chez les Iroquois. Sur ses instances, tous les chefs lui promirent de se rendre à Montréal. Les Kaskaskias voulaient marcher avec des Outaouais contre les Kansas. Il les engagea à déposer les armes et revint à Chicago, où les Ouyatanons voulaient lever la hache contre les Sioux : il réussit à la leur faire déposer. Arrivé à la baie des Puants (14 mai), il rencontra des Sakis, des Otchagras, des Malhomines ou sauvages de la Folle-Avoine[1], des Kithapons et des bandes des nations qu'il avait visitées; partout il exhortait à la paix. Après une course de 400 lieues, il revint à Michillimakinac où le père Anjelrand avait délivré deux iroquois prisonniers des Outaouais. Le

1 La folle-avoine est une céréale dont les sauvages tiraient parti et qui pousse en abondance dans les terrains marécageux.

père partit de suite avec ses deux protégés pour aller annoncer le succès de sa mission, tandis que Courtemanche réunissait les députés des différentes nations, au milieu desquels la discorde était souvent sur le point d'éclater. Il vint à bout de surmonter tous les obstacles, et se mit à la tête d'une flottille de 180 canots ; 30 restèrent en chemin pour cause de maladie. Toutes les nations avaient leurs prisonniers pour les échanger. Seuls les Iroquois firent exception, ce qui leur attira de vifs reproches. D'ailleurs, tous les orateurs des autres nations se plaignirent d'eux. Ceux-ci se justifièrent assez mal. On mit enfin les récriminations de côté et l'on finit par s'entendre.

Grand traité de paix avec les sauvages.—Le grand traité de paix signé avec les sauvages, en 1700, fut solennellement ratifié l'année suivante (4 août 1701). Une vaste enceinte avait été préparée pour la circonstance, aux environs de Montréal. Mille trois cents députés de presque toutes les nations indiennes de l'Amérique du Nord s'y rangèrent en très bel ordre. Le gouverneur, entouré des principaux officiers et des dames de la ville, se plaça en évidence. Pendant l'une des séances préparatoires à la ratification du traité, le chef Kondiaronk, surnommé le *Rat* se trouva soudainement malade. M. de Callières, qui l'estimait beaucoup à cause de ses services signalés, le fit secourir promptement. Ayant repris assez de force, le grand chef, assis dans un fauteuil au milieu de l'assemblée, fit signe qu'il allait parler. Comme toujours, son éloquent discours charma l'auditoire et provoqua de vifs applaudissements[1]. Le gouverneur répondit à la harangue. A peine avait-il terminé, que Kondiaronk éprouva un malaise considérable. On le conduisit à l'Hôtel-Dieu, où il mourut chrétiennement dans la nuit suivante ; comme il avait rang de capitaine dans l'armée française, on lui fit d'imposantes funérailles. Monsieur *de Saint-Ours*, commandant soixante soldats sous les armes, ouvrait la marche. Le cercueil, porté par six chefs de guerre, était escorté de sa famille et de seize guerriers hurons, vêtus de longues robes de castor, le visage peint en noir et le fusil sous le bras. Le clergé venait ensuite avec les principaux chefs. Les restes mortels furent déposés dans l'église de Montréal. L'épitaphe ne portait que ces mots : *Ci-gît le Rat, chef huron.*

---

1 Selon Charlevoix, personne peut-être, n'eut plus d'esprit que ce chef. Sa causerie était des plus fines et des plus spirituelles. Souvent, le comte de Frontenac l'invitait à sa table pour avoir le plaisir de l'agacer et de s'attirer ses réparties pleines de sel

Après les obsèques de Kondiaronk, on tint la grande séance dans laquelle les chefs indiens signèrent le traité d'alliance avec la France. Plusieurs pères jésuites servaient d'interprètes. Chaque chef, pour parler et signer, s'était affublé de la manière la plus bizarre qu'il sût imaginer. Ces costumes grotesques amusèrent beaucoup les Français. Le chef des Algonquins, brave et beau jeune homme, dont les victoires sur les Iroquois avaient beaucoup contribué à les décider à la paix, avait arrangé ses cheveux au moyen d'un plumet rouge, de manière à simuler une crête de coq. Il s'avança vers Ononthio et lui dit : " Mon père, je ne suis point homme de conseil ; mais j'écoute toujours ta voix ; tu as fait la paix et j'oublie tout le passé. "Ounanguice, représentant des Sakis, et dévoué aux Français, portait en guise de coiffure, la peau de la tête d'un bison, dont les cornes lui battaient les oreilles : son discours fut très obligeant. Miscoasoath, chef des Outagamis, s'avança à son tour, ayant le visage tout vermillonné, portant une vieille perruque poudrée et mal peignée, qui lui donnait un air affreux et ridicule. C'était une galanterie de sa part ; il souleva sa perruque pour saluer et découvrir son visage fort laid. On éclata de rire, surtout lorsqu'un plaisant le pria de se couvrir, ce qu'il fit aussitôt. Ce mouvement d'hilarité ne le déconcerta pas, et il débita gravement sa harangue, qui valait mieux que sa tournure. Enfin, Agenanon, chef des Iroquois, resté silencieux jusque-là, s'avança gravement vers de Callières et présenta quatre colliers : " Ononthio, dit-il, nous sommes contents de tout ce que tu as fait ; voici nos paroles pour t'assurer que nous serons fidèles à nos engagements. Quant aux prisonniers que nous n'avons point amenés, tu en es le maître et tu peux les envoyer chercher." Après les discours, trente-huit chefs signèrent le traité : le grand calumet servit de sanction. Le gouverneur y fuma le premier, puis ensuite les principaux de la colonie et les chefs des différentes nations. La cérémonie se termina par le chant solennel du *Te Deum.* Pour le festin de circonstance, on fit bouillir trois bœufs dans d'immenses chaudières ; le repas fut gai ; le soir il y eut illumination, feux de joie et décharges de canon. Le lendemain, le gouverneur distribua aux chefs des présents du roi, et leur fit promettre l'échange des prisonniers.

Les Iroquois s'engagèrent à rester neutres en cas de guerre entre la France et l'Angleterre. Ce traité, qui maintint la paix avec les sauvages, retarda de soixante ans la prise du Canada par les Anglais.

Attaque des Anglais contre Port-Royal et Plaisance.—Le Canada, qui n'avait plus rien à craindre des Iroquois, eut à lutter contre la Nouvelle-Angleterre. Les Anglais après avoir attaqué Port-Royal, dont ils forcèrent le gouverneur à se rendre, tournèrent ensuite leurs armes contre Plaisance, où ils échouèrent complètement. Les Bostonnais ravagèrent les côtes de l'Acadie, enlevèrent plusieurs vaisseaux, maltraitèrent quelques prisonniers, et menacèrent même de capturer un capitaine nommé *Baptiste,* qu'ils considéraient comme corsaire à cause des prises qu'il leur avait faites. A cette nouvelle, *Brouillan,* successeur de Villebon, fit avertir le gouverneur du Massachusetts qu'il userait de représailles si l'on attentait à la vie de Baptiste. Le messager de Brouillan lui apporta la nouvelle que les Anglais se disposaient à barrer le passage aux vaisseaux français dans le Saint-Laurent, et à venir ensuite attaquer Québec.

M. de Callières se prépara à faire face à l'orage, en déjouant les intrigues du gouverneur de la Nouvelle-York auprès des cantons, en demandant des recrues à la cour et en songeant à renforcer les fortifications de Québec. C'est en cherchant à mettre ainsi la colonie en sûreté que M. de Callières mourut à Québec (26 mai 1703), avec la réputation d'habile général, d'homme intègre et de véritable ami du pays.

M. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, gouverneur.—M. de Vaudreuil, gouverneur de Montréal, remplaça de Callières (1703). Expérience, courage, noblesse de caractère et manières affables le recommandaient. Par cette nomination, Louis XIV voulut récompenser l'un des mousquetaires qui s'étaient le plus distingués à la fameuse surprise de Valenciennes. Pour faire face à l'invasion anglaise, à la veille de se produire, de Vaudreuil continua les préparatifs de guerre commencés par son prédécesseur, affermit le traité de paix signé l'année précédente, et s'efforça de maintenir les cantons iroquois dans la neutralité.

De Subercase à Terre-Neuve.—*De Subercase,* qui avait remplacé de Brouillan à Terre-Neuve, n'était pas homme à laisser les Anglais dormir tranquilles. Il mit bientôt à leurs trousses différents partis de guerre. L'un d'eux s'empara du fort de *Forillon* (Ferryland) en présence de trois cents Anglais qui étaient dans le port. Il prit aussi cinq habitations et quelques petits bâtiments.

Charlevoix rapporte qu'un sieur *Graydon,* chargé de réparer les échecs des Anglais à Terre-Neuve et de s'emparer de Plaisance, trouva les Français si bien organisés qu'il n'osa pas même les attaquer[1].

Capture du vaisseau "la Seine".—En 1704, *la Seine,* vaisseau du roi commandé pas le chevalier de *Maupeou,* et portant une riche cargaison de près d'un million de livres, eut à soutenir un combat opiniâtre de dix heures contre quatre navires de guerre anglais, qui la forcèrent enfin à amener pavillon. Mgr de Saint-Vallier, se trouvant à bord, fut conduit à Londres, où il passa cinq ans[2]. On le traita bien à cause de sa dignité. La reine Anne informa Louis XIV qu'elle n'accorderait la liberté à l'évêque de Québec qu'à condition qu'il élargirait lui-même *Méan,* doyen du chapitre de Liège. Les négociations, traînant en longueur, prolongèrent la captivité de Méan et de Mgr de Saint-Vallier.

La perte des marchandises qu'apportait *la Seine,* poussa les colons à la culture du chanvre et du lin, négligée jusqu'alors. Madame de Repentigny et plusieurs autres personnes distinguées, firent même de la toile avec le cotonnier, l'ortie et l'écorce de bois blanc, pour habiller les pauvres. Les habitants commencèrent aussi à fabriquer du gros droguet avec la laine de leurs moutons.

Expéditions dans la Nouvelle-Angleterre : prise de Deerfield, de Haverhill.—Des partis de Français, de Canadiens et d'Abénakis se dirigèrent du côté de Boston pour raser les établissements anglais. L'escouade, commandée par Beaubassin, ravagea quinze lieues de côte et tua près de trois cents personnes. Après cette expédition, les Anglais, convaincus qu'ils ne pourraient plus faire alliance avec les Abénakis, entrèrent dans leur pays et mirent à mort tous ceux qu'ils rencontrèrent sur leur passage. Les Chefs abénakis recoururent au gouverneur, qui leur envoya *Hertel de Rouville* avec cent cinquante

---

1 Terre-Neuve fut le premier but des armements de la France pour l'Amérique du Nord, et peut-être le premier lieu d'établissement des Français dans ces contrées. Toujours est-il, qu'en 1663, la France y possédait un établissement colonial à Plaisance, puisque M. de Mésy, menant un convoi d'émigrants au Canada, y débarqua 75 colons. (Rameau, p. 87). Les archives de Paris possèdent plusieurs recensements de cette petite colonie. Celui de 1700, qui est nominal, constate 38 chefs de famille, dont 27 à Plaisance (Rameau, p. 87.)

En 1711, on y comptait, outre 354 pêcheurs hivernants, 66 habitants en état de porter les armes ce qui suppose une population d'environ 300 âmes.

Les établissements étaient concentrés sur la baie de Plaisance, au sud de l'île, dans les villages de Plaisance, la Pointe-Verte et le Petit Plaisance (Rameau, p. 87).

En 1713, le traité d'Utrecht céda la totalité de Terre-Neuve aux Anglais (Rameau, p. 87).

2 Avant cette captivité, Mgr de Saint-Vallier avait passé quatre ans en France dans l'intérêt de son diocèse.

hommes. Ce parti attaqua *Deerfield*[1], pendant la nuit, et les assiégés n'opposèrent aucune résistance. Le village devint la proie des flammes et plusieurs personnes périrent. Rouville revint alors au Canada, amenant une centaine de prisonniers (1704). Il fut poursuivi, pendant les vingt-cinq jours que dura le retour, par des partis ennemis, qui tuèrent trois Français et des sauvages. Quelques années plus tard (1708), Rouville renouvela un pareil exploit en tombant inopinément sur le bourg palissadé de *Haverhill*[2], qu'il emporta d'assaut.

Attaques de Port-Royal par les Anglais.—Les Bostonnais, voulant user de représailles pour le massacre de Deerfield, envoyèrent le colonel *March* avec vingt-cinq voiles pour attaquer Port-Royal (15 juin 1707). Daniel Auger de Subercase[3], arrivant de Terre-Neuve, où il s'était distingué, mit aussitôt ses hommes à réparer les nombreuses brèches du fort. Dès le lendemain de son arrivée, la flotte anglaise débarqua 2,000 hommes. *De Saint-Castin*, ancien soldat du régiment de Carignan-Salières, fixé parmi les Abénakis du Pénobscot, repoussa victorieusement quatre cents Anglais qui cherchèrent à enlever des bestiaux. Les Anglais, après avoir tenté vainement d'escalader le fort pendant la nuit, s'éloignèrent à la marée montante, avec une perte de quatre-vingts hommes tués ou blessés. Soixante Canadiens avaient beaucoup contribué à cette victoire. Deux mois après, March essaya de laver sa défaite en venant de nouveau attaquer Port-Royal, avec une armée considérable, que lui avait confiée le gouvernement de la Nouvelle-Angleterre. Cette nouvelle tentative échoua complètement. Tous les habitants des campagnes environnantes avaient mis leurs bras à la disposition de Subercase.[3] Un bataillon d'élite, commandé par *Géranger*, força les Anglais à se rembarquer avec précipitation. Sans avoir attaqué le fort, la flotte retourna à Boston. Un prisonnier anglais déclara que la nation avait décidé de s'emparer de l'Acadie au printemps suivant.

Prise de Saint-Jean de Terre-Neuve.—Les exploits des Français à Port-Royal engagèrent le courageux *Saint-Ovide* de Brouillan, lieutenant du roi à Plaisance, à déloger les Anglais de Terre-Neuve. A la tête de cent soixante-neuf hommes, soldats, matelots et sauvages,

---

1 Village situé sur le Connecticut.

2 Village baigné par le Merrimac.

3 Subercase succéda à de Brouillan à Port-Royal.

il marcha sur *Saint-Jean* (1708), entrepôt général, défendu par neuf cents hommes, cinquante canons et trois forts considérables. Il y arriva le 31 décembre. Tombé à l'improviste sur les forts, il en enleva deux en moins d'une demi-heure : le troisième n'osa résister. Saint-Ovide se retira avec un riche butin et des prisonniers. Voyant qu'il ne pouvait pas laisser assez d'hommes à Saint-Jean pour le défendre sans dégarnir Plaisance, il détruisit ces forts avant de partir.

Perte de l'Acadie.—A la suite de ces nombreux revers, l'Angleterre tenta un effort suprême pour s'emparer de l'Acadie. Dans l'été de 1710, une flotte de 54 voiles, commandée par *Nicholson*, portant près de 4,000 hommes de débarquement, vint bloquer Port-Royal. De Subercase, encore commandant de la place, qui n'avait à opposer à l'ennemi que cent cinquante-six hommes épuisés de fatigue, ne songea qu'à demander une capitulation honorable, qu'il obtint. Il partit de la place tambour battant et enseignes déployées.

Devenus maîtres de l'Acadie, les Anglais l'appelèrent *Nouvelle-Écosse ;* Port-Royal prit le nom d'*Annapolis*, en l'honneur de la reine Anne, d'Angleterre.

Invasion du Canada.—En 1710, l'orage grondait en deux endroits à la fois. Tandis que la flotte anglaise, sous les ordres de l'amiral *Walker*, assiégerait Québec, *Nicholson*, à la tête d'une armée de plus de 4,000 hommes, devait s'avancer par le lac Champlain, pour envahir Montréal et les environs. C'était la reprise du projet Phipps-Winthrop (1690).

La recluse canadienne.—Dans cette circonstance périlleuse, Montréal consulta Jeanne LeBer[1]. Après un moment de silence, la célèbre recluse canadienne répondit : " La Très Sainte Vierge elle-même gardera le pays." Le baron *de Longueuil*, surnommé le Machabée du Canada, fut chargé d'aller observer l'ennemi du côté de Chambly. Avant son départ, il reçut solennement, à l'église de Notre-Dame, où étaient accourus une affluence de personnes, un drapeau bénit par *M. Belmont*, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice et sur lequel Melle LeBer avait brodé cette prière : " Nos ennemis mettent toute leur confiance dans leurs armes : mais nous mettons la nôtre au nom

---

1 Elle était fille de Jacques LeBer, du diocèse de Rouen, qui vint s'établir à Ville-Marie, et de Jeanne Lemoyne, sœur du baron de Longueuil. Elevée dans la piété par ses parents et par les Ursulines de Québec, elle se fit recluse pendant quinze ans dans la maison paternelle, et vingt ans chez les sœurs de la Congrégation. Elle mourut à l'âge de cinquante-deux ans et neuf mois. Plusieurs guérisons sont attribuées à son intercession.

de la Reine des Anges, que nous invoquons. Elle est terrible comme une armée rangée en bataille ; sous sa protection nous espérons vaincre nos ennemis."

En arrivant à Chambly, de Longueuil apprit que Nicholson venait de rebrousser chemin. Cette nouvelle causa une grande joie à Montréal et ranima l'espérance dans tous les cœurs. Les troupes prirent aussitôt le chemin de Québec pour prêter main-forte à cette ville, où l'on attendait l'ennemi de pied ferme.

Destruction de la flotte anglaise.—L'Angleterre confia à l'amiral Walker une flotte de 88 voiles, portant 6,500 soldats, pour assiéger Québec (1711). Le Canada n'avait que 5,000 hommes, en état de porter les armes, à opposer à l'ennemi. Walker était si sûr de la victoire, qu'il avait même distribué en mer, à quelques officiers, les principales charges administratives de la ville qu'il venait conquérir. Il se demandait aussi comment il pourrait hiverner ses vaisseaux, puisque, selon lui, le Saint-Laurent, pendant la rude saison, gelait jusqu'au fond. L'amiral avait calculé sans Dieu, qui dispose de tous les événements. Le vent, qui s'éleva pendant une nuit brumeuse (22 août), poussait la flotte avec une violence épouvantable. Un nommé Paradis, pilote canadien détenu à bord du vaisseau amiral, conseilla de ne pas trop s'approcher de la côte nord ; mais son avis, qui parut suspect, ne fut pas suivi. En moins de deux heures, la flotte échoua sur les écueils de l'*île aux Œufs*, où huit des plus gros navires se fracassèrent avec une violence extrême. La foudre en fit éclater un autre. Le lendemain matin, la côte parut toute jonchée de cadavres et d'épaves. Walker réunit un conseil d'officiers, où l'on décida de retourner à Londres. Le malheur pousuivit la flotte jusqu'au bout : le feu prit au vaisseau amiral, en entrant dans la Tamise, et le fit sauter avec tout l'équipage : 1,000 personnes périrent.

Notre-Dame-des-Victoires.—Le Canada, en apprenant le danger imminent qui le menaçait, avait tourné ses regards vers Marie. La nouvelle du désastre de la flotte anglaise sema la joie dans tous les cœurs. En reconnaissance de la faveur obtenue, Québec, au moyen d'une quête dans la ville et les environs, fit construire une nouvelle façade à l'église de la basse ville, qui modifia son titre de Notre-Dame-de-la-Victoire en celui de Notre-Dame-des-Victoires[3].

---

1 Cette église, construite en 1682 et dédiée à l'Enfant Jésus, fut consacrée à Marie, sous le titre de Notre-Dame-de-la-Victoire (1690), comme nous l'avons vu précédemment.

Soulèvement des Outagamis.—N'ayant pu réussir à rompre la paix signée en 1701, entre les Français et les Iroquois, les Anglais poussèrent la rude et farouche tribu des Outagamis ou Renards, à s'emparer du Détroit. Le gouverneur de la place, Dubuisson, ancien officier plein de bravoure, n'avait avec lui que vingt Français. Il fit aussitôt appel aux tribus alliées, et vers la mi-mai, une petite armée composée d'*Outaouais*, de *Hurons*, de *Poutéouatamis*, de *Malhomines*, d'*Illinois* et d'*Osages* se trouvait sous ses ordres. A ces soldats improvisés, Dubuisson fit distribuer des vivres, du plomb, de la poudre et du tabac. Les Outagamis retirés dans leur fort attendaient patiemment les Français. Pour se soustraire à leurs balles meurtrières ils s'enfoncèrent en des trous creusés dans la terre. Les Français, pour les atteindre, dressèrent des échafauds tout autour du fort, les délogèrent par une vive fusillade et les obligèrent après plusieurs attaques à se rendre à discrétion. Cette victoire coûta plus de 2,000 hommes aux Outagamis et fit perdre aux Anglais l'idée de s'emparer du Détroit, qui leur eût donné libre accès sur les lacs et eût coupé toute communication entre le Canada et les contrées de l'Ouest.

Traité d'Utrecht.—Le traité d'Utrecht (1713) termina la guerre. Louis XIV, courbé sous le poids du malheur et de la tristesse, accepta les conditions de l'Angleterre, et lui céda l'Acadie, Terre-Neuve, la baie d'Hudson et la contrée des Iroquois. Nicholson mit une garnison dans le fort de Port-Royal et deux cent cinquante-deux habitants furent transportés à la Rochelle ; un certain nombre se sauvèrent dans les campagnes, et beaucoup émigrèrent soit aux *Mines*, soit à *Miramichi*, soit à l'île du *Cap-Breton*, où les Français fondèrent peu après la ville de Louisbourg. La France ne garda que l'île du Cap-Breton et les autres îles du golfe Saint-Laurent avec le droit de pêcher sur la côte de Terre-Neuve.

En livrant à l'Angleterre l'entrée du Canada et le littoral de ses possessions, la France préludait nécessairement à la ruine de ses colonies.

LECTURE.—*Jeanne LeBer.*—Le Canada a vu une amante de l'Eucharistie en Jeanne LeBer, qui vécut pendant vingt années dans une cellule ressemblant à une cachette, à côté de l'autel de la chapelle des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

La célèbre canadienne, fille de Jacques LeBer et de Jeanne Lemoyne,[1] fut présentée au baptême par M. de Maisonneuve et Melle Mance.

Jeanne, d'une constitution frêle et délicate, se montra précoce. Dès son enfance, elle adressait à ses parents des questions profondes sur Notre-Seigneur au tabernacle. Elle était à peine âgée de douze ans, quand son père la conduisit au couvent des Ursulines de Québec, pour y faire son éducation. La ville fondée par Champlain avait alors quitté l'aspect rustique qui la caractérisait encore en 1639. Quatre églises élevaient vers le grand ciel leurs reluisants clochers ; le château Saint-Louis avait remplacé le fort; une centaine de maisons de pierre, ombragées d'ormes et d'érables séculaires, s'élevaient gracieusement sur le cap au Diamant. L'établissement des Ursulines, incendié en 1650, venait de sortir de ses ruines. Le nouveau monastère était sans doute, plus spacieux et surtout plus confortable que l'ancien, où, d'après Marie de l'Incarnation, "on voyait par le plafond reluire les étoiles durant la nuit."

Belle, charmante et la mieux douée parmi ses compagnes, Jeanne se prépara d'une manière admirable à sa première communion. A partir de cette action solennelle, elle ne chercha qu'à vivre dans le silence, le recueillement et la prière. Des heures d'adoration auprès de l'Hôte divin faisaient ses délices.

Après trois ans de vie au pensionnat, elle revint au milieu de sa famille où sa vertu s'épanouissait chaque jour comme une rose au lever du soleil. Pour ne pas déplaire à ses parents, elle consentait à se parer de toilettes élégantes, sous lesquelles elle cachait un rude cilice. Sa conversation vive et animée laissait sous le coup du charme. Néanmoins, l'œil observateur, voyant Jeanne souvent plongée dans le mystérieux d'un rêve secret, ne tardait pas à deviner qu'au milieu des enchantements du bonheur, cette âme d'élite ne songeait qu'à la prière et à la pénitence. Quoique la plus riche et la plus recherchée des filles du Canada, on la vit, à l'âge de dix-sept ans, se séquestrer dans une chambre de la maison de son père, d'où elle pouvait voir la chapelle de l'Hôtel-Dieu. A partir de ce moment, elle ne sortit de son espèce de sanctuaire que pour aller à la messe, en compagnie d'une servante. Son cœur se consumait d'amour pour l'Hôte divin des tabernacles. Elle passait la plus grande partie de la journée en adoration, et se levait même la nuit pour épancher son âme devant Jésus Hostie, outragé, oublié et solitaire. Souvent, des larmes brûlantes inondaient ses yeux rayonnants de flamme comme deux escarboucles.

La pensée intense de Jeanne, étant de vivre jour et nuit à côté du tabernacle, la décida à offrir à la vénérable sœur Bourgeoys, de faire bâtir une chapelle contiguë à sa communauté, à condition de lui réserver, derrière l'autel, une petite cellule, pour y vivre et y mourir. La faveur sollicitée fut accordée. Dès que la chapelle fut construite, le clergé et le peuple de la ville conduisirent processionnellement la jeune adoratrice à sa demeure de recluse, d'où elle ne devait plus sortir.

Le temps que Jeanne ne consacrait pas à la prière était employé à travailler pour les autels et les pauvres. Elle ne rompait le silence que pour parler à Jésus Hostie. On lui apportait sa frugale nourriture par une ouverture pratiquée à la porte. Elle se confessait et communiait à travers une grille du côté de l'épître. Personne, si ce n'est son père, et seulement deux fois l'an, ne pénétrait dans sa cellule.

---

1 Sœur de Charles Lemoyne, premier baron de Longueuil.

A force d'instances auprès de Mgr de Saint-Vallier, deux Anglais protestants, de passage au Canada, obtinrent cependant de visiter la recluse. Le prélat les accompagna. Jeanne qui, malgré sa solitude, n'avait pas perdu le charme de ses manières, fit un accueil gracieux aux curieux, dont l'un était ministre luthérien. Celui-ci l'entretint longuement et lui demanda pourquoi elle avait renoncé aux avantages que lui offrait le monde pour se condamner à une vie affreuse, dénuée de tout bonheur ici-bas. En regardant le tabernacle, l'héroïque adoratrice, la voix pleine d'émotion, lui répondit : "Il y a ici un aimant qui m'a attirée, qui me retient invinciblement."

Jeanne mourut en 1714, après vingt années de solitude. Sa figure reflétait un air doux et beau qui portait à la prier avec confiance. Ses obsèques mirent toute la population sur pied et eurent un caractère vraiment imposant.

CHAPITRE XIV

EXTENSION DES COLONIES FRANÇAISES (1714-1725)

Les effets de la guerre.—Ordonnances des intendants.—Compagnie d'Occident.—Colonie de la Louisiane.—Le fort Rosalie.—Fondation de la Nouvelle-Orléans.—Colonie du Détroit.—Autres établissements dans l'ouest.—Ile du Cap-Breton.—Fondation de Louisbourg.—Les colonies du golfe.—Commerce.—Population.—Les Abénakis.—Assassinat du père Rasle.—Fondation de Niagara et du fort Saint-Frédéric.—Immigration.—Naufrage du "Chameau".—Mort du marquis de Vaudreuil.

Les effets de la guerre.—La traité d'Utrecht donna une nouvelle ère de prospérité à la colonie. M. Bégon disait alors (1714) des manufactures du pays : "La cherté des marchandises a rendu les habitants industrieux ; ils font des droguets avec du fil et de la laine du pays ; ils font aussi beaucoup de toile. Il y a, à Montréal, jusques à vingt-cinq métiers pour faire de la toile et des étoffes de laine. Les sœurs de la Congrégation m'ont fait voir de l'étamine qu'elles ont faite pour leur habillement, qui est aussi belle que celle qui est en France, et on fait ici des étoffes noires pour l'habillement des prêtres, et des bleues pour celui des pensionnaires ; la nécessité a fait prendre ce parti."

Les trente années d'une guerre désastreuse pour la colonie, furent suivies de trente années de calme et de sécurité, qui permirent à la France de peupler l'*île Royale* et la *Louisiane*, et de relier celle-ci au Canada par une ligne de forts au nombre d'une soixantaine, érigés sur des hauteurs commandant les plaines environnantes, et destinés à devenir autant de centres de colonisation.

Ordonnances des intendants.—*Jacques* et *Antoine Raudot*, père et fils, furent conjointement intendants du Canada (1705-1712). Ils favorisèrent la prospérité dans les campagnes et contribuèrent à maintenir l'ordre dans les villes de Québec et de Montréal. Ayant reconnu qu'au préjudice des moutons et des bêtes à cornes, on élevait trop de chevaux, ils restreignirent le nombre de ceux-ci à deux ou trois pour chaque particulier. Cette mesure était surtout prise pour faire perdre aux jeunes gens l'habitude de se servir des chevaux pour leurs courses en hiver au lieu de les faire en raquettes ; car l'habileté de marcher à la raquette avait souvent donné aux Canadiens de grands avantages sur les Anglais et les Hollandais, pendant la guerre. Jacques Raudot, le père, fut un habile administrateur ; c'est lui qui suggéra, dans un mémoire remarquable, l'idée de coloniser le *Cap-Breton* et la vallée de la rivière Saint-Jean.

Claude-Michel Bégon, parent de Colbert, remplaça les Raudot, et fut un intendant distingué. Le marquis *de Seignelay* lui procura successivement les intendances des îles françaises et celle du Canada, où le peuple s'attacha à lui à cause de son désintéressement. Nous lui devons les fortifications en pierre de Québec, du côté du fleuve, commencées en 1720. Il encouragea fortement les explorations faites dans le but d'atteindre l'océan Pacifique. Il consacra 30,000 livres à cette entreprise, afin de la rendre indépendante des traitants, aux caprices desquels elle avait été laissée jusqu'alors.

A la louange des intendants du Canada nous pouvons dire avec Benjamin Sulte que, dans les fréquentes querelles entre les censitaires et les seigneurs, ils ont toujours pris la défense de l'habitant. C'est grâce à leur esprit de justice que le seigneur n'a pas empiété sur les colons, et que notre système féodal,—féodal seulement de nom,—a été si peu arbitraire.

Compagnie d'Occident.—La colonie était pauvre ; elle avait peu de pièces de monnaie et on y attachait une plus grande valeur qu'à celles de France. Pour faciliter les opérations commerciales, on substitua à la monnaie un système de cartes, qui n'avait cours qu'au Canada. Il y en avait de vingt et de quarante sous ; de quatre, seize et trente-deux livres. Chaque carte portait sa valeur nominale, l'année de l'émission, les noms et les paraphes de l'intendant et du trésorier. Dans la suite, le gouverneur apposa sa signature, afin de rendre la contrefaçon moins facile. Ce système donna satisfaction

pendant trente ans ; mais les difficultés qu'avaient les marchands à faire payer leurs lettres de change, â cause de la pauvreté du trésor, en amena la suppression (1718). On en brûla pour plus d'un million de francs. La disparition de la monnaie de cartes n'aurait laissé que peu de regrets dans la colonie, si la mère-patrie eût fourni aux Canadiens le numéraire voulu. Tel ne fut pas le cas, et c'est ce qui fit regretter l'ancien système. La mère Juchereau écrivait : "Nous ne laissons pas de regretter la monnaie de cartes, car il sort tous les ans du Canada plus d'argent que le roi n'y en envoie, et nous retombons dans la peine que nous avons eue autrefois par la rareté des espèces, etc."

La monnaie de cartes devint plus populaire après qu'avant son abolition. Nos ancêtres la redemandèrent avec instance et en usèrent pendant plusieurs années encore. Ce fut en 1764 que le conseil d'État décréta l'abolition et la liquidation définitive de cette monnaie : ce système avait duré 79 ans (1685-1764).

La colonie, qui n'avait guère pour tout commerce que la vente des peaux de castors, se trouvait presque entièrement à la merci de la France. La valeur de ces peaux, avec lesquelles on confectionnait beaucoup de chapeaux, diminua peu à peu, ce qui amena successivement la ruine de trois compagnies. C'est alors qu'on songea à fonder la *compagnie d'Occident*, qui, avec le temps, prit beaucoup d'importance. Le roi lui accorda le monopole du commerce du Canada et de la Louisiane pendant vingt-cinq ans ; elle jouissait des privilèges accordés autrefois à la compagnie des Cent-Associés. Aussi, donna-t-elle une puissante impulsion aux défrichements des terres et à l'exploitation des forêts. Elle tenait aussi du roi le privilège de réclamer dix francs sur chaque barrique d'eau-de-vie qui entrait dans la colonie, cinq sous sur chaque livre de tabac, et de plus le quart des peaux de castors et le dixième des peaux d'orignaux qui en sortaient. Les droits sur la vente des pelleteries amenèrent de la contrebande. Les Canadiens—surtout les jeunes—voulaient avoir part aux avantages de la compagnie. Pour cet effet, les uns se rendaient à Michillimakinac, d'autres se cachaient dans les forêts pour faire la traite. On en vit même aller jusqu'à Albany pour y vendre leurs pelleteries aux marchands anglais. C'est surtout à ces voyageurs qu'on a donné le nom de coureurs de bois ; ils y trouvaient tant de charmes qu'il était difficile ensuite de les attacher à leurs foyers.

Colonie de la Louisiane.—Pour plus de sécurité, la France avait d'abord établi ses colons sur les rives du Saint-Laurent, avant d'aller peupler les immenses territoires du sud-ouest, favorisés d'un climat plus doux et d'une fertilité plus grande. Ce fut en 1699 que d'Iberville jeta les bases de la Louisiane ; il y fonda deux centres principaux : *Biloxi* et l'*île Dauphine*, appelée île du Massacre, à cause des nombreux ossements humains qu'il y trouva. Cette nouvelle colonie végéta sous *Crozat*, à qui Louis XIV avait accordé le privilège exclusif de tout le commerce de la contrée pendant seize ans. Il y jeta de suite huit cents Français plutôt aventuriers que colons. Crozat ne comprit pas qu'on paralyse les progrès d'une colonie si on empêche les habitants de s'enrichir. Les commis taxèrent les pelleteries à un prix si élevé que les chasseurs les portèrent au Canada ou dans les colonies anglaises. Le manque d'initiative de Crozat dut lui faire résilier son monopole après trois ans (1714-1717). Ses droits furent concédés à l'Écossais *Law*, qui forma la *compagnie occidentale* ou du *Mississipi*, constituée pour vingt-cinq ans. La Louisiane se détacha alors du Canada (17 septembre 1717), et eut un gouverneur particulier. On donna les plus belles couleurs à cette contrée, on en fit même un Pérou abondant en gisements aurifères. Law, d'une imagination gigantesque, établit, sous l'autorité du régent, une banque percevant et acquittant les billets même sans escompte, ce qui lui permit dès les débuts de fixer les intérêts à sept et demi pour cent[1].

Pour favoriser ses projets, Law répandit les bruits les plus fabuleux sur les bénéfices à recueillir, et dans cette prévision qu'il donnait

---

1 Au fond, ce système était bien simple. Au nom de la banque, derrière laquelle se trouvait le régent de l'État, on empruntait de l'argent et, en échange des espèces reçues, on remettait des billets ainsi conçus : "La banque promet de payer à vue, au porteur, 100, 1000, 10,000 livres, en monnaies de même poids et de même titre que la monnaie de ce jour valeur reçue à Paris." Tout papier monnaie, pour conserver sa valeur, doit avoir une garantie ; ici la garantie donnée au porteur reposait sur l'exploitation des mines d'or et d'argent du Mississipi, quoique dans le temps on ne connût dans la vallée du Mississipi qu'une mine de plomb et, à deux ou trois lieues plus haut, une mine de cuivre. La banqueroute s'effectua en 1720.—En 1719 le roi ou plutôt le régent remboursa les actionnaires, prit l'établissement entre ses mains, l'appela *Banque royale*, et les billets s'exprimèrent ainsi . la Banque promet de payer au porteur à vue . . . . . livres en *espèces d'argent*, valeur reçue à Paris, etc." Ce changement dans la forme du billet, léger en apparence, était fondamental. Les premiers billets stipulaient une qualité fixe d'argent, celle qu'on connaissait au moment de la date sous la dénomination d'une livre. Les seconds, ne stipulant que des *livres*, admettaient toutes les variations qu'il plairait au pouvoir arbitraire d'introduire dans la forme et la matière de ce qu'il appellerait toujours du nom de *livres*. On nomma cela rendre le papier-monnaie *fixe* : c'était au contraire en faire une monnaie infiniment plus susceptible de variations, et qui varia déplorablement. Law s'opposa avec force à ce changement : les principes furent obligés de céder au pouvoir, et les fautes du pouvoir, lorsqu'on en sentit les fatales conséquences, furent attribuées à la fausseté des principes.

comme assurée, il éleva le capital de la compagnie jusqu'à cent vingt-cinq millions de livres. La banque était autorisée à émettre des billets jusqu'à la concurrence de deux cent quarante millions. L'affluence des capitaux fut énorme. Tous ces rêves dorés, qui ne reposaient que sur le mensonge et la crédulité de gens habitués à l'honnêteté, s'évanouirent bientôt. Quand le jour se fit, ce fut un véritable désastre. Un bon nombre de familles, en France et à l'étranger, furent complètement ruinées. La compagnie elle-même aboutit à la banqueroute. Sans l'intervention de la police, le peuple eut mis Law en morceaux. La compagnie n'abandonna cependant pas son projet. Elle envoya, en 1718, trois cents émigrants tirés des diverses classes de la société. Le régent créa des marquisats, des comtés et des baronnies pour les gentilshommes. En même temps, Law obtenait un duché sur la rivière Arkansas. Pour le peupler, il fit partir 1,500 *Allemands* et *Provencaux*, qu'il voulait faire suivre de 6,000 *Palatins* du Rhin, quand sa disgrâce arriva. Ces malheureuses familles, débarquées à *Biloxi*, furent réduites à la plus cruelle misère. Elles ne vivaient que d'huîtres et de crabes pêchés au bord de la mer. La famine causa la mort à plus de cinq cents familles ; le chagrin et le désespoir en tuèrent autant. Les complots et les révoltes attirèrent aussi de graves inconvénients : c'est ainsi qu'on vit une compagnie de soldats suisses se donner aux Anglais de la Caroline du Sud. Un bon nombre de colons, dégoûtés de ce pays, où ils mouraient de faim, grossirent ainsi les rangs des possessions anglaises. La compagnie dépensa au-delà de vingt-cinq millions pour donner une mince valeur à ces immenses concessions.

Le fort Rosalie.—Les Canadiens, par leur activité, leur adresse et leur courage, avaient trouvé moyen d'aider leurs compatriotes de la Louisiane. Le sieur *Saint-Denis*, de la famille *des Juchereau*, s'y fit même une grande réputation. Avec quelques naturels de ces contrées, il remonta le Mississipi jusqu'à un village espagnol nommé *Presidio del Norte.* Le but de son voyage, dit-il au commandant du fort, qui le reçut courtoisement, était d'établir avec eux des relations commerciales. Le commandant lui répondit qu'il ne pouvait rien faire sans consulter le gouverneur, qui demeurait à soixante lieues de là, sur la route du Mexique ; et ce dernier le renvoya au vice-roi du Mexique, résidant à *Mexico*, à trois cents lieues de Presidio del Norte. L'année suivante, Saint-Denis, ayant pour guide un officier et escor-

té de vingt-cinq cavaliers, se rendit au Mexique. Le vice-roi, sans l'écouter ni examiner son passeport, le fit incarcérer en arrivant. Il vit en lui un de ces coureurs de fortune, venant pour examiner les produits des mines. Saint-Denis passa trois mois en prison et il y serait peut-être resté jusqu'à sa mort, si des officiers français ne fussent pas intervenus pour l'en faire sortir. En recouvrant sa liberté, Saint-Denis eut aussi les bonnes grâces du vice-roi, qui lui fit des présents, le combla de faveurs et employa tous les moyens possibles pour le garder auprès de lui. Après trois ans d'absence, il rentra dans la Louisiane, et apprit que les Natchez avaient commis un acte de trahison contre les Français qui demeuraient parmi eux ; ils en avaient tué quelques-uns, dont ils avaient cherché à cacher la mort. Bienville, lieutenant du roi, chargé de les châtier, se rendit dans leur village, avec une centaine de Français. En le voyant arriver, les traîtres se décidèrent à livrer les meurtriers, auxquels le commandant ordonna de casser la tête. Afin de ne pas trop contrarier les Natchez, qui pouvaient nuire beaucoup à l'établissement de la Louisiane en interrompant la navigation du Mississipi, la paix fut accordée à condition qu'ils construiraient à leurs dépens un fort dans leur grand village, avec magasins et logements nécessaires pour la garnison et les commis qu'on établirait, et qu'ils répareraient tous les dommages causés. Le chef accepta et, dans dix semaines, tout fut terminé. Le fort prit le nom de *Rosalie*, en l'honneur de Mme de Pontchartrain, épouse du ministre des colonies.

Fondation de la Nouvelle-Orléans.—M. Jean-Baptiste Le Moyne *de Bienville* jeta dans les roseaux qui couvraient les rives du Mississipi les bases de la Nouvelle-Orléans (1717). C'est à partir de ce moment que la vallée du deuxième fleuve du monde prit quelque importance. Persuadés que la richesse d'un pays se trouve dans l'exploitation du sol, les nouveaux colons cultivèrent avec succès diverses céréales et élevèrent beaucoup de bestiaux ; c'est ce qui leur permit de vivre dans une honnête aisance. "Les colons les plus prospères, dit Bancroft, étaient les vigoureux émigrants du Canada, qui n'avaient guère apporté avec eux qu'un bâton et les vêtements grossiers dont ils se couvraient". Là, comme ailleurs, les missionnaires furent les plus puissants coopérateurs du progrès et de la civilisation. Des Jésuites, des prêtres séculiers de Québec et de Montréal, des

Capucins envoyés de France par Mgr Mornay[1], coadjuteur de Mgr de Saint-Vallier, furent les premiers apôtres de la Louisiane. Le manque d'émigration française dans cette contrée, fit prendre de l'importance aux Anglais.

A quatre ou cinq cents lieues de la Nouvelle-Orléans, quelques chrétientés, chez les Illinois, rappelaient par leur vie exemplaire les fidèles de la primitive Église. Les pères *Gravier, Mermet, Marest, Daloes*, et *Bineteau* s'en firent les promoteurs.

Colonie du Détroit.—Le célèbre et intelligent aventurier *de la Motte-Cadillac* fonda la colonie du Détroit, en 1700. Il obtint le titre de *seigneur* de l'endroit, à condition de peupler cette contrée et d'y construire un fort. Cent Canadiens et deux missionnaires l'accompagnaient. La beauté du site et la douceur du climat de ces lieux les enchantèrent. Ce pays, légèrement ondulé, est très fertile. Des forêts de chênes, d'érables, de platanes et d'acacias, des rivières parsemées d'îles, des prairies émaillées de fleurs, de verdoyants pâturages couverts de troupeaux, en font la richesse. Les indigènes et les Anglais surtout s'opposèrent vivement à cet établissement qu'ils regardaient, sans se tromper, comme bien propre à enlever à *Michillimakinac* une partie de son importance, et à relier le Canada à la Louisiane. Le caractère hautain de *Cadillac* entrava son œuvre, et la nouvelle colonie ne se développa que sous l'impulsion du gouvernement. Le Détroit conserve encore aujourd'hui quelques traces de son origine française[2].

Ile du Cap-Breton.—L'île du *Cap-Breton*, d'une cinquantaine de lieues de longueur et d'une largeur moyenne de trente, est séparée de l'Acadie par le détroit de Canseau, d'une lieue environ de largeur ; elle est éloignée de quinze à vingt lieues de Terre-Neuve. Ses ports de mer remarquables, surtout du *Dauphin* ou *de Saint-Anne*, la baie des Espagnols et le *havre à l'Anglais*, ses lacs et ses rivières poissonneuses, ses forêts giboyeuses et ses bois de construction, avaient plus d'une fois attiré les regards des deux nations rivales.

Ce fut en 1713, après la cession de l'Acadie, que la France, pour compenser cette fâcheuse perte, voulut faire coloniser l'île du Cap-

1 Mgr Mornay ne vint pas au Canada. Mgr Dosquet gouverna l'Église de la Nouvelle-France jusqu'en 1734, époque à laquelle il devint titulaire.

2 Gabriel Richard, prêtre français, arrivé au Détroit en 1798, peut être considéré comme le second fondateur de cette ville importante, qui en 1900, comptait 343.000 âmes. Cet abbé ouvrit des écoles françaises, travailla à la fondation d'une université (1817) dont il fut le premier vice-président et s'occupa de la publication d'un journal bilingue dans l'état du Michigan. Ses mérites le portèrent à la délégation du congrès de Washington, en 1823.

Breton et en faire une place forte, afin de fermer l'entrée du Canada à l'Angleterre. Le Cap-Breton prit alors le nom d'*île Royale*. Des colons de l'Acadie et de Terre-Neuve vinrent s'y établir.

Fondation de Louisbourg.—Dès 1706, les intendants Jacques et Antoine *Raudot*, père et fils, avaient suggéré au roi la pensée de fonder un établissement à l'île du Cap-Breton, pour y protéger les pêcheries et le commerce du Canada ; mais les guerres fréquentes avec l'Angleterre empêchèrent le ministre d'examiner cette affaire. Le traité d'Utrecht (1713) fit aboutir ce projet. L'ancien gouverneur de Plaisance, M. *de Costebelle*, eut charge de mener l'établissement à bonne fin (1713). Le port *Sainte-Anne* et le *havre à l'Anglais* se disputaient par la beauté de leurs sites et leurs immenses avantages, l'honneur de posséder la capitale de la nouvelle colonie. L'abord facile du havre à l'Anglais lui valut la préférence. La ville naissante prit le nom de Louisbourg. Ses fortifications, restées inachevées, coûtèrent trente millions de livres. Cette ville, bâtie sur une langue de terre, n'atteignit jamais plus qu'une demi-lieue de longueur. Les maisons étaient en bois, les rares habitations de pierre qu'on y trouvait appartenaient au gouvernement. Les navires accostaient à des quais qui s'avançaient fort loin dans le port. Sauf la ville de Louisbourg, l'île n'acquit alors qu'un très petit nombre d'habitants, épars sur les côtes, au *port Toulouse* (aujourd'hui Saint-Pierre), à Sainte-Anne et à la *baie des Espagnols* (aujourd'hui Sydney), où dès lors on commença à exploiter les mines de charbon[1].

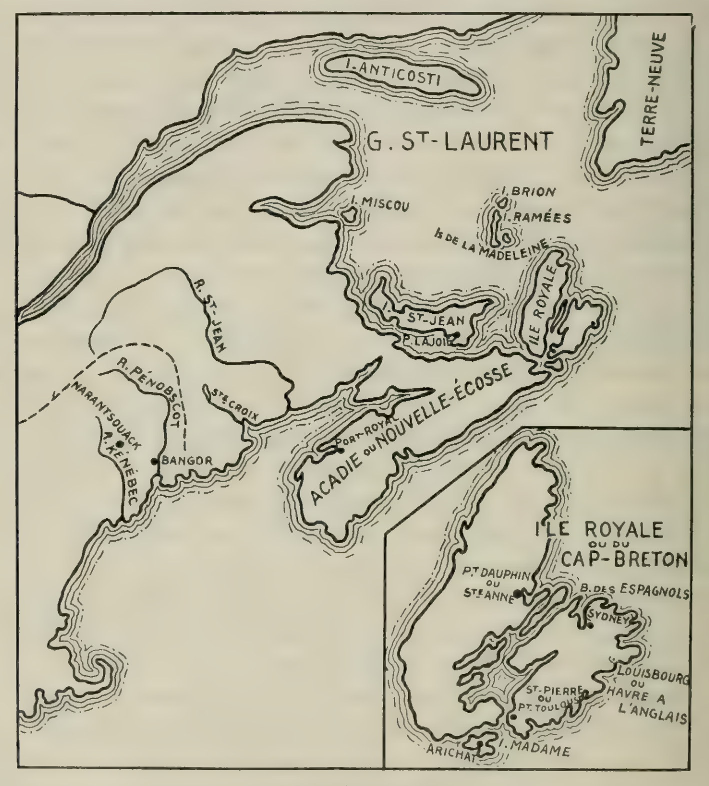
Le gouvernement de Louisbourg fut modelé sur celui du Canada, et son gouverneur, comme celui de la Louisiane, était subordonné au gouverneur général de la Nouvelle-France.

Les colonies du golfe.—Jusqu'à la fondation de Louisbourg, a France n'avait pas encore songé à coloniser les îles du golfe Saint-Laurent. La fertilité du sol de l'île Saint-Jean (Prince-Edouard)[2], ses abondants pâturages et son excellent port attirèrent son attention. Le comte *de Saint-Pierre*, premier écuyer de la duchesse d'Orléans, se mit à la tête du mouvement (1719). Le roi lui concéda les îles *Saint-Jean*, *Miscou*, *de la Madeleine* et *Ramées*. Dès l'année 1720, il y avait déjà dix-sept familles d'établies à l'île Saint-Jean, dont trois familles acadiennes, et les autres venues des côtes de France, au port

1 Rameau. La France aux colonies, pp. 71 et 72.

2 Cette île mesure 22 lieues de longueur sur une lieue en moyenne de largeur.

la Joie et au havre Saint-Pierre[1]. La seigneurie *de Jemsek*, qui appartenait ci-devant au sieur *Damours des Chauffours*, était, à l'époque de 1739, la propriété de M. de Vaudreuil ; il s'y trouvait alors dix-huit familles de colons, comptant cent seize âmes ; on appelait cette paroisse *O'Ekoupac*. L'émigration acadienne, qui commençait à se prononcer assez vivement depuis trois ans dans les îles du golfe Saint-



15. Colonies du golfe

Laurent, en avait notablement augmenté la population : elle s'était élevée à 1,868 âmes en 1751[2].

Chacune des années suivantes amena un nouveau flot d'émigrants. L'île Saint-Jean, d'après le mémoire de l'Île-Dieu sur les Acadiens,

1 Rameau, pp. 79 et 149.
2 Rameau, p. 80.

contenait alors plus de 8,000 habitants, partagés en cinq paroisses. Les Acadiens, qui y émigrèrent en un laps de huit années (1754-1763), avaient fait ressusciter une nouvelle Acadie fertile et prospère[1]. La population de ces différentes colonies ne dépassa guère le chiffre de 40,000 âmes, sous la domination française. La majeure partie, concentrée à Louisbourg, vivait du produit de la pêche. La traite des pelleteries se faisait avec les Micmacs. Au port *Toulouse,* aujourd'hui *Saint-Pierre,* on comptait près de deux cents âmes. Cette petite population s'occupait de culture et de construction de légers bateaux, qu'elle vendait aux pêcheurs éparpillés sur la *côte à l'Indienne,* dans la baie *des Espagnols,* au *port Dauphin* et sur la rocheuse et aride île *Madame,* de sept lieues de longueur et dans laquelle se trouve la ville d'*Arichat,* la plus importante du Cap-Breton. Au fond, Louisbourg n'était qu'une pêcherie d'une grande valeur. En été, les pêcheurs de l'Europe doublaient sa population. Cette ville exportait en France et aux Antilles une grande quantité de bois et de poissons, et en importait les comestibles pour sa subsistance. Nonobstant une apparente prospérité, le plus grand nombre des colons, employés au service de riches particuliers qui avaient tout le monopole de la pêche, vivaient dans l'indigence.

Les Abénakis.—Le traité d'Utrecht, qui n'avait pas bien déterminé les limites de l'Acadie, amena des difficultés entre les colons français et les colons anglais. Les premiers prétendaient que le territoire de l'Acadie se bornait à la presqu'île tandis que les seconds soutenaient qu'avec la presqu'île, il comprenait encore toutes les terres arrosées par les rivières *Saint-Jean, Sainte-Croix,* le *Pénobscot* et le *Kennebec,* où se trouvaient les établissements des Abénakis. Sans s'occuper de ces derniers, qu'ils avaient cependant tâché d'attirer à eux, les Anglais construisirent des forts et établirent des comptoirs dans leurs domaines. Pour savoir à quoi s'en tenir, les Abénakis envoyèrent une députation à M. de Vaudreuil, qui répondit que le traité d'Utrecht ne les concernait nullement, et que leur territoire leur appartenait toujours. Finalement, le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre somma les chefs abénakis de *concéder* leurs terres aux Anglais. L'un d'eux répondit : "Le roi de France peut disposer de ce qui lui appartient ; mais quant à moi, j'ai ma terre où le Grand Esprit m'a placé, et aussi longtemps qu'un enfant de ma tribu vivra,

1 Rameau, p. 108.

je combrattrai pour la défendre." A cette fière réponse, le commissaire anglais dissimula sa colère et régala même les chefs avant de prendre congé d'eux. Les Abénakis, trop crédules, n'aperçurent pas l'orage qui planait sur eux. L'enlèvement du baron de Saint-Castin, fils, allié de cette nation, leur ouvrit les yeux. Ils voulurent même, en cette occasion, prendre les armes, mais le père *Rasles*[1], missionnaire de cette contrée, les en empêcha. Néanmoins, la paix ne dura pas longtemps.

Assassinat du père Sébastien Rasles.—Le père Sébastien Rasles, demeurant à Narantsouak, fort situé sur les bords du Kennebec, évangélisa les Abénakis pendant plus de vingt-cinq ans. Son ascétisme et son cœur d'apôtre le rendaient cher à ses ouailles. Sa vie était très mortifiée. Il ne prenait pas de vin, cultivait un jardin, et préparait lui-même ses repas, qui consistaient souvent en du maïs pilé. Sachant que les sauvages aimaient ce qui frappe l'imagination, il avait lui-même couvert de fresques les murs de son humble chapelle, et, aux jours de grande fête, décorait brillamment l'autel où il disait la messe. Comme enfants de chœur, il avait quarante Indiens qui l'assistaient pendant les offices. Les processions attiraient toujours un immense concours de sauvages. A proximité du village, se trouvaient deux chapelles: l'une dédiée à *Marie*, et enrichie de sa statue; l'autre, sous le vocable de l'*Ange gardien*. L'Indien, partant pour la pêche ou la chasse, allait prier dans cette dernière, pour demander à son ange tutélaire de guider ses pas. La nation entière s'y rendait quand, en automne, elle partait pour la chasse. Le père Rasles la suivait et son premier soin était d'élever une chapelle provisoire sur quelque îlot voisin du campement. Pour empêcher le bien que faisait l'illustre missionnaire, les Anglais lui opposèrent un ministre de leur culte, qui ne put réussir. En face de cet insuccès, les Anglais résolurent d'arracher de force le père Rasles de sa mission. Sa tête avait été mise à prix. *Westbrooke* essaya de surprendre Narantsouak[2], au milieu de l'hiver, pendant que les Abénakis étaient à la chasse. Le père Rasles put fuir, laissant aux mains des ennemis des papiers importants : sa correspondance avec le gouverneur et un vocabulaire de langue abé-

---

1 A Pontarlier (Franche-Comté) lieu de naissance du missionnaire de l'Acadie, on soutient que le nom est *Racle*—qu'il était Racle au XVIIe siècle et qu'il n'a pas varié depuis.

2 Bourgade des Abénakis, située sur le Kennebec, aujourd'hui Norridgemock, dans l état du Maine.

nakise. Les Indiens, fâchés de la conduite des Anglais, brûlèrent *Brunswick*, en guise de représailles. De là, la magistrature du Massachusetts prit pied de fait, et leva des troupes contre eux. Le 9 mai 1723, à cinq heures du matin, *Westbrooke* tombait inopinément sur le camp indien, au-dessus de *Bangor*[2], et l'incendiait complètement. Le père Rasles échappait encore cette fois aux ennemis. Enfin, une troupe nombreuse d'Anglais surprenait Narantsouak, le 23 août 1724. Pas plus de cinquante guerriers se trouvaient dans le fort; ils saisirent tout de même les armes afin de favoriser la fuite des enfants, des femmes et des vieillards. Le père Rasles, éveillé par les clameurs, accourut pour se mettre à la disposition de son troupeau chéri. Son apparition éveilla l'attention des assaillants. Tous les fusils se pointèrent sur lui, et le brave missionnaire tomba mort sous une grêle de balles, au pied d'une croix qu'il avait fait planter. Sept Indiens, volant à son secours, tombèrent à ses côtés. Après le combat, quand les sauvages vinrent soulager les blessés et pleurer sur les ruines de leur village, ils trouvèrent dans les décombres le corps du père Rasles criblé de coups, la tête scalpée, le crâne fracassé, la bouche et les yeux remplis de boue. On l'enterra à l'endroit même où il avait l'habitude de célébrer les saints mystères.

C'est ainsi que de fanatiques colons anglais, ayant si souvent trouvé à redire contre la prétendue barbarie des sauvages convertis, s'acharnèrent sur le corps d'un saint missionnaire, qui ne leur avait fait d'autre mal que de travailler avec zèle au salut des âmes.

"Ainsi, dit Bancroft, périt Sébastien Rasles, le dernier des missionnaires catholiques dans la Nouvelle-Angleterre. Rasles était dans sa soixante-septième année, et il en avait passé trente-sept au service de Dieu en Amérique. Il était naturellement robuste, mais l'âge, les fatigues et les jeûnes l'avaient épuisé. Il connaissait plusieurs dialectes des Algonquins et avait évangélisé diverses tribus de la vallée du Mississipi. En 1721, engagé par le père de La Chasse[2] à revenir au Canada, "Dieu m'a confié ce troupeau, répondit-il, je suivrai son sort, heureux d'être immolé pour son plus grand bien." Ses collègues le pleurèrent comme un martyr et le glorifièrent comme un saint. Le ministre français, jaloux de donner un exemple de modération, fit

1 Ville située dans le Maine.

2 Supérieur de la mission des Jésuites au Canada.

taire son indignation, se confiant aux commissaires des deux nations pour rétablir la tranquillité sur les frontières.

Cet acte de modération était urgent. Cependant, tout en respectant le traité d'Utrecht, la France ne prétendait pas que sa rivale, en s'en exagérant les conséquences, empiétât sur ses droits.

Fondation de Niagara et du fort Saint-Frédéric.—Les prétentions de la Nouvelle-Angleterre se portèrent aussi du côté des grands lacs, sur les territoires iroquois et sur une langue de terre d'une soixantaine de milles de largeur, située entre *Oswégo* et la rivière *Cuyahaga.* Afin d'affirmer les droits de la France, le *baron de Longueuil* relevait les fortifications de Niagara (1721), destinées à protéger le commerce des fourrures à l'intérieur. *Joncaire,* qui s'était donné aux Tsonnontouans, et qui, en devenant leur frère, avait obtenu de bâtir sa cabane sur la rivière Niagara, à trois lieues du lac Ontario, tenait les Anglais en échec de ce côté, et empêchait le colonel Thomas Dongan[1] d'y construire un fort.

Afin d'épier les mouvements des Anglais d'Oswégo et de les tenir en échec, le fort Saint-Frédéric fut élevé à la *Pointe à la Chevelure* (Crown-Point), à la tête du lac Champlain: ce fort commandait Oswégo et Albany.

La France, maîtresse des deux grandes vallées du Mississipi et du Saint-Laurent, ne voyait flotter le drapeau britannique que sur Oswégo, dont la prise fut la première usurpation des Anglais dans ces vastes régions. M. de Beauharnois se contenta de protester sans affirmer ses droits.

Immigration.—Les colonies anglaises encourageaient le courant d'immigration de la mère-patrie, prévoyant qu'au jour de la lutte suprême la victoire serait en faveur de la population la plus nombreuse. A ce sujet, M. de Vaudreuil écrivait à M. *de Pontchartrain* (1714) : " Le Canada, n'a actuellement que 4,484 habitants en état de porter les armes, depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à soixante, et les vingt-huit compagnies des troupes de la marine que le roi y entretient, ne font en tout que six cent vingt-huit soldats. Ce peu de monde est répandu dans une étendue de cent lieues. Les colonies anglaises ont

---

1 C'était le gouverneur de la Nouvelle-Angleterre. Il protesta contre la construction du fort Niagara, disant que cela était contraire au traité d'Utrecht. Voyant qu'il ne pouvait rien gagner avec M. de Vaudreuil, il monta la tête aux Iroquois et parvint à mettre quatre cantons de son parti. C'est alors qu'il s'ouvrit un chemin sur les frontières en construisant le fort Oswégo ou Chouaguen.

60,000 hommes en état de porter les armes, et on ne peut douter qu'à la première rupture, elles ne fassent un grand effort pour s'emparer du Canada." Pour augmenter la population canadienne, le gouverneur alla jusqu'à proposer au ministre d'envoyer chaque année cent cinquante galériens, que l'on distribuerait aux habitants de la colonie. Les cinquante premiers qui vinrent créèrent de tels embarras que les principaux hommes du pays demandèrent à grands cris à renoncer à un tel recrutement. Ce projet fut bientôt abandonné.

En 1714, la population du Canada était de 18,964 âmes, celle de l'Acadie, 352.

Naufrage du Chameau.—*Le Chameau,* vaisseau du roi qui venait à Québec une fois par année, fit naufrage en 1725. Des vents violents le poussèrent sur des récifs de Louisbourg, où il se brisa. Il portait deux cent cinquante passagers, parmi lesquels se trouvaient M. *de Chazel,* venant remplacer l'intendant Bégon, M. *de Louvigny*[1], qui en récompense de ses services, était nommé gouverneur des Trois-Rivières. Il y avait aussi des Jésuites, des prêtres séculiers et plusieurs officiers. Le lendemain matin, la grève parut toute jonchée de cadavres.

Mort du marquis de Vaudreuil.—Peu de temps après le naufrage du Chameau, le Canada éprouva une autre perte bien sensible dans la personne de M. de Vaudreuil, surnommé le bien-aimé du peuple. Il mourut à Québec (10 octobre 1725), à l'âge de 84 ans, et après avoir gouverné le Canada 22 ans. Sous sa longue et habile administration, la paix régna entre les colons et les Iroquois. L'agriculture, le commerce et l'industrie se développèrent considérablement, malgré les revers de la colonie pendant les guerres contre l'Angleterre.

LECTURE.—*La colonie du Détroit.*—Les gouverneurs du Canada, tout en s'occupant activement du progrès et de l'administration de la colonie, ne perdirent jamais de vue les immenses territoires de l'ouest et du sud-ouest, appartenant à la France, pays plus fertiles, plus riches et d'un climat plus doux que les contrées alors habitées par les colons français. A peine trouvait-on dans ces lieux reculés quelques postes fondés par les coureurs de bois, pour favoriser le commerce des fourrures, lorsque Lamothe-Cadillac, aventurier intelligent et hardi, séduit par la situation avantageuse du Détroit, se chargea de coloniser cette contrée, si on voulait lui en concéder le domaine à titre seigneurial. M. de Callières, gouverneur du Canada,

1 Il fut commandant du fort Michillimakinac de 1690 à 1694. En 1712 il fut chargé d'aller reprendre ce poste, abandonné depuis quelques années.

n'ayant à demander à la France ni hommes, ni argent pour cette entreprise, l'y autorisa (1700). Le fort de Pontchartrain, destiné à favoriser le commerce des chasseurs et traitants de pelleteries, existait en cet endroit depuis 1686. Quand Lamothe-Cadillac alla se fixer au Détroit, il trouva déjà établis dans ces parages plusieurs Français, entre autres Pierre Roy et François Pelletier. Le défrichement des terres s'opéra rapidement. En 1708, on y voyait deux cent trois arpents cultivables, et le blé se vendait très cher aux trafiquants de fourrures. Pendant les premières années, Cadillac se rendait fréquemment à Québec, et en revenait toujours avec de nouvelles recrues pour sa fondation. Ce fut dans l'un de ces voyages (1709) que ses ennemis lui intentèrent un procès, et qu'il se vit obligé d'abandonner aux mains du gouvernement royal tout ce qu'il possédait au Détroit[1].

La nouvelle fondation végéta d'abord après le départ de Cadillac; en 1720, la population était réduite de moitié. Le Détroit ne prit réellement de l'importance que sous M. de la Galissonnière (1746), qui suggéra au gouvernement français d'envoyer dans ce poste, ainsi que dans la vallée du Mississipi, quelques milliers de cultivateurs français, pour y dominer les colonies anglaises. Le gouvernement fit la sourde oreille à cette impérieuse suggestion. Malheureusement, la France laissait l'administration canadienne se débattre dans l'impuissance de ses propres ressources pour la réalisation des deux gigantesques projets qu'elle avait formés. C'est alors que le gouvernement ordonna de publier la proclamation suivante dans toutes les paroisses du Canada (1749): " Chaque homme qui ira s'établir au Détroit, recevra gratuitement une pioche, une hache, un soc de charrue, une grosse et petite tarière. On lui fera l'avance des autres outils, pour être payés dans les deux ans. Il sera délivré à chacun une vache, qu'il rendra sur le croît, etc." Neuf familles de Montréal, comptant quarante-six personnes, se rendirent à cet appel. L'immigration se continua les années suivantes, et, en 1760, la population atteignait le chiffre de 1,400 âmes. Cette population se déversa sur la rive orientale de la rivière.

La guerre soulevée par Pontiac paralysa néanmoins le mouvement (1763). La révolution des États-Unis (1783), en faisant passer la colonie du Détroit sous le régime américain, fit partir un certain nombre de Loyalistes anglais, qui ne voulurent pas accepter le nouvel état de choses.

Une visite épiscopale, faite en 1816 par l'évêque de Québec, permet d'évaluer la population française de cette région, entièrement catholique, à 2,600 âmes.

Le recensement de 1823 donne pour le comté d'Essex, de la province de l'Ontario, une population d'environ 3,800 habitants, dont près de 1,600 Anglais.

C'est à partir de 1830 que l'immigration, prenant un développement formidable, ne tarda pas à altérer la proportion des éléments. En 1851, le comté d'Essex comptait 11,393 Anglo-Saxons sur une population de 16,817 âmes.

Depuis cette époque, les choses ont changé en faveur des Canadiens français, qui, par les naissances, se sont accrus de 60 pour cent dans l'espace de dix ans (1851-1861), tandis que la population anglaise n'a augmenté que 44 pour cent.

En 1909, le diocèse de London, dans lequel se trouve Essex, comptait une population de 32,000 catholiques de langue française et de 27,550 de langue anglaise.

---

1 On le nomma alors gouverneur de la Louisiane, où il arriva en 1713 ; il retourna en France en 1717, et y mourut en 1730.

CHAPITRE XV

PROSPÉRITÉ GÉNÉRALE (1726-1739)

M. Charles, marquis de Beauharnois, gouverneur.—L'intendant Dupuy.—Affaires religieuses.—La Louisiane.—Massacre des Français.—Expéditions contre les Natchez et les Chicasas.—Compagnie des Sioux.—Soulèvement des Outagamis.—M. Hocquart, intendant.—M. Sarrasin.—M. de la Vérendrye.—Culture.—Siège épiscopal de Québec.—Population.

M. Charles, marquis de Beauharnois, gouverneur.—Après la mort de M. de Vaudreuil, le gouverneur de Montréal, M. *de Longueuil,* administra le Canada par intérim. En apprenant au ministre la perte que venait d'éprouver la colonie, il lui rappelait que MM. de Callières et de Vaudreuil avaient été promus du gouvernement de Montréal au gouvernement général, et lui demandait la même faveur. M. de Longueuil ignorait, sans doute, que le roi avait déjà nommé M. *de Beauharnois* (1726) à ce poste important[1]. Sage, courageux, habile, le nouveau gouverneur possédait toutes les qualités requises pour sa charge. Il réussit par sa prudence à apaiser les jalouses et inquiètes susceptibilités de ses rivaux, et parvint à compléter le cordon de défense commencé pour maintenir nos possessions à l'ouest des Alléghénys et l'indépendance du Saint-Laurent.

On lui doit aussi le rétablissement du *fort de Niagara* (1726), celui de la *Pointe-à-la-Chevelure,* sur le lac Champlain, et de *Beauséjour,* en Acadie. C'est encore lui qui envoya, dans les immenses régions du nord-ouest (1731), de la Vérendrye, à qui on doit la découverte des montagnes Rocheuses (1743).

L'intendant Dupuy.—En même temps que le nouveau gouverneur, arriva à Québec M. *Dupuy,* qui venait remplacer *Bégon* (1726)[2]. Ce nouvel intendant, instruit, rompu aux affaires, mais prétentieux à l'excès, fut bientôt aux prises avec plusieurs fonctionnaires publics, accoutumés à jouir d'une grande liberté dans leurs actes et à exercer leurs pouvoirs plutôt suivant l'équité et la convenance du moment

---

1 M. de Beauharnois était originaire de l'Orléanais. Il fut successivement enseigne (1692), lieutenant de vaisseau (1698), capitaine de frégate (1707), capitaine de vaisseau (1708).

2 M. Bégon, intendant du Canada de 1712 à 1726, posa la première pierre des fortifications du cap au Diamant (1720).

qu'avec la rigidité de la loi. Ses ordonnances, qui ne convenaient pas au pays, soulevèrent le peuple et le clergé. L'opiniâtreté de son caractère le porta à désobéir formellement à M. de Beauharnois, malgré les représentations du capitaine des gardes, de quelques membres du conseil, des prêtres et même de l'évêque. Sans la modération de M. de Beauharnois, on eût vu se renouveler les scènes regrettables qui se manifestèrent sous la première administration du comte de Frontenac. *Maurepas*, ministre sous Louis XV et sous Louis XVI, lui reprocha quelques-uns de ses actes, et dès lors il fut rappelé (1728), après deux ans de lieutenance.

Le sieur *d'Aigremont*, qui succéda à M. Dupuy par intérim, mourut l'année même de sa nomination.

Affaires religieuses.—Mgr *de Saint-Vallier*, miné par les fatigues d'un long et pénible apostolat, s'éteignit à l'Hôpital Général de Québec le 26 décembre 1727. Toute la population, mais surtout les pauvres, pleurèrent en lui un père tendre, un ami dévoué et un cœur généreux. Il ne semblait heureux qu'auprès des lits des malades. Sa charité s'étendait jusqu'aux soins les plus bas. Lorsqu'on lui reprochait que ces sortes d'offices ne convenaient pas à un homme de sa dignité, il répondait : " Je ne crois pas avilir mon sacerdoce en exerçant la charité tant recommandée par celui qui a adopté les pauvres pour ses membres." Ses dernières paroles aux religieuses qui devaient continuer son œuvre furent celles-ci: " Mes filles, oubliez-moi après ma mort, mais n'oubliez pas mes pauvres[1]."

Sa mort occasionna des divisions parmi les membres du clergé. L'archidiacre *Lotbinière*, ayant eu vent que M. *Boullard*, curé de Québec, qui venait d'être nommé grand vicaire par le chapitre, voulait lui disputer le droit de présider aux obsèques de Mgr de Saint-Vallier, se rendit secrètement à l'Hôpital Général, avec l'intendant Dupuy et quelques hommes, pour procéder à la cérémonie funèbre, qui se fit à huis clos, à l'entrée de la nuit, pendant que le chapitre faisait une

1 Mgr Jean-Baptiste de la Croix-Chevrières de *Saint-Vallier* naquit à Grenoble, en Dauphiné, le 14 novembre 1653, et devint évêque de Québec à la retraite de Mgr de Laval (1688). Il fonda l'Hôpital Général des Anges en 1692, et le couvent des Ursulines aux Trois-Rivières, en 1697. Il était à bord de la Seine, en 1704, lorsque ce navire fut pris par les Anglais : il fut retenu huit ans prisonnier à Londres. Etant à Paris, plus tard, il publia un volume intitulé *État présent de l'Église de la Nouvelle-France*, qui, depuis a été réimprimé à Québec. Durant son épiscopat, il traversa plusieurs fois l'océan, dans l'intérêt spirituel de son diocèse. En 1702, étant à Rome, il reçut le titre d'assistant au trône pontifical. Revenu au Canada, il mourut à l'Hôpital Général (26 décembre 1727) âgé de 74 ans et quelques jours. Il ne fut inhumé que le 2 janvier suivant, en conséquence de la querelle survenue entre le chapitre et l'intendant Dupuy.

pompe funèbre à la cathédrale, où le corps devait être porté avant d'être inhumé dans l'église de l'Hôpital Général. Pendant que cette affaire se passait, des amis du chapitre sonnèrent le tocsin pour donner l'alarme, et occasionnèrent du désordre en faisant circuler le bruit que le feu s'était déclaré à l'Hôpital Général. A cette nouvelle, qui révolta le chapitre, M. Boullard déposa la supérieure et interdit l'entrée de l'église de l'Hôpital. M. Dupuy prit fait et cause pour Lotbinière, et voulut obliger les membres du chapitre à comparaître devant lui. Seul, M. Hazeur, vicaire général et grand pénitencier, comparut, afin de protester au nom des chanoines sur l'incompétence de l'intendant et du conseil en pareille matière. Alors, le conseil, soutenu de l'intendant, menaça le chapitre d'être privé de ses revenus, s'il ne voulait pas se désister de ses prétentions. Le père Valérien, récollet, mit de l'huile sur le feu en insinuant dans son sermon à la cathédrale, à la fête de la Purification, "que l'abbé Boullard possédait toute l'autorité diocésaine, et que c'était à lui que le peuple devait obéir en matières religieuses." Le conseil fit défense " à tous prédicateurs, tant séculiers que réguliers, et notamment aux Récollets, tant de Québec que de Montréal, et autres, répandus dans les missions de la colonie, de prêcher autre chose que la parole de Dieu et la doctrine évangélique. . .sous peine d'être poursuivis extraordinairement, et punis suivant la rigueur des ordonnances." Le père Valérien dut comparaître devant le conseil pour y exposer les raisons qui le portaient à regarder l'abbé Boullard comme chef actuel de l'Église du Canada; il lui fut facile de se justifier. L'affaire s'aggrava tellement que M. de Beauharnois dut intervenir. Il blâma vertement les membres du conseil de ce que, sans le consulter, ils s'étaient mêlés d'une question purement ecclésiastique, et leur imposa silence jusqu'à ce qu'on eût l'opinion du souverain. L'abbé Boullard leva l'interdit au commencement de février, et la supérieure de l'Hôpital Général fut déposée. La lutte ne se termina qu'en septembre de 1728. Le roi fit connaître sa volonté, et M. Dupuy fut déchargé de ses fonctions[1].

On a déjà remarqué que souvent la division régna entre le gouverneur et l'intendant. Leur rôle s'y prêtait: si le gouverneur était plus élevé en dignité, l'intendant, chargé du conseil, l'excédait en pouvoir,

1 Voir "Mgr de Saint-Vallier", par l'abbé A. Gosselin, chap. XXIV.

et c'est ce qui amena des conflits regrettables entre ces deux autorités de la colonie.

La Louisiane : massacre des Français.—La Louisiane fut témoin de différends excessifs entre les Français et la nation des Natchez. Celle-ci se trouvait groupée sur les bords sud-ouest du Mississipi (voir carte de la Louisiane, p. 181). Un édifice de forme ovalaire, d'une cinquantaine de pas de circonférence, s'élevait au centre de chaque village; c'était dans cette enceinte qu'on conservait les fétiches et les ossements des morts. Par respect, un feu perpétuel y était entretenu. A ce temple se rattachaient les souvenirs d'amitié, de gloire et de chasse. C'est là que les Natchez se rendaient pour adorer les premiers rayons du soleil levant, pour interpréter les songes et invoquer les sorciers pendant leurs maladies. C'est là encore qu'on décidait de la guerre et de la paix, qu'on torturait les prisonniers, et, qu'à la mort du chef, appelé le *Grand-Soleil,* on étranglait les guerriers de son âge pour lui servir d'escorte dans le pays des ombres. Les Natchez étaient despotes et avaient une aristocratie. Leur civilisation ne différait pas de celle des Chactas et des autres nations du nord. Nul peuple n'était plus sensuel et plus efféminé.

Les Natchez occupaient, entre autres, le village de la *Pomme,* que *Chepart,* commandant du fort *Rosalie,* voulut leur enlever pour le transformer en une grande ferme. Le chef reçut l'ordre formel d'évacuer les wigwams. C'est en vain qu'il rappela à Chepart l'accueil cordial que les Natchez avaient fait aux Français: "Le même soleil nous a éclairés, dit-il, la même terre nous a nourris, a reçu nos tombeaux et passera à nos enfants. Pourquoi nous ravir les prairies que nous avons partagées avec les Français, les cabanes où nous les avons reçus, la natte où nous avons fumé ensemble le calumet de paix?" Chepart s'obstine : il n'accorde un délai de vingt-quatre heures que sous promesse d'un tribut en grain. Le Grand-Soleil réunit le conseil des anciens, qui voue les Français au massacre. Les *Chactas,* qui détestaient les Natchez, entrèrent dans la conspiration avec la conviction que ceux-ci seraient écrasés; ils restèrent neutres pendant l'action. Au jour fixé (28 novembre 1729), les Indiens se rendent en foule au fort Rosalie pour remettre à Chepart le tribut exigé. Sous divers prétextes, ils se dispersent dans les habitations, et des coups de feu donnent le signal de l'attaque. Chepart est égorgé, ses soldats massacrés, et toutes les campagnes environnantes dévastées.

Le père *Dubuisson*, missionnaire des Arkansas et de passage chez les Natchez, n'est pas épargné. Le père capucin desservant du village de la Pomme, absent ce jour-là, trouve la mort le lendemain, d'un coup de feu. On épargne les femmes et les jeunes enfants pour les livrer à l'esclavage. Les têtes de Chepart et des principaux officiers sont jetées aux pieds du grand chef, qui pendant l'horrible boucherie, fume nonchalamment son calumet dans le magasin de la compagnie. Les corps, jetés à la voirie, deviennent la pâture des chiens et des oiseaux de proie.

Expéditions contre les Natchez et les Chicasas.—Le désastre de la Louisiane terrifia les Français de la Nouvelle-Orléans, et les sauvages alliés en furent aussitôt avertis. Pour se mettre sur la défensive, on arma chaque maison et l'on entoura chaque habitation d'un fossé large et profond. Les nègres, très nombreux dans ces parages, et ayant aussi quelques tendances à la révolte contre les blancs, furent gagnés par *Le Sueur* à la cause des Français. Le major *de Loubois*, qui commandait les troupes, groupa toutes ses forces sur les bords du Mississipi (1730). Les Natchez, qui avaient célébré dans des fêtes publiques l'anniversaire de leur victoire sur les colons français, furent surpris dans la nuit du 28 janvier par les Chactas, qui délivrèrent leurs prisonniers et se retirèrent avec soixante chevelures. De Loubois complétait la victoire le 9 février. Les débris de la tribu se réfugièrent dans les retraites de l'ouest, chez les Chicasas (1731). Le Grand-Soleil et quatre cents guerriers furent conduits en esclavage à Saint-Domingue. Après avoir relevé le fort Rosalie de ses ruines, de Loubois ramena à la Nouvelle-Orléans les femmes et les enfants enlevés par les Natchez.

La compagnie des Indes occidentales ne pouvant plus faire face aux dépenses, abandonna ses privilèges à la couronne (1735). *Bienville* devint alors gouverneur de la Louisiane. Son premier soin fut de mettre les frontières en sécurité. Les Chicasas, instigateurs de la révolte des Natchez, inquiétaient plusieurs villages, accueillaient les marchands de la Caroline, interrompaient les communications entre *Kaskakias* et la Nouvelle-Orléans, et tentaient de refroidir l'amitié des Illinois pour leurs alliés. Cependant, les tribus du nord venaient offrir leurs bras aux Français. "Voici, avait dit le chef *Chicago* à *Perrier*[1],

1 Perrier, lieutenant de vaisseau, remplaça de Bienville, comme commandant général de la Louisiane au mois d'octobre de 1726.

le calumet de la paix ou la hache de guerre; dis un mot et nos braves frapperont tes ennemis." Les préparatifs de guerre contre les Chicasas durèrent deux ans. *D'Artaguette,* commandant un parti d'Illinois envahissait leur territoire, pendant que *Bienville,* ayant sous ses ordres trente bateaux et autant de pirogues, quittait la Nouvelle-Orléans, pour se rendre au fort *Coudé,* sur la *Mobile* (1736). Arrivé au *Tombecbée,* il rencontra 1,200 *Chactas* qui, attirés par des présents, s'unirent à lui. Tous remontèrent la rivière *Tombecbée* et débarquèrent à une vingtaine de milles du principal village des Chicasas. "Le 25 mai au soir, dit Bancroft, on campa à une lieue du village ennemi pour tomber avant le jour sur les Chicasas. Ce fut en vain, les braves guerriers qu'on était venu surprendre étaient sur leurs gardes. Aidés par des marchands anglais, ils avaient organisé leur défense et fortifié leurs retranchements sur lesquels flottait le drapeau britannique. Deux fois, dans la journée, l'assaut fut donné à leur citadelle de bois. Deux fois, les Français furent repoussés avec une perte totale de trente hommes dont quatre officiers. Le jour suivant se passa en escarmouches entre les Chactas et les Chicasas. Le 29, la retraite commença. Le 31, Bienville renvoya les Chactas et rembarqua sa troupe, après avoir jeté son artillerie dans le Tombecbée."

Pendant que Bienville subissait cet échec, son lieutenant d'Artaguette, accompagné de Vincennes et du père Sénat, et commandant cinquante soldats et mille Indiens, était campé aux sources du *Yalabuska,* pour y attendre l'arrivée des Français. Ne les voyant pas paraître, les Indiens, impatients de donner l'attaque, ne pouvaient plus se contenir. D'Artaguette se rend à leurs désirs. Le premier fort est emporté d'assaut, puis le deuxième, mais au troisième, d'Artaguette est blessé grièvement et les Illinois se dispersent. C'en est fait encore. Un enfant de quatorze ans, *Voisin,* guide la retraite, poursuivi pied à pied par l'ennemi. Le malheureux d'Artaguette gisait baigné dans son sang, et près de lui quelques-uns des plus braves de sa troupe. Le jésuite *Sénat,* aurait pu s'évader; mais, insoucieux du danger et n'écoutant que son devoir, il reste pour recevoir le dernier soupir des blessés. Vincennes aussi, le brave Canadien, refuse de fuir et partage la captivité de son chef.

Selon la coutume indienne, tous les soins furent prodigués aux blessés dans les wigwams. Enfin, quand Bienville eut effectué sa retraite,

les Chicasas amenèrent leurs prisonniers dans un champ où se dressait le poteau de tortures : l'aventureux d'Artaguette, le pieux Sénat, de Vincennes[1], dont le nom vivra aussi longtemps que les eaux de la Wabash baigneront des demeures d'hommes civilisés, tous périrent dans les tourments, sauf un seul que les Indiens épargnèrent afin qu'il pût raconter aux siens la mort de ses compagnons.

De Bienville, à la tête de douze cents blancs et du double à peu près d'Indiens et de noirs, marcha de nouveau contre les Chicasas (30 juin 1739). Le fort de l'*Assomption,* situé sur l'éminence où s'élève aujourd'hui *Memphis,* fut le quartier général de l'armée. Des lenteurs firent retarder le départ de cet endroit jusqu'en mars de l'année suivante. Pendant ce temps, les privations et les maladies firent de nombreuses victimes. Comme l'armée se mettait en marche, elle rencontra une députation de Chicasas, qui venait demander la paix. Malgré leur ton arrogant et leur indépendance, de Bienville accepta leurs propositions. Les forts de l'*Assomption* et de *Saint-François* furent démantelés. Par cette paix, les Français abandonnaient aux Chicasas les vastes solitudes de l'ouest comprises entre *Bâton-Rouge* et *Kaskakias,* de sorte que les communications entre la *basse Louisiane* et l'*Illinois* se trouvaient coupées. C'est ainsi que les *Chicasas,* alliés des Anglais, devenaient l'appui de la rivale de la France dans la Louisiane.

L'échec de Bienville menaça de rendre inutiles les secours de Louis XV et du cardinal Fleury, l'héroïsme de La Salle et d'Iberville, l'intrépidité des colons, le concours des Indiens et le zèle des ouvriers évangéliques.

Compagnie des Sioux.—Pour entretenir des relations avec les Sioux et les nations de l'Ouest, M. de Beauharnois forma la *compagnie des Sioux,* en 1721. La même année, un premier convoi partait de Montréal, passait par Michillimakinac, descendait la rivière aux Renards, et, par Ouisconsin, atteignait le Mississipi. Les Français se fixèrent sur ce grand fleuve, au lac Pépin. En peu de temps, sur la rive septentrionale de ce lac, s'élevait un fort d'une centaine de pieds de longueur, entouré de pieux et défendu par deux bastions: on lui donna le nom de Beauharnois. Les Sioux y construisirent quatre-vingt-cinq cabanes, pouvant loger environ cent cinquante hommes. Le père *Guignas,* jésuite, leur annonça l'Évangile pendant l'hiver. Les

1 De Vincennes fondait, en 1735, le village qui porte son nom : c'était le commencement de l'État d'Indiana.

Français de cette nouvelle colonie célébrèrent solennellement la fête du gouverneur. Les Sioux y prirent part. Le feu d'artifice les épouvanta tellement qu'à la vue des fusées et des étoiles qui semblaient tomber du ciel, les femmes et les enfants prirent la fuite. Les hommes, plus braves, demandèrent aux Français d'arrêter le feu de cette grande médecine.

Soulèvement des Outagamis.—Les *Outagamis* ou *Renards*, que l'on avait cru exterminés en 1712, recommencèrent leurs courses et leurs brigandages; ils cherchaient à interrompre les communications entre la Louisiane et le Canada. De Beauharnois jura de les exterminer. Il lança contre eux quatre cent cinquante Canadiens avec sept à huit cents sauvages, commandés par *de Ligneris*. Cette petite armée, partie de Montréal au commencement de juin, se rendit à Chicago par l'Outaouais et le lac Huron. Les Malhoumines ou *Folles-Avoines*[1], que les Outagamis avaient gagnés à leur cause, voulurent s'opposer à leur débarquement. Les Canadiens et leurs alliés les saluèrent d'une fusillade si bien nourrie que les Malhoumines se dispersèrent dans les bois. La petite troupe les poursuivit la hache à la main et leur fit essuyer des pertes considérables. Le bruit de cette victoire se répandit au loin et sema partout la terreur. Les Outagamis même prirent la fuite. De Ligneris se mit à leur poursuite, mais il ne put les atteindre. Il lui fallut se contenter de brûler leurs bourgades et de ravager leurs moissons afin de leur ôter tout moyen de subsistance. Le résultat de cette expédition, quoique peu satisfaisant, eut le bon effet d'amener les Outagamis à signer un traité de paix qu'ils gardèrent pendant quelques années.

M. Hocquart, intendant.—Après la mort de M. d'Aigremont, le chevalier *Hocquart* le remplaça. Le nouvel intendant, arrivé à Québec en 1731, travailla activement à développer les ressources du pays. Ce fut sous lui que l'exploitation des mines de fer du Saint-Maurice commença et que les forges entrèrent en opération. A l'instigation de M. *de Léry*, de nouvelles forges s'élevèrent près des premières, ce qui permit de fabriquer plus de six cent mille livres de fer par année. Pour encourager les cultivateurs à la culture du tabac, il fit lui-même, à *Chambly* et à *Beauport*, des essais qui lui rapportèrent au-delà de 30,000 pieds par an. Il faisait aussi connaître

---

1 On les appelait ainsi parce qu'ils se nourrissaient d'une espèce de riz qui croît en abondance dans les plaines marécageuses situées au sud du lac Supérieur.

nos forêts, en expédiant à *Rochefort* différents produits, tels que glands, noix, une caisse de plantes recueillies par le médecin *Lacroix*, et un petit herbier formé par M. *Gosselin*, prêtre et chanoine. Une autre caisse, contenant du minerai de cuivre du lac Supérieur, du plomb de la baie Saint-Paul et de la colle de poisson, était aussi envoyée. On trouve au nombre de ses ordonnances un règlement des poids et mesures. Cet habile intendant fortifia Montréal, et fit construire une digue[1] dans la rivière Saint-Charles pour y mettre les vaisseaux à l'abri des vents du nord-est.

M. Sarrasin.—M. *Sarrasin* vint au Canada en 1687, comme médecin des troupes. Sa science, ses bonnes qualités et ses mœurs irréprochables lui attirèrent l'estime publique. La charité qui le porta à soigner les varioleux[2], en 1733, rendit son nom à jamais mémorable dans les annales de notre histoire. Les *Sœurs Hospitalières* et MM. les chirurgiens *Berthier* et *Benoist* le secondèrent puissamment dans cette œuvre de dévouement. L'intendant Hocquart les en loua beaucoup. Le terrible fléau emporta près de 2,000 victimes. De ce nombre furent MM. *de la Chassagne*, gouverneur de Montréal, *Boullard*, curé de Québec et ancien grand vicaire. L'année suivante (1734), la colonie eut la douleur de perdre M. *Sarrasin*, âgé de 78 ans.

Pierre Gaultier de Varennes de la Vérendrye.—*De la Vérendrye*[3], commandant d'un petit poste sur le lac *Nipigon*, au nord du lac Supérieur, fut chargé par M. de Beauharnois d'explorer les contrées voisines de la mer de l'ouest (1731-43). La cour de France, à laquelle il demanda des secours, ne lui accorda que la traite des fourrures des parages qu'il visiterait. Malgré cela, il entreprit sa première expédition avec cinquante hommes, trois de ses fils, son neveu et un père jésuite nommé *Charles-Michel Mesaiger*.

Il eut à surmonter des obstacles considérables. Une partie de son équipage l'abandonna à quinze lieues au sud-ouest de *Kaministiquia*, sur le lac Supérieur, pour ne pas faire un portage de neuf mil-

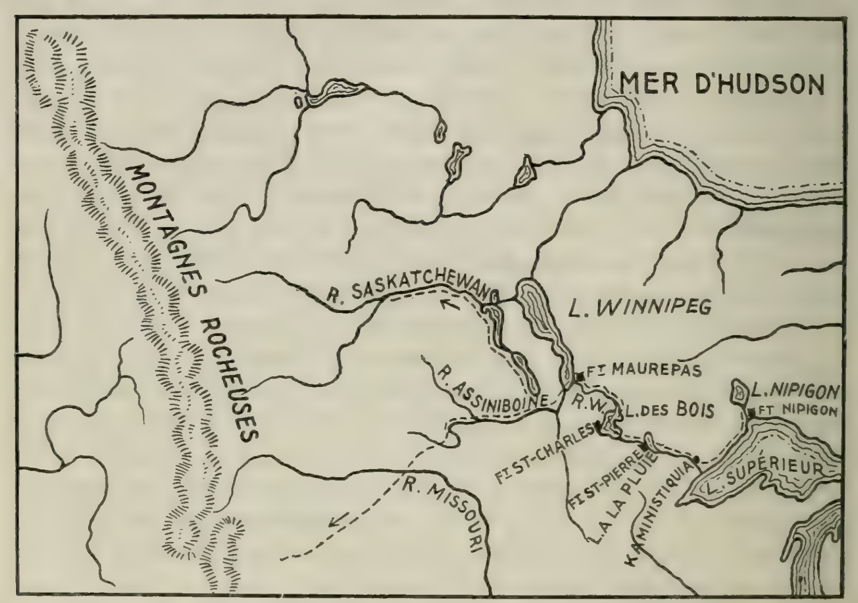
---

1 Cette digue est aujourd'hui renfermée dans le quai du Palais.

2 Cette maladie épidémique fut apportée de la Nouvelle-Angleterre par un sauvage du lac des Deux-Montagnes. Elle ravagea le pays pendant près d'un an. Le nombre des malades fut si grand, qu'il s'en trouva plus de deux mille en même temps à Québec, tant à l'Hôtel-Dieu que chez les particuliers.

3 Pierre Gaultier de Varennes de la Vérendrye, né aux Trois-Rivières, de René Gaultier, sieur de Varennes et de Marie Boucher, servit dans l'armée et fut même laissé comme mort sur le champ de bataille de Malplaquet, après y avoir reçu neuf blessures. Pour récompense de son dévouement à la cause française, il ne reçut, comme tant d'autres, qu'un vain titre.

les. De la Vérendrye continua néanmoins son voyage et se rendit jusqu'au *lac à la Pluie*, où il fonda le fort *Saint-Pierre*. Il y laissa son neveu pour faire la traite des pelleteries avec les Indiens, et retourna à Kaministiquia, où il passa l'hiver. L'été suivant (1734), il pénétra jusqu'au lac *des Bois*, où, sur la rive occidentale, il éleva le fort *Saint-Charles*. Pour se rendre au désir des *Cris* et des *Assiniboines*, qui réclamaient un poste plus près de leurs campements, il érigea le fort *Maurepas* (1734) à l'embouchure de la rivière Winnipeg. Laissant à cet endroit son fils aîné, *Jean-Baptiste*, il se rendit à Montréal, puis à



16. Découvertes de P. de la Vérendrye et de ses fils.

Québec pour s'entendre avec ses créanciers, et leur concéda, pour ses dettes énormes, le droit d'exploiter au moyen d'agents les produits de ses établissements. Libre alors de tout intérêt commercial, il partit avec le père *Jean-Pierre Aulneau de la Touche*[1], jésuite, pour se livrer tout entier aux explorations commencées. Il essuya beaucoup d'épreuves; la plus considérable fut celle du massacre de son fils aîné

1 Le père J.-P. Aulneau de la Touche remplaça le père C.-M. Mesaiger, retourné à Québec pour cause de maladie.

et d'un parti de vingt et un hommes, par les Sioux, sur une île située à environ 20 milles au sud du fort Saint-Charles. Quelques jours après le massacre, les corps des victimes furent trouvés par un parti de Français. Les têtes, pour la plupart scalpées, gisaient sur des peaux de castor. De la Vérendrye envoya chercher les corps de son fils et du père Aulneau, avec les têtes des autres victimes pour leur donner une sépulture convenable dans la chapelle du fort[1].

L'œuvre si bien commencée par de la Vérendrye fut continuée par ses fils. Deux d'entre eux, accompagnés de deux Canadiens français, montèrent la rivière *Assiniboine*, traversèrent le *Missouri* et se dirigèrent vers l'ouest jusqu'aux montagnes Rocheuses. Le plus jeune des fils du grand explorateur remonta la *Saskatchewan* jusqu'à la bifurcation de cette rivière.

Avant les découvertes des de la Vérendrye, on ne connaissait rien de l'immense contrée située entre la Californie et la baie d'Hudson.

Culture.—Voici ce qu'on lit, par rapport à la culture, dans les mémoires sur le Canada :—Les terres ordinaires rapportent depuis *huit* jusqu'à *douze* et *quinze* minots de *blé* par arpent; les terres heureuses rapportent davantage.

Les autres espèces de grains que l'on cultive sont: l'avoine, les pois, peu d'orge, encore moins de seigle. Les autres cultures consistent dans celles du lin, du chanvre et du tabac. Il y a peu de vergers.

Dans les bonnes années, il sort de la colonie quatre-vingt mille minots de blé, en farine et biscuits. Cependant, il en sortira peu cette année (1737), la récolte ayant été très mauvaise l'année dernière.

Siège épiscopal de Québec.—Mgr *de Mornay*[2], de l'ordre des Capucins, d'abord coadjuteur de Mgr de Saint-Vallier (1714) et ensuite son successeur (1727), ne put se résoudre à venir au Canada. Il lui fallait un coadjuteur: son choix tomba sur M. *Pierre-Herman Dosquet*, né à Liège, élevé à l'épiscopat par Benoit XIII (1725) et sacré sous le titre d'évêque de *Samos*. Mgr Dosquet vint au Canada sur *l'Éléphant* (1729), vaisseau du roi, qui sombra sur les rochers du *cap Brûlé*, à une dizaine de lieues de Québec. Heureusement que personne ne périt ; mais Mgr Dosquet, quelques officiers et des marchands éprouvèrent des pertes considérables. M. *de la Tour*,

1 Les nombreux ossements trouvés pêle-mêle au fort Saint-Charles montrent d'une manière évidente que les restes des victimes y ont été transportés.

2 Mgr Louis-François Duplessis de Mornay, natif de Vannes (1663), en Bretagne, mourut à Paris (1741), où il avait été sacré.

abbé très instruit, qui a rédigé les mémoires de la vie de Mgr de Laval et plusieurs ouvrages historiques et théologiques, accompagnait le nouvel évêque en qualité de doyen du chapitre de Québec. Mgr Dosquet, déjà venu à Ville-Marie pour y exercer le ministère (1721)[1], rencontra des difficultés en arrivant à Québec.

Pour exécuter les ordres reçus de *Mgr Mornay*, il blâma le chapitre d'avoir, avant son arrivée, établi des cures inamovibles, et malgré quelques désagréments, il reconstitua les choses telles qu'elles existaient auparavant. Comme la traite de l'eau-de-vie occasionnait beaucoup de désordres parmi les sauvages, il publia contre cet abus un mandement qui eut du retentissement, et qui lui attira des reproches des autorités civiles du pays, lesquelles s'intéressaient avant tout au commerce. Malgré cela Mgr Dosquet ne revint pas sur ce qu'il avait fait à ce sujet. Plusieurs raisons importantes l'appelèrent en France. Mgr Mornay, en cette circonstance, céda ses droits; son coadjuteur, devenu évêque titulaire (1733) ne revint à Québec qu'en 1734. Après y avoir séjourné encore un an, ne pouvant s'acclimater, il rentra en France, renonça à son siège, exerça les fonctions de vicaire général de l'archevêque de Paris, et mourut (1777) âgé de 86 ans.

Son successeur fut *Mgr François-Louis de Pourroy de l'Auberivière*, docteur en Sorbonne, né à *Grenoble*, en *Dauphiné* (1711), nommé évêque de Québec par Clément XII (1739), et sacré dans la chapelle de Saint-Sulpice, à Paris. Pendant la traversée, il exerça son zèle apostolique et prodigua ses soins à plus de cent soixante personnes atteintes de la peste, que l'on transporta à l'Hôtel-Dieu en arrivant à Québec. Le dévoué prélat, débarqué en parfaite santé, tomba malade de la fièvre le 13 août 1740, et mourut sept jours après. La nouvelle de sa mort attrista la colonie, et les sauvages témoignèrent leurs regrets en envoyant des colliers au gouverneur et en en déposant sur la tombe de l'évêque. La réputation de sainteté de ce prélat l'avait devancé au Canada. On trouva parmi ses effets des instruments de pénitence dont la couleur trahissait l'usage. On fut obligé de mettre ses habits en morceaux pour satisfaire la confiance des fidèles envers celui qu'ils appelèrent le *martyr de la charité*. Plusieurs faits miraculeux sont attribués à son intercession[2].

---

1 L'abbé Dosquet, agrégé à Saint-Sulpice, fut envoyé par M. Leschassier à Ville-Marie. Il retourna en France, deux ans après, pour défaut de santé.

2 Voir "Histoire de l'Église du Canada" par l'abbé A. Gosselin, deuxième partie, pp. 352-406.

Mgr *Henri-Marie du Breuil de Pontbriand*, né à Vannes, d'une des grandes familles nobiliaires de Bretagne, nommé évêque par Benoît XIII, sacré à Paris en 1741, et arrivé à Québec au mois d'août de la même année, remplaça Mgr de l'Auberivière. La carrière de ce prélat, sixième et dernier évêque sous la domination française, toucha aux jours les plus néfastes de la colonie. Comme un pasteur fidèle et vigilant, il resta au milieu de ses ouailles pendant l'épreuve de la lutte suprême, afin de les soutenir et de les encourager par ses actes héroïques de vertu et de dévouement. Quand les ravages du bombardement eurent abattu sa cathédrale et son palais, et qu'il vit flotter le drapeau britannique sur le haut de la citadelle, il quitta avec tristesse sa ville épiscopale pour venir se réfugier au séminaire de Montréal. Il publia dans cette circonstance un mandement plein d'onction et de patriotisme. Ses jours s'éteignirent chez les messieurs de Saint-Sulpice (8 juin 1760), et il fut inhumé dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Ville-Marie. Il était âgé seulement de cinquante et un ans et cinq mois. Sa piété et son dévouement le font considérer comme une des plus belles figures de l'épiscopat canadien.

A l'époque de la mort de Mgr de Pontbriand, la colonie, qui formait son diocèse, comptait cent paroisses ou dessertes, et plusieurs missions au centre du pays, dans l'Ouest, en Acadie, sur les rives du golfe Saint-Laurent et du Mississipi.

Après la mort de Mgr de Pontbriand, les trois vicaires capitulaires, MM. *Briand*, *Perreault* et *de Montgolfier*, furent chargés d'administrer les affaires ecclésiastiques, comme suit : le premier à Québec, le deuxième aux Trois-Rivières, le troisième à Montréal.

C'est sous l'épiscopat de Mgr de Pontbriand, en 1753, que la vénérable mère d'*Youville*[1] fonda la belle congrégation des *sœurs Grises*. Ces religieuses admirables se dévouent à l'éducation des jeunes filles et donnent leurs soins aux vieillards, aux orphelins et aux malades dans de nombreux établissements situés en divers endroits du Canada et des États-Unis, et jusqu'au milieu des glaces du cercle polaire.

Population.—La population, en 1736, s'élevait à plus de 40,000 âmes sur lesquelles se trouvaient 10,000 hommes en état de porter les armes. On comptait 748 soldats, répartis en vingt-huit com-

1 Marie-Marguerite de Lajemmerais, dame d'Youville, naquit à Varennes en 1701 et mourut en 1771. Son procès de canonisation a été introduit en cour de Rome.

pagnies, ayant chacune un capitaine, un lieutenant, un enseigne en pied et un enseigne en second; si l'on déduit 214 hommes dans les postes, un nombre variable en congé, on trouve qu'il ne restait guère plus de 500 hommes pour les garnisons des trois villes de la colonie.

D'après un dénombrement effectué en 1736, de toutes les tribus sauvages, amies des Français, depuis les Abénakis jusqu'aux Mobiles, on comptait encore plus de 15,000 guerriers[1].

LECTURE.—*Quelques sauvages en France.*—Malgré l'opposition des parents indiens à se séparer de leurs enfants en bas âge, on voit, néanmoins, de jeunes sauvages passer en France pour y séjourner quelque temps. Pontgravé, en 1604, emmena avec lui le fils de *Begourat,* sagamo algonquin, avec une femme iroquoise, condamnée à mort par les ennemis de sa nation. Lescarbot nous dit que *Messamoet,* le sagamo de la Hève, en Acadie, "avait été autrefois en France, y avait demeuré en la maison du sieur de *Grandmont,* gouverneur de Bayonne." Il mentionne aussi que le fils du célèbre Membertou séjourna à Paris. On sait, d'ailleurs, que Champlain emmena avec lui (1610) le jeune *Savignon,* qui passa un an à Paris. En parlant de ce petit Indien, Lescarbot dit: "J'ai vu souvent ce sauvage de Champlain, nommé Savignon, à Paris, gros garçon et robuste, lequel se moquait voyant quelquefois deux hommes se quereller sans se battre ou se tuer, disant que ce n'était que des femmes, et n'avaient point de courage." De retour au Canada, Savignon se plaisait à raconter à ses compatriotes les péripéties de son voyage, les belles réceptions dont il avait été l'objet et les choses merveilleuses qu'il avait vues. Avant la prise de Québec par les Kertk (1629), le père Jean d'Olbeau, récollet, conduisit en France *Pastedechouan,* qu'il avait instruit de la religion et qui reçut solennellement le baptême dans la ville d'Angers. On donna à ce nouveau néophyte le nom de *Pierre-Antoine.* A son retour au Canada, Pierre se rendit dans sa famille pour apprendre de nouveau la langue maternelle, qu'il avait oubliée. Dans ce milieu païen, il mit malheureusement trop vite de côté les pratiques de vertu acquises en France. Les Jésuites avaient néanmoins l'œil ouvert sur lui. Le père Le Jeune, supérieur de la mission, s'occupant alors d'un dictionnaire montagnais, avait souvent recours aux connaissances de Pierre; il aurait même voulu l'avoir au séminaire de Notre-Dame-des-Anges, pour bénéficier plus amplement de ses services, mais celui-ci préféra se confier à Emery de Caen, qui, pour l'attirer, l'avait comblé de prévenances. Pierre ayant bientôt abusé de la confiance de Caen, fut chassé comme fripon du fort Saint-Louis, et se retira chez les Jésuites, qui furent heureux de le recevoir pour le bien de son âme et comme aide dans leurs travaux de linguistique. Après quelques mois de séjour chez les pères, Pierre, ayant mis ordre à sa conscience, partit pour la chasse et, malgré sa promesse d'un retour prochain il ne reparut plus.

Un autre sauvage, le jeune *Amantacha,* fut emmené en France par Emery de Caen (1626). Les Jésuites se chargèrent de son éducation. Le petit catéchumène reçut le baptême à Rouen.

---

1 Garneau, 4e édi., T. III, p. 133.

Bien que depuis soixante-quinze ans 'a métropole normande fût habituée à voir circuler dans ses rues des Indiens du Brésil et du Canada, le bruit répandu par les matelots qu'Amantacha, qui allait être baptisé dans la cathédrale,était le fils du roi de la Nouvelle-France, attira une grande foule de curieux. L'archevêque *François de Harlay* présidait à la cérémonie; le néophyte reçut le nom de *Louis d Sainte-Foi.* Revenu au Canada (1629), Louis, protégé par Champlain, se montra digne de la confiance que l'illustre fondateur de Québec avait mise en lui, et devint un précieux auxiliaire des Jésuites dans l'œuvre des missions. Son apostolat se manifestait surtout pour la conversion des membres de sa famille. En 1636, après avoir rempli son devoir pascal, il partit sous les ordres de l'un de ses oncles, pour la guerre contre les Iroquois, et, depuis ce moment, on n'entendit plus parler de lui[1].

CHAPITRE XVI

LOUISBOURG (1740-1749)

Rep ise des hostilités.—Louisbourg.—Siège et perte de Louisbourg.—Partis de guerre dans la Nouvelle-Angleterre.—Escadre du duc d'Anville.—Désastre et épidémie.—Combat des Mines.—Fortifications de Québec.—M. Bigot, intendant.—M. Jacques-Pierre de Jaffamel, marquis de la Jonquière.—Combat naval du cap Finisterre.—Le comte de la Galissonnière.—Traité d'Aix-la-Chapelle.

Reprise des hostilités.—Une époque de luttes sanglantes allait s'ouvrir pour le Canada. La succession au trône d'Autriche (1740) en fut l'occasion. L'Angleterre, en se déclarant en faveur de Marie-Thérèse[2], ouvrit la guerre avec la France. Le contre-coup devait naturellement se faire sentir en Amérique. La nouvelle officielle de cette déclaration n'était pas encore parvenue au Canada quand la guerre s'y ralluma. La France n'avait jamais perdu de vue le projet de reprendre l'Acadie. Aussi les Anglais, qui semblaient prévoir le coup, ne la peuplaient pas : on n'y comptait qu'une quarantaine de familles. Dès qu'il eut appris la rupture du traité d'Utrecht, M. Duquesnel, gouverneur de l'Ile-Royale, recommença les hostilités. Il envoya le capitaine *Duvivier*, à la tête d'un détachement fran-

1 Pour plus de détails, voir les articles de N. E. Dionne, dans le "Bulletin des Recherches historiques" de 1907.

2 Lorsque Marie-Thérèse succéda à son père, Charles VI, malgré la pragmatique sanction de celui-ci, qui instituait sa fille son héritière universelle, la plupart des puissances de l'Europe, oubliant l'assentiment qu'elles avaient donné à cet acte testamentaire se liguèrent contre Marie-Thérèse pour la dépouiller de ses États. Frédéric ne manqua pas de profiter de cette occasion pour agrandir la Prusse : il s'empara de la Silésie et ne déposa les armes qu'après que l'Autriche lui en eut cédé la possession. Aidé des Hongrois, de l'Angleterre et de la Hollande, Marie-Thérèse, malgré la perte de la bataille de Fontenoy (Belgique) contre les Français, sortit avec honneur de cette guerre. Elle conserva ses possessions, et son époux, François de Lorraine, fut reconnu empereur d'Allemagne.

çais, attaquer l'établissement du Cap *Canseau*, poste anglais le plus rapproché de Louisbourg. Duvivier débarqua sans encombre, détruisit la pêcherie, le fort, les magasins, et ramena quatre-vingts prisonniers de guerre à Louisbourg.

Vers le même temps, les *Micmacs* marchèrent contre Annapolis, d'où ils ne furent repoussés qu'avec peine. Si les Acadiens eussent alors opéré un soulèvement, ils auraient chassé les Anglais de la péninsule.

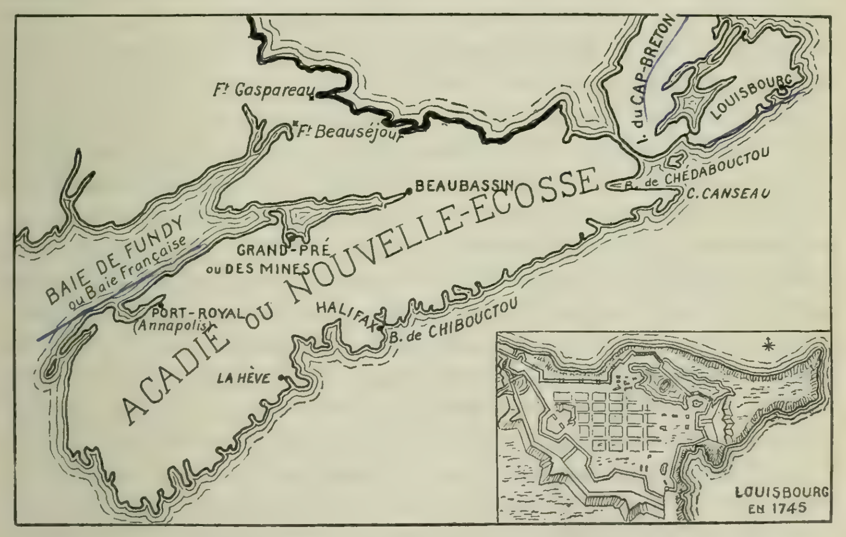
Après avoir passé l'été à Louisbourg, les quatre-vingts prisonniers furent renvoyés sur parole à Boston. Ils peignirent Louisbourg dans un état si triste et si abandonné, que *Guillaume Shirley*, gouverneur du Massachusetts, conçut l'idée de s'en emparer. Après beaucoup d'hésitations et de pourparlers, l'expédition finit par être votée à une voix de majorité. Le *New-York* se chargea de l'artillerie, et la *Pensylvanie* des vivres.

Les colonies du Massachusetts, du Connecticut et du New-Hampshire devaient mettre sur pied une armée de plus de 4,000 hommes, ce qu'elles firent. *Pepperell* fut nommé commandant de l'expédition.

Le fanatisme puritain, ne rêvant que la dévastation des églises et des couvents, présida à cette espèce de croisade dirigée contre les "papistes" de Louisbourg. La devise du drapeau des volontaires était celle d'*Oglethorpe*, fondateur de la Georgie: "Il ne faut désespérer de rien avec le *Christ* pour chef." Le chapelain général de l'armée portait une grosse hache destinée à briser "tous les signes de l'idolâtrie", c'est-à-dire les statues et les images des saints. Bancroft a tracé de cette armée une peinture piquante et pittoresque. "L'un, dit-il, proposait un équipage de ponts volants à l'aide desquels on escaladerait les murailles, même avant l'ouverture de toute brèche. Un autre avait trouvé un préservatif contre les mines. Un troisième offrait à son général, aussi peu familier que lui avec la guerre, un projet de campement, d'ouverture des tranchées, de placement des batteries. Shirley proposait d'armer une centaine de petits bâtiments, de débarquer de nuit sur le rivage, et, marchant sur la ville à travers les fourrés et les ravins, d'enlever par surprise, à la pointe du jour, la forteresse et les batteries ennemies. Le gros du corps expéditionnaire était composé de pêcheurs qui avaient apporté avec eux leurs instruments de pêche dans le but d'utiliser les loisirs du siège ; d'ouvriers, de bûcherons, de laboureurs, familiers d'ailleurs avec les armes à

feu et les surprises nocturnes des Indiens; de gens d'église qu'accompagnaient généralement leurs femmes et leurs enfants. Les glaces du cap Breton chassaient en telles masses qu'elles rendaient les côtes inaccessibles, et retinrent plusieurs jours la flotte de la Nouvelle-Angleterre à Canseau. Tout à coup, par un ciel clair et un soleil brillant, l'escadre du commodore Warren apparut. Il venait précisément de décliner l'entreprise. Mais, en même temps, étaient arrivés d'Angleterre des ordres qui lui enjoignaient de prêter aide au Massachusetts. Aussi, ayant appris en mer l'embarquement des troupes, avait-il fait route pour Canseau. Le lendemain, neuf vaisseaux amenaient les forces du Connecticut."

Louisbourg.—Louisbourg était une place forte, ceinte d'un rempart de pierre du côté de la mer, et protégée d'un vaste fossé de quatre-vingts pieds de large du côté de la terre. Les murailles, de



17. Etablissements acadiens et plan de Louisbourg

trente à trente-six pieds de hauteur, percées de meurtrières, étaient flanquées de bastions et de demi-bastions et pourvues d'une nombreuse artillerie. Deux batteries défendaient le fort ; l'une, munie de trente obusiers, placée sur une île à l'entrée du port, l'autre sur le rivage, dite la batterie Royale, armée de trente canons de gros calibre, commandant le fond de la baie, la mer et la ville. Ces fortifica-

tions colossales, quoique défectueuses et peu solides, faisaient regarder Louisbourg comme la première place de guerre de l'Amérique. Les Canadiens, s'y rendant en nombre pour faire la pêche autour des îles voisines, trouvaient dans son port un lieu de refuge pour leurs vaisseaux. Louisbourg était aussi le rendez-vous d'une nuée de corsaires, tenant constamment les Anglais en échec, et étant toujours prêts à faire main basse sur les produits de leurs pêcheries.

Les soins religieux n'y manquaient pas: les Récollets desservaient la garnison de la ville et pourvoyaient au bien spirituel de tous les habitants. Les *sœurs de la Congrégation* y tenaient une école, et les *frères de Saint-Jean de Dieu*, un hôpital pour les hommes. Cependant, Louisbourg était presque en révolte : l'infâme *Bigot*, commissaire ordonnateur, qui faisait son apprentissage pour la lieutenance de Québec, retenait la solde des troupes. La garnison, d'ailleurs, ne comprenait que six cents réguliers et près de mille miliciens bretons.

Siège et perte de Louisbourg.—L'armée de *Pepperell* se trouva devant Louisbourg le 30 avril 1745. Le débarquement s'effectua avec succès. Les assiégeants n'avaient que dix-huit canons et trois mortiers. Dès le lendemain, un détachement prenait position au nord-ouest du port. Les Français n'opposèrent qu'une faible résistance et abandonnèrent la batterie Royale après avoir encloué les canons. Ils voulurent, mais sans succès, reprendre cette place le lendemain. L'armée de *Pepperell* dressa d'instinct des batteries revêtues de fascines. Le terrain ne permettait pas de voiturer et les assiégeants traînèrent leurs canons dans la boue jusqu'aux genoux.

Seule l'aventure présidait au siège. Les campements étaient irréguliers. Les soldats couchaient sur la terre nue ; des cabanes de gazon et de branchages les préservaient des brouillards et des rosées. Quand ils n'étaient pas de service, ils passaient le temps à pêcher, à chasser, à tirer à la cible et à ramasser les projectiles ennemis. Le petit nombre des assiégés rendait impossible toute sortie. D'ailleurs, les assaillants, qui s'occupaient à faire la chasse, étant encore plus attentifs aux mouvements des Français qu'au gibier qu'ils poursuivaient, empêchaient toute surprise par terre, tandis que Warren gardait les approches par mer.

Cependant le siège languit : les Anglais en sont irrités. Cinq ou six attaques contre la batterie de l'île échouent. Quelques centaines d'hommes entreprennent d'enlever la place pendant la nuit, mais

leurs bateaux sont aperçus et repoussés par un feu bien nourri. Une partie des soldats seulement peut descendre sur l'île ; en moins d'une heure, ils sont contraints de se rembarquer après avoir éprouvé une perte de soixante hommes tués et d'une centaine de prisonniers. De nouvelles batteries s'élèvent : l'une pour attaquer celle de l'île et les autres la porte ouest de la ville. Cette nouvelle tentative n'amène encore aucun résultat. On tente alors un effort suprême : Warren bombardera la place, tandis que les troupes prendront la batterie d'assaut. Les avantages de Louisbourg lui permettraient de résister encore à ce double effort ; mais le manque de bravoure de Duchambon et le mécontentement des troupes, mal payées et mal nourries, les rendent peu disposées à soutenir l'attaque. La prise du *Vigilant*, amenant des vivres, des munitions et un renfort de cinq cent soixante hommes, rend l'abattement universel. Loin de s'inspirer de la belle résistance que ce vaisseau a opposée pendant plusieurs heures, avant d'abaisser pavillon, Duchambon livre la place: c'était le 17 juin 1745.

C'est ainsi que tomba la forteresse de Louisbourg, et que les miliciens de la Nouvelle-Angleterre se virent, pour la première fois, du côté des vainqueurs. Les Bostonnais célèbrèrent joyeusement cette victoire, qu'ils regardèrent comme un coup de la Providence.

Projet de la Nouvelle-Angleterre.—La victoire des Anglais leur donna de la hardiesse, et les détermina à s'emparer de toutes les possessions françaises de l'Amérique. *Shirley* informa le ministère de cette résolution, et l'on écouta ses représentations. Le duc de *Newcastle*, secrétaire d'État, demanda aux gouverneurs des colonies de lever le plus de troupes possible pour grossir l'armée venant d'Angleterre. On se proposait, comme plusieurs fois déjà, d'envahir le Canada par le Saint-Laurent et le lac Champlain, mais des lenteurs incroyables d'organisation retardèrent ce gigantesque projet.

Escadre duc d'Anville.—De son côté, la France travaillait à reprendre Louisbourg, qu'elle regardait comme la *clé du Canada*. Dans ce but,elle confia au duc *d'Anville* le commandement d'une flotte de onze vaisseaux de ligne et de trente transports, portant 3,000 hommes de guerre (1746). Chibouctou fut désigné pour le lieu du rendez-vous. Un corps de Canadiens et de sauvages, sous les ordres de M. *de Ramesay*, devait aussi les rejoindre. Le plan bien arrêté de cette petite armée était non seulement de reprendre Louisbourg, mais de

s'emparer de *Port-Royal*, de *Boston* et de ravager toutes les côtes de la *Nouvelle-Angleterre*.

Désastre et épidémie.—Des vents impétueux assaillirent la flotte du duc d'Anville et firent sombrer plusieurs vaisseaux. M. de *Conflans*, venant de Saint-Domingue avec trois vaisseaux de ligne et une frégate, et n'ayant aperçu aucune trace de la flotte sur les côtes de Chibouctou, retourna en France. Pour comble de malheur, des fièvres pestilentielles se déclarèrent à bord des vaisseaux du duc d'Anville et enlevèrent une partie du reste des troupes. D'un autre côté, des lettres interceptées et lues en conseil de guerre, annonçant l'arrivée d'une escadre anglaise à Louisbourg, jetèrent l'épouvante. Au milieu de ses inquiétudes et de ses chagrins, le *duc d'Anville* succomba sous le coup d'une attaque d'apoplexie foudroyante. D'Estournel, qui le remplaça, vivement peiné de ce que le conseil de guerre refusait de retourner en France, tomba dans un accès de délire et se perça de son épée.

De la Jonquière, qui venait remplacer M. de Beauharnois, se mit à la tête de l'expédition. Forcé d'abandonner le projet de reprendre Louisbourg, il fit voile sur Port-Royal ; mais une violente tempête assaillit ses vaisseaux au cap Sable et les dispersa. Ce nouvel échec força le gouverneur à repasser en France. Cette malheureuse expédition coûta la vie à 2,400 hommes : 1,100 environ furent inhumés à Chibouctou.

Combat des Mines.—M. *de Ramesay*, qui devait rejoindre les troupes françaises à Chibouctou, quitta Québec au commencement de juin, avec six cent quatre-vingts Canadiens, portés sur sept petits bâtiments. Il se rendit aux *Mines* pour y attendre le duc d'Anville et surveiller la garnison anglaise de Port-Royal (Annapolis). Des Micmacs de l'Acadie vinrent le rencontrer. La nouvelle du désastre de la flotte française l'engagea à retourner aussitôt à Québec. Il laissa, aux Mines, trois cents Canadiens sous les ordres de *Coulon de Villiers*, pour protéger les Acadiens contre toute molestation de la part des Anglais d'Annapolis. La saison trop avancée empêcha Ramesay de se rendre à Québec; il hiverna à *Beaubassin*. De Villiers vint l'y rejoindre.

Mascarene, gouverneur de Port-Royal, intrigué par cette petite garnison, voulait la déloger. Pour cette fin, il demanda mille hommes à Shirley, qui ne put lui en envoyer que cinq cents sous les ordres du

1 En attendant son retour, M. de Beauharnois demeura gouverneur à Québec.

colonel *Noble.* Ce bataillon se fixa à Grand-Pré, dans *les Mines,* d'où de Villiers s'était retiré. Celui-ci, ayant obtenu la permission de M. de Ramesay d'aller déloger Noble, se mit en route, en plein cœur d'hiver, avec un détachement de trois cents Canadiens et sauvages. Favorisés d'une chute de neige abondante, ils purent s'approcher du village sans éveiller l'attention des sentinelles. L'attaque se donna aussitôt; les assiégés opposèrent une vive résistance. De Villiers eut un bras cassé par une balle. *Le chevalier de la Corne* prit le commandement, et les Canadiens furent victorieux. Les Anglais perdirent cent trente hommes ; Noble était du nombre. Cette expédition, presque téméraire, eut un grand retentissement à Boston et en Angleterre.

Fortifications de Québec.—Les dépenses de la guerre s'élevaient à plus d'un million et demi de francs. Craignant d'épuiser le trésor public, le ministre écrivit à M. de Beauharnois d'arrêter les travaux de fortification de la ville de Québec, et de ne les reprendre que lorsqu'une commission, composée des officiers les plus sérieux de la colonie, aurait reconnu qu'on le pouvait sans craindre de s'enfoncer dans le gouffre d'une dette insolvable. Dans le cas contraire, on devait les démolir. L'assemblée convoquée décida de marcher de l'avant, sans toutefois consentir à ce que la colonie eût à supporter les dépenses de cette entreprise. En 1748, M. *de Léry* écrivait "que les fortifications étaient bien avancées, et que la ville serait fermée de murailles à la fin de mai de l'année suivante, grâce au travail des habitants des paroisses environnantes."

M. Bigot, intendant.—*François Bigot,* originaire de Guienne et descendant d'une famille illustre dans la robe, remplaça M. Hocquart, qui fut universellement regretté.

Ce nouvel intendant, le treizième et dernier de la Nouvelle-France, que l'on verra sous peu se rendre si tristement célèbre par ses concussions et ses spéculations frauduleuses, avait beaucoup contribué, comme on l'a vu précédemment, à la perte de Louisbourg, en retenant la solde des soldats de la garnison.

M. Jacques-Pierre de Jaffanel, marquis de la Jonquière.—La France ne se laissa pas rebuter par la perte de la flotte du duc d'Anville. Résolue d'humilier l'Angleterre et de reprendre ses possessions, elle lança contre Louisbourg une nouvelle expédition, commandée par M. *de la Jonquière,* déjà nommé gouverneur du Canada,

et par le *chevalier Saint-Georges*. Cette nouvelle escadre se composait de six vaisseaux de ligne et d'autant de frégates. Elle escortait un convoi de trente navires chargés de troupes et de marchandises.

Combat naval du cap Finisterre.—A peine l'Angleterre eut-elle vent de cette nouvelle qu'elle lança une flotte de dix-sept voiles, pour aller combattre l'escadre française. La rencontre eut lieu au *cap Finisterre,* sur les côtes d'Espagne (3 mai 1747). De la Jonquière fit aussitôt ranger ses vaisseaux de ligne en bon ordre de bataille et ordonna aux frégates et aux navires de s'évader à voiles déployées. Une lutte opiniâtre s'engagea et l'avantage tourna aux Anglais ; car tous les vaisseaux du marquis de la Jonquière étaient inférieurs à ceux de la flotte opposée.

Après un combat opiniâtre de cinq heures, le marquis dut baisser pavillon; il avait perdu sept cents hommes. *Warren* et *Anson,* amiraux de la flotte anglaise, se mirent aussitôt à la poursuite du convoi des navires et en capturèrent neuf; les autres purent s'échapper à la faveur des ténèbres. L'héroïque défense du marquis de la Jonquière fut beaucoup louée par les officiers anglais; cela ne l'empêcha pas cependant de passer deux ans à Londres comme prisonnier de guerre.

Le comte de la Galissonnière.—Pendant l'absence du marquis de la Jonquière, le Canada fut administré par le comte *de la Galissonnière,* qui arriva à Québec le 19 septembre 1747, sur *le Northumberland*[1]. De la Galissonnière, officier de marine très distingué, était aussi très instruit. "Quand je pense, dit le célèbre naturaliste *Kalm,* à toutes les belles qualités de M. de la Galissonnière, je ne puis en faire assez d'éloges. Il a des connaissances étonnantes en toutes les sciences, mais surtout dans les sciences naturelles, où il est tellement versé que, quand il commençait à me parler sur ce sujet, je m'imaginais voir notre grand Linné sous une forme nouvelle. Jamais l'histoire naturelle n'a eu en ce pays un plus grand protecteur, et il est douteux qu'on revoie ici son pareil." Le premier soin du comte fut d'étudier la population, le climat, le commerce et les différentes productions du pays. Il travailla à jalonner d'une suite de postes les immenses bassins du Saint-Laurent et du Mississipi, afin de les protéger contre les coups des Anglais. C'est ainsi que l'on vit surgir comme par

---

1 Ce même vaisseau ramena en France M. de Beauharnois, qui avait gouverné la colonie pendant près de vingt ans. Ce gouverneur fut beaucoup regretté : sa bonté, son affabilité, sa générosité l'avaient rendu cher aux Canadiens.

enchantement les forts *Gaspareaux* et *Beauséjour*, sur l'isthme acadien; celui de la *Présentation*, à l'endroit où se trouve aujourd'hui Ogdensburg, et celui de *Toronto* ou *Rouillé* sur le lac Ontario. Pour protéger la vallée de l'Ohio, on éleva, au-dessus du Niagara, les forts de la *Presqu'Ile*, de la *Rivière-aux-Bœufs*, *Machault*, et, en 1754, le fort *Duquesne* (Pittsburg), au confluent de l'Alléghény et de la Monongahéla, qui, par leur réunion, forment la *Belle-Rivière* ou l'Ohio (voir la carte de la page 273).

Il tâcha aussi d'attirer les Acadiens sur le territoire français, ou en deçà de la péninsule de la Nouvelle-Écosse. Pour opposer une barrière aux Anglais du côté des grands lacs et du Mississipi, il fit venir de France plus de 10,000 cultivateurs, qu'il distribua de tous côtés dans ces parages. Il réorganisa la milice, qu'il porta à 12,000 hommes, et envoya un détachement de trois cents soldats dans la vallée de l'Ohio pour chasser de ce territoire les Anglais, qui s'y étaient établis ou qui s'y rendaient pour faire la traite.

Traité d'Aix-la-Chapelle.—Le traité d'*Aix-la-Chapelle* (1748) termina la guerre de la succession d'Autriche. La France cédait les *Pays-Bas* à l'Autriche, et, en retour de Madras[1] qu'elle rendait à l'Angleterre, elle recouvrait *Louisbourg* et *l'île du Cap-Breton*. Pour régler définitivement les limites de l'Acadie, source de nombreuses difficultés, le comte de la Galissonnière et M. de Silhouette furent rappelés (1749), afin de débattre cette question avec les commissaires anglais *Shirley* et *Mildmay*.

De la Jonquière, mis en liberté l'année précédente,vint prendre possession de son gouvernement, le 2 septembre 1749. En politique habile, le nouveau gouverneur marcha sur les brisées de son prédécesseur.

LECTURE.—*Les Écossais au Canada.*—Les Écossais, que la défaite du prince Édouard plaça dans la situation de proscrits en quelque sorte, furent une douzaine d'années dans un état vraiment misérable; car, si on ne les pendait pas, ils se trouvaient comme des enfants mis en pénitence. Le chef du clan des Fraser, principal groupe de la nation, eut l'idée d'offrir ses hommes à Pitt pour en former un régiment, ce qui fut accepté; mais à peine ce nouveau corps avait-il complété son organisation, qu'il reçut ordre (1759) de partir pour le Canada, et, afin que cet exil ne parut pas trop sévère aux braves de Culloden, on eut soin de leur dire qu'ils allaient pouvoir se venger des Français, qui les avaient abandonnés, en 1745, du moins, c'était la plainte

---

1 Ville de l'empire des Indes et chef-lieu d'une présidence de 129,734 milles carrés.

générale des Écossais pour expliquer leur défaite. Voilà comment ces Highlanders eurent part à la prise de Louisbourg et à celle de Québec. Littéralement, Mérimée a pu dire que le gouvernement britannique "expédia les hommes en Canada", laissant les femmes dans les montagnes de l'Écosse, car la politique de Pitt consistait surtout à se débarrasser d'un élément incommode pour lui. Maintenant, qu'advint-il de tout cela? Les *Fraser* prirent goût au Canada; on leur donna des terres; ils épousèrent des Canadiennes, et leur descendance est française. Les Écossais nous ont conquis; les Canadiennes ont conquis les Ecossais[1].

BENJAMIN SULTE.

CHAPITRE XVII

COMMENCEMENT DE LA GUERRE DE SEPT ANS (1749-1756)

Fondation d'Halifax.—Bravoure du comte de Vaudreuil.—M. Ange, Marquis Duquesne de Menneville, gouverneur.—Campagne de l'Ohio.—Assassinat de Jumonville.—Prise du fort Nécessité.—Dilapidation des deniers publics.—Invasion des possessions françaises : Moncton en Acadie.—Exil et dispersion des Acadiens.—Le général Braddock.—Bataille de la Monongahéla.—M. Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal, gouverneur.—Défaite de Dieskau.—Prise du fort Bull.

Fondation d'Halifax.—Il était facile de prévoir que la paix d'Aix-la-Chapelle, rétablissant toutes choses comme avant la guerre, ne tarderait pas à être troublée, et que l'Acadie, réclamée par les deux puissances, deviendrait encore le brandon de discorde. Les Anglais, ayant juré de posséder seuls l'Amérique du Nord, prirent le parti de ne respecter ni traités, ni droits, et d'arriver à leur fin par n'importe quels moyens.

Lord Halifax, pour assurer à sa patrie la possession de l'Acadie, fit un chaleureux appel aux protestants de toute l'Europe, et promit à ceux qui voudraient le suivre l'exemption du service militaire et l'appât d'un partage égal des pêcheries. Plus de 2,500 officiers et soldats de marine, amenés par lord Édouard Cornwallis, vinrent s'établir au port de *Chibouctou*, sur la côte sud-est, au-dessus du port de la Hève (1749). La nouvelle ville, nommée Halifax[2] en l'honneur de son fondateur, était destinée à supplanter Port-Royal et à devenir la capitale de la presqu'île. L'arrivée de ces fanatiques émigrants fut de mauvais augure pour les Acadiens, qui, pour ne pas subir les funes-

---

1 "Bulletin des Recherches historiques" de 1889.

2 Rameau, p 42.

tes influences de cette domination étrangère, abandonnèrent leurs foyers pour aller s'établir aux environs de Québec et à l'île Saint-Jean.

Bravoure du comte de Vaudreuil.—En 1750, le comte de Vaudreuil[1] soutint vaillamment l'honneur de la marine française. Il était monté sur *l'Intrépide*, l'un des huit vaisseaux du roi commandés par M. *Des Herbiers de l'Estandière* et destinés à escorter une flotte de 252 navires marchands, qui devaient se distribuer dans les différentes îles françaises de l'Amérique. A 90 lieues du cap *Finisterre*, la flotte française rencontra quatorze vaisseaux de guerre anglais sous les ordres du vice-amiral *Hawk*. A cette vue, *Des Herbiers* donna l'ordre à la flotte, protégée par la frégate *le Castor*[2], de s'esquiver à toutes voiles, et à son escadre de se ranger sur une seule ligne pour affronter l'ennemi. Les Anglais, favorisés du vent, donnent le signal de l'attaque. Les premiers coups se portent sur les vaisseaux de l'arrière-garde française: bientôt le combat devient général. De Vaudreuil, commandant l'avant-garde, s'aperçoit que les vaisseaux de l'arrière sont réduits et que *le Tonnant*, qui porte le chef, est entouré d'ennemis et en partie démâté. Sa résolution est aussitôt prise de le délivrer ou de périr. Virant de bord, il brave le feu des Anglais sur toute la ligne pour l'aller rejoindre. Cette manœuvre hardie étonne les adversaires et arrête un instant le combat, qui reprend ensuite avec plus de vigueur qu'auparavant. Les deux vaisseaux français le soutiennent jusqu'à 8 heures et demi du soir, quand les Anglais cessent la lutte.

L'Intrépide, étant le moins endommagé, prit *le Tonnant* à sa remorque pour s'éloigner des vaisseaux anglais pendant la nuit. Le lendemain matin, ils n'avaient pas encore perdu de vue la flotte ennemie, qui, cependant, ne marchait pas à leur poursuite. Les six autres vaisseaux de l'escadre étaient au pouvoir des Anglais. *Le Tonnant* et *l'Intrépide* retournèrent au port de Brest. Trois jours après leur arrivée, le comte de Vaudreuil reçut de l'Estandière une lettre de félicitations sur sa belle conduite. Cette nouvelle eut du retentissement en Europe, et, plus que jamais, détermina la France à ne pas se désister de ses droits.

M. Ange, marquis Duquesne Menneville, gouverneur.—A

---

1 Louis-Philippe, comte de Vaudreuil, fils du premier gouverneur de ce nom, natif de Montréal. entra dans l'armée en 1698, fut nommé enseigne de vaisseau en 1711, capitaine de vaisseau en 1738, chef d'escadre en 1748, devint lieutenant général des armées navales et mourut en 1763.

2 Cette frégate avait été construite à Québec.

la suite des plaintes parvenues en France, le marquis de la Jonquière, prévoyant sa disgrâce, demanda son rappel; mais, sur ces entrefaites, il mourut de peine à Québec (17 mai 1752)[1].

Le marquis de Duquesne, capitaine de vaisseau et parent du grand amiral de Louis XIV, fut désigné pour le remplacer. En attendant son arrivée, le baron de Longueuil[2] administra la colonie. Le nouveau gouverneur ayant bientôt sondé de graves désordres, écrivait au ministre : "Les officiers ne veulent pas obéir, et paraissent consternés quand ils reçoivent un ordre de service. . . L'indiscipline des soldats est outrée, il y a beaucoup de déserteurs et de mauvais sujets. Cela provient de l'impunité dans les cas les plus griefs . . Les soldats ont des dettes, sont malpropres et ne respectent pas leurs officiers."

Dans son gouvernement, de Duquesne marcha sur les traces du comte de la Galissonnière, et se conforma en cela aux instructions que la cour lui avait données. Il fortifia les postes militaires existants, et en érigea d'autres; il réforma les abus glissés dans l'administration, rétablit, non sans faire des mécontents, l'ordre et la discipline dans l'armée, en un mot, fit tout ce qu'il put pour mettre la colonie en état de lutter avantageusement contre l'Angleterre.

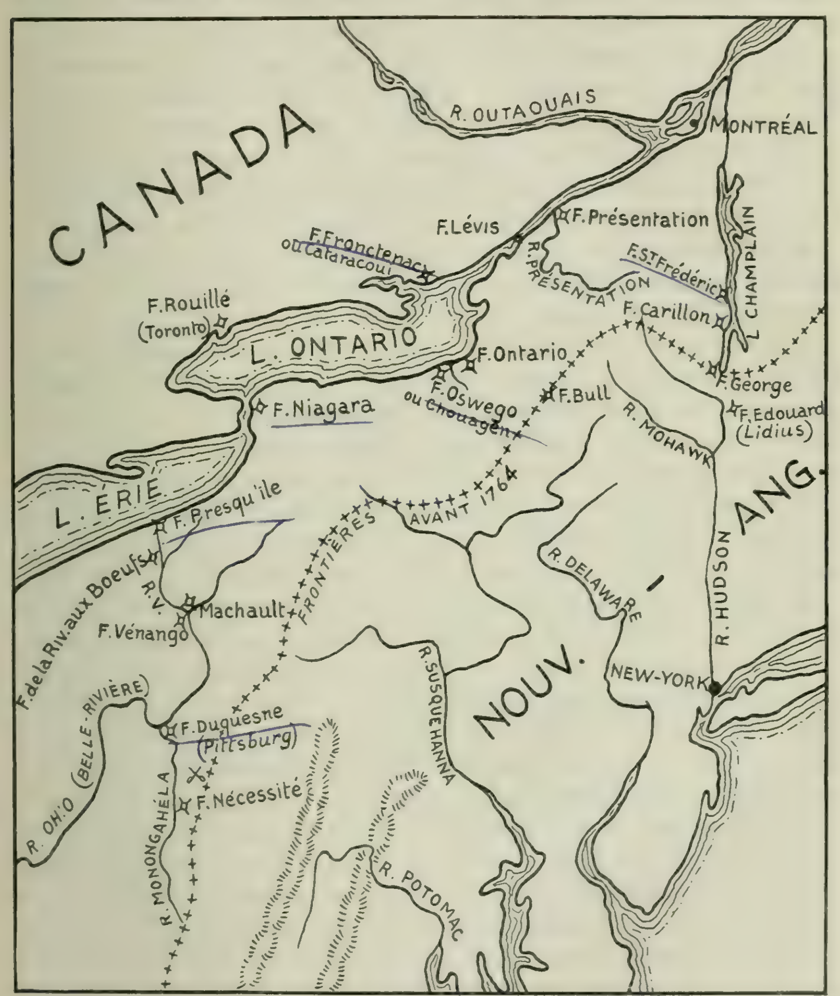
Compagnie de l'Ohio.— Tandis que le marquis de Duquesne luttait à Québec, la question de la vallée de l'Ohio entrait dans des complications qui devaient amener sûrement la guerre. La compagnie *virginienne* envoyait *Christophe Gist,* explorer les terres situées à l'ouest des Alléghénys; ce voyage avait un but plus politique que géographique. *Gist* gagna plusieurs tribus indiennes à son parti. Les Miamis même tournèrent le dos aux Français: "Vous nous avez pris par la main, lui dit le chef, dans la grande chaîne de l'amitié; c'est pourquoi nous vous faisons présent de ces deux ballots de peaux, pour faire des

---

1 M. de la Jonquière s'attira des ennemis en élevant ses parents aux emplois lucratifs. Il travailla même à faire nommer son neveu doyen du Chapitre. Quoique millionnaire, il s'ingéra dans les affaires commerciales et fit fermer des maisons soupçonnées de lui faire concurrence. Des plaintes portées contre lui à la cour lui attirèrent des reproches. Il y fut si sensible qu'il demanda son rappel ; mais il mourut avant d'être relevé de sa charge. De la Jonquière poussait l'économie si loin qu'il se refusait même le nécessaire. Dans sa dernière maladie, il fit remplacer par des chandelles les bougies placées près de son lit, disant que les chandelles coûtaient moins cher et éclairaient tout aussi bien. Il fut enterré avec pompe dans l'église des Récollets, où reposaient déjà les cendres de Frontenac et du marquis de Vaudreuil.

2 M. de Longueuil était petit-neveu d'Iberville et membre d'une famille qui avait rendu de grands services à la colonie. Seule, son origine canadienne empêcha la cour de lui confier la charge de gouverneur, qu'il avait demandée.

souliers à votre peuple, et de cette pipe pour y fumer et vous assurer que nos cœurs sont bien disposés envers nos frères." Différents traités furent signés à Albany (1751). Les Français bravèrent l'orage.



18. Premières opérations de la guerre de sept ans

Duquesne informait le gouverneur de Philadelphie qu'il ne souffrirait pas de telles impertinences de sa part. Sur ces entrefaites, des trou-

pes quittaient Québec pour empêcher l'union projetée des chefs indiens.

Gist explora ensuite la vallée de l'Ohio, et se fit autoriser par les sauvages à construire un fort au confluent des rivières *Monongahéla* et *Belle-Rivière* (Ohio). Près de là, trois Anglais, qui faisaient le trafic à *Picgna,* furent faits prisonniers par deux Français et un détachement d'Indiens. Le grand chef de ce village fut sacrifié et dévoré par les sauvages. Sa veuve confia aux Anglais le soin de venger la mort de son mari. L'appel trouva un puissant écho chez *Robert Dinwiddie,* gouverneur de la Virginie, qui envoya à Londres un long mémoire sur les prétendus empiètements des Français. L'Angleterre lui accorda la permission de revendiquer la vallée de l'Ohio, à condition que la Virginie seule s'en chargerait.

La situation s'aggravait de jour en jour et montait de plus en plus les esprits. Les Français, résolus à tout prix de rester maîtres de cette fertile vallée, fortifiaient les forts de la *Presqu'île,* au-dessus de Niagara sur le lac Erié, et *Machault,* à l'embouchure de la *Rivière-aux-Bœufs.* Duquesne envoyait 1,200 hommes pour garder cette ligne de défense. *Tanacharisson,* chef des Indiens, se plaignit de cette démarche, en disant aux Français: "Vous êtes, ainsi que les Anglais, des visages pâles. Le grand esprit, notre souverain, nous a donné cette terre pour demeure. Ainsi je veux que vous en sortiez." Sur un refus formel de l'officier français de se retirer, Tanacharisson s'adressa à Franklin, politique habile, et lui promit son concours si les Anglais voulaient l'aider à chasser les Français de ses terres. Profitant d'une aussi bonne aubaine, Dinwiddie délégua *George Washington*[1] pour étudier la position et sommer les Français d'évacuer la vallée. Le jeune major, accompagné de Gist et de quatre colons, se rendit d'abord à *Venango,* où les officiers français le reçurent "avec fanfaronnades"; puis il se dirigea sur le fort de la *Rivière-aux-Bœufs,* commandé par *Le Gardeur de Saint-Pierre,* qui refusa de discuter avec lui : "Je suis ici, dit-il, par les ordres de mon général, et je m'y conformerai en tous points et avec énergie." Le retour de Washington fut pénible ; les neiges et les glaces lui firent courir mille dangers. Dans son rapport à Dinwiddie, il montra les avantages qu'il y avait de construire un fort à la fourche de l'Ohio, qu'il regardait comme la

1 Washington, quoique âgé de vingt-deux ans seulement, s'était déjà fait remarquer par l'ardeur de son patriotisme et l'énergie de son caractère.

clé du pays à conquérir. La compagnie de l'Ohio, en reconnaissance des 1,482,600 acres de terre que le parlement venait de lui concéder, se portait garante des dépenses occasionnées par l'érection du nouveau fort. Les travaux commencèrent, mais Contrecœur, à la tête de six à sept cents sauvages, chassa les ouvriers et les soldats qui étaient à l'œuvre, et acheva pour les Français le nouveau fort, qu'il nomma Duquesne (aujourd'hui Pittsburg). Pour se venger de cette déconfiture, Washington fit élever le fort Nécessité, sur les bords de la rivière *Monongahéla*, à douze milles du fort Duquesne.

Assassinat de Jumonville.—Informé de ces travaux, *Contrecœur* envoya *Villiers de Jumonville* sommer Washington de se retirer du territoire français (1754). Comme il avait à traverser des forêts et à passer sur les terres de sauvages ennemis, *Jumonville* s'avança avec trente hommes. Ayant appris l'arrivée de ce détachement, *Washington*, pendant la nuit du 27 au 28 mai, s'approcha avec précaution du lieu où les Français se trouvaient réunis. Dès le matin, ceux-ci, en se voyant cernés, saisissent leurs armes. "Feu !" crie Washington ; et, donnant l'exemple, tire lui-même sur les parlementaires. Les Anglais font deux décharges de mousqueterie avant que les Français aient le temps de se reconnaître. *Jumonville*, en agitant les dépêches qu'il tient en main, fait comprendre qu'il veut parler. Le feu cesse pour un instant, puis reprend, et Jumonville tombe mortellement blessé par une balle qui le frappe à la tête. Neuf de ses compagnons tombent à ses côtés, et les autres sont faits prisonniers et chargés de fers. Un seul Canadien réussit à s'échapper pour porter cette affreuse nouvelle au fort Duquesne.

Il répugne d'imputer tout l'odieux de cet acte de félonie à la noblesse du caractère de Washington, mais comment l'excuser ?

Prise du fort Nécessité.—*Contrecœur* ne voulut pas laisser sans représailles la fin tragique de son lieutenant. Le frère de la victime, M. *de Villiers*, commandant six cents Canadiens et cent sauvages, fut chargé de prendre le fort Nécessité. La vue des cadavres français scalpés, meurtris et gisant encore autour du fort, remplit d'indignation le cœur des assiégeants. Le combat s'engagea ; Washington, enfermé dans le fort avec cinq cents hommes et dix pièces de canon se défendit vaillamment pendant près de dix heures ; mais le feu meurtrier des Canadiens, qui tiraient du haut des arbres de la forêt, l'obligea à capituler (3 juillet 1755).

"Nous pourrions venger un assassinat", dit de Villiers à Washington, "mais nous ne le voulons pas."

Dilapidation des deniers publics.—*Bigot*, au lieu d'être puni de sa conduite perfide à Louisbourg, fut élevé à la charge d'intendant à Québec, et ne considéra sa nouvelle position que comme un nouveau moyen d'augmenter ses richesses. La guerre, la famine, la désolation du peuple, au lieu de le toucher et de le faire travailler à conjurer l'orage, furent pour lui autant de portes ouvertes pour arriver plus facilement à spéculer et à voler impunément la colonie. Il ne fut pas étranger au funeste projet de chasser les Anglais de l'*Ohio* (1752) qui devait amener la ruine de la colonie.

Bigot encouragea ses nombreux amis, aussi peu honnêtes que lui, en leur confiant les places les plus lucratives. Une de ses lettres à Vergor, qu'il avait fait élever au commandement du fort *Beauséjour*, nous fait bien connaître ses dispositions. "Profitez, mon cher Vergor, profitez de votre place; taillez, rognez, vous avez tout pouvoir, afin que vous puissiez bientôt me joindre en France, et acheter un bien à portée de moi." A cette désastreuse époque, le Canada se trouvait aussi dans une rareté extrême de grains; ce qui n'empêcha pas Bigot d'en exporter une grande quantité aux Antilles. *Péan*, *Cadet* et *Descheneaux* furent placés à la tête d'une compagnie dont les associés étaient chargés de parcourir les campagnes, pour acheter au plus bas prix possible tout le blé qu'ils pourraient. Après ce frauduleux achat, Bigot fixa par ordonnance le blé à un taux très élevé. De plus, le gouvernement français refusa de rembourser le papier-monnaie avec lequel on avait payé les cultivateurs, ce qui leur occasionna une perte de près de 3,000,000 de louis. Bigot envoya Péan en France pour s'y procurer de grands biens, avec la perspective d'aller le rejoindre bientôt (1757). Malgré la misère de la colonie, Bigot et ses amis trouvaient encore le moyen de passer agréablement la vie. Les bals et les festins pleuvaient dans son château. On y jouait aussi gros jeu : un seul coup faisait perdre quelquefois jusqu'à 1,000 louis. Dans un de ces moments, Bigot perdit près de 200,000 livres[1]. A la conquête, ce monstre trouva moyen de passer en France, emportant avec lui des sommes immenses. La cour, instruite de ses fraudes, le fit jeter à la Bastille (1761) avec ses complices; ils y passèrent onze mois et

1 5 livres et 15 sols valaient un louis d'or.

n'en sortirent que pour être bannis à perpétuité de la France, après avoir été dépouillés de leurs biens. Les restitutions s'élevèrent à plus de dix-sept millions de francs.

Invasion des possessions françaises.—Sans néanmoins déclarer la guerre, Louis XV envoya de puissants secours au Canada. Il fit équiper douze vaisseaux et deux frégates, destinés à amener dans la colonie 3,150 hommes de vieilles troupes et beaucoup de munitions. Ces soldats, commandés par 209 officiers sous les ordres de *Dieskau*[1], étaient pleins d'ardeur. L'Angleterre, de son côté, sans déclarer non plus la guerre, faisait des préparatifs. Tout en assurant l'ambassadeur français qu'elle ne prendrait pas l'offensive, elle mettait en mer une flotte commandée par *Boscawen*[2], destinée à intercepter les secours envoyés au Canada par la France (17 avril 1755). A la faveur des brouillards, l'escadre de M. *Dubois de la Mothe* put échapper à *Boscawen*, qui croisait sur les côtes de Terre-Neuve. Cependant, deux vaisseaux séparés des autres, *l'Acide* et *le Lys*, tombèrent en son pouvoir après avoir perdu beaucoup de monde. Cette capture était une trahison. Le faible Louis XV la taxa de *piraterie* et rappela l'ambassadeur français de l'Angleterre. Aucune guerre n'était plus populaire que celle qui allait commencer. Sans parler des sommes votées par les treize colonies, l'Angleterre seule, pour subvenir aux dépenses, votait cent millions de francs. Franklin, semblable à Caton qui terminait toutes ses harangues par cette conclusion menaçante : "Il faut détruire Carthage!" publiait des articles de journaux et des brochures se terminant par ce refrain terrible: "Point de repos, point de repos à espérer pour nos treize colonies, tant que les Français seront maîtres du Canada." Alors l'Angleterre, après s'être emparée, au moyen de ses "pirateries", de 300 bâtiments de commerce français, de 300 millions de livres de ce temps et de 10,000 matelots, se décida à envahir le Canada par quatre endroits différents. *Moncton* devait attaquer les forts *Beauséjour* et *Gaspareaux*, en Acadie; *Braddock*, le fort *Duquesne; Shirley, Niagara;* et *Johnson*, le fort *Saint-Frédéric* (Crown-Point).

---

1 Ce baron saxon, ancien lieutenant-colonel du régiment de Saxe-Cavalerie, était l'ami intime du maréchal de Saxe. Dieskau mécontenta tout le monde au Canada ; il traita ses troupes à l'allemande, et se livra entièrement à M. *Péan*, personnage peu honorable qu'on a vu figurer précédemment.

2 Cette flotte prit les devants sur celle de Dieskau, qui ne quitta Brest que le 3 mai 1755.

Moncton en Acadie.—Comme on l'a vu précédemment, les Anglais avaient fondé *Halifax* pour contrebalancer l'influence exercée par la population toujours croissante des Acadiens. Ces derniers étaient trop catholiques et trop français de cœur pour plaire au fanatisme anglais, qui résolut alors de les expatrier. La ruse devait présider à la cruelle spoliation. Sous le spécieux prétexte de faire entendre une communication très importante du gouverneur Lawrence, on convoqua dans l'église de chaque paroisse les habitants à une assemblée le 5 septembre 1755. Ce stratagème ne réussit pas cependant pour tous; ceux de *Beaubassin* et d'*Annapolis*, flairant le dénouement du drame odieux qui devait se dérouler, se retirèrent en majeure partie dans les bois et vers les postes français voisins. La paisible et industrieuse population des *Mines*, moins défiante peut-être, répondit tout entière à l'appel. Après avoir fait cerner l'église par des troupes, Winslow, l'envoyé de Lawrence, signifia à ces pauvres malheureux qu'ils étaient constitués prisonniers de guerre, que tous leurs biens, meubles et immeubles, étaient confisqués au nom du roi, sauf l'argent et leurs effets personnels, et que tous seraient expatriés dans les colonies anglaises. Cette nouvelle les terrifia. Sans armes, entourés de soldats, écrasés par leurs malheurs, ils n'opposèrent pour toute défense que leurs larmes et leurs sanglots.

Exil et dispersion des Acadiens.—Le 10 septembre est le jour fixé pour l'embarquement. Dès l'aurore, les tambours résonnent dans les villages. A huit heures, le triste son de la cloche avertit les malheureux Acadiens que le moment de quitter leur terre natale est arrivé. Les impitoyables soldats pénètrent dans les maisons, où règne une tristesse silencieuse, et en font sortir tous les habitants qu'on rassemble sur une place. Les roulements de tambours annoncent l'heure de l'embarquement. Des familles doivent se séparer de leurs amis, des femmes de leurs maris, des mères de leurs enfants sans l'espoir de les revoir jamais. Accablés par le sentiment de leurs misères, ils fondent en larmes et se précipitent dans les bras les uns des autres en un long et dernier embrassement.

Les vaisseaux ont mouillé dans la rivière ; on veut conduire deux cent soixante jeunes gens dans le plus rapproché, mais ceux-ci refusent en disant qu'ils ne veulent pas être séparés de leurs familles ; les soldats croisent alors la baïonnette et les poursuivent : ceux qui



Déportation des Acadiens

veulent opposer résistance sont blessés, et tous sont forcément obligés de se soumettre à cette horrible tyrannie.

Depuis l'église jusqu'au rivage, les femmes et les enfants sont pressés sur les bords du chemin où les jeunes gens doivent passer. Les mères sont là, éplorées, pour guetter leurs fils sur le parcours afin de leur donner furtivement une dernière poignée de mains, à l'insu des soldats, qui, dès qu'ils s'en aperçoivent, les repoussent sans merci. Les hommes viennent à la suite des jeunes gens, en poussant des cris déchirants ; les mêmes scènes lamentables se renouvellent. Des femmes exaspérées sautent au cou de leurs maris, pour les embrasser, mais les soldats sont toujours là pour les séparer brutalement.

Cinq vaisseaux stationnant dans la rivière Gaspareaux, sont ainsi remplis d'hommes et de jeunes gens. Chaque navire est sous la garde de six officiers et de quatre-vingts soldats. A mesure que d'autres vaisseaux arrivent, les femmes et les enfants y sont entassés pour s'éloigner aussi de leur pays natal.

Pendant plusieurs soirées consécutives, les bestiaux se réunirent autour des habitations, semblant y attendre le retour de leurs maîtres tandis que les chiens de garde hurlaient près des foyers déserts.

Plus de 6,000 personnes de tout rang, de tout âge et de toutes conditions furent déportées dans les colonies anglaises, où on les dispersa depuis *Boston* jusqu'à la *Caroline*. On promena partout le fer et la flamme, et l'Acadie devint un véritable désert. Les terres, confisquées au profit de la couronne, furent distribuées à de nouveaux colons[1]. Les Acadiens qui coururent se cacher dans les bois pour échapper à cette funeste catastrophe, ne tombèrent pas aux mains des Anglais. Ils se dirigèrent, pour la plupart, du côté des *Mines*, où l'on trouve encore aujourd'hui leurs descendants aux cœurs franchement catholiques et français. Debout sur les ruines de la patrie de leurs ancêtres, au milieu de l'invasion britannique, ils se trouvent là comme une protestation invincible de la justice et du droit. "Je ne sais, dit Bancroft, si les annales de l'humanité conservent le souvenir d'une peine aussi injuste, aussi durable, que celle infligée aux habitants français de l'Acadie[2]."

---

1 L état suivant nous donne une idée de cette fertile contrée : on y brûla 400 maisons, 500 étables ; on y prit 2,000 bœufs, 3,000 vaches, 5,000 veaux, 600 chevaux, 12,000 moutons et 800 cochons.

2 Il est prouvé par le livre "Acadia" de Richard, que les gens de Boston étaient tout dans la Nouvelle-Écosse et que la cabinet de Londres ne dictait aucune loi à ce parti. Ce dernier, Lawrence en tête, fit le coup sans en avoir la moindre autorisation (B. Sulte).

Le général Braddock.—Le général *Braddock,* anglais rude et sans valeur, arriva à New-York au mois d'avril (1755), avec deux régiments. Avant de se mettre en marche pour le fort Duquesne, il se concerta avec les généraux américains pour l'exécution du plan de campagne dont il était chargé. Sa vanité ne prévoyait que des succès. "Quand j'aurai pris le fort Duquesne," disait-il à Franklin, "je marcherai sur Niagara et de là sur Frontenac. Le fort Duquesne ne peut me résister que trois ou quatre jours, et je ne vois rien qui puisse arrêter ma marche sur Niagara. . ."—"Les Indiens sont habiles à tendre des embuscades," répliqua Franklin.— " Les sauvages", reprit Braddock, "peuvent être redoutables pour vos miliciens inexpérimentés, mais ils ne feront pas la moindre impression sur les troupes régulières et disciplinées du roi. . ." Braddock mit cinquante jours à traverser les Alléghénys et à se rendre à la fourche de l'Ohio. Les colons anglais le narguaient en disant: "Braddock n'est guère pressé de se faire scalper". Son insolence prétentieuse révoltait les troupes américaines placées sous son commandement, et Washington ne semblait pas lui reconnaître une grande valeur militaire.

Bataille de la Monongahéla.—Le matin du 9 juillet, *Braddock,* à la tête de 2,000 hommes de troupes régulières et de milices coloniales sous les ordres de Washington, se trouvait à trois lieues du fort Duquesne. Après avoir traversé la *Monongahéla,* il eut à mesurer ses forces avec une petite armée de cent quarante-six Canadiens, soixante-douze Français et six cents sauvages, commandés par MM. de *Beaujeu, Dumas* et *de Ligneris. De Beaujeu*[1], fut tué à la troisième décharge: *Dumas,* commandant en second, le remplaça. La bataille devint une véritable boucherie. Les sauvages, qui avaient reculé à la chute de M. de Beaujeu, se rallièrent en voyant la belle résistance des Canadiens, tombèrent sur l'ennemi la hache à la main, le mirent en fuite et assommèrent la plupart des fuyards. Beaucoup de ces derniers se noyèrent dans la Monongahéla, en voulant la traverser à la nage. Braddock eut trois chevaux tués sous lui avant de trouver la

---

1 M. de Beaujeu avait communié le matin avec une partie de ses soldats. Habillé à la mode des sauvages, il ne portait d'autre marque de distinction qu'une chaîne d'argent suspendue au cou. Il fut inhumé le 12 juillet 1755, dans le cimetière du fort Duquesne. Sa veuve lui survécut 36 ans. De cette union étaient nés neuf enfants, dont sept, d'après l'abbé Daniel, moururent en bas âge. Les deux autres, un garçon et une fille, passèrent en France après la conquête. (Bul. des Recherches hist. vol. XXI, No 12.)

mort. Washington et ses miliciens ménagèrent la retraite à ceux qui échappèrent au massacre. La bataille avait duré cinq heures. Les Anglais perdirent 800 hommes tués ou blessés, 63 officiers, 15 pièces de canon, leur caisse, leurs armes, leurs munitions et leurs papiers[1]. Washington écrivait quelques jours après : "Nous avons été battus honteusement par une poignée de Français." Cette brillante victoire ne coûta qu'une quarantaine d'hommes aux Français.

M. Pierre Rigaud, marquis de Vaudreuil-Cavagnal, gouverneur.—M. *de Vaudreuil*[2] remplaça le marquis de Duquesne, qui reprit service dans la marine. Le nouveau gouverneur, canadien d'origine, fut bien accueilli par la colonie. Il arriva à Québec avec les renforts de Dieskau et les navires échappés à Boscawen (1755). Sa timidité et son peu d'entente avec Montcalm exercèrent une influence funeste sur la série des événements qui devaient se dérouler sous son gouvernement.

Défaite de Dieskau.—Les armées françaises ne furent pas heureuses du côté du lac Champlain. Le baron *Dieskau*, retranché avec 3,000 hommes au fort *Saint-Frédéric*, s'avança avec la moitié de son armée pour couper la marche au colonel *Johnson*[3], qui venait d'*Albany* par l'Hudson. La rencontre s'effectua sur les bords du lac Saint-Sacrement, à l'endroit même où depuis fut élevé le fort *William-Henry*. Le 8 septembre, Dieskau battit les Anglais, qui se trouvaient hors de leur camp ; le 11, il essuya une défaite en voulant forcer leurs retranchements.

Grièvement blessé, il fut fait prisonnier. Malgré cette victoire, les Anglais n'osèrent pas marcher contre Saint-Frédéric. Johnson laissa une garnison au fort *Lydius*, et passa avec le reste de ses troupes dans la Nouvelle-Angleterre.

Prise du fort Bull.—Après l'érection du fort Carillon (1756), situé à mi-chemin entre le lac George et le lac Champlain, M. de Vau-

---

1 La prise des papiers de Braddock révéla les plans de campagne bien arrêtés contre la colonie et la trahison de l'otage Stobo, qui avait fourni des indications. Le traître Stobo, malgré sa parole d'honneur, avait abusé de sa liberté ; il fut traduit devant un conseil de guerre et condamné à mort, mais il ne fut pas exécuté.

2 M. de Vaudreuil, troisième fils du gouverneur de ce nom, avait été nommé gouverneur de la Louisiane en 1742.

3 Johnson, afin d'avoir une base d'opération, construisit, au coude de l'Hudson, le fort Lydius ou Édouard.

dreuil envoya un détachement de Canadiens déloger les Anglais du fort Bull[1] (1756), défendu par quatre-vingt-dix hommes. Le baron *de Léry*, commandant de cette expédition, ayant appris que le colonel Johnson avait été averti de son arrivée, donna tout de suite l'attaque, et fut victorieux en un peu plus d'une heure de combat. Les assiégeants mirent le feu au fort après s'être emparés d'une grande quantité de provisions, qui soulagèrent la colonie réduite à la misère. Québec n'avait guère à manger que de la chair de cheval et du mauvais pain, d'ailleurs très rare.

LECTURE.—*Les Acadiens après leur dispersion.*—Ce qu'il y a de plus étonnant chez les Acadiens, c'est qu'ils existent encore. Leur race devait périr, en 1755, lorsque leurs maisons et leurs églises furent incendiées sous leurs yeux, leurs troupeaux et leurs moissons confisqués au profit des spoliateurs, leurs terres et leurs marais donnés aux ennemis, lorsque leurs familles furent séparées les unes des autres et les membres d'une même famille entre eux, pour être dispersés "comme ces feuilles d'automne qu'une violente rafale arrache aux arbres, fait tourbillonner un instant et répand au loin sur les mers."

On retrouve aujourd'hui leurs lambeaux par toute la terre, reconnaissables encore; vous les distingueriez à Belle-Isle-en-Mer et dans les Landes, à l'intensité de leur foi et à leur fidélité au culte de la patrie perdue; ils forment des groupes distincts au Labrador, et sont le dernier rempart de la nationalité française à la Louisiane. Un publiciste canadien, chiffres en main, affirme qu'ils sont 80,000 aux États-Unis et 100,000 dans le vieux Canada, où leurs groupes principaux se trouvent dans le district de Joliette ; dans les comtés de Saint-Jean, de Verchères, de Napierville, d'Iberville et de Laprairie; à Bécancour, à Saint-Grégoire, à Nicolet; dans les townships de l'Est, à Drummond, Arthabaska, Mégantic; dans les villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières; le long des rivages de la Gaspésie et de Bonaventure, au Témiscouata, aux îles de la Madeleine. Ceux d'entre eux qui s'établirent dans les districts de Montréal et des Trois-Rivières, venant assez directement de l'Acadie, apportèrent avec eux les notions agricoles de leur pays et devinrent les agronomes modèles de ces régions. Certaines paroisses, comme Bécancour et Saint-Jacques de l'Achigan, sont exclusivement acadiennes et comptent parmi les plus prospères de la province[2].

PASCAL POIRIER.

---

1 Ce poste était l'entrepôt des provisions que les Anglais dirigeaient sur Chouaguen.

2 "Bulletin des Recherches historiques" de 1898.

CHAPITRE XVIII

MONTCALM (1756-1758)

Arrivée du marquis de Montcalm.—Prise du fort Ontario et de Chouaguen.—Siège du fort George.—Massacre de soldats anglais.—Deuxième invasion du Canada.—Perte de Louisbourg.—Bataille de Carillon.—Capitulation du fort Frontenac.—Le fort Duquesne.

Arrivée du marquis de Montcalm.—*Louis-Joseph*, marquis de *Montcalm*, naquit au château de Candiac, près de Nîmes, le 28 février 1712. Ses ancêtres avaient su au besoin verser leur sang pour la France. Leur bravoure était reconnue dans leur pays par ce vieux dicton : "La guerre est le tombeau des Montcalm." L'éducation de Louis, confiée au célèbre *Louis Dumase*[1], fut soignée. Dès l'âge de quatorze ans, le jeune Montcalm quittait l'école pour entrer dans l'armée. La lettre qu'il adressa à son père du camp d'Otrebach (1734), nous montre qu'il se livrait à l'étude avec ardeur : "J'apprends l'allemand, disait-il, et je lis plus de grec, grâce à la solitude, que je n'en avais lu depuis trois ou quatre ans[2]." Après avoir servi glorieusement la France en Bohême, et sur différents théâtres de l'Italie, Montcalm prit part à la bataille de *Plaisance* en qualité de *colonel* du régiment d'Auxerrois-Infanterie (1746). Il y reçut cinq coups de sabre. Son régiment, qu'il rallia deux fois, fut en partie détruit. A peine guéri, on le trouve à l'assaut du col d'Exilles, dans les Alpes, où le téméraire chevalier de Belle-Isle allait s'ensevelir avec 4,000 de ses soldats. Cette démarche insensée valut de nouvelles blessures à Montcalm.

M. d'Argenson, ministre de la guerre, qui avait découvert dans Montcalm de brillantes qualités et une haute intelligence, le fit nommer pour remplacer Dieskau. De simple colonel-brigadier, il fut élevé au grade supérieur de lieutenant général des armées du roi. Montcalm s'embarqua à Brest le 3 avril 1756, pour venir au Canada. Avec lui se trouvaient le chevalier de *Lévis*[3], plus tard maréchal de France,

---

1 C'était l'inventeur du bureau typographique, curieux procédé qui, dans des mains habiles, a plus d'une fois donné de prodigieux résultats : témoin le frère cadet de Louis-Joseph, mort à sept ans parlant l'hébreu, le grec et le latin.

2 Montcalm conserva toute sa vie ce goût prononcé pour les langues anciennes. Peu de lettrés ont mieux que lui possédé l'antiquité.

3 C'était l'élève de Montcalm ; il était alors brigadier et officier de grande distinction.

M. de *Bougainville*[1], alors capitaine de dragons, et M. de *Bourlamaque*[2], ingénieur et colonel d'infanterie. Après avoir couru les dangers des croiseurs anglais, des brumes, des banquises et d'une tempête de quatre-vingt-dix heures, Montcalm et son état-major, débarquaient à Québec le 13 mai 1756.

Aux 60,000 Anglais, à qui rien ne manquait, Montcalm n'avait à opposer que 12,000 à 14,000 hommes mal nourris, mal chaussés, mal payés et n'ayant d'autres munitions de guerre que celles qu'ils prenaient à l'ennemi. Les premières entrevues de Montcalm avec M. de Vaudreuil furent des plus sympathiques, mais l'indiscipline des troupes et le mauvais état des finances les brouillèrent bientôt.

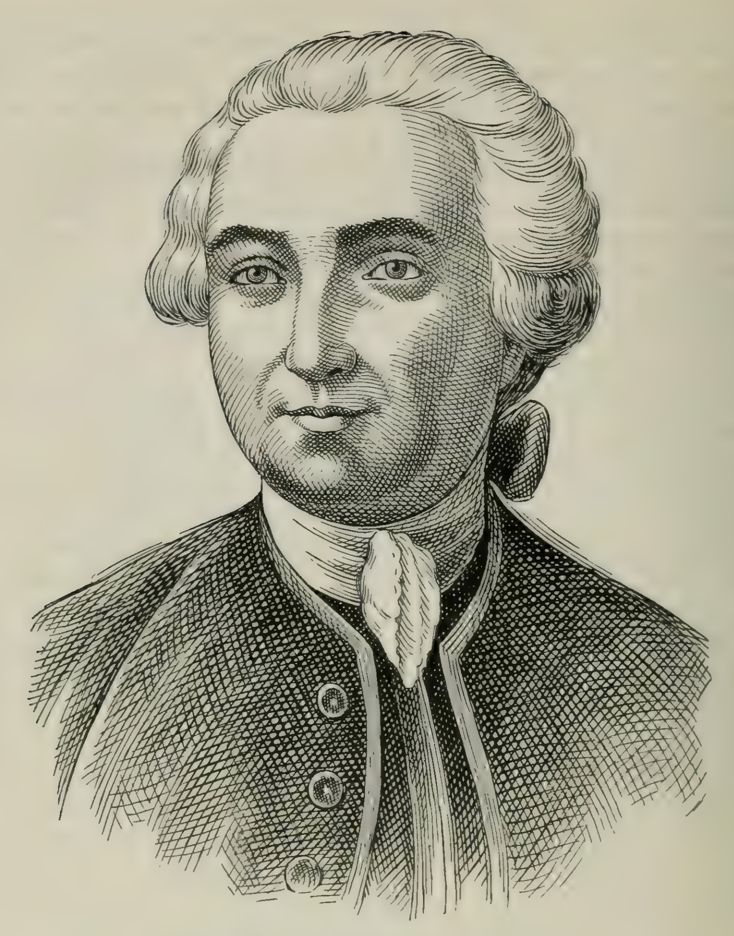
La guerre qu'allait entreprendre la France au Canada eut deux phases bien distinctes : la première (1756-1758), qu'on peut regarder comme *offensive*, et la seconde (1758-1760), qui fut *défensive*.

Prise de Chouaguen.—Montcalm préluda à sa carrière glorieuse au Canada par un coup de maître : la prise de *Chouaguen*. "Ce poste, dit un mémoire du temps, mettait les Anglais à même d'envahir le commerce des lacs que les Français n'avaient partagé avec aucune nation européenne et qui formait leur principale richesse. De là il était facile de couper la colonie par le centre et d'arrêter immédiatement toutes ses communications avec les postes qui en dépendaient. Tous les pays d'en haut et la Louisiane entière se trouvaient ainsi complètement isolés. Les tribus sauvages de ces contrées, parmi lesquelles la France comptait des amis nombreux et fidèles, ne pouvaient plus se concerter avec elle, et le Canada devenait une conquête facile." Pour réussir dans cette expédition, il fallait à tout prix tromper la vigilance de *Loudon*, qui était à Albany avec 8,000 hommes. Afin d'attirer l'attention du général anglais sur le point où il était campé, Montcalm se porta à Carillon à la tête de 3,000 miliciens, puis, laissant le commandement de ces troupes à *Lévis*, il vola à *Chouaguen* où l'attendaient 3,000 hommes : soldats de ligne, Canadiens et sauvages sous la conduite de *Bourlamaque*.

Les fortifications de Chouaguen ou Oswégo, comprenant les forts *George*, *Ontario* et *Oswégo* proprement dits, étaient défendues par 1,800 soldats, sous les ordres du *colonel Mercer*. Le 10 août, l'armée débarquait

1 Ses travaux géométriques le firent admettre plus tard à l'Académie des sciences.

2 C'était un officier de beaucoup de mérite et très estimé de Montcalm.



Le marquis de Montcalm (1712-1759)

L'assiégeant se rangeait sur l'immense plateau...
Or Montcalm l'avait dit :—L'on me verra, plutôt
Que de céder au nombre,
Jusqu'au dernier moment défendre sans pâlir
Mes derniers bastions, et puis m'ensevelir
Sous leur dernier décombre !

LOUIS FRÉCHETTE.

à une demi-lieue du fort Ontario. Bourlamaque, chargé de la direction de ce siège, s'avance en toute sécurité, cerne le fort et force les Anglais de l'évacuer (13 août). Le 14, à la pointe du jour, Montcalm ordonne à Rigaud de Vaudreuil, le frère du gouverneur, de passer à la nage avec son détachement la rivière qui sépare les forts Ontario et Oswégo ; et malgré la vive fusillade de l'ennemi, Rigaud occupe les hauteurs d'Oswégo: les Anglais perdent alors courage et parlent de se rendre. Mercer avait été tué. Son successeur, le ieutenant colonel *Littlehales*, du régiment de Pepperell, envoie demander aux Canadiens de cesser le feu. Pour réponse, on somme les Anglais de se rendre prisonniers de guerre et on ne leur donne qu'une heure pour délibérer. Littlehales réunit alors un conseil de guerre qui résolut unanimement de capituler. "Ils se sont rendus prisonniers de guerre au nombre de 1,780, dont 80 officiers, deux régiments de la vieille Angleterre, écrit Montcalm à sa mère. Je leur ai pris cinq drapeaux, trois caisses militaires d'argent, cent vingt-deux bouches à feu, y compris quatre-vingt-cinq pierriers, un amas de provisions pour 3,000 hommes durant un an, six barques armées et pontées depuis quatre jusqu'à vingt canons. Et comme il fallait dans cette expédition user de la plus grande diligence pour envoyer les Canadiens faire les récoltes, et ramener les troupes sur une autre frontière, du 15 au 21 j'ai démoli ou brûlé leurs trois forts, et amené artillerie, barques, vivres et prisonniers." Montcalm ne perdit que trente hommes tués ou blessés. Avant de quitter ces rivages, il fit élever une colonne portant l'écusson de France avec ces mots: "Apportez des lys à pleines mains."

A la suite de cette victoire, l'esprit clairvoyant de Lévis lui faisait écrire au ministre: "Malgré les succès de cette campagne, où s'il y a eu du bien joué, il n'a pas laissé que d'y avoir du bonheur, la paix est à désirer..."

La disette se faisait sentir de plus en plus dans la colonie, et l'alliance qu'accordait Louis XV à l'Autriche contre la Prusse, absorbait toutes ses forces. Alors, ni les hommes politiques, ni le public ne s'intéressaient au Canada. De Vaudreuil, qui demandait avec instances des renforts à la cour de Versailles, ne reçut que 1,500 hommes.

Siège du fort George ou William Henry.—L'hiver se passa en préparatifs pour la campagne de 1757. Le maréchal *de Belle-Isle*[1]

---

1 Ministre de la guerre. En 1742, il s'était illustré par la retraite de Prague.

envoya à la colonie deux bataillons du régiment de *Berry*, quelques artilleurs et les dragons de la Tour[1], des munitions, des vivres et des chaussures[2]. Ces secours, quoique insuffisants, furent très utiles à l'armée. Dès les premiers jours du printemps, les troupes étaient sur pied. "Nous allons nous mouvoir dans quelques jours pour l'ouverture de la campagne, écrivait Montcalm à sa mère (25 avril 1757); un corps de Canadiens part pour la *Belle-Rivière* (l'Ohio), à trois cents lieues d'ici; des troupes de terre, qui ont passé l'hiver à cent vingt lieues, pourront les suivre. M. de Bourlamaque part aussi avec des troupes pour le fort Carillon, que j'avais mis hors d'insulte et approvisionné; le reste s'avance sur la frontière."—MM. de Vaudreuil et Montcalm décidèrent que la majeure partie des forces de la colonie serait dirigée sur le fort *George* ou *William-Henry*. Ce poste important, situé à la tête du lac Saint-Sacrement, permettait aux Anglais de tomber à l'improviste sur les forts Saint-Frédéric et Carillon, les deux principaux points de défense de cette partie de la frontière, pour les Français. Déjà, pendant l'hiver, un fameux coup de main "à la française" avait été opéré. Par un froid intense, le 23 février, un détachement de 1,400 Français, Canadiens et sauvages, raquettes aux pieds, sac au dos et fusil en bandoulière, s'étaient mis en marche pour le fort *George*. Rigaud de Vaudreuil en était le commandant. Après avoir parcouru soixante lieues, au prix de fatigues incroyables, ils arrivèrent le 18 mars au lieu désigné. Le plan de Rigaud de Vaudreuil était d'escalader le fort, mais ayant trouvé les Anglais sur leurs gardes, il se contenta de brûler les magasins et les chantiers qui les entouraient. Les Anglais perdirent ainsi trois cents barques de transport, six frégates, des approvisionnements de bois de construction et une quantité considérable de farine et d'objets de toutes sortes pour l'armement et l'équipement des troupes.

Rigaud de Vaudreuil se retira sans être inquiété par les assiégés. Cette attaque lui coûta vingt-sept hommes tués ou blessés.

En juillet, Montcalm faisait, sous les remparts de Carillon, les préparatifs de départ pour la prise du fort George. Les sauvages alliés, au nombre de 2,000 vinrent se joindre à son armée, ce qui en porta l'effectif à 7,500 hommes. L'un des orateurs indiens salua ainsi Montcalm: "Nous voulons essayer sur les Anglais le tomahawk de nos

1 En tout, 1341 hommes, dont 70 officiers.

2 Une partie des vivres et des chaussures furent pris par les Anglais.

pères, afin de voir s'il coupe bien." Ayant hâte de combattre, les sauvages, montés sur leurs frêles canots d'écorce, prirent les devants, enlevèrent un certain nombre de chevelures anglaises et faillirent par là même faire échouer le plan de campagne. Selon Bougainville, le curieux historiographe de cette expédition, "leur esprit superstitieux et inquiet à l'excès jonglait, rêvait et se figurait que tout délai pouvait leur être fatal."

Afin de les grouper avec ses soldats, Montcalm convoqua un conseil auquel chaque orateur porta la parole. Montcalm se leva à son tour, et, s'inspirant des usages indiens, montra à l'assemblée un collier de rassade, et dit, en élevant la voix : "Pars, m'a dit notre roi, va au-delà du grand lac défendre mes enfants et les rendre invincibles. Ce collier que je vous offre de sa part est le gage sacré de ma parole, la cohésion de ses grains est l'image de notre union et de notre force." Puis il lança le collier au milieu d'eux; ils l'accueillirent en poussant des cris de joie et promirent à Montcalm de se conformer à ses désirs. La troupe indienne se mit ensuite en marche en chantant sur un rythme lent et d'un accent guttural : "Manitous, Manitous, vous tous qui êtes dans les airs, sur la terre et sous nos pieds, détruisez nos ennemis, livrez-nous leurs dépouilles et ornez nos cabanes de leurs sanglantes chevelures." Des hurlements et des cris épouvantables couronnèrent ce refrain. Montcalm pouvait alors compter sur ses alliés obsédés par la fureur guerrière.

L'armée française partit de Carillon le 30 juillet ; le 3 août elle se trouvait en face du fort George, où le colonel Munro tenait garnison avec 3,000 soldats. Dès le même jour, M. de Bourlamaque ouvrait la tranchée et le canon d'alarme du fort faisait retentir l'écho des montagnes. Le 9 août, les tambours anglais battaient la chamade et le fort se rendait. Les Anglais perdirent dans cette circonstance, quarante-trois canons, trente-six mille livres de poudre, des projectiles, des vivres et vingt-neuf bâtiments. Les Français n'eurent que cinquante-huit hommes tués ou blessés.

Massacre de soldats anglais.—Après avoir signé l'acte de capitulation, Montcalm, qui ne pouvait pas nourrir les 3,000 prisonniers de guerre faits au fort George, les renvoya avec armes et bagages, à condition de ne pas porter les armes contre la France pendant dix-huit mois. Les sauvages acceptèrent d'abord mais regrettèrent, le

lendemain, ces dispositions, à cause du butin dont elles les privaient. Pendant la nuit, les Anglais, pour tâcher de se concilier les *Peaux-Rouges*, "dont ils avaient une peur inconcevable", leur versèrent du rhum et de l'eau-de-vie. Par là, ils activèrent en eux tous les sentiments brutaux, qui sous le délire de l'ivresse, ne connaissaient aucun frein.

Le lendemain, dès l'aube du jour, la colonne anglaise se met en marche pour gagner le fort *Edouard*[1]. Dès qu'elle est en mouvement, les Indiens l'attaquent: c'est d'abord aux bagages qu'ils courent, puis aussitôt retentit dans la forêt l'horrible cri de guerre. Les Anglais, au lieu de faire bonne contenance, prennent l'épouvante et s'enfuient à la débandade, jetant sur la route leurs armes, leurs bagages et même leurs habits. Les Indiens en massacrent plusieurs. Ces clameurs éveillent l'attention de Montcalm et des principaux officiers qui accourent, hors d'haleine, pour désarmer les sauvages. Ces derniers, rugissant de fureur comme des bêtes fauves, tombent sur les Français et en tuent un bon nombre. Ils ont déjà fait quatre cents prisonniers que Montcalm leur rachète, remet en liberté et fait conduire sous bonne escorte au comte *Loudon*, en lui expédiant le récit fidèle de la catastrophe.

Sa lettre se terminait ainsi : "Je m'estime heureux que le désordre n'ait pas eu de suite aussi fâcheuses que j'étais en droit de la craindre. Je me sais gré de m'être exposé personnellement, ainsi que mes officiers, pour la défense des vôtres, qui rendent justice de tout ce que j'ai fait dans cette occasion."

Pour toute récompense de sa loyauté, on accusa Montcalm, à Londres, d'avoir livré les vaincus à la fureur des hordes sauvages, et en conséquence, l'acte de capitulation du fort George fut annulé par le gouvernement britannique.

Deuxième invasion du Canada.—L'Angleterre ne déclinait pas seulement au Canada; *Minorque* lui était ravie dans la Méditerranée; les *Anglo-Hanovriens* capitulaient à *Closter-Seven;* et, martelée sous les coups des *Russes*, des *Français*, des *Autrichiens*, la dernière armée de *Frédéric de Prusse*, l'insigne allié de *Georges II*, semblait écrasée. Alors, *Horace Walpole* disait en badinant "que l'Angleterre n'avait qu'à couper ses câbles et à voguer à la dérive vers quelque

1 Le général *Webb*, qui avait 4000 hommes au fort Édouard, refusa de secourir le Colonel Munro

océan inconnu". A cette heure de détresse pour l'Angleterre, *Pitt*, son nouveau ministre, accablé sous le poids d'infirmités précoces, prenait cet engagement solennel en présence de la chambre des communes: "Je sauverai ce pays, et moi seul le peux." En 1758, pour écraser les 5,781 soldats français du Canada, il confiait au général *Abercromby*, 22,000 soldats et 28,000 miliciens ; un corps de réserve de 30,000 hommes était aussi organisé. Lord *Chesterfield*, écrivait à son fils le 8 février : "Il est très certain que nous sommes assez forts, en Amérique, pour manger les Français tout vifs au Canada, à Québec et à Louisbourg, si nous savons faire usage de nos forces avec habileté et vigueur." Malgré la disette[1], la disproportion du nombre et la rareté des munitions, le Canada ne désespérait pas de la lutte. Les Anglais, plus disposés que jamais à vaincre ou à mourir, pour s'assurer les possessions françaises, concentraient toutes leurs forces à cet effet sur *Louisbourg*, les forts *Carillon* et *Duquesne*. La première opération fut le siège de Louisbourg.

Perte de Louisbourg[2].—Dans les premiers jours de juin, l'amiral *Boscawen*, parti d'Halifax avec 24 vaisseaux de ligne, 18 frégates et 150 transports, débarqua dans l'île Royale 15,000 soldats, 65 pièces de canon de gros calibre et 42 mortiers. L'armée de terre était aux ordres du général *Amherst*, qui avait succédé à *Loudon*. La garnison de Louisbourg comptait à peu près 7,000 soldats exténués de fatigue et de privations. De ce nombre 2,400 seulement étaient en état de combattre. Cependant M. *de Beaussiers*, un des meilleurs officiers de la marine française, était parvenu à faire entrer dans le port une escadre de trois vaisseaux et de deux frégates, qui amena toutes les provisions nécessaires. Mais Louisbourg n'avait que ces cinq vaisseaux à opposer à l'énorme flotte anglaise. De plus les fortifications de la ville, malgré les représentations réitérées de M. *Drucourt* au ministère, avaient été laissées en mauvais état et incomplètes; une partie même était écroulée. La lutte était impossible. Boscawen se trou-

1 M. Doreil écrivait, le 26 février : "Le peuple périt de misère. Les Acadiens réfugiés ne mangent depuis quatre mois que du cheval ou de la merluche (morue sèche), sans pain. Il en est déjà mort plus de trois cents. . . . Le peuple canadien a un quart de livre de pain par jour. . La livre de cheval vaut six sols ; on oblige ceux qui sont en état d'en manger de prendre de cette viande par moitié. . . Le soldat a une demi-livre de pain par jour : pour la semaine, on lui donne trois livres de bœuf, trois livres de cheval, deux livres de pois et deux livres de morue." Malgré cette cruelle famine, Bigot, à Québec, jouait "un jeu à faire trembler les plus déterminés joueurs".

2 Le *Dunkerque* de l'Amérique.

vait maître de la mer, de sorte que par siège et par blocus, les Anglais ne pouvaient manquer de s'emparer de la place. Le 8 juin ils tentèrent un débarquement, mais ils furent repoussés. Quelques jours après ils eurent plus de succès dans un endroit mieux choisi. La bravoure de Drucourt s'élevait à la hauteur du danger. Mme *Drucourt* le secondait énergiquement, en venant chaque jour sur les remparts mettre le feu aux trois pièces de canon des batteries les plus exposées. De leur côté, les soldats déployaient aussi beaucoup de courage. Malgré l'énergique résistance des assiégés, le 26 juillet, les forti-

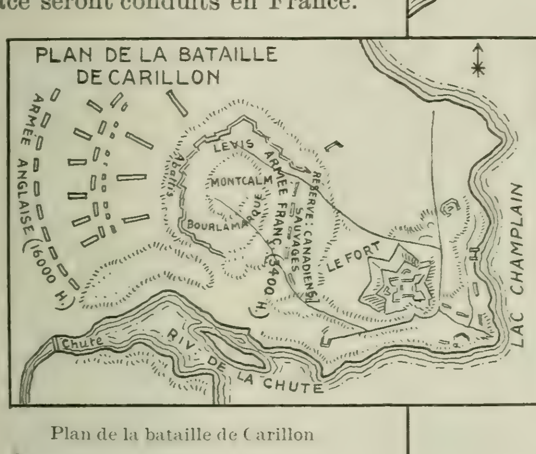


19. Siège et prise de Louisbourg

fications étaient démolies, et l'artillerie hors de service; de 54 pièces opposées à l'ennemi, 42 se trouvaient démontées et brisées; 800 soldats avaient été tués ou blessés ; 1,200 soldats ou matelots étaient malades, et les vaisseaux qui, jusque-là avaient défendu l'entrée du port, venaient d'être incendiés.

Alors, Amherst donne l'assaut, tandis que Boscawen force l'entrée du port. Pour sauver la vie de ses gens, Drucourt offre de

capituler, mais on lui répond qu'il n'a qu'à se rendre à discrétion. Sa valeur militaire lui fait d'abord repousser cette arrogante condition; mais les représentations qu'on lui fait de la ruine complète de la ville et de l'inutilité du sacrifice de ses soldats, le décident enfin à se constituer avec sa garnison prisonniers de guerre. Les habitants de la place seront conduits en France.



Plan de la bataille de Carillon

La perte de Louisbourg entraîne la chute des îles du Cap-Breton et de Saint-Jean[1]. Les Anglais prennent et détruisent aussi Gaspé, situé à l'entrée du fleuve.

Bataille de Carillon.—Pendant que Boscawen assiégeait Louisbourg, les troupes d'*Abercromby* : *Royal-Américain, bataillon écossais, régiments de ligne, grenadiers* et *sauvages alliés* se rendirent par la

20. Carte du Richelieu

1 Ile du Prince-Edouard depuis 1799.

vallée de l'Hudson, au pied des ruines du fort *William-Henry.* On les exalta en leur disant qu'il fallait s'emparer du Canada *papiste* et *féodal* pour opérer le "renouvellement des jours de Moïse, la verge de Dieu à la main, envoyant Josué contre Amalec." Pour préluder à ce projet grandiose, il fallait enlever Carillon, situé sur la rivière Saint-Frédéric, par laquelle les eaux écumantes du lac Saint-Sacrement se déchargent dans le lac Champlain.

C'est devant Carillon, la clé de la position, que Montcalm attendait l'ennemi. Le fort, situé sur un mamelon qui se trouve à une demi-portée de canon de la rivière, était entouré d'une palissade. Des arbres abattus aux alentours furent laissés sur place avec leurs branches, pour servir comme de chevaux de frise.

2,900 soldats français et 400 Canadiens se trouvaient aux environs: le gros de l'armée campait aux portes de Montréal ou était dans la garnison. On attendait incessamment l'ennemi ; 900 bateaux et 135 grandes chaloupes étaient stationnaires devant *William-Henry*: artillerie et matériel se trouvaient déjà chargés sur des radeaux. Avec une imperturbable audace, Montcalm se porta sur le bord du lac Saint-Sacrement, comme pour prendre l'offensive. Ce mouvement retarda le départ d'Abercromby ; ce ne fut que quatre jours après le temps fixé que le général anglais traversa avec son armée de 16,000 hommes.

L'arrivée de Montcalm à la rivière de la *Chute*, pour y poster son camp, s'opéra en face de l'ennemi avec un sang-froid et un ordre qui ne lui eussent pas fait perdre un seul homme, si deux cents volontaires, égarés dans les bois, ne fussent pas tombés au milieu d'une colonne anglaise qui les extermina. Cet unique succès de l'ennemi coûta la vie à lord *Howe*, l'âme de l'expédition.

Montcalm est convaincu de remporter la victoire s'il peut combattre des hauteurs de Carillon. Pour se protéger, il entoure le fort et le mamelon d'une palissade de huit à neuf pieds de hauteur. Des batteries improvisées et le canon du fort doivent défendre la place. Des abattis, pour prévenir les approches, restaient à faire. Dès le lendemain, tous se mettent à l'œuvre. Les officiers, la hache à la main, donnent l'exemple ; bouleaux, érables, hêtres pourprés tombent dru les uns sur les autres. On attend Lévis. Tout à coup on l'aperçoit. Enfin, le voici ! "Vive Lévis !" Il arrive des cinq nations avec cent soldats d'élite; ce qui porte le nombre des combat-

La bataille de Carillon

tants à 3,400. Ils couchent au bivouac, et, le lendemain travaillent encore aux retranchements, quand, vers midi et demi, un coup de canon retentit: c'est le signal du combat (8 juillet). Chaque bataillon se forme l'arme au bras. Au centre figure le *Royal-Roussillon* avec son drapeau d'ordonnance rouge et bleu. Les quatre colonnes anglaises, grenadiers en tête et chasseurs sur les flancs, s'avancent dans la clairière aux sons aigus du fifre et de la cornemuse. Montcalm attend que l'ennemi soit à cinquante pas de distance pour tirer ; jusque-là, ses soldats restent immobiles. A un signal donné tous les fusils sont braqués sur les colonnes anglaises, et 3,400 balles sifflent à la fois pour semer la mort dans les rangs ennemis, déjà rompus par les obstacles des abords. Les Anglais reculent, puis reviennent crânement, reculent encore, et ce va et vient, au milieu des abatis d'arbres enflammés par la fusillade, dure pendant six heures consécutives. A travers le rideau de fumée, les assiégés aperçoivent, devant les retranchements, des morts et des blessés, en habits rouges, culbutés ou accrochés aux branches des arbres jonchant le sol. Un monceau de montagnards, aux uniformes bigarrés et aux jambes nues, gît au pied d'un bastion où ces braves, maintenant immobiles dans la mort, ont donné l'assaut. Soudain, Lévis donne l'ordre d'avancer. Aussitôt, les Canadiens franchissent les abattis et sèment la mort dans les rangs ennemis. En peu de temps ceux-ci sont en pleine déroute.

Les attaques cessèrent vers sept heures du soir. Les assiégés, pensant qu'elles recommenceraient le lendemain, passèrent la nuit à consolider les retranchements. Quelle ne fut pas leur surprise, lorsque au matin, ils virent les bateaux de l'ennemi traversant déjà le lac Saint-Sacrement et laissant derrière eux plus de 4,000 morts ou blessés ! Les Écossais seuls avaient perdu 950 hommes et presque tous leurs officiers. La perte des Français fut de 400 hommes tués ou blessés, dont 37 officiers. "Telle fut, dit *Bonnechose*[1], la bataille de Carillon, fait d'armes aussi héroïque qu'inconnu. Pauvre victoire délaissée dont l'histoire de France garde à peine la trace ! Son souvenir semble s'être envolé avec le bruit des cloches qui en sonnèrent le *Te Deum*. La forteresse témoin de cette lutte épique a été détruite par les Français eux-mêmes ; où fut Carillon, les Anglais ont bâti Ticon-

1 Auteur d'un essai historique intitulé *Montcalm et le Canada français*, couronné par l'Académie française.

déroga. Comme vestige de la journée du 8 juillet 1758, il ne reste qu'un vieux drapeau français, retrouvé à Québec au fond d'un grenier. Dans leurs fêtes nationales, les Franco-Canadiens, qui, eux n'ont rien oublié, portent aujourd'hui avec orgueil le vieux guidon sous lequel leurs aïeux ont combattu pour la patrie."

Capitulation du fort Frontenac.—Après la bataille de Carillon, Abercromby se retira avec ses troupes à la tête du lac Saint-Sacrement, d'où il était parti, et de là, un mois après son retour, envoya le colonel *Bradstreet*, avec 3,000 hommes, pour s'emparer du fort Frontenac, sur le Saint-Laurent, gardé par le sieur *Payen de Noyan* et quatre-vingts soldats. Payen de Noyan, officier canadien, possédant sa seigneurie sur le lac Champlain, se distingua[1] dans cette circonstance. Malgré cela, Bradstreet fut victorieux. "Les ennemis, écrivait Montcalm, se sont emparés du fort Frontenac, qui, à la vérité, ne valait rien; mais ce qu'il y a de plus fâcheux, ils ont pris beaucoup de vivres, beaucoup de marchandises, 80 canons grands et petits, et détruit la marine, qui était due à ma prise de Chouaguen, en brûlant cinq de nos bâtiments et en emmenant deux; cette marine nous assurait la supériorité sur le lac Ontario, que nous perdons en ce moment."

Le fort Duquesne.—La prise du fort Frontenac par les Anglais, coupait les vivres et les munitions au fort Duquesne, sur l'Ohio, ce qui obligea M. *de Ligneris*, qui y commandait, à renvoyer un grand nombre de Canadiens, et à ne garder que deux cents hommes. Quand le brigadier *Forbes*, à la tête de 6,000 hommes, se présenta pour s'emparer du fort Duquesne, Ligneris et les siens se replièrent sur le fort Machault. Forbes fit relever le fort Duquesne, que les Français avaient détruit avant de partir, lui donna le nom de *Pittsburg*[2], y établit une garnison, et se retira à Philadelphie, où, épuisé de fatigues, il mourut peu après.

On peut dire, en somme, qu'à part la bataille de Carillon, les Anglais eurent les avantages de la campagne de 1758.

LECTURE.—*La victoire de Carillon.*—Ainsi une poignée de héros, luttant contre des forces six fois plus nombreuses, avaient remporté le plus étonnant des triomphes. La principale armée d'invasion était en fuite. Montcalm et ses soldats avaient payé leur contingent de gloire à la vieille patrie française, et le nom obscur

1 Le sieur Payen de Noyan brilla aussi par sa bravoure à la Louisiane, où il se retira en quittant le lac Champlain.

2 Pittsburg est aujourd'hui une ville remarquable des États-Unis.

de Carillon s'inscrivait en lettres de feu dans nos fastes militaires. Pour nous cette grande journée fait partie du patrimoine national. Un siècle et demi s'est écoulé depuis le jour où la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre, épousant d'antiques querelles, se sont rencontrées en champ clos sur les hauteurs historiques de Ticondéroga; bien des événements se sont passés, bien des espoirs ont été déçus, bien des craintes se sont changées en sécurité; mais le nom de ce fort, aujourd'hui démantelé, retentit toujours à nos oreilles comme une sonnerie de clairon. Lorsqu'on le prononce devant nous, dans notre imagination émue nous voyons passer soudain :

Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux.

Et jusqu'au fond de nos plus humbles hameaux, le souvenir de cette victoire franco-canadienne va remuer encore la fibre populaire.

La victoire de Carillon fit écrire à Pitt, le grand ennemi de la France: "J'admets que cette nouvelle m'a démoralisé, et a laissé dans mon esprit une très pénible impression, sans toutefois m'empêcher d'espérer beaucoup du reste de la campagne."

THOMAS CHAPAIS.

(Voir "Le marquis de Montcalm", p. 429).

CHAPITRE XIX

LA LUTTE SUPRÊME (1759-1760)

Préparatifs de la colonie : troisième invasion anglaise.—Événements de l'ouest et du centre.—La flotte anglaise.—Bombardement.—Bataille de Montmorency.—Bataille des plaines d'Abraham.—Wolfe et Montcalm.—Capitulation de Québec.—Bataille de Sainte-Foy.—Concentration des troupes anglaises.—Siège de Québec.—Capitulation de Montréal.

Préparatifs de la colonie : troisième invasion anglaise.—Le Canada était réduit à la plus cruelle misère. L'hiver de 1758 fut terrible. La récolte avait manqué faute de bras pour cultiver les terres. On n'avait guère de provisions que celles apportées par quelques vaisseaux français qui avaient pu échapper à la croisière anglaise ; Bigot vendait ces vivres, à Québec, dans une maison à laquelle est resté le surnom de la *Friponne*.

La misère devint telle que Montcalm somma l'intendant de payer vingt sous par jour à chaque lieutenant: "Vous avez, lui écrit-il, secouru l'année dernière le peuple; l'officier chargé de le défendre devient peuple toutes les fois que ses appointements ne lui donnent pas de quoi vivre." Vers la fin de l'automne, *Bougainville* et *Doreil*, d'a-

près les instructions de Montcalm, passèrent en France pour tâcher d'y mieux faire connaître les affaires de la colonie. Les deux envoyés exposèrent fidèlement la situation lamentable du pays, mais la France était loin de pouvoir y remédier. Aussi ne purent-ils obtenir les secours qu'ils demandaient. La décision semblait en être prise: la métropole sacrifierait le Canada, que l'ambitieuse Albion tenait déjà à demi dans ses serres. Il était perdu à cause du manque de troupes; d'ailleurs, en eût-il eu, il n'aurait pas pu les nourrir. Il était aussi perdu dans l'opinion publique, qui se demandait pourquoi le pauvre genre humain s'égorgeait pour garder quelques arpents de glace au Canada. C'est ainsi que la France allait perdre une colonie qui lui permettait, tout en restant dans ses domaines, d'entrer par le golfe Saint-Laurent et de sortir par le golfe du Mexique. Garder le Canada, c'était aussi pour elle conserver les vastes territoires de la Louisiane et du Nord-Ouest, dont la possession lui eut été assurée par l'indépendance des États-Unis.

Le retour de Bougainville (10 mai) n'apportait que l'aveu de la complète impuissance du ministère à soutenir la colonie. La France restait même indifférente à l'administration frauduleuse des fonctionnaires publics, qui lui était cependant connue depuis longtemps.

Les forces régulières du Canada, à l'ouverture de la campagne de 1759, comptaient 3,200 hommes de troupes de France, 1,500 soldats de la colonie et 200 cavaliers et environ 14,000 miliciens. De plus Montcalm reçut de France, sur un convoi de dix-sept vaisseaux commandés par le capitaine *Canon*, célèbre corsaire de Dunkerque, 326 recrues, des munitions et des vivres pour nourrir les soldats pendant quatre-vingts jours. Le plan de campagne était d'abord la défense du fort Niagara, protégeant le Saint-Laurent en amont: le capitaine Pouchot, à la tête de 300 hommes, en fut chargé. Il s'agissait aussi d'empêcher l'ennemi de couper en deux la colonie par l'entrée du lac Champlain : *Bourlamaque* et 2,300 hommes allèrent se poster de ce côté. Le chevalier de *La Corne*, commandant 1,200 hommes, était chargé de tenir la campagne au pied du lac Ontario et, s'il était forcé de se retirer, devait se rendre à la tête des rapides du fleuve pour y faire bonne contenance. *Montcalm*, *Lévis* et *Bougainville*, avec plus de 14,000 miliciens, se chargèrent de la défense de Québec.

Le gouverneur, tenant conseil sur conseil pour s'occuper du plan de défense, résolut de porter ses forces sur le Saint-Laurent ; la droite

reposant sur la rivière Saint-Charles, la gauche sur la rivière Montmorency. Partout, sur la grève, s'élevaient des redoutes, des batteries et des retranchements. Montcalm avait établi ses quartiers généraux sur un plateau voisin de la petite rivière de Beauport, à mi-chemin entre les deux extrémités du camp, dans une grande maison de pierre entourée de tentes. L'embouchure de la rivière Saint-Charles était gardée par une estacade de billots liés entre eux et deux vieilles bicoques armées de canons. Un pont de bateaux avait été jeté à travers la rivière, près d'un mille plus haut que l'embouchure, pour faire communiquer la ville et le camp. Toutes les portes de la ville, excepté celle du palais, ayant accès au pont, étaient barricadées. Les murailles se trouvaient couronnées de 106 pièces de canons. Une batterie flottante de douze grosses pièces, des canonnières, des brûlots et des radeaux à feu formaient les défenses du fleuve. L'enthousiasme était tel que l'on vit des enfants de douze ans et des vieillards de quatre-vingts solliciter à genoux l'honneur de combattre pour sauver la patrie.

L'invasion anglaise s'opéra encore par trois endroits différents. Wolfe se dirigeait sur Québec avec une flotte de vingt vaisseaux de ligne, de plusieurs frégates et de nombreux transports, portant 11,000 hommes de débarquement. *Amherst*, le général en chef, commandant 12,000 hommes, devait descendre sur Montréal par le lac Champlain et le Richelieu, pour aller rejoindre Wolfe à Québec.

Le général *Prideaux*, à la tête de 6,000 hommes, était chargé de prendre Niagara, pour aller ensuite, en descendant par le fleuve, se réunir aux deux autres armées.

Pitt avait juré d'en finir avec cette poignée d'enfants perdus de la France, et l'on va voir deux héros mesurer la force de leur génie pour assurer chacun à sa patrie la souveraineté de l'Amérique du Nord.

Événements de l'ouest et du centre.—Le général Prideaux arriva devant Niagara le 6 juillet. Sur la demande de Pouchot, commandant du fort, toutes les garnisons des différents postes de l'Ohio marchèrent sur Niagara, qu'elles ne purent atteindre avant l'arrivée du général anglais. Prideaux, tué au commencement du siège, fut remplacé par le général *William Johnson*. Les Français, qui se battirent en désespérés, durent céder à la force. Une embuscade tendue aux 600 Français et aux 1,000 sauvages, venant des forts de l'Ohio,



Général Wolfe (1727-1759)

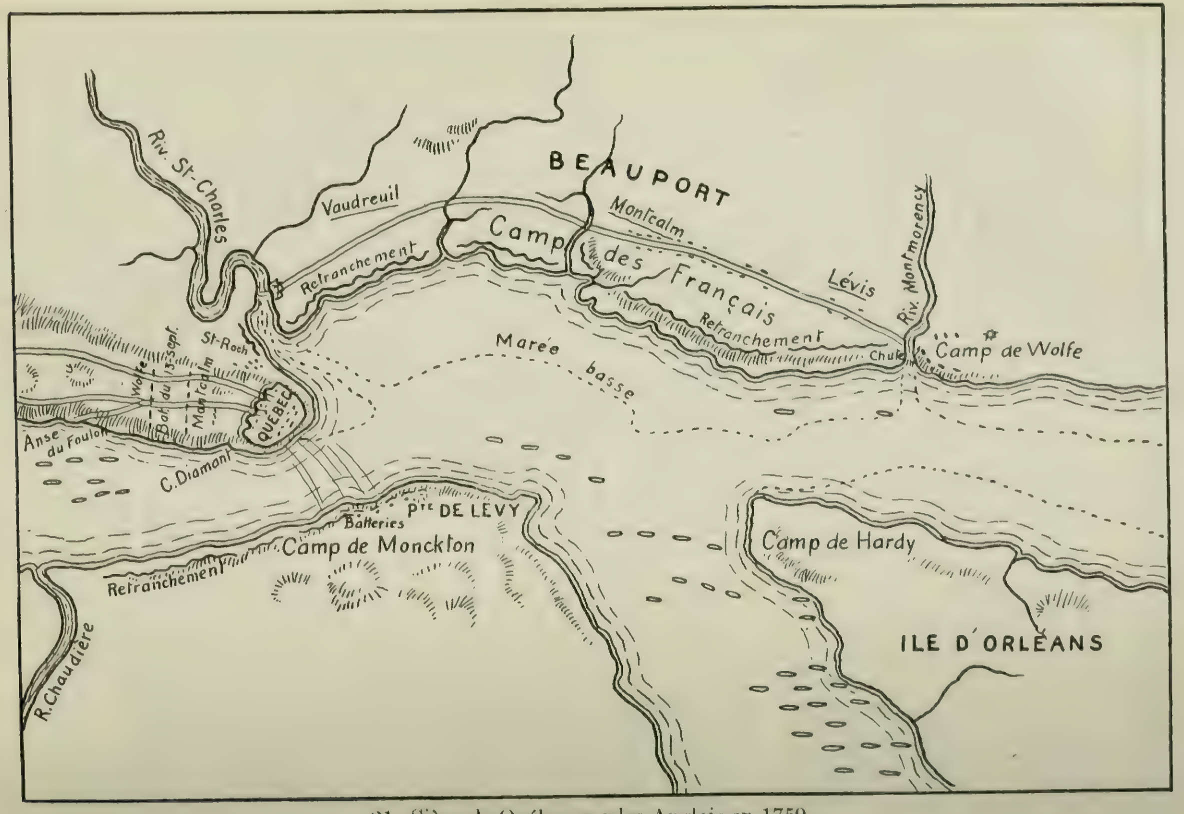
Il entend crier : "Ils fuient !—Qui ? demande le héros expirant.—Les Français, lui répond un soldat.—"Je menrs content," dit Wolfe, et il rendit le dernier soupir.

les extermina presque tous. Le succès était complet de ce côté, pour les Anglais, qui, en s'emparant du fort Niagara, devenaient maîtres des lacs Erié et Ontario.

Les opérations du centre étaient lentes: Amherst, qui avait consacré trois mois à faire d'inutiles fortifications, n'osa attaquer Bourlamaque, retranché à l'Ile-aux-Noix, et retourna à la pointe à la *Chevelure,* d'où il était parti, pour y prendre ses quartiers d'hiver. L'inaction du général en chef a porté Bancroft à écrire cette phrase ironique : "Amherst se fit un grand nom parce que la Nouvelle-France fut réduite pendant son commandement en chef, mais si Wolfe lui eût ressemblé, Québec n'eût pas succombé."

La flotte anglaise.—Au milieu du mois de juin, quand la nature étale ses splendeurs printanières, la flotte anglaise suit pour ainsi dire le sillage des navires de Bougainville; elle est guidée par *Denis de Vitré,* pilote canadien pris en mer et forcé de servir sous peine d'être pendu. Après avoir dépassé le gigantesque cap Tourmente et la grande île d'Orléans, la flotte est en face de la ville de Québec, perchée sur un immense rocher, qui semble être comme un rempart géant au milieu de la rade. Une formidable citadelle aux bastions à pic se dressant sur un cap de trois cent cinquante pieds de hauteur, paraît inexpugnable. Les clochers et les toits métalliques, comme autant de miroirs, font danser les rayons du soleil. La sonnerie des cloches en branle se mêle au lourd bruit du canon. A deux cent cinquante lieues de l'océan, ce panorama grandiose se reflète dans un beau bassin assez vaste pour contenir cent gros vaisseaux.

Bombardement et ravages.—Wolfe débarque une partie de ses troupes au poste avancé du bout de l'île d'Orléans, et l'autre sur les hauteurs de la Pointe-de-Lévy ; de ces deux endroits, il pourrait commander le bassin de Québec. L'occupation des falaises de Lévis lui permettrait aussi de canonner la ville. Sans trop de difficultés, on vit bientôt aux endroits choisis s'élever des retranchements munis de batteries. Le bombardement de Québec commença ; les canons pouvaient ravager la ville mais non la prendre. Wolfe voulait sans doute par là jeter le découragement parmi les Français, et donner à ses soldats l'illusion qu'ils accomplissaient quelque chose. Une pluie de fer et de



21. Siège de Québec par les Anglais en 1759

feu tombait sur Québec ; la cathédrale[1] et un grand nombre d'habitations furent incendiées par l'explosion des obus, et les familles durent gagner les campagnes pour avoir quelque sécurité. Les Ursulines et les Hospitalières abandonnèrent leurs couvents pour se mettre à l'abri du canon. Semer des monceaux de ruines n'était pas suffisant; il fallait atteindre les troupes de Montcalm, campées à Beauport, et les écraser. Wolfe tenta l'aventure et alla se fixer sur les hauteurs à l'est de la chute Montmorency. Une partie des troupes de l'île d'Orléans traversa nuitamment pour aller le rejoindre; l'effectif comprenait en tout 3,000 hommes. Bientôt les deux armées, campées sur l'immense amphithéâtre de *Beauport* et de *l'Ange-Gardien*, se trouvèrent en face l'une de l'autre, mais séparées par la rivière Montmorency, près de l'endroit où la cataracte lance à pic sa lourde colonne écumante, avec un bruit de tonnerre, dans un bond gigantesque de 250 pieds. Wolfe proclama (25 juillet) que si on ne se rendait pas, il enverrait des petits détachements ravager la campagne, prendre les bestiaux et faire des prisonniers. Les Canadiens ne bougèrent pas. Wolfe tint sa parole, en prescrivant à ses troupes d'épargner les églises et de ne pas maltraiter les femmes ni les enfants. Les ordres du général ne furent pas respectés. Une multitude de malheureuses familles devinrent captives. Les curés restés dans leurs paroisses furent les premiers maltraités : on hacha celui de Saint-Joachim à coups de sabre. Plusieurs autres personnes furent massacrées de sang-froid et d'une manière barbare.

Bataille de Montmorency.—Québec était en ruines, et les campagnes environnantes avaient été dévastées; *Dumas*, avec un millier d'hommes, occupait les hauteurs du cap *Rouge*, tandis que Montcalm paraissait s'être immobilisé avec son armée dans le camp de Beauport. Wolfe, voyant la saison avancée, résolut d'attaquer Montcalm de front. Le matin du 31 juillet, à marée haute, on vit *le Centurion*, de 60 canons, venir mouiller au large pour de là ouvrir le feu sur le camp français. Deux transports, armés chacun de 14 canons, s'approchèrent le plus possible de la côte pour tirer sur la première redoute et s'échouèrent avec le jusant, qui les laissa complète-

1 En 1748, la cathédrale de Québec se trouvant trop petite pour les besoins de la population, qui augmentait assez sensiblement, il fut résolu de faire une construction nouvelle d'après le plan soumis par M. de Léry, ingénieur royal. Les dimensions de cette dernière cathédrale étaient à peu près celles de la basilique actuelle.

ment à sec dans la vase. De plus,une batterie de 60 pièces, perchée sur la crête de la côte, ouvrait, sans cependant beaucoup de succès, une canonnade furieuse sur le flanc des retranchements français. Les Canadiens, sans broncher, gardèrent leurs positions. Les batteries du *Centurion*, des deux transports et de la côte de Montmorency—environ cent dix-huit pièces en tout—recommencèrent le feu avec une ardeur décidée. En même temps, celles de la Pointe-de-Lévy tonnaient contre la ville. Les batteries françaises, très faibles, ripostèrent prestement. Ce fut pendant ce tintamarre étourdissant qu'une colonne anglaise de 2,000 hommes mit pied à terre sur la grève boueuse du saut et s'avança au pas de course vers la redoute française, située au pied de la côte. Cette colonne fut immédiatement suivie d'autres corps, qui portèrent le chiffre des assaillants au total de 6,000. Les premiers arrivés à la redoute l'attaquèrent sans attendre le commandement. Aux premiers coups, les Français se retirèrent, mais dès que les Anglais furent maîtres de la place, des milliers de mousquets, des hauteurs voisines, firent tomber sur eux une grêle de balles. Les Anglais, tentant d'escalader l'escarpement, furent violemment repoussés, et l'on vit morts et blessés rouler pêle-mêle sur le flanc du coteau. Les colonnes anglaises se rompirent et prirent la fuite. Une pluie torrentielle survint alors pendant laquelle, Wolfe, comprenant qu'il ne pouvait avancer, ordonna la retraite, qui se fit en bon ordre. La pluie cessa, et les sauvages dévalèrent précipitamment du coteau pour scalper ceux qui étaient tombés. Après avoir mis le feu aux deux transports, les Anglais se retirèrent le long des battures et à travers la rivière Montmorency. Dans cette infructueuse attaque où l'on tira au moins 3,000 coups de canon, sans compter les bombes et les grenades, Wolfe perdit quatre à cinq cents de ses meilleurs soldats.

Bataille des plaines d'Abraham.—Wolfe avait arboré le pavillon de sa nation dans la rade de Québec, le 25 juin. Le 4 juillet, son escadre avait mouillé à l'entrée du bassin. Les généraux et commandants français avaient fait venir toutes leurs troupes, déjà affaiblies par les combats de l'année précédente, et n'avaient laissé dans les différents centres que les forces nécessaires pour empêcher la jonction des armées anglaises au-dessus de Montréal. Le général anglais, avait d'abord fait bombarder la ville et ravager les campagnes. Exaspéré par son échec du 31 juillet, il fit de nouveau exécuter

les menaces de sa proclamation du 25 juillet. Les troupes se répandirent dans le pays, dévastèrent les moissons et incendièrent les villages qui opposèrent résistance. De leur côté, les sauvages, poussés par les soldats anglais, avec encore moins de ménagement que ceux-ci, dévastaient, brûlaient, tuaient, scalpaient à qui mieux mieux sur leur passage : c'était une véritable boucherie ! Les paroisses de la côte nord, depuis l'Ange-Gardien jusqu'à la Baie-Saint-Paul, toutes celles de l'île d'Orléans, dix-neuf de celles de la côte sud, furent mises à sac et réduites en cendres. La disette menaçait, et il était difficile d'approvisionner le camp de Beauport. La flotte anglaise, maîtresse absolue du fleuve, exécutait des mouvements continuels et rapides à la faveur des marées. Wolfe portait souvent son regard d'aigle sur la citadelle, se dressant comme un sphinx, et lui semblant inaccessible. Les déceptions éprouvées, un sombre avenir, ses forces épuisées par la maladie, et le surmenage de fatigues et de tracas de chaque jour, étaient bien de nature à le plonger dans un profond marasme.

Deux mois s'étaient déjà écoulés, et l'hiver approchait, lorsque Wolfe, craignant pour la retraite de ses nombreux vaisseaux, avait décidé, après une réunion de son conseil de guerre, de lever l'ancre dans la nuit du 20 septembre. Mais il voulut, avant de partir, tenter un nouveau combat. Le 12 septembre, plusieurs vaisseaux vinrent mouiller en face du cap Rouge, à trois lieues au-dessus de Québec. A la vue de ce mouvement, Bougainville, à la tête de 3,000 hommes, quitta la côte de Beauport pour aller camper sur la falaise, en face de la flotte, afin d'épier ses mouvements. Wolfe, à l'aide d'une lunette, avait remarqué que d'une petite baie—l'anse au Foulon—partait un sentier étroit, escarpé, presque inaccessible et peu gardé, conduisant au sommet du promontoire. Il décida d'escalader la falaise à cet endroit. Un nommé *Stobo,* ancien prisonnier à Québec, qui avait cependant eu la latitude d'explorer les environs de la ville, ayant pu s'évader pour retourner parmi les siens, le guida[1] dans son opération.

A la faveur des ténèbres, Wolfe et 1,700 soldats d'élite s'embarquaient dans trois grands bateaux et des chaloupes amarrées le long des navires, pour se laisser aller à la dérive avec la marée baissante.

1 Si l'on s'en rapporte à son historien.

Les vaisseaux, avec le reste des troupes, ont l'ordre de suivre un peu plus tard. Sur le bord du fleuve, des sentinelles crient : " Qui vive !" "France! bateaux de vivres; ne faites pas de bruit, les Anglais pourraient nous entendre," répondent en français les barques : Wolfe sait que pendant cette nuit les Français doivent transporter des vivres du cap Rouge à Québec. Voyant que tout va pour le mieux, il répète ce vers de *Thomas Gray*, son compatriote : "Le chemin de la gloire ne conduit qu'au tombeau." Arrivés au pied de la falaise, tous sautent à terre en silence, et escaladent à pas de loup la montée à pente raide jusqu'au sommet. En entendant du bruit, *Vergor*, commandant en ce lieu, saute au bas de son lit et veut fuir, mais une balle l'atteint au talon, et il est fait prisonnier. Son camp, pris à l'improviste, oppose peu de résistance. A peine les chaloupes sont-elles vides, qu'elles retournent à la flotte pour chercher d'autres troupes, ou sur la rive en face pour amener les soldats commandés par le colonel *Burton*. Jusque-là, tout va bien pour Wolfe, et il a lieu de se réjouir, mais il comprend le danger qu'il court: il se trouve placé entre deux armées: d'un côté les troupes de Québec et de Beauport, de l'autre le détachement de Bougainville. Il se porte alors en avant jusqu'aux *plaines d'Abraham*[1], vaste plateau couvert de pelouses, peu accidenté, où se trouvent çà et là des champs de maïs et des massifs de buissons. A l'est de ces hauteurs se dresse Québec; au sud, c'est le versant abrupt tombant sur le fleuve; vers le nord, la plaine où se déroulent comme ceux d'un gigantesque reptile les anneaux sinueux de la rivière Saint-Charles. Le lieu choisi par Wolfe a moins d'un mille de largeur. Son armée se trouve rangée en une ligne, s'étendant sur la largeur, et faisant face à Québec, situé à près d'un mille de là. Montcalm, qui depuis trois mois couche tout habillé, a passé une mauvaise nuit. Dès l'aube du jour, il monte à cheval, et aperçoit, à une lieue et demie de distance, la colonne rouge de l'armée anglaise que le soleil empourpre. Il ramasse précipitamment ses troupes, et l'on voit arriver tour à tour, sur un terrain ondulé appelé *buttes à Neveu*, et situé à six cents pas des plaines, les troupes de *La Sarre*, *Béarn*, *Languedoc*, *Roussillon*, et les milices, en tout 4,500 hommes: c'est un torrent d'uniformes blancs et de baïonnettes étincelantes.

---

1 Ces plaines sont ainsi nommées à cause d'un pilote connu sous le nom de maître Abraham, qui dans les premiers temps de la colonie, avait possédé un lopin de terre en cet endroit.

Montcalm est étonné de trouver devant lui toute une armée.

En face des Français se trouvent la silencieuse muraille rouge de l'infanterie anglaise, et les lignes plus mouvementées des *Highlanders*, agitant leurs tartans à franges et soufflant dans leurs cornemuses comme par défi. Ils sont là plus de 8,000 hommes: deux contre un. De Vaudreuil, appréhendant un assaut de l'ennemi à Beauport, empêche le renfort de ce lieu, le régiment de Guyenne, de se rendre aux ordres de Montcalm. Ce dernier demande 25 pièces de canon des batteries du Palais à M. de Ramesay, commandant dans Québec, qui ne lui en envoie que trois, disant qu'il a besoin des autres pour la défense de la ville. Selon l'avis du conseil de guerre et sans donner à ses troupes le temps de reprendre haleine, Montcalm attaque l'ennemi. Les Français sont rangés en trois colonnes: une partie des réguliers au centre, des Canadiens et des réguliers à droite et à gauche; tous se mettent en mouvement au pas de course et font feu dès qu'ils sont à portée. La colonne anglaise se met en branle, avance de quelques perches, fait halte et s'immobilise. Des coups de clairons retentissants sonnent l'attaque et une décharge crépitante de balles culbute un bon nombre d'ennemis. Les Anglais essuient les premières décharges et tirent ensuite avec beaucoup de vivacité, quand l'armée française est à quarante pas. Un feu bien nourri s'active de part et d'autre, et bientôt le voile de fumée qui se déchire fait voir le sol jonché de morts et de blessés. Une cohue frénétique, hurlante, accompagnée de gestes exaspérés se fait entendre. Les Anglais sonnent la charge : quelques corps s'élancent baïonnettes en avant, d'autres tirent en marchant et les lignes françaises sont brisées, mises en désordre. La déroute est complète de la part des réguliers. Des pelotons canadiens, dérobés dans des bouquets de bois, forcent plusieurs corps à plier; mais enfin, la résistance doit céder à la supériorité du nombre[1].

Les deux héros, Wolfe et Montcalm, furent blessés mortellement. Le premier, atteint par une balle au poignet, enveloppa la plaie de son mouchoir et poursuivit sa marche. Un projectile, l'ayant frappé à la poitrine, le renversa. Des officiers le portèrent en arrière des rangs et lui demandèrent s'il voulait un chirurgien. "Non, dit-il, je suis fini." Un officier s'écria: "Ils courent, voyez donc comme ils cou-

---

1 Les sauvages alliés figurèrent peu dans la bataille des Plaines.



Montcalm blessé est conduit en ville

Apprenant qu'il n'avait plus que quelques heures à vivre, il répondit : "Le moins sera le mieux, je ne verrai pas la reddition de la ville !"—Il s'éteignit en héros chrétien.

rent."—"Qui court?" demanda Wolfe en s'animant.—"L'ennemi, répliqua-t-on, il fuit partout."—Un éclair de joie brilla dans les yeux du mourant, qui murmura : "Que l'un de vous aille avertir le colonel Burton de lancer son régiment du côté de la rivière Saint-Charles, afin de couper par le pont la retraite aux Français." Il balbutia ensuite cette dernière parole: "Dieu soit béni, je meurs en paix." Quelques instants après son âme de héros s'envola.

Montcalm reçut dans la mêlée une balle qui lui transperça le corps. Deux officiers le soutinrent sur son cheval jusque sous la porte Saint-Louis. Des femmes, l'apercevant dans cet état, s'écrièrent : "O mon Dieu ! mon Dieu ! le marquis est tué !"—"Ce n'est rien, répondit le blessé, ne vous affligez pas pour moi, mes bonnes amies." Aux chirurgiens, appelés à la hâte, Montcalm demanda : "Combien de temps ai-je à vivre ?"—"Quelques heures seulement, mon général". —"Tant mieux, je ne verrai pas les Anglais à Québec."

Ramesay, gouverneur de Québec, et le commandant du Royal Roussillon, vinrent demander des ordres au héros étendu sur son lit : "Mes ordres, répondit-il, je n'en ai plus à donner; j'ai trop à faire à ce grand moment et mes heures sont très courtes. Je vous recommande seulement de ménager l'honneur de la France." Ensuite, il s'écria : "Ma consolation est d'avoir été vaincu par un ennemi aussi brave."

Notre héros expira doucement à quatre heures du matin (14 septembre) après avoir reçu les secours de la sainte Église : il était dans sa quarante-neuvième année.

Les Anglais eurent 658 hommes tués ou blessés; les Français en perdirent à peu près autant.

Pour ne pas attirer l'attention de l'ennemi, les restes de Montcalm furent transférés, très tard dans la soirée, dans la chapelle des Ursulines, pour y être déposés dans une cavité faite par un boulet de canon qui passa à travers le plancher et creusa un trou qu'on agrandit pour servir de fosse au général. On ne fit entendre ni le canon ni les cloches. Ramesay, quelques officiers et un groupe de citoyens suivirent le cercueil, qui, dans le plus grand silence, passa dans une rue sombre, entre deux rangs de maisons ravagées par les boulets et les bombes. L'enterrement de Montcalm semblait être comme les funérailles de la colonie. Le nom de ce héros de l'honneur national est en-

core vivant au milieu des populations canadiennes : nos poètes l'ont chanté, et Québec, par souscription nationale, lui a élevé un tombeau (1859).

La victoire de Wolfe fut célébrée en Angleterre avec joie; la mort du héros y mêla cependant une teinte de tristesse. Les colonies anglaises de l'Amérique portèrent la jubilation jusqu'à son paroxysme : salves de canon, sons des cloches, discours des orateurs, chants de triomphe, feux d'artifice, banquets officiels vinrent tour à tour manifester l'enthousiasme général. Les restes mortels de Wolfe furent portés en Angleterre.

Pour rendre hommage à ces deux grands généraux, les Canadiens ont fait élever, à Québec (1828), un obélisque de soixante pieds de hauteur, sur lequel sont gravés les deux noms : *Wolfe et Montcalm.*

Après la mort de Wolfe, le général *Murray* fut chargé du commandement des troupes anglaises.

Capitulation de Québec.—Pendant que Montcalm expirait, les forces françaises, éparpillées de tous côtés, se dirigeaient sur le camp de Beauport, où de Bougainville vint les rejoindre avec ses renforts. Ne se croyant pas en sûreté dans ce camp morcelé, les troupes se mirent en marche pour longer le fleuve jusqu'au fort Jacques-Cartier. Lévis, accouru des rapides du haut Saint-Laurent, où Vaudreuil l'avait envoyé un mois auparavant, s'y rendit pour prendre le commandement, qui lui était dévolu par la mort de Montcalm. La bravoure indomptable de Lévis le porta aussitôt sur Québec, pour faire lever le siège, mais avant d'arriver, à quatre lieues de la ville, il apprit, non sans trépigner d'indignation, que Ramesay, à qui avait été confiée la charge de soutenir l'honneur de la France, avait capitulé la veille au soir, sans même attendre un coup de canon. Sur l'avis formel que si Québec n'était pas livré avant onze heures, on le prendrait d'assaut, Ramesay avait arboré le drapeau blanc et signé les articles du traité, en somme favorables aux vaincus. En effet, les troupes et les marins de la garnison devaient évacuer la place avec les honneurs de la guerre et être reconduits en France. Promesse était faite aux habitants de protéger leurs personnes, leurs biens et de leur laisser le libre exercice de la religion.

L'approche de l'hiver interdisait les opérations militaires ; alors la flotte anglaise descendit vers la mer, laissant Québec bien gardé et

bien approvisionné, et l'armée de Lévis se dirigea sur Montréal, sans argent et presque sans vivres, pour y passer l'hiver.

Les généraux français, ne pouvant pas prendre immédiatement leur revanche, firent construire un fort à cinq lieues au-dessus de Québec, pour y mettre une garnison capable d'empêcher les Anglais de pénétrer plus avant; elle n'y demeura pas oisive. Il y eut sans cesse des camps volants pour inquiéter l'ennemi ; *Murray*, irrité de ce que les Français faisaient souvent des prisonniers parmi les siens, envoya ravager les campagnes. Il y eut des combats tout l'hiver. L'ennemi était poursuivi à outrance partout où il paraissait, et c'est ce qui faisait dire au général anglais "qu'il n'avait jamais vu de nation si attachée et si fidèle à leur prince que les Canadiens." Les habitants se joignaient aux camps volants pour combattre les Anglais du mieux qu'ils le pouvaient.

Bataille de Sainte-Foy.—A la fin d'avril, dès que le chenal du fleuve fut ouvert, deux petites frégates françaises, l'*Atalante* et la *Pomone*, suivies de quelques transports, quittaient Montréal, chargées d'un pauvre matériel de guerre, pour tenter de reprendre Québec. La troupe de 3,000 soldats réguliers et 2,000 Canadiens et sauvages, traînait avec peine trois lourdes pièces de campagne, marchait sur la rive nord du fleuve, encore couverte de glace fondante, enfonçant quelquefois jusqu'aux genoux. L'espoir était d'attaquer l'ennemi par surprise, mais malheureusement, un canonnier, emporté par une glace dans le courant du fleuve, fut recueilli à moitié gelé vis-à-vis de la maison qu'occupait le gouverneur général: celui-ci comprit alors que l'armée française était en route. Elle était en effet à deux lieues de Québec. Murray retira alors la forte garnison qu'il avait placée à une lieue de la ville pour s'opposer aux courses des Français, emporta ses canons et fit sauter l'église de Sainte-Foy, qui avait servi de retraite à ses troupes. Il se mit à la tête de 6,000 hommes, traînant 22 canons de bon calibre, pour aller couper la marche de Lévis. Le choc eut lieu le 28 avril. Bourlamaque se trouvait en tête des bataillons. Il reçut, sans s'y attendre et sans avoir le temps de ranger ses soldats, qui marchaient en désordre à cause des mauvais chemins, la première décharge des Anglais: il fut blessé et obligé de se retirer. Le gros de l'armée française était encore à plus d'une demi-lieue de l'endroit où s'était ouvert le premier feu. Les troupes de la marine et



22. Plan de Montréal en 1760

1—Couvent et chapelle des Récollets.
2—Séminaire.
3—Eglise paroissiale.
4—Place du marché (maintenant Place Royale).
5—Hôtel-Dieu.
6—Congrégation Notre-Dame.
7—Couvent et chapelle des Jésuites.
8—Château de M. de Vaudreuil (plus tard Collège de Montréal.)
9—Intendance et demeure de M. de Longueuil.
10—Arsenal.
11—Chapelle de N.-D. du Bonsecours.
12—Citadelle.

AA—Rue Notre-Dame.
BB—Rue Saint-Jacques.
CC—Rue Saint-Paul.
D—Rue Saint-Pierre.
E—Rue St-François, aujourd'hui St-F.-X.
F—Rue St-Joseph, aujourd'hui St-Sulpice.
G—Rue Saint-Jean-Baptiste.
H—Rue Saint-Vincent.

les milices arrivèrent à temps pour soutenir un régiment qui se serait fait tailler en pièces plutôt que de reculer. Le combat devint alors des plus sanglants. La charge furieuse et désespérée des Français leur donna la victoire. Les Anglais échappés au massacre coururent se cacher sous les murs de Québec, laissant derrière eux 1,500 morts ou blessés et toute leur artillerie. Sur le champ gisaient aussi 700 Français, tous les grenadiers et 104 officiers.

Pour perpétuer la mémoire de cette victoire héroïque, une colonne monumentale portant l'inscription laconique : *Aux braves de 1760*, fut élevée à Québec en 1862, comme le digne pendant de celle que les Anglais érigèrent en l'honneur de leurs braves de 1759.

Le siège de Québec.—Après la bataille de Sainte-Foy, le siège de Québec commença aussitôt. L'arrivée d'un seul vaisseau français eût suffi pour obtenir la reddition de la ville. Le 15 mai, on aperçut à l'horizon des voiles sur le fleuve, sans pouvoir encore distinguer les pavillons flottant aux mâts. Assiégeants et assiégés attendaient avec impatience leur arrivée dans la rade. Les cris et les hourras enthousiastes que poussèrent les Anglais sur les remparts, en agitant leurs chapeaux, avertirent les Français que c'étaient des vaisseaux ennemis.

De Lévis, l'amertume dans le cœur, se replia sur Montréal.

Pitt apprit avec bonheur cet événement heureux pour l'Angleterre. Sur ces entrefaites, le ministère de Versailles, s'étant ravisé, venait de faire partir de Bordeaux une escadre de douze vaisseaux qui, étant arrivée dans le fleuve après la reddition de Québec, vira de bord, et jeta l'ancre dans la baie des Chaleurs, pour y attendre le courrier de Montréal. Mais, vraiment, la France jouait de malheur : son escadre, surprise par la flotte anglaise, fut mise en pièces en moins de 48 heures.

Capitulation de Montréal.—Le général Murray, au mois d'août, avec une flotte de 52 vaisseaux, montait vers Montréal, s'arrêtant aux principaux villages pour désarmer les habitants et brûler les moissons. "Je prie Dieu, disait-il, que cet acte de rigueur contre un peuple infortuné soit le seul, car cette partie de ma tâche me révolte." Par petits pelotons, l'armée française était sur les rives pour retarder la marche des vaisseaux et prévenir les débarquements. La ville des Trois-Rivières avait été enveloppée de retranchements, mais l'ennemi passa sans l'attaquer. Deux armées anglaises, l'une venant du lac

Champlain et l'autre du lac Ontario, pour couper la retraite aux Français vers l'ouest, après avoir détruit les forts de l'*Ile-aux-Noix*, sur le Richelieu, et celui de *Lévis*, à la tête des rapides du Saint-Laurent[1], vinrent renforcer l'armée de Murray, qui s'éleva à 20,000 hommes de troupes régulières.

Montréal, défendu par douze mauvaises pièces de canon et entouré d'un pauvre retranchement, plutôt pour se prémunir contre les attaques des sauvages que pour soutenir un siège en règle, n'osa résister. L'acte de capitulation, en 55 articles, fut signé par de Vaudreuil et le général Amherst, le 8 septembre 1760. Cet acte, qui assurait le transport, en France, du gouverneur, du général en chef, des officiers, des soldats, et des fonctionnaires publics, garantissait aussi aux habitants du pays le libre exercice de leur religion et la possession de tous leurs biens.

Le cœur cruel d'Amherst refusa les honneurs de la guerre aux vaincus, et les héroïques soldats, meurtris et mutilés pour la défense de la colonie, les vainqueurs d'Oswégo, de William-Henry, de Carillon et de Sainte-Foy, durent mettre bas les armes devant 20,000 Anglais. Lévis indigné, protesta énergiquement contre un tel abus de la force; ses officiers firent comme lui, mais malgré cette attitude, Amherst demeura inflexible, et de Vaudreuil n'osa pas déchirer la convention. Lévis renonça à la lutte et brisa son épée, ne pouvant se résoudre à la rendre aux Anglais[2].

Des huit bataillons venus de France, il restait vivants, "tout compris, malades, blessés et invalides," 2,200 hommes.

La France acclama Lévis comme un héros. L'acte de capitulation de Montréal portait qu'il ne servirait pas le reste de la guerre ; le roi d'Angleterre, dans un mouvement chevaleresque, le releva de cette obligation, et l'on vit l'élève de Montcalm reparaître sur les champs de bataille de l'Allemagne avec autant d'intrépidité que dans les déserts de l'Amérique. En 1783, il recevait le bâton de maréchal.

Bourlamaque, ce rude soldat mutilé, pouvant encore tenir tête aux Anglais, fut nommé gouverneur de la Guadeloupe.

---

1 Dans l'ile Royale (aujourd'hui Chunney island), environ trois milles au-dessous d'Ogdensburg.

2 Pour la capitulation de Montréal et les drapeaux français, voir les pages XXXI, XLI, XLIII, de "Le Régime militaire 1760-1767", par B. Sulte.

Le brillant Bougainville s'illustra dans la carrière maritime et mourut à quatre-vingt-trois ans, amiral, sénateur et membre de l'Académie des sciences.

Quant à Bigot, l'intendant concussionnaire, il fut accueilli à Versailles par des paroles de disgrâce et de reproches. "C'est vous, lui dit le ministre Berryer, qui avez perdu la colonie: vous y avez fait des dépenses énormes; vous vous êtes permis le commerce, votre fortune est immense, votre administration a été infidèle, elle est coupable." La cour condamna Bigot, à cause de ses fraudes, à passer six mois à la Bastille. Il fut banni de la France avec ses complices, et leurs biens furent confisqués.

La France, par le traité de paix de 1763, cédait à l'Angleterre le Canada, l'île du Cap-Breton et toute la rive gauche du Mississipi, moins la ville de la Nouvelle-Orléans.

LECTURE.—*Québec.*—De la terrasse de Québec, où des habitués se promènent, dans le vent du matin, j'aperçois le plus beau carrefour d'eau qui soit au monde. Quatre régions de plateaux, d'une hauteur à peu près égale et s'opposant deux à deux, s'avancent dans le fleuve: celle de Québec, élevée de plus de cent mètres audessus des eaux, la côte de Beauport à gauche, la pointe de Lévis à droite, en face l'île d'Orléans. Je ne vois limpidement, avec tout l'amusement des reliefs et des couleurs, que la basse ville étendue au-dessous de moi. Les autres terres sont distantes. Le paysage est immense. L'œil ne s'intéresse plus aux formes secondaires, mais aux longues lignes droites de ces terres hardies, qui enfoncent leurs falaises dans le courant. Les pointes sont brunes, les sommets d'un vert pâli par le lointain. Entre eux, il y a la lumière des eaux qui est jaune aujourd'hui, et qu'un vieux Canadien m'assure avoir vue très bleue, et glauque, et violette, et quelquefois encore au soleil descendant toute tavelée d'or et de rouge, comme une forêt d'érables transparente. Cette lumière au moment où je passe, n'a qu'une beauté médiocre. D'où vient donc mon émotion? Pourquoi mes lèvres, malgré moi, s'ouvrent-elles pour dire: que c'est beau ! que c'est beau! Pourquoi mes yeux se reposent-ils, avec une telle joie, sur ces étendues qui bâtissent autour du Saint-Laurent un dessin géométrique? Vers le nord et vers l'est, toute la côte de Beauport et de Beaupré est dominée par la chaîne des Laurentides. Elles suivent le fleuve; elles ont des mouvements d'une souplesse parfaite: elles font au bas du ciel une suite de dentelures légères, dont la dernière, et d'un si grand-dessin, celle du cap Tourmente, se perd, à d'infinies distances, du côté où est la mer. Longtemps je les ai regardées, et j'ai regardé l'île d'Orléans, et la pointe de Lévis. Et je devine que la beauté du paysage de Québec est d'abord d'ordre architectural, conforme à un instinct mystérieux de l'esprit, et qu'elle procède de cette ordonnance où se mêlent les lignes droites des caps et les lignes courbes des Laurentides.

Rien, en France, n'est plus français que ce Québec du Canada. RENÉ BAZIN[1].

---

1 De l'Académie française, venu en Canada au printemps de 1912.

CHAPITRE XX

GÉNÉRALITÉS.—PROGRÈS (1608-1760)

Les provinces du golfe : Acadie.—Rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).—Ile Saint-Jean (Prince-Édouard).—Ile du Cap-Breton.—Terre-Neuve.—Affaires de l'Église: sanctuaires vénérés.—Floraison religieuse.—Missions catholiques.—Instruction publique.

L'Acadie.—L'Acadie qui, au rétablissement des Stuarts (1660), fut rendue à la France, n'eut rien de véritablement stable avant M. d'*Andigny de Grandfontaine*, qui y fut envoyé en 1667 comme gouverneur. Il subordonna à l'autorité centrale tous les éléments français pour ne laisser qu'un droit seigneurial à chaque titulaire des diverses concessions. La presqu'île ne comptait alors que quatre familles, qui devinrent l'origine d'une population aussi remarquable par sa moralité et l'élévation de ses sentiments que par sa bravoure chevaleresque. Durant les quatre-vingts ans qui suivirent l'établissement de Grandfontaine, l'Acadie ne reçut guère de France que deux cents immigrants. L'isolement de cette petite population lui donna un esprit d'entreprise et d'initiative par lequel elle put se suffire à elle-même. Quoique ce nombre si limité de colons ne leur permit pas de lutter avantageusement contre les Anglais, ils purent cependant, aidés de leurs fidèles alliés les Abénakis, les poursuivre souvent sur terre comme sur mer et en tirer un riche butin.

Un aventurier béarnais, brave, vigoureux, entreprenant, le baron de *Saint-Castin*, était venu se fixer parmi les Abénakis du Pénobscot (1670) pour y goûter la pleine satisfaction d'une vie d'embuscades, de dangers, de combats, de pillages, et devint un des chefs les plus notables et l'idole de ses hôtes sauvages. Il fut alors la terreur des Anglais du Massachusetts et retarda de trente ans leur colonisation en cette région. Chaque page des chroniques puritaines lance contre cet aventurier farouche les plus terribles imprécations. Retourné en France vers 1720, il y mourut en 1722, laissant en son fils un successeur digne du père.

Après le traité d'Utrecht (1713), nous trouvons déjà le fils de Saint-Castin cantonné avec les Abénakis dans les bassins du Pénob-

scot et du Kennebec, où, en s'aventurant dans les colonies anglaises, il fut cerné et saisi par ses implacables ennemis. Ayant pu s'échapper, il retourna en France après la mort de son père, pour y recueillir sa succession. L'humeur vagabonde de ce fils d'une race entreprenante, le ramena sur les frontières de l'Acadie, où nous le retrouvons encore au milieu de ses amis les Abénakis (1731). Il est plus que probable que sa lignée se perpétua longtemps parmi les débris de sa tribu adoptive.

Pour se mettre à l'abri des expéditions anglaises, un certain groupe d'Acadiens alla chercher un refuge à la *baie des Mines* et à *Beau Bassin* (Nouvelle-Écosse): ces endroits d'une grande fertilité devinrent le commencement d'une véritable colonisation agricole dans la péninsule.

Les colons anglais tentèrent bien des fois de s'emparer de l'Acadie. Comme nous l'avons vu dans les chapitres précédents, en 1690, Phipps s'empara de Port-Royal, détruisit la ville et amena prisonnier le gouverneur *Menneval* avec sa petite garnison ; mais *Villebon*, qui remplaça Menneval, remit bien vite les choses sur l'ancien pied. De 1704 à 1707, les Bostonnais tentèrent trois fois, mais toujours sans succès, de détruire de nouveau Port-Royal. Les Anglais furent plus heureux en 1710 : le traité d'Utrecht (1713) mit l'Angleterre en possession de l'Acadie et de Terre-Neuve et délivra pour toujours les colonies anglaises des incursions de leurs redoutables voisins.

Après le traité d'Utrecht, la majeure partie des Acadiens se concentra dans le canton des Mines et de Beaubassin, et, malgré quelques vexations, demeura française en conservant sa langue. On trouvait aussi des essaims d'Acadiens sur les côtes de l'Atlantique, notamment au cap de Sable, à la Hève, au cap Canseau, à Chedabouctou.

En présence de tels résultats, on regrette l'incroyable négligence du gouvernement français, qui eût pu, à peu de frais, soutenir une population douée d'une énergique vitalité, et s'assurer une fondation solide et durable en Acadie. La perte de la péninsule mit d'ailleurs la France dans l'obligation de fonder *Louisbourg*[1], qui lui coûta trente millions. Le quart de la somme dépensée pour construire la citadelle, qui devait fermer l'entrée du golfe Saint-Laurent à l'Angleterre, au-

1 Louisbourg avait une population d'environ 4,000 habitants, la plupart pêcheurs. Les rues de cette ville, assez régulières, étaient bordées de maisons de bois : seuls les édifices publics, tels que casernes, hôpital, château du gouverneur, étaient construits en pierre.

rait suffi pour garder l'ancienne position et décupler la population acadienne en peu d'années. Enfin, la majeure partie des habitants de la péninsule, traîtreusement faite prisonnière par les milices de la Nouvelle-Angleterre, tomba sous le coup de la loi atroce du vainqueur, et dut subir le sort malheureux de l'expatriation (1755). Le seul district des Mines compta 4,000 prisonniers.

Avant la proscription, les divers groupes français de l'Acadie étaient répartis comme suit: Péninsule, 8,200; Cap-Breton, 3,000; terre ferme ,4,300 ; île Saint-Jean, 3,000 ; ce qui donnait en tout 18,500 âmes. Après la proscription, la population fut réduite à 12,500 âmes. La population anglaise de ces parages était évaluée à 5,000 âmes (1755).

Lors de l'exil des Acadiens, plusieurs colonies anglaises portèrent l'inhumanité jusqu'à ne vouloir pas les accueillir sur leurs côtes: c'est ainsi que 1,500 de ces malheureux furent repoussés en Virginie, et 450, destinés à la Pensylvanie, échouèrent près de Philadelphie. Le gouvernement de cette dernière colonie forma le barbare projet de vendre les pauvres expatriés comme des esclaves, mais leur énergie les préserva de ce sort malheureux.

Les 1,200 ou 1,500 Acadiens réfugiés à *Shédiac* et à la rivière Saint-Jean (1755) se fixèrent dans la province de Québec. Les uns furent placés au sud de Montréal, où ils formèrent une paroisse connue encore aujourd'hui sous le nom d'*Acadie;* d'autres s'installèrent au nord du Saint-Laurent, dans la paroisse *Saint-Jacques de l'Achigan*; un certain nombre enfin s'établirent dans les seigneuries de *Nicolet* et de *Bécancour.* Comme les Anglais devenaient de plus en plus hostiles, on calcule que de 1748 à 1755, à la demande des officiers français et des missionnaires, quatre à cinq mille Acadiens passèrent dans les îles du Cap-Breton et de Saint-Jean. Le nombre d'âmes restées sur les côtes de l'île, après la prise de Louisbourg, peut s'estimer à un millier.

En dépit des persécutions des Anglais, les Acadiens dispersés partout comme des rameaux détachés de l'arbre de leur nationalité, sont demeurés forts et vigoureux, et ont conservé leur langue, leurs mœurs, leurs traditions et leur identité. Bien qu'à son début l'Acadie n'ait compté que quatre cents habitants, elle devint une contrée prospère et la plus avancée en culture, à cette époque, de toute l'Amérique. Si cette presqu'île eût reçu la dixième partie des 10,000 immigrants

venus au Canada sous la domination française, elle eût eu une garnison pour se défendre, elle eût été plus peuplée que le Canada en 1755, et probablement plus riche que le Massachusetts.

Il n'y a pas de doute que le clergé catholique prit une large part dans la formation de la société acadienne. Le récit du dévouement et des malheurs de celle-ci nous le prouve. A chaque page de son histoire brillent les mots *Religion* et *Patrie* : partout sur les digues et les ruines de ses établissements se trouvent inscrits les mots *Liberté*, *Spontanéité* et *Industrie.*

Les Acadiens ne se laissaient rebuter par aucune difficulté. La prospérité semblait naître sous leurs pas et se mesurer à la grandeur de l'énergie qu'ils déployaient au milieu de leurs épreuves. A l'île Saint-Jean (Prince-Édouard), à la rivière Saint-Jean (Fredericton), à Madawaska, à Saint-Domingue, en Louisiane, au Massachusetts, à travers les obstacles de tout genre qu'ils rencontrèrent, ils s'élevèrent victorieux comme la plante rustique qui se dégage des broussailles jusqu'à ce qu'elle se soit épanouie à l'air et au soleil.

Ils étaient aussi habiles pour la pêche que pour l'agriculture. L'île de Jersey leur doit les brillantes fortunes de ses armateurs de pêcheries. C'est aussi à leur adresse personnelle que les Acadiens devaient la construction de leurs vaisseaux.

Rivière Saint-Jean (Nouveau-Brunswick).—La contrée de la rivière Saint-Jean, concédée à la famille *Damours des Chauffours*, originaire de Bretagne, sous le nom de seigneurie de *Jemsek*, comptait vingt et un habitants en 1693 et cinquante en 1698; elle appartenait à M. de Vaudreuil, en 1739.

Lors de la proscription (1755), neuf cents Acadiens, transportés à la Caroline, capturèrent un vaisseau d'émigrés repoussé des côtes, gagnèrent la baie de Fundy, débarquèrent près de la rivière Saint-Jean, puis, ayant armé un vaisseau en corsaire, se rendirent redoutables à tous les navires anglais qui naviguaient dans ces parages. D'autres Acadiens s'emparèrent d'un vaisseau pendant la route, et se dirigèrent également à la rivière Saint-Jean. Cette agglomération subite de quelques centaines d'habitants nouveaux, amena la disette, et une bonne partie des émigrants durent s'expatrier à Québec (1757). Ceux qui restèrent dans cette contrée purent jouir de la paix et se livrer avec succès à la culture des terres nouvelles.

Ile Saint-Jean (Prince-Édouard).—Cette île, longtemps liée à celle du Cap-Breton, comptait, en 1720, quatorze familles de pêcheurs bretons, normands et saintongeois, fixées au port la *Joys* (aujourd'hui baie de Hillsborough), et au havre de *Saint-Pierre*; il n'y avait alors que deux familles acadiennes, qui devinrent la souche d'une nombreuse postérité. L'augmentation de la population ne fut guère due qu'au croît naturel. Cependant, quelques immigrants français, vers 1735, vinrent se fixer au havre de Saint-Pierre, qui tendait à devenir le centre commercial de l'île. Pendant les années 1756 et 1757, l'accroissement se fit sentir davantage, car la majeure partie des 3,900 Acadiens réfugiés à *Shédiac* et à *Miramichi*, passa dans ces parages.

Après la prise de Louisbourg (1758), le petit détachement français du port de Joys se rendit aux Anglais, puis toute l'île tomba au pouvoir de ces derniers. En 1760, la population s'élevait à 10,000 âmes.

Ile du Cap-Breton.—C'est dans l'île du Cap-Breton que l'on trouve les rejetons les plus nombreux de la race acadienne. On a vu précédemment, qu'en 1713, après avoir cédé l'Acadie à l'Angleterre, la France fit construire au Cap-Breton la puissante citadelle de Louisbourg, destinée à tenir les vaisseaux anglais en échec dans le golfe.

Avant la fondation de Louisbourg, les parages brumeux du Cap-Breton et son sol ingrat n'avaient guère attiré que les pêcheurs. Louisbourg, par suite des travaux considérables du gouvernement et par le commerce du poisson salé, attira un concours assez considérable d'immigrants de France, du Canada et, en plus petit nombre, d'Acadie. Après la première prise de Louisbourg par les Anglo-Américains (1745) toute la population de la ville et des environs fut transportée en France et débarquée à Brest. Lorsque par le traité d'Aix-la-Chapelle (1748), Louisbourg et les îles du Cap-Breton et de Saint-Jean furent rendues à la France, l'administration française fit appel aux Acadiens pour grouper une population importante dans ces parages, surtout à l'île Saint-Jean, à cause de sa fertilité, et jusque-là laissée à l'abandon. La voix des officiers et des missionnaires fut entendue, et dans l'espace de sept ans (1748-1755), quatre à cinq mille Acadiens quittèrent leur pays pour s'établir dans les îles. La prise définitive de Louisbourg par les Anglais (1758), occasionna la déportation de plus de 1,700 personnes à la Rochelle. Après le désastre de la citadelle, l'île brumeuse resta dans l'oubli.

Terre-Neuve.—L'île de Terre-Neuve, où se fit probablement le premier établissement des Français en Amérique, se partagea tout d'abord, à cause des pêcheries, entre la France et l'Angleterre. Il est certain que M. de *Mésy*, en conduisant un convoi d'émigrants au Canada, en 1663, laissa soixante-quinze colons à Plaisance, où la France avait déjà une fondation.

En 1711, outre les trois cent cinquante-quatre pêcheurs hivernants, on y comptait soixante-six habitants en état de porter les armes, ce qui suppose une population de trois cents âmes. Ces habitants étaient originaires de France ou nés dans la colonie: on n'y trouvait pas trace d'Acadiens et de Canadiens. Le traité d'Utrecht (1713) céda Terre-Neuve aux Anglais. La population française qui s'y trouve aujourd'hui doit provenir des rejetons des familles françaises établies dans cette île dès les débuts. Néanmoins, leur nombre s'est considérablement accru par l'accession de beaucoup d'Acadiens et d'émigrants français attirés par la pêche. L'expatriation des Acadiens en amena aussi un certain nombre sur les côtes de cette île.

Affaires de l'Église : sanctuaires vénérés.—Plusieurs sanctuaires du Canada, célèbres par les faveurs obtenues, sont devenus des lieux de pèlerinage.

Notre-Dame-de-Bonsecours de Montréal. Ce sanctuaire doit son origine à la vénérable Marguerite Bourgeoys. Cette admirable servante de Dieu forma dès 1657 le pieux dessein de construire une chapelle à la très sainte Vierge, mais ce ne fut que seize ans plus tard (1673) qu'elle put réaliser son projet. On vit alors s'élever près du fleuve une petite église en pierre[1]. Afin de hâter les travaux, Marguerite et ses compagnes, sans s'occuper des fatigues, s'imposèrent la rude besogne de servir les maçons. Pour contribuer à une aussi belle œuvre, M. de Maisonneuve "fit abattre les arbres pour la charpente, et aida lui-même à les traîner hors du bois." Depuis qu'elle existe, Notre Dame-de-Bonsecours a toujours été vénérée des habitants de Montréal. Récemment, pour embellir ce sanctuaire, on lui a malheureusement enlevé ce caractère d'ancienneté qui en faisait une relique si douce à la piété des fidèles.

Sainte-Anne de Beaupré.—La dévotion de Mgr de Laval envers la bonne sainte Anne le portait à faire de fréquents pèlerinages au sanc-

---

1 Cette église, devenue la proie des flammes en 1754, fut reconstruite en 1773.

tuaire de Beaupré, dédié à l'auguste mère de la très sainte Vierge. Il fit achever la petite chapelle en bois commencée sous l'abbé de Queylus. En 1675, une église en pierre remplaça cette chapelle. On vit en 1867 une splendide église s'élever à la place de l'ancienne, elle porte, depuis 1872, le titre de basilique. Ce lieu, où de nombreux miracles ont éclaté, est devenu le pèlerinage le plus célèbre et le plus fréquenté de l'Amérique du Nord.

Notre-Dame-de-la-Victoire à Montréal.—Nous avons vu qu'à la suite du naufrage de la flotte de Walker (1711), les citoyens de Québec, reconnaissants envers la très sainte Vierge de les avoir délivrés de l'ennemi, décidèrent de réparer l'église de Notre-Dame-de-la-Victoire et d'en renouveler le portail. En apprenant le danger qui les menaçait, les associés de la *congrégation externe* de Montréal avaient aussi promis à Marie de lui élever un sanctuaire si elle les protégeait contre l'invasion anglaise. Ayant été exaucés, l'édifice fut construit dans le jardin des religieuses de la congrégation de Notre-Dame, heureuses en cela de partager la reconnaissance nationale. Cette chapelle, devenue la proie des flammes en 1768, fut reconstruite l'année suivante : ses ruines ont été démolies en 1903.

Floraison religieuse.—Pendant la période de 1663 à 1760, une floraison de personnes de très haute vertu s'est épanouie sur la terre canadienne. *Madame d'Ailleboust*, regardée et vénérée comme une sainte, savait allier une vertu non commune à la plus grande distinction de l'esprit. Elle aida puissamment au père *Chaumonot*, jésuite,—l'une des gloires les plus pures de nos missions,—à établir la dévotion à la sainte Famille, qui s'est conservée au sein de nos populations.

La *mère Catherine de Saint-Augustin*[1], hospitalière de l'Hôtel-Dieu à Québec, mena une vie extraordinaire de dévouement et de charité, tout en marchant dans les voies de la plus haute spiritualité et en étant favorisée du don de prophétie. A sa mort, un concert d'hommages fut rendu à ses éminentes vertus.

Claude Pelletier, en religion *frère Didace*, né à Saint-Anne de Beaupré (1657), d'une honnête famille de cultivateurs, entra dans l'ordre des Franciscains, à l'âge de vingt et un ans, en qualité de frère convers; il y mena une vie extraordinaire de sainteté et de dévotion

1 Le révérend père Hudon, Jésuite, a publié une vie très intéressante de la mère Catherine de Saint-Augustin (1907).

à la très sainte Vierge. Il s'éteignit aux Trois-Rivières (1699), et les nombreux pèlerins accourus à son tombeau pour obtenir des faveurs célestes furent souvent les témoins de guérisons merveilleuses. Mgr de Saint-Vallier attesta lui-même avoir été guéri d'une fièvre lente par l'intercession de cet humble religieux. La mémoire de ses vertus, oubliée pendant quelque temps, est revenue avec une nouvelle vigueur parmi nous depuis plusieurs années.

Les cantons indiens semés dans nos épaisses forêts ont été souvent témoins des héroïques vertus pratiquées par des vierges iroquoises. Nous avons parlé dans les pages précédentes de *Catherine Tégakouita,* surnommée "le lis de la vallée des Mohawks." Nous pouvons en mentionner encore d'autres.

Thérèse Gannensagouas, admise dans la congrégation des sœurs de Notre-Dame, passa sa vie religieuse à enseigner dans l'école *de la montagne*, et se distingua par une piété admirable et un grand esprit d'abnégation. Elle mourut pleine de confiance en Dieu, qu'elle avait si bien servi (1695). Ses restes mortels reposent dans une des tours du collège de Montréal, à côté de ceux de son aïeul *Thoronhiongo*, vénérable vieillard qui se serait fait un reproche d'avoir manqué d'offrir l'une de ses actions au bon Dieu.

Une jeune indienne de douze ans, que le père *de Quen* rencontra dans un bois, ramassant des écorces pour faire du feu, en voyant le missionnaire s'écria: "Enseignez-moi, mon Père, enseignez-moi à être chrétienne." Adoptée par les Ursulines, elle fut baptisée, reçut le nom d'*Agnès*, devint un modèle de vertu pour ses compagnes et mourut à l'âge de quinze ans, avant d'avoir pu exécuter l'ardent désir qu'elle avait de se consacrer à Dieu dans la vie religieuse.

Outre ces fleurs virginales, épanouies dans nos contrées aux premiers rayons des lumières de l'Évangile, on vit aussi *Étienne Tegananokoa* se conserver pur au milieu de la corruption de ses compatriotes. Après s'être retiré avec sa famille au saut Saint-Louis, il fut surpris, en faisant la chasse, par des Goyogouins hostiles aux Français, et, en haine de sa foi, torturé de la manière la plus barbare.

Louis Tahondechoren, capitaine huron du village de Lorette, haranguait sa tribu à la façon des missionnaires et propageait parmi elle la dévotion à l'Enfant Jésus.

Tels furent quelques-uns des fruits exquis de la foi chrétienne cueillis sur le sol indien, arrosé du sang des martyrs.

Missions catholiques.—La croix arborée solennellement au XVIIe siècle par nos découvreurs, nos fondateurs et nos missionnaires, sur les bords escarpés du Saint-Laurent et du Mississipi, devait produire des merveilles de salut dans les deux siècles suivants. La *Louisiane*, restée sous la juridiction épiscopale de Québec jusqu'à la domination anglaise (1760), vit sept missionnaires suivre les explorateurs du Mississipi (1697). Parmi les plus notables se trouvaient M. *François Joliet de Montigny*, grand vicaire de l'évêque de Québec, et l'abbé *Bergier*, évangélisateur des Tamarois (Tamaroa). Quelques-uns de leurs confrères marchèrent sur leurs brisées et remplacèrent les Jésuites, enlevés par la mort. Mentionnons entre autres les abbés *Nicolas Foucault*, massacré par une nation établie aux environs des *Arkansas*, et *Antoine Davion*, missionnaire des Tonicas, qui n'eut pour résidence, pendant douze ans, qu'une maison sans portes ni fenêtres, le soumettant ainsi à toutes les intempéries des saisons.

Le coadjuteur et successeur de Mgr de Saint-Vallier, Mgr *Mornay*, qui ne vint pas au Canada, confia la mission de la Louisiane à l'ordre des Capucins, dont il était membre ; ceux-ci, qui en furent longtemps chargés, eurent la consolation de convertir beaucoup d'infidèles chez les *Chactas* et les *Oumas*.

Le père *Laurent Vatier* prêcha avec succès chez les *Outagamis*, où un sauvage lui donna la mort (1715).

Les Jésuites fondèrent chez les Illinois, trois ou quatre chrétientés dont les membres, par la régularité et la pratique des vertus, rappelaient les fidèles de la primitive Église.

Le père *Aulneau*, accompagnant le chevalier de la *Vérendrye* dans sa seconde expédition (1735), s'aventura dans les contrées de l'ouest, entre les grands lacs et les montagnes Rocheuses, passa l'hiver chez les *Assiniboines*, pour de là se rendre au printemps chez les *Mandanes*. Il fut pendant ce temps en contact avec les Sioux et les Cris, adorateurs des démons. La dépravation de leurs mœurs et leurs superstitions lui firent perdre tout espoir de les convertir.

Le père Aulneau, un des fils de la Vérendrye et dix-neuf autres Français furent massacrés par un parti de Sioux, campé dans une des îles du lac des *Bois* (1736). Leurs corps mutilés furent trouvés par des Canadiens et des Christinots du saut Sainte-Marie, qui s'arrêtèrent sur cette île, quelques jours après le massacre. Les farouches sauvages

avaient respecté le corps du père Aulneau, trouvé le sein ouvert, un genou en terre et la main droite levée comme pour bénir ou absoudre.

Le père *Coquart* fut le dernier missionnaire jésuite de ces contrées, mais des intrigues ourdies par la jalousie l'empêchèrent de dépasser le fort de la Reine, aujourd'hui *Portage-des-Prairies*.

Un prêtre de Saint-Sulpice, M. *François Piquet* (1709-1781), quitta la mission indienne d'Oka, au lac des *Deux-Montagnes*, où il avait été cinq ans, pour aller fonder une mission dans la ville d'*Ogdensburg* (N. Y.). Le fort de la *Présentation*, où il groupa les Iroquois dont il se fit l'apôtre, vit bientôt s'élever une chapelle et une école.

Le père *Sébastien Rasle*, jésuite, déploya un zèle tout apostolique chez les *Abénakis* de la bourgade *Narantsouak*, située à l'embouchure de la rivière Kennebec, pour mettre ses néophytes en garde contre le prosélytisme de sectes dissidentes, qui ne purent faire sombrer leur foi. Les Anglais de Boston, attribuant au saint missionnaire le peu de succès qu'ils avaient eu pour rallier les Abénakis à leur parti et s'emparer de leurs terres, le massacrèrent odieusement, comme on l'a raconté déjà.

Mgr de Saint-Vallier confia aux *Sulpiciens* les églises de Port-Royal, Beaubassin, Mines, etc. Ces apôtres dévoués partagèrent les épreuves du peuple héroïque qu'ils desservaient, jusqu'à l'époque de sa tyrannique expulsion. Les messieurs de Saint-Sulpice furent également les premiers missionnaires de l'île de Saint-Jean (Prince-Édouard). Ils y demeurèrent deux ans (1721-23). Les Récollets et des prêtres séculiers exercèrent après eux les travaux de leur apostolat dans cette contrée (1723-1755).

Les prêtres du séminaire des Missions Étrangères déployèrent aussi leur zèle apostolique en Acadie, à l'île Royale et dans le Maine. Deux d'entre eux, MM. *Maillard* et *Le Loutre*, se distinguèrent par leur dévouement patriotique. Le premier, arrivé à Louisbourg en 1735, demeura au milieu des sauvages pendant vingt ans. Il acquit un tel ascendant sur eux que les Anglais, après avoir conclu la paix avec les Micmacs et les Abénakis, jugèrent à propos de construire une chapelle pour sa mission et de lui payer une rente annuelle de vingt louis.

Après la cession, on vit les sectes dissidentes envahir le Canada de tous côtés, et finir par former la majorité de la population dans toutes les provinces, à part celle de Québec.

Une colonie juive vint aussi s'implanter dans nos parages en 1778.

Instruction publique.—Quoique nous n'ayons que des renseignements vagues sur l'instruction publique sous la domination française, il serait cependant injuste de conclure qu'elle était complètement négligée. Si, dans la première période de la colonie (1615 à 1629), les pères missionnaires s'occupèrent de donner l'instruction aux jeunes indiens, il est bien permis de supposer que les enfants des Français de Québec apprenaient à lire et à écrire au sein de leurs familles, ou par l'entremise des pères.

Lorsque le marquis de Gamache mit de l'argent à la disposition des Jésuites pour fonder un collège (1636-37), le père Charles Lalemant écrivait : "Nous allons quitter le soin de défricher quelques terres. . .J'espère, si nous pouvons avoir du logement, de voir trois classes à Québec, la première de petits Français, qui seront peut-être de vingt ou trente écoliers, la seconde de quelques Hurons, et la troisième de Montagnais". De leur côté, les *Ursulines* s'occupaient d'instruire les petites indiennes et les jeunes filles françaises.

Québec, ne comptant alors que soixante-quatre ménages, possédait déjà deux établissements de premier ordre, qui s'augmentaient graduellement avec les besoins de la population. Il n'y a pas de contrée en Amérique, qui dans ses commencements, ait été favorisée de semblables institutions.

Dès son berceau, la ville vit une classe de lettrés : gouverneurs, Récollets, Jésuites, fonctionnaires civils et militaires. Des précepteurs enseignaient dans certaines familles. M. l'abbé Faillon nous parle de M. *Jean LeSueur*, instruisant les enfants de M. Jean Bourdon. C'est ainsi qu'on vit des hommes nés dans le pays, M. Pierre Boucher par exemple, occuper avec compétence des positions qui demandaient plus qu'une instruction élémentaire.

Le premier maître d'école laïque connu de la colonie fut *Martin Boutet*, dit Saint-Martin, qui ouvrit une école à Québec pour les enfants français (1651). Il était aussi maître-chantre, jouait du violon pour accompagner les chants à l'église, et possédait les mathématiques. Il fut chargé, en 1664, d'examiner une mine aux environs de Québec. La petite école de la *Soeur Bourgeoys*, commencée dans une étable (1657), prenait chaque jour de nouveaux développements. En 1670, Mgr de Laval accordait à la courageuse fondatrice l'autorisation d'ouvrir des écoles dans tout le diocèse.

Le cours complet d'études classiques était déjà enseigné au collège des Jésuites, qui, d'après l'abbé Ferland, comptait en 1666, cinquante à soixante pensionnaires et autant d'externes. Mgr de Laval fonda un *grand séminaire* pour la formation de son clergé en 1664, et quatre ans plus tard, il ouvrit un petit séminaire pour préparer au grand. Sur la demande du roi, six jeunes sauvages furent reçus au petit séminaire, mais leur paresse et leur esprit d'indolence et d'indiscipline les rendirent nuisibles aux écoliers français.

Voici ce que le roi écrivait à Mgr de Laval (9 avril 1667): "Comme j'ai été informé des soins continuels que vous apportez pour vous bien acquitter des fonctions épiscopales et pour maintenir les peuples dans leurs devoirs envers Dieu et envers moi, par la bonne éducation que vous donnez et faites donner aux enfants, je vous écris cette lettre pour vous témoigner le gré que je vous en sais, et vous exhorter de continuer une conduite si bonne et si salutaire." Colbert, de son côté, félicitait le vénérable prélat de l'importance qu'il donnait à l'éducation de la jeunesse, et lui envoyait pour cette œuvre six mille livres de la part du roi.

Ce fut aussi vers cette époque que Mgr de Laval fonda un pensionnat, à la ferme de Saint-Joachim, près du cap Tourmente. Les enfants de la campagne y recevaient l'éducation primaire, y apprenaient des métiers et y étaient formés à l'agriculture[1]. Dans un rapport, Talon disait (1671): "Les jeunes gens du Canada se dénouent et se jettent dans les écoles pour les sciences, dans les arts, les métiers et surtout dans la marine, de sorte que, si cette inclination se nourrit un peu, il y a lieu d'espérer que ce pays deviendra une pépinière de navigateurs, de pêcheurs, de matelots, d'ouvriers, tous ayant naturellement de la disposition à ces emplois."

En parlant de la population du Canada au dix-septième siècle, Garneau fait remarquer "qu'un grand nombre de contrats portent la signature des époux et des parents ou amis, preuve que l'instruction était plus répandue parmi les colons qui venaient d'outre-mer qu'on ne le pensait généralement."

M. Chauveau ajoute "qu'on aurait tort de croire que la population des campagnes a été, à n'importe quelle époque, dans cette igno-

---

1 Près de Québec, le séminaire possédait la *ferme Maizerets*, nom qui lui vient d'un prêtre zélé, M. Ango des Maizerets, qui se dévoua durant plus de cinquante ans à l'éducation de la jeunesse, dont trente et un en qualité de supérieur du séminaire.

rance absolue et abrutissante dont on est encore frappé chez les basses classes de quelques pays européens." Souvent les mères de famille, instruites par les Ursulines et les sœurs de la Congrégation, se faisaient les institutrices de leurs enfants.

On est étonné en parcourant les manuscrits de nos gouverneurs, intendants, etc., d'y trouver tant de fautes d'orthographe; mais il ne faut pas oublier que c'était la façon de faire à cette époque, et que seuls les auteurs et les maîtres d'école étaient tenus à ne pas laisser de fautes dans leur correspondance. On ne se payait pas alors le luxe de l'orthographe, et c'est ainsi qu'on voit Molière, Racine, Boileau, Voltaire, Buffon, etc., avoir pour contemporains des hommes de grand mérite, qui maltraitaient affreusement la grammaire, épelaient à leur fantaisie, et ne signaient pas toujours leur nom de la même manière.

Ce fut sous les auspices de Mgr de Saint-Vallier que les *Ursulines* se rendirent aux *Trois-Rivières* (1698) pour l'instruction des jeunes filles; leur établissement a toujours été florissant.

Les *Récollets*, qui s'établirent à Montréal en 1680, élevèrent un couvent et une église sur la rue Notre-Dame, ouvrirent dans la ville et les environs des écoles où, en plus du catéchisme, on donnait l'enseignement primaire.

Tout en travaillant à exploiter le sol, à s'assurer de nouvelles possessions, M. de Beauharnois, comme gouverneur du Canada, s'occupa aussi à propager l'instruction parmi la jeunesse. Une double difficulté se présentait à ce sujet: l'apathie que l'on rencontrait de la part des jeunes gens, qui préféraient les voyages et le commerce, et la peine de trouver des instituteurs compétents.

Les *frères hospitaliers de Saint-Joseph de la Croix*, ordinairement désignés sous le nom de *frères Charron*[1], destinés à exercer au Canada les fonctions d'infirmiers et d'instituteurs, voyant leur œuvre périr dans sa fleur, crurent en prévenir la ruine en unissant leur société à un institut capable de leur fournir des sujets tout formés. Leur supérieur, le *frère Gervais*, passa en France et fit de vives instances auprès du *frère Timothée*, supérieur général des Frères des Écoles chré-

---

1 Les trois pieux laïques : Charron, LeBer et Frédéric, ne se contentèrent pas de fonder un hôpital à Ville-Marie, mais avec l'agrément de l'évêque diocésain, établirent encore une congrégation de frères infirmiers-instituteurs. En 1694, Louis XIV leur octroyait des lettres patentes pour faciliter l'exécution de leur projet.

tiennes, qui lui promit d'envoyer deux frères à Ville-Marie, pour y étudier les conditions d'existence et de recrutement qu'on pourrait leur assurer. Les frères *Denis* et *Pacifique* vinrent au Canada pour reconnaître par eux-mêmes ce qui pouvait prudemment être conclu. Mais bientôt ils apprirent que les créanciers de l'hôpital tenu par les frères Charron n'attendaient que l'installation des nouveaux religieux pour en saisir les biens et rentrer ainsi dans leurs fonds. Malgré les instances du gouverneur général du Canada et des ministres de Louis XV, le frère Timothée renonça au projet, auquel, d'ailleurs le séminaire de Saint-Sulpice se montrait peu favorable. Les frères Denis et Pacifique, rappelés en France, ne quittèrent le Canada qu'avec beaucoup de regret ; car, par le bon accueil qu'on leur avait fait, ils comprirent que leur zèle aurait trouvé dans ces parages un vaste champ d'action.

Les écoles jusque-là tenues par les frères Charron furent confiées à des maîtres laïques sous la surveillance des curés. Il faut bien admettre que, généralement, l'éducation des Canadiens fut négligée; mais ceux-ci compensèrent ce défaut, plutôt imputable à l'insouciance de l'administration qu'à eux-mêmes, par leur haute moralité et les heureuses qualités de leur caractère. Garneau dit à ce sujet: "On se contentait dans les villes des connaissances nécessaires pour le courant des emplois. Le gouvernement, qui préférait avant tout la soumission de ses sujets, se donnait bien garde de troubler un état de choses qui rendait les colons moins exigeants, moins ambitieux, et par conséquent plus faciles à conduire."

Il est bon de remarquer, néanmoins, que chaque fois que les Canadiens purent arriver à des postes plus élevés que ceux dans lesquels on voulait les tenir, ils brillèrent dans les carrières nouvelles qu'ils avaient embrassées. L'argument employé par le gouvernement français, et plus tard par le gouvernement anglais, pour les mettre de côté, était commode: il consistait à nier leurs aptitudes sans rien prouver, afin de n'admettre aux emplois lucratifs que des créatures de leur choix. La même pression s'exerçait du haut en bas de l'échelle sociale. Le gouvernement anglais évinçait des emplois tous ceux qui, par la plume ou la parole, pouvaient plaider la cause des Canadiens. Quand les occasions se présentèrent, ceux-ci sous tous rapports, surent cependant faire honneur à leur race. C'est ainsi que sous Frontenac,

d'Iberville et Montcalm, nos milices se distinguèrent; quand les barrières élevées par l'oligarchie tombèrent, nous eûmes toute une phalange de beaux talents à mettre en ligne pour les postes civils supérieurs: ceux qui nous croyaient impropres à la navigation, virent nos pilotes, même avant la cession, remplacer ceux de France, et porter bien haut la palme dans cet art; quand l'Angleterre nous regardait comme incapables de comprendre le gouvernement constitutionnel, nos hommes politiques montrèrent au parlement qu'ils étaient de taille à lutter avantageusement contre les champions de la fière Albion, et qu'ils s'entendaient tout aussi bien qu'eux à faire des lois et à les appliquer; les Européens, qui nous croyaient peu aptes à la littérature virent surgir comme par enchantement une pléiade d'auteurs, qui surent s'élever au-dessus de la médiocrité; les beaux arts, la finance, les banques, les chemins de fer, le journalisme et toutes les branches de l'enseignement vinrent tour à tour dévoiler les aptitudes des Canadiens et fermer la bouche à tous leurs détracteurs.

LECTURE.—*Une paroisse canadienne-française au XVIIe siècle.*—Rien n'est plus intéressant à retracer que la physionomie d'une paroisse canadienne-française au XVIIe siècle. Il n'y faut pas voir, comme certains écrivains plus brillants que véridiques[1], une agglomération d'établissements plus barbares que civilisés, des femmes "à l'aspect sauvage", des enfants courant "nu-tête, nu-pieds et à demi-vêtus", mais des émigrés venus de diverses provinces de France, qui, souvent, avaient occupé des positions sociales dans la mère-patrie. Les registres paroissiaux, monuments de l'intelligence des missionnaires, où l'on constate les signatures des colons, sont une preuve indéniable de la culture intellectuelle de ceux-ci. Un autre témoignage non moins convaincant, est le parler français, soigneusement conservé parmi nous. D'ailleurs, l'histoire nationale nous apprend que les tentatives de colonisation au moyen de gens qui n'avaient qu'à choisir entre la prison ou l'expatriation, ont providentiellement échoué. Les premiers colons, guidés par le prêtre et le seigneur, ces deux colonnes fondamentales du développement du Canada, vivaient dans une unité de vues et de croyances, et jetaient ainsi la bonne semence d'une société d'élite.

En 1685 et 1686, Mgr de Saint-Vallier, après la visite pastorale de son diocèse, pouvait écrire: "Le peuple est aussi dévot que le clergé m'a paru saint. On y remarque je ne sais quoi des dispositions qu'on admirait autrefois dans les chrétiens des premiers siècles: la simplicité, la piété et la charité s'y montrent avec éclat. On aide avec plaisir ceux qui commencent à s'établir, chacun leur donne ou leur prête quelque chose, et tout le monde les console ou les encourage dans leurs peines."

---

1 Entre autres Parkman, dans son *Old regime*.

Ce fut Colbert, ministre du monarque le plus aristocratique de l'Europe, qui sur nos rives, subordonna la seigneurie à la paroisse. Depuis, celle-ci a toujours été pour nous le foyer de la vie sociale, le berceau des libertés politiques, l'école d'apprentissage du gouvernement représentatif et populaire.

La paroisse permit aux colons français de garder les traditions de leur race, de se maintenir dans l'état social et de faire face aux invasions incessantes des Iroquois. Après la cession du Canada, elle offrit plus de résistance à l'Angleterre que le traité de Paris, pour la conservation de nos droits, de notre langue et de notre religion.

Les gouverneurs anglais les plus infatués de protestantisme, comprenant toute la force de l'organisme paroissial, voulurent soustraire à l'évêque catholique la nomination aux cures de la province; mais la fermeté de Mgr Plessis, occupant alors le siège de Québec, les fit renoncer à cet audacieux projet. La paroisse canadienne, restée catholique et française, sera toujours un élément de conservation nationale et religieuse, tant qu'elle mettra toute sa confiance en son curé, qu'elle gardera son église au clocher d'argent, ses marguillers, sa dîme, sa vente des bancs, son couvent, son école, et ses réunions à la porte de l'église après les offices du dimanche.

Chaque paroisse, par reconnaissance envers son fondateur, devrait lui ériger un monument. Ces colonnes de pierre ou de marbre, en perpétuant parmi nous les faits et gestes glorieux de nos ancêtres, rappelleraient à nos descendants que si nous avons échappé aux poteaux de tortures des Iroquois, à l'abandon de la France et aux séductions des États-Unis, ce n'est pas tant dû à la bravoure de nos soldats et à l'habileté de nos hommes d'État, qu'à nos fondateurs de paroisses: curés, seigneurs et colons.

CHAPITRE XXI

GÉNÉRALITÉS.—PROGRÈS (*Suite*). (1608-1760)

Agriculture.—Habitations.—Politesse.—Commerce.—Noblesse.—Milice.

Agriculture.—D'après le rapport de Kalm, célèbre botaniste venu au Canada en 1749, on voit que les terres étaient divisées en champs, prairies ou pâturages; qu'on cultivait le blé, l'avoine, le maïs et les pois, et que l'agriculture était à peu près ce qu'elle est aujourd'hui ; que peu de cultivateurs avaient des vergers, mais que tous avaient leurs potagers. La citrouille et le melon se disputaient le terrain dans les jardins des fermes ; on faisait beaucoup de fromage sur la côte de Beaupré, mais le fromage raffiné de l'île d'Orléans était regardé comme le meilleur.

Sept ou huit ans plus tard, Bougainville disait dans son rapport que le Canada abondait en toutes sortes de bestiaux, bœufs, cochons,

veaux, comme en France; moutons et lièvres, moins beaux; perdrix incomparables et en quantité; les lapins, on n'en voit point ; les lièvres, mauvais, le poil leur blanchit en hiver et devient roux l'été ; la volaille excellente ; beaucoup de canards, de bécassines, d'outardes, fort au-dessus de celles de France ; les bécasses, médiocres et petites ; l'ours bon à manger : la patte d'ours fait un morceau délicieux et recherché; l'orignal, espèce d'élan, et le caribou, espèce de cerf, fort bons, surtout en pâté ; le mufle est au-dessus de tout ce qu'on peut manger. Après avoir dit que les pigeons sont en abondance, et que l'hiver amène de petits oiseaux blancs dont la chair est aussi délicate que celle des rouges-gorges de Verdun, il parle des légumes, des fruits, de la succulente pomme fameuse, de la variété des poissons qui abondent dans les rivières et les lacs, des fauves de nos forêts, du climat et surtout de nos hivers longs et rigoureux.

Les instruments aratoires étaient la charrue et la herse de bois. Les chevaux hivernaient dehors, n'ayant pour toute pitance que les herbes sèches de nos forêts: cependant avec cela, ils étaient gras au printemps. La chair des animaux engraissés dans les pâturages du bas du fleuve était plus substantielle que celle des animaux de Montréal ; on attribuait cette différence aux prés salés.

Habitations.—Les maisons étaient petites et presque toutes bâties en bois; les fentes entre les planches ou les pièces de bois, bousillées avec de la glaise; les toits, très inclinés, couverts en chaume; les habitations, ordinairement encerclées de vergers et de potagers; les terres, divisées en champs, prairies et pâturages, étaient séparées les unes des autres, de manière que chaque habitant avait son bien distinct de celui de son voisin. Chaque église, comme aujourd'hui, était entourée d'un village plus ou moins important, comprenant surtout le presbytère, une école pour garçons et filles, des demeures pour commerçants et artisans. Les maisons des cultivateurs, bâties en pierre ou en bois de charpente, contenaient chacune trois ou quatre chambres.

Politesse.—La vieille politesse française, depuis longtemps proverbiale, avait imprégné nos mœurs et nos traditions. Les Canadiens étaient prévenants, hospitaliers, charitables et obligeants envers les étrangers. "Les simples habitants, dit Bougainville, seraient scandalisés d'être appelés paysans. En effet, ils sont d'une meilleure étoffe, ont plus d'esprit, plus d'éducation que ceux de France."

Kalm admire la politesse des Canadiens: "Un étranger entre-t-il dans la maison d'un paysan ou cultivateur, celui-ci se lève aussitôt, salue le visiteur d'un coup de chapeau, l'invite à s'asseoir, puis il remet son chapeau et se rassied lui-même. Ici, tout le monde est monsieur ou madame, le paysan aussi bien que le gentilhomme, la paysanne comme la plus grande dame. Les gens de la campagne, les femmes surtout portent des chaussures de bois faites tout d'une pièce et creusées en forme de pantoufles. Les jeunes gens, et même les vieux paysans tiennent leurs cheveux noués en couette par derrière, et beaucoup d'entre eux passent la journée à la maison la tête couverte d'un bonnet de laine rouge; il y en a même qui font des voyages ainsi coiffés." Comme on le voit, quant aux modes, les choses ont beaucoup changé. En parlant des repas, de Gaspé dit: "C'est un vrai plaisir de voir nos Canadiennes toujours si gaies, préparer ces repas improvisés; de les voir toujours sur un pied ou sur l'autre tout en fredonnant une chanson ou en se mêlant à la conservation, courir de la table qu'elles dressent à leurs viandes qui menacent de brûler et dans un tour de main remédier à tout, etc. Les mets les plus exquis pour les convives étaient la queue de castor, le mufle d'orignal et la patte d'ours."

Les enfants ne prenaient les repas à la table de leurs parents qu'après leur première communion. La sûreté était si grande dans les campagnes que les habitants ne mettaient pas sous verrou ou sous clé les portes de leurs maisons pendant la nuit. D'ailleurs, à cette époque, les serrures et les poêles de fonte étaient des objets de luxe : ce ne fut que vers 1730 qu'on commença à fabriquer au Canada les premiers poêles en fer.

Commerce.—Le principal commerce sous la domination française—le seul pour ainsi dire—fut la traite des pelleteries avec les sauvages. Mais d'après un rapport de Charlevoix (1720), ce commerce était loin d'enrichir : "On serait assez embarrassé de nommer une seule famille que le trafic des pelleteries ait enrichie[1]."

Avant Charlevoix, les deux intendants Raudot—père et fils—avaient conseillé le rejet du trafic des pelleteries comme une cause de ruine infaillible et proposé comme base certaine du commerce, l'agriculture et l'industrie; mais l'esprit exclusif de la France refusa de

1 Sulte, 27e livraison, p. 39.

se rendre à ces suggestions pleines de sagesse. L'abondance des castors, qui avait d'abord attiré les colons, était sur le point de décliner. Ce commerce qui, jusque-là n'avait d'ailleurs soutenu qu'un petit nombre de familles, ne pouvait pas subvenir aux besoins d'une population de plus de 15,000 âmes.

Les nombreux coureurs de bois négligeaient la culture des terres, et les déficits du budget, comblés chaque année par le roi, s'élevèrent bientôt si haut que le crédit du Canada fut presque ruiné. Au traité d'Utrecht (1713), les habitants offrirent au roi leur monnaie de cartes pour moitié de la valeur: celui-ci refusa parce que le trésor était vide. A cette occasion, M. de Vaudreuil passa en France pour plaider la cause des cultivateurs, mais l'affaire ne fut réglée qu'en 1720, avec une perte des cinq-huitièmes.

Tandis que les Canadiens subissaient ces dommages dans leur commerce, les Anglais s'enrichissaient par les produits de la pêche en Acadie.

Le Canada prospéra après le traité d'Utrecht (1713); sa population de 22,500 âmes, en 1719, s'élevait à 50,000 en 1744, et ses exportations, qui ne dépassaient pas alors $50,000, montèrent, suivant Raynal, à $530,000.

Le plus grand obstacle au commerce du Canada était la rareté de l'argent. La monnaie n'eut cours qu'après l'arrivée des troupes royales: jusque-là, les marchés se faisaient en nature. La valeur de l'argent était d'un quart plus grande au Canada qu'en France, c'est-à-dire que quinze sous là-bas, en valaient vingt ici. On n'assimilait pas non plus la livre de France ou tournois à celle du Canada. Les anciens contrats portent encore des traces de cette distinction. Cette différence, qui aurait pu avoir le double avantage d'attirer l'argent français dans le pays et de l'empêcher d'en sortir, si l'industrie avait eu de plus amples développements, ne servit qu'à d'ignobles spéculations. Le Canada se vit bientôt inondé de liards qui montèrent de la valeur de trois deniers à six, jusqu'à ce que le décret du 17 avril 1664 vint les réduire à ce qu'ils étaient d'abord.

A raison des charges de la colonisation, le roi concéda à la compagnie des Cent-Associés le trafic des pelleteries et de tout autre commerce par terre et par eau, à l'exception de la pêche à la morue et à la baleine, libre à tous les Français. Les marchandises manufacturées

dans la colonie furent exemptes d'impôts en France pendant le temps que dura la compagnie.

Le droit de faire la traite fut d'abord accordé aux habitants qui n'étaient pas nourris et entretenus par la compagnie des Cent-Associés, à condition de ne vendre le castor qu'aux membres de la compagnie, sous peine de confiscation. Il devait être payé quarante sous tournois pour chaque pièce en bon état En 1645, la compagnie céda aux habitants le privilège de faire la traite, en se réservant le droit de seigneurie et une redevance annuelle d'un millier de peaux de castors. Les colons formèrent alors la compagnie des *Habitants*, qui eut son conseil, ses officiers, un secrétaire, des commis et une flotte possédant seule le droit de naviguer sur le Saint-Laurent. Des syndics, ayant voix délibérante, s'occupaient des intérêts respectifs de Ville-Marie, Québec et Trois-Rivières. Toutes les peaux apportées en un magasin commun étaient livrées au prix fixé par le conseil, et payées par des billets acquittables en France, système qui, plus tard, devait faire éprouver des pertes considérables à la colonie. On ne devait faire la traite avec les Indiens que par l'échange des produits du pays. Vingt-cinq mille francs des revenus de la traite étaient affectés aux appointements des gouverneurs et de leurs officiers, ainsi qu'à l'entretien des forts et des garnisons.

La compagnie des Habitants, ne faisant pas ses frais, remit ses privilèges au roi (1663). C'est alors que s'organisa la compagnie des Indes-Occidentales ; elle obtint la jouissance des privilèges de la précédente pendant quarante ans. Faute de succès elle fut dissoute en 1674. D'après l'avis de Colbert, Louis XIV rendit le commerce de l'Amérique accessible à tous les Français.

A part les peaux de castors, il y avait aussi le trafic des peaux d'orignaux, qui diminuait cependant chaque année à cause de la chasse effrénée des sauvages et des coureurs de bois. On voyait encore sur les marchés des peaux de martres, de renards noirs ou argentés, de cerfs, d'ours, de loups, de chevreuils, de carcajoux et de pékans. L'époque la plus notable pour le trafic était celle où les Indiens arrivaient des *pays d'en haut*, pour rencontrer les vaisseaux français. Il y eut aussi le fameux trafic des liqueurs fortes, dont le commerce, nous l'avons vu précédemment, amena de grandes difficultés entre le clergé et les autorité civiles.

Les sauvages, chaque année, se rendaient en grand nombre à Montréal pour la traite. Ils recevaient en retour de leurs pelleteries de la poudre, des étoffes, des ustensiles, etc. Un calcul fait par ordre du général Murray démontre que les finances pour le commerce des pelleteries s'élevèrent pendant les années 1754 et 1755 à $700,000.

Des pêcheries, établies au-dessous de Québec (1712), envoyaient en France une grande quantité d'huile et de poisson salé. L'exportation du bois, qui aurait dû être considérable, ainsi que la construction des vaisseaux furent négligées sous les gouverneurs français. Les mines de fer du Saint-Maurice, déjà connues depuis longtemps, ne commencèrent à être exploitées un peu sérieusement qu'en 1737.

La culture des céréales était en honneur. En 1734, on récolta 738,000 minots de blé, 5,000 minots de maïs, 63,000 minots de pois, 3,400 minots d'orge.

La population du Canada était à cette époque de 37,000 habitants.

Le *ginseng*, plante fébrifuge, découvert dans nos forêts par le père *Lafiteau*, jésuite, fut transporté en Asie, trouvé excellent et vendu jusqu'à $5.00 la livre; mais dans la suite, ayant été recueilli avant le temps, il perdit toute sa valeur et fit tomber ce commerce qui aurait pu, fait dans les conditions voulues, devenir une source de richesse pour le pays.

La valeur des exportations s'élevait en 1755 à environ $500,000, et celle des importations à $1,600,000.

Les incertitudes d'un commerce peu étendu, les mauvaises récoltes, le prix élevé des denrées occasionné par les guerres fréquentes, la misère qui trop souvent menaçait la population, forcèrent la France à autoriser l'usage des métiers pour la fabrication de la toile et des étoffes, à établir des pêcheries et même quelques manufactures pour soulager les pauvres. Talon écrivait à Colbert (1671) "qu'il avait des productions du Canada pour se vêtir des pieds à la tête."

Le service postal favorisa l'envoi des lettres qui, jusque-là, s'était fait par occasion ou par exprès.

Les vaisseaux de Dieppe, du Havre-de-Grâce, de Bordeaux et surtout de la Rochelle, qui nous apportaient des marchandises, retournaient en France chargés de pelleteries, de bois, de charbon, de

morue, etc. La loi des impôts, mise en vigueur vers 1753, rapportait dans les années ordinaires environ $60,000.

Sous la domination française, le commerce, tout en jouissant d'une certaine latitude, fut cependant entravé par sa dépendance coloniale. Exclu à l'étranger, il était exempt de droits et de taxes envers la mère-patrie; s'il était permis à tout le monde, néanmoins, dans maintes circonstances, il se trouvait soumis à toutes sortes de vexations et de monopoles. Le Canada eut été beaucoup plus florissant si le commerce s'était fait sur une plus grande échelle et si de nombreux vaisseaux l'eussent favorisé.

Noblesse.—La noblesse du Canada comprenait les cadets des familles nobles de France, venus dans la colonie pour se créer un avenir, et les Canadiens anoblis pour leur mérite. Le dix-septième siècle vit aussi venir au Canada nombre de fils de familles nobles ruinées qui, pour la plupart, tout en se frayant une carrière, se montrèrent dignes des vieux noms qu'ils portaient. Les hommes de professions libérales ou ceux qui embrassaient le métier des armes étaient bien accueillis. Par ce moyen, le Canada eut cette classe dirigeante qui manque presque toujours aux colonies naissantes. Colbert, ayant saisi cette vérité dès les premiers jours de son administration, plaça la noblesse de talent et de bonne volonté à la tête de nos familles rurales. Pour mieux faire comprendre son intention, il appela à ce rang supérieur une dizaine de Canadiens capables d'y faire honneur dans leurs personnes ou dans leurs enfants. Une phalange de gentilshommes, pour la plupart militaires, furent induits à faire souche au Canada. Un siècle de travaux et de combats glorieux atteste la valeur de cette générosité royale accordée par un grand ministre à l'humble colonie semée sur les bords du Saint-Laurent. La religion et la patrie en bénéficièrent toutes deux, et moyennant cette faveur, le Canada put soutenir des luttes qui rappelèrent les beaux jours de la Grèce et de Rome.

La commission du marquis de la Roche et l'acte de fondation des Cent-Associés concédaient le pouvoir d'accorder aux gentilshommes : fiefs, châtellenies, comtés, vicomtés et baronnies.

Jacques le Neuf de la Poterie reçut la seigneurie de Portneuf et s'y établit (1636).

Poboncoup, en Acadie, parait avoir été érigé en baronnie (1651) en faveur de M. d'*Entremont,* qui en porta le titre toute sa vie.

La compagnie des Cent-Associés érigea en faveur de *Louis d'Ailleboust* la terre de *Coulonge* "en titre de châtellenie" (1656).

M. *Pierre Boucher*, pour services rendus à la colonie, obtint des titres de noblesse de Louis XIV, avec une lettre flatteuse (1661)[1].

Dans son rapport de 1667 au ministre, Talon disait que le Canada comptait quatre anciens nobles et quatre chefs de famille que le roi avait gratifiés de ses lettres (1666).

Des titres de noblesse furent accordés à MM. *Jean Godefroy* et *Charles LeMoine*, en 1668 ; à M. *René Robert Cavelier de la Salle*, à la suite de ses travaux de découvertes et de fondation, en 1675; à *Simon Denys*, sieur de la Trinité, et à *Charles Couillard*, sieur des Islets, vers 1678.

L'île d'Orléans fut créée en comté noble pour M. *Berthelot.*

Un bon nombre de concessions seigneuriales furent accordées dans la Nouvelle-France, avec le droit de haute, moyenne et basse justice. Que désignait-on, sous l'ancien régime, par ces trois dénominations : haute, moyenne et basse justice?

La haute justice était celle d'un seigneur qui avait droit de faire condamner à une peine capitale, et à juger de toutes causes civiles et criminelles, excepté des cas royaux. De tous les seigneurs canadiens qui obtinrent la justice, il n'y eut, croyons-nous, que les Sulpiciens, seigneurs de l'île de Montréal, qui l'exercèrent jusqu'à 1693. Les autres seigneurs n'étaient pas assez riches pour construire des prisons, nourrir et garder les prisonniers, rétribuer les officiers de justice, etc. Quand un crime était commis dans une seigneurie, l'accusé était envoyé, pour subir son procès, à la justice royale du gouvernement dans lequel cette seigneurie était située, soit à Québec, Montréal ou Trois-Rivières.

La moyenne justice avait le droit de juger des tutelles et injures dont l'amende n'excédait pas soixante sous.

Enfin, la basse justice connaissait des droits dûs au seigneur, des dégâts causés par les bêtes, des injures, etc., etc. L'amende imposée par la basse justice ne pouvait excéder sept sous six deniers.

L'intendant Duchesneau fut le premier à élever la voix contre la noblesse du pays. Il affirma à Colbert (1er novembre 1679) que la plupart des gentilshommes étaient dans la pauvreté et cela par leur

---

1 Ce fut le premier acte de Louis XIV prenant en mains la conduite du royaume.

faute, vu qu'ils négligeaient leurs terres pour passer leur temps à la chasse, vivaient d'expédients et, pour subsister, contrevenaient aux ordonnances relatives à la traite. "Eux et leurs fils," disait-il, "courent les bois, invitent les jeunes habitants à les suivre, se plongent dans les dettes, et malgré tout, veulent tenir un rang au-dessus du commun."

C'est en vain qu'on chercherait au Canada une noblesse opulente, jouissant des privilèges qui rappellent les anciens temps de la monarchie française. Louis XIV et Louis XV ne firent rien autre chose pour cette classe dirigeante que de s'en servir pour la guerre. Sa décadence après la cession n'a donc rien d'étonnant. A la fin du régime français, on comptait au moins trente familles nobles, subdivisées en plusieurs branches.

La milice.—Hocquart (1736), qui ne paraît pas avoir compté beaucoup sur les troupes royales, écrivait: "La milice des côtes est mieux disciplinée qu'elle ne l'était autrefois, particulièrement dans le gouvernement de Québec, où on leur fait prendre les armes de temps en temps: M. le gouverneur détache à cet effet, toutes les années, un officier pour cela."

"La milice, écrivait Bougainville en 1757, se compose de tous les habitants en état de porter les armes,depuis quinze ans jusqu'à soixante ; ils sont inscrits et obligés de servir toutes les fois que le gouverneur général le commande. Ils ont des officiers dans chaque paroisse ; les capitaines y ont de grandes considérations; un banc à l'église avant celui des co-seigneurs ; c'est à eux que tous les ordres s'adressent, quand ils servent; ainsi que leurs miliciens, ils ne reçoivent aucune solde, mais la subsistance et un équipement ; ils n'ont aucun rang avec les troupes réglées et seraient même commandés par les sergents des troupes réglées. M. le marquis de Vaudreuil pense proposer pour capitaines de milice ceux qui se dintinguent et de leur faire venir des commissions du roi; et alors ils auront rang avec les officiers des troupes réglées, comme lieutenants de cette nouvelle commission; lorsqu'ils sont blessés ou estropiés au service, le gouverneur général leur procure une petite gratification annuelle."

Il ne faut pas attribuer la perte du Canada au manque de *vigueur physique* de nos soldats, ni à la faiblesse de leur *esprit d'entreprise*, ou à l'infériorité de leur *intelligence*, mais au petit nombre d'hommes que la colonie avait à sa disposition.

Pour nous convaincre de la force physique de nos soldats, nous n'avons qu'à nous transporter sur le théâtre des combats à la baie d'Hudson, à Terre-Neuve, à Carillon et partout où ils eurent à lutter, et nous trouverons que nos troupes, en nombre tout à fait désavantageux pour elles, firent des prodiges de valeur.

Ce fut l'esprit d'entreprise de nos militaires qui leur permit, par une expansion bien calculée, de cerner, avec un nombre d'hommes relativement restreint, les frontières anglaises, de multiplier les points d'attaque, et, grâce à leur habileté et à leur génie audacieux, de décupler leurs forces par la prodigieuse souplesse de leurs mouvements.

Leur intelligence les porta à s'allier aux tribus indiennes les plus rapprochées, à vivre avec elles en bonne harmonie, à les munir d'armes et à s'assurer leur concours pour combattre l'ennemi. Un autre avantage pour les Canadiens fut de savoir se faire aux circonstances des temps et des lieux et d'apprendre à se battre à la mode des sauvages, en se cachant derrière les rochers et les arbres, en se dérobant dans les ravins ou les longues herbes, ce qui, en maintes occasions, dérouta la lourdeur des troupes anglaises. Ils avaient aussi le coup d'œil juste pour choisir les lieux favorables et mesurer les distances voulues pour leur assurer le succès dans les attaques. Ce n'est donc que le manque d'hommes, de ressources et de munitions qui les a fait fléchir devant l'ambitieuse Angleterre, dont il ne faut pas louer la valeur à outrance. Si nos forces militaires n'eussent pas été réduites à une extrême pauvreté et si elles eussent reçu quelques renforts de la mère-patrie, elles n'auraient jamais succombé sous l'ennemi: c'est singulièrement exagérer la valeur des armées de la Nouvelle-Angleterre que de dire autrement. Nous avons été opprimés par la force, contre laquelle il n'y a pas de résistance possible.

L'insouciance d'un roi affaibli par la jouissance et l'indifférence de sa cour sont les causes prédominantes qui ont fait perdre à la France ce Canada fertile et spacieux, plus grand que l'Europe, où l'on avait vu s'épanouir les plus belles fleurs de l'héroïsme, du dévouement désintéressé et de la charité évangélique, où l'on avait admiré des colons actifs, hardis, laborieux, profondément moraux et religieux. Moyennant des secours pécuniaires et militaires, on aurait pu y créer une colonie viable et vigoureuse, qui compterait aujourd'hui plus de quinze millions de Français en Amérique.

C'est donc la faiblesse de l'immigration, l'insuffisance de la population, le gaspillage des ressources et le manque de protection qui ont fait s'évanouir comme un feu d'artifice les gigantesques projets du génie de Colbert, de Richelieu et de Vauban, pour amener le triomphe écrasant des colonies anglaises, par la cession du Canada à l'Angleterre.

LECTURE.—*De Montréal à Québec.*—Ce matin (20 août 1749), de bonne heure, nous nous embarquons en bateau pour Québec, en compagnie de M. de Sermonville, major de Montréal. Nous descendîmes la rivière Saint-Laurent, qui est ici passablement large, ayant à notre gauche, l'île de Montréal et à notre droite plusieurs îles et le rivage.

Une population dense habite les bords de l'île de Montréal, lesquels sont en pur terrain et unis. Les bois ont été abattus le long de la rivière sur une profondeur d'un mille. Les maisons sont bâties en bois, ou en pierre, et blanches à l'extérieur. Les dépendances, telles que granges, étables, hangars, sont toutes en bois, et couvertes en chaume ou en bardeaux. Ces maisons ont rarement plus d'un étage de haut : le comble est toujours très élevé et à pic.

Le terrain dans le voisinage de la rivière est converti en champs de blé ou en prairies. Çà et là nous apercevons des églises qui se font face sur chaque côté du fleuve. Les fermes du Canada sont séparées les unes des autres, de manière que chaque propriétaire a son bien entièrement distinct de celui de son voisin; mais chaque église est entourée d'un petit village. Quelques cultivateurs ont des vergers, c'est le petit nombre; mais chacun a son jardin potager et son champ de tabac.

Les maisons sont divisées en deux ou trois chambres; chacune a, ou sa cheminée ou son poêle, ou les deux ensemble. Les poêles ont la forme d'un carré oblong, ils viennent tous de la fonderie des Trois-Rivières. La fumée est conduite dans la cheminée par un tuyau en fer. En été ces poêles sont enlevés.

De distance en distance, on voit des croix plantées le long du chemin qui court parallèlement au rivage. Cet emblême est multiplié en Canada, sans doute afin d'exciter la foi du voyageur. Le côté qui fait face au chemin contient une niche renfermant une image de Notre-Seigneur crucifié, ou de la Sainte-Vierge avec l'enfant dans ses bras, et le tout est protégé contre les intempéries de l'air au moyen d'un carreau vitré. La croix est surmontée du coq qui chante au reniement de saint Pierre.

Le paysage de chaque côté de la rivière est charmant, et l'état avancé de la culture des terres ajoute grandement à la beauté de la scène. On dirait un village continu, commençant à Montréal, et finissant à Québec, sur une ligne de plus de 180 milles. Les maisons des fermiers, à peu d'exceptions près, ne sont séparées les unes des autres que par une distance de trois à cinq arpents. La vue est très belle, surtout lorsque la rivière court en droite ligne l'espace de quelques milles; alors les habitations paraissent plus rapprochées les unes des autres, et offrent l'aspect d'un village bâti sur une seule rue se prolongeant indéfiniment.

De temps en temps, nous voyons des moulins à vent près des fermes. Ils sont généralement bâtis en pierre, et couverts d'un toit en planches, qui tourne avec les ailes suivant la direction du vent.—Les champs sont généralement semés de blé, d'avoine, de maïs et de pois. Les citrouilles et les melons se disputent le terrain dans les jardins des fermes.

A quatre heures de l'après-midi (le 25) nous débarquons à Québec, après un voyage des plus heureux. La cité ne s'aperçoit que lorsqu'on est arrivé tout près, la vue étant interceptée du côté sud par une haute montagne. Cependant une partie des fortifications qui couronnent cette même montagne se voit à une grande distance.

KALM.

TROISIÈME PÉRIODE

Le Canada, colonie anglaise

(1760-1918)

PREMIÈRE ÉPOQUE

LE CANADA SOUS LE GOUVERNEMENT ABSOLU

(1760-1791)

CHAPITRE I

GOUVERNEMENT MILITAIRE (1760-1774)

État de la colonie en 1760.—Régime militaire.—Traité de Paris.—Despotisme.—Murray.—Mgr Briand.—Clergé canadien.—Gazette de Québec.—Pontiac.—Guy Carleton.—Acte de Québec.

État de la colonie en 1760.—En passant sous la domination anglaise, la colonie se trouvait dans le plus déplorable état économique. Elle avait été complètement ruinée tant par les dépenses nécessitées par la guerre que par l'administration frauduleuse de Bigot et de ses complices et par les dévastations exercées de tous côtés par l'armée anglaise. L'avenir se présentait sous un jour le plus sombre. Ce qui désola surtout les Canadiens, fut la répudiation du papier-monnaie. Cette nouvelle terrassa les créanciers de l'État, qui éprouvèrent une perte de plus de quarante millions de francs, une moyenne, par tête, d'environ $115 de notre monnaie. A ce propos, le chevalier de Lévis écrivait au ministre : "Le papier qui nous reste est entièrement discrédité, et tous les habitants sont dans le désespoir. Ils ont tout sacrifié pour la conservation du Canada, et ils se trouvent actuellement sans ressource.[1]"

La population comptait alors 70,000 âmes. La majeure partie des habitants étaient cultivateurs, et se distinguaient par la frugalité, l'industrie et la moralité. Les nobles, nombreux encore dans le pays,

---

1 Le vol du papier monnaie n'était en 1763, que la répétition du vol de 1715 dans la Louisiane

se trouvaient sans fortune. Les sauvages, Agniers, Hurons, Iroquois, etc., en nombre assez considérable, avaient embrassé le catholicisme.

Régime militaire.—Après la cession du Canada à l'Angleterre, *Amherst* fut nommé gouverneur général ; *James Murray*, gouverneur de Québec; *Thomas Gage*, de Montréal, et *Ralph Burton*, des Trois-Rivières. Chaque gouverneur forma dans son district des cours et des tribunaux pour administrer la justice. A cet effet, Murray établit un conseil de sept membres, siégeant deux fois par semaine, et chargé de l'administration civile et judiciaire des questions les plus épineuses de son gouvernement; il envoya des représentants militaires dans les campagnes. Burton prescrivit des règlements analogues aux Trois-Rivières. Gage modifia un peu ce système en permettant au capitaine de chaque paroisse de juger les différends, à moins que les parties voulussent en appeler au commandant militaire ou à lui-même. Cette organisation prit le nom de *Régime militaire*. Il ne faut pas voir, ici, l'absolutisme que ces deux mots semblent exprimer. Les gouverneurs tâchèrent de nous attacher à l'Angleterre en conservant nos lois et nos usages. Ce fait est avéré par de nombreux témoignages provenant des tribunaux de cette époque. Voici ce que nous lisons dans l'adresse des Canadiens au roi, en 1773: "Loin de ressentir, au moment de la conquête, les tristes effets de la captivité,. . .on nous laissa en possession de nos lois et de nos coutumes. Le libre exercice de notre religion nous fut conservé et confirmé par le traité de paix, et nos anciens citoyens furent établis les juges de nos différends civils. Nous n'oublierons jamais cet excès de bonté. . .et nous le transmettrons d'âge en âge à nos derniers neveux[1]."

Les généraux anglais mis à la tête du pays furent loyaux et généreux envers les Canadiens. Ayant appris à connaître la valeur de ceux-ci sur les champs de bataille, ils les respectaient, et cela contribua à pacifier les campagnes.

Cependant, Amherst et Murray[2] ne tinrent pas assez compte des actes de capitulation de Québec et de Montréal, qui reconnaissaient la religion catholique, les lois et la langue française et qui, de plus, mettaient pour toutes choses les Canadiens sur le pied des sujets britanniques.

---

1 Voir "Le régime militaire 1760-1764," par B. Sulte.

2 D après P. de Gaspé, Murray, qui s'attira d'abord le mécontentement des canadiens français. leur devint ensuite favorable.

Les fonctionnaires publics, généralement choisis parmi les capitaines de milice et les officiers de l'armée qui furent nommés pour l'administration tinrent, en général, une conduite loyale et généreuse. Ce n'est qu'après le régime militaire, qui dura quatre ans, qu'on verra venir de Londres et surtout de la Nouvelle-Angleterre, des hommes imbus d'un faux zèle britannique, qui tiendront envers les Canadiens une conduite arbitraire.

Traité de Paris.—Le traité de Paris (10 février 1763) mit le sceau à la capitulation de Montréal, ratifiée en tous points (voir p. 314). En apprenant cette nouvelle, mille à douze cents personnes des plus honorables quittèrent le Canada pour rentrer en France. La vieille mère-patrie les accueillit avec enthousiasme et confia à plusieurs d'entre eux des postes administratifs importants. Par contre, l'immigration anglaise s'accrut alors considérablement, le commerce prit de l'extension, les ressources naturelles furent exploitées, et les Canadiens commencèrent à jouir d'une aisance qu'ils n'avaient pas véritablement connue sous le régime des Bourbons.

Despotisme.—En dépit des traités de capitulation de Québec et de Montréal, le fanatisme de certains fonctionnaires publics voulut asservir les Canadiens, en essayant de substituer à la langue et aux lois françaises la langue et les lois anglaises. Il fut aussi question de faire prêter aux catholiques le serment de fidélité, connu sous le nom du TEST ou de SUPRÉMATIE[1]. Les prêtres même furent menacés d'avoir à s'y conformer sous peine de bannissement. On manifesta le désir de s'emparer des biens du clergé et des communautés religieuses, en faveur des ministres protestants. Enfin, on somma les Canadiens de remettre les armes dont ils étaient possesseurs ou de faire serment qu'ils n'en avaient point[2]. Néanmoins, moyennant un certificat, les capitaines de milice pouvaient garder leurs armes.

On morcela aussi le Canada: le Labrador, les îles d'Anticosti et de la Madeleine furent annexés à Terre-Neuve; celles du *Cap-Breton* et de *Saint-Jean*, à la Nouvelle-Écosse; le *Nouveau-Brunswick* eut une

---

1 Les Canadiens ne pouvaient prêter ce serment qui contenait un acte d'abjuration de la foi catholique, niait la transsubstantiation, le sacrifice de la messe, le culte de la sainte Vierge, l'invocation des saints, etc.

2 Le gouverneur n'osa pas faire exécuter l'ordre de la remise des armes.

administration particulière, et l'on rattacha les territoires environnant les grands lacs aux colonies américaines.

C'est ainsi que les Canadiens virent une poignée d'Anglais intriguants mettre de côté, les uns après les autres, les droits garantis par la cession, sans pouvoir remédier aux mesures vexatrices qui frappaient au cœur leur nationalité[1].

Murray.—Le général *Murray* remplaça Amherst dans le gouvernement général du Canada (21 nov. 1763). Pour se conformer aux instructions reçues, il forma un nouveau conseil exécutif investi des pouvoirs *exécutif*, *législatif* et *judiciaire*. Ce conseil devait se composer des lieutenants-gouverneurs de Montréal et des Trois-Rivières, du juge en chef, de l'inspecteur des douanes et de huit membres choisis parmi les habitants les plus accrédités. Pas un seul Canadien ne fut nommé[2]. Toute l'ancienne administration fut aussi refondue. Le régime militaire faisait place au gouvernement *civil despotique*. Des murmures éclatèrent de tous côtés. Afin de calmer les Canadiens, Murray leur permit l'usage des lois françaises dans les questions relatives à la propriété foncière et les exempta du serment de *suprématie*.

Les Anglais parvenus aux charges s'agitaient, écrivaient, pétitionnaient contre dix mille chefs de familles canadiennes des mieux disposés envers le roi d'Angleterre. Ils accusaient Murray auprès de la cour de Londres de favoriser les Canadiens, et ils réussirent à le faire rappeler. En Angleterre on écouta ses raisons sans en tenir compte. Les Canadiens adressèrent au monarque une requête dans laquelle ils lui disaient: "Nous ne respirons que la soumission aux ordres de Votre Majesté." Qu'importe, Murray ne fut pas renvoyé.

Ce gouverneur, qui avait appris à connaître la valeur des Canadiens sur les champs de bataille, aimait et estimait leur bravoure et leur simplicité. Le manque de loyauté des fonctionnaires publics qu'on lui avait adjoints, le faisait rougir de honte. Dégoûté d'une pareille situation, il porta des plaintes au ministre des colonies. "Il a fallu, dit-il, choisir des magistrats et prendre des jurés parmi quatre cent cinquante commerçants, artisans et paysans méprisables princi-

---

1 On doit remarquer qu'il ne vint pas au Canada de colons des îles Britanniques, immédatement après la conquête. Les gens de langue anglaise dont on parle, de 1765 à 1785, étaient des commerçants venus de la Nouvelle-Angleterre et très peu nombreux. Un mouvement sérieux de colons de la Grande-Bretagne ne commença qu'en 1817, et se dirigea principalement vers le Haut-Canada.

2 Meunier, le prétendu membre canadien du conseil, était un Jerseyais huguenot, étranger au pays (B. Sulte).

palement par leur ignorance. Ils haïssent la noblesse canadienne à cause de sa naissance et parce qu'elle a des titres à leur respect ; ils détestent les autres habitants parce qu'ils les voient soustraits à l'oppression dont ils les ont menacés !" Le juge *Gregory*, choisi pour rendre justice aux Canadiens, fut tiré d'une prison. Il ignorait entièrement le droit civil et le français. Le procureur général n'était pas mieux pourvu par rapport à la langue. Ce sont ces hommes, si peu compétents et sortant des bas-fonds de la société, qui criaient partout : "La race française est inférieure à la race anglo-saxonne ; les Canadiens ont été conquis par suite de leur état de décadence." Les Canadiens se soumirent à ces abus du pouvoir et aux taxes écrasantes qu'on leur imposa.

Cependant, comment oublier, que durant plus d'un siècle et demi (1604-1760), c'est la France qui a joué le plus beau rôle en Amérique? Pour s'en convaincre, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur les découvertes, les fondations, le choix des colons et leur valeur guerrière ; nous trouvons alors que ceux qui écrivent et qui parlent ainsi sont loin de connaître notre histoire nationale. Qu'ils n'oublient pas que ce qu'ils veulent bien appeler un "noyau insignifiant d'aventuriers" a laissé sa trace par une longue chaîne de forts et d'établissements, depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'aux bouches du Mississipi. Il faut bien avouer que l'histoire des Puritains de ce temps-là, écrite d'une manière impartiale avec le récit de ses orgies, de ses brigandages, de ses insultes à l'Église catholique et aux Canadiens français, ferait triste figure à côté de la nôtre.

Il ne faut pas non plus juger de la valeur des premiers colons de la Nouvelle-Angleterre par le développement qu'ont pris les États-Unis depuis la cession. Ces états ne sont devenus florissants que par suite de contingents d'hommes venus par milliers de tous les points du globe sur ce sol privilégié. Pendant près d'un siècle, la France et l'Angleterre furent les deux rivales qui voulurent avoir la prépondérance sur les bords du Saint-Laurent. La première avait su coloniser au prix de grands sacrifices, mais elle perdit le fruit de ses labeurs par indifférence et les céda à la deuxième, qui, n'ayant rien compris d'abord à cette grande entreprise, finit par ouvrir les yeux et mettre tout en œuvre pour acquérir les possessions françaises en Amérique.

Le chiffre écrasant de la force armée plus que la valeur des combattants, remporta la victoire définitive sur les plaines d'Abraham

(1759-1760), et, depuis ce temps, on voit flotter le drapeau britannique sur le Canada. Cela ne prouve pas que nous soyons inférieurs aux colonies rivales, et ne nous fait pas plus perdre notre prestige que les Alsaciens et les Lorrains ne perdirent le leur en passant sous le joug de la Prusse, après la guerre franco-prussienne.

Il est bon que l'on conteste parfois notre valeur, car cela donne lieu à des débats et à des écrits qui la démontrent et mettent en pleine lumière des faits trop souvent oubliés.

Lors de la cession du Canada (1763), le territoire des colonies anglaises n'était rien de plus qu'une petite lisière sur les bords de l'Atlantique. Il est probable que leurs habitants, vingt fois plus nombreux que les Canadiens, n'auraient pas reculé la limite de ce territoire si l'Angleterre, active et prévoyante, n'avait fait des sacrifices énormes pour s'assurer l'avenir des contrées américaines.

Il n'est pas hors de propos de faire remarquer qu'un bon nombre de villes et de contrées des États-Unis doivent leur fondation à des Français où à des Canadiens français[1].

Mgr Briand.—Après la mort de Mgr de Pontbriand (1760), la ville de Québec resta sans évêque. Quand les hostilités eurent cessé, le chapitre diocésain fit choix de M. *de Montgolfier*, supérieur

---

1 Avant 1763, les Canadiens fondèrent, à l'est du Mississipi : *Kaskakia*, *Kaoquia*, le fort *Chartres*, *Saint-Philippe*, *La Prairie du Rocher :* au nord du lac Michigan : *Vincennes*, *Ouatamon* et *Saint-Joseph*. Le *Détroit* comptait 2,500 Canadiens, dont 500 avaient porté les armes pendant la guerre de Sept ans.

Après la conquête, les Canadiens fondèrent : *Saint-Louis*, *Saint-Ferdinand*, *Carondelet*, *Saint-Charles*, *Sainte-Geneviève*, *Madrid* et *Gasconade*. L'*Illinois*, le *Missouri*, le *Michigan*, le *Wisconsin*, le *Minnesota*, ne renfermaient que des colons de notre race. Vers la fin du dix-huitième siècle, le Missouri seul en comptait plus de 6,000. *Charles-Michel de Langlade*, officier du régiment de Carignan, fut surnommé par les Américains le père du Wisconsin. *J.-B. Cadot*, chef de poste au saut Saint-Marie, fut le dernier des commandants français qui amena son drapeau après le traité de 1763. *Faribauville* fut fondé par *J.-B. Faribault ; Péoria* (1778), par *J.-B. Mallet*, avec cinquante Canadiens ; *Milwaukee*, par *Salomon Juneau* ; *Vincennes* (1772), par *Bissot* ; *Keokuk*, sur le Mississipi, par *Pierre Ménard*, né à Québec (1767) ; *Davenport*, par An*toine Leclerc*, vers 1809.

J.-B. Beaubien, dont les parents étaient au nombre des fondateurs du Détroit, prit part à la guerre de 1812, et fut, avec ses frères, des premiers colons de Chicago. *Michel B. Ménard*, natif de Laprairie (1805), neveu de Pierre Ménard, était le propriétaire des terrains sur lesquels s'élevèrent les premières maisons de *Galveston*, capitale de l'état du Texas.

Vital Guérin, fondateur de *Saint-Paul*, du Minnesota, naquit à *Saint-Rémi* (1812), et se fixa sur l'emplacement où s'élève la ville. Pour garder cet endroit, déjà convoité par les traitants, il dut s'entourer de voyageurs canadiens.

Noël Levasseur fonda la ville de *Bourbonnais*, dans le *Kankakee*. *J.-B. Lefebvre* et trois autres Canadiens furent les premiers habitants de *Superior City* (1853). Le colonel *Pierre Ménard* a été le premier gouverneur de l'Illinois. *Crépeau*, qui devint gouverneur du Michigan, était de descendance franco-canadienne. *M.-E. Malhiot* fut sénateur de la Louisiane.

Au Wisconsin, *Michel Brisebois*, *Jacques Porlier*, *Joseph Rolette*, *François Bouthillier*, *Nicolas Boivin* occupèrent la position de juges, au commencement du dix-neuvième siècle.

du séminaire de Saint-Sulpice; mais l'Angleterre le trouva trop français, et l'élu, pour le bien de la paix, renonça à la dignité épiscopale. Le chapitre se rendit au désir de M. de Montgolfier et nomma, en 1764, avec l'agrément du général Murray, M. *Briand*, vicaire général, natif de Bretagne. Le nouvel élu passa à Londres pour se faire autoriser à aller en France, où il devait obtenir les bulles de Rome.

Durant le siège de Québec, M. *Briand* avait souvent attiré l'admiration des officiers anglais en prodiguant, sans distinction de race, ses soins aux blessés et aux mourants sur les champs de bataille et dans les hôpitaux. Ce fut deux ans après sa nomination (1766), avec l'assentiment de Georges III, que Mgr Briand reçut ses bulles du pape Clément XIII; il fut sacré à Paris, retourna à Londres et revint au Canada. Il arriva au milieu des transports de son Église. On se porta en foule pour le voir au sanctuaire. Le titre officiel d'évêque de Québec lui fut refusé, sous prétexte qu'il ne devait être porté que par l'évêque protestant. Mgr Briand lutta avec prudence et succès contre le pouvoir colonial, qui voulait asservir l'Église à l'État, et prétendait que les nominations aux cures devaient, pour les prêtres catholiques comme pour les ministres protestants, être réservées au gouverneur[1].

Le clergé canadien.—Sous le régime militaire, les Canadiens confièrent leur avenir au clergé, qui, par son zèle désintéressé et son patriotisme éclairé, sauva la position et empêcha le Canada de subir le sort malheureux de la Pologne et de l'Irlande. Ce corps éminemment respectable s'occupa aussi des écoles, et fonda des collèges classiques d'où sortirent des citoyens honnêtes et instruits, capables de soutenir avec honneur des luttes incessantes pour sauver du naufrage nos *droits*, notre *langue* et notre *nationalité*.

"C'est ainsi, dit Étienne Parent, qu'il est sorti du peuple des hommes qui ont pris la place des déserteurs de 1759; c'est ainsi qu'il y a encore un peuple canadien français, et que ce peuple pèse dans la balance de ses destinées."

Gazette de Québec.—Un des grands fruits de l'imprimerie est le journalisme qui se permet la discussion des affaires publiques. *Wil-*

---

1 Le clergé du Canada se trouvait réduit en 1766 à 138 prêtres séculiers et réguliers ; malgré cela, l'évêque de Québec, Mgr Briand, était obligé d'envoyer des missionnaires sur tout l'immense territoire qui s'étend depuis l'Acadie jusqu'à l'Illinois (Abbé H.-R. Casgrain, dans "un Pèlerinage au pays d'Evangéline.)

liam Brown[1], le premier journaliste canadien, rédigea la *Gazette* de Québec (1764), où figuraient l'une à côté de l'autre les langues française et anglaise. Ce journal, qui ne se mêlait aucunement de politique, et ne soutenait aucune polémique, était loin de réaliser l'idée qu'on se forme aujourd'hui de la presse. Cette feuille, dont il faut parcourir des liasses pour trouver quelques notes d'actualité de l'époque, n'employait qu'un rédacteur comme pis aller, quand les ressources faisaient absolument défaut. Cette gazette cessa de paraître en 1874, après 110 ans d'existence. A partir de 1842, elle était exclusivement publiée en anglais.

Conspiration de Pontiac.—Les sauvages s'aperçurent bientôt qu'ils étaient devenus sans influence politique et sans indépendance depuis que les Anglais dominaient seuls dans l'est de l'Amérique du Nord. De plus, ils regrettaient la disparition des Français auxquels ils étaient attachés, ceux-ci les ayant toujours traités avec égard et justice, tandis que les Anglais avaient agi tout autrement[2].

Pontiac, chef outaouais, brave, expérimenté, chaud partisan des Français et ennemi acharné des Anglais, résolut de chasser ceux-ci des bords des grands lacs, et de tous les postes à l'ouest des Alléghénys. Ils envoya des émissaires à tous les sauvages du nord des grands lacs et de l'ouest. Plusieurs tribus mécontentes s'unirent à lui. Les confédérés, assez bien organisés, se mirent en marche le 7 mai 1763, trois mois après la signature du traité de Paris, et prirent huit ou neuf postes anglais, au sud des grands lacs, ravagèrent les frontières de la *Pensylvanie* et de la *Virginie,* et repoussèrent un détachement envoyé pour les combattre.

Deux mille personnes furent tuées ou traînées en captivité, et autant prirent la fuite. Mais les plans de Pontiac échouèrent au *Détroit,* le plus puissant des forts de l'ouest, qu'il tint assiégé pendant plusieurs mois, et dont il voulait faire le centre d'une confédération puissante, qui contiendrait les Anglais dans leurs anciennes limites.

Murray envoya six cents Canadiens pour aider ses compatriotes à défendre le fort du Détroit.

L'échauffourée de Pontiac n'eut pas de succès.

---

1 Brown, écossais de Philadelphie, visita Québec dans le but d'y fonder une gazette. Il paraît que c'est un nommé *William Laing* qui l'attira dans le pays.

2 *Narrative and critical History of America,* edited by Justin Winsor ; vol. VI. p. 688

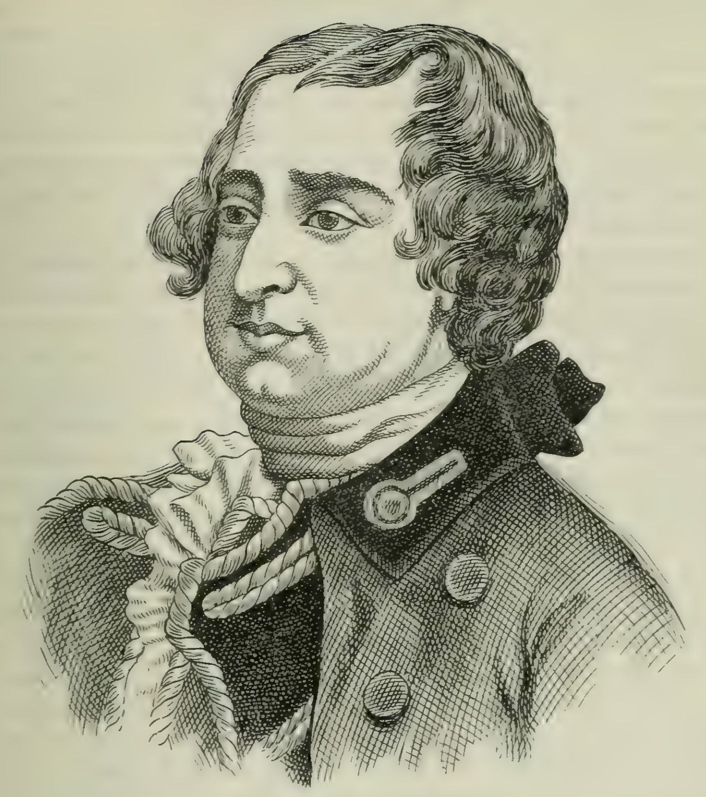
Les confédérés, battus à *Bushy-Run,* près de l'ancien fort Duquesne, signèrent la paix à Chouaguen (1766). Pontiac se retira dans les prairies. Les Anglais, peu rassurés sur son compte, le firent assassiner dans l'*Illinois,* et avec lui se dissipa un projet qui eût pu leur coûter cher (1769).

Guy Carleton.—Après l'échec de Pontiac, on vit *Guy Carleton,* brigadier général, venir remplaçer Murray; il arriva à Québec au mois de septembre 1766. Les réclamations des Canadiens engagèrent le nouveau gouverneur à prendre le chemin de Londres (1770), pour déposer au pied du trône leurs justes plaintes et leurs désirs légitimes. Il se fit accompagner de *Lotbinière,* bon patriote, assez riche et bien au courant des besoins du pays. Carleton eut la loyauté de faire un rapport plus favorable aux Canadiens qu'à ceux de sa nation et travailla au maintien des lois criminelles anglaises et au rétablissement des lois civiles françaises, en vigueur avant la conquête. Il proposa aussi de dresser le plan d'un code civil et d'un code criminel propres au Canada. Trois jurisconsultes furent chargés de ce travail : *Mariott, Wedderburne* et *Thurlow.* Le mémoire du premier est un long réquisitoire contre les Canadiens, leurs usages, leurs lois et leur religion. Celui du deuxième, plus modéré, reconnaît que les vaincus ont droit à un gouvernement équitable ; cependant, il était pour qu'on mît de côté le pape, qu'on sécularisât les religieux et qu'on donnât au roi la collation des cures. Seul, le troisième soutint le vrai principe des droits des gens et reconnut la valeur des engagements contractés par l'Angleterre; il se montra juste et aida la cause des Canadiens [1].

L'acte de Québec.—Sur ces entrefaites, l'attitude menaçante des colonies situées au sud du Canada amena l'*acte de Québec*[2]. L'omnipotence du parlement, préconisée outre mesure par les Anglais, devint la cause de la révolution américaine et sauva le Canada des rigueurs projetées contre ses lois, sa religion et ses usages. La crainte de perdre sa nouvelle conquête ouvrit les yeux à l'intolérante Albion, et devint pour elle le commencement de la sagesse. Cet acte n'est donc pas dû à la loyauté, à la justice de l'Angleterre, mais bien à la protection spéciale de la Providence divine, veillant sur une nation

1 Pour détails, voir Garneau, 4e édition, T. II, p. 411 et suivantes.

1 De la conquête à 1770, il n'y a rien qui montre que le parlement de Londres se soit occupé du Canada. Il faisait sa première démarche par rapport à notre pays en passant cet acte.



Guy Carleton (1768-1778)

Lord Dorchester (1786-1796)

L'un des premiers actes du nouveau conseil législatif, inauguré par Carleton en 1777, fut de reconnaître les droits de la langue française dans les discussions parlementaires.

"La première, elle dit le nom de l'Éternel
Sous les bois canadiens noyés dans le mystère ;
La première elle fit monter vers notre ciel
Les hymnes de l'amour, l'élan de la prière."

W. Chapman.

fidèle et disposant des événements et des hommes pour les faire servir à ses desseins. L'acte de Québec donnait à la province ses anciennes limites, assurait aux catholiques le libre exercice de leur religion, les dispensait du serment du *test* ou de suprématie, rétablissait les lois civiles françaises, et formait un conseil législatif de dix-sept à vingt-trois membres, catholiques ou protestants, dont huit choisis parmi les Canadiens, avec le droit d'imposer des taxes pour les chemins et les édifices publics.

La chambre des lords accepta l'acte ainsi constitué, mais il fallut une discussion de plusieurs jours pour le faire agréer par la chambre des communes, où l'esprit de secte se donna libre cours. La question du conseil composé de Canadiens et d'Anglais inquiéta un peu l'Angleterre, où l'on avait si souvent représenté la race canadienne comme le type de l'ignorance et du crétinisme. Carleton fit justice de cette crainte, aussi peu fondée que haineuse, en disant en présence de la chambre des communes : " Les protestants du Canada sont au nombre de trois cent soixante, et aucun d'eux n'est propre à être élu membre d'un parlement."

Fox fut presque le seul dans cette solennelle assemblée dont la noble parole s'élevât au-dessus des vulgaires prétentions de races et, malgré l'opposition, l'acte de Québec fut voté (1774). A cette nouvelle, tout Londres fut en émoi. Le lord-maire, accompagné des *aldermen* et de cent cinquante notables, porta une réclamation au palais, mais le roi n'en tint pas compte et sanctionna le bill, en disant : "Cette loi est fondée sur les principes de justice et d'humanité les plus manifestes, et je ne doute point qu'elle ne calme l'inquiétude et n'accroisse le bonheur de mes sujets canadiens." Georges III ne se trompait pas: cette marque d'équité de sa part ne contribua pas peu à attacher les Canadiens à la Couronne[1].

LECTURE.—*Les Canadiens français après la cession.*—Après la cession du Canada à l'Angleterre, toute tentative de colonisation demeura impossible pendant quelques années. L'aversion des colons pour leurs nouveaux maîtres dépeupla le pays. On vit alors retourner en France l'aristocratie, les fonctionnaires publics et beaucoup de négociants. Le déplorable traité de Paris (1763) mit le comble au désarroi. La crainte des persécutions et des spoliations, que de fait les vainqueurs ne manquèrent pas d'exercer, occasionna une nouvelle émigration parmi la noblesse et la bourgeoisie canadiennes. Dans le but de dominer et d'angliciser plus faci-

1 Voir Garneau, 4e édition, T. II, p. 433 et suivantes.

lement le pays, les Anglais favorisèrent ce mouvement, qui décimait la population française de la colonie et privait de direction politique la masse populaire des campagnes. Le Canada ne compta plus alors que quelques membres des familles seigneuriales, quelques négociants ou hommes de loi, mais il lui restait son clergé.

Les Canadiens français surent, par leur résistance ferme, déjouer les calculs intrigants de leurs maîtres, qui semblaient vouloir traiter le Canada comme ils avaient traité l'Irlande, au siècle précédent.

Après s'être remis des rudes épreuves de la dernière guerre, ils reprirent la colonisation en disséminant la jeunesse dans les seigneuries du sud de Montréal et sur deux affluents du Saint-Laurent: le Richelieu et la Chaudière. Les rives de ces deux tributaires furent bientôt peuplées de solides établissements semblables à ceux des bords du fleuve. Pendant plusieurs années, les Anglais, appréhendant les rigueurs du climat, ne songèrent pas à se fixer dans les campagnes, et c'est ce qui favorisa le mouvement agricole chez les Canadiens français. Ceux-ci, alors isolés dans des parages lointains, conservaient les us et coutumes de l'ancien régime. La seigneurie leur paraissait comme le centre naturel de tout établissement nouveau, et la rente payée au seigneur les effrayait moins que l'isolement et l'abandon à eux-mêmes dans un pays désert. Les Anglais, qui avaient acheté à vil prix des fiefs de seigneurs français, au lieu de troubler cette harmonie, favorisèrent l'accroissement des colons, tenant fort aux rentes qu'ils en recevaient, quoiqu'ils s'inquiétassent peu de s'attirer leurs sympathies. Les seigneurs des deux races donnaient donc aux Canadiens toute facilité pour leur développement. Cet état de choses dura jusqu'à la révolution américaine (1774), qui changea complètement et la situation des Anglais en Amérique et leur manière de voir sur le Canada.

CHAPITRE II

GUERRE DE LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE (1773-1784)

Rébellion américaine.—Premier appel aux Canadiens.—Fidélité des Canadiens.—Mouvement en France.—Invasion.—Guerre défensive.—Conduite de Carleton.—Politique de Montgomery.—Attaque de Québec.—Second appel aux Canadiens.—Siège de Québec levé.—Guerre offensive.—Échec des Américains aux Trois-Rivières.—Combat naval.—Les Anglais dans la Nouvelle-York.—Déclaration d'indépendance des États-Unis.—La France reconnaît les États-Unis.—Destruction des cantons Iroquois.—Indépendance des États-Unis.—Les Loyalistes de l'Empire-Uni ou Royalistes.

Rébellion américaine.—L'Angleterre, qui avait fait de grandes dépenses pour conquérir le Canada, voulut associer ses colonies américaines au paiement des dettes énormes qu'elle avait contractées, et décréta, pour cet effet, l'impôt du timbre (Stamp Act) [1]. Cette

---

1 Tout acte public tels que contrat, testament, etc., devant être écrit sur papier timbré.

imposition monta les esprits. Toutes les colonies protestèrent, car, conformément au droit britannique, elles prétendaient ne pas être taxées par un parlement où elles n'avaient pas de représentants.

Quoi qu'il en soit, des droits furent imposés sur le verre, le plomb, le thé et le papier. Les colons s'entendirent pour ne pas faire usage des produits manufacturés de provenance anglaise. Les Bostonnais, plus ardents que les autres, pendirent les ministres en effigie, brûlèrent les registres des douanes de la vice-amirauté, et saccagèrent les bureaux des employés de la métropole. Après beaucoup d'hésitations, l'Angleterre finit par ne laisser que l'impôt du thé comme marque de pouvoir souverain. Cette clause définitive vexa tellement les Bostonnais qu'on en vit plusieurs, travestis en Indiens, monter à bord de trois navires amarrés au quai, pour jeter à l'eau trois cent quarante caisses de thé, sans toucher aux marchandises exonérées (décembre 1773).

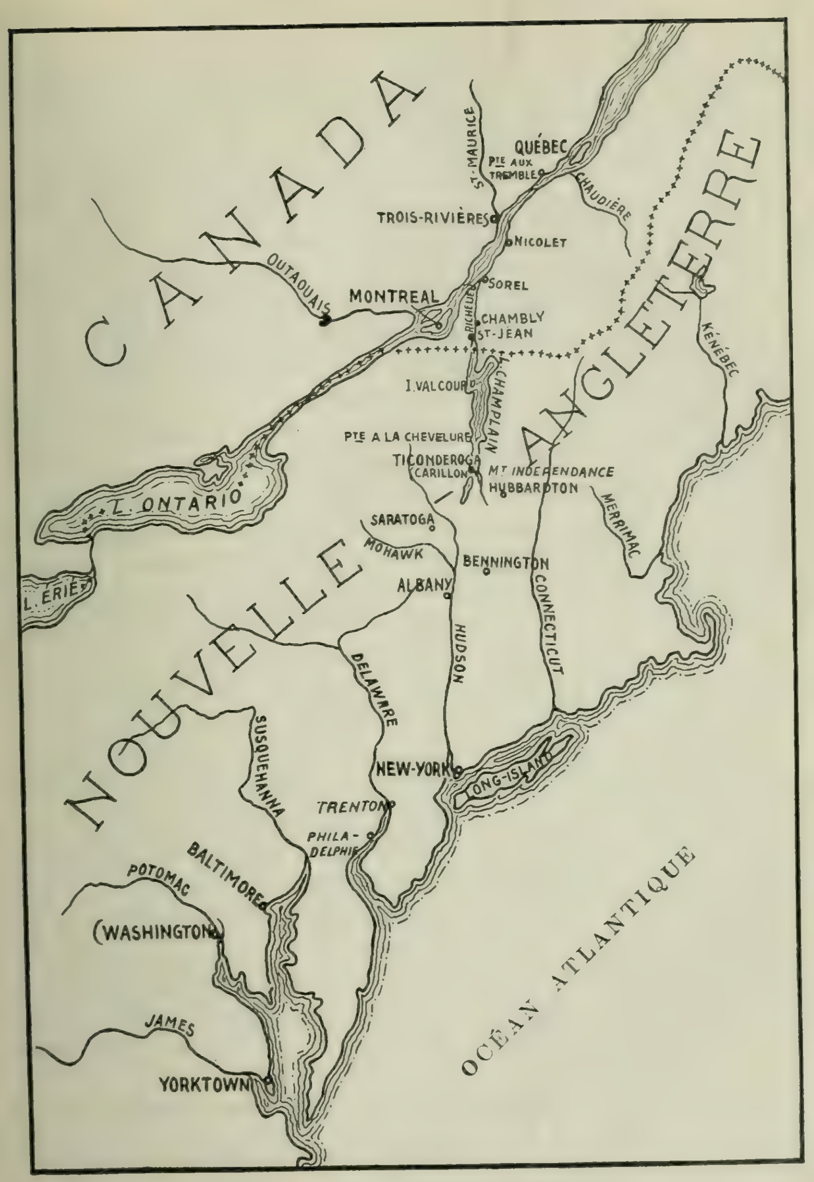
Premier appel des Anglo-Américains aux Canadiens.—Pour punir les révoltés, le gouvernement anglais fit fermer le port de Boston, et occuper la ville par les troupes royales. Un congrès général, tenu à Philadelphie (septembre 1775), réunit des députés de toutes les colonies anglaises, à l'exception de la *Géorgie* et du *Canada*[1]. Entre autres choses, le congrès blâma sévèrement l'acte de Québec que venait d'adopter le parlement britannique : " Acte déplorable, disait-il, qui reconnaît la religion catholique et établit une tyrannie civile et spirituelle dans le Canada, au grand danger des provinces voisines." Pour s'affirmer ainsi contre le catholicisme, il s'appuyait sans doute sur ces vieilles rengaines injustifiables, que *Charlemagne* avait forcé les *Saxons* à se faire catholiques, on encore que Louis XIV avait entravé la liberté des protestants en révoquant l'édit de *Nantes*.

Après cette sortie ébouriffante, les Américains eurent l'audace d'envoyer aux Canadiens une adresse pleine d'astuce dans laquelle ils disaient : "Saisissez l'occasion que la Providence elle-même vous présente. Osez être libres et joignez-vous à nous pour défier les tyrans." On prit cette monnaie pour ce qu'elle valait.

Fidélité des Canadiens.—L'adresse des colons américains fut bien accueillie par la plupart des protestants mécontents de l'acte de

---

1 Un nommé *Thomas Walker*, né en Angleterre, commerçant à Boston, arrivé au Canada dès 1761, et qui se mit dans le négoce à Montréal—surtout dans les pelleteries—se rendit néanmoins de lui-même au congrès. Walker était ennemi avoué du gouvernement britannique et fut le père de tout l'esprit de révolte que les prétendus Anglais de Montréal manifestèrent de 1764 à 1796 et plus tard (B Sulte).



23. Invasions américaines (1775)

Québec. Quoique avec des sentiments divers, les Canadiens, en général, restèrent neutres. Un certain nombre, sans la fermeté des milices de Québec, auraient abandonné l'Angleterre pour se ranger du côté de la grande confédération américaine. Il ne faut pas s'en étonner, la hauteur et les hostilités des Anglais les avaient grandement vexés. L'attitude et les conseils du clergé contribuèrent beaucoup à empêcher les Canadiens de prendre part au mouvement révolutionnaire. Ils savaient bien d'ailleurs que les concessions déjà obtenues de Londres ne seraient pas les dernières s'ils ne créaient pas d'embarras au gouvernement par des démarches hostiles. Puis, étant encore presque au lendemain d'un abandon si dénaturé de la France, ayant payé des sommes considérables pour soutenir des guerres qui les avaient plongés dans la misère, et l'acte de Québec leur donnant la perspective de pouvoir vivre heureux et libres dans de paisibles foyers, ils ne s'émurent guère aux enthousiastes appels de *La Fayette*[1], de *Rochambeau*[2], et de leurs troupes, sur lesquelles *Franklin*[3] exerçait une grande influence. D'un autre côté, il y avait à craindre un réveil des idées françaises, provoqué par quelques nobles, chez qui le souvenir douloureux de la cession était encore vivace, et dont le regard tourné vers l'ancienne patrie espérait le retour vers eux des parents et des amis qui les avaient abandonnés, bien que leur sympathie ne se manifestât plus que par une froide correspondance.

Mouvement en France.—Vers la fin de 1775, les Américains[4] s'étaient mis en rapport avec le cabinet de Versailles, et M. de *Vergennes*, ministre des affaires étrangères, sourit au projet d'une intervention armée en Amérique. Les anciens officiers du Canada se disaient prêts à repartir, et M. de Lévis offrait ses services. Ces vaillants militaires oubliaient trop, sans doute, que la plaie ouverte par l'abandon dénaturé et impolitique de la France, pendant la dernière guerre, était loin d'être fermée, et que peu de Canadiens eussent consenti à former de nouveau leurs colonnes guerrières. Plusieurs Français, amenés sur nos rives par l'idée de l'indépendance américaine,

1 Le marquis de La Fayette, célèbre général français qui prit une part très active à la guerre de l'indépendance américaine.

2 Maréchal français envoyé avec six mille hommes au secours des colonies américaines contre la métropole.

3 Franklin, né à Boston, imprimeur, publiciste, inventeur du paratonnerre et l'un des fondateurs de l'indépendance américaine.

4 "Américains", c'est le nom que prirent les habitants des colonies révoltées.

partageaient les sentiments de La Fayette, de Rochambeau et des troupes mises par la France au service de nos voisins. L'intervention de la France dans la guerre d'indépendance avait surtout pour but d'humilier l'Angleterre, pour se venger de la honte du traité de Paris (1763).

Invasion.—En 1775, les Américains envahirent le Canada avec deux corps expéditionnaires: l'un, sous les ordres de *Montgomery*, s'avança par le lac Champlain; l'autre, commandé par Arnold[1], marcha sur Québec par les rivières Kennebec et Chaudière.

Guerre défensive.—L'expédition de Montgomery fut heureuse. Après s'être emparé de *Ticondéroga*, de la *Pointe-à-la-Chevelure*, de *Saint-Jean* et de *Chambly*, il se porta sur Montréal, qui lui ouvrit ses portes presque sans résistance (19 novembre). Tout fut livré: forces navales, magasins et provisions. Le général *Prescott*, qui remplaçait le gouverneur *Carleton*, parti hâtivement pour Québec, les volontaires et les soldats devinrent prisonniers de guerre. Ayant trouvé une grande quantité de drap dans la ville, Montgomery fit confectionner des habits d'hiver pour ses soldats, qui avaient déjà beaucoup souffert des rigueurs de la saison.

L'armée du général Arnold atteignit le Saint-Laurent le 9 novembre. La marche à travers les bois et les savanes du *Maine* l'avait épuisée de fatigue. Arnold renvoya les malades et tous ceux qui ne se sentaient pas la force ou le courage de le suivre plus loin.

Trop faible pour attaquer Québec, Arnold remonta le fleuve jusqu'à la *Pointe-aux-Trembles*[2], où il rencontra Montgomery. Les deux corps réunis, comptant 1,200 à 1,500 soldats, reprirent aussitôt le chemin de Québec: ils assiégèrent la ville au commencement de décembre.

Conduite de Carleton.—Les premiers succès de Montgomery avaient effrayé les Canadiens indécis sur le parti à prendre, et plusieurs se rangèrent du côté des Américains. Montgomery s'écriait : "Nous ne sommes pas des ennemis, nous sommes des libérateurs."

De son côté, Mgr Briand, dans une lettre pastorale, exhortait ses diocésains à demeurer fidèles à l'Angleterre, comme c'était leur devoir, et leur démontrait qu'ils avaient tout à perdre en se livrant à des puritains révoltés.

---

1 Arnold était marchand de chevaux avant de devenir colonel.

2 Près de Québec.

Dès le mois de juin, Carleton avait proclamé l'état de siège et appelé les milices à la défense du Canada menacé. Son appel eut peu de succès. Le gouverneur, sentant que la population restait sourde à son appel, tenta d'attirer des volontaires en offrant à chacun deux cent cinquante arpents de terre, et, s'ils étaient mariés, cinquante à chacun de leurs enfants; ces terres étaient exemptes de charges pendant vingt ans; l'engagement expirait avec la guerre. On fit presque la sourde oreille à ces offres généreuses. Carleton s'adressa alors aux Iroquois, qui semblaient envisager la guerre civile en philosophes : " Laissons les blancs, disaient-ils, se manger entre eux ; quand ils n'y seront plus, nous recouvrerons les forêts, les lacs et les montagnes qui ont appartenu à nos ancêtres."

Lors de l'approche de Montgomery, Carleton se trouvait à Montréal. Voyant qu'il n'avait pas assez de soldats pour défendre cette ville et comprenant que la sûreté du pays dépendait de Québec, il s'empressa de partir pour la capitale. C'est le capitaine de goélette *Joseph Bouchette* qui le guida dans ce voyage difficile, qu'ils firent en majeure partie dans une embarcation à rames. Ils partirent de Montréal pendant la nuit, et, afin d'éviter tout bruit qui aurait pu éveiller l'attention des forces américaines échelonnées le long du fleuve, ils avaient rembourré les tolets et les bords de la barque. Le gouverneur fut obligé de se travestir en paysan pour échapper à l'ennemi qui le serrait de près. Il parvint heureusement à la citadelle de Québec (11 novembre).

L'arrivée du gouverneur occasionna une grande joie aux Canadiens qui aidaient les soldats anglais à préparer la défense de la ville. Sur une population de 5,000 âmes, 1,800 hommes, dont 330 réguliers, pouvaient porter les armes. Les murailles, considérablement augmentées depuis la dernière guerre (1759), étaient garnies de mortiers et de canons; des palissades et des murs hérissés de grosse artillerie se dressaient du côté du fleuve et de la rivière Saint-Charles. Toutes les principales issues de la ville étaient solidement barricadées.

Dès l'arrivée de Montgomery, les Américains sommèrent Carleton de livrer la ville. Le gouverneur ne daigna pas leur répondre. Les citoyens étaient divisés en deux camps au sujet de la guerre: la plupart voulaient combattre, et les autres, se rendre; Carleton ordonna

aux derniers de sortir de la ville. Nombre de marchands anglais, ayant à leur tête *Adam Lymburner,* se retirèrent dans les environs, pour attendre l'issue du siège et crier : *Vive le Roi!* ou *Vive le Congrès!*[1] Alors le siège commença. Pendant tout le mois de décembre, les carabiniers américains entretinrent un feu continuel sur les sentinelles ; la ville ne recevait pas moins de cinquante bombes chaque nuit ; cependant les dommages n'étaient pas considérables.

Politique de Montgomery.—Montgomery, par ses procédés affables, empêcha que le peuple éclatât en hostilités contre lui. Il se montra toujours plein de respect pour la religion et de déférence pour le clergé, qu'il savait néanmoins lui être opposé, et tâcha d'attirer les Canadiens en leur promettant un gouvernement en rapport avec leurs besoins.

Attaque de Québec.—Ses troupes peu nombreuses, la pénurie d'argent et de vivres, la rigueur du climat, la petite vérole qui se répandit parmi ses soldats mal vêtus, le manque d'entente entre Arnold et ses officiers, le refus des Canadiens de recevoir pour paiement le papier-monnaie du Congrès, furent autant de raisons qui portèrent Montgomery à hâter l'attaque de Québec. Carleton ayant eu vent de cette nouvelle, se tint sur ses gardes pour se défendre vaillamment. Lui-même, les officiers et quelques citoyens des plus notables prirent leur quartier de nuit dans le couvent des Récollets ; ils y couchaient tout habillés.

Montgomery fit l'attaque pendant la nuit du 30 au 31 décembre. L'obscurité et une neige abondante poussée par un vent violent le favorisaient. Son armée se composait de 1,300 à 1,400 hommes qu'il divisa en quatre corps. Le premier, formé de Canadiens sous les ordres du colonel *Livingston,* devait donner une fausse alerte du côté de la porte Saint-Jean; le deuxième, commandé par le major *Brown,* était chargé d'attaquer la citadelle. Pendant que ces deux attaques attireraient l'attention de la garnison, le général Arnold, commandant 450 hommes, venant de Saint-Roch, devait enlever les barricades et les batteries du Sault-au-Matelot, tandis que Montgomery, à la tête de la plus forte colonne, ferait sauter la barrière située du côté du fleuve, près de la ville, afin d'y pénétrer par un étroit sentier où se trouve maintenant la rue Champlain. A la tête de ce sentier se

1 Le *Congrès* des délégués des colonies révoltées.

trouvait en garde une compagnie de Canadiens, qui avait quelques canons chargés et pointés directement sur cet endroit.

Les troupes de Montgomery étaient réunies vers deux heures de la nuit. Pour se reconnaître au milieu des ennemis, les uns avaient mis sur leurs chapeaux de petites branches de pruche, les autres l'inscription : "La liberté ou la mort."

Montgomery descendit par la côte du *Foulon* et s'avança avec sa colonne, en suivant le rivage, jusqu'à l'anse *des Mères*, où il s'arrêta pour donner à toutes les divisions le signal de marcher à l'attaque. Il était près de quatre heures. Malgré les précautions prises par le général américain, la sentinelle anglaise s'aperçut de la présence de l'ennemi et donna l'éveil. On surveilla attentivement les mouvements des Américains, qui s'arrêtèrent à environ trois cents pieds; un officier s'avança ensuite pour reconnaître la place. A son retour, les assiégeants s'élancèrent avec une promptitude et une précision qui leur firent honneur. Cinquante Canadiens, sous les ordres du capitaine *Chabot*, ouvrirent alors un feu d'artillerie terrible ; les gémissements qui suivirent la détonation prouvèrent l'efficacité de la mitraille. Les Américains furent obligés de se retirer en laissant treize morts : Montgomery et ses deux aides-de-camp étaient du nombre. Le colonel *Campbell* prit le commandement de la colonne ; le désordre et la frayeur de ses soldats lui firent ordonner la retraite sans même tirer un seul coup de fusil, ce qui fut une véritable fuite.

De son côté Arnold, en voulant forcer la première barricade qui barrait la vieille rue du Sault-au-Matelot, fut atteint d'une balle qui lui fracassa la jambe. Le capitaine *Morgan*, qui le remplaça, marcha droit à la barrière, l'escalada et l'enleva. Mais, malgré le succès du début et après d'assez vives résistances, toute la colonne d'Arnold se rendit prisonnière. Carleton, pour compléter sa victoire, fit enlever la batterie de Saint-Roch, qui n'avait pas cessé de tirer sur la ville. Pendant l'attaque, dix-huit Anglais avaient été tués. L'armée américaine, outre les prisonniers, perdit cent hommes tués ou blessés. Le corps de Montgomery fut trouvé au milieu de douze cadavres, à moitié cachés dans la neige. Ses officiers fait prisonniers versèrent des larmes en voyant entre les mains d'un militaire de la garnison l'épée de leur chef si estimé. Montgomery, qui s'était distingué comme officier, fut enterré avec les honneurs militaires. Plus tard ses restes furent rendus à sa famille (1818).

Second appel aux Canadiens.—Arnold, qui remplaça Montgomery, avertit aussitôt le général *Schuyler* de l'échec des Américains et de la mort de leur commandant; il pressait le Congrès d'envoyer 3,000 hommes de guerre à la rescousse, et, en les attendant, il se contenta de tenir Québec bloqué.

Washington, pour ne pas affaiblir son armée, engagea le *Massachusetts*, le *Connecticut* et le *New-Hampshire* à lancer des contingents militaires de leurs colonies. Il ordonna aussi de trouver un renfort de 3,000 Canadiens, outre le corps de *Livingston*, et de le placer sous les ordres de *Moses Hazen*, ancien officier de Wolfe, qui avait vécu longtemps au milieu d'eux.

Le Congrès fit circuler parmi les Canadiens une nouvelle adresse où il était dit : "Tel est le sort des choses humaines, les meilleures causes sont exposées aux vicissitudes de la fortune. Mais le courage des âmes généreuses, éclairées et inspirées par le soleil de la liberté, grandit avec les obstacles. Huit bataillons se lèvent pour voler au secours de votre province; et si elle a besoin de plus de renforts, on les lui fournira." Le Congrès américain engageait de nouveau les Canadiens à prendre part à la glorieuse cause de l'indépendance. Mais le clergé et la bourgeoisie purent encore garder le peuple dans la neutralité, ce qui était facile d'ailleurs. Afin de gagner les Canadiens, le Congrès envoya le célèbre diplomate *Franklin*, M. *Chase* et M. *Charles Carroll*[1] au Canada; mais cette démarche resta aussi infructueuse que les précédentes.

Doit-on regretter l'attitude du clergé et de la bourgeoisie dans cette affaire? On dira peut-être qu'en embrassant la cause de la révolte américaine, nous aurions pu, nous aussi, conquérir notre indépendance sans coup férir; que nous n'aurions pas eu a subir : 1° le gouvernement despotique de 1791, sous lequel les Canadiens molestés dans leurs droits, ont exercé peu d'influence ; 2° l'union des deux Canadas, dont le but était de noyer notre nationalité, etc., etc. A ces récriminations on répond qu'il a été plus prudent de ne prendre aucune part à une insurrection dont l'issue était loin d'être rassurante, et que rien ne pouvait nous garantir qu'un congrès anglais et protestant, qui s'était déjà montré si mal disposé, consentirait à nous

1 Son frère, l'abbé Carroll, qui mourut en 1815, archevêque de Baltimore, vint aussi au Canada en même temps pour travailler sur l'esprit du clergé catholique ; mais, comme il fallait bien s'y attendre, ce fut sans résultat.

favoriser. L'honneur demandait notre allégeance à un roi qui voulait nous rendre justice et que, d'ailleurs, il valait mieux appartenir à une monarchie européenne qu'à une république naissante qui pouvait nous susciter des embarras et des ennuis.

Le siège de Québec est levé.—Carleton ne voulut pas sortir des murs de Québec pour combattre l'ennemi sans avoir reçu des secours d'Angleterre. Pendant ce temps les Américains groupèrent leurs forces. Le général Schuyler[1], campé sur la frontière, leur envoya des secours. Le général *Wooster*, qui succéda à Arnold, établit contre la ville de nouvelles batteries dont les effets furent neutralisés. *Wooster* fut remplacé par le général *Thomas* au mois de mai ; sur les 1,900 hommes enrôlés, il n'en trouva que 1,000 en état de faire le service. Les ravages de la petite vérole, la misère et le manque de vivres l'obligèrent bientôt à lever le siège de Québec.

Guerre offensive.—L'Angleterre envoya (1776) au Canada le général *Burgoyne* à la tête de 8,000 hommes, qu'il échelonna sur les bords du Saint-Laurent, pour être prêts à faire feu au premier signal.

Échec des Américains aux Trois-Rivières.—Le corps le plus avancé du général Burgoyne se trouvait aux Trois-Rivières. Pour surprendre cette petite ville, le général *Sullivan*, épiant le mouvement des royalistes, détacha de son camp établi à Sorel, 1,800 hommes sous les ordres de *Thompson.* Le corps américain s'embarqua à Nicolet pour traverser le fleuve et débarqua au-dessus des Trois-Rivières. Burgoyne, qui eut vent de l'arrivée de l'ennemi, alla le rencontrer à une demi-lieue de la ville et le repoussa. *Thompson* et 200 des siens tombèrent entre les mains de Burgoyne. Les troupes royales poursuivirent ensuite les Américains, les délogèrent de *Sorel*, de *Chambly*, de *Saint-Jean*, et les repoussèrent jusqu'à Carillon, d'où ils étaient partis huit mois auparavant.

Avant d'évacuer les forts de Chambly et de Saint-Jean, les Américains y mirent le feu.

Combat naval.—Après avoir repoussé les Américains jusqu'au delà des frontières, *Carleton* voulut se rendre maître du lac Champlain. Une flottille, sous les ordres du capitaine *Pringle*, rencontra à l'île *Valcour* (11 octobre) seize vaisseaux américains commandés

---

2 Schuyler commandait l'armée américaine du nord (1775), destinée à envahir le Canada. Trop faible pour résister au général Burgoyne, il fit brûler la flottille du lac Georges et opéra sa retraite.

par Arnold. L'avantage fut d'abord aux ennemis, mais deux jours après, la flottille anglaise, favorisée du vent, fut victorieuse. Quatre vaisseaux américains prirent la fuite, un cinquième baissa pavillon. Arnold, ayant fait échouer les autres sur le rivage, y mit le feu, fit sauter le fort de *Crown-Point* et se replia vers le nord du lac.

Les Anglais dans la Nouvelle-York[1].—Le général *Burgoyne*, dont la suffisance et l'ambition surpassaient de beaucoup les talents militaires, envahit la *Nouvelle-York* (1777) avec 9,000 hommes, parmi lesquels se trouvaient à peine 200 Canadiens qu'il accrocha avec peine : ils ne s'agissait plus de défendre le sol canadien, mais d'aller combattre chez eux les Américains révoltés.

Le plan de Burgoyne était d'opérer sa jonction avec le général *Howe*, à Albany. Son armée se mit en marche au commencement de juillet. Le six, elle s'emparait de *Ticondéroga*[2] et du mont *Indépendance*, où elle trouvait cent vingt-huit pièces de canon, plusieurs vaisseaux armés, des provisions et beaucoup de munitions de guerre. Le corps du général *Fraser* mit aussi en déroute 2,000 Américains à *Hubbardton*, situé sur la rive orientale du lac Champlain. Ces succès enflammèrent l'imagination de Burgoyne ; mais sa défaite suivit bientôt ses victoires.

Le commencement des désastres de l'armée royale fut signalé par la perte du colonel *Baum*, qui avait été envoyé avec un détachement de 500 hommes d'élite pour ravager les campagnes et prélever des contributions sur les villes et les villages. Baum fut cerné subitement par le général *Stark*, à Bennington, où il fut tué et son détachement taillé en pièces. Le colonel *Beryman*, envoyé à la tête d'un gros corps de troupes pour secourir Baum, se vit obligé de faire volte-face et laissa derrière lui son artillerie: dans ces derniers combats, les Américains firent 700 prisonniers et prirent aux Anglais deux drapeaux. Après avoir été battu deux fois à *Albany*, Burgoyne se retira sur les hauteurs de *Saratoga*, où entouré de 16,000 ennemis, il fut obligé de poser les armes avec toute son armée, 16 octobre 1777.

Cette défaite imprévue donna lieu à des investigations. *Burgoyne*, accusé de manque de tact et de lâcheté, voulut jeter la cause de son insuccès sur l'inhabileté des Canadiens et le manque de fidélité des

1 Nom donné d'abord à Toronto, en l'honneur de Fréderick, duc de York, fils de Georges III. Le nom de York fut changé en celui de Toronto vers 1834.

2 Nom donné par les Anglais et les sauvages au fort Carillon.

sauvages commandés par M. de *Saint-Luc ;* mais il fut facile de confondre ce grand hâbleur, en lui prouvant que son armée de 9000 hommes ne comprenait pas même 200 Canadiens.

Déclaration d'indépendance des États-Unis.—Entre-temps, le 4 juillet 1776, les représentants des treize colonies[1] avaient signé leur fameuse déclaration d'indépendance, et s'engageaient à la soutenir *de leur vie, de leur fortune, de leur honneur.* La signature des représentants du Canada manquait seule au bas de cette pièce célèbre dans l'histoire.

Malgré les instances réitérées du Congrès américain, appuyées du poids de la parole du célèbre Washington, les Canadiens préférèrent, nous l'avons vu, rester dans la neutralité que de se ranger du côté des révoltés de la race anglaise de l'Amérique, jusque-là leurs ennemis acharnés.

La France reconnaît les États-Unis.—La capitulation de *Saratoga* avait eu un immense retentissement en Europe et surtout en France, qui, depuis sa défaite de 1760, avait soif de vengeance contre l'Angleterre. *Franklin,* délégué américain à Paris, montra beaucoup d'adresse et de diplomatie. Louis XVI rompit le traité de 1763, et le *duc* de *Choiseul* eut la joie de voir signer (1778) un traité d'alliance et de commerce avec la nouvelle république, qui fut ainsi reconnue par la première nation de l'Europe. Choiseul ne vit pas non plus sans satisfaction son ancien antagoniste, lord *Chatham*[2] déplorer l'abaissement de l'Angleterre et protester énergiquement dans la chambre des lords contre les humiliations de sa patrie.

La peur, qui est le commencement de la sagesse, rendit l'Angleterre plus loyale envers nos voisins. *Richmond* proposa à la chambre des lords de reconnaître l'indépendance des États-Unis et de renvoyer les ministres.

Chatham, mis au courant de cette nouvelle, se rendit à son poste pour s'opposer énergiquement à cette proposition. La maladie grave dont il était atteint lui fit commencer son discours d'un ton faible et embarrassé, mais à mesure qu'il parlait, il s'échauffait et sa

---

1 Les treize colonies révoltées étaient : New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware, Maryland, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud et Géorgie.

2 Lord Chatham (William Pitt, 1708-1778), homme d'État anglais et orateur distingué, opposé à la France.

voix prenait de l'ampleur et de la force. L'effort du grand orateur l'épuisa ; il s'éteignit avant la proclamation de la séparation qu'il redoutait comme le plus grand malheur qui pût atteindre son pays. La proposition de Richmond fut rejetée, et la guerre continua.

Destruction des cantons Iroquois.—Les succès de la campagne de 1778 furent partagés. L'Angleterre voyait aussi les dangers s'accroître autour d'elle : l'Irlande menaçait de se révolter ; la Hollande pensait que l'heure était venue pour elle de se venger de son ancienne rivale ; l'Espagne, entraînée par la France, se déclarait en faveur des États-Unis, puis les flottes françaises prenaient les îles de *Saint-Vincent* et de la *Grenade.* Elle eut aussi la douleur de voir la destruction de ses plus anciens et fidèles alliés, les *Iroquois,* qui s'étaient déclarés contre les Américains. Le général *Sullivan,* commandant 5,000 hommes, entra dans leurs villages et les incendia. Les débris de cette nation se réfugièrent sur les bords des grands lacs, d'où ils ont presque complètement disparu aujourd'hui.

Avec tant d'embarras, il était clair que l'Angleterre ne pourrait pas soumettre les colonies révoltées. Un puissant parti s'opposait à la guerre : des hommes d'État étaient d'avis que les colonies n'avaient pas entièrement tort, et qu'il était préférable de les laisser en paix; mais le roi se prononça pour la guerre, qui continua avec une grande vivacité des deux côtés, et eut cependant peu de résultats. Lord Howe remporta une importante victoire à *Long-Island* et obligea ainsi les Américains à évacuer la ville de New-York. Washington lava la honte de la défaite de Long-Island par les victoires de Trenton et de Stony-Brook. Sir *Henry Clinton,* qui remplaça lord Howe, poussa la guerre avec vigueur ; il s'empara de *Charleston,* et son lieutenant, lord *Cornwallis,* remporta plusieurs victoires dans le Sud et obligea les rebelles à déguerpir (1781). Peu de temps après les colonies gagnèrent une victoire où fut défait, à *Cowpens,* le trop fameux chef des loyalistes, *Tarleton.*

Indépendance des États-Unis.—Finalement, l'armée anglaise, acculée à *Yorktown* par *Washington* et par *Rochambeau* qui avait sous ses ordres 6,000 soldats français, fut obligée de déposer les armes. Cette victoire assura définitivement l'indépendance des États-Unis. Le général *O'Hara,* qui remplaçait le général *Cornwallis,* voulut rendre son épée à *Rochambeau,* mais ce dernier déclina en faveur de *Wash-*

ington, disant qu'il n'était qu'un auxiliaire dans le pays. Ce ne fut pas par sympathie que la France aida les colonies pendant la guerre[1], mais pour se venger de sa rivale, l'Angleterre, et tâcher de reconquérir une partie de son empire au nouveau monde : elle perdit son temps et son argent. Le Canada resta fidèle à l'Angleterre et indifférent à la rébellion américaine, qui voulait l'entraîner sous sa griffe.

La nouvelle de la capitulation de *Yorktown* accabla la métropole, qui se laissa fléchir sous le coup de l'orage. Le 3 septembre 1783, la fière Albion signa à Paris le fameux traité par lequel elle reconnaissait l'indépendance des États-Unis. Ce traité de paix eut le double avantage de faire cesser le régime militaire au Canada, et d'amener plus vite le gouvernement représentatif.

Mais d'un autre côté, ce traité fit tort au commerce des Canadiens avec les sauvages de l'ouest et le Canada perdit de vastes territoires. La riche vallée de l'Ohio, toute la fertile région située au sud des grands lacs, le lac Champlain et les régions avoisinantes furent rayés de la carte britannique. Les limites sud du Canada devinrent le 45e degré de latitude, le milieu du fleuve Saint-Laurent et les grands lacs qui en sont la source, et le lac des Bois. A l'est, les bornes entre la Nouvelle-Écosse et le Maine furent déterminées par la rivière Sainte-Croix, et une ligne tirée des hauteurs divisant les eaux qui tombent dans l'Atlantique de celles coulant dans le Saint-Laurent. Cette mauvaise délimitation, qui permit au Maine d'empiéter beaucoup sur notre territoire situé entre la province de Québec et la Nouvelle-Écosse, suscita des difficultés inextricables qui ne furent réglées que plus tard et bien difficilement.

Les Loyalistes de l'Empire-Uni ou Royalistes.—L'indépendance des États-Unis amena dans nos contrées des milliers d'émigrants connus sous le nom de Loyalistes. Environ 4,500 se fixèrent sur les bords des rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent, quelques milliers dans ce que nous appelons aujourd'hui les Cantons de l'Est de Québec, près de 10,000 dans la future province de l'Ontario, et 28,000 dans les provinces maritimes.

---

1 Voir Garneau, 3e vol. pp. 21, 22. Cependant dans la *Revue des Deux-Mondes*, sous le titre de *Rochambeau en Amérique*, J.-J. Jusserand, ambassadeur de France à Washington, a démontré "que la haine de l'Angleterre eut beaucoup moins à faire dans la détermination de la France que ne le prétendent maints auteurs peu portés à voir le beau rôle de celle-ci, etc."—(Articles de janvier et de février de 1914).

Ce chiffre énorme, dans ces provinces, devait engloutir la population française. On vit presque aussitôt les Acadiens du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse quitter ces contrées pour venir s'établir dans la province de Québec, où la langue et la religion étaient celles de leur pays natal. Ils n'entendirent pas se soumettre à ces étrangers, qui se croyaient autorisés à conduire les provinces où ils s'étaient réfugiés.

L'indépendance des États-Unis donna le branle aux débuts sérieux de l'émigration anglaise au Canada. En effet, en 1764, le district de Montréal ne comptait que 136 protestants, et il n'y avait dans les campagnes que 36 familles anglaises; en 1770, la province ne comptait encore que 360 protestants. L'arrivée des Loyalistes grossit le chiffre tout à coup, et le porta à 15,000 en 1784. Mais ce flot d'immigrants qui déferla dans la province de Québec ne put submerger la race canadienne-française, dont l'incomparable et providentielle vitalité empêcha fort heureusement la réalisation de cette parole de Montcalm : *Je m'ensevelirai sous* **les ruines de la colonie.**

LECTURE.—*Les Canadiens français pendant la révolution américaine.*—Pendant la révolution américaine, les Canadiens français, en général, firent la sourde oreille aux deux appels des Américains révoltés, malgré les promesses séduisantes de ceux-ci pour les engager à embrasser leur cause. Afin de surmonter les antipathies créées contre eux par les guerres de la Nouvelle-Angleterre, ils employèrent successivement l'influence de la politique, celle des Français devenus leurs alliés, voire même celle de la religion.

Quoique molestée depuis quinze ans par ses vainqueurs, notre race résista, et cette conduite fait honneur à sa loyauté envers la métropole, à sa clairvoyance et à son patriotisme. Eût-elle pu, en effet, en supposant les Américains victorieux dans cette circonstance, former un groupe national à part ? C'est fort douteux. Le traité de Paris (1763) nous avait cédés à l'Angleterre avec nos mœurs, notre religion, notre langue et nos lois. L'acte de Québec (1774) venant de confirmer nos droits, était plus rassurant que la conduite du Congrès des États-Unis, laquelle manquait de dignité et de droiture. Les Américains, en promettant aux Canadiens de favoriser le catholicisme, que, disaient-ils, les Anglais avaient jusque-là persécuté, oubliaient qu'en 1774 ils avaient demandé, par une pétition en Angleterre, l'abolition, de la religion catholique au Canada, comme "étant impie, hypocrite et meurtrière." L'instinct secret et sûr de la conservation nationale décida les Canadiens à refuser les avances des États-Unis.

"Nos anciens colons, dit Rameau, restèrent ainsi soumis à l'Angleterre, sans zèle il est vrai, mais sans répulsion violente, et pourtant leur neutralité ne les affranchit pas des misères de la guerre. Les deux armées se montrèrent également hostiles aux

habitants qu'elles prétendaient l'une et l'autre défendre; l'armée anglaise, malgré l'éloignement visible des Canadiens pour les insurgés, ravagea tout sur son passage et vécut comme en pays ennemi; on vit reparaître l'exigence des corvées militaires, des convois, des réquisitions; on entraîna souvent hors de leurs foyers des levées d'hommes dont beaucoup périrent par la fatigue et le dénûment. L'accroissement des colons et le développement des établissements en reçurent une assez fâcheuse atteinte."

Il faut néanmoins reconnaître que les injustices subies par notre nationalité nous sont venues principalement des Anglais du Canada, noyau fanatique dont malheureusement on trouve encore des traces aujourd'hui parmi nous. Si parfois, la métropole a songé à noyer notre race, elle a vite abandonné ce funeste projet en présence de notre loyale fermeté. Notre nouvelle mère-Patrie, en recevant des Français dans son sein, leur a dit : "Adoptez mes institutions et servez-vous-en ; soyez libres, soyez toujours Canadiens français si vous le voulez." Chaque groupe national au Canada a son passé glorieux et tient à garder ses traditions; il sufit donc pour le bien du pays de nous entendre dans un même désir de progrès et de bien public. Il est à désirer que cette entente se manifeste de plus en plus. D'ailleurs, nous, Canadiens f ançais, que deviendrions-nous en Amérique si nous perdions notre caractère national ? Nous serions engloutis dans la grande famille saxonne qui domine dans les États-Unis.

Qu'est devenue la Louisiane en abandonnant ses traditions ? Elle a perdu sa nationalité et, par le fait ,son prestige et son influence en s'affaissant sur elle-même.

Gardons comme un dépôt sacré notre religion, notre langue et nos traditions, sources éminemment fécondes où nous puiserons lumière et force pour seconder les desseins de la Providence sur notre jeune nation. Nous représenterons ainsi sur ce sol d'Amérique la France de nos ancêtres. Quelle mission glorieuse pour nous de jouer sur les bords imposants du Saint-Laurent le rôle illustre de nos pères sur les rives de la Seine !

CHAPITRE III

LE GÉNÉRAL HALDIMAND ET LORD DORCHESTER (1777-1791)

Réunion du conseil législatif.—Session du conseil.—Haldimand, gouverneur.—Départ de Haldimand.—Lord Dorchester, gouverneur.

Réunion du conseil législatif.—La guerre américaine fit ajourner la réunion du conseil législatif jusqu'en 1777. Comme tous les membres étaient nommés par la couronne, la session se passa sans esclandre. Il n'y avait que huit Canadiens sur vingt-trois membres ; les autres étaient des fonctionnaires qui ne cherchaient qu'à cumuler les emplois lucratifs ou à s'approprier les terres publi-

ques ; des marchands, qui ne songeaient qu'à s'enrichir par le commerce[1]. Les uns et les autres, salariés par le gouvernement et d'un dévouement sans borne envers la métropole, se tournaient contre le peuple chaque fois qu'ils se trouvaient lésés dans leurs intérêts pécuniaires. D'ailleurs, leur unique loi semblait confinée dans cette devise: "Si veut le roi, si veut la loi." Il était ridicule de voir ces représentants improvisés, la plupart des immigrés de la veille, se poser en aristocrates dédaigneux et se payer des airs d'importance qui surpassaient de beaucoup leur savoir-faire et l'éducation qu'ils avaient reçue.

Les projets du gouvernement furent presque tous adoptés à l'unanimité. Les lois furent promulguées en français et en anglais.

Session du conseil.—La session du conseil rendit seize ordonnances. Les deux plus importantes concernaient la *milice* et l'administration de la *justice*. Les cours déjà établies furent maintenues avec quelques modifications de leurs attributions[2].

Le conseil s'érigea en cour d'appel ; le conseil privé d'Angleterre devait juger en dernier ressort. Le conseil accorda au gouverneur la faculté d'ouvrir les cours au besoin et donna aux audiences trimestrielles, présidées par les magistrats, le pouvoir de juger les petits délits. Les ordonnances de la milice étaient tyranniques. La loi obligeait tous les habitants au service militaire pendant quelques années, et ceux qui n'y étaient pas employés devaient faire les travaux agricoles de leurs voisins qui s'y trouvaient. Le peuple, accablé de corvées et condamné sous les peines les plus sévères à mener des vivres et des munitions à des centaines de lieues, fit éclater des murmures. Les autres ordonnances concernaient le cours *monétaire*, le *commerce*, la *voirie*, la *police* et la *poste*.

Pendant les séances du conseil (1779-1780), tenues à huis-clos et qui ne durèrent que quelques jours, *Allsopp*, esprit droit et judicieux, revendiqua avec habilité en faveur des Canadiens un régime digne du libéralisme dont les Anglais se flattaient. Il démontra combien l'administration du Canada laissait à désirer, et que le meilleur moyen d'y remédier était d'avoir un gouvernement représentatif.

---

1 La colonie, néanmoins, donnait peu de revenus. L'Angleterre payait des prix fous les moindres fonctions.

2 L'acte de Québec, sanctionné le 22 juin 1775, comme toutes les cours de justice, avait été *ipso facto* aboli le 1er mai 1777. Le conseil législatif laissa la province sans tribunaux jusqu'au 15 octobre de la même année. Aucune action civile ne fut instituée dans cet intervalle.

Haldimand, gouverneur.—Aimé et estimé des Canadiens, mais dégoûté d'un gouvernement où se glissaient tant d'abus, Carleton demanda et obtint son rappel. Il eut pour successeur *Haldimand* (1778)[1], homme énergique, qui voulut conduire le pays comme on mène un régiment.

Ce gouverneur redoubla les corvées, imposa aux colons un joug plus onéreux et se montra d'une rigueur inflexible, surtout envers les Français qui agitaient le pays en prenant fait et cause pour les auteurs de la déclaration de l'indépendance américaine. Plusieurs personnes distinguées par leur naissance et leur fortune furent jetées dans les cachots, sans procès, et sans qu'on leur eût donné connaissance des griefs dont elles étaient accusées.

Il se mit surtout à la poursuite d'un cercle politique qui agitait le pays. La plume de l'opposition était tenue par des Français. *Joseph-Fleury Mesplet* et *Charles Berger* fondaient un journal à Montréal (1778), dans lequel *Iotard*, satirique, sophistique, plein de préjugés, et ayant un front d'airain que rien n'étonnait, publia un article marchant par alinéa *Tant mieux* et par alinéa *Tant pis*, lequel n'était qu'une suite de petites strophes en prose, agaçantes et méchantes, imitations des pamphlets parisiens alors en vogue.

Haldimand confisqua le journal, fit emprisonner l'imprimeur et le rédacteur, et *Tant pis, Tant mieux* mourait du coup. *Pierre de Sales La Terrière,* directeur des forges du Saint-Maurice, resta aussi en prison pendant trois mois, en attendant son procès, sur accusation de trahison, pour avoir fourni des pioches, des poêles et des canons aux Américains (1775). *Du Calvet* parle d'un étranger mystérieux qui fut également arrêté et jeté dans la partie la plus élevée de la prison : "C'était sans doute, dit-il, un de ces gentilshommes français qui dans les derniers troubles, vinrent faire une apparition à Québec, et dont la mission est encore aujourd'hui une énigme politique". Un nommé *André* fut emprisonné et nourri au pain et à l'eau pendant dix-huit mois, sans que personne sût où il était. *Du Calvet,* accusé d'agiter le pays et d'exécuter ce que *Iotard* conseillait dans "Tant pis, Tant

---

1 Haldimand, associé de Burgoyne dans la dernière campagne, avait servi dans la guerre de Sept ans. Il avait remplacé Burton comme gouverneur aux Trois-Rivières.

mieux", fut aussi incarcéré[1]. Les emprisonnements allaient bon train. Comme les murs de la prison devinrent bientôt trop exigus pour recevoir les prétendus délinquants, le couvent des Récollets fut destiné à recéler les nouveaux suspects. Haldimand n'avait pas compris sa mission. Chargé de proclamer l'acte de l'*habeas corpus*[2], il n'avait le droit d'incarcérer quelqu'un, même dans les temps de trouble, qu'avec l'assentiment du conseil. De plus, les inculpés devaient subir leur procès trois mois après leur arrestation. Deux Sulpiciens, *Cignard* et *Capel*, arrivés en 1783, furent contraints de repartir sans délai. Ceux qu'on soupçonnait de correspondre avec les affidés de La Fayette étaient surveillés de près. La terreur régnait partout. Les troupes elles-mêmes, par de fausses accusations sur certains citoyens, contribuaient à faire sentir le joug du maître. Dans les petits groupes on parlait bas : signe de malaise et de mécontentement.

Départ de Haldimand.—La promulgation de la loi de l'habeas corpus, auquel il s'était toujours opposé, fut le dernier acte officiel du gouverneur Haldimand (1785). Son départ fut bien accueilli par l'esprit public. Ce gouverneur s'était fait détester surtout par les corvées onéreuses qu'il avait imposées aux paysans. *Henry Hamilton*, lieutenant-gouverneur de la province, le remplaça par intérim et fit accepter au conseil législatif la loi que Haldimand venait de proclamer: ce qui fut regardé comme le résultat des démarches de la délégation de Montréal vers la métropole et du livre de Du Calvet. Après une année d'administration, *Hamilton* fut remplacé par le colonel *Hope*, en attendant l'arrivée de Carleton.

Carleton, lord Dorchester, gouverneur.—Le général Carleton, élevé à la pairie sous le nom de *lord Dorchester*, revint à Québec en qualité de gouverneur, au mois d'octobre 1786. *William Smith*, ancien procureur général, l'accompagnait comme juge en chef[3]. Dor-

1 Du Calvet, selon LaFerrière, était "honnête homme, sévère, juste et calviniste." Mis en liberté, il partit pour Londres, où il publia un vigoureux écrit intitulé : "Appel à la justice de l'État." dans lequel il flagellait la conduite infâme du gouverneur et de son conseil. Ce mémoire, qui fit du bruit et ne resta pas sans effet, invoquait l'établissement d'un gouvernement représentatif dont il indiquait les bases.

2 En vertu de cet acte, un prisionnier, en attendant son procès, a droit de se faire élargir.

3 William Smith naquit à New-York, en 1728. Après avoir pris part aux troubles politiques qui amenèrent l'indépendance des États-Unis il suivait Guy Carleton en Angleterre.—Son fils William, né en 1770, et l'auteur de la première histoire du Canada en langue anglaise, dans laquelle il manifeste amplement son fanatisme et sa haine envers les Canadiens. Il fut nommé membre du conseil exécutif en 1814.

chester trouva la population plongée dans le malaise et l'agitation ; mais sa présence au milieu d'un peuple qu'il avait conquis précédemment par son impartialité et sa justice dissipa, en peu de temps, les nuages orageux. Les instructions dont il était muni contribuèrent beaucoup à ramener la paix. Ayant reçu l'ordre de faire une nouvelle enquête sur le pays, il convoqua, pour cet effet, le conseil législatif, qui fut divisé en divers comités chargés d'étudier dans tous leurs détails l'*administration de la justice*, l'*agriculture*, le *commerce*, l'*éducation*, etc.

Le comité de la justice constata que, suivant le caprice ou l'occasion, les juges suivaient les lois anglaises, françaises ou romaines, sans tenir compte de l'acte de Québec. Le comité de l'agriculture suggéra de remplacer la tenure féodale française, qui, selon lui, avait été un obstacle au progrès, par la tenure franche anglaise, pour ne pas éloigner les immigrants de la colonie. Le comité du commerce, écho des marchands consultés, recommanda l'introduction des lois anglaises, hors la propriété immobilière et les successions. Le comité de l'éducation proposa d'établir : 1° des écoles élémentaires dans toutes les paroisses ; 2° des écoles supérieures de comté ; 3° une université soutenue principalement au moyen des revenus des biens des Jésuites, que le gouvernement s'était appropriés depuis 1776. Cependant, les rapports envoyés à Londres produisirent peu d'effet. En 1791, *Georges III*, favorable à la cause des Canadiens, attira l'attention du parlement sur la nécessité d'en réorganiser le gouvernement. La révolution française, à la veille d'éclater, forçait aussi l'Angleterre à faire des concessions à ses colonies, si elle voulait les garder.

L'orateur *Fox* prit la défense du pays en ces termes : "Le Canada doit rester attaché à l'Angleterre par sa propre volonté, il est impossible de le conserver autrement. Mais pour cela, il faut que ses habitants sentent que leur situation est aussi heureuse que celle des Américains." Il était visible que l'Angleterre inclinait du côté des réformes, et chaque fois qu'elle faisait un pas dans ce sens, les Canadiens augmentaient leur programme pour obtenir davantage. Les pétitions adressées au trône, la presse, les pamphlets amenèrent peu à peu des changements politiques. Des échanges d'articles entre les gazettes des États-Unis et celles d'Angleterre semaient aux quatre vents du ciel ce que les Canadiens français n'avaient point dit tout haut. Tout

ces conflits, et de plus la révolution qui éclata en France, firent comprendre à Georges III que l'acte de Québec ne pouvait plus être maintenu. La crise de 1775 était d'ailleurs encore présente aux esprits.

Naturellement il y avait les intérêts respectifs des races française et anglaise à sauvegarder. *Pitt* en trouva le moyen en proposant de diviser la colonie en deux provinces dont l'une, la vallée du Saint-Laurent, surtout habitée par les Français, serait appelée Bas-Canada, l'autre, comprenant les contrées voisines des grands lacs, surtout habitée par les Anglais, prendrait le nom de Haut-Canada.



24. Les deux Canadas (1791-1841)

Si cette division ne devait pas endiguer la rivalité et l'antagonisme des deux races, au moins devait-elle les diminuer. Le célèbre défenseur des libertés américaines, en faisant adopter son projet de constitution, introduisait au Canada le gouvernement représentatif.

En jetant un regard sur le passé, on voit que dans l'espace de trente et un ans, le Canada avait eu trois systèmes de gouvernement, qui, sous des noms différents, se ressemblaient par leurs excès de tyrannie et les désordres qu'ils avaient occasionnés.

Ces divers gouvernements amenèrent des fonctionnaires qui se donnèrent la main pour avoir le monopole du commerce, abolir la langue française, les lois, les coutumes du pays et la religion. Ils comptaient d'autant plus sur le succès que le catholicisme, selon eux, privait les Canadiens de tout droit politique, bien que le traité de cession eût reconnu la religion catholique.

En face d'un gouvernement représentatif qui ne voulait donner aux Canadiens ni le droit d'électeurs, ni celui d'éligibles, et voyant l'administration entre les mains de centaines d'aventuriers aussi ignares que prétentieux, le gouverneur *Murray*, porta des plaintes au ministère, afin de faire rendre justice à ceux dont il connaissait la valeur et qu'il estimait hautement. Les fonctionnaires publics se soumirent aux instructions royales, tandis que les commerçants, se sentant plus forts que les premiers, à cause de leurs relations commerciales avec la métropole, se récrièrent et accusèrent le gouverneur de favoritisme envers les Canadiens.

La révolution américaine, tout en calmant les esprits, amena l'acte de Québec (1774), qui, en somme rendait justice aux Canadiens en leur accordant les mêmes droits politiques qu'aux Anglais, et en reconnaissant qu'ils pouvaient siéger au conseil législatif.

Les marchands protestèrent contre ce dernier privilège en disant que les Canadiens, pas plus que les Anglais, ne pouvaient parvenir à cette charge sans prêter le serment de suprématie. Dans cette circonstance, le ministre *Fox* fut le seul, qui, par la noblesse de sa parole, s'éleva au-dessus des vulgaires préventions de races. L'acte passa, et les choses allèrent ainsi jusqu'à la constitution de 1791, que les Anglais acceptèrent comme un pis aller.

LECTURE.—*L'administration de Haldimand.*—L'administration du général Haldimand a laissé un triste souvenir chez les Canadiens français. Ce Suisse hautain et d'une sévérité outrée, fit sombre figure après la conduite modérée des gouverneurs Murray et Carleton.

Selon l'historien Garneau, Haldimand usa néanmoins d'une manœuvre habile en plaçant les émigrants royalistes des États-Unis dans la région qui s'étend au nord des grands lacs. Cette initiative diplomatique permit à Pitt de créer deux Canadas, l'un français, l'autre anglais, de récompenser les Canadiens français de leur fidélité à la couronne pendant la guerre d'Amérique, et d'ouvrir aux émigrants de la Grande-Bretagne un pays où ils pourraient jouir d'un gouvernement représentatif, sans être soumis à une majorité française et catholique.

Dans son projet d'installation des royalistes, Haldimand disait : "La population canadienne augmentera beaucoup; dans peu d'années il lui faudra plus d'espace, et il me paraît d'une bonne politique d'établir sur la frontière une population qui n'ait pas la même langue, la même religion, et qui ne soit pas habituée aux mêmes lois et au même système de gouvernement que nos voisins, si remuants et si entreprenants". Il est manifeste que le sentiment de Haldimand était que les Canadiens français devaient former une nationalité distincte, et il est louable en cela.

La prévision de Haldimand ne s'est cependant réalisée qu'en partie. Malgré des efforts vigoureux pour implanter dans le Haut-Canada une population purement anglaise et protestante, cela n'a pas empêché notre race d'envahir non seulement les cantons réservés aux Anglo-Saxons, mais encore une partie des états environnants et de la province voisine.

Si le Canada, après le traité qui reconnut l'indépendance des États-Unis (1783), se trouva libéré d'une lutte onéreuse à laquelle il était complètement étranger, ce ne fut que pour subir le joug implacable de l'administration machiavélique de Haldimand. Dans ces circonstances vexatrices, les Canadiens déployèrent une énergie morale supérieure à la malignité des persécutions, et ces épreuves, en somme, nuisirent bien peu à leur développement national. Dans l'espace de dix-neuf ans (1765-1784), la population canadienne française s'était accrue de 38,000 âmes et s'était répandue dans les environs de Montréal, savoir: les Deux-Montagnes, Vaudreuil, Beauharnois, Saint-Hyacinthe et autres fiefs voisins.

En parlant de la ténacité des Canadiens français à soutenir leurs droits, lord Grenville a dit : "On a appelé préjugé l'attachement des Canadiens à leurs coutumes, à leurs lois et à leurs usages, qu'ils préfèrent à ceux de l'Angleterre. Je crois qu'un pareil attachement mérite un autre nom que celui de préjugé; suivant moi, cet attachement est fondé sur la raison et sur quelque chose de mieux que la raison ; il est fondé sur les sentiments les plus nobles du cœur humain."

DEUXIÈME ÉPOQUE

LE CANADA SOUS LE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL

(1791-1841)

CHAPITRE IV

INAUGURATION DES LUTTES PARLEMENTAIRES (1791-1807)

Acte constitutionnel.—Ouverture du nouveau parlement.—Élection de M. Panet. —Instruction publique.—Subsides.—Première session du parlement du Haut-Canada.—Retour de lord Dorchester.—Évêché.—Chemins et ponts.—Élections.—Prescott, gouverneur.—McLane.—Concessions des terres.—Robert Shore Milnes, gouverneur.—Institution royale.—Biens des Jésuites.—"Le Mercury".—Dunn.—"Le Canadien."

Acte constitutionnel.—L'acte constitutionnel de 1791 divisait le Canada en deux provinces : le Bas-Canada et le Haut-Canada. L'administration de chaque province comprenait : 1° un gouverneur général pour le Bas et un lieutenant-gouverneur pour le Haut ; 2° un conseil législatif de quinze membres pour le Bas et de sept pour le Haut; 3° d'un conseil exécutif; 4° d'une assemblée représentative composée de cinquante membres pour le Bas et de seize pour le Haut, députés élus tous les quatre ans par le peuple. Le gouverneur, le lieutenant-gouverneur et les membres des deux conseils devaient être élus par la Couronne.

L'acte ordonnait de convoquer la législature au moins une fois par année, et de délibérer à la majorité des voix. La liberté de tester était absolue ; les lois criminelles anglaises étaient gardées.

Cet acte garantissait le libre exercice de la religion cathclique et le droit de prélever les dîmes nécessaires pour le soutien des prêtres ; il stipulait aussi que le roi prendrait un septième des revenus des terres de la couronne pour soutenir le clergé protestant, et qu'il nommerait aux cures et bénéfices de l'église anglicane.

La nouvelle constitution avait un parlement, mais une chose essentielle lui manquait, c'était un ministère.

Ouverture du nouveau parlement.—Le parti anglais accepta avec esprit d'hostilité la constitution de 1791 ; il lui répugnait souverainement de se voir sur un pied d'égalité avec les électeurs canadiens.

La population du Bas-Canada était alors de 160,000 habitants, et celle du Haut, de 40,000.

La première session du parlement du Bas-Canada s'ouvrit à Québec le 17 décembre 1792.

Comme Dorchester se trouvait en Angleterre, il chargea Sir *Alured Clark* d'organiser le parlement du Bas-Canada. Le juge *Smith* figurait en qualité de président.

Sur cinquante députés dont devait se composer la chambre d'assemblée, seize Anglais furent élus ; les Canadiens montraient par là leur générosité.

Élection de M. Panet.—Les chambres du Bas-Canada se réunirent dans le palais épiscopal, dont le gouvernement s'était emparé, en reléguant l'évêque au séminaire (1792).

Clark fit d'abord prêter serment aux députés, et les invita ensuite à se choisir un président. L'antagonisme des deux races ne tarda pas à se manifester. MM. *Dunière* et de *Bonne* proposèrent d'élire M. *Jean-Antoine Panet*, président de la chambre, tandis que le parti anglais présenta successivement *Grant*, *McGill* et *Jordan* à ce poste. Les Canadiens s'opposèrent fortement à l'élection de ces hommes, plus experts en affaires mercantiles qu'en politique. Malgré l'opposition anglaise, *Panet* fut élu avec dix voix de majorité. Des seize Anglais, pas un seul ne fut en sa faveur, tandis que deux Canadiens votèrent contre lui. L'élection de Panet fut contestée par les Anglais, parce qu'il ne parlait pas leur langue. Ceux-ci proposèrent aussi l'abolition de la langue française. Richardson donna à entendre que les Canadiens étaient tenus, par tous les principes de la reconnaissance et de l'intérêt, d'adopter la langue anglaise : "Eh quoi, s'écria le député *Joseph Papineau*, parce que les Canadiens devenus sujets de l'Angleterre ne savent pas la langue parlée sur les bords de la Tamise, ils seront privés de leurs droits ! Privez-en donc les habitants des îles de la Manche qui parlent français et vous appartiennent depuis les jours de Guillaume le Conquérant !"

Les Canadiens français, que l'on a vus intrépides et constants sur les champs de bataille, vont avoir maintenant à soutenir des

luttes parlementaires contre le parti anglais qui dominera dans le conseil législatif, dans le conseil exécutif et dans l'administration. De là vont suivre de longs démêlés qui remplissent les pages de notre histoire pendant près d'un demi-siècle.

Par leur culture, et leur grande facilité à porter la parole, les chefs politiques canadiens, comme par exemple *Papineau*, *Panet*, *Bédard*, de *Lotbinière*, *Rocheblave* et de *Bonne*, étonnèrent le parti anglais. Les échantillons de discours des chefs opposés ne contiennent rien qui puisse donner de l'orgueil à leurs admirateurs.

Clark ratifia l'élection de M. Panet, et recommanda la bonne intelligence entre les deux partis, afin de travailler au bien public. La question de la langue légale à employer dans les chambres souleva de vives altercations, mais une majorité de treize voix obligea la minorité anglaise de céder au patriotisme des Canadiens. L'assemblée décida que les registres seraient tenus dans les deux langues, ce qui s'est toujours continué depuis, malgré les récriminations des fanatiques.

L'assemblée clôtura ses séances en votant une adresse au roi, pour le remercier d'avoir donné aux Canadiens une constitution semblable à celle de l'Angleterre ; elle assurait Sa Majesté de l'attachement des Canadiens à l'empire.

Voici l'objet des principaux débats parlementaires du Bas-Canada dans la première session : instruction publique, abolition de l'esclavage, droit de la chambre de voter seule les subsides, taxes sur les vins, organisation de la milice, division de la province en trois districts : Québec, Montréal et Trois-Rivières, puis Gaspé comme district inférieur, quarantaine des vaisseaux comme mesure d'hygiène, lois des ponts, routes et chaussées, etc.

On vit pour la première fois figurer le chiffre des esclaves dans le recensement de 1784; les noirs des deux sexes étaient alors au nombre de 304, dont 212 dans le district de Montréal, 88 dans celui de Québec et 4 aux Trois-Rivières. L'esclavage, suivant l'assentiment du peuple, cessa longtemps avant d'être aboli par la loi. Néanmoins, ce ne fut qu'en 1800 que la cour du banc du roi de Montréal le déclara comme illégal. Le Haut-Canada y avait mis fin en 1793. Cependant, dans toutes les provinces, on vit encore des esclaves qui demeurèrent chez leurs maîtres paraissant satisfaits du sort que ceux-ci leur faisaient.

Instruction publique.—L'instruction publique avait été fort négligée; aussi les travaux du comité qui en était chargé furent-ils des plus importants. Les campagnes étaient dépourvues d'écoles et les rudiments de la grammaire n'étaient enseignés qu'à des élèves privilégiés, par MM. les curés ou quelques moines mendiants.

Le comité proposa donc d'établir des écoles élémentaires dans toutes les paroisses, d'ouvrir des écoles de comtés pour l'enseignement des mathématiques pratiques et de couronner le tout par des cours universitaires. Il fut aussi statué que les biens des Jésuites seraient octroyés pour l'éducation de la jeunesse. Malgré l'importance du rapport du comité, l'effet demeura presque nul, et une partie des terres concédées pour le soutien des écoles fut même accordée à des favoris du pouvoir.

Subsides.—La chambre déclara que l'imposition des subsides lui appartenait à elle seule, et pour subvenir aux dépenses de la législature, elle vota des droits sur l'importation des vins : quatre deniers par gallon pour le vin de Madère, et deux pour tout autre.

A la prorogation des chambres (9 mai 1793), le gouverneur sanctionna les lois qu'elles avaient votées, et manifesta la satisfaction qu'il éprouvait de voir les Canadiens si attachés au roi, dans un temps où la révolution française, par sa voix despotique et sanguinaire, soulevait toute l'Europe[1]. Tandis que le vieux monde se trouvait secoué par la tourmente révolutionnaire, le Canada jouissait, chose inaccoutumée pour lui depuis longtemps, de la paix et de la liberté.

Première session du parlement du Haut-Canada.—La première session du Haut-Canada, présidée par le lieutenant-gouverneur Simcoe, eut lieu en septembre 1792. Les tâtonnements des Loyalistes de l'Empire-Uni montrèrent qu'ils n'étaient pas experts en matière politique. Les députés tinrent plusieurs séances avant même de songer à élire un président. Le premier acte du parlement fut de prescrire le droit civil en ce qui concerne la propriété. Cette session, qui dura quatre semaines, fut si fertile en bévues que les historiens en ont fait des gorges chaudes.

---

1 La chambre avait appris pendant la session (25 avril) que la France venait de déclarer la guerre à l'Angleterre. Dans cette pénible circonstance, les membres envoyèrent une adresse à Sa Majesté, pour l'assurer de leurs sentiments loyaux et lui exprimer qu'ils étaient peu sympathiques à l'attitude de l'ancienne mère-patrie.—Alors que tout étranger était regardé en France comme un émissaire de *Pitt* et de *Cobourg*, de même tout Français, arrivant au Canada, était soupçonné d'être un agent de *Robespierre*.

Quoique la presse et le parlement de Londres eussent crié bien fort contre l'ignorance des Canadiens français, nos chefs politiques, sans être des aigles dans la magistrature, surent dès les premiers jours déconcerter nos détracteurs en leur montrant qu'ils comprenaient mieux qu'eux l'esprit de la constitution.

Retour de lord Dorchester.—Lord *Dorchester,* passé en Angleterre en 1791, revint au Canada en 1793. Il fut bien accueilli des Canadiens, qu'il avait su gagner par sa justice. Les Anglais, qui, sous lui, n'avaient pas réussi à faire triompher leur fanatisme, le reçurent froidement. Selon les ordres de l'Angleterre, les nominations aux charges publiques dépendaient du bon plaisir de la couronne; les terres ne devaient être concédées qu'à ceux qui pourraient s'y fixer, après les avoir divisées en cantons (*townships*); les séminaires de Québec et de Montréal et les communautés religieuses de femmes pouvaient continuer à se recruter selon leurs règles ou constitutions. Le gouverneur était aussi autorisé à former un conseil exécutif de neuf membres, dont quatre Canadiens.

Dorchester ouvrit la deuxième session du parlement le 11 novembre 1793. Les débats roulèrent principalement sur l'organisation de la milice, l'administration de la justice et l'insuffisance du revenu annuel qui couvrait à peine le tiers des dépenses administratives; le déficit était comblé par le budget de la métropole. Dès l'ouverture des chambres, l'assemblée envoya au prince *Édouard,* dont la fille devint plus-tard la reine Victoria, une adresse pour le remercier de la haute protection qu'il accordait aux Canadiens. De peur d'éveiller des idées révolutionnaires, la loi de l'habeas corpus fut suspendue à l'égard des étrangers suspects de menées séditieuses. M. Panet, nommé juge de la cour des plaids communs, fut remplacé, comme président de la chambre, par M. de *Lotbinière.*

La session se clôtura le 31 mai 1794. A l'occasion de la mort de l'infortunée *Marie-Antoinette,* reine de France, qui venait de porter sa tête à la guillotine, lord Dorchester ordonna un deuil public de deux mois.

Un mouvement de loyauté de tout le Bas-Canada, affirmant l'attachement des Canadiens à l'empire britannique, rassura le gouvernement et contribua beaucoup à la paix. Il ne faut pas s'étonner de cette attitude, car les Canadiens comprenaient leur devoir envers

la métropole : les hommes mûrs de cette époque avaient été élevés sous le régime anglais, et l'état de la France en ces temps malheureux n'était guère propre à tourner vers elle leurs aspirations[1].

Évêché de Québec.—Mgr *Hubert* s'éteignit en 1797. Son successeur, M. *Denault*, né à Montréal (1743), nommé évêque de *Canathe* en Palestine et coadjuteur de Québec par le pape Pie VI (1794), avait été consacré à Montréal l'année suivante. Il devint évêque titulaire à la mort de son prédécesseur. Mgr Denault mourut en 1806, laissant le siège épiscopal à son coadjuteur, Mgr *Plessis*, en vertu d'une bulle de Pie VII datée de 1800. Mgr Plessis avait été sacré évêque à Québec, le 25 janvier 1801. Le procureur général et M. *Ryland*[2] usèrent de toute leur influence auprès de M. *Dunn*, président du gouvernement, pour l'empêcher de reconnaître le nouvel évêque et de recevoir son serment de fidélité. En dépit de tout, *Dunn* le reconnut. A ce propos Ryland écrivait qu'il avait du mépris et de la haine pour la religion catholique, parce qu'elle "avilissait et abrutissait l'esprit humain, et qu'elle était une malédiction pour les pays où elle existait." Plus tard, l'évêque protestant[3], se trouvant à Londres, voulut démissionner en donnant pour raison au ministre que l'évêque catholique prenait le titre d'évêque de Québec. Le ministre, lord *Castlereah*, lui répondit que "l'évêque catholique n'était pas étranger, que son clergé ne l'était pas non plus, et que l'un et l'autre pouvaient jouir de tous les avantages et de tous les droits qui appartenaient aux catholiques."

Depuis le commencement de la domination anglaise, nous avons vu se succéder sur le siège épiscopal de Québec: Mgr *Jean-Olivier Briand* (1766-1784), Mgr *Louis-Philippe d'Esglis* (1784-1788), premier évêque canadien, Mgr *Jean-François Hubert* (1788-1797), Mgr *Pierre Denault* (1797-1806) et Mgr *Joseph-Octave Plessis* (1806-1825), nommé archevêque en 1819.

---

1 Néanmoins, Dorchester, Clarke, Prescott, Milnes paraîtront s'occuper du sentiment français. En voici l'explication : "De 1792 à 1802—et même jusqu'à 1810—la province fut visitée par un assez grand nombre d'émissaires des Girondins, puis des Jacobins, puis du Directoire, puis du Consulat, puis de Napoléon. Les Canadiens s'en occupaient peu. Les autorités en avaient peur."

BENJAMIN SULTE

2 On verra Ryland devenir secrétaire provincial du Bas-Canada, sous le gouvernement Craig.

3 Un évêché protestant fut érigé à Québec en 1793. Lord Dorchester fut en même temps informé de nommer l'évêque anglican au conseil législatif. Le gouverneur, avec ce tact et cette habileté qui le caractérisaient, fit observer au gouvernement impérial que cette nomination devait nécessairement entrainer celle de l'évêque catholique, dont le siège était plus ancien. Le duc de *Portland*, alors au ministère, éluda indéfiniment cette question.

Chemins et ponts.—La chambre ouvrit sa troisième session le 5 janvier 1795. Le public fut admis à ses séances. Elle passa une loi qui obligeait les vaisseaux venant des pays infectés de maladies contagieuses à faire la quarantaine.

La chambre arrêta qu'*un huitième* du revenu des douanes serait donné au Haut-Canada[2], et que le pilotage des vaisseaux se ferait jusqu'au *Bic.* La principale loi discutée pendant la session se rapportait aux *chemins* et aux *ponts* demandés par les habitants de *Sainte-Foy* et de *Saint-Augustin.* Cette loi rencontra une vive opposition de la part des représentants canadiens, qui n'y voyaient que taxes et corvées, et un retour au système si décrié du gouverneur Haldimand. Les Anglais, possesseurs de seigneuries, se montrèrent vexés de ces récriminations. Cet acte passa à la session suivante, ainsi qu'une loi qui déterminait la valeur légale des monnaies d'or et d'argent ayant cours dans le pays.

Pour augmenter les revenus, la chambre imposa des droits sur les denrées non indispensables, telles que : l'eau-de-vie, le sucre, le café, le sel, le tabac, etc. La session du vingt novembre de la même année, décida de ramener au *louis courant* du pays, les pièces d'or et d'argent de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne. Le bill passé à cette fin contenait des pénalités contre les faux monnayeurs et les porteurs de fausse monnaie.

En prévision d'une guerre prochaine, une loi concernant la milice fut votée à la demande de lord Dorchester. Ce dernier bill laissait aux travaux des champs un certain nombre d'habitants d'ailleurs en état de porter les armes.

Élections.—Avant le départ de lord Dorchester, il y eut de nouvelles élections générales (1795). Plusieurs des anciens membres furent mis de côté, parce qu'ils avaient voulu proscrire la langue française. Sur cinquante membres, il y en eut trente-six nouveaux. Le conseil exécutif chercha surtout à augmenter le nombre des représentants anglais; mais ce fut sans succès : le patriotisme et le bon sens du peuple déjouèrent cette tentative. La province comptait alors plus de 160,000 Canadiens français et un peu plus de 15,000 Anglais.

Robert Prescott, gouverneur.—En 1796, lord Dorchester quitta Québec pour retourner en Angleterre. Il emportait les regrets

1 Ce revenu, qui était alors de $5,000, s'élevait treize ans plus tard à $28,000.

de la colonie. Le général *Prescott* le remplaça (1797). Quelque temps après son arrivée, le nouveau gouverneur ouvrit le parlement. Malgré les instances des Anglais, toujours unis contre l'élément français, M. *Panet* fut de nouveau élu président. Quatre Canadiens, MM. de *Bonne*, de *Lanaudière*, *Montour* et *Faucher*, votèrent honteusement contre lui.

Les débats de la chambre roulèrent : sur le traité de commerce récemment conclu entre l'Angleterre et les États-Unis; la proportion du revenu des douanes que pouvait réclamer le Haut-Canada; le pilotage du fleuve jusqu'au Bic; le manque d'honnêteté dans les dernières élections (1795); l'arrestation des sujets suspects, que la révolution française ou américaine avait amenés parmi nous et qui cherchaient à troubler l'ordre social. A cet effet Prescott se fit revêtir par la législature d'un pouvoir presque absolu et suspendit l'*habeas corpus*.

La gestion des terres à coloniser se faisait d'une manière frauduleuse par des membres du conseil législatif, qui nommaient les agents du domaine public.

Dans une autre session (28 mars 1799), sur les demandes réitérées des habitants de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières, la chambre décida de construire des palais de justice dans ces trois villes.

McLane.--La révolution française, déchaînée aux prétendus noms de *liberté*, d'*égalité* et de *fraternité*, n'eut pas d'écho parmi les Canadiens français du Bas-Canada et ceux des autres provinces. Certains partis politiques des États-Unis, se montrant favorables au mouvement révolutionnaire, eurent l'appui des ambassadeurs français, qui, par ce moyen, crurent pouvoir amener la guerre entre l'Angleterre et la jeune république.

Un de ces enthousiastes Yankees, McLane, fut arrêté à Québec et emprisonné sous accusation de haute trahison. Son dessein, aussi extravagant qu'audacieux, était de soulever les Canadiens pour exterminer la race anglaise du continent américain.

McLane fit part de son projet à un fermier du nom de *Frichette;* celui-ci confia ce secret à un nommé Black, membre de l'assemblée législative (1796), qui le livra aussitôt à l'autorité. McLane, accusé

de haute trahison, fut exécuté avec un grand appareil militaire, près de la porte *Saint-Jean.*

Après l'avoir pendu, on lui trancha le chef, que le bourreau montra au peuple en disant: *Voici la tête du traître.* Ses entrailles furent arrachées et brûlées, et l'on opéra des incisions aux quatre membres. Ces procédés ignobles jetèrent l'épouvante parmi la population, qui n'avait jamais été témoin d'un acte de barbarie si odieux.

Concessions des terres.—Au bureau des terres, se commettaient de graves abus au préjudice des Canadiens. Des membres du conseil exécutif, en s'appropriant et en concédant à leurs amis de vastes terrains, forçaient les Canadiens à se reléguer dans les *townships* de l'est, sur les confins des États-Unis. Le gouverneur écouta les plaintes qu'on lui fit alors et donna gain de cause aux Canadiens. Le duc de *Portland*, ministre des colonies, approuva sa décision et ordonna de faire cesser ces abus. Le conseil exécutif se froissa de la conduite du gouverneur et s'en plaignit au ministre (1799). De là vinrent les difficultés qui surgirent entre le bureau des terres et le gouverneur, puis entre le gouverneur et le conseil exécutif, l'âme de l'oligarchie. Le juge en chef, *Osgood*, président du bureau, remit sa charge pour retourner en Angleterre. Afin d'éviter les conséquences fâcheuses qu'auraient pu amener ces divisions, le roi rappela le gouverneur. Malgré sa loyauté, pour avoir refusé aux Canadiens l'organisation de nouvelles paroisses catholiques[1], Prescott quitta le Canada sans emporter les regrets d'aucun parti.

Robert Shore Milnes, gouverneur.—Milnes[2], venu au Canada en qualité de lieutenant-gouverneur, remplaça Prescott (1799). Sous son administration, la vente des boissons, d'effets d'épicerie et de mercerie fut prohibée le dimanche par une loi passée à l'unanimité. On vota 1,000 louis pour faciliter la navigation entre Montréal et Lachine, et une barrière de péage fut établie sur le chemin du Coteau-du-Lac; ces deux voies étaient les plus fréquentées par les marchands qui faisaient le commerce entre le Haut et le Bas-Canada.

C'est sous l'administration de Milnes que fut fondée *l'institution royale* et que le gouvernement anglais s'empara des biens des Jésuites.

1 Ce refus était une atteinte à l'acte de 1791.

2 Le gouvernement impérial ne tarda pas à conférer à Milnes le titre de baronnet.

Institution royale.—L'Institution royale, établie en 1801, avait pour but de couvrir le pays d'écoles de langue anglaise pour angliciser la jeunesse. Le duc de *Portland* affecta une partie des terres de la couronne et des biens des Jésuites à défrayer les dépenses que ces écoles entraîneraient; l'évêque anglican Mountain, frère jumeau du haineux Ryland, fut élu président de cette institution. Les Canadiens, au lieu de tomber dans un piège qui n'avait d'autre fin que d'abolir la langue française, fondèrent des écoles paroissiales où l'on enseignait la lecture, l'écriture, le calcul et les éléments de la religion. Ces écoles canadiennes n'étaient pas subventionnées par l'État. Mgr Plessis travailla avec succès à faire sanctionner (1822) par le cabinet de Londres une loi qui nous faisait échapper à l'obligation de payer des impôts pour soutenir les écoles organisées contre nous.

Certains historiens anglais disent faussement que nous ne voulions pas d'écoles, puisque nous refusions les leurs. Ils ont soin de passer sous silence que ces écoles avaient été perfidement organisées pour nous angliciser et élever les enfants dans une atmosphère protestante.

Biens des Jésuites.—Après la mort du père *Cazot* (1800), dernier survivant des membres de la compagnie de Jésus au Canada, l'opinion publique s'occupa de la question des biens des Jésuites. En voyant le gouverneur disposé à s'emparer de ces propriétés pour la couronne, la chambre exprima des doutes sur les droits de l'Angleterre à cet égard. Comme ces terrains avaient été concédés par les rois de France pour la subsistance des Jésuites missionnaires, employés à l'instruction des sauvages et des Canadiens[1], il était de justice de n'en pas détourner les revenus pour d'autres fins. Mais les Anglais, qui voulaient restreindre le nombre des écoles de langue française, désiraient en disposer autrement, tandis que le clergé catholique les réclamait comme appartenant à l'Église. Cette question occasionna des débats solennels. MM. *Berthelot*, *Bédard* et *Papineau*, soutenaient avec vigueur que les biens des Jésuites devaient revenir aux institutions catholiques, qui en disposeraient en faveur de l'éducation. *Young* avança qu'on devait se conformer aux ordres du souverain et ajouta que persister dans d'autres prétentions serait manquer de respect envers le roi; ce qui mit un terme à la discussion (5 mars 1800).

1 Père de Glapion, jésuite, à Hugues Finlay, président du conseil législatif.

Cette brûlante question, grâce à l'habileté et aux efforts persévérants des honorables MM. *Masson* et *Mercier* fut réglée d'une manière définitive à la fin du dix-neuvième siècle.

Le "Mercury".—M. *Cary* fonda le *Mercury*[1], qui publia son premier numéro le 5 janvier 1805. Ce journal, contrairement à la *Gazette de Québec*, fondée en 1764, prit bientôt des allures indépendantes, frondant les actes de l'assemblée quand ils froissaient les intérêts de la classe mercantile dont il était l'organe. Il disait, en 1806, que les bons sujets devaient travailler à amoindrir l'influence des Canadiens, et qu'il était juste, après un demi-siècle d'occupation, que 'Angleterre eût ici une province parfaitement anglaise: il oubliait alors que la population française du Bas-Canada était de 250,000 âmes.

Ce journal était tout dévoué aux intérêts commerciaux. Il en voulait à *Pierre Bédard* parce que celui-ci avait fait taxer le commerce au lieu des terres. Aussi, au lendemain de la victoire de Bédard, en 1805, s'empressa-t-il de publier : "Cette province est déjà trop française pour une colonie britannique."

Dunn, administrateur.—Sur ces entrefaites, Milnes retournait en Europe (5 août 1805), sans emporter avec lui les regrets et la sympathie des Canadiens. Il était malheureusement venu au pays avec des préventions qu'un esprit droit aurait mises de côté. M. Dunn[2] le remplaça par intérim. Dans le discours de la première session de son gouvernement (20 février 1806), il mentionna la victoire de la flotte anglaise sur celle de la France et de l'Espagne, à *Trafalgar*. Ce fut pendant cette session, qu'après de longs débats, fut confirmée la grande question du principe de l'impôt, principe qui, depuis, a servi de base au système financier du pays. Pendant la séance du 7 mars, M. *Bédard* incrimina la *Gazette* de Montréal. Messieurs *Edward* et *Tod*, rédacteurs de ce journal, furent déclarés coupables de violation grave des privilèges de la chambre et condamnés à être mis sous la garde d'un sergent d'armes.

Le "Mercury", en donnant un compte rendu des délibérations de l'assemblée, au sujet de l'impôt sur le commerce, auquel les Anglais

---

1 Le *Halifax Gazette*, publié en 1752 dans la capitale de la Nouvelle-Écosse, a été le premier journal du Canada. Il devint bientôt, sous le nom de *Royal Gazette*, l'organe officiel du gouvernement provincial et, sous ce titre, sa publication n'a jamais été interrompue.

2 Dunn Thomas, juge de la cour du banc de la reine au Canada (1787,) président du conseil exécutif et administrateur du gouvernement provincial de 1805 à 1807, et en 1811. En 1807, il fit appel aux milices canadiennes, qui répondirent loyalement.

s'opposaient fortement, l'avait accompagné de commentaires peu flatteurs à l'adresse de la majorité et de la nationalité canadienne-française. Bédard[1], à l'affût de tout, fit déclarer que ce compte rendu était une infraction aux privilèges de la chambre : il demanda que Cary, directeur du journal, fut mis sous la garde d'un sergent d'armes. L'inculpé offrit des excuses à la chambre au moyen d'une requête présentée par M. *Bourdages*, et obtint sa liberté. Pour se venger de ses accusateurs, il publia les débats se rapportant à ce sujet avec les noms de ceux qui avaient voté en sa faveur ou contre lui.

Dans la dernière session, le "Mercury" ne garda plus de ménagements et discrédita notre nationalité.

Le "Canadien".—Ce journal, fondé en 1806 par Bédard, Panet et autres, soutenait les intérêts du pays et s'appliquait à réfuter les accusations du "Mercury". Il marqua l'ère de liberté de la presse et se répandit rapidement dans les campagnes. Si les Canadiens ne lisaient pas les journaux de leurs adversaires, ce n'était pas par ignorance, mais parce qu'ils ne voulaient pas encourager des feuilles débordantes de choses injurieuses contre leur race. Cette feuille publia des articles historiques concernant la cession du pays à l'Angleterre, l'acte de Québec, la constitution de 1791, etc.

Le "Canadien" poursuivit ses luttes avec courage jusqu'au jour où la main d'un pouvoir ombrageux s'appesantit sur lui et l'écrasa (1810). Cette feuille pensait tout haut dans l'intérêt du peuple. Le grave et le léger se mêlaient dans ses colonnes mordantes ou railleuses. Le "Mercury" rageait devant ce ton badin, et ripostait par des kyrielles de gros mots qui lui attiraient de nouvelles avanies.

Le juge de Bonne et les Chouayens[2], forcés de mettre le "Mercury" de côté et ne voulant pas se tenir pour battus, après l'apparition

1 Bédard avait réussi à tourner l'impôt qu'on voulait imposer sur la valeur approximative des terres pour le faire tomber sur le commerce.

2 L'origine de ce mot nous reporte à la prise du fort *Oswégo* ou *Chouaguen*, par Montcalm (14 août 1756). Durant la manœuvre, un certain nombre de soldats français, croyant la journée perdue avaient déserté les rangs. On les qualifia alors du nom de *chouayens*, corruption du nom du fort Chouaguen. L'épithète s'appliqua par la suite aux transfuges de notre cause dans la politique, et elle fit fureur au milieu de la classe populaire. Le juge de Bonne, qui, quarante ans plus tard, devenait chef du parti en question, fut désigné sous le nom de *Grand Chouayen*.

Les faveurs du pouvoir allaient aux *Chouayens*, car l'oligarchie comptait, à l'aide de cette faction diviser ou amoindrir le parti canadien. Les *bureaucrates*, que nous verrons figurer vers 1837, ont été les continuateurs des Chouayens.

du "Canadien", lancèrent le *Courrier de Québec* (janvier 1807), qui, faute d'encouragement, ne parut que six mois.

Sous Dunn, en 1807, l'assemblée législative s'occupa entre autres questions de la guerre qui sévissait en Europe. On serait dans l'erreur si l'on croyait que les Canadiens français parlaient et agissaient en faveur de Napoléon Ier. Sa politique et ses guerres continuelles leur déplaisaient, non pas peut-être par sympathie pour l'Angleterre, mais à cause de l'injuste ambition de cet empereur.

Pour détromper la rumeur que les Canadiens n'attendaient que le moment favorable pour se livrer aux États-Unis, Dunn ordonna la levée d'un cinquième de la milice du Canada, et celle-ci répondit loyalement à l'appel.

LECTURE.—*Les Canadiens français dans l'arène politique.*—Lors de la séparation des deux Canadas (1791), les Canadiens français figurèrent avec honneur dans l'arène politique. Les principaux athlètes de la défense de nos droits furent d'abord Bédard, Panet, Taschereau et de Lotbinière. Le premier, fils de cultivateur, après ses études au séminaire de Québec, sut se créer une position sociale ; les autres appartenaient aux débris de l'ancienne aristocratie canadienne. Peu d'années après, on vit apparaître Louis-Joseph Papineau, auquel sa réputation d'orateur donne une place d'honneur dans l'histoire nationale. Plus tard vinrent Viger, Cuvillier, Parent et Nelson; ce dernier, quoique Anglais, mérite d'être placé parmi les Canadiens français comme ayant embrassé leur cause. La question nationale, qui souleva des débats orageux, trouva toujours dans les hommes politiques de notre race une élévation de sentiments dégagée de toutes passions mesquines. M. Etienne Parent, publiciste éminent, nous en donne une idée dans le passage suivant : "Pour prévenir toute fausse interprétation de notre pensée, disons que nous ne nourrissons aucun sentiment de haine ou de jalousie contre cette race étrangère... Par le cours d'événements providentiels, les deux nationalités se sont trouvées jetées dans ce quartier du globe; et il est pareillement dans l'ordre de la Providence, dans la nature des choses humaines, que chacune fasse tout ce qui sera en elle pour se maintenir et s'étendre. Des deux côtés on aurait tort de s'en vouloir du mal; car de part et d'autre on est des instruments entre les mains de Dieu. C'est à chacun à faire ce que le devoir, l'honneur et son intérêt légitime lui commandent, toujours en respectant les règles sacrées de la morale publique; de remplir du mieux qu'il pourra le rôle que le Maître suprême lui a donné dans le grand drame du monde, et d'attendre, avec confiance et en toute charité chrétienne envers les autres acteurs, le dénoûment qui doit terminer la pièce, et dont la nature est le secret de l'avenir."

CHAPITRE V

ADMINISTRATION DE SIR JAMES CRAIG (1807-1811)

Craig, gouverneur.—Rigueurs de Craig.—Ryland.—Ordonnances de l'Angleterre.—Le "Canadien".—Élargissement de Bédard.—Mgr Plessis et Craig.—Session de 1810.—Départ de Craig.

Craig, gouverneur.—Sir *James-Henry Craig* arriva à Québec en qualité de gouverneur général le 18 octobre 1807. Les nouvelles qu'il apportait d'Europe n'étaient pas rassurantes pour l'Angleterre. La victoire d'Iéna[1] avait donné beaucoup de prestige à Napoléon, et il paraissait bien fondé que la bonne entente régnait entre le cabinet de Washington et les Tuileries. Les trônes d'Europe se courbaient tour à tour devant Napoléon, et mille points noirs obscurcissaient l'horizon.

La guerre empêchait le commerce de l'Angleterre avec quelques pays étrangers, notamment avec les États-Unis. Le Canada en bénéficia, et l'on vit, pendant l'été de 1808, sortir du port de Québec, trois cent trente-quatre vaisseaux chargés de produits de toutes sortes.

Craig, venu avec beaucoup d'argent, en employa une grande partie aux travaux publics et aux fortifications. Le souvenir de cette ère de prospérité s'est conservé parmi nous sous le nom de *bonnes années.*

Les Canadiens d'alors prêtaient encore leur argent aux parents et aux amis sans intérêts, de la main à la main, sans témoin ni contrat; ils le rendaient de même. L'argent était gardé dans le traditionnel bas de laine, et ne sortait guère de cette redoutable prison que pour achat de terre. Il n'y avait pas encore de banques dans le pays. On achetait aussi à crédit, et tout en se faisant parfois longtemps attendre, les débiteurs payaient bien. Ces coutumes, et d'autres qui ressemblaient aux mœurs patriarcales, changèrent bientôt : on voulut trancher du grand. Au lieu de vivre au manoir, de se plaire au milieu des champs, de recevoir les habitants avec urbanité, d'avoir pour plaisir les joies de la famille, la pêche et la chasse, de se contenter d'une vie active, frugale et paisible, de raconter au coin de l'âtre,

---

1 Ville du grand-duché de Saxe-Weimar, près de laquelle Napoléon vainquit les Prussiens, en 1806.

pendant les longues soirées de l'hiver, les combats et les ravages des Iroquois, les victoires et les défaites dans les guerres avec l'Angleterre, ou de chanter quelques complaintes qui faisaient verser des pleurs, on se mit à imiter le luxe effréné des familles anglaises. Les vieux manoirs retentirent bientôt de fêtes brillantes et d'amusements de toutes sortes ; le luxe régnait partout: tables, voitures de gala, bals, repas somptueux menèrent bien vite à la pauvreté, et plusieurs familles, pour couvrir la honte de leur déchéance, se virent dans la pénible obligation de changer même leur nom ou d'abandonner leurs seigneuries.

Rigueurs de Craig.—Craig croyant, comme le lui assuraient les Chouayens, que *le Canadien* n'était soutenu que par un petit nombre de mécontents, ne tarda pas à se mettre en lutte avec ce journal. Dès la première année de son gouvernement, des dissensions éclatèrent entre lui et les représentants du peuple. La majeure partie des séances parlementaires se passa à discuter l'exclusion des Juifs et des juges du corps législatif, pour faire comme en Angleterre. Les Juifs furent déclarés inéligibles. Les juges le furent aussi par une loi que la chambre vota à la majorité de vingt-deux voix contre deux. Le conseil, au grand mécontentement du public, rejeta ce bill. Cette mesure, par rapport aux juges, avait été surtout prise pour se débarrasser des créatures du gouvernement, et en particulier du juge de *Bonne*, appelé l'âme damnée des Anglais. Ce bill, considéré par le gouverneur comme une rébellion et une vengeance, fut cause de l'évincement de M. Panet, président de l'assemblée, comme lieutenant-colonel de la milice (14 juin 1808). Craig était d'autant plus irrité contre M. Panet qu'il le croyait l'un des propriétaires du Canadien. Néanmoins, à la surprise de bien du monde, Craig ratifia la réélection de M. Panet à la présidence de l'assemblée, lors du cinquième parlement, en 1809. Quatre officiers de milice : *Bédard*, *Taschereau*, *Blanchet* et *Borgia*, furent démis de leur charge. Après cet acte de rigueur, la position devint tout à fait tendue, et le gouverneur multiplia les tracasseries et les mesures violentes ; il alla même jusqu'à réprimander l'assemblée législative et à la dissoudre deux fois coup sur coup, espérant que les élections lui donneraient des députés plus soumis : mais les mêmes hommes revenaient sans cesse en conservant toujours la même attitude.

Dans des débats violents, *M. P. Bédard*[1], reprenant les idées de DuCalvet, demanda le ministère responsable. Il fut surtout combattu par le juge de Bonne, qui avait déserté le parti canadien français pour se faire l'organe du despotique Craig. *M. J. Papineau*[2], reparut à la tribune dans cette circonstance solennelle, et éleva bien haut sa voix éloquente, qui déjà tant de fois avait remué le pays. *M. L. Bourdages*[3], par ses harangues admirables, se révéla orateur distingué. *M. P.-D. Debartzch*[4] surprit les Anglais par sa parole indépendante et mesurée. *M. D. Viger*[5] embarrassa les Chouayens par des questions savantes et habiles. *M. J.-J. Tachereau*[6] eut contre les abus du pouvoir le langage d'un patriote et d'un homme d'honneur.

Ryland.—Ryland, ancien militaire de la guerre d'Amérique, venu au Canada comme secrétaire de Craig devint conseiller législatif et fut envoyé en mission officielle par le gouvernement canadien auprès du parlement impérial. Les instructions dont il était porteur concordaient parfaitement avec sa haine vouée aux Canadiens et au clergé catholique, et son désir ardent d'angliciser la population pour l'amener à la religion d'Élisabeth. Craig l'avait surtout chargé d'obtenir un gouvernement indépendant du peuple, avec l'autorisation de s'emparer des biens des communautés religieuses, notamment de ceux des Sulpiciens et des Jésuites, pour payer les députés. Il demandait aussi que le pouvoir exécutif eut le droit de nommer les curés. Malgré ses efforts réitérés, Ryland revint au Canada sans avoir rien

1 *Pierre-Stanislas Bédard* (1763-1827), né à Québec, député au parlement (1799), l'un des fondateurs du journal *le Canadien*, s'opposa aux violences de Craig et à la nomination des juges à la chambre d'assemblée. Jeté en prison par l'ordre de Craig, il y resta quelques mois. Georges Prevost le nomma juge aux Trois-Rivières, où il mourut.

2 *Joseph Papineau* (1751-1841), célèbre jurisconsulte sous Craig, soutint courageusement les droits du peuple, en voulant empêcher les juifs et les juges d'être membres de la chambre d'assemblée.

3 *Louis Bourdages*, d'abord aide-major de la milice de Chambly (1797), puis notaire (1805), ntra au parlement, sous Craig, et s'opposa à l'admission des Juifs et des juges à la chambre d'assemblée. Après avoir figuré comme colonel dans la guerre de révolte des États-Unis, il entra de nouveau à la chambre (1822), et mourut en 1833.

4 *Pierre-Dominique Debartzch*, membre de l'assemblée législative (1810), servit comme capitaine durant la guerre, la cause des Canadiens, combattit l'acte d'union et mourut en 1848.

5 *Denis-Benjamin Viger* (1774-1861), avocat, orateur, publiciste, grand politique, né à Montréal, élu député à la chambre d'assemblée par sa ville natale (1808), membre du conseil législatif et délégué à Londres avec Cuvillier et Neilson, pour exposer les griefs des Canadiens en présence du Parlement, emprisonné (1838) durant dix-neuf mois, chef de l'administration avec Draper (1843), perdit sa popularité—ce qui amena sa chute—en consentant à ce que le gouverneur nommât aux emplois.

6 *Jean-Thomas Taschereau* (1778-1832), juge et vengeur des droits des Canadiens, emprisonné sous Craig avec Bédard et Papineau.

obtenu. Le chancelier *Eldon* paralysa ses tentatives. Lord *Liverpool*, ministre des colonies, lui dit que le gouvernement s'opposerait à la suspension de la constitution, et reconnut que Craig n'avait pas toujours su respecter la loi. Le ministre *Gipps* avoua qu'on n'aurait osé agir en Angleterre comme on l'avait fait au Canada à l'égard de Bédard ; il voyait dans l'écrit qu'on lui attribuait, un libelle, mais non pas un acte de trahison. *Robert Peel* blâma la conduite de Craig, et fit remarquer à Ryland qu'il était impolitique d'agir contrairement aux intérêts de la majeure partie de la population.

Craig écrivait aussi au ministre des colonies : " J'ai dû agir énergiquement pour sauver le Canada, où un parti démagogique répandait les pires doctrines : ce parti devenait d'autant plus audacieux que Bonaparte remportait de grands succès en Europe ; il était dans l'intention de relever le drapeau français ; pour lui tenir tête il fallait abolir la constitution, réunir les deux Canadas, prendre les biens du séminaire de Montréal et mettre les curés à la nomination du roi ; si le roi ne nomme pas les curés, disait-il, la colonie est perdue ". Car alors les prétendus émissaires de Napoléon inquiétaient le gouverneur, tout comme ceux des Girondins, des Jacobins, du Directoire et du Premier Consul avaient inquiété l'administration de Québec depuis 1792. Le ministre trouva ces plaintes exagérées et n'en tint pas compte.

Ordonnance de l'Angleterre.—Le parlement de Londres ordonna à Craig d'exclure les juges du gouvernement, à condition que la loi serait votée par la chambre d'assemblée. Par le fait même la conduite du gouverneur était blâmée. A l'ouverture de la session, les députés protestèrent énergiquement contre les paroles blessantes dont s'était servi Craig pour proroger les chambres en 1809[1]. Ils les déclaraient comme essentiellement contraires à la constitution et aux libertés du pays. La coterie de certains officiers subalternes, se mêlant aux menées des oppresseurs, fut aussi censurée sévèrement. Pour attirer le respect sur la députation du Canada, la chambre résolut de faire voter le salaire des officiers publics au moyen du budget. Elle déclara aussi que le pays était en état de faire face à toutes les dépenses civiles. Elle vota une adresse au par-

---

1 Les discours de Craig, remplis de reproches amers pour les Canadiens et de compliments pour ses créatures, fomenta entre lui et les électeurs qu'il voulait consulter un nouveau sujet de discorde.

lement de Londres pour l'informer de cette décision et le remercier de son attitude favorable envers les Canadiens.

Les favoris de Craig se soulevèrent comme un seul homme pour s'opposer à toutes ces propositions, mais l'offre inattendue de la chambre fut bien accueillie à Londres, où l'on ne vit en cela que la déroute de l'oligarchie coloniale.

Le "Canadien".—Craig, exaspéré par l'élimination de son ami de Bonne, jura de s'en venger. Pour cet effet, il cassa de nouveau le parlement et se détermina à tout mettre en œuvre pour obtenir une chambre plus docile à ses ordres. Afin d'intimider les électeurs, une escouade de soldats vint saisir les presses du *Canadien* et arrêter son imprimeur comme coupable de haute trahison.

Tous les papiers des bureaux furent confisqués. On arrêta en même temps MM. *Bédard*, *Taschereau*, *Blanchet*[1] et *Borgia*[2], tous membres de la chambre et propriétaires ou correspondants du journal. Des mandats furent lancés, mais sans succès, contre MM. *Viger*, *La Force* et autres citoyens notables de Montréal. Toutes ces mesures étaient prises sous prétexte de s'emparer des chefs d'une prétendue conspiration ourdie contre l'Angleterre (17 mars 1810.)

Trois articles du *Canadien*, dont l'un portait le titre assez piquant de : *Prenez-vous par le bout du nez*, avaient occasionné cette effervescence judiciaire. Cependant, malgré les recherches les plus minitieuses, les juristes ne purent trouver le moindre signe de trahison ; au contraire, en réprouvant les agissements du pouvoir exécutif, les députés professaient résolument la fidélité à l'Angleterre. Les détenus demandaient à être jugés, mais Craig, prouvant par là qu'il avait agi tyranniquement, aima mieux les relâcher l'un après l'autre plutôt que de leur intenter des procès. Néanmoins Bédard, chef du parti, refusa sa liberté avant d'avoir subi le jugement du jury et sauvegardé ainsi sa réputation au-dessus de toute atteinte. Il devenait vraiment embarrassant pour le conseil. De nouvelles élections eurent lieu et ramenèrent les mêmes députés au gouvernement. Le gouverneur se vit obligé de céder et de faire ses excuses.

---

1 *François Blanchet*, médecin et membre de la chambre, emprisonné sous Craig, pour des articles acerbes publiés dans *le Canadien* (1810); mort en 1830.

2 *Joseph.-L. Borgia*, d'origine italienne, membre du parlement à deux reprises, destitué de son grade militaire sous Craig (1810).

Élargissement de Bédard.—Bédard fut élargi sur la demande du gouverneur à son conseil. Craig affirmait ne l'avoir fait emprisonner que par mesure de prudence, pour le temps de la session, et qu'il n'y avait plus de raison de prolonger sa captivité, vu que tous les députés avaient regagné leurs demeures. Lorsqu'on signifia à l'opprimé qu'il était libre, il répondit : " Je ne sortirai d'ici que lor - qu'un corps de jurés aura bien et dûment déclaré mon innocence." Pensant lasser sa patience, on le laissa tranquille une dizaine de jours, mais voyant qu'il ne s'exécutait pas, le geôlier le somma définitivement de quitter la prison, ou que, selon les ordres reçus, il allait le flanquer à la porte[1]. Alors Bédard s'exécuta et s'achemina lentement vers sa demeure. Peu de temps après, il eut le courage de dire à ses électeurs que les Canadiens devaient, à force de loyauté et de sagesse, faire tomber les préventions de l'Angleterre.

Monseigneur Plessis et Craig.—Intelligent, instruit, grand patriote, habile diplomate, Mgr Plessis comprit la position du clergé et les dangers qui le menaçaient. Ayant été obligé de baisser pavillon devant la chambre, Craig essaya de gagner le clergé, en commençant par l'évêque, qu'il avait en haute estime à cause de ses éminentes qualités. Il eut plusieurs entrevues avec l'illustre prélat au château Saint-Louis, et, dès la première, l'autocrate gouverneur put se convaincre que son adversaire serait aussi ferme à défendre l'Église catholique que l'assemblée législative l'avait été à soutenir ses droits. Pour tâcher de le gagner il lui dit : " Les curés ne sont pas autorisés à poursuivre pour leur dîme ; et vous-même, quel maigre revenu avez-vous " ? Mgr Plessis lui répondit noblement : " Les revenus sont la dernière chose qu'un ecclésiastique doive rechercher : le clergé catholique a souvent prouvé qu'il savait faire des sacrifices de ce genre. Quelque pauvre et précaire que soit ma situation, j'aimerais qu'elle le fût encore davantage, plutôt que de donner lieu à mes diocésains de dire que j'ai vendu mon épiscopat."

Malgré les démarches infructueuses de Ryland auprès du gounement impérial, Craig (1809) signifiait à l'évêque de Québec son intention de s'adresser à la cour de Rome, pour revendiquer en faveur

1 "Comme plusieurs membres de sa famille, nous dit M. de Gaspé, M. Bédard était un profond mathématicien". Il charmait par l'étude les loisirs forcés de sa prison. Quand le geôlier vint avec ses aides lui signifier qu'on allait le mettre à la porte : "Laissez-moi terminer mon problème", dit Bédard.



Mgr Plessis (1763-1825)

....Quelque pauvre et précaire que soit ma situation, j'aimerais qu'elle le fût encore davantage plutôt que de donner lieu à mes diocésains de di e que j'ai vendu mon épiscopat."—(*Fière réponse à Sir James Craig, qui voulait le gagner à sa cause.*)

de Georges IV le privilège accordé aux rois de France par le concordat, de nommer ceux qui devaient occuper les sièges épiscopaux, les abbayes et les cures ; il lui offrait en retour un traitement considérable et la reconnaissance de son titre d'évêque de Québec. Pour ne pas entraver la liberté de l'Église, Mgr Plessis repoussa avec vigueur les réclamations et les offres du gouverneur. Sa prudence et sa modération contribuèrent puissamment à calmer l'agitation générale. Le rôle brillant qu'il joua dans la politique en fait l'une de nos gloires nationales.

Session de 1810-1811.—La dernière session sous le gouvernement de Craig s'occupa surtout du système postal et des impôts. Le service des postes se faisait alors au moyen de voitures, avec des relais déterminés. La loi devait sauvegarder les intérêts et la commodité tant des voyageurs que des postillons. L'assemblée vota aussi certaines taxes pour aider au gouvernement civil à payer ses dépenses. Le conseil, voyant en cela un acheminement au patronage et redoutant de se voir enlever ce moyen d'influence, n'accepta cette loi qu'après une lutte assez vive. En somme, les délibérations de la chambre furent plus calmes que celles des sessions précédentes. Le gouverneur s'en montra satisfait et remercia les députés d'avoir décidé que les juges ne devraient plus siéger parmi les représentants du peuple. Il trouva ensuite quelques paroles de remerciement pour les Canadiens. " J'ai, dit-il en terminant, votre prospérité à cœur, c'est là le dernier legs de celui qui vous parle , et s'il vit assez longtemps pour revoir son souverain, il se présentera devant lui avec la certitude de recevoir son approbation s'il pouvait lui dire : " Sire, j'ai trouvé les sujets que vous m'avez confiés se regardant avec jalousie, je les ai laissés cordialement unis." Craig avoua à Charles Lanaudière, l'un de ses conseillers intimes, qu'on l'avait effrontément trompé et qu'il agirait bien différemment si son administration était à recommencer.

Départ de Craig.—Telle fut la fin de la carrière gouvernementale de sir James Craig, qu'une maladie grave minait et conduisit vite au tombeau. Son gouvernement a laissé de si tristes souvenirs dans le pays, que le peuple le qualifie du nom significatif de *règne de la terreur.*

Craig était un homme à la physionomie agréable, au port imposant, au maintien mâle et plein de dignité. On l'appelait en Angleterre *le petit roi Craig*, parce qu'il aimait la pompe et le faste. Sa voix était aigre, et quand il causait, son œil, perçant comme celui d'un faucon, semblait fouiller jusqu'au fond de l'âme de son interlocuteur pour en découvrir les pensées les plus secrètes. Sociable, poli, affable et littérateur distingué, il était néanmoins opiniâtre, tranchant et surtout irritable : c'est ce mélange de qualités et de défauts, et surtout la perfidie de ceux qui étaient opposés aux Canadiens français et qui l'avaient indignement trompé, qui lui attira tant de choses désagréables pendant son administration. Il quitta Québec le 19 juin 1811. La population anglaise traîna son carrosse jusqu'à l'embarcadère de l'*Amelia*, vaisseau qui le transporta à Londres, où il mourut en janvier 1812.

LECTURE.—*Administration de Craig.*—A son arrivée au Canada, Craig trouva les esprits en effervescence. Les débats du parlement au sujet des subsides, de l'instruction publique, des biens des Jésuites et surtout de l'éligibilité des juges à l'assemblée législative, avaient fomenté la discorde entre les représentants des deux nationalités.

Des esprits turbulents et fanatiques, à la tête desquels se trouvait l'audacieux Ryland, montèrent la tête de Craig, en lui parlant sans cesse d'une conspiration des Canadiens français contre la souveraineté. Ces perturbateurs de l'ordre public visaient surtout le clergé, représentant le catholicisme, et l'assemblée du peuple, entraînant ceux qui leur avaient donné leurs mandats. Bédard, Panet, Papineau et Bourdages combattaient victorieusement l'oligarchie anglaise sur le terrain des luttes politiques. La presse luttait ardemmment de son côté, et l'on vit bientôt surgir de tous ces imbroglios des antipathies nationales. Craig usa de procédés violents que l'histoire a enregistrés avec un vif regret. Il avait sans doute oublié la conduite loyale des Canadiens français envers l'Angleterre pendant la révolution américaine.

Les démêlés entre Craig et Mgr Plessis ne se déroulèrent pas au grand jour comme ceux de la poli ique. La ténacité inébranlable du grand évêque fit triompher la cause de l'indépendance du clergé vis-à-vis de la couronnne. Si l'illustre prélat eût faibli dans cette circonstance orageuse, qu'en serait-il advenu pour l'Église catholique au Canada ?

La sauvegarde d'un principe a souvent des résultats marqués dans l'ordre de choses auquel il appartient.

Après le départ du tyrannique Craig, on vit George Prevost, son successeur, faire preuve d'une loyauté rappelant les heureuses administrations des Murray et des Carleton. La guerre anglo-américaine éclata. "Les Canadiens, dit Garneau, coururent aux armes. Ce que Sir Georges Prevost promit à leurs députés et à leur clergé fut interprété de la manière la plus large et la plus généreuse. Le peuple ne se demanda

point si, lorsque le danger serait passé, l'Angleterre n'enverrait pas un autre Craig pour recommencer sa politique spoliatrice ; tout le monde songea à faire son devoir, et l'ennemi put se convaincre que la défection qu'il attendait ne se réaliserait pas."

En considérant les alternatives de l'Angleterre par rapport au Canada depuis la cession, Garneau conclut : " En religion comme en politique, l'Angleterre attendait toujours l'impulsion des circonstances. Tantôt elle paraît vouloir laisser les Canadiens jouir de tous leurs droits religieux et politiques ; tantôt elle cherche à assujettir les catholiques aux protestants ; et c'est cette dernière pensée, qui s'étend à tout son système politique et religieux, qui explique les oscillations causées par les obstacles qu'éprouve sans cesse la tendance vers l'anglicisation et le protestantisme."

CHAPITRE VI

GUERRE AVEC LES ÉTATS-UNIS (1811-1815)

Sir George Prevost, gouverneur.—Milice.—Mgr Plessis et l'évêque protestant.—Déclaration de la guerre américaine.—Le général américain Hull.—Le général anglais Brock et le général américain Van Rensselaer.—Le général anglais Sheaffe.—Opérations de l'américain Dearborn.—Événements sur mer.—Réunion du parlement.—Campagne de 1813 : frontières de l'ouest.—Perry défait Barclay sur le lac Érié.—Moraviantown.—Prise d'York.—Stony-Creek —Beaver-Dams.—Les Américains se retirent des rontières de Niagara.—Combat naval.—Bataille de Châteauguay.—Campagne de 1814.—Troupes anglaises au Canada.—Traité de Gand.—Population.—Rappel et mort sir George Prevost.

Sir George Prevost, gouverneur.—Le successeur de Craig fut sir *George Prevost,* ancien gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Prevost arriva à Québec en septembre 1811. Le nouveau gouverneur, qui avait conquis une renommée militaire aux Antilles, était un homme sage, modéré, possédant ce bon sens et cette impartialité qui font les grands hommes de gouvernement. En arrivant au Canada, il travailla à se concilier les esprits et à cicatriser les plaies de l'animosité encore vivaces dans les cœurs. Comme la guerre menaçait d'éclater avec les États-Unis, son premier soin fut de visiter les places fortes du pays. Il comprit bientôt que le vaste cours du Saint-Laurent, avec ses bords escarpés et garnis de villages, ne laissait guère d'endroits propices à l'ennemi ; mais que les bords du lac Champlain, où le sol plat des campagnes s'étend jusqu'à Laprairie, vis-à-vis de Montréal, seraient plus exposés. Le Haut-Canada, dépourvu de moyens

naturels et artificiels pour sa défense, lui donna moins d'assurance. Le général Brock, officier intrépide et connaissant bien le Canada, fut chargé du commandement des troupes.

Pour rendre justice aux hommes politiques destitués par son prédécesseur, Prevost nomma M. *Bédard* juge aux Trois-Rivières et M. *Bourdages* lieutenant-colonel de milice. Bientôt la plus vive sympathie régna entre le gouverneur et le peuple.

Milice.—Dans une des sessions de 1812, la chambre amenda la loi militaire pour la défense du pays. En vertu des nouvelles ordonnances, tous les hommes devaient se faire enregistrer, et le gouverneur avait le droit de lever les miliciens de 18 à 25 ans : il pouvait mettre 2,000 hommes en service actif, et accepter les services de 2,000 volontaires : on ne devait pas admettre de suppléants. La chambre vota 62,000 louis pour l'entretien des militaires et la défense de la province, ou pour être employés selon que les exigences des événements le requerraient, à la discrétion du gouverneur ; cette somme devait être prise sur l'argent voté pour l'érection d'un palais législatif.

Mgr Plessis et l'évêque protestant.—Le gouverneur Prevost, voulant gagner le clergé à sa cause, eut plusieurs entrevues avec Mgr Plessis, qui en profita pour lui exposer l'existence légale et l'autorité d'un évêque catholique au Canada. Au printemps de 1812, le gouverneur fit parvenir au prélat la communication suivante : " J'ai reçu des dépêches d'Angleterre ; on veut vous mettre sur un pied plus respectable, mais on attend que vous fassiez vous-même les conditions. Je désirerais avoir là-dessus vos idées avant votre départ pour le golfe, car il faut pourvoir à tout et bien nous entendre."

Mgr Plessis composa à la hâte un mémoire dans lequel il demandait que lui et ses successeurs fussent reconnus civilement pour évêques catholiques romains de Québec, avec tous les droits et prérogatives exercés jusque-là par ses prédécesseurs. Cette demande fut accordée, et Prevost obtint du prince régent un traitement de 1,000 louis par année pour le prélat canadien avec un siège au conseil législatif. A cette nouvelle, l'évêque protestant se récria. Il demandait la suppression du rang et du pouvoir de l'évêque catholique et démontrait l'anomalie de reconnaître deux évêques pour le même siège. Lord *Bathurst*, qui avait succédé à sir Liverpool, comme ministre des colonies, lui répondit : " Ce n'est pas quand les Canadiens combattent pour l'Angleterre qu'il faut agiter cette question."

Déclaration de la guerre américaine.—A l'époque où nous sommes arrivés, la gloire militaire de Napoléon rayonnait sur toute l'Europe. Cependant la Grande-Bretagne, prétendant conserver sa suprématie maritime, insistait sur ce qu'on appelle le *droit de recherche*, c'est-à-dire le droit d'aller saisir à bord des vaisseaux neutres les déserteurs de sa flotte. La marine marchande des États-Unis, qui avait amplement profité de ces désertions, subissait difficilement cette mesure reconnue cependant par les puissances européennes. Tout en tenant à se renforcer dans la lutte contre Napoléon, la flotte anglaise n'abordait néanmoins que les vaisseaux suspects d'une nation neutre. Un vaisseau anglais aborda la frégate *Chesapeake* des États-Unis, dépassa ses droits en tuant plusieurs hommes de l'équipage et en réclamant quatre marins comme déserteurs. Les ports des États-Unis furent aussitôt fermés à l'Angleterre jusqu'à ce que celle-ci eût réparé ses torts et donné des garanties contre toute agression future : c'est ce qu'elle fit. Peu après, le gouvernement britannique interdisait tout commerce avec la France et ses alliées. Napoléon rétorqua en prohibant tout commerce avec l'Angleterre et ses colonies (1807)). La même année, les États-Unis établirent sur leurs rivages un embargo général, qu'ils révoquèrent en 1808, parce qu'il nuisait plus à leur commerce qu'à celui des autres nations. Il y avait exception pour la France et l'Angleterre, à cause de leurs prétentions sur les mers.

Afin de favoriser le commerce de la France avec les colonies, Napoléon renonça à deux décrets[1] en faveur de la grande république américaine, et tourna ainsi cette dernière contre l'Angleterre, qui, malgré ses promesses, n'avait que légèrement modifié ses ordonnances. En réponse à la sage diplomatie de Napoléon, les Américains levèrent leur interdit à l'égard de la France et le maintinrent à l'égard de l'Angleterre (2 mars 1811). Alors la position extrêmement tendue amena incessamment la guerre, que le congrès de Washington déclara à la Grande-Bretagne, le 18 juin 1812. Devenus les alliés de Napoléon, es Américains s'attendaient de jour en jour à voir le grand empereur venir attaquer le Canada. Ils présumaient aussi que les Canadiens français, mécontents des molestations de Craig, s'uniraient à eux pour

---

1 Le décret de Berlin (1806), qui prescrivait de fermer les ports continentaux aux navires anglais, et le décret de Milan (1807), qui déclarait que n'importe quel vaisseau soumis à l'Angleterre pouvait être saisi par les vaisseaux français.



25. Campagnes de 1812, 1813 et 1814.—Carte générale

prendre fait et cause contre l'Angleterre, mais ils se trompaient. Les Canadiens, voulant conserver leurs droits et leur liberté, n'étaient pas plus prêts à les sacrifier en faveur des États-Unis qu'en faveur des Anglais. Cette fois encore, se rendant aux conseils du clergé, ils se déclarèrent pour l'Angleterre.

Les troupes des États-Unis étaient évaluées à 175,000 hommes, tandis que celles du Canada ne dépassaient pas 60,000, parmi lesquelles on comptait 5,454 soldats anglais[1]. Le gouverneur envoya les troupes régulières vers les frontières ; la garde de Québec fut confiée aux milices canadiennes.

Dans cette circonstance, la législature réunie par le gouverneur décida que du papier-monnaie portant intérêt et rachetable par la couronne anglaise, serait émis et servirait en guise d'argent dur, afin d'empêcher le métal de passer aux États-Unis.

Le Haut-Canada se montra également bien disposé. Le général *Brock*, gouverneur de cette province, était un homme intelligent, actif, de politique droite et habile militaire. *Brock* écrivait (26 juin 1812) au capitaine Roberts, qui tenait un poste au nord-ouest de Michillimakinac, et lui donnait connaissance de la déclaration de guerre.

L'invasion américaine devait se faire par trois endroits. Le général *Hull*, à la tête de l'armée de l'ouest, devait traverser la rivière *Détroit ;* le général *Van Rensselaer*, était chargé de conduire la grande armée du centre à la frontière de Niagara ; le général *Dearborn*, commandant en chef, dirigerait l'armée du nord-ouest sur Montréal, par la rivière Richelieu. Nous allons voir maintenant une série de combats.

Le général américain Hull.—En juillet, le général américain *Hull*, commandant 2,000 hommes, traversa le fleuve au Détroit, entra dans le *Western District*, d'où il lança une proclamation invitant les Canadiens à se ranger sous son drapeau protecteur. Après leur avoir rappelé la tyrannie et l'injustice de l'Angleterre envers eux, il ajoutait qu'il venait leur offrir les avantages inestimables de la liberté civile, politique et religieuse. Il prônait ensuite cette liberté qui les avait fait triompher dans les orages de la révolution, les avait placés dans un rang élevé parmi les nations et leur avait procuré plus

---

1 Les soldats anglais étaient répartis comme suit : artillerie, 445 ; volontaires réguliers, 1,226, troupes de ligne, 3,783.

de calme, de sécurité et de richesse que n'en a jamais possédé aucun autre pays.

Hull se montra plus habile dans son adresse que dans ses opérations militaires : il se mit à l'œuvre, après être resté près d'un mois dans une inaction absolue. Plusieurs de ses détachements furent défaits. Le lieutenant *Rolette*, avec six hommes seulement, avait enlevé une goélette américaine, chargée de troupes et de bagages, sur la rivière Détroit (3 juillet). Le capitaine anglais *Roberts*, aidé de *Pothier*, s'était emparé de *Michillimakinac* (17 juillet). Ils n'avaient avec eux qu'une trentaine de soldats et deux cents voyageurs canadiens. Hull lui-même, fait prisonnier, fut conduit à Montréal où il fut échangé contre trente prisonniers anglais. Lorsque le général Hull rentra dans son pays, il fut traduit devant un conseil de guerre, qui le condamna, à cause de sa lâcheté, à être fusillé. Le président Madison intervint, et lui accorda son pardon à cause de son âge avancé et des services qu'il avait rendus dans les guerres de la révolution.

Le général anglais Brock et le général américain Van Rensselaer.—Pour apprendre aux Américains à respecter son territoire, le général Brock prorogea le parlement, se porta vers la frontière du Détroit, campa à Amherstburg, où il assembla trois cents réguliers, quatre cents miliciens et six cents sauvages,sous le commandement du colonel Proctor, prit le fort Détroit (16 août) sans qu'on lui opposât de résistance, retourna sur ses pas, et attendit l'ennemi sur la frontière de Niagara, entre les lacs Érié et Ontario.

Tandis que ces faits se passaient à la tête du lac Érié, les forces ennemies se réunissaient en deux armées pour agir sur les lacs Ontario et Champlain ; elles étaient reliées entre elles par de petits pelotons qui devaient troubler la frontière canadienne.

Van Rensselaer, chargé de l'armée du centre, rassembla ses troupes sur la rivière Niagara, vis-à-vis de Queenston. Il traversa le fleuve (13 octobre), et parvint à s'établir sur les hauteurs de Queenston, après avoir culbuté les troupes anglaises, composées en grande partie de miliciens. Dans un mouvement précipité, le général Brock, qui se trouvait au fort Georges, sur la rivière Niagara, marcha avec quelques troupes à la rencontre de l'ennemi. Dans la chaleur de l'action une

balle le renversa mort sur le champ de bataille[1]. Les Anglais suspendirent le combat jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts.

Le général anglais Sheafte.—*Sheaffe*, qui remplaça le général *Brock* (1812), attaqua les Américains sur les hauteurs de Queenston et les obligea à lâcher pied. Les uns se cachèrent dans les broussailles ; d'autres se précipitèrent aveuglément de la falaise dans la rivière. Sur 1,200 à 1,500 hommes qui avaient pris part à la bataille, 1,000 environ posèrent les armes.

Sheaffe conclut un armistice avec le général *Smith*, qui avait remplacé Van Rensselaer à Niagara. L'appel chaleureux de Smith aux jeunes Américains, réunit 5,000 hommes. Le colonel anglais Bishop, à la tête de 1,100 hommes, les mit en déroute sur le lac Érié (28 novembre). *Smith* fut obligé de se retirer furtivement pour se soustraire à l'indignation de ceux qui l'avaient suivi.

Telle fut la fin des opérations des troupes américaines de l'ouest et du centre.

Opérations de l'américain Dearborn.—L'armée de Dearborn, forte de dix mille hommes, campa peu de temps sur les rives du lac Champlain, puis marcha sur Montréal avec beaucoup d'hésitation. A la rivière Lacolle, elle rencontra le major canadien Salaberry, commandant les avant-postes, qui s'y étaient fortifiés pour tenir l'ennemi en échec. Des troupes des différents points de l'île de Montréal, sous les ordres du colonel Deschambault, traversèrent le fleuve, de Lachine à Caughnawaga, pour rejoindre Salaberry. Il vint aussi des renforts de Longueuil, de Laprairie et de Vaudreuil. Dans la nuit du 20 novembre, deux colonnes américaines, qui traversèrent la rivière pour cerner le corps le plus avancé du major Salaberry, par une méprise singulière, se prirent réciproquement pour l'ennemi et se fusillèrent si vigoureusement, que les troupes canadiennes ne trouvèrent rien de mieux que de les laisser faire. Cet incident et la nouvelle que toutes les troupes de Montréal étaient en marche vers les points menacés, déterminèrent la retraite de Dearborn.

L'armée régulière des Anglais enleva le poste de Salmon-River de Saint-Régis, dans le comté de Huntingdon. Les Américains

1 Un monument lui a été élevé à l'endroit où il fut tué.

firent une descente infructueuse, au-dessus des chutes Niagara, entre les forts Érié et Chippewa.

Événements sur mer.—L'honneur du drapeau américain fut plus vigoureusement soutenu sur mer. Les frégates anglaises durent baisser pavillon devant les frégates américaines commandées par le général Hull et le commodore Decatur. Les Anglais furent précisément défaits où ils étaient le plus sûrs d'être victorieux. En 1812, plus de trois cents vaisseaux battant pavillon anglais tombèrent au pouvoir des Américains.

Réunion du parlement.—Après la campagne de 1812, la chambre d'assemblée se réunit à Québec, le 29 décembre. Le gouverneur loua le patriotisme des Canadiens et assura qu'il serait la sauvegarde de leurs foyers. Les délibérations furent moins orageuses que d'habitude. L'assemblée vota, pour les besoins de la guerre, des droits d'entrée de 2½ pour 100 sur toutes les marchandises, autres que les denrées, qui seraient importées par les négociants du pays, et de 5 pour 100 sur celles introduites par les étrangers ; elle porta l'émission des billets d'armée à 500,000 louis, et accorda, en outre, 40,000 louis pour équiper la milice et subvenir à d'autres dépenses de guerre.

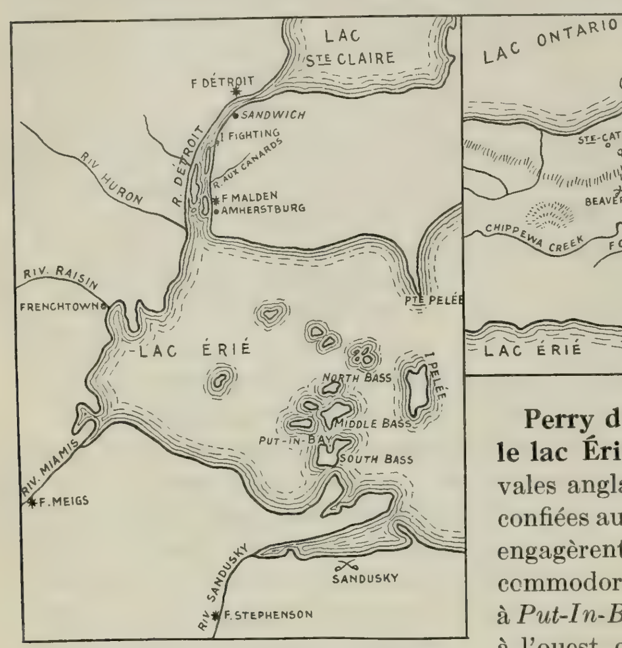
Campagne de 1813 : frontières de l'ouest.—Les Américains suivirent leur plan de campagne de l'année précédente. Les chefs étaient changés, et l'armée du centre divisée : l'aile droite devait se porter sur *Oswégo* et *Sackett's Harbour*, et l'aile gauche sur les frontières de Niagara. Les hostilités recommencèrent au mois de janvier.

Harrison[1], chargé de l'armée de l'ouest, dirigea ses forces sur *Malden* et le fort du *Détroit*. *Winchester*, commandant l'avant-garde, se porta rapidement à *Frenchtown*, village situé sur la rivière *Raisin*, dont il s'empara; mais Proctor, colonel de l'armée anglaise, parti du Détroit à la tête de 1,100 hommes, dont 600 sauvages, reprit la place. *Winchester* et une partie de ses soldats furent constitués prisonniers. Les Américains posèrent les armes à condition d'être protégés contre les tortures indiennes ; mais les sauvages, exaspérés dans ces sortes de circonstances, torturèrent plusieurs blessés. Le combat de Frenchtown fit perdre deux cents hommes aux Anglais et plus de trois cents aux Américains.

---

1 Il devint ensuite président des États-Unis : son petit-fils, Benjamin Harrison, le fut aussi.

Harrison, retiré au fort *Meigs*, sur la rivière des *Miamis*, vit bientôt Proctor l'attaquer. Le général *Clay*, accouru pour secourir Harrison, se retira forcément après avoir perdu près de la moitié de ses troupes, comptant douze cents hommes. *Proctor*, en cherchant à s'emparer du fort *Stephenson*, éprouva un échec à la rivière de Sandusky, qui se jette dans le lac Érié.



26. Campagne de 1812, 1813 et 1814.—Environs du lac Érié

Perry défait Barklay sur le lac Érié.—Les forces navales anglaises sur le lac Erié, confiées au capitaine *Barklay*, engagèrent la lutte avec le commodore américain *Perry*, à *Put-In-Bay* (10 septembre), à l'ouest de la baie de Sandusky. Le combat dura quatre heures, et les chances furent partagées. Le vent, devenu tout à coup favorable à Perry, obligea tous les vaisseaux anglais à baisser pavillon. Barklay tomba lui-même, tout couvert de blessures, entre les mains des vainqueurs.

Cet échec força Proctor d'évacuer le fort du Détroit et les villages de Sandwich et d'Amherstburg, pour se replier vers le lac Ontario.

Moraviantown.—Harrison attaqua Proctor à Moraviantown, sur la rivière Thames, et l'obligea à se retirer avec une poignée de soldats ; les autres devinrent prisonniers (5 octobre). *Tecumseh*, ennemi des Américains, fut tué dans cette rencontre. La fidélité de ce

chef indien envers les Anglais, son éloquence et son influence sur les sauvages de la contrée, ont fait de lui un héros de cette guerre. La grande voix de Tecumseh avait soulevé les *Cris ;* mais cette nation, après quelques exploits sanguinaires, subit une suite de revers désastreux qui finirent par l'exterminer presque entièrement.

Harrison retourna au Détroit, et pendant le reste de la guerre, les Américains furent maîtres de la frontière, à l'ouest du lac Érié. La bataille de Moraviantown acheva de ruiner la réputation militaire de Proctor.

La sévérité du climat suspendit momentanément les hostilités. Dès que la glace le permit, le capitaine *McDonnell* traversa le fleuve pour attaquer la garnison américaine d'Ogdensburg. La place fut enlevée. Il brûla deux goélettes et deux canonnières, s'empara de onze pièces d'artillerie et d'une grande quantité d'effets de milice.

Prise d'York (Toronto).—Au printemps de 1813, les généraux américains Dearborn et Pike tentèrent de prendre York, capitale du Haut-Canada. *Sheaffe* commandait à cet endroit un détachement de réguliers anglais. Les Américains effectuèrent une descente à Humber Bay, à l'ouest de la ville, arrivèrent par derrière les Anglais et, marchant à l'est, prirent le fort situé à l'embouchure du port. Vers la fin de l'assaut, il y eut une explosion qui tua un bon nombre d'hommes des deux armées et en blessa plusieurs. Le général *Pike,* qui se trouvait parmi les blessés, mourut à bord d'un vaisseau quelques heures après.

Sheaffe marcha ensuite vers Kingston avec ses réguliers, laissant aux autorités locales le soin de régler la capitulation. Les historiens américains assurent que leurs troupes trouvèrent à York un homme scalpé, pendu près du fauteuil des orateurs de la chambre législative, ce qui les porta à brûler incontinent un certain nombre de maison, à titre de représailles ; d'ailleurs ils ne voyaient en cette ville qu'un point stratégique inutile. La flotte américaine retourna à Sackett's Harbor où se trouvait son arsenal.

Stony Creek.—Ne pouvant pas résister tout à la fois aux forces américaines par terre et par eau, le général *Vincent* fit sauter le fort *Georges* (27 mai 1813). Il se dirigea ensuite vers Queenston d'où, après avoir retiré toutes les forces de la frontière, il s'enfuit sur les hauteurs de *Burlington,* à l'ouest du lac Ontario. Un détachement

américain commandé par les généraux *Winder* et *Chandler*, qui marchaient à sa poursuite, s'arrêta à *Stony-Creek*, et fut défait par *Harvey*, pendant la nuit (5 juin). Les deux généraux américains, constitués prisonniers avec cent vingt des leurs, laissèrent aux Anglais quatre canons et d'autres munitions de guerre.

Beaver Dams.—Entre les forces opposées, il y eut une escarmouche à *Beaver Dams*, poste situé à quelques milles à l'ouest de Queenston, où s'arrêta un petit détachement anglais commandé par *Fitzgibbon ;* cinq cents Américains, traînant deux canons, résolurent d'aller les déloger.

La femme d'un militaire blessé, *Laura Secord*[1], ayant eu vent du mouvement des Américains, se fraya un chemin à travers leurs pelotons et fit vingt milles à pied pour avertir Fitzgibbon du projet de l'ennemi. Les Anglais se dirigèrent du côté de Queenston. A quelque distance de cette place, ils trouvèrent les Américains rangés en bataille et combattant contre une bande d'Indiens, sous les ordres du capitaine *Kerr* et du jeune *Brand.* Fitzgibbon sortit du bois portant en main un drapeau parlementaire, et demanda aux Américains de se rendre, ce qu'ils effectuèrent après un court pourparler.

Le dévouement de Laura Secord et le stratagème de Fitzgibbon figurent parmi les beaux exploits de 1813. En juillet, les forts *Schlosser* et *Black-Rock* furent pris par les Anglais ; les Américains opposèrent peu de résistance.

Les Américains se retirent des frontières de Niagara.—En décembre, le général anglais *Drummond* fut envoyé sur la frontière de Niagara pour y prendre l'offensive. Le général américain *McClure*, avant d'abandonner le fort Georges, pour se retirer dans les parages américains, commit un acte odieux en mettant le feu au village de Newark (Niagara), et en exposant ainsi le peuple à la plus rigoureuse misère. Pour se venger de cet acte inhumain, les Anglais se fixèrent à Buffalo, sur la rive opposée de Niagara, et incendièrent plusieurs villages américains. Le général Drummond condamna par une proclamation la conduite des siens, tout en la justifiant comme représailles de la brutalité de McClure.

---

1 En 1911, un monument, à Laura Secord a été élevé sur les hauteurs de Queenston.

Combat naval.—Vers la même époque, le général sir George Prevost essuyait un échec à Sackett's Harbor. On y vit ensuite les flottes opposées livrer un combat naval (28 septembre), devant York (Toronto). Après deux heures de lutte, sir *James Yeo* fut complètement battu par le commodore américain *Chauncey.* Cette défaite mettait le Haut-Canada entre les mains de l'ennemi. Grisés de ces exploits, les Américains tentèrent de faire définitivement la conquête du Canada. Pour cet effet, ils réunirent l'armée du centre à celle du nord, qu'ils devaient diriger sur Montréal et ensuite sur Québec. La première, comptant huit à dix mille hommes sous les ordres de *Wilkinson,* s'embarqua à *French Creek*[1], descendit le fleuve Saint-Laurent dans des barges qu'une flottille armée escortait et défendait, le tout suivi sur la rive canadienne par un gros bataillon.

Après avoir débarqué une partie de ses troupes au Long saut, *Wilkinson* poursuivit sa route sur le fleuve jusqu'à *Chrysler's-Farm,* où il livra bataille et essuya une défaite (11 novembre) après deux heures de combat. Cette victoire, qui fit honneur au colonel anglais Morrison, n'empêcha pas Wilkinson de poursuivre sa route jusqu'à *Cornwall.* Il y apprit que Hampton, commandant l'armée du nord, venait d'être battu à Châteauguay. Sans cette nouvelle, Wilkinson, s'avançant vers Montréal, y serait entré.

Victoire de Châteauguay.—Hampton, après avoir passé l'été aux environs du lac Champlain, se mit en marche au mois d'octobre, pour opérer sa jonction avec Wilkinson. Son armée comptait 7,000 hommes[2]. Salaberry[3], avec trois cents Canadiens, l'attendait sur les bords de la rivière Châteauguay, où il s'était retranché au moyen d'abatis d'arbres fortement liés, formant quatre lignes de défense : les trois premières étaient situées à six cents pieds l'une de l'autre ; la quatrième, placée à un demi-mille en arrière, aboutissait à un gué qu'il fallait à tout prix défendre. Le 26 au matin, une forte colonne de l'armée de Hampton s'avança, précédée d'un officier de haute

---

1 Situé à sept lieues au-dessus de Sackett's Harbor.

2 Hampton et Wilkinson, envahissant le Bas-Canada pour prendre Montréal, avaient les deux plus belles armées formées par les Américains depuis le commencement de la guerre.

3 *Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry* (1778-1829), appelé le Léonidas canadien, naquit à Beauport, servit onze ans sous Prescott aux Antilles, vit le fameux siège du fort Mathilde (1794), commanda une compagnie de grenadiers dans l'expédition de la Martinique (1795), et fut nommé aide de camp du général Rottenburg, pendant le siège de Flessingue (1809). Revenu au Canada, sir George Prevost le mit à la tête d'un corps de voltigeurs canadiens qu'il commanda valeureusement.

stature qui cria en français aux voltigeurs : " Braves Canadiens, rendez-vous, nous ne voulons pas vous faire de mal." Pour toute réponse, il reçut une balle qui le renversa raide mort ; ce fut le signal du combat. Malgré les décharges vigoureuses que firent de tous côtés les Américains, ils ne purent cependant réussir à entamer les retranchements des Canadiens. Les soldats de Salaberry visaient juste, et chacun d'eux était sûr que chaque coup de fusil culbutait un ennemi.

Après une lutte acharnée de quatre heures, Hampton battit en retraite. Il avait éprouvé des pertes considérables. Les Canadiens ne comptèrent que deux morts et quatorze blessés. C'est ainsi que trois cents des nôtres remportèrent sur sept mille Américains une brillante victoire, que nos poètes ont chantée à bon droit ; c'est notre combat des Thermopyles[1].

La bataille de Châteauguay fit échouer le plan de campagne le mieux combiné des Américains, et mit un terme aux invasions de 1813.

Hampton se retira à *Plattsburg*, où son armée fut affaiblie par la maladie et la désertion.

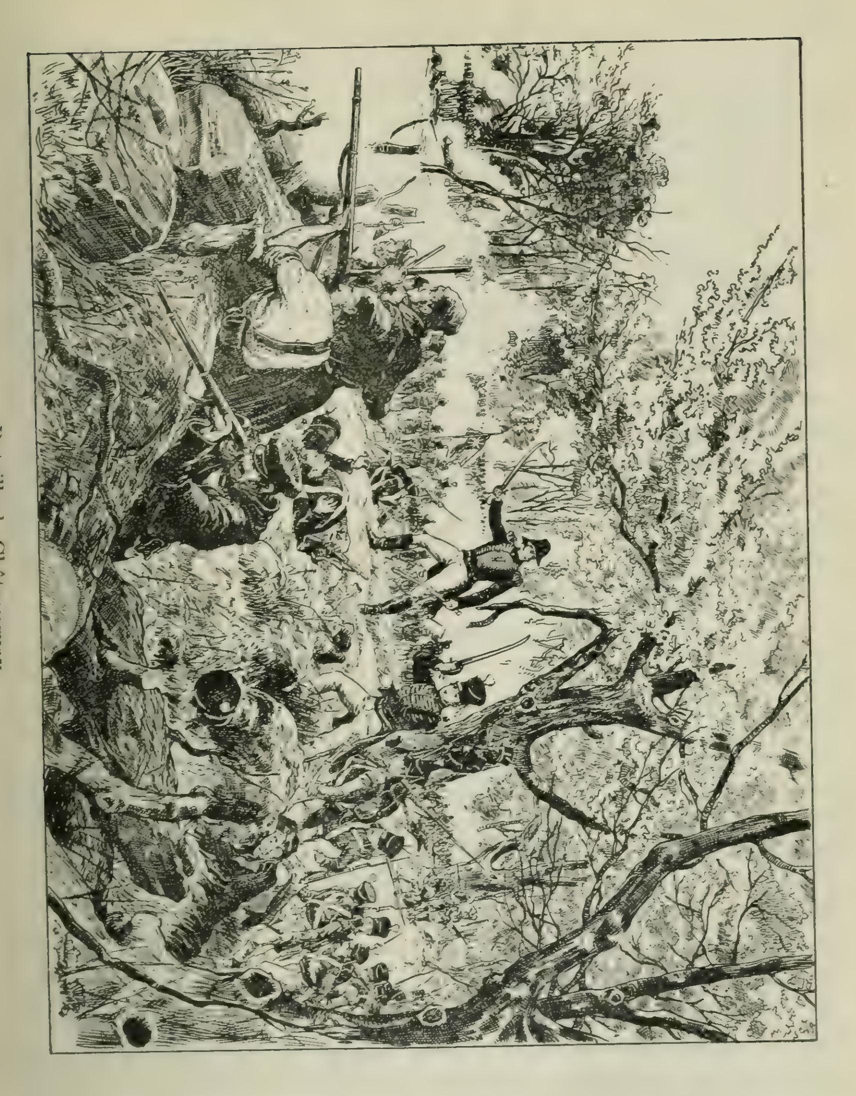
En apprenant la nouvelle de ce fameux exploit, *Wilkinson*, dont les troupes étaient à Cornwall, abandonna le projet de s'emparer de Montréal et prit ses quartiers d'hiver.

Le général en chef remercia de Salaberry, le prince régent le décora de l'ordre du *Bain*, et l'Angleterre fit frapper une médaille pour immortaliser cette victoire. Sur le champ de bataille, on a élevé une modeste colonne, avec l'espoir que le jour n'est pas loin où l'on verra se dresser un monument plus digne de ce fait glorieux.

La victoire de Châteauguay fut pour les Canadiens français le dernier exploit de la guerre américaine. L'ancienne bravoure de leurs ancêtres s'était manifestée une fois de plus chez eux pour la défense du pays. Si les batailles se fussent livrées dans le Bas-Canada, au lieu de 4,000 hommes de notre race dans ses rangs, l'Angleterre en eût sans doute compté un nombre beaucoup plus considérable.

Campagne de 1814.—Les hostilités, recommencées de bonne heure en 1814, eurent surtout pour théâtre les lacs Érié et Ontario. Les deux armées éprouvèrent alternativement des succès et des revers. On se

1 *Thermopyles*, célèbre défilé des montagnes de la Grèce, où trois cents Spartiates combattirent glorieusement contre une nombreuse armée de Perses, 480 ans avant J.-C.



Bataille de Châteauguay

Altier Léonidas canadien, ta valeur,
Comme un foudre guerrier, commande au champ d'honneur ;
A sept mille assiégeants trois cents des tiens font face,
Sans faiblir un instant ils emportent la place :
Chantons avec transport ce geste audacieux,
Qui, du fond des tombeaux, fit frémir les aïeux.

battait avec bravoure, on mourait avec gloire, mais le sang répandu de part et d'autre n'était pas suffisant pour assurer à aucun des partis un triomphe définitif.

Des forces inférieures, à la fin de mars, repoussèrent Wilkinson, au moulin fortifié sur la rivière de *Laco le,* près du lac Champlain. Cet échec porta les Américains à concentrer leurs forces dans le Haut-Canada.

Pendant que les troupes se dirigeaient vers le lac Ontario, le général anglais Drummond parut inopinément devant Oswégo, qu'il incendia (6 mai). Les Américains, au nombre de 1,900, sous les ordres du général Brown, prirent leur revanche à *Chippewa,* où 2,000 Anglais commandés par les généraux *Riall* et *Drummond* essuyèrent une sanglante défaite. Ces derniers, à leur tour, furent victorieux à *Lundy's Lane* (Ontario), après une lutte acharnée. Les Américains se retranchèrent au fort Érié ; Drummond y courut aussitôt. Il était près de les déloger quand le magasin des poudres sauta, mit en désarroi ses soldats, qui prirent la fuite ou posèrent les armes.

Troupes régulières anglaises au Canada.—L'abdication de Napoléon à Fontainebleau (1814) permit à l'Angleterre d'envoyer au Canada 14,000 hommes pour envahir les États-Unis. La flotte anglaise devait en même temps bloquer tous les ports américains, depuis la Nouvelle-Écosse jusqu'au Mexique. Le général Prevost, mis à la tête de l'armée, franchit la frontière à *Odelltown* et atteignit *Plattsburg* (6 mai). Mais la flotte anglaise, anéantie sur le lac Champlain par le commodore MacDonough et sur laquelle il comptait beaucoup, le fit battre en retraite, afin de ne pas éprouver le sort de Burgoyne. Pendant ce temps, les troupes anglaises obtenaient de beaux triomphes en Virginie.

Le général *Ross,* à la tête de 5,000 hommes, marcha sur *Washington,* capitale de la république ; il s'en empara, brûla le capitole et les principaux édifices publics, par mesure de représailles pour les dommages causés sur la frontière de Niagara, l'incendie de York et celui de Newark. Ross fut renversé mort par une balle, près de Baltimore, en regagnant la flotte stoppée dans la baie Chesapeake.

Les Américains remportèrent des succès à la Nouvelle-Orléans. Le général Jackson, commandant 6,000 hommes, repoussa 12,000 Anglais, en leur faisant essuyer une perte de 1,700 hommes tués ou

blessés. Le général anglais *Packenham* y trouva la mort, et les généraux *Gibbs* et *Keene* y furent blessés.

Tels furent, en somme, les principaux événements de la guerre anglo-américaine durant l'année 1814. Il est bon de signaler aussi que les villages situés sur les bords de l'Atlantique, dans les provinces maritimes, eurent beaucoup à souffrir des flibustiers américains, et que des pirates commirent toutes sortes de déprédations dans les bourgs des côtes de la baie *Fundy* et de la rade *Hall* (Hall's Harbor). Les habitants des vallées de Cornwallis et de Grand-Pré, furent souvent l'objet de semblables persécutions.

Traité de Gand.—La paix conclue (24 décembre 1814) à Gand, en Belgique, entre toutes les puissances de l'Europe, mit aussi un terme au conflit américain, et stipula la restitution des conquêtes réciproques faites pendant la guerre. Le tracé des frontières entre le *Maine* et le *Nouveau-Brunswick,* incertaines jusque-là, fut laissé au jugement de commissaires, et reçut une solution temporaire en 1818[1].

Population.—En 1811, le Haut-Canada comptait 77,000 âmes ; en 1814, 85,000. Cette dernière année, le Bas-Canada avait une population de 335,000 âmes.

Rappel et mort de sir G. Prevost.—Sir George Prevost réunit les chambres en janvier 1815. J.-A. *Panet,* nommé au conseil législatif, fut remplacé à la présidence de la chambre d'assemblée par M. Papineau, fils, âgé de vingt-huit ans, plus ardent que son père, et qui devait aussi porter ses principes beaucoup plus loin que lui.

Le parti anglais, ne pouvant pardonner à Prevost d'avoir été juste et bienveillant envers les Canadiens, l'accusa d'avoir été cause que la campagne de *Plattsburg* avait été manquée. Prevost passa en Angleterre pour se disculper. Avant son départ, il reçut des citoyens de Québec et de Montréal les adresses les plus flatteuses. Peu après son arrivée à Londres, il succomba sous le coup du chagrin et de la fatigue ; sa mort désarma ses accusateurs et sa mémoire fut respectée. D'ailleurs, *Wellington,* le ministre de la guerre, qui avait flairé l'intrigue, dans les accusations portées contre Prévost, avait rendu le plus beau témoignage de la conduite sage et prudente du gouverneur pendant la campagne. Plusieurs officiers qui s'étaient mal conduits dans le combat de Plattsburg, furent condamnés par une cour martiale.

---

1 Le compromis d'*Ashburton* donnera la solution définitive en 1842, à l'avantage de nos voisins.

GUERRE DE 1812-13-14

Victoires de l'Angleterre	Victoires des États-Unis
1812	
Détroit	
Queenston	
Lacolle	
1813	1813
Frenchtown	Put-in-Bay
Fort Meigs	Moraviantown
Burlington	Fort Georges
Châteauguay	Toronto
Chrysler's Farm	Queenston
	Sackett's Harbor
	York (Toronto)
1814	1814
Lacolle	Chippewa
Oswégo	Lac Champlain
Lundy's Lane	
11 victoires	9 victoires

LECTURE.—*Qui commandait à Châteauguay ?*—Depuis que le parlement fédéral a décidé de poser une pierre sur le champ de bataille de Châteauguay pour faire connaître le véritable site de la lutte du 26 octobre 1813, il s'est élevé trois ou quatre prétentions au sujet des officiers qui exerçaient le commandement soit au-dessus de Salaberry, soit conjointement avec lui, soit comme premier sous ses ordres.

Le général de Watteville, du corps des Meurons, commandait toute la partie du Bas-Canada où il y avait des troupes ; Salaberry était chargé de défendre la rivière Châteauguay et les cours d'eau qui y tombent. Après quatre ou cinq jours de travail pour construire des retranchements, Salaberry terminait sa tâche lorsque de Watteville arriva pour faire l'inspection et trouva le tout parfaitement exécuté. Cet officier supérieur repartit aussitôt. Le lendemain eut lieu la bataille. Donc, Salaberry a le mérite d'avoir préparé le champ sur lequel il a remporté la victoire ; on ne saurait exiger qu'il partage avec de Watteville.

Reste à savoir si quelqu'un a commandé en second durant la fameuse journée. Oui, c'était O'Sullivan, jeune avocat, appartenant à la milice de Beauharnois. Il composait à lui seul tout l'état-major de Salaberry. Ce dernier fait les plus grands éloges de sa conduite en qualité d'aide-de-camp et d'aide-major, se transportant sur tous les points de la ligne pour donner des ordres et parfois les faisant exécuter sous ses yeux.

Michel O'Sullivan était un garçon de belle prestance, parlant surtout le français, langue de sa mère. Il est l'auteur du " Récit d'un témoin oculaire ", qui raconte la bataille de Châteauguay mieux que personne n'a encore pu le faire. Il mourut juge, à Montréal, après avoir été solliciteur-général.

Quant au major F.-G. Heriot, qui passe pour avoir commandé en second à Châteauguay, il n'a pas même eu connaissance de la bataille.

Le lieutenant-colonel George McDonell a écrit qu'il avait eu ce commandement, mais nous savons qu'il n'en est rien. Survenu seul au moment de la bataille, McDonell fut chargé de se tenir avec la réserve, un peu moins de deux cents hommes, dans les troisième et quatrième lignes de défense, et il y resta toute la journée sans tirer un coup de fusil, la réserve n'étant pas appelée. L'avant-midi il se tenait à vingt arpents en arrière de la première ligne, où était Salaberry et, vers onze heures, il s'approcha de la seconde ligne, pour être plus à portée de son chef. Lorsque l'ennemi attaqua le flanc gauche de Salaberry, vers deux heures de l'après-midi, il se trouvait placé presque en face de McDonell, mais Salaberry accou ut, donna des ordres, remporta une seconde victoire et ne tint compte, ni de McDonell ni de la réserve[1].

BENJAMIN SULTE.

CHAPITRE VII

PROJET D'UNION DES DEUX CANADAS (1815-1826)

Luttes parlementaires.—Le général Drummond, gouverneur.—Ryland.—Sir John-Coape Sherbrooke, gouverneur.—Le duc de Richmond, gouverneur.—Affaires de l'Église.—Monk et Maitland.—Le comte de Dalhousie, gouverneur.—Projet d'union des deux Canadas.—Convocation des chambres.—Dalhousie en Angleterre.

Luttes parlementaires.—L'âpre ardeur des luttes parlementaires caractérisa la période de 1812 à 1837. L'assemblée législative réclamait sans cesse le droit de voter les subsides, c'est-à-dire toutes les sommes nécessaires au gouvernement pour le service public ; mais le gouverneur et le conseil exécutif s'obstinèrent toujours à lui refuser

1 "Bulletin des Recherches historiques" de 1895.

ce qu'elle demandait justement[1]. Cette question brûlante, qui parut assoupie pendant la guerre avec les États-Unis, se réveilla avec plus d'intensité au retour de la paix. Les luttes ardentes qu'elle entraîna eurent leur dénouement sur les champs de bataille (1837). En Angleterre, un certain parti formulait les mêmes plaintes qu'au Canada, mais on n'était pas encore assez avancé, dans le monde politique, et moins encore dans le peuple, pour épouser ces idées de réforme. De là, il s'ensuivait que les plaintes des Canadiens n'étaient pas écoutées. Ce que la haute classe ne voulait pas concéder, ce que le peuple anglais ne demandait même pas pour lui, on ne l'accordait pas à la colonie.

En Angleterre, ce qui a tenu dans l'insignifiance le parti de la réforme, de 1800 à 1840, sinon 1850, c'est l'impossibilité où il était d'indiquer le remède aux maux dont il se plaignait. On peut avancer qu'il en a été de même au Canada : on entendait beaucoup de plaintes et de récriminations, mais personne ne songeait à indiquer les moyens de sauver la situation[2].

Le général Drummond, gouverneur.—Le général Drummond remplaça par intérim le gouverneur Prevost. Voulant récompenser ceux qui s'étaient distingués pendant la dernière guerre, en leur con-

---

1 D'une manière générale, les subsides sont des impôts prélevés par le gouvernement pour les dépenses que nécessite l'administration d'un pays, comme le salaire des fonctionnaires publics, les bâtisses du parlement, les ponts et chaussées, les canaux, les prisons, etc. . .

Parla question des subsides, dans notre histoire, il faut entendre le conflit qui exista, au sujet de l'administration des finances, entre les deux conseils exécutif et législatif, et l'assemblée législative ou les députés élus par le peuple.

Le nœud de la difficulté consistait en ce que les membres de l'assemblée voulaient, avec justice, avoir la gérance des revenus publics, tandis que les deux conseils s'y refusaient obstinément.

Outre les revenus des taxes payées par le peuple, il y avait les revenus de la couronne, comme par exemple ceux des forges de Saint-Maurice, des lods et ventes et, en général, ceux des impôts prélevés en vertu des actes impériaux. Mais les revenus des impôts imposés par notre législature au peuple, excédaient de beaucoup ceux de la couronne.

Le conseil exécutif, appuyé par le gouverneur, prétendait avoir le droit d'administrer, indépendamment de l'assemblée, tous les revenus de la couronne et de faire voter en bloc, ou au plus par larges chapitres, la liste civile permanente pour toute la vie du roi. Il voulait n'avoir pas à quémander chaque année, auprès de l'assemblée, l'argent nécessaire pour payer ses employés.

De son côté, le conseil législatif ne voulait faire aucun vote d'argent sans l'approbation de l'exécutif, ni voter la liste civile annuelle, article par article, comme le voulait l'assemblée, en s'appuyant sur les vrais principes constitutionnels. D'ailleurs, comme la liste civile annuelle absorbait la plus large part des revenus publics, l'assemblée ne pouvait renoncer à ce qu'elle réclamait sans se désister du droit qu'elle avait à l'administration des deniers publics. "Selon John Russell, la conduite des chefs du parti français était dictée par l'acte de 1791".

2 B. Sulte.

cédant des terres, il ne tarda pas à s'apercevoir que de graves abus s'étaient glissés dans les bureaux de cette administration, malgré les instructions de Londres à ce sujet. De 1793 à 1811, plus de trois millions d'acres de terre avaient été donnés à des favoris. Le gouverneur Milnes n'en reçut pas moins de soixante-dix mille pour sa part.

Drummond trouva aussi un tel désordre dans le département des postes, qu'il en destitua le chef, *Hériot*. Ces investigations motivèrent les réclamations de la chambre, qui demandait un contrôle plus efficace sur les fonctionnaires publics.

Ryland.—Malgré la fidélité des Canadiens à la couronne pendant les guerres américaines, l'antagonisme de leurs anciens ennemis ne tarda pas à reparaître. L'évêque de Québec écrivait à Londres en 1820 : " Les ministres britanniques changent, mais l'esprit du ministère ne change pas." Ryland, revenu au Canada avec le titre de membre du conseil législatif (1812), ne chercha qu'à faire triompher les accusations qu'il avait portées contre les Canadiens pendant ses deux années passées en Angleterre. Prevost ne voulut pas l'accepter comme secrétaire, mais il lui conserva les appointements de cette charge, qu'il avait exercée pendant vingt ans. Ryland regrettait que Prevost n'eut pas embrassé la politique de Milnes et de Craig, et demeura toujours l'ennemi acharné des Canadiens. L'influence du parti animé de l'esprit de Ryland amena Drummond et le ministre des colonies à dissoudre la législature provinciale.

Sir John-Coape Sherbrooke, gouverneur.—Le nouveau gouverneur *Sir John-Coape Sherbrooke*, homme sage, prudent, modéré, conciliant et équitable, arriva à Québec le 21 juillet 1816. Il gagna l'estime publique par un acte de bienveillance, au début de son administration. Comme la gelée avait détruit une partie de la récolte, il envoya aux habitants menacés de la famine des vivres en abondance ; il prit ces vivres dans les magasins du roi ou les acheta sous sa propre responsabilité.

Après s'être mis au courant des affaires du pays, il écrivit en Angleterre qu'il désapprouvait la dissolution de la chambre, ordonnée par Drummond, concernant la question des juges ; admettait l'incompétence du juge *Sewell*[1], et trouvait opportun de reconnaître

1 En 1804, Sewell, étant alors procureur général, avait voulu faire abolir les paroisses catholiques ; il prétendait que les statuts de Henri VIII et d'Elisabeth devaient être observés, et qu'il ne devait pas y avoir d'évêque catholique au Canada.

officiellement l'évêque catholique de Québec. Malgré l'opposition du parti anglais, la nomination de Mgr Plessis, comme membre du Conseil exécutif, fut confirmée en 1818[1].

Presque tous les mêmes députés avaient été réélus dans les nouvelles élections. La session de 1818 fut agitée. La question des subsides passionnait les esprits. La mauvaise santé de Sherbrooke et la violence des luttes parlementaires l'engagèrent à demander son rappel ; il s'embarqua pour Londres peu de temps après la session : le clergé regretta vivement son départ.

Le duc de Richmond, gouverneur.—*Charles Lenox duc de Richmond et d'Aubigny*, l'un des personnages les plus éminents de la Grande-Bretagne, arriva pour remplacer Sherbrooke, avec son gendre Peregrine Maitland, qui était nommé lieutenant-gouverneur du Haut-Canada (29 juillet 1818). Héritier d'un grand nom et d'une grande fortune, le duc avait dissip´ ses biens par son faste, ses extravagances et son amour effréné du jeu.

Il était important de faire des réformes pouvant mettre un terme aux discussions qui déchiraient le pays au sujet des finances ; mais que pouvait-on espérer de ce duc qui avait gouverné l'Irlande tant bien que mal, et qui venait au Canada surtout pour refaire un peu sa fortune ?

Ses débuts urent maladroits. Les dépenses, augmentées d'un cinquième, firent rejeter la liste civile que le gouvernement voulait obtenir pour la durée de la vie du roi. Cette liste s'élevait au-dessus des ressources du pays, et la chambre sentait qu'il était urgent de réduire la dépense au lieu de l'augmenter. D'ailleurs les représentants du peuple comprenaient que la liste civile obtenue, 'e pouvoir exécutif, qui aurait eu les fonds nécessaires pour subvenir à ses dépenses annuelles et à celles de la justice, aurait pu, comme bon lui aurait semblé, dissoudre et proroger les chambres. La chambre voulut même retirer au gouvernement le droit acquis de distribuer les fonds votés sur sa demande. Le conseil législatif refusa de sanctionner le bill de la liste civile, qu'il qualifia d'inconstitutionnel et d'injurieux à la couronne. Le gouverneur, en prorogeant les chambres, complimenta les membres du conseil législatif de n'avoir pas trompé ses

1 A cette occasion, Mgr Plessis fut officiellement reconnu par le prince régent comme évêque romain catholique de Québec.

espérances et adressa imprudemment des blâmes et des reproches aux représentants, qu'il irrita encore davantage. Le temps de *Craig* semblait revenir, mais la mort inopinée de Richmond dissipa l'orage (28 août 1819) En revenant du Haut-Canada, où il était allé pour examiner les voies de communication et les endroits propres à l'érection de fortifications, Richmond fut mordu par un renard et mourut d'hydrophobie dans un village qui porte aujourd'hui son nom.

Ses restes mortels furent transportés à Québec et inhumés dans la cathédrale anglaise (4 septembre), au milieu d'un grand concours des autorités civiles et militaires. C'est e premier gouverneur anglais dont les cendres reposent dans ce pays.

Richmond avait visité les cantons de l'Est (1818-19) et donné des terres à beaucoup de vétérans des armées de Wellington. En cela, il n'avait fait que marcher sur les brisées de Sherbrooke qui, dans les mêmes parages, laissa son nom à un village, aujourd'hui ville florissante.

Affaires de l'Église.—Au milieu des luttes politiques, la foi florissait au Canada. Mgr Plessis fit un voyage en Angleterre et à Rome (1819-20) pour les affaires de son diocèse. Il était accompagné de M. *Turgeon*, son secrétaire, qui devint plus tard l'un de ses successeurs et de M. *E. Lartigue*, prêtre de Saint-Sulpice, qui le premi occupa le siège épiscopal de Montréal.

Mgr Plessis fut bien accueilli à Londres ; après plusieurs entretiens avec lord Bathurst, ministre des colonies, il obtint de postuler à Rome l'autorisation d'avoir un siège métropolitain à Québec et quatre suffragants. Mgr Plessis se rendit aux pieds de Pie VII pour faire confirmer ce projet. Le diocèse du Haut-Canada et celui du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Édouard, avaient déjà été acceptés précédemment. Les deux évêques titulaires étaient Mgr McDonnell pour le premier, et Mgr McEachern pour le second. Alors le souverain Pontife érigea en diocèses Montréal et le Nord-Ouest (1819). Deux ans plus tard, Mgr *Lartigue* était préconisé évêque auxiliaire[1] de Québec et administrateur de Montréal, et Mgr *Provencher* évêque du Nord-Ouest. Vers le même temps, Mgr Burke, était

---

1 Mgr Jean-Jacques Lartigue, de la compagnie de Saint-Sulpice, fut sacré évêque de Telmesse en 1821, et occupa, le premier, le siège épiscopal de Montréal, en 1836.

nommé vicaire apostolique de la Nouvelle-Écosse et les infortunés Acadiens se trouvaient confiés à sa sollicitude pastorale. Pour ne pas froisser les esprits, Mgr Plessis ne s'intitulait archevêque de Québec que dans ses rapports officiels avec Rome. Mgr *Signay* prit le premier officiellement le titre d'archevêque à l'occasion de l'érection du Canada en province ecclésiastique.

En visitant son vaste diocèse, avant la division, Mgr Plessis remarquait avec bonheur qu'au Nouveau-Brunswick, à la Nouvelle-Écosse et dans l'île du Prince-Édouard, les catholiques nombreux conservaient la foi des anciens Acadiens; qui avaient su se faire respecter des puritains d'Halifax. Les ruines solitaires de Louisbourg mouillaient ses yeux de larmes.

Ses grandes qualités du cœur et de l'esprit le faisaient aimer et respecter. Pendant longtemps, quand on demandait : " Quel est le plus grand homme que le pays a produit ? " les Canadiens s'empressaient de répondre : " C'est Mgr Plessis ".

Partout les sauvages repoussaient les ministres protestants et demandaient au *Grand Père des priants* des Robes noires semblables à celles qui avaient évangélisé leurs aïeux. Ce fut pour répondre plus complètement aux besoins spirituels de la colonie, que ce digne évêque voulut démembrer son diocèse. D'ailleurs, en cela, ne lisait-il pas dans l'avenir et ne prévoyait-il pas que le *pays des glaces*, jadis si dédaigné, serait administré en 1916 par quarante-six évêques ou vicaires apostoliques ? A la mort de l'éminent prélat, arrivée le 4 décembre 1825, après un glorieux et fécond épiscopat de dix-neuf ans, lord Dalhousie disait, dans une dépêche envoyée en Angleterre : " L'Église a perdu un véritable prélat, le peuple un fidèle gardien de ses intérêts, et le roi un loyal sujet."

Monk et Maitland.—En attendant l'arrivée du gouverneur Dalhousie, la colonie fut d'abord administrée par M. *Monk*, qui au grand étonnement de tout le monde, prorogea les chambres ; ensuite, par sir *Peregrine Maitland*, qui vit la nouvelle chambre encore plus hostile que l'ancienne aux prétentions du conseil exécutif.

Le comte de Dalhousie, gouverneur.—Le comte *de Dalhousie* arriva à Québec pendant le temps des élections (18 juin 1820). Sa brillante réputation militaire, acquise en Égypte, en Flandre et dans la péninsule espagnole, le fit accueillir favorablement. Les chambres

s'ouvrirent le 14 décembre. Le discours du gouverneur porta à croire qu'il voulait l'harmonie ; mais ses maladresses inexcusables, surtout dans les circonstances difficiles où se trouvait le pays, irritèrent tellement les Canadiens que son administration fut encore plus critiquée que celle de ses prédécesseurs. Le conseil législatif rejeta la liste civile en déclarant : " Qu'il avait incontestablement le droit de participer au vote des subsides ; que tout octroi d'argent fait sans son secours était nul ; qu'il n'accepterait aucun bill de subsides sans la demande expresse du représentant du roi, aucune liste civile qui serait divisée soit par articles, soit par chapitres, ou qui ne serait pas accordée pour la vie du prince." L'assemblée déclara nettement au conseil que les prétentions qu'il venait d'énoncer étaient contraires à la constitution et aux usages parlementaires. Le bill des finances fut rejeté par le conseil. Après avoir signalé au gouverneur que la charge de certains fonctionnaires publics largement rétribués était une véritable sinécure, la chambre fut prorogée. Dans une nouvelle réunion des chambres (1821), les droits sur la liste civile furent encore revendiqués ; mais le refus du conseil de laisser voter les subsides dans le sens de l'assemblée entrava la marche des affaires et acheva de rendre tout accommodement impossible.

L'administration de Dalhousie fut surtout caractérisée par le projet d'union des deux Canadas (1822) et la crise politique de 1827-28. Il est bon de remarquer que l'aménité de caractère de ce gouverneur, ses vues élevées pour le progrès de l'éducation, du commerce et de l'industrie, le rendaient estimable dans sa vie privée.

Projet d'union des deux Canadas.—Le projet d'unir les deux Canadas, ajourné par la guerre américaine, préoccupait le bureau colonial de Londres depuis 1807. Le but des Anglais, en détruisant l'œuvre de Pitt, était de noyer la population française pour lui faire perdre sa langue, de restreindre la liberté du culte catholique et d'empêcher d'arriver le bill des subsides.

Pour entraver cette mesure funeste à nos droits et à notre liberté, deux assemblées publiques étaient tenues au mois d'octobre 1822 à Montréal et à Québec. Des comités furent organisés surtout dans ces deux villes pour préparer des adresses. Couvertes de plus de 60,000 signatures, elles furent portées au pied du trône par MM. *Neilson* et *Papineau*[1].

---

1 La majorité des habitants du Haut-Canada était opposée à l'Union, en 1822.

Le clergé, voyant ses intérêts temporels et sa suprématie spirituelle menacés, se mit de la partie.

James Stuart, délégué plusieurs fois par la chambre comme agent en Angleterre, démentit les sentiments qui avaient semblé l'animer jusqu'alors en se chargeant d'aller soutenir la requête des partisans de l'union. Mgr Plessis, aussi grand patriote qu'éminent prélat, comprit le danger de la loi projetée et adressa des lettres à l'évêque catholique Mgr *Poynterm,* à *Lymburner* et à sir *John Sherbrooke. MacIntosh, Burdett, Bright* et *Lymburner*[1] firent une forte opposition à *Ellice*[2], chef du parti *Whig*[3], qui voulait à tout prix l'union. Le bill présenté à la chambre des communes, échoua à la deuxième lecture (1820); mais, malgré cela, le ministère n'améliora pas l'organisation de la colonie, et l'agitation continua avec plus de violence que jamais. Le mémoire rédigé dans cette circonstance est un des meilleurs documents du genre.

Convocation des chambres.—Le gouverneur ouvrit le parlement au commencement de janvier 1823. En l'absence de M. Papineau, qui était à Londres, M. *Vallières de Saint-Réal* siégea en qualité de président de la chambre d'assemblée. On protesta énergiquement contre le projet de l'Union. Des sommes furent votées pour les canaux de Lachine et de Chambly. La question des subsides ne fut pas reprise et reçut temporairement une solution contre toute attente.

La question des finances se compliquait de plus en plus. Le receveur *Caldwell,* soupçonné de péculat à cause des travaux considérables qu'il avait entrepris et de la vie opulente qu'il menait, donnait lieu de faire présumer à la chambre d'assemblée qu'il n'avait pas moins de 100,000 louis entre les mains ; mais les unionistes qu'il hébergeait tinrent à ce que l'on passât légèrement sur les accusations portées contre lui.

La chambre refusa de rembourser à la caisse militaire les £60,000 dépensés par Dalhousie (1822 et 1823) pour l'administration civile[4], et aussi de souscrire à l'adresse des États-Unis demandant au roi la

---

1 *Lymburner* avait protesté devant les communes contre la division de la province en 1791.

2 *Ellice* était propriétaire de la seigneurie de Beauharnois, qu'il avait achetée de la famille Lotbinière.

3 Le parti *Whig* (libéral) s'interposa entre les torys (conservateurs) au Canada et le ministère tory de Londres, pour faire abroger la constitution de 1791.

4 La chambre regardait cet emprunt comme une faveur accordée au receveur général, qui méritait d'être démis de sa charge au lieu d'être appuyé.

libre navigation dans le Saint-Laurent. La rupture fut alors complète entre le conseil exécutif et la chambre d'assemblée. Le gouverneur prorogea les chambres sans avoir rien pu obtenir de ce qu'il demandait (9 mars 1824).

Dalhousie en Angleterre.—Après la session, Dalhousie passa en Angleterre. Le lieutenant-gouverneur *Burton* le remplaça pendant son absence. Le parti populaire fut augmenté par les élections générales qui eurent lieu pendant l'été (1824). Les chambres s'ouvrirent le 8 janvier 1825, et les représentants du peuple votèrent les subsides par articles détaillés. Les députés mirent à la disposition du gouverneur une somme globale pour suppléer au défaut du revenu de la Couronne. Le conseil accepta le budget. La chambre crut alors à un arrangement définitif, mais à ce sujet, l'Angleterre blâma la conduite de Burton. Dès son retour en 1826, Dalhousie convoqua les chambres, qu'il prorogea dans un langage insultant, après avoir refusé de sanctionner le bill des subsides passé sous Burton.

LECTURE.—*Luttes des Canadiens français.*—Les deux Canadas furent séparés en 1791, pour soustraire à la prépondérance française la province supérieure, où l'élément anglais dominait. La population du Haut-Canada, s'accroissant de jour en jour par d'incessantes immigrations, ne tarda pas à égaler celle du Bas-Canada qui ne s'augmentait qu'au moyen des naissances, néanmoins nombreuses. Cet ordre de choses amena l'Union dont le but, comme on l'a vu, était de neutraliser et d'annihiler plus tard complètement toute influence de la partie française. Les marchands anglais, poursuivant l'idée d'être maîtres du commerce et de toute la finance, ne manquèrent pas d'appuyer fortement ce projet ingénieux. Les Canadiens, malgré leur petit nombre et leurs désastres, déployèrent une invincible résistance pour le combattre. " Depuis 1757, dit Garneau, tous les malheurs qui peuvent frapper un peuple se sont réunis pour accabler les Canadiens. La guerre, la famine, les dévastations sans exemple, la conquête, le despotisme civil et militaire, la privation des droits politiques, l'abolition des institutions et des lois anciennes, tout cela est arrivé simultanément ou successivement dans notre patrie, en l'espace d'un demi-siècle. L'on devait croire que le peuple canadien, si jeune, si faible, si fragile, se fût brisé, eût disparu au milieu de ces longues et terribles tempêtes soulevées par les plus puissantes nations de l'Europe et de l'Amérique ; il n'en fut rien pourtant : abandonné, oublié complètement par son ancienne mère-patrie, pour laquelle il est peut-être un remords ; connu à peine des autres nations, dont il n'a pu exciter ni l'influence ni les sympathies, il a lutté seul contre toutes les tentations hostiles à son existence, et il s'est maintenu, à la surprise de ses oppresseurs découragés et vaincus. Admirable de persévérance, de courage et de résignation, il n'a jamais désespéré un moment. Confiant dans la religion de ses pères, révérant les lois

qu'ils lui ont laissées en héritage, et chérissant la langue dont l'harmonie a frappé son oreille en naissant, et qui a servi de véhicule aux pensées de la plupart des grands génies modernes, pas un seul Canadien de père et de mère, n'a jusqu'à ce jour, dans le Bas-Canada, trahi aucun de ces trois grands symboles de sa nationalité : la langue, les lois, et la religion."

CHAPITRE VIII

CRISE POLITIQUE DE 1827 (1827-1835)

Adresse de M. Papineau.—Nouvelles élections.—Intransigeance de Dalhousie.—James Kempt, administrateur.—Lord Aylmer, gouverneur.—Société nationale.—Émeute à Montréal.—Épidémie.—Cantons de l'Est.—Session de 1832.—Stanley.—Les quatre-vingt-douze résolutions.

Adresse de M. Papineau.—Le discours mordant de Dalhousie à la fermeture des chambres (1826), son refus de sanctionner le bill des subsides voté sous Burton, et la violence de la presse faisaient présager une nouvelle crise politique. Il faut cependant reconnaître que la *Gazette de Québec*, rédigée par M. Neilson, père, se tint toujours à l'égard de ses adversaires dans la mesure du respect et de la modération. Les principaux représentants du district de Montréal répondirent au discours du gouverneur par une adresse à leurs commettants. Cette adresse, accusant Dalhousie de la suspension des travaux législatifs, fut signée par MM. *Papineau*, *Heney*, *Cuvillier*, *Quesnel* et autres députés. Elle fit grand bruit et devint le signal d'un mouvement populaire.

Nouvelles élections.—Les nouvelles élections occasionnèrent de vifs débats ; dans plusieurs endroits il y eut des rixes et beaucoup de désordres ; néanmoins les Canadiens réussirent d'emblée. Le *Canadian Spectator*, rédigé par *Waller*, journaliste de talent et jouissant d'un grand prestige, disait : " Les élections sont finies, les amis du roi, de la constitution et du pays ont remporté une victoire complète. Les employés de lord Dalhousie et l'administration elle-même ont été partout hautement désapprouvés." Le gouverneur, à ce désaveu de sa politique, n'en devint que plus opiniâtre et ne voulut voir que des rebelles dans tous les chefs de l'opposition.

Réunion des chambres.—Les chambres se réunirent le 20 novembre 1827. MM. *Papineau* et *Vallières* de *Saint-Réal* furent proposés pour la présidence. Le premier, devenu comme le pivot de la situation et dont le prestige sur les députés était incomparable, obtint trente-neuf voix, et le second, cinq. Le gouverneur rejeta cette élection et demanda qu'on en fit une autre. M. Cuvillier protesta en disant que l'approbation du gouverneur dans l'élection du président n'était qu'une pure formalité ; la majorité des membres ne se rendit point au désir de Dalhousie. Celui-ci prorogea alors le parlement. L'opposition ne resta pas inactive. Une adresse, couverte de plus de quatre-vingt mille signatures, exposant au roi tous les abus de pouvoir tant de fois reprochés au gouverneur, fut portée à Londres par MM. Viger, Cuvillier et Neilson.

De son côté, M. *Gale*, magistrat, chef de police à Montréal et chaud partisan du gouverneur, porta au bureau colonial d'Angleterre les adresses du parti opposé aux Canadiens.

Le Haut-Canada, qui était aussi en guerre ouverte avec l'oligarchie qui le tyrannisait, porta des plaintes en Angleterre. Cette coïncidence de mécontentement dans deux provinces, dont les populations étaient d'origine différente, donna plus de force à leurs représentants.

Intransigeante sévérité de Dalhousie.—Dalhousie destitua un certain nombre de magistrats qui avaient pris une part active dans les assemblées convoquées pour censurer sa conduite. Pendant les assises criminelles de Québec, des accusations diffamatoires furent portées contre M. *Neilson*, rédacteur de la *Gazette de Québec*, M. *Mondelet*, avocat aux Trois-Rivières, M. *Waller*, rédacteur du *Canadian Spectator*, et MM. *Duvernay* et *Lane*, imprimeurs.

Comme le comité des communes anglaises conseillait les voies conciliatrices pour les affaires du Canada, ces poursuites furent abandonnées.

Pour le bien général, Dalhousie fit aussi disparaître le règlement de la milice qui autorisait la formation de bataillons composés de Canadiens et d'Anglais. Néanmoins le moyen le plus simple à prendre pour le rétablissement de la concorde était le rappel du gouverneur. Sa promotion au généralat des Indes est bien une preuve que sa conduite au Canada fut alors approuvée et récompensée. L'Angleterre voulait à tout prix faire du Canada un pays vraiment anglais de langue, de sentiment et de nationalité.

James Kempt, administrateur.—En 1828, Dalhousie fut remplacé par *Kempt,* le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse. Beaucoup de gens se bercèrent d'illusion en croyant que toutes les questions qui agitaient le Canada allaient être tranchées du coup. En dissimulant son rôle sous une apparente impartialité, Kempt poursuivit avec dextérité la route fanatique de ses prédécesseurs. Selon ses désirs, la presse prit un ton plus modéré.

A l'ouverture des chambres (21 nov. 1828), M. Papineau fut reconnu président de l'assemblée. Kempt, en vertu d'instructions particulières reçues des ministres sur les questions qui causaient tant d'inquiétudes et de troubles, devait, tout en maintenant le conseil qui servait de barrière aux prétentions des représentants du peuple, prendre des mesures pour régler les affaires de finance et réformer les abus contraires au bien général. Il informa la chambre qu'à part les traitements du gouverneur et des juges, elle pouvait disposer du revenu public, à condition de ne pas léser les intérêts du gouvernement[1] et de ne pas entraver son action. La chambre accepta provisoirement ce compromis. Elle vota libéralement £200,000 pour construire des phares dans le fleuve, améliorer les voies de communication et encourager les sciences et les lettres. Des sommes considérables, pour des travaux publics, furent encore votées dans la session de 1829. Les représentants du peuple, qui voulaient justement disposer des revenus publics, montraient bien par les sommes qu'ils venaient de voter, qu'ils avaient à cœur les intérêts du pays. Mais le nœud de toutes les questions était la réforme des conseils législatif et exécutif, dont au moins les trois quarts des membres dépendaient du gouvernement. Consulté par la chambre sur cette question, Kempt, selon le désir des ministres anglais, répondit qu'il n'était pas opportun d'opérer des changements notables dans les conseils.

Cette réponse inattendue gâta tout : les Canadiens se réunirent et blâmèrent vertement la conduite du gouverneur. Appréhendant des troubles et de grandes difficultés qu'il n'oserait pas affronter, Kempt demanda son rappel et l'obtint (1830).

Lord Aylmer, gouverneur.—*Lord Aylmer* remplaça Kempt en octobre 1830. Georges IV était mort le 26 juin, et la couronne passait

1 Ici, par gouvernement, on entend le gouverneur et le conseil exécutif.

à *Guillaume IV*. Cet événement donna lieu à de nouvelles élections, et le parti des réformistes s'accrut considérablement. La nouvelle chambre comptait soixante Canadiens français et vingt-quatre Anglais. La session, qui s'ouvrit à la fin de janvier 1831, ramena toutes les difficultés des sessions précédentes. On vit qu'Aylmer avait à suivre le programme de ses prédécesseurs. Il annonça aux députés que l'Angleterre consentait à abandonner la disposition de tous les revenus, à l'exception de celui des domaines de la couronne, moyennant une liste civile de £19,000 sterling votée pour la vie du roi. La chambre repoussa cette offre raisonnable que la prudence eut dû cependant lui conseiller d'accepter. Cette somme devait diminuer d'importance de jour en jour à cause des développements du pays et de l'augmentation des richesses. Il est vrai aussi qu'il y avait eu jusque-là tant d'injustices et de tromperies, qu'il était difficile de croire à une véritable impartialité.

La chambre ne consentit pas à voter la liste civile telle que le gouverneur la présentait, et se défiant de lui autant qu'elle s'était défié de ses prédécesseurs, elle voulut connaître les dépêches de Londres à ce sujet.

Aylmer répondit que d'après une règle imposée aux gouverneurs, il ne pouvait exhiber aucune dépêche des ministres sans la permission du bureau des colonies. Piquée au vif de ce refus, la chambre ordonna un appel nominal pour examiner l'état de la province. Elle demanda au conseil exécutif des renseignements sur la construction du canal Chambly, un rapport des articles de la liste civile qui lui avait été transmise, des revenus des biens des Jésuites et de l'usage qu'on prétendait faire des bénéfices des terres et des forêts. Elle tenait également à savoir si le juge de la cour de l'amirauté avait fait choix d'un salaire de £200, ou s'il acceptait les honoraires d'office. Le gouverneur répondit d'une manière évasive à ces différentes questions ; il déclara néanmoins qu'il voulait employer les revenus des biens des Jésuites ainsi que ceux des terres et des forêts au progrès de l'éducation, au soutien du clergé catholique et de l'église presbytérienne. £1,000 par année devaient aussi être pris sur ces fonds pour les émoluments de l'évêque catholique de Québec.

Le peuple, de plus en plus surexcité par la question brûlante de la politique, tenait des assemblées et adoptait des résolutions de cen-

sure contre le gouvernement. Des jeunes gens, plus ardents qu'éclairés, s'étaient ralliés à M. Papineau et poursuivaient à outrance la lutte parlementaire contre la métropole. N'entrevoyant les obstacles qu'à travers un prisme trompeur, ils croyaient amener l'Angleterre à faire les concessions qu'ils voulaient, en lui rappelant que les États-Unis étaient toujours prêts à nous recevoir. Sans s'en douter, ils conduisaient le pays à l'abîme, étant loin de concevoir qu'après l'union législative, leur conduite servirait de prétextes pour " établir dans le Bas-Canada une population anglaise, avec des lois et la langue anglaise, et de soumettre cette province au régime vigoureux d'une législation essentiellement anglaise[1]."

Les refus de la chambre inspiraient des craintes à Aylmer, qui, en toute occasion, s'efforçait d'exprimer des sentiments généreux envers les Canadiens.

Société nationale.—*La Minerve*, à Montréal, *le Canadien* à Québec, défendaient avec vigueur la cause des Canadiens. En 1832 M. *Ludger Duvernay*, propriétaire de la *Minerve*[2], et M. Tracey, rédacteur du *Vindicator*, avaient été emprisonnés par suite d'attaques dirigées contre le conseil législatif. On n'osa pas instituer leur procès, et tous deux devinrent l'objet d'ovations populaires inquiétantes pour le gouvernement. Les quatre-vingt-douze *résolutions*[3], arrivant à peu près en même temps que ces actes d'une rigueur outrée envers le journalisme antipathique à l'oligarchie anglaise, n'étaient pas de nature à calmer les esprits. Ce fut à cette époque que Duvernay fonda une société nationale sous le nom de *Saint-Jean-Baptiste*, et lui donna pour devise : *Nos institutions, notre langue et nos lois*[4].

Il prit comme emblème le *castor*, pour rappeler le commerce des fourrures des premiers temps de la colonie, et l'*érable*, qui a toujours été regardé comme l'arbre national, et qui, pour nous, remplaça le chêne des Gaulois. Le banquet d'inauguration, présidé par M. *Viger*, premier maire de Montréal, eut lieu dans cette ville le 24 juin 1834.

Duvernay montra un grand tact en choisissant saint Jean-Baptiste comme patron de notre fête nationale. En effet, la fête du 24 juin

---

1 Lord Durham.

2 *La Minerve* fut fondée par Auguste-Norbert Morin, en 1826; Duvernay en devint le propriétaire.

3 Document dans lequel se trouvaient exposés tous les griefs des Canadiens français contre la métropole.

4 C'est la devise qu'Étienne Parent donnera au journal "le Canadien", en le rétablissant en 1837. Joseph-François Perrault en est l'auteur.

fut toujours l'un des plus beaux jours pour nos ancêtres, à cause des heureux souvenirs qu'elle leur rappelait.

Les relations des Jésuites rapportent que, dès l'origine de la colonie, on y faisait deux grandes solennités : la *Saint-Joseph*, comme fête patronale, et la *Saint-Jean-Baptiste*, comme fête nationale. " Heureux, dit *Sainte-Beuve*, ceux qui sont d'un pays, d'une province, qui en ont le cachet, qui en ont gardé l'accent, qui font partie de son caractère."

Pendant que la crise politique sévissait au Canada, la chambre des communes de Londres se préoccupait de nos mouvements et préparait une enquête dans le dessein de savoir à quoi s'en tenir sur tout cela. *Daniel O'Connell* plaidait notre cause ; des journaux écrivaient les uns pour, les autres contre nous. Une commission composée de sir *Charles-Edward Grey*, de sir *George Gipps* et de M. *T. Fred. Elliot*, comme secrétaire, était nommée pour s'enquérir exactement de notre situation.

Émeute à Montréal.—L'élection d'un député à Montréal se fit avec tapage : une lutte des plus acharnées dura trois semaines. Les troupes mises sous les armes, tirèrent sur le peuple, tuèrent trois Canadiens français et en blessèrent deux (21 mai). Tout l'odieux de cette action retomba sur le corps exécutif, " qui savait si bien, disait-on, choisir les victimes." Le colonel *Mackintosh* et le capitaine *Temple*, commandant la compagnie de soldats qui avait tiré sur la foule, furent arrêtés et mis ensuite en liberté moyennant une caution de £1,000, en attendant leur procès. La procédure, d'abord déclarée illégale par les juges, fut rappelée et définitivement rejetée par le grand jury au milieu d'une violente agitation. Pour ne pas se compromettre aux yeux des Anglais, et afin de ne pas intervenir dans les choses de la justice, le gouverneur refusa la demande de Papineau, qui priait Son Excellence de se rendre à Montréal pour l'enquête. Partout on blâmait la conduite du gouverneur. Le grief le plus grave concernait l'exclusion des Canadiens des charges publiques.

Épidémie.—Le choléra asiatique exerça pour la première fois d'affreux ravages au Canada en 1832 ; à Québec, plus de 3,000 personnes en devinrent les victimes dans l'espace de quatre mois. Cette calamité n'amena pas de trêve entre les partis politiques. Des réunions continuèrent à se tenir en différents endroits. Dans l'assem-

blée de Richelieu, on déclara l'Angleterre responsable du choléra, à cause de la nombreuse émigration qui portait en elle les germes du fléau dévastateur. Dans le cours de l'année, Québec avait vu arriver sur ses quais le flot énorme de 52,000 émigrés.

Cantons de l'Est.—Aylmer, soulevé contre la chambre des députés et les Canadiens français, visita la vallée de l'Outaouais et les cantons de l'Est, et écrivit à lord *Goderich* que ces parages pouvaient recevoir 600,000 émigrés. Il entrevoyait dans ce mouvement le moyen le plus efficace de noyer la race de langue française. Une compagnie se forma à Londres pour peupler ces cantons. Les Canadiens ayant pressenti les vues du gouverneur, adressèrent une requête au roi pour le prier de n'accorder ni terre, ni charte, ni privilège à cette association. Goderich, travaillant à relever le prestige du conseil et à corriger les abus, ajouta à ce corps onze nouveaux membres parmi lesquels se trouvaient huit Canadiens français.

Session de 1832.—Une nouvelle réunion du parlement se fit en novembre 1832. Le gouverneur parla avec modération. Il loua la conduite du clergé et des médecins pendant l'épidémie qui venait de ravager le pays, et ne fit aucune allusion à la liste civile. La chambre se vit bientôt inondée de documents, venant de tous côtés, pour blâmer l'administration, la constitution et les malheureux événements arrivés pendant les élections de Montréal.

La nouvelle de la destitution de *Stuart* et de *Kerr*[1] calma un peu les esprits. L'Assemblée avait demandé au roi de rendre électif le conseil ; ce dernier envoya à son tour un manifeste en Angleterre et représenta que le Canada marchait vers une anarchie certaine. Ce manifeste, tout à fait en contradiction avec celui des députés, se terminait en disant qu'il fallait amener un conflit avec le Haut-Canada et " inonder le pays de sang."

Les chambres furent prorogées après une cession de près de cinq mois (3 avril 1833).

Les villes de Montréal et de Québec, érigées en municipalités, venaient d'adopter leurs règlements. Ceux de Québec, où la population était en très grande majorité canadienne française, ayant été rédigés en français seulement, ne reçurent pas la sanction des juges. Ce refus amena des différends qui devinrent une nouvelle source d'irritation pendant l'été de 1833. *Le Canadien* disait à ce sujet : " Est-ce

---

1 Stuart était procureur-général et Kerr, juge.

parce que nous sommes une colonie qu'on violera impunément les traités ? L'assemblée doit déterminer si, oui ou non, on peut se jouer de la foi jurée entre les nations."

Les débats parlementaires avaient créé parmi les classes ouvrières un esprit d'animosité entre les deux races ; on vit alors la rue Champlain, à Québec, devenir plus d'une fois le théâtre de luttes acharnées, dans lesquelles nos nationaux ne furent pas toujours victorieux.

Stanley.—*Stanley*, qui remplaça Goderich[1] comme ministre des colonies, s'était jusqu'alors montré en faveur des représentants du peuple canadien ; mais s'étant tout à coup tourné contre eux, il alla jusqu'à dire que tous les griefs exposés par les Canadiens dans leurs manifestes, n'étaient qu'un tissu de mensonges, qu'il n'y avait eu aucune malversation commise par le pouvoir exécutif provincial. " Il est bien vrai, disait-il, que sur deux cent quatre fonctionnaires, quarante-sept seulement sont Canadiens français, mais cet état de choses est juste si l'on considère que bientôt les deux Canadas seront réunis et qu'alors la majorité de toute la population sera anglaise."

Alors O'Connell, député aux communes anglaises et surnommé le *grand agitateur* à cause de l'énergie qu'il avait déployée pour améliorer le sort de l'Irlande, sa patrie, s'écria dans son indignation : " Si c'est ainsi que vous entendez la justice, le Canada n'aura bientôt rien à envier à l'Irlande. L'aveu même de l'honorable ministre des colonies est une preuve des abus commis par ceux qui gouvernent le Canada, puisque sur une population composée de plus des trois quarts de Canadiens français, on ne lui accorde seulement qu'un quart des charges publiques. La composition du conseil législatif est aussi vicieuse, puisque parmi ses membres, les uns sont, ou ministres, ou juges, ou fonctionnaires publics, ce qui donne un double avantage au gouvernement."

Pour détruire l'effet que pouvaient causer les manifestes des Canadiens, les Anglais de Montréal et de Québec firent signer des adresses de loyauté envers Sa Majesté, qu'ils confièrent à Aylmer pour être envoyées à Londres.

---

1 Goderich ne parut pas en faveur de l'Union. Ses fréquentes relations avec Viger le portèrent à accorder aux Canadiens, plus de concessions que ne l'avaient fait ses prédécesseurs. C'est de lui que vint la dernière proposition relative aux subsides, laquelle accordait presque tout ce que la chambre avait demandé sur cette question capitale.

Les quatre-vingt-douze résolutions.—Après de longs débats sur l'émeute à Montréal pendant les élections du 21 mai, la chambre résolut d'en finir avec le conseil législatif, qui avait fait contre elle de graves et fausses accusations en Angleterre. Les virulentes discussions se terminèrent par l'adoption de quatre-vingt-douze résolutions, résumant tous les griefs de la colonie contre la métropole[1]. Aylmer était aussi mis en accusation devant la chambre des lords. Ces résolutions servirent de base aux pétitions qui furent immédiatement rédigées, signées et adressées aux deux chambres du parlement impérial. Il était mentionné que le défaut le plus grave de la constitution était la nomination des membres du conseil législatif par la couronne. " La partialité dans la distribution des charges publiques, y était-il dit, est portée au comble, puisque sur une population d'environ 600,000 habitants, dont 525,000 environ sont Français d'origine, 47 fonctionnaires seulement, les moins rétribués, sont de cette extraction, tandis qu'on compte plus de deux cents fonctionnaires d'origine britannique." On y lisait aussi : " Puisque l'origine nationale et la langue des Canadiens sont devenues des occasions d'injures, d'exclusion, d'infériorité politique, de séparation de droits et d'intérêts, la chambre en appelle à la justice du gouvernement de Sa Majesté et de son parlement, à l'honneur du peuple anglais ; les Canadiens ne veulent répudier aucun des avantages qu'ils tiennent de leur origine, car la nation française, sous le rapport du progrès qu'elle a fait faire à la civilisation, aux sciences, aux lettres et aux arts, n'a jamais été en arrière de la nation anglaise ; et elle est aujourd'hui dans la science du gouvernement et dans la voie de la liberté, sa digne émule[2]."

De son côté, le conseil législatif, appuyé des marchands anglais de Montréal et de Québec, demanda au parlement de Londres de maintenir la constitution existante. Effrayés du danger de cette attitude provoquante et craignant de tout perdre en voulant tout gagner, MM. *Neilson*, *Cuvillier* et *Quesnel* abandonnèrent le parti de Papineau.

---

1 Les résolutions, quoique rédigées par Morin, étaient surtout l'œuvre de Papineau.

2 En Angleterre, de tout temps, jusqu'en 1840, les fonctionnaires étaient choisis dans un petit nombre de familles, à l'exclusion de toutes les autres branches de la nation. Personne n'avait encore concu l'idée de faire appel aux talents et aux influences pour former le corps des employés publics. Au Canada, sous le régime français, nous étions aussi exclus du service public; toutefois, on cite des exceptions. (B. Sulte)

Le gouverneur clôtura la session (18 mars 1834) en blâmant vertement le manque de modération et d'urbanité des membres de l'assemblée, et en assurant que malgré l'effervescence de leurs agissements, la plus grande tranquillité régnait au dehors. Ces dernières paroles excitèrent ceux qui avaient voté les résolutions à soulever les masses dans une grande démonstration pour prouver que ce qu'ils avaient voté exprimait bien les sentiments du peuple.

Des groupes politiques se formèrent à Montréal et ailleurs pour activer le mouvement des quatre-vingt-douze résolutions, qui devinrent comme le programme de la révolte.

M. *Morin* fut chargé d'aller à Londres pour remettre à M. *Viger*, qui s'y trouvait alors, la fameuse pétition au gouvernement impérial, basée sur ces résolutions.

Il est bon de remarquer qu'en plusieurs circonstances, nos délégués à Londres réussirent à faire mettre de côté certaines mesures onéreuses, ou du moins à retarder leur mise en action. Les représentations qu'ils faisaient aux ministres démolissaient les accusations des membres du conseil législatif et des marchands anglais, auxquelles le parlement impérial avait souvent ajouté foi.

Aborder le ministère des colonies étaient parfois difficile. Il s'écoulait des semaines, même des mois avant que nos délégués fussent favorisés d'une entrevue. Sans se décourager de ces retards, ls savaient braver et le sarcasme des employés et les rebuffades des chefs.

LECTURE.—" *Nos institutions, notre langue et nos lois.*"—Le promoteur Joseph-François Perrault, qu'on a surnommé le " père de l'éducation du peuple canadien", était attaché à la nationalité canadienne et préoccupé de sa prospérité et de son avenir. Chez lui, ce sentiment n'était pas vague, comme on le voit trop souvent, mais raisonné.

Il publia, en 1832, le traité intitulé : " Moyens de conserver nos institutions, notre langue et nos lois."

Si bien que, lorsque la société nationale Saint-Jean-Baptiste fut établie à Québec, en 1844, elle puisa là sa devise. Elle rendait ainsi hommage à la mémoire d'un Canadien français animé du plus pur patriotisme qui venait d'expirer.

Peut-être ne saisit-on pas aujourd'hui toute la portée de cette devise et l'étendue de ces expressions, *nos institutions, notre langue et nos lois*, dans le sens que M. Perrault y attachait.

Il nous semble que nous oublions que nos anciens usages et les bonnes coutumes de nos pères forment une partie intégrante de ces mêmes institutions. A-t-on bien

conservé leurs manières dignes, simples et naturelles, qu'ils cultivaient avec soin ? Avons-nous cette belle urbanité, toujours constante, qui savait plaire en se rendant agréable ? Gardons-nous cette tenue de bon ton qui attire le respect ? En un mot, pouvons-nous affirmer que nous avons encore ce qu'on appelle la politesse française ?

Et, quant au langage, peut-on dire que nous parlons correctement notre langue, du moins aussi bien que nos aïeux nous l'ont laissée ? En dépit de tous les chauvins, nous sommes obligés d'avouer qu'à part d'assez rares exceptions, nous sommes souvent en défaut, tant sur les règles de la grammaire que sur celles de la prononciation.

L'habitude fait qu'on n'y porte pas assez attention. Nous avons entendu, à ce sujet, une réflexion juste d'un enfant du sol, qui s'était étudié à perfectionner son idiome français à l'étranger, et qui remarquait nos fautes fréquentes de langage : " Vous voulez, disait-il conserver votre langue, mais apprenez d'abord à la parler."

N'est-ce pas là, en effet, un des objets principaux de notre instruction publique[1]?

P. B. Casgrain.

CHAPITRE IX

INSURRECTION DE 1837

Lord Gosford, gouverneur.—Rôle de Louis-Joseph Papineau.—Troubles à Montréal,—A Saint-Denis,—A Saint-Charles,—A Saint-Eustache,—A Saint-Benoît et à Sainte-Scholastique.—Allocution de Mgr Bourget.—Mort de Guillaume IV.—Soulèvement dans le Haut-Canada.—Réforme dans les provinces maritimes.

Lord Gosford, gouverneur.—Lord Aberdeen apprit à Aylmer (11 février 1835) que le gouvernement avait avisé le roi de choisir un commissaire royal possédant l'entière confiance de Sa Majesté pour remplacer le gouverneur général du Canada.

Lord *Gosford*, irlandais protestant, qui avait obtenu quelque réputation dans sa patrie en s'opposant aux orangistes, vint alors au Canada pour remplacer Aylmer (12 août 1835). Le nouveau gouverneur était accompagné de Charles Grey et de George Gipps : tous deux devaient l'aider à préparer une enquête sur l'état du pays.

Aylmer partit de Québec le 17 août. Il fut regretté de la population anglaise, qui lui présenta des adresses d'adieu pleines de cordialité.

---

1 "Bulletin des Recherches historiques" de 1898.

Lord Gosford, homme prudent et doué d'un esprit conciliant, s'appliqua à étudier les sujets de mécontentement parmi les Canadiens, pour y porter remède. Il se montra accueillant, invita MM. Papineau et Viger à dîner chez lui, visita les classes du séminaire de Québec et donna un grand bal à la fête de Sainte-Catherine. Les noms de plusieurs Canadiens furent portés sur la liste des juges de paix qu'il fit dresser, et M. Bédard, qui avait proposé les quatre-vingt-douze résolutions, parut destiné à remplacer le juge Kerr.

A l'ouverture des chambres (27 octobre 1835), Gosford annonça en termes généraux qu'il ferait tout son possible pour remédier aux nombreux griefs dont les Canadiens avaient à se plaindre ; il insista sur le cumul des positions et sur les inconvénients qui en résultaient ; il promit d'y mettre un terme sans faire souffrir pour cela les corps législatif, judiciaire et administratif. En terminant la session, Gosford adressa aux membres les paroles qui suivent : " Considérez, Messieurs, le bonheur dont vous pourriez jouir sans vos dissensions. Sortis des deux premières nations du monde, vous possédez un vaste et beau pays ; vous avez un sol fertile, un climat salubre et l'un des plus grands fleuves de la terre, qui porte jusqu'à votre ville la plus éloignée les navires de la mer."

Le feu des passions politiques se ralluma lorsque le gouverneur voulut engager la chambre à rembourser les 22,000 louis empruntés à la caisse militaire, pour solder les comptes publics restés en souffrance, depuis que les députés refusaient de voter les subsides. Par un vote de trente-sept voix contre trente-quatre, la demande passa enfin.

Le gouverneur plut beaucoup aux Canadiens en répondant à la chambre en français avant de le faire en anglais. La fanatique *Gazette* de Montréal l'en blâma vertement et vit dans cette manière de faire "le premier pas de la dégradation de l'Angleterre". Néanmoins, le rapport que Gosford fit à Londres sur l'état de la colonie fut défavorable aux Canadiens. Tout devait rester dans le statu quo. Les revenus publics devaient être employés sans le concours des représentants du peuple ; la liste civile de £19,000 sterling pour la vie du roi ou pour sept ans au moins devait être votée. Il conseillait même d'employer des moyens coercitifs pour forcer la chambre d'assemblée à se soumettre au conseil législatif. *Louis-John Russell*, ministre de l'intérieur de Londres, proposa à la chambre des communes des résolutions hostiles aux Canadiens.

En présence des mesures des chambres impériales, la presse du Bas-Canada recommandait aux Canadiens l'union, la fermeté et la persévérance pour le triomphe de leur cause.

Il y eut des assemblées dans plusieurs comtés. Les opinions étaient partagées. Parmi les agitateurs, les uns soutenaient les quatre-vingt-douze résolutions, les autres approuvaient la conduite du gouvernement. Enfin, la révolte éclata quand on apprit que Russell avait déclaré au parlement impérial qu'il suspendrait l'exécution des résolutions passées dans les communes, espérant que les Canadiens verraient que leurs demandes étaient incompatibles avec leur état colonial. Il y eut alors une nouvelle session à Québec, qui n'eut pour effet que d'empirer les choses. Papineau et ses plus chauds partisans se mirent à la tête du mouvement révolutionnaire.

Rôle de Papineau.—Louis-Joseph Papineau, que son éloquence populaire a fait surnommer l'O'Connell du Canada, convoqua des assemblées de tous côtés et sema sur son passage le feu de la révolte. Il parcourut un certain nombre de paroisses du district de Montréal, se rendit à Québec, puis à Kamouraska, en s'arrêtant à Saint-Charles, à Saint-Thomas et à l'Islet. Sa réception à Saint-Thomas fut une véritable ovation : le docteur Taché, patriote enthousiaste qui fut plus tard premier ministre du Canada, avait préparé les voies.

MM. *Lafontaine*, *Morin* et *Girouard*, obtinrent beaucoup de succès sur la côte du nord.

L'Assomption, *Lachenaie*, *l'Acadie*, *Missisquoi*, *Deschambault* adoptèrent des résolutions condamnant la politique anglaise.

Les jeunes Canadiens français de Montréal formèrent l'association secrète des *Fils de la liberté*, dont le serment obligeait à se mettre à la tête du mouvement de résistance.

Le 23 octobre, dans une assemblée des six comtés du sud[1], on planta le poteau de la liberté surmonté du bonnet rouge, et on arbora la cocarde tricolore. Après le discours du docteur Côté, de Napierville, qui fut d'une violence extrême, il y fut résolu qu'on n'avait plus à faire de pétitions au gouvernement anglais, mais que le temps était venu de défendre nos droits au moyen des balles. Les chefs du

1 Ces six comtés étaient : Richelieu, Saint-Hyacinthe, Rouville, Chambly, Verchères et Saint-Charles où se tint l'assemblée. Les habitants de ces comtés se donnèrent le nom de *Confédération des six comtés*.

mouvement songeaient même à annoncer une déclaration de l'indépendance du Bas-Canada. Cette parodie devait avoir son dénouement dans la défaite des rebelles. Le mal s'aggravait de jour en jour. *Le Canadien*, journal exprimant l'opinion du peuple, protesta hautement contre la révolte. Papineau, voulant endiguer le mouvement révolutionnaire qui menaçait d'aller trop loin, recommanda de ne point se servir des armes, mais d'opposer une résistance toute constitutionnelle en n'achetant rien de l'Angleterre ; ce conseil venait trop tard.

Le clergé catholique du Bas-Canada, tout en condamnant la sédition frénétique des jeunes gens qui lançaient le pays dans l'abîme d'une guerre civile, demanda à l'autorité impériale d'enrayer ce mouvement en accordant les réformes réclamées par le peuple, mais sa voix ne fut entendue ni de Londres ni des agitateurs. Il était dès lors impossible d'arrêter le torrent impétueux : la digue était rompue. C'est alors qu'éclatèrent des troubles inquiétants à *Montréal*, à *Saint-Denis*, à *Saint-Charles*, à *Saint-Eustache*, à *Saint-Benoît* et à *Sainte-Scholastique*.

Troubles à Montréal.—En novembre, des associations politiques appelées *Fils de la liberté* et "Constitutionnels" ou *Doric Club*, en vinrent aux mains dans les rues de Montréal. Les constitutionnels attaquèrent la maison de Papineau et saccagèrent les presses du *Vindicator*, journal de O'Callaghan, l'un des chefs patriotes. Plusieurs personnes furent blessées. Toute la nuit, les troupes parcoururent les rues avec de l'artillerie et la paix fut ainsi rétablie. Des mandats d'arrestation furent lancés contre vingt-trois des principaux agitateurs, et en particulier contre Papineau, O'Callagan, Nelson et Morin, qui se réfugièrent à l'Acadie[1].

A Saint-Denis.—Des camps d'insurgés, commandés par *Wolfred Nelson* et *Brown*, furent établis à *Saint-Denis* et à *Saint-Charles*. Le colonel anglais *Gore*, conduisant cinq cents hommes de troupes de *Sorel* à *Saint-Charles*, fut tout à coup assailli d'une grêle de balles en passant auprès d'une grande maison de pierre[2] dans le village de *Saint-Denis* : au son du tocsin, W. Nelson s'était retiré là avec sept

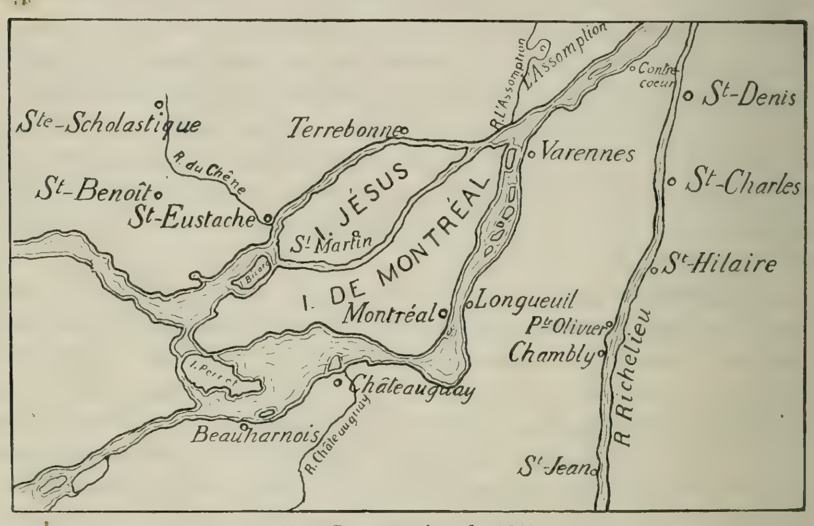
---

1 D'après Sulte, c'est l'Acadie de la "Grande-Ligne", près de Beauharnois.

2 La maison Saint-Germain.

ou huit cents hommes. Une centaine seulement parmi eux avaient des fusils ; les autres étaient armés de faux, de fourches et de bâtons. *Gore,* ce vieux décoré de Waterloo, abandonna aux séditieux, canons, bagages et munitions. Il mit plus tard le feu au village, quand il n'y eut plus personne pour lui résister.

Au cours de l'affaire, le capitaine Markham fut grièvement blessé en conduisant un assaut contre une distillerie où étaient postés une vingtaine de Canadiens. Le jeune et intéressant *Ovide Perrault,* avocat à Montréal, membre de l'ancienne chambre, citoyen plein de



27. Insurrection de 1837

talents, de courage et de bravoure, fut frappé d'un coup mortel qui l'enleva le lendemain, après qu'il eût reçu avec foi les secours de la religion.

Pendant ce temps, le colonel anglais Wetherall, à la tête de trois cent trente hommes d'infanterie, avec deux canons et quelques cavaliers, quittait Saint-Hilaire pour se rendre au camp de Saint-Charles.

A Saint-Charles.—Les ponts ayant été coupés, les troupes avaient eu un trajet pénible. Les insurgés, au nombre de quelques centaines, étaient protégés par des retranchements élevés hâtivement entre la

rivière et une petite colline qui les dominait par derrière. La plupart n'avaient pas de fusils, et Brown, leur chef, prit la fuite avant le combat. Wetherall donna le signal de l'attaque. Les insurgés ripostèrent avec vigueur. Une lutte acharnée de part et d'autre durait depuis près de deux heures, quand l'artillerie acheva de renverser les retranchements des rebelles. L'infanterie fit alors une charge à la baïonnette, emporta le camp d'assaut et mit les insurgés dans une déroute complète.

Les révoltés eurent environ quarante morts, des blessés et des prisonniers. Six ou sept chefs seulement parvinrent à s'échapper. On ne connait pas au juste la perte des troupes, mais elle dut être assez considérable, puisque les officiers avouèrent que les Canadiens tiraient juste et ferme, et que s'ils eussent été bien armés et bien conduits, on eût vu la victoire pencher de leur côté.

Wetherall et trois officiers eurent leurs chevaux tués ou blessés sous eux. Après ce combat, les troupes retournèrent à Saint-Hilaire, puis à Montréal. Quelques centaines d'insurgés tentèrent de les combattre, lorsqu'elles passèrent devant la *Pointe-Olivier*, mais elles les refoulèrent dans les bois par une charge à la baïonnette, et purent ensuite continuer leur route.

A la suite de ces deux combats, lord Gosford proclama l'état de siège dans le district de Montréal et refusa de convoquer le parlement (5 décembre). On vit bientôt les prisons regorger de patriotes, victimes de projets séditieux et téméraires.

A Saint-Eustache.—Le 26 novembre, pendant la grand'messe, des courriers arrivés en toute hâte de *Sainte-Scholastique*, vinrent jeter l'épouvante parmi les constitutionnels de Saint-Eustache, dont plusieurs coururent se réfugier à Montréal, où ils propagèrent la peur qui les avait fait fuir.

Les deux jours suivants, les insurgés continuèrent à semer la terreur parmi ceux qui n'étaient pas de leur parti.

Le docteur *Chénier* et *Amury Girod*[1], se mettant à la tête des rebelles, les conduisirent au fort des sauvages de la mission du lac des Deux-Montagnes, visitèrent les magasins du gouvernement et en en-

1 Emigré suisse, établi depuis quelques années au Canada.

levèrent de force les fusils, les munitions et un canon, qu'ils transportèrent à *Saint-Benoît*.

Les sauvages résistèrent aux efforts faits par Chénier et Girod pour les entraîner avec eux. Les insurgés, après avoir effrayé le village de Saint-Eustache, s'installèrent dans le couvent malgré le curé.

Les conseils du curé et les discours de M. Scott, membre de la chambre, paralysèrent si bien les agissements des rebelles que le soir même de la réunion, seul un jeune homme du village se trouvait au couvent. Mais plus d'un millier d'hommes des paroisses environnantes y étaient accourus. Nonobstant les efforts de plusieurs ecclésiastiques et séculiers pour dissuader Chénier de son audacieux projet, il persista à le poursuivre et alla jusqu'à dire : " Qu'autant valait essayer de prendre la lune avec les dents que de chercher à ébranler sa résolution." Chénier barricada le chemin et s'opposa même au départ du curé Paquin, qu'il soupçonnait de vouloir aller à Montréal pour le dénoncer aux autorités. Après une conversation animée, M. Paquin dit à Chénier : " Je vous accuse devant Dieu et devant les hommes de tous les malheurs qui vont fondre sur nous." Chénier lui répliqua : " Vous nous avez nui extraordinairement. Vous êtes la cause du refroidissement qu'éprouve la paroisse en ce moment-ci. Vous devriez être à notre tête quand nous irons combattre, pour nous donner l'absolution." Le 5 décembre, on annonça que deux compagnies en marche pour attaquer les rebelles à la rivière du Chêne, étaient déjà arrivées à Saint-Martin.

Le 14, les troupes s'avançaient sous les ordres de Colborne lui-même : la troupe royale se composait de 2,000 hommes au moins. Elle avait 8 pièces d'artillerie de campagne et une pièce à fusée. A la suite des réguliers, venaient un nombre immense de voitures chargées de munitions, de bagages, de provisions, de bois, d'outils et d'ouvriers de toute sorte, pour construire au besoin des ponts, couper ou abattre les obstacles, etc. L'organisation laissait voir un général expérimenté.

A la troupe régulière se joignit un bataillon de volontaires de Saint-Eustache, sous les ordres du capitaine Globenski, de la rivière du Chêne.

Les insurgés, à la vue des troupes nombreuses de Colborne, ramassèrent le plus d'hommes possible dans le village, les engagè-

rent, les forcèrent, l'épée à la main, à entrer dans l'église, barricadèrent la porte et cassèrent les vitres pour faire des meurtrières. D'autres troupes se postèrent dans le presbytère, dans le couvent et dans les maisons voisines ; mais le plus grand nombre prit la fuite à travers les champs et les bois. Il en resta tout au plus 250 pour se défendre. Beaucoup n'avaient pas d'armes, et ils s'en plaignaient ; Chénier leur répondit froidement : " Soyez tranquilles, il y en aura de tués et vous prendrez leurs fusils." Girod, qui sans doute avait distribué toute sa valeur guerrière à ses soldats improvisés, prit la fuite. Les troupes cernèrent le village et commencèrent l'attaque. Les insurgés répondirent avec vigueur tant qu'ils eurent des munitions, mais ils ne purent longtemps résister.

Les édifices occupés par les rebelles furent investis, canonnés et incendiés. Un bon nombre d'insurgés furent brûlés, et plusieurs de ceux qui voulurent échapper aux flammes, trouvèrent la mort dans les rangs pressés des assiégeants. Chénier tomba sous un coup de feu. On vit des malheureuses victimes passer à travers une grêle de balles dirigées sur elles, puis finalement succomber sous le plomb des assaillants au moment de leur échapper. Quelques-uns de ceux qui se sauvèrent du massacre furent incarcérés. L'un des fuyards conjura ceux qui l'arrêtaient d'épargner sa vie, leur jurant qu'il n'avait fait aucun mal à personne et qu'il n'avait été parmi les rebelles que par contrainte. L'état de son fusil fit qu'on eut peu de peine à le croire : il n'avait pas de platine et le canon était plein de cartouches jusqu'à la bouche. Le prisonnier assura qu'il avait été obligé de faire semblant de tirer et de mettre chaque fois une cartouche dans son fusil, sans quoi les rebelles lui auraient fait un mauvais parti. Ceux qui avaient saisi ce pauvre diable le relâchèrent immédiatement en riant de bon cœur de l'incident.

Les insurgés perdirent soixante-dix hommes, et les troupes, trois. Les Anglais pillèrent le village et y mirent le feu ; l'incendie dura presque toute la nuit.

C'est un honneur de verser son sang pour une cause patriotique, mais on se demande si les insurgés de Saint-Eustache auraient dû aller si loin.

A Saint-Benoît et à Sainte-Scholastique.—Après les désastres de Saint-Eustache, Colborne marcha sur *Saint-Benoît*, que l'on

disait bien fortifié et défendu par une forte garnison. La frayeur avait cependant éparpillé les insurgés.

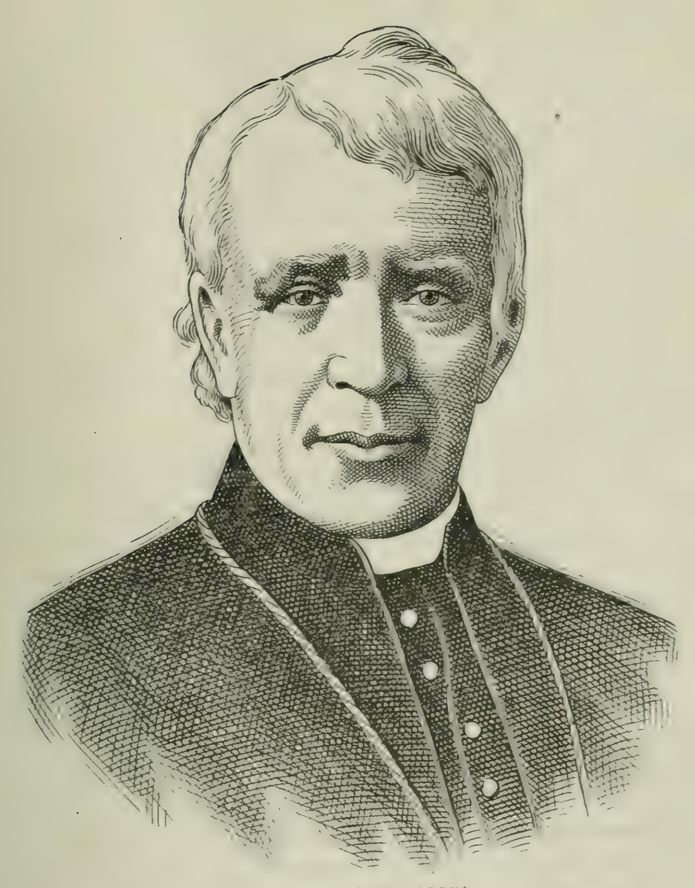
Une députation d'habitants de Saint-Benoît se porta au-devant des troupes pour demander la paix ; Colborne la leur accorda, à condition de ne pas entendre un seul coup de fusil contre les Anglais. "Autrement, dit-il, tout sera saccagé comme à Sainte-Eustache." Cette nouvelle, portée vite au village, fit que Colborne ne trouva guère que trois cents hommes, qui rendirent leurs armes en tremblant, et se mirent à la discrétion du général qui les congédia. Le lendemain matin (16), Colborne partit pour Montréal, après avoir ordonné de brûler seulement les maisons des chefs ; mais on exécuta malheureusement mal ses ordres, et tout le village devint la proie des flammes.

Girod, cerné dans sa fuite, et se voyant dans l'impossibilité d'échapper aux mains de ses ennemis, se fit sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

Sainte-Scholastique, pour avoir trop favorablement secondé les chefs rebelles, s'attendait à être sévèrement puni ; mais Colborne se laissa fléchir et le village fut épargné. Les troupes, assurées qu'il n'y avait plus rien à craindre, se retirèrent du comté du Lac-des-Deux-Montagnes, devenu aussi calme et épouvanté qu'il avait été agité trois jours auparavant.

Allocution de Mgr Bourget.—Cette fois encore, comme en maintes circonstances délicates, le clergé contribua puissamment à calmer la crise qui menaçait le Canada. Voici les paroles que Mgr Bourget[1] adressait aux convives le jour de son sacre : " Comme il ne peut se rencontrer une occasion plus solennelle que celle-ci, ni une réunion plus nombreuse du clergé, je vais en profiter pour donner aux pasteurs des paroisses quelques avis de la plus haute importance dans les circonstances où se trouve le pays, savoir : Que les pasteurs doivent faire tous les efforts pour rétablir la charité et l'union parmi les ouailles; qu'ils doivent représenter à leurs paroissiens qu'il n'est jamais permis de se révolter contre l'autorité légitime, ni transgresser les lois du pays ; qu'ils ne doivent point absoudre dans le tribunal de la pénitence quiconque enseigne ou qu'il est permis de se révolter contre le gouvernement sous lequel nous avons le bonheur de vivre, ou

1 Mgr Bourget, coadjuteur de Mgr Lartigue, fut sacré à Montréal en 1837. Il y avait cent soixante couverts au dîner de circonstance.



Mgr Bourget (1799-1835)

Dans la personne vénérée de Monseigneur Bourget, l'Église et le peuple canadien saluent un esprit élevé, un noble cœur, un homme plein de vigueur et d'énergie à la façon des grandes âmes.

qu'il est permis de violer les lois du pays particulièrement celle qui défend la contrebande, bien moins encore est-il permis d'absoudre ceux qui violent les lois ou enseignent à les violer." Cette allocution, sollicitée depuis longtemps par plusieurs amis de l'évêque, fut chaleureusement accueillie. Les journaux de la province s'en emparèrent ; seul, le parti patriote en fut irrité.

Mort de Guillaume IV.—Guillaume IV, roi d'Angleterre, s'éteignit à Windsor, le 20 juin 1837. Cette nouvelle ne parvint au Canada que le 29 juillet. Le lendemain de la mort du roi, la princesse *Victoria*, nièce de Guillaume et la seule héritière du trône, fut proclamée reine de la Grande-Bretagne. Peu après, la jeune reine, âgée de dix-huit ans, présida elle-même le conseil de la couronne, déclara qu'ayant été élevée par les soins éclairés d'une mère chérie, la duchesse de Kent, elle avait appris dès l'enfance à respecter et à aimer la constitution de son pays natal. Elle ajouta : " Mon étude constante sera de maintenir la religion réformée telle qu'elle est établie par les lois, mais en assurant à tous la pleine et entière jouissance de la liberté de conscience. Tous mes efforts tendront aussi à faire le bonheur de mes sujets." Le 4 août, à une heure de l'après-midi, eut lieu la reconnaissance de l'avènement de Victoria au trône de la Grande-Bretagne, avec les pompeuses cérémonies officielles auxquelles assistaient les autorités ecclésiastiques et civiles de Londres et des contrées environnantes. Lord Gosford ordonna des solennités semblables dans les villes des deux Canadas. Ces cérémonies offusquèrent les patriotes.

Soulèvement dans le Haut-Canada.—A peine le calme se faisait-il sentir dans le Bas-Canada, que les mécontents du Haut-Canada tentèrent une levée formidable de boucliers. Deux Écossais, *Robert Gourley* et *William Mackenzie*, s'étaient mis à la tête du parti réformiste. Le premier, après avoir été incarcéré, fut banni du pays comme un étranger. Le second, connu par son exaltation fiévreuse et ses principes anarchiques, le remplaça comme chef de l'opposition. Chassé plusieurs fois de la chambre et réélu à chaque élection, il devint le premier maire de Toronto, quand York fut constitué en municipalité. Mackenzie, à la tête de quatre cents insurgés, tenta de prendre Toronto, mais il fut vivement repoussé par les constitutionnels. Il se réfugia alors à Buffalo et fit appel aux aventuriers améri-

cains qui voulurent grossir son armée. Tous ceux qui s'engageaient à le suivre devaient recevoir 300 arpents de terre et $100, s'ils réussissaient à renverser le gouvernement. Mais tous ces beaux projets échouèrent, et les séditieux et leur chef se retirèrent à *Navy Island*, île située à deux milles au-dessus de Niagara. Le général américain *Van Rensselaer* était le chef général de cette faction. Un grand nombre de mécontents et d'aventuriers se mirent bientôt sous ses ordres. Les provisions abondaient.

Les autorités américaines tentèrent inutilement d'intervenir ; le peuple préféra son goût à la loi. En peu de temps, *Navy Island* devint un lieu tout à fait à la mode. L'artillerie commença à tonner. On offrit 500 livres courant pour la capture du gouverneur anglais. *MacNab*[1] fut chargé de défendre la rive canadienne. Une canonnade vigoureuse obligea le parti populaire à évacuer l'île (14 juin 1838). Les révolutionnaires attaquèrent sans succès *Western District*, *Kingston* et *Fighting*, au Détroit.

Quelque temps après, un parti de factieux, débarqué sur Pointe-Pelée, dans le lac Érié, fut vivement repoussé par le colonel Maitland, à la suite d'une lutte opiniâtre.

Après ces échecs, Mackenzie se retira aux États-Unis, d'où il ne revint qu'en 1850.

Dans toutes ces attaques, excepté à Toronto, le plus grand nombre des perturbateurs de l'ordre étaient des Américains.

Réforme dans les provinces maritimes.—Les réformistes des provinces maritimes réclamèrent leurs droits par des moyens constitutionnels, sans avoir recours aux armes. *Joseph Howe*, fils de loyaliste et éditeur propriétaire du *Nova-Scotian*, journal publié à Halifax, fut poursuivi pour diffamation par les magistrats d'Halifax, qu'il avait réprimandés à cause de leur mauvaise administration. Les avocats ne voulurent pas accepter sa cause, n'y voyant aucune chance de succès. " Eh bien, je me défendrai moi-même," répondit Howe avec assurance. Pendant six heures, au jour fixé, il plaida sa cause avec tant d'ardeur, d'énergie et de logique que, malgré le sentiment du juge, le verdict du jury lui fut favorable Howe fut porté en triomphe à sa demeure et le public célébra cette victoire pen-

1 Sir Allan McNab (1798-1862) entré au parlement en 1829, devint président de l'assemblée législative (1844-1848), puis chef du cabinet, avec Morin (1854) et avec Taché (1855).

dant deux jours. Howe fut l'auteur des douze *résolutions* présentées à la chambre contre l'administration du conseil exécutif[1].

Lemuel Allan, également fils de loyaliste, fut le chef du parti réformiste du Nouveau-Brunswick. Il fit un voyage à Londres avec plusieurs membres de son parti, afin d'obtenir du gouvernement impérial que l'assemblée de sa province eût la libre disposition des revenus casuels et territoriaux. Sa mission fut couronnée de succès ; mais sir *Archibald*, gouverneur du Nouveau-Brunswick, en fut si mécontent qu'il envoya sans tarder sa démission au secrétaire colonial.

A l'île du Prince-Édouard, les luttes entre les deux chambres n'eurent lieu que douze ans plus tard, quand surgirent les difficultés entre le gouverneur *Huntley* et l'honorable *Joseph Pope*, orateur de la chambre.

LECTURE.—*Émigration des Canadiens français aux États-Unis.*—Si, au début de la colonie, le commerce des fourrures, en attirant les coureurs des bois, avait porté préjudice à l'accroissement de la population, plus tard, l'émigration des Canadiens français aux États-Unis devint un mal beaucoup plus redoutable. La difficulté pour les pères de famille de fixer leurs enfants sur des terres nouvelles dans le pays, fut la raison principale qui causa parmi nous ce courant désastreux. Ce ne sont pas les terres qui faisaient défaut, mais le manque de chemins pour l'écoulement des produits. Quand les Canadiens français furent dans les circonstances plus favorables pour fonder de nouveaux établissements, ils se trouvèrent en face de spéculateurs et fonctionnaires anglais, qui avaient accaparé les territoires les plus fertiles et les mieux situés. Le prix exorbitant des détenteurs n'était pas abordable pour les petits moyens de la plupart des acheteurs. Les plus aisés seuls pouvaient s'établir sur des terres accessibles. Les autres, forcément, n'avaient qu'à hasarder des défrichements dans les parages perdus de l'intérieur et des montagnes. Cet état de choses fait saisir la différence entre les spéculateurs et les seigneurs. Ceux-ci, tenus à concéder leurs domaines à un taux constant et fixé d'avance, avaient tout intérêt à pousser vivement la colonisation, tandis que ceux-là préféraient laisser leurs terres à l'abandon, avec espoir d'en retirer un plus grand bénéfice dans l'avenir.

Pour se soustraire à la misère, les Canadiens français prirent en grand nombre le chemin des États-Unis. La plupart se proposaient de n'y rester que quelques mois, mais l'appât séduisant d'un salaire plus élevé et plus constant les fixa définitivement. Un bon nombre achetèrent des terres, où ils s'installèrent : double perte d'hommes et d'argent pour leur patrie. Les uns partaient isolément, d'autres, par groupes, pour se fixer en un même endroit. Les nouveaux contingents de chaque année

---

1 Lors de la Confédération (1867), nous verrons Howe représenter la Nouvelle-Écosse à Londres, et demander au gouvernement impérial de ne pas admettre sa province dans l'union fédérale, sous prétexte que le peuple n'avait pas été préalablement consulté: mais l'Angleterre resta sourde à sa voix.

formèrent vite des centres nombreux où se conservèrent la langue française et les traditions canadiennes. Les assemblées périodiques de la Saint-Jean-Baptiste, fête patronale des Canadiens français, contribuèrent beaucoup à maintenir l'esprit national dans toutes sa vigueur.

Les principaux groupes s'installèrent de préférence vers les vastes territoires de l'Ouest, aux Illinois, au Michigan, au Wisconsin, au Minnesota.

Malgré la prospérité des nôtres aux États-Unis, on est obligé de reconnaître que cet état de choses était préjudiciable au Canada, en diminuant l'accroissement de sa population. Les principaux hommes du pays tentèrent bientôt un effort pour enrayer ce mouvement.

CHAPITRE X

SUITES DE L'INSURRECTION DE 1837 (1837-1840)

Conseil spécial.—Lord Durham gouverneur.—Seconde levée d'armes dans le Bas-Canada.—Soulèvement dans le Haut-Canada.—Proclamation de l'état de siège.—Sort des prisonniers politiques.—Mesures prises par l'Angleterre après l'insurrection.—Lord Sydenham, gouverneur.

Conseil spécial.—Les troubles de 1837 eurent du retentissement non seulement en Angleterre, mais même en France et aux États-Unis. L'ancienne mère-patrie tourna les yeux au-delà de l'Atlantique et se rappela qu'autrefois elle avait eu des enfants au Canada. Des journaux républicains parlèrent même de la formation d'une légion auxiliaire pour venir à notre secours. Aux États-Unis, le gouverneur retint difficilement les centaines d'aventuriers qui se portèrent sous les drapeaux de Mackenzie, pour inquiéter le Haut-Canada pendant l'hiver de 1837-38.

Afin de prévenir toute nouvelle sédition, le gouvernement impérial, malgré les protestations de quelques ministres de la chambre haute, suspendit la constitution de 1791 ; il chargea Colborne de former un conseil afin de pourvoir aux mesures administratives les plus pressantes. Sur vingt-deux membres, onze étaient Canadiens. La Fontaine regarda toujours, et avec raison, comme injuste et tyrannique la suspension de notre législature.

Lord Durham, gouverneur.—Après de longs débats, le parlement de Londres décida d'envoyer au Canada lord Durham comme

gouverneur général et commissaire royal. Il comptait sur lui pour faire respecter la suprématie de l'Angleterre, en rendant une égale justice aux deux partis. Le nouveau gouverneur, partisan du faste et du luxe, se rendit à son poste sur un riche vaisseau de guerre avec une suite nombreuse (mai 1838), et déploya à Québec une opulence jusque-là inconnue. Pour se soustraire à toute dépendance locale, il congédia le conseil spécial formé par Colborne et en rétablit un autre composé des gens de sa suite, qu'il chargea d'expédier les affaires les plus urgentes.

Dans une proclamation adressée au peuple, Durham fit beaucoup de promesses qu'il ne sut pas tenir. Il travailla cependant à empêcher le parti anglais de s'emparer de la seigneurie des MM. de Saint-Sulpice, comme il l'avait fait pour les biens des Jésuites et des Récollets.

En général, cet homme, qui avait été ambassadeur à Saint-Pétersbourg (1833) et avait aussi occupé en différents endroits de son pays natal des positions importantes avec autant de succès que d'éclat, ne se distingua pas au Canada.

Sa diplomatie consistait à louer démesurément les Canadiens français tout en cherchant à noyer leur nationalité par l'union des deux Canadas. Pour se soustraire aux embarras des procès politiques, il accorda une amnistie presque générale aux malheureux prisonniers des deux provinces. Ce pardon, qui occasionna une grande joie aux Canadiens, fut proclamé le jour même fixé pour le couronnement de Sa Majesté la reine Victoria (28 juin 1838). Il n'y eut d'exception que pour vingt-quatre détenus, qui, sans procès, furent jugés coupables et envoyés aux Bermudes. Six membres de l'ancienne chambre, parmi lesquels se trouvait M. Papineau, étaient au nombre des proscrits et durent s'enfuir aux États-Unis. Cette amnistie fut blâmée par le gouvernement impérial, et la condamnation à l'exil sans forme de procès fut déclarée illégale. Le désaveu de sa conduite blessa profondément lord Durham. Il démissionna aussitôt et s'embarqua pour l'Angleterre avec sa famille (1er novembre 1838). N'ayant pu, à Londres, faire entendre sa prétendue justification, il mourut de chagrin peu après.

Comme résultat d'une enquête qu'il fit sur le Canada, lord Durham a laissé un célèbre mémoire dans lequel il loue la noble résistance de nos hommes politiques à tout ce qui pouvait entraver nos droits,

il signale les défauts du système colonial, et reconnaît aux Canadiens le droit de jouir d'un ministère responsable, à condition qu'on fasse du Bas-Canada une province anglaise en l'unissant d'abord au Haut-Canada, puis ensuite aux autres provinces : il avait trouvé le vrai moyen d'atteindre le but poursuivi par l'Angleterre depuis sa prise de possession du Canada.

Sir John Colborne, élevé à la pairie sous le nom de lord Seaton, remplaça Durham par intérim (1838-39).

Les exilés des Bermudes, devenus libres par le désaveu de la proclamation de Durham, se trouvèrent à New-York (14 octobre 1838), le jour même où, par une singulière coïncidence, y arrivèrent *Dodge* et *Theller*, qui avaient pu s'esquiver de la citadelle de Québec. Ces déportés politiques, aidés des membres d'une société secrète, appelée l'*Association des Chasseurs*, et d'Américains exaltés, soulevèrent de nouvelles émeutes dans les deux Canadas à la fois.

Robert Nelson, le frère de celui qui avait commandé les insurgés de Saint-Denis, proclama une déclaration d'indépendance. Ses partisans réussirent à gagner quelques Canadiens du district de Montréal

Seconde levée d'armes dans le Bas-Canada.—Le 30 mai, *Johnson*, à la tête d'un parti de séditieux, aborda un bateau à vapeur canadien, près de *Nell's Island*, s'empara de l'argent et des effets des passagers, qu'il fit ensuite débarquer, puis brûla leur bateau. Le gouverneur, affligé de cette nouvelle, offrit $1000 à ceux qui pourraient s'emparer des délinquants. Mais Johnson et ses partisans, s'étant réfugiés dans les *Mille-Îles*, échappèrent aux autorités anglaises et américaines, au moyen de bateaux excessivement légers qui leur permettaient de voyager d'une île à l'autre avec grande vitesse.

Beauharnois, *Terrebonne*, *Châteauguay*, *Rouville*, *Varennes*, *Contrecœur* et plusieurs villages de la rivière Richelieu furent témoins d'insurrections partielles. Une levée d'armes, à Montréal devait avoir lieu quand les troupes seraient à l'église, ou au moins quand elles ne se trouveraient pas sous les armes ; mais l'habileté de *Colborne* sut prévenir le coup.

Beauharnois devint le théâtre de l'action (3 novembre). Une couple de cents patriotes surprirent les partisans du gouvernement et les constituèrent prisonniers. M. *Ellice*, fils du seigneur de Beauhar-

nois et ancien secrétaire privé de Durham eut le même sort. Mme Ellice elle-même fut arrêtée, mais on la traita avec bonté et courtoisie. Un corps du 71e régiment, soutenu de 1,000 hommes du régiment de *Glengary*, rendit la liberté aux prisonniers de Beauharnois (10 novembre).

Une faction de quatre cents hommes, détachée de Napierreville, se mesura avec un parti de volontaires du gouvernement. Les insurgés, battus ou faits prisonniers, perdirent un canon et trois cents armes de guerre. Les vainqueur se cachèrent ensuite dans l'église d'*Odelltown*, pour y attendre le docteur *Robert Nelson*, l'un des chefs les plus actifs du parti populaire, qui fut défait avec une perte de cinquante hommes. Colborne, à la tête de sept à huit mille hommes, s'avança de ce côté et promena la torche incendiaire partout ; l'innocent ne fut pas plus épargné que le coupable. Nelson fut battu une seeonde fois avec une perte de cent hommes.

Soulèvement dans le Haut-Canada.—Pendant que le parti populaire troublait Montréal et ses environs, une troupe de réfugiés du Haut-Canada et d'Américains—environ quatre cents en tout—firent voile de *Saskett's-Harbor* à *Prescott*, où ils débarquèrent. Le colonel *Young* et le capitaine *Fowell* les délogèrent. La plupart se retirèrent dans un moulin à vent et dans une maison de pierre attenante, où ils se défendirent courageusement. Les assiégeants furent obligés d'attendre l'arrivée du canon pour renverser les murs. Tous les insurgés furent faits prisonniers. Une cour martiale, tenue à Kingston, fit subir le procès à cent cinquante-six d'entre eux.

Une autre incursion s'opéra sur *Sandwich*, près du Détroit. Les insurgés mirent le feu à quelques vaisseaux et tuèrent de sang-froid plusieurs individus. Le docteur *Hume*, qui avait pris les factieux pour des troupes provinciales, tomba sans armes entre leurs mains : on trouva son corps meurtri de coups de hache et de couteau. Le colonel Prince, informé de ces atrocités, força ces brigands à prendre la fuite, laissant derrière eux vingt-cinq morts et vingt-six prisonniers. Le gouvernement, fatigué de ces invasions, prit des mesures impitoyables ; plusieurs chefs furent mis à mort, d'autres punis sévèrement.

Près de Niagara, 1,200 insurgés traversèrent le fleuve pour engager les habitants à prendre les armes. En mettant le feu à une auberge,

ils firent prisonniers quatorze lanciers provinciaux. Les troupes régulières pourchassèrent les rebelles et en capturèrent quarante. La cour, pour tempérer ce souffle révolutionnaire, condamna à la potence les trois meurtriers de Hume et six des prisonniers de Prescott.

Proclamation de l'état de siège.—L'état de siège fut de nouveau proclamé à Montréal. Pendant que des soulèvements nombreux remuaient les frontières du Canada, sept cents Canadiens étaient écroués dans les prisons sous le simple soupçon d'avoir été de connivence avec les insurgés.

Sort des prisonniers politiques.—L'oligarchie anglaise, mécontente de ce qu'aucune condamnation à l'échafaud n'avait eu lieu en 1837, dut se réjouir de voir les choses marcher bon train l'année suivante.

Le rageur *Herald* de Montréal disait cyniquement : " Pour avoir la tranquillité, il faut que nous fassions la solitude. Balayons les Canadiens de la face de la terre !... " La cour martiale fut alors établie à Montréal (20 novembre) par Colborne.

Les infortunés *Joseph-Narcisse Cardinal*, notaire de Châteauguay, et son clerc *Joseph Duquet* furent condamnés à la potence et exécutés le 21 décembre. Ces deux malheureuses victimes, éprises d'un zèle fanatique moins éclairé que pervers, subirent leur sort avec la fermeté et la résignation des martyrs d'une grande cause. *Joseph L'Écuyer, Jean-Louis Thibert, Jean-Morin Thibert, Léandre Ducharme, Joseph Guimond, LeBlanc, Dussault, Antoine Côté* et *François-Marie Lepailleur*, devaient aussi subir la peine de mort ; mais l'intervention du gouverneur fit changer leur sort, et ils furent en conséquence condamnés à l'exil, aux Bermudes.

Comme on le voit, l'année 1838 s'éteignit dans le sang de nos compatriotes. Sur les échafauds dressés depuis deux ans dans le Haut-Canada, périrent un grand nombre d'infortunés de cette province et des États-Unis.

Les cours martiales marchaient à grands pas vers les pénalités ; celle de Montréal, la plus modérée, ne semblait condamner qu'avec regret des individus moins coupables que les chefs qui les avaient poussés de l'avant, puis traîtreusement abandonnés à la vindicte des lois.

Le tribunal ne tenait compte que des rébellions et des crimes politiques arrivés après le 4 novembre 1838. Dans le Bas-Canada, douze incriminés furent conduits à la potence[1], et cent cinquante et un dans les deux Canadas, à l'exil aux Bermudes et en Australie. Ces déportés politiques s'embarquèrent sur le *Buffalo* (27 septembre 1839) pour se rendre à destination[2].

Rien n'étonne dans cette sévérité. Si, en 1775, on vit l'Angleterre nous faire des concessions, c'est parce qu'elle eut besoin des Canadiens français pour défendre le Canada contre l'attitude menaçante des États-Unis. Au temps des troubles de 1837-38, l'intervention des États-Unis n'était pas à craindre, et la masse des Canadiens resta soumise. Pourquoi le lion d'Angleterre aurait-il adouci ses coups ? Aussi, aucun moyen de répression ne fut ménagé : potence exil, incendies, brutalités, tout fut permis.

La sévérité presque barbare de Colborne envers les prisonniers politiques fut condamnée en Angleterre et dans tout le Canada. Dans cette orageuse circonstance, M. *Étienne Parent,* publiciste distingué, eut le courage d'écrire que les actes de vengeance exercés par les troupes anglaises dans le district de Montréal étaient un autre genre d'excès aussi réprouvables que la levée de boucliers des patriotes. Sa hardiesse de parole le fit arrêter, mais son procès n'eut pas lieu[3].

Mesures prises par l'Angleterre après l'insurrection.—Les Canadiens attendaient avec anxiété les mesures de la métropole, après les scènes tragiques qui venaient de se dérouler. Le long rapport de Durham exerça une grande influence sur la couronne. Le célèbre diplomate, pour arriver à angliciser tout le pays et mettre un terme aux discussions politiques, penchait pour l'union fédérale de toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord ; mais en attendant que ce plan fût réalisable, il suggérait l'union des deux Canadas sous un seul gouverneur, avec un nombre de représentants pour chaque province, basé sur le chiffre de la population, prévoyant que les

1 Voici les noms de ceux qui furent exécutés : Joseph-Narcisse Cardinal, Joseph Duquette, Pierre Théophile Decoigne, François-Xavier Hamel, Joseph-Jacques Robert, Ambroise Sanguinet, Charles Sanguinet, Aimable Daunais, François Marie-Thomas, Chevalier de Lorimier, Charles Hindelong, Pierre-Remi Narbonne, François Nicolas.

2 Ces exilés et les réfugiés politiques aux États-Unis purent revenir au Canada cinq ans après leur départ.

3 Pour plus de détails voir : Les événements de 1837-38, seconde édition, par L.-H. Carrier.

Canadiens français seraient vite noyés par le flot d'immigrants anglais. Il suggérait aussi un conseil législatif mieux composé, un ministère responsable. C'était le moyen de donner au parti anglais la prépondérance dans les affaires du pays.

Dans les débats des chambres, sous l'Union, on entendra souvent les Anglais évoquer le rapport de Durham, afin de rappeler, sans doute, qu'il a considéré les Canadiens comme une race inférieure et qu'ils partageaient ses sentiments. L'infériorité dont a parlé Durham ne pouvait se rapporter qu'à l'agriculture, au commerce et à l'industrie ; mais il est aisé de concevoir que les Canadiens de cette époque, n'ayant pas à leur disposition de forts capitaux, ne pouvant pas compter comme les Anglais sur les secours de la métropole, ne s'étant pas, comme eux, emparés du domaine public et ne puisant pas si largement au trésor du pays, il leur était difficile de prendre des développements dans les mêmes proportions. Les choses ont changé depuis, et si le grand homme politique revenait au milieu de nous, il serait étonné du progrès de la race française dans les sphères commerciales et industrielles. Quant à la culture intellectuelle, nous constatons avec orgueil que nos hommes d'État n'ont jamais eu à pâlir en face des Anglais ; loin de là, ils ont souvent, par leur politique et leur éloquence, provoqué l'admiration de leurs adversaires.

L'acte d'union des deux provinces passa malgré les deux pétitions adressées à la reine : l'une de Québec, portant 40,000 signatures, et l'autre du clergé de Montréal. Le gouverneur prévint *John Russell*, alors ministre des colonies, contre ces pétitions, en lui disant qu'elles portaient moins de signatures qu'on ne le croyait, que le gros de la population se montrait en faveur de l'Angleterre, et que le clergé, au fond, se prononçait pour le maintien du conseil spécial, tout en demandant le rétablissement de la constitution de 1791. De plus, malgré l'avis de Durham, on donna à chaque province le même nombre de représentants, c'est-à-dire quarante-deux à chacune. Wellington et Gosford s'opposèrent fortement à cet article. Le premier représenta qu'il fallait attendre, pour prendre une décision finale, que les provinces se fussent calmées, et, qu'aux États-Unis, il y eût moins de disposition à les encourager à la révolte. Il condamna le peu d'honnêtete que les torys du Haut-Canada avaient montré pour obtenir le consentement des chambres au sujet de l'union. Le second dit qu'il regardait l'union comme une entreprise dangereuse; que les Canadiens

tenaient à rester dans les mains de la métropole; que les combats que les intéressés s'étaient plu à qualifier des mots sonores de révolte et d'insurrection n'avaient eu lieu que dans un petit coin du district de Montréal, sur la rivière Richelieu; que l'animosité s'était surtout ameutée pendant les élections, et qu'un clan d'Anglais était condamnable pour avoir toujours aspiré à posséder le pouvoir à l'exclusion des habitants d'origine française. Après un tableau raccourci des différentes émeutes, il terminait en disant qu'il regardait l'union des deux provinces comme un acte des plus injustes et des plus tyranniques, qu'il n'y avait rien de plus arbitraire et de plus opposé à l'équité que de donner le même nombre de représentants aux deux provinces, dont l'une, le Bas-Canada comptait 650,000 âmes, et l'autre, le Haut-Canada, 450,000.

Le rapport de Durham l'emporta sur le bill de Pitt. Le but du grand homme d'État avait été d'amener les Canadiens à se faire Anglais, pas de nom, mais d'affection ; et c'est pour cela qu'il leur avait laissé leur liberté, leurs lois, leur religion, leur jurisprudence, leur langue et leurs coutumes.

M. Poulett Thompson, gouverneur.—M *Poulett Thompson*, depuis lord *Sydenham*, membre du parlement impérial, succéda à Colborne, qui avait remplacé lord Durham par intérim. *Le Canadien*, dans un style mordant, salua ainsi le départ de Colborne : " Sir John s'embarque aujourd'hui (23 octobre 1839). Sa mémoire durera longtemps au Canada. Si les villages brûlés peuvent sortir de leurs cendres, les habitations pillées connaître de nouveau l'abondance, l'échafaud politique se déteindre du sang dont il a été inondé, le banc judiciaire se relever des coups donnés à son indépendance ; si le sentiment des souffrances des mères, des épouses, des pères et des enfants peut s'adoucir par le temps et s'éteindre par la mort, il restera ce monument d'ineptie et de dévergondage, connu sous le nom d'*Ordonnances du conseil spécial de sir John Colborne.* Sans contredit, sir John a gagné l'immortalité parmi nous."

Sydenham arriva à Québec en octobre 1839. Il se rendit presque aussitôt à Montréal (11 novembre 1839), où il réunit à la hâte le conseil spécial, pour lui faire approuver le projet de l'union législative. *Neilson*, *Cuthbert* et *Quesnel* s'y opposèrent (13 novembre).

Le bill d'union, sanctionné le 23 juillet 1840, mettait fin à la constitution de 1791, établie surtout pour soustraire la population

anglaise du Haut-Canada à la domination des Canadiens français. Il était particulièrement bâclé pour payer la dette d'environ un million de louis que le Haut-Canada avait contractée envers les banquiers de Londres[1]. Le Bas-Canada n'avait pas de dette à cette époque. La somme due par le Haut-Canada devait être payée par les revenus communs des deux provinces réunies.

Les chefs politiques du Bas-Canada protestèrent vainement contre l'acte d'union. Présentée au parlement impérial, cette mesure fut d'abord votée par la chambre des communes. Sir *Robert Peel* et *Gladstone* l'approuvèrent ; *Daniel O'Connell, O'Brien* et *Hume* s'y opposèrent. La chambre des lords nous donna de chaleureux défenseurs, entre autres: le duc de *Wellington*, lord *Ellenborough*, *Brougham*, le comte de *Hardwick*, lord *Gosford*. Ce dernier, ancien gouverneur du Canada, qui pouvait mieux que personne parler avec autorité des affaires de la colonie, s'exprima ainsi : " Je ne puis m'empêcher de regarder l'union des provinces comme un acte des plus néfastes et des plus tyranniques, privant le Bas-Canada de sa constitution pour les actes de quelques hommes malintentionnés, et la livrant pour être noyée par ceux qui, sans cause, lui ont montré tant de haine ; car ce projet ne peut que la noyer. Vous donnez à 300,000 ou 400,000 âmes, la même représentation qu'au Bas-Canada, qui a une population d'au moins 700,000 âmes ; ensuite vous imposez la dette du Haut-Canada, laquelle, dit-on, excède un million de louis, à une province qui n'a presque aucune dette. Peut-il y avoir rien de plus arbitraire ? etc.... "

Lord *Brougham* justifiait la révolte de 1837-38 dans le langage suivant : " Vous vous récriez contre la rébellion des Canadiens, quoique vous ayez pris leur argent sans leur agrément, et anéanti les droits que vous vous faisiez un mérite de leur avoir accordés. Vous énumérez leurs autres avantages : Ils payent peu de taxes ; ils reçoivent des secours considérables de ce pays ; ils jouissent de précieux privilèges commerciaux qui nous coûtent cher, et vous dites : Toute la dispute vient de ce que nous avons pris 20,000 livres sans le consentement de leurs représentants. Vingt mille livres sans leur consentement ! Eh bien ! ce fut pour vingt schellings qu'Hampden résista, et il acquit

1 Le Haut-Canada avait fait la majeure partie de ses emprunts à la maison *Baring* de Londres. L'influence de cette maison était grande, et elle en usa pour enlever un vote qui lui assura le recouvrement de ses avances. Beaucoup de marchands de capitalistes et de membres du parlement lui aidèrent puissamment.

par sa résistance un nom immortel, pour lequel les Plantagenets et les Guelfes auraient donné tout le sang qui coulait dans leurs veines. Si c'est un crime de résister, de s'élever contre un pouvoir usurpé et ses libertés attaquées, quels sont les plus grands criminels ? N'est-ce pas nous-mêmes qui avons donné l'exemple à nos frères d'Amérique ? Prenons garde de les blâmer trop durement de l'avoir suivi... "

LECTURE.—*La colonisation.*—Pour arrêter l'expatriation des Canadiens aux États-Unis, le gouvernement crut que le meilleur moyen était d'ouvrir des chemins pour favoriser la colonisation, et c'est alors que l'on vi une expansion se produire dans le régions intérieures du Canada. Les cultivateurs se portèrent d'abord sur les rives de l'Outaouais et par delà les Laurentides. La riche vallée du haut Saguenay et les fertiles plaines qui entourent le lac Saint-Jean, offrirent aussi un vaste champ aux colonisateurs. Des voies de communication permirent bientôt l'abord de ces régions. Les côtes septentrionales du golfe Saint-Laurent, jusque-là désertes, commencèrent aussi à voir des établissements formés par les caboteurs du bas du fleuve et les Acadiens des îles. Les habitants de ces parages partageaient leur temps entre la pêche et le travail des champs.

Sur la rive du fleuve, les comtés de Bellechasse, Dorchester, l'Islet et Lotbinière, étant peu habités, pouvaient recevoir une nombreuse population. L'obstacle à la colonisation de ces cantons était le manque de chemins, qui empêchait absolument de créer des fermes dans ces terres fertiles.

La région sud est progressait considérablement. L'augmentation des Canadiens français dans ces pays nouveaux était surtout due aux naissances et aux nombreux immigrants venus des anciennes seigneuries. Ce mouvement se fit particulièrement sentir dans les comtés de Mégantic, de Drummond et de Shefford. Notre race forme en ces parages la majorité de la population ; la proportion est moindre dans Sherbrooke, Missisquoi et Stanstead. Les Acadiens progressèrent dans le Madawaska et sur les côtes du Nouveau-Brunswick.

Le comté de Bonaventure, n'ayant guère de communication que par eau, et retenant d'ailleurs sur ses rivages tous les Canadiens de la contrée pour la culture et la pêche, dut son accroissement à l'excédent des naissances sur les décès.

L'émigration se porta nombreuse aussi dans l'est, au sud du fleuve, sur les confins du Haut-Canada, du New-York et du Vermont. En somme, le groupe des Canadiens, en 1851, s'élevait au chiffre de 716,954. Ceux-ci n'ont rien perdu depuis. Loin de là, ils ont porté partout un mouvement d'expansion d'une grande énergie, et dans plusieurs comtés habités autrefois par des Anglais seulement, ils sont aujourd'hui dominants ou tendent à le devenir en peu d'années.

Le gouvernement de Québec peut actuellement livrer à la colonisation environ 6,547,582 acres de terres arpentées et divisées en lots de ferme (1911). La majeure partie de ces vastes territoires est accessible à la culture ; de bonnes routes y conduisent.

Les principales régions à coloniser sont sur le versant septentrional des Laurentides : le Témiscaming, la région Labelle, la Matawanie, la vallée du lac Saint-Jean ; sur la rive sud du Saint-Laurent : la région de Témiscouata, la vallée de la Matapédia et la région de la Baie-des-Chaleurs.

CHAPITRE XI

GÉNÉRALITÉS.—PROGRÈS (1760-1841)

Causes des troubles de 1837-38.—Journalisme.—Théâtre.—Éducation.—Période importante.—Immigration des îles Britanniques.—Épidémie.—Les provinces maritimes.—Industrie.—Construction des vaisseaux.—Voies ferrées.—Pouvoir du Canada.—Gouvernement en Angleterre.—Gouvernement au Canada.—L'alliance des familles ou "Family Compact."—Favoritisme du Family Compact.—Bonne foi de certains membres anti-réformistes.—Réserves du Clergé.

Causes des troubles de 1837-38.—Les troubles de 1837-38, par défaut d'organisation et de bras, devaient inévitablement conduire à une catastrophe. Pour obtenir quelques succès, nos insurgés ne pouvaient compter que sur l'annexion aux États-Unis, et la masse de leurs compatriotes ne voulait pas de cette annexion.

Depuis la cession jusqu'en 1837, la colonie avait eu à se plaindre d'un gouvernement oligarchique qui voulait angliciser les Canadiens français, leur faire prêter le serment du *test*, les dépouiller de leurs lois, de leur langue, de leurs coutumes, et qui les excluait des emplois lucratifs et dilapidait le domaine public.

Pour neutraliser l'invasion américaine dans notre contrée et s'attacher les Canadiens, la métropole accorda, en 1774, une charte qui nous conservait le libre exercice de notre religion, de nos lois civiles et de notre droit légitime de citoyens dans les affaires administratives. Alors les Canadiens oublièrent les griefs du passé et restèrent fidèles à la couronne. Plus que cela, les troupes de la colonie volèrent au secours des armées anglaises et contribuèrent puissamment à repousser du sol canadien les colonnes américaines (1775). Les Anglais oublièrent bientôt l'attachement des Canadiens à leur patrie, car à peine les Américains eurent-ils tourné le dos que les vexations recommencèrent plus intenses : on voulut abolir la langue française dans l'administration des affaires.

Les discussions soulevées au sujet de la langue française et la rivalité des races amenèrent un gouvernement constitutionnel et la division du Canada en deux provinces (1791).

Dans le Bas-Canada, si d'un côté, les Canadiens formaient alors la majorité dans la chambre d'assemblée, de l'autre, les Anglais, tout dévoués à leur race, dominaient au conseil législatif. Une lutte acharnée entre les deux branches de la législature en fut la conséquence désastreuse.

Le conseil exécutif et le gouverneur, qui n'étaient pas responsables aux chambres, tenaient à s'ingérer seuls dans l'administration des deniers publics, pour tout mener à leur guise, tandis que les représentants du peuple s'y opposaient énergiquement.

On voulait à tout prix angliciser le Canada et faire disparaître la nationalité canadienne-française.

La liberté de la presse française fut méconnue jusqu'en 1806.

En 1808, le conseil législatif refusa de sanctionner une loi qui portait " que les juges ne pourraient siéger ni voter dans la chambre." Ce bill amena des discussions acrimonieuses ; le conseil législatif eut encore gain de cause. MM. *Bédard*, *Taschereau*, *Blanchet*, propriétaires et rédacteurs du *Canadien* furent incarcérés, malgré la liberté de la presse alors reconnue, sous prétexte d'avoir publié des écrits séditieux dans cette circonstance. Le journal fut suspendu et l'imprimerie confisquée.

Le clergé se montra encore cette fois plein de respect pour le pouvoir et tâcha de concilier les esprits. Craig le proclamait hautement : "Canadiens, disait-il, rapportez-vous à ceux que vous consultiez autrefois avec attention et respect, aux chefs de votre Église, qui ont occasion de me connaître ; ce sont là des hommes d'honneur et de connaissances." Il priait aussi MM. les curés de faire " les plus grands efforts pour empêcher les mauvais effets des actes incendiaires et traîtres ; et il enjoignait strictement à tous les magistrats, capitaines de milice, officiers de paix et autres bons sujets de Sa Majesté de chercher diligemment à découvrir tant les auteurs que les éditeurs et propagateurs d'écrits méchants, séditieux et traîtres, et de nouvelles fausses, tendant à enflammer les esprits et troubler la paix et la tranquillité publique."

On vit alors éclater la guerre de 1812. Cette fois encore, les Canadiens se montrèrent à la hauteur de leur devoir. Après le rétablissement de la paix avec les États-Unis, au lieu de laisser les Canadiens jouir d'une ère de tranquillité, le parti anglais du Bas-Canada crut le moment favorable pour les attaquer de nouveau. Ce fut la reprise

des luttes dont l'intensité devint si aiguë, à un moment venu, qu'elle empêcha un certain nombre de Canadiens de raisonner avant de s'insurger contre l'autorité. Les résolutions suivantes nous montrent qui allumait le feu de l'animosité entre les chambres du parlement (1819): "Le conseil législatif a incontestablement le droit constitutionnel d'avoir une voix dans le bill d'aides ou de subsides. Le dit droit s'étend à l'adoption ou au rejet de tout bill de subsides, et aucune appropriation ne peut être faite légalement sans le concours du conseil législatif. Le conseil législatif ne procédera sur aucun bill faisant des appropriations d'argent, qui n'auront pas été recommandées par le représentant du roi. Le conseil législatif ne procédera sur aucun bill faisant des appropriations de la liste civile, contenant des spécifications par chapitres ou par items, à moins qu'elle ne soit accordée pour le temps de la vie du roi."

Pour remédier à tant de divergences d'opinions, qui enflammaient les esprits et menaient le Canada à la révolte, la métropole crut que le meilleur moyen de pacifier toute chose était l'union des deux provinces en un gouvernement, accordant à chacun le même nombre de députés (1822); mais le projet fut rejeté avant même la lecture des enquêtes. Dans la session de 1823, la chambre entraînée par l'éloquence de M. Papineau, fut sur le point de refuser le bill des subsides. Le grand orateur parlementaire fit en cette occasion un discours virulent comme on n'en avait jamais entendu dans les chambres.

L'orateur, M. *Vallières de Saint-Réal*, s'éleva énergiquement et avec succès contre une proposition si imprudente. Le bill ne passa qu'avec une voix de majorité. Les journaux parlèrent des débats des chambres d'une manière acrimonieuse ; à les en croire, le Canada marchait vers l'abîme de la révolte. A ce sujet l'historien Bibaud écrivit plus tard : "Sous Dalhousie, des jeunes gens bien intentionnés, sans doute, épris de l'amour de la patrie et de leurs compatriotes, mais encore sans expérience, s'étaient jetés à corps perdu dans la carrière politique. Dans leur enthousiasme patriotique, ils devaient, en dépassant les bornes de la modération et de la prudence, se fourvoyer et égarer ou mener trop loin ceux qui les voulurent suivre." Les deux chambres, en revendiquant ce que chacune croyait être ses droits, envoyèrent des pétitions à Londres (1828). Le ton peu modéré de la presse agitait toujours les esprits. Lorsque la presse est livrée à la folie des partis, il y a despotisme de la pensée, la médio-

crité haineuse et violente usurpe la place du talent, et le génie, qui n'est plus compris, abandonne le sceptre de l'éloquence aux déclamations populaires et aux lieux communs des sectaires ! Des voies de fait éclatèrent dans le comté des *Deux-Montagnes*. Un comité spécial fut alors chargé de faire un rapport sur l'état du gouvernement civil du Bas-Canada.

Son rapport, favorable aux Canadiens français, ne fut ni adopté ni rejeté par la chambre des communes, mais on promit aux pétitionnaires que les suggestions seraient étudiées et mises à effet aussitôt que possible. *Neilson*, *Viger* et *Cuvillier*, députés à Londres pour porter la requête, écrivaient aux Canadiens de ne heurter les sentiments de personne. Les plaintes portées contre Dalhousie par la chambre d'assemblée furent jugées insoutenables. Les lois de milice provoquèrent de vives altercations entre Dalhousie et les représentants du peuple.

Sous Kempt, qui remplaça Dalhousie, les mécontents se calmèrent un peu. Le ton des journaux devint moins âpre. Cependant, la session de 1829, plus agitée que les précédentes, se montra arrogante et se donna des droits qu'elle n'avait pas.

La session de 1830 fut relativement calme. Néanmoins MM. *Labrie* et *Viger* parlèrent énergiquement. M. Papineau clama tellement fort contre l'administration, les pouvoirs exécutif et judiciaire, que ses amis sincères lui en firent même des reproches. " Notre beau pays, dit Bibaud, avait été troublé; une partie de notre intéressante jeunesse avait été détournée d'occupations utiles, de l'application aux études nécessaires à son avenir par la malheureuse question de finances, qui, de quelque manière qu'elle fût décidée, ne devait faire, ni perdre, ni gagner annuellement un denier à chacun des individus de la province." Cependant, alors comme aujourd'hui, l'argent était le nerf de la guerre.

Les discussions interminables qui existaient entre la chambre d'assemblée et le conseil législatif, rendaient l'administration difficile. Les gouverneurs, dégoûtés d'un tel état de choses, demandaient leur rappel. Les difficultés, grossissant sans cesse, finirent par aboutir à une catastrophe révolutionnaire. Le refus de la chambre de voter les subsides, de payer les dépenses de l'administration de la justice comme celles du gouvernement civil, était un acte qui pouvait amener de très graves inconvénients.

Les discours violents et révolutionnaires de certains députés dans la chambre d'assemblée et ailleurs pour obtenir des réformes, outragèrent souvent la prudence, la logique et l'étiquette, tout en étant peu conformes aux principes d'une politique sage et conciliatrice.

Le refus d'accorder une liste civile des subsides, ou la prétention de les voter article par article dans un temps où la loi ne le permettait point, l'obstination à demander un conseil électif, etc., étaient autant d'aspirations qui prouvaient que les têtes étaient en ébullition.

La question est de savoir maintenant si les patriotes de 1837-38 sont à louer ou à blâmer. Ce qu'ils réclamaient était juste, mais les moyens employés furent illicites. Si Papineau et son parti eussent été de race anglaise, le bureau colonial leur eut accordé ce qu'ils demandaient. Avant de se lancer dans ce mouvement, les rebelles auraient dû mieux examiner leurs chances de succès et comprendre que la justice réclamée par le plus faible sur le plus fort est rarement victorieuse ; dans ce cas le front du vainqueur est marqué de la flétrissure du déshonneur. Quelquefois on perdra tout en voulant tout gagner. Il eut été plus sage d'attendre de l'avenir le bien poursuivi, que de risquer de tout perdre dans une lutte désespérée.

Il ne faut pas donner trop d'importance à cette insurrection en lui prêtant le caractère pompeux de la guerre de Vendée, ou en l'appelant, comme à Londres, la rébellion des Canadiens français, alors que les rebelles n'étaient que dans le rapport de un à huit cents. Quoique le mécontentement fût général, seuls les patriotes des comtés de *Richelieu* et des *Deux-Montagnes* et pas plus de cinq cents de ceux du district de Montréal se mirent sous les armes. La répression barbare, souvent dirigée contre des gens opposés au mouvement, dépassa de beaucoup la révolte et agrandit considérablement l'horizon des événements.

On peut résumer ainsi les causes des événements de 1837-38 :

1° L'élection de M. Panet comme orateur à la première session, élection pourtant très juste, qui fait éclore le germe des haines ;

2° La politique partiale et injuste de la métropole ;

3° Le trouble et la discorde entre les trois pouvoirs de l'état colonial ;

4° Le rejet brutal des réformes suggérées par le peuple canadien ;

5° La minorité anglaise conservant les départements de l'exécutif au moyen des deux conseils, accaparant un pouvoir législatif égal, sinon supérieur, à celui de la majorité numérique française de la chambre d'assemblée ;

6° La minorité soumettant à son joug le vœu de la majorité par l'intermédiaire du gouverneur ;

7° Les gouverneurs, ayant mission secrète de dissimuler leur rôle sous l'apparence d'une parfaite impartialité, sans abattre cependant le conseil composé de créatures de la couronne ;

8° Les emportements de la presse anglaise, n'ayant plus de borne, et les procès politiques s'instituant sur une haute échelle ;

9° Le bureau colonial restant sourd aux quatre-vingt-douze résolutions ;

10° Le manque d'importance que l'Angleterre attacha au rapport de la commission royale qui avait fait une enquête sur les affaires du Bas-Canada ;

11° L'acte que fit passer lord John Russell, ministre des colonies, autorisant le gouverneur général à prendre 142,000 louis dans le trésor provincial, afin de solder les salaires arriérés et autres dépenses ;

12° Le refus de former un conseil électif à la demande des Canadiens français.

Journalisme.—Le journalisme, qui joue un si grand rôle dans les destinées des peuples, prit naissance, au Canada, sous la domination anglaise. Nos premiers journalistes venaient directement de France. Après l'abolition de *la Gazette littéraire* de Mesplet, à Québec, dont le dernier numéro contenait un article intitulé *Tant pis, tant mieux,* (2 juin 1779) le Canada passa cinq ou six années sans avoir d'autres journaux que *la Gazette de Québec*, publiée dans les deux langues. Cette feuille, qui régnait seule, persistait à tenir son rang de gazette " la plus innocente de la domination britannique ". *William Brown*, son fondateur, mourut en 1789, au moment où M. *John Neilson*, qui devait l'illustrer, commençait à lancer des articles.

Fleury Mesplet fonda à Montréal, en 1785, *la Gazette littéraire.* Cette feuille, rédigée par nos premiers littérateurs, s'occupa du mouvement de l'annexion aux États-Unis. Elle fut supprimée peu après son apparition. En 1788, on vit paraître le *Quebec Herald*, qui dura peu de temps.

Le Canadien, dans sa première étape (1806-1810), publia des articles de fond pour instruire le peuple, et des couplets pour lui inspirer l'amour national. Sa seconde étape (1819-1822) fut moitié politique et moitié littéraire. Ce journal fut supprimé par suite d'un article imprudent contre Mgr Plessis.

Le Courrier de Québec (1807) devint l'organe du docteur *Jacques Labrie;* on y peut lire des leçons d'histoire remarquables pour le temps, mais assez pauvrement écrites[1].

Le Spectateur (1813-1817), qui parut à Montréal après la suppression violente du *Canadien*, était rempli de vers et d'articles instructifs, en général bien rédigés.

La Minerve (1826) fut fondée à Montréal par *A.-N. Morin*, profond penseur et grand patriote, qui, dans une lettre au juge *Ed. Brown*, demanda l'usage légal de la langue française. L'année suivante, M. *Ludger Duvernay*, devenu le propriétaire de ce nouvel organe, fit vibrer bien haut la corde patriotique, et marqua le commencement d'une phase nouvelle dans les affaires publiques. Ce journal était regardé comme l'évangile du parti canadien.

Québec voulut avoir aussi son organe populaire, et *le Canadien* (1831), feuille combative, rentra dans l'arène sous la haute direction de M. *Étienne Parent*, et avec la devise : " Nos institutions, notre langue et nos lois." Plus de tâtonnements : une lutte vigoureuse se livre sur le terrain des écoles et de la langue française, que les Anglais veulent toujours proscrire afin d'identifier notre nationalité à la leur ; mais nos grands politiques sont réfractaires à ces projets et maintiennent fermement leurs droits.

Théâtre.—Après 1784, le théâtre et les cercles littéraires occupaient les classes aisées. On jouait à Québec et à Montréal *Lucas et Cécile*, *Colas et Colinette*, *l'Anglomanie*, les *Républicains français*, etc., pièces en vers ou en prose composées par *Quesnel*, poète et musicien. Ce personnage, surnommé le *père des amours*, ne voyageait pas sans avoir comme vade-mecum, Molière, Boileau et son violon. On attribue les incorrections de sa versification à la trop grande facilité de sa verve. Symphonies à grand orchestre, quatuors, duos et plusieurs chants sacrés sont dus à sa féconde inspiration. Les jeunes amateurs

1 Le docteur Labrie s'est acquis la réputation d'historien par la direction donnée aux jeunes gens occupés de l'étude de notre passé. Monsieur l'abbé Auguste Gosselin membre de la Société Royale a écrit une vie intéressante du docteur Labrie.

chargés de jouer les pièces n'étaient pas sans talents. Un jour, M. de Salaberry fut invité, à Québec, à la représentation du *Barbier de Séville*, qu'il avait vu jouer en France avec grand succès Ayant accepté l'invitation plutôt par complaisance, il fut grandement étonné de l'habileté des acteurs et tout à coup, emporté par l'enthousiasme, en entendant un nommé *Ménard*, il s'écria de sa voix sonore et vibrante : " Courage, Figaro ! on ne fait pas mieux à Paris ! " L'assistance, électrisée par ces paroles, se leva spontanément et répéta : " Courage, Fgaro ! on ne fait pas mieux à Paris."

Éducation.—Sous la puissante initiative du clergé, de nombreuses écoles françaises furent ouvertes pour paralyser le courant des écoles protestantes, qui voulaient angliciser le pays.

Le collège de Montréal, dirigé par les Sulpiciens et ayant M. *J.-B. Curateau de la Blaiserie* comme premier directeur, fut d'abord installé au presbytère de la *Longue-Pointe* (1767), et ensuite transféré dans le château de Vaudreuil (1773)[1] ; ce local devint la proie des flammes avec l'église des Jésuites, située à proximité (1803).

Le Collège fut alors transporté à la rue du Collège, dans un édifice situé près du marché Sainte-Anne (1806), mais les locaux étant devenus exigus, les messieurs de Saint-Sulpice élevèrent au pied du Mont-Royal un établissement (1862) qui prit des proportions considérables. Les constructions, telles qu'on les voit à peu près aujourd'hui, furent élevées en 1890.

Les Sulpiciens entretenaient aussi une école gratuite qui compta jusqu'à trois cents élèves.

D'autres collèges furent ouverts à Nicolet (1803)[2], à Saint-Hyacinthe (1811)[3], à Sainte-Thérèse (1824)[4], à Chambly (1825)[5], à Sainte-Anne de la Pocatière (1825)[6] et à l'Assomption (1832)[7].

Les dames de la Congrégation, les Ursulines et les Hospitalières tenaient plusieurs écoles à Montréal, à Québec et dans quelques villages considérables.

---

1 Le château de Vaudreuil fut construit en 1727; l'église des Jésuites en 1692

2 Cette maison ouverte à la jeunesse nicolétaine par M Brassard (1795), fut érigée en collège en 1805.

3 Fondé par M. l'abbé Girouard.

4 Fondé par M. l'abbé Ducharme

5 Fondé par M. l'abbé Mignault.

6 Fondé par M. l'abbé Painchaud

7 Fondé par M. l'abbé Labelle.

Une commission scolaire, présidée par *Smith*, proposa dans un rapport officiel d'ouvrir des écoles dans toutes les campagnes[1]. Jusque-là les campagnes n'avaient guère eu d'autres éducateurs que quelques moines mendiants et les curés, amis des lettres, qui enseignaient le catéchisme et les gros rudiments de la grammaire. On fonda aussi des écoles de comté, où l'on montrait l'arithmétique, les langues, la grammaire, la comptabilité, le jaugeage, la navigation, l'arpentage et les autres parties les plus pratiques des sciences exactes.

Le collège *McGill*, dû à la générosité de M. *James McGill* (1835), était la seule institution anglaise de premier ordre dans le Bas-Canada. Ce collège, favorisé par certains millionnaires protestants, s'est transformé depuis lors en une université très florissante.

Le Haut-Canada avait comme institutions supérieures l'université de Toronto (1827), liée à l'église d'Angleterre ; le collège catholique de Kingston, fondé par Mgr Alexandre McDonell (1837) ; le Queen's College de la même ville, lié à l'église presbytérienne et auquel fut octroyée une charte royale en 1841 ; l'Académie du Haut-Canada, qui, cinq ans après sa fondation (1841), fut incorporée sous le nom de *Collège de Cobourg*.

La législature voyant l'inefficacité des écoles de l'Institution royale, qui, dans l'espace de vingt ans, n'avait fondé que trente-sept maisons fréquentées par 1043 élèves, passa une loi pour l'établissement d'écoles élémentaires, administrées par les fabriques paroissiales (1824)[2]. Ces dernières pouvaient disposer du quart de leurs revenus en faveur des écoles qu'elles soutenaient. Sans abroger la loi établissant l'Institution royale, ni celle qui autorisait des écoles administrées par les fabriques, le parlement passa une autre loi pour l'établissement d'écoles élémentaires tenues dans chaque comté, sous l'administration générale des membres du parlement, et dans chaque paroisse ou township, sous la régie immédiate de commissaires ou syndics, élus par les contribuables (1829)[3]. Cette loi, révoquée en 1831, fut remplacée par une autre qui dura jusqu'en 1836. Avec ces différents systèmes, l'éducation élémentaire végéta jusqu'à l'acte

1 La commission de l'éducation, formée en 1789 et présidée par M. Smith, était composée de neuf membres dont quatre Canadiens: MM. de *Saint-Ours*, *DeLery*, *Baby*, *Saint-Georges Dupré*.

2 En 1828, on comptait quarante-huit écoles de fabriques, et soixante-huit en 1830.

3 Les commissaires représentent la majorité religieuse; les syndics, la minorité.

d'Union. La législature n'accordait alors que de faibles allocations à certains collèges et à l'Institution royale.

La législature fonda aussi un établissement pour les sourds-muets, à Québec (1832), et M. Donald MacDonald en eut la direction.

En 1837, à la demande des Sulpiciens et avec l'agrément de Mgr Lartigue, quatre Frères des Écoles chrétiennes vinrent à Montréal pour y ouvrir une école ; de là les frères de cet Institut se répandirent dans tous les grands centres du Canada et des États-Unis, où ils enseignent à des milliers d'enfants et de jeunes gens les éléments des sciences religieuses et profanes.

Période importante.—Après les guerres américaines de 1812-1813, les provinces anglaises prirent de grands développements sous tous les rapports. Le gouvernement responsable permit aux catholiques de jouir en paix de leurs privilèges, et mit un terme à une administration qui jusque-là avait plutôt opprimé que gouverné le peuple.

Immigration des îles Britanniques.—Une vingtaine d'années avant le traité de Gand (1814), les guerres de Bonaparte à travers l'Europe avaient été un obstacle à l'activité fiévreuse du commerce de la Grande-Bretagne. La chute du grand empereur à Waterloo enleva l'obstacle, activa le progrès dans les affaires, et amena sur nos rives un flot d'immigration de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Ecosse. Pour favoriser ce courant, le gouvernement prit à ses frais le transport des émigrants recommandables, s'engagea à leur fournir les instruments aratoires les plus urgents, à pourvoir à leur nourriture et à leur entretien jusqu'à la première récolte.

La première immigration de l'Angleterre se fixa à *Bathurst*, aujourd'hui *Lanark*, dans le Haut-Canada ; celle de l'Écosse, composée de soldats licenciés, venant avec leurs familles et leurs amis, s'établit à *Portland* (1816). Des manufacturiers écossais vinrent grossir cette population les années suivantes. En 1820, pas moins de onze cents Écossais s'installèrent à *Perth*, sur les côtes de la rivière *Saint-François* et dans les townships de l'Est. L'immigration irlandaise, commencée en 1823, se dissémina un peu de tous côtés. En 1825, près de cinq cents familles se fixèrent dans le district de *Newcastle*, sur la rive nord du lac Ontario, dont la ville de *Peterborough* est le centre ; le gouvernement fit construire pour elles un moulin qui coûta 43,000 louis. Ce fort courant d'immigration provint de ce que l'Irlande était éprouvée

par une crise financière et l'oppression tyrannique de l'Angleterre. Celle-ci, également, fournissait son contingent. Il s'ensuivit que le Haut-Canada qui n'avait que 75,000 âmes en 1812, atteignit le chiffre de 157,000 âmes en 1825, et celui de 470,000 en 1841. Dans le même laps de temps, la population du Bas-Canada s'éleva de 225,000 à 635,000.

Épidémie.—Un vaisseau chargé d'immigrants apporta à Québec le choléra asiatique en 1832. Ce fléau dévastateur se répandit dans la province, malgré les précautions prises pour l'enrayer. On le vit reparaître avec un regain de vigueur en 1834 et faire beaucoup de victimes. Cette épidémie eut pour résultat d'entraver le mouvement d'immigration pendant plusieurs années.

Les provinces maritimes.—L'année 1819 vit le premier mouvement d'immigration dans les provinces maritimes. Le courant se fit surtout sentir dans le *Nouveau-Brunswick*, qui avait plus de terres à concéder. Le port de *Saint-Jean* seul vit arriver 7,000 immigrants, parmi lesquels se trouvaient 1,200 Écossais : tous les autres étaient des Irlandais. Après le choléra, de 1834 à 1840, l'Irlande fournit un contingent de 30,000 immigrants. Les Écossais se dirigèrent vers le *Cap-Breton*, et quelques Anglais se mêlèrent à eux et aux Irlandais. La population des provinces maritimes s'accrut considérablement : de 1824 à 1847, celle du Nouveau-Brunswick se doubla : de 75,000 elle se porta à 150,000 ; celle de la Nouvelle-Écosse, qui en 1814, était de 100,000 âmes, s'éleva à 250,000 et celle du Prince-Édouard qui avait à peine 15,000 âmes en 1812, en comptait 62,000 en 1848.

Industrie.—Nonobstant l'administration routinière des provinces, le progrès matériel prit un développement considérable. L'agriculture fut encouragée, on ouvrit des routes de tous côtés, et le commerce de bois se fit sur une grande échelle. Des maisons de pierre ou de briques remplacèrent les cabanes de bûches rondes. La pêche augmenta beaucoup, ainsi que les exportations de blé, de bois, de potasse, de fourrures.

Construction des vaisseaux.—A l'industrie vint se joindre la construction des vaisseaux. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse eurent bientôt les vaisseaux voulus pour les transports de bois de construction, de fourrures et du produit des pêches. Québec se

mit à l'œuvre et l'*Accommodation*, construit en 1809, fut le premier bateau à vapeur qui voyagea entre Québec et Montréal[1].

La rivière Saint-Jean, N.-B., vit le *Général-Smith* sur ses eaux en 1816. L'*American Eagle* commença son service entre Saint-Jean et Eastport en 1825.

Le *Royal William*, construit à Québec (1830-1831) par une compagnie dont la plupart des membres étaient de la Nouvelle-Écosse, fut le premier steamer canadien qui traversa l'Atlantique (1833) : son trajet de Pictou à Londres dura vingt-cinq jours. Le paquebot *Beaver*, qui doubla le cap *Horn* (1835), pénétra le premier dans le Pacifique. La première ligne régulière de paquebots transatlantiques a été établie par *Samuel Cunard*, de la Nouvlle-Écosse : elle commença son service en 1840, et ses vaisseaux voyagent entre New-York et l'Angleterre.

Voies ferrées.—Pour l'extension du commerce et de l'industrie, les chemins de fer vinrent s'unir à la navigation. En 1836, on vit fonctionner la première locomotive entre *Laprairie* et *Chambly*, sur une petite distance de six lieues. Cette ligne, dont les rails étaient en bois recouvert de fer, reliait aussi le village de Laprairie à la ville de Saint-Jean, et raccourcissait le trajet de Montréal à New-York. Avant cette époque, ce voyage se faisait par eau, en descendant le Saint-Laurent jusqu'à Sorel, puis en remontant la rivière Richelieu et le canal Chambly, pour traverser le lac Champlain et suivre le cours de la rivière Hudson jusqu'à New-York. Une autre voie ferrée, vers le même temps, transportait le charbon des mines de la Nouvelle-Écosse aux environs de New-Glasgow. Ce fut vers 1850 qu'on attacha plus d'importance aux chemins de fer.

Canaux.—Pour faciliter les voies de communication par eau, on creusa des canaux en différents endroits : le canal de *Lachine* (1820-1824), pour éviter le saut Saint-Louis ; celui de *Welland* (1825-29), pour relier les lacs Érié et Ontario, entre lesquels se trouve la fameuse cataracte de Niagara ; celui de *Chambly*, entre le lac

---

1 Son propriétaire, *John Molson*, écossais établi à Montréal (1782) à l'âge de 18 ans, ayant appris que Fulton avait lancé un vapeur sur l'Hudson (1807), partit cette même année pour l'Angleterre, y acheta des machines, revint à Montréal, et engagea des ouvriers pour construire l'*Accommodation*. Molson lança encore plusieurs autres vaisseaux dans la suite. Il ouvrit aussi une brasserie (1786). Son fils *John*, pilote intrépide, fut le premier qui fit le trajet de nuit entre Québec et Montréal, alors qu'il n'y avait ni bouées, ni balises, ni phares sur ce parcours.

Champlain et la rivière Richelieu ; celui du *Rideau,* entre Kingston et Ottawa, qui fut une entreprise colossale.

Le pouvoir au Canada.—Pour saisir les difficultés survenues entre les chambres d'assemblée et les conseils exécutif et législatif de 1812 à 1840, il est nécessaire de connaître les formes de gouvernement établies en Angleterre et dans les provinces britanniques de l'Amérique.

Gouvernement en Angleterre.—Au commencement du dix-neuvième siècle, le gouvernement de l'Angleterre formait deux corps : le corps *législatif,* qui préparait les lois ; le corps *exécutif* qui les faisait exécuter. Le premier, appelé parlement, se composait du roi, de la chambre des lords et de la chambre des communes ; celle-ci, connue sous le nom de la *chambre du peuple,* se formait des membres élus par le peuple des villes, des villages et des différents comtés de la Grande-Bretagne. Le second corps, l'*exécutif,* se composait du roi et de ses ministres, choisis dans la chambre du peuple. Le parlement ne devait pas intervenir directement dans l'administration, ce droit étant réservé au roi et à ses ministres, c'est-à-dire au pouvoir exécutif. Cependant le roi ne pouvait prélever des taxes qu'avec le consentement du parlement entier, et pendant plus d'un siècle la chambre des communes fixa les sommes allouées pour le service public. La chambre des communes finit, avec le temps, par obtenir l'administration des subsides pour les besoins du royaume. Lorsque les ministres ou aviseurs n'avaient pas la confiance de la chambre des communes, le roi était exposé à ce qu'on refusât les subsides pour l'administration des affaires.

Les provinces anglaises de l'Amérique du Nord travaillèrent à avoir le même système de gouvernement qu'en Angleterre. Le bureau administratif de leurs affaires se trouvait à Londres, à *Downing Street.* Les représentants du peuple n'avaient aucune part à l'administration des deniers publics ; les ministres et autres fonctionnaires du gouvernement n'étaient contrôlés que par le bureau colonial de Londres. S'il est vrai que les plaintes des colonies furent entendues sous plusieurs ministères, il est pourtant regrettable que, faute de connaissance, ou peut-être même par indifférence, on retarda si longtemps de mettre un terme à toutes les discussions, en accordant un *gouvernement responsable.*

Gouvernement du Canada.—Chaque province avait un gouverneur ou un lieutenant-gouverneur. Ces représentants de la couronne pouvaient convoquer, ajourner, proroger et dissoudre le parlement provincial ; choisir et nommer les juges, les magistrats et les membres des conseils exécutif et législatif. Des pouvoirs plus étendus leur étaient accordés par le bureau colonial. Dans les deux Canadas, le conseil législatif était distinct de l'exécutif ; des conseillers appartenaient cependant aux deux à la fois. Le conseil du gouverneur, dans les provinces maritimes, exerçait les fonctions exécutives et législatives, en sorte que les membres qui avaient fait des lois dans la chambre d'assemblée devenaient ensuite les conseillers du lieutenant-gouverneur pour les faire exécuter. Le conseil exécutif du Haut-Canada était formé des chefs peu nombreux des départements publics. Celui du Bas-Canada (1828) comptait onze membres, parmi lesquels figuraient le juge en chef de la province, un juge puîné, l'évêque anglican, un directeur de la compagnie du Nord-Ouest et les ministres des différents départements. Le gouverneur, qui n'avait pas à consulter le conseil exécutif dans la plupart des mesures à prendre, était regardé par le bureau colonial comme seul responsable à la couronne. Les fonctionnaires, dans les départements des provinces anglaises, étaient aussi nommés par le bureau colonial[1].

L'alliance de familles ou " Family Compact ".—Le *Family Compact* formait au Canada une aristocratie, dont les membres étaient liés par le sang ou au moins par l'intérêt personnel. Les nouveaux fonctionnaires, arrivant d'Angleterre, perdaient bientôt leurs positions s'ils ne voulaient pas appartenir à cette alliance. La vente des terres, l'exploitation des mines, les droits d'importation, les taxes, en un mot toutes les ressources du pays qui ne dépendaient pas des chambres d'assemblée, se trouvaient entre les mains des membres du *Family Compact.* Tout projet de loi qui leur déplaisait ne pou-

---

1 Le gouvernement de l'Angleterre, appelé quelquefois gouvernement mixte, monarchie limitée, est formé par la combinaison des trois formes régulières de gouvernement: la monarchie, représentée par le roi, l'aristocratie, représentée par la chambre des lords ou des pairs, et la république ou démocratie, représentée par la chambre des communes. Le but de cet amalgame est de réunir tous les avantages des diverses formes de gouvernement, sans en avoir les inconvénients. La constitution veille aux intérêts et aux droits des sujets, et à sa propre conservation.

La constitution de la province du Canada (1840), nous donna une législature modelée sur celle de l'Angleterre. Ainsi, le *gouverneur* et l'exécutif représentaient le *souverain*, le conseil *législatif* était notre *chambre des lords*, et l'assemblée *représentative*, ou chambre d'*assemblée*, notre chambre des communes.

vait pas aboutir. Leurs intrigues se faisaient sentir dans le choix des membres du conseil législatif et liaient ainsi pratiquement les mains aux chambres d'assemblée. Le nombre des députés n'était pas réparti au prorata des populations ; c'est ainsi qu'une ville de dix à quinze mille âmes avait cinq ou six députés, tandis qu'un comté de même population n'en avait que deux ou trois.

La question de race y jouait un grand rôle. En 1823, le conseil législatif du Bas-Canada comptait vingt-sept membres, dont seulement quatre Canadiens français ; etcependant la population de race canadienne, comparée à celle de race anglaise, était dans le rapport de neuf à deux. Dix-huit conseillers anglais percevaient une pension de l'état sans assister aux séances publiques.

Le *Family Compact* jouait un rôle analogue dans le Haut-Canada. Pas plus de la moitié des membres du conseil législatif assistaient aux séances. Six d'entre eux appartenaient au conseil exécutif ; quatre étaient des fonctionnaires publics nommés par le gouvernement ; et deux, des dignitaires ecclésiastiques.

Le *Family Compact* n'était responsable qu'au bureau colonial de Londres. On vit alors se glisser des abus considérables dans le haut commerce, la haute finance et les charges publiques. Pour le prouver, qu'il suffise de citer le cas de *Caldwell*, qui, soutenu par le gouverneur Dalhousie, ne voulut pas rendre ses comptes et fit éprouver à la province de Québec une perte de $700,000.

Favoritisme et administration arbitraire du " Family Compact ".—Comme nous l'avons déjà dit, les conseils exécutif et législatif, le patronage de la couronne, l'influence du gouverneur, l'organisation légale de certaines banques et les concessions de terres à des favoris sous les spécieux prétextes de services rendus, étaient autant de machines politiques qui favorisaient singulièrement les membres du *Family Compact*. Dans l'espace de vingt ans, trois millions d'acres de terre furent concédés à une centaine de favoris. Le gouverneur Milnes en avait pris 70,000 pour sa part. Quand sir Gordon Drummond voulut récompenser les soldats et les officiers de la milice en leur distribuant des terres, il trouva que les meilleures avaient été données. Les membres du *Family Compact* obtenaient ces terres presque pour rien et les revendaient à un prix très élevé ; par ce moyen, les parents et les amis de ceux qui étaient au pouvoir

s'enrichissaient bien vite. En outre, toute l'administration était en souffrance. Les subsides votés pour améliorer les routes et les chemins allaient ailleurs, sans qu'on pût exactement s'en rendre compte. Les marchandises n'avaient pour ports d'entrée que Halifax, Pictou, Sydney, Saint-Jean et Saint-Andrews, tandis que les ports excellents de Yarmouth, Louisbourg, Arichat, Windsor, Lunenbourg, etc., étaient interdits, au détriment du commerce du pays.

Les conseils législatifs rejetèrent pendant plusieurs années les pétitions des villes de Québec, Montréal, Toronto, Halifax, etc., demandant d'être administrées au point de vue financier et disciplinaire par un conseil municipal responsable. Montréal et Québec n'eurent les administrations demandées qu'en 1812 ; Toronto, en 1834 ; Halifax, en 1841.

La liberté de la presse se trouvait entravée par des lois sévères : l'ombre d'une diffamation se payait sans merci. En 1828, un comité de la chambre des communes anglaises, ayant été chargé de faire une enquête sur l'administration civile, vit les réformistes exposer leurs griefs dans d'interminables mémoires. Des assemblées populaires protestèrent énergiquement contre la faction gouvernante pour l'amener à résipiscence ; les journaux qui en parlèrent furent condamnés à de fortes amendes. Les attaques virulentes et mensongères des anti-réformistes, publiées par les organes du gouvernement, restaient cependant impunies. L'éditeur *Collins*, de Toronto, paya 59 louis et passa un an en prison pour avoir censuré l'administration du procureur général du Haut-Canada. Des journalistes de Montréal, d'Halifax et de Toronto furent maintes fois poursuivis pour de prétendues diffamations. Les presses et le matériel des bureaux de Mackenzie furent saisis et jetés en plein midi dans le lac Ontario. Dans le Haut-Canada, on tenta même d'entraver la liberté de la parole par un acte arbitraire, appelé par le peuple *le bill du bâillon* (the gagging bill), que le conseil législatif adopta en 1818. Ce fameux bill autorisait les magistrats à disperser toute assemblée ayant pour but d'examiner les plaintes du peuple. Le capitaine *Matthews*, qui fit jouer le *Yankee Doodle* par un orchestre américain, se vit privé de la pension qu'il recevait du gouvernement. *Fathergill*, imprimeur du roi, et *Willis*, juge, furent destitués de leurs fonctions pour s'être permis de publier courageusement que la corruption s'était introduite parmi les fonctionnaires du gouvernement. Les griefs et

les réclamations étaient encore plus nombreux dans le Haut-Canada que dans le Bas.

Bonne foi de certains membres anti-réformistes.—Nonobstant les abus signalés de l'alliance du *Family Compact*, il est juste de remarquer qu'un certain nombre de fonctionnaires étaient honnêtes, consciencieux et agissaient de bonne foi. Des Anglais éminents et des anti-réformistes étaient convaincus que si on laissait trop de marge aux chambres provinciales, le Canada tenterait de se détacher de la Grande-Bretagne, comme l'avaient fait les États-Unis ; mais ils se trompaient. L'histoire et l'expérience démontrent que les Canadiens, tout en jouissant de l'autonomie, sont plus attachés à l'Angleterre aujourd'hui qu'ils ne l'étaient alors.

Réserves du Clergé.—La constitution de 1791, réglait que la septième partie des terres de la couronne, de chaque province, serait destinée au soutien du clergé protestant. Une de ses clauses disait aussi que le gouverneur ferait construire, dans chaque district, les édifices requis pour l'établissement de *l'Église anglicane* et pourrait en même temps doter ces paroisses de terres ou de revenus des terres dites *Réserves du Clergé.* L'Église d'Écosse demanda à jouir de ces faveurs (1840) ; mais l'Église anglicane s'y opposa, et c'est ce qui souleva de longues discussions dans les chambres provinciales. Des réserves furent vendues sous l'Union (1840), et les revenus partagés comme suit : le tiers aux anglicans, le sixième aux presbytériens, et le reste aux autres dénominations religieuses qui réclamèrent leur part. L'acte des réserves modifié au parlement impérial, partagea les biens entre les anglicans et les presbytériens, seulement. Les discussions recommencèrent, et, en 1854, la question fut réglée en affectant les sommes provenant de l'aliénation des réserves à des fins d'éducation, d'améliorations locales, dans les townships où ces terres étaient situées. Certains montants furent aussi destinés au soulagement des veuves et des orphelins du clergé anglican et presbytérien.

LECTURE.—*Le Canada dans la lutte.*—Le danger, en effet, ne laisse pas que d'avoir son prix ; ce n'est point sans raison que Dieu nous a obligés par tant de besoins au travail et au progrès, et notre sagesse comme notre habileté ne sont souvent que d'heureux fruits de la nécessité. Or, il y a trente ans, au milieu même de la grande agitation des hommes politiques du Canada, l'esprit public, dans sa généralité,

était peut-être moins vivement ému sur la question de nationalité. Plus inquiet aujourd'hui, et partant plus vigilant contre toute tentative d'assimilation et d'absorption, il a créé par là même à la patrie canadienne une sauvegarde plus puissante que les ressources du gouvernement et de l'administration : la vive sollicitude de chacun pour ses mœurs, sa langue, sa race et son pays, c'est là l'essence d'une nation.

La patrie qui s'asseoit sur un trône ou dans une chambre de conseil est un emblème, un fantôme, quelquefois un mannequin habillé ; mais la patrie vivante, que chacun porte en son cœur, est indestructible, comme l'âme humaine elle-même ; elle renaît comme elle, se multiplie comme elle, et participant à sa sublime nature, s'échappe immortelle de l'étreinte de la tyrannie et des détours de la politique.

Tandis que chaque âme canadienne ouvrait ainsi dans sa sollicitude un inviolable sanctuaire à la patrie, et tandis que le clergé, les hommes politiques, les publicistes et toute la tête intellectuelle de la nation s'appliquaient à défendre le pays et à développer ses forces; le peuple, ce fonds inépuisable de l'humanité, s'en allait croissant de jour en jour : cet ouvrier grossier mais invincible bâtissait la base solide et essentielle de toute nation, et sans compter, jetait à l'avenir ces fortes familles que l'avenir lui rendra au centuple.

RAMEAU (*La France aux Colonies*).

TROISIÈME ÉPOQUE

LE CANADA UNITAIRE

(1841-1867)

CHAPITRE XII

L'ACTE D'UNION (1841-1846)

Gouvernement responsable.—Élections.—Session.—Résolutions de la chambre.—Charles Bagot, gouverneur.—Ministère LaFontaine-Baldwin.—Traité Ashburton.—Mort de Bagot.—Sir Charles Metcalfe, gouverneur.—Session.—Second parlement.—Mort de Metcalfe.—Cathcart, gouverneur.—Incendies à Québec.—Siège épiscopal de Québec.—Société nationale à Québec.—Retour des Jésuites.—Événements religieux.—Population.

Gouvernement responsable.—Le gouvernement responsable se compose de ministres désignés au chef de l'état par la majorité des membres des *communes* ou *chambre basse*, et qui se retirent de l'administration quand cette majorité fait défaut.

L'idée du gouvernement responsable apparut en Angleterre vers 1837, vague, flottante, pas du tout telle que nous la comprenons.

Hincks, à Toronto, l'agita dans son journal l'*Examiner*, dès 1837.

En 1840, LaFontaine et Baldwin la définissaient assez justement.

L'Angleterre crut l'avoir *pratiquement*, en 1843, mais ce n'était pas encore cela. Ce ne fut qu'en 1847 qu'elle entra vraiment dans l'exercice de ce principe.

Les Canadiens, sans former la majorité, pouvaient avoir une influence considérable dans l'administration. Jusqu'à l'union, le gouverneur n'avait été regardé que comme le représentant du ministère britannique ou l'agent du bureau colonial; et les conseillers, comme n'étant responsables qu'au gouverneur et non aux chambres : c'est précisément cet état de choses qui amena des difficultés inextricables qui eurent leur dénouement dans le drame sanglant de 1837-38.

L'inauguration de l'union fut confiée à *Poulett Thompson*, lord Sydenham (10 février 1841). Ce gouverneur, né en Angleterre (1799),

créé baron de *Lyden* et de *Toronto* (1840), soutnue par *Russell*, le ministre des colonies, dévoué de cœur et d'âme à sa patrie, mais moins intelligent et surtout moins grand politique que Durham, son prédécesseur, s'était perfidement proposé l'écrasement de la race française au Canada. L'article 41 de la constitution de 1840 se lit comme suit : " Depuis la réunion des dites deux provinces, tous les *writs*, les proclamations et autres documents pour la sommation et convocation de la législature de la province du Canada, etc., seront rédigés dans la *langue anglaise seulement.* On pourra cependant en faire des copies traduites, mais les traductions n'auront pas l'autorité des documents en langue anglaise." Cette clause fut rappelée plus tard (1848), et les procédures législatives se firent dans les deux langues.

Malgré l'opposition du Bas-Canada, *Kingston* fut choisi pour le siège du gouvernement.

La législature se formait de trois branches : le gouverneur et son conseil exécutif ou ministère, un conseil législatif de vingt membres nommés à vie par le gouverneur, et une chambre *d'assemblée* dont les membres devaient être élus par le peuple. Le *conseil exécutif* ou ministère était responsable à la chambre, qui avait aussi le contrôle des revenus, à l'exception d'une *liste civile* de 75,000 louis, devant être contrôlée par l'Assemblée. Chaque province se trouvait représentée par quarante-deux membres. Parmi les huit ministres, on ne voyait pas un seul Canadien français. *Draper* fut chef du premier ministère ; il s'associa *Robert Baldwin*, qui, par manque de confiance dans les associés du chef, démissionna deux jours avant l'ouverture de la session. Les plus distingués des collègues de Draper, à part Baldwin, étaient *Sullivan, Ogden* et *Daly :* ce dernier seul appartenait à la religion catholique. Dans son ensemble, le ministère ne pouvait guère inspirer confiance aux Canadiens français. Pour conserver son indépendance, LaFontaine, dont les idées politiques ne cadraient pas avec celles du gouverneur, refusa un portefeuille. *Sydenham* empêcha LaFontaine d'être élu dans le comté de Terrebonne, et lui fit éprouver une de ces défaites que dans l'arène politique on regarde comme un immense triomphe.

Élections.—Les nouvelles élections (1841) occasionnèrent une vive agitation. Des luttes orageuses s'engagèrent entre les partisans de l'union et leurs opposants. Du côté des unionistes, la cor-

ruption s'en mêla ; on en vint même aux voies de fait et plusieurs des principaux candidats durent céder à la force. Des choses également regrettables se passèrent dans le Haut-Canada. Depuis 1791, on n'avait pas vu d'élections se faire avec autant de désordre.

Les Canadiens français surent encore garder leur dignité et presque partout où la franchise électorale fut observée, des députés opposés à l'union furent élus. Les anti-unionistes ou libéraux, se comptèrent au nombre de vingt-trois, les unionistes ou conservateurs, au nombre de dix-neuf.

Ce résultat prouvait bien au gouverneur qu'il avait fait erreur en avançant que la province de Québec était en faveur de l'union.

Dans le Haut-Canada, vingt-six réformistes et seize conservateurs furent élus. En somme, le gouverneur avait suffisamment de réformistes et de conservateurs pour soutenir ses vues.

Les champions libéraux du Bas-Canada, MM. *D.-B. Viger*, *J. Neilson*, *A.-N. Morin*, *F.-A. Quesnel*, *M. Berthelot*, *Cuvillier*, *Christie*, *E. Taché*, *T.-C. Aylwin*, *E. Parent*, et *J.-E. Turcotte*, pouvaient lutter avantageusement contre leurs adversaires.

Les députés les plus notables parmi les conservateurs du Bas-Canada étaient MM. *Ogden*, *Day* et les honorables MM. *Black*, *Moffat* et *Hale*. Les députés marquants du Haut-Canada étaient, parmi les conservateurs : *McNali*, *Carterwright* et *Prince ;* parmi les réformistes : les ministres *Rillaly*, *Dunn* et *Harrison*. Le conseil législatif comptait vingt-quatre membres, dont huit Canadiens.

Dans un pays constitutionnel, deux partis sont ordinairement opposés, et chacun a des sous-partis, sections, ou nuances. Dans le Haut-Canada, en 1842, le parti des libéraux ou réformistes, ayant comme chef Robert Baldwin, voyait dans ses rangs les extrémistes, partisans de Mackenzie pendant l'insurrection de 1837-38, qui conservaient l'espoir de l'annexion aux États-Unis. Un autre groupe important était celui des Loyalistes, formant une caste d'aristocrates hargneux et égoïstes, ne cherchant que leurs intérêts. Aux Loyalistes se joignaient les fonctionnaires publics, qui ne voyaient que les volontés du roi et de ses ministres. Ils se nommaient *conservateurs* et on les appelait *tories*. Dans le Bas-Canada, les Canadiens, jusqu'en 1837, portaient le nom de " patriotes " ; après l'insurrection, on les nommait " libéraux ".

Ils avaient à leur tête LaFontaine : c'était la phalange la plus nombreuse en y joignant comme nuances les adeptes de Papineau, les indépendants et les annexionnistes. De l'autre côté étaient les conservateurs dirigés par *Ogden*, comprenant nombre d'Anglais, quelques seigneurs bureaucrates, anciens chouayens.

Les conservateurs des deux Canadas s'entendirent pour mettre un terme à la lutte. Les partisans de LaFontaine et de Baldwin se montrèrent favorables aux Canadiens français, tout en voulant, dans la pratique, un changement de constitution.

Session.—Le parlement, convoqué à Kingston (14 juin), après de nombreux débats, nomma orateur de la chambre d'assemblée M. *Augustin Cuvillier*, parlant les deux langues et hautement compétent. Le lendemain de la réunion des chambres, Sydenham se rendit en grande pompe au conseil législatif pour y lire le discours du trône. Il toucha la question des postes, des écoles, le moyen de développer les ressources du pays, et déclara que le parlement impérial s'offrait à prendre la responsabilité de l'emprunt d'un million et demi de louis, pour venir en aide à la province du Canada. L'adresse en réponse à ce discours fut comme une certaine approbation de la nouvelle constitution. Neilson, au nom des libéraux du Bas-Canada, protesta contre l'union, mais l'amendement qu'il proposa au vote n'obtint que vingt-cinq voix sur soixante-quinze. A l'exception de MM. *Delisle*, *de Salaberry*, employés du gouvernement, et de cinq libéraux anglais, les représentants canadiens-français votèrent contre les clauses iniques de la nouvelle constitution. Plusieurs réformistes déclarèrent qu'ils voulaient rendre justice aux Canadiens quand l'occasion s'en présenterait, mais ils étaient d'avis qu'avant d'agir contre le nouveau gouvernement, il fallait lui donner le temps de faire ses preuves. Au conseil législatif, M. Quesnel protesta seul contre l'union.

Résolutions de la chambre.—La somme de £1,659,682 sterling, votée par la chambre, fut répartie comme suit : £1,190,182 pour les canaux *Welland*, *Cornwall*, *Lachine* et *Burlington* ; £58,500 pour le creusement du lac *Saint-Pierre* ; £25,000 pour l'ouverture des chemins des cantons de l'Est et de la baie des Chaleurs ; le reste fut destiné à des besoins urgents. Ces différents travaux facilitaient le commerce entre les grands lacs et l'océan.

La chambre éleva les droits sur les nouveautés, les spiritueux, les vins et le sucre, diminua l'impôt sur le sel, préleva une taxe

de 1 pour cent sur les billets de banque en circulation dans les provinces. Au moyen de ces impositions, elle comptait réaliser une somme de £40,000.

L'abolition des tenures seigneuriales, demandée par le peuple, fut fortement discutée sans être réglée. Les commissaires nommés pour étudier cette question firent, deux ans après, un rapport qui la mena à bonne fin.

Une adresse, envoyée à la reine Victoria pour transférer alternativement le siège du gouvernement à Québec et à Toronto, n'eut pas de succès

La session s'occupa aussi de l'instruction primaire et décida que les écoles de chaque paroisse seraient sous le contrôle des commissaires élus par le peuple. Elle vota pour le soutien des écoles une somme annuelle de £30,000 pour le Bas-Canada et de £20,000 pour le Haut. Trois fonctionnaires furent chargés de la direction de l'instruction publique[1].

Le clergé, voyant que les mesures concernant les écoles étaient de nature à diminuer son influence, ne consentit à les accepter qu'après quelques amendements.

La chambre modifia les lois criminelles ; elle abolit la peine du pilori, et substitua le pénitencier à la déportation.

Les lois régissant les cours de district et le recouvrement des petites dettes furent également amendées. De nouvelles cours de district et de division furent établies[2]. D'autres actes importants pourvoyaient à la traduction des lois en français, à la fixation du cours monétaire et à la création d'un bureau des travaux publics.

En somme, cette session porta d'heureux fruits : le commerce prit une nouvelle impulsion, les lois criminelles furent dépouillées de ce qu'elles avaient de trop sévère et l'instruction devait pénétrer jusque dans les rangs les plus reculés de la société.

La mort de Sydenham, causée par une chute de cheval, hâta la fin de la session. Ce gouverneur s'éteignit à Kingston (19 septembre 1841), à l'âge de quarante-deux ans. Il emporta peu de regrets de

1 L'Honorable *R. Simpson*, *Jameison*, président et deux surintendants qui dépendaient de lui : le Dr *Meilleur* pour le Bas-Canada et M. *Murray* pour le Haut-Canada.

2 Les cours de district avaient juridiction pour les affaires civiles au-dessous de £20 ; celles de division pour les affaires au-dessous de £6.5. Conformément à cette loi, 22 districts furent érigés et 5 juges nommés. Cet acte resta en force jusqu'en 1844.

la part des Canadiens français, à cause de sa politique presque tyrannique envers eux. Le Haut-Canada, qu'il avait considérablement favorisé, s'affligea de sa perte.

Charles Bagot, gouverneur.—Le *baronnet Charles Bagot,* âgé de soixante ans, esprit droit, caractère bienveillant, constitutionnel de race, remplaça lord Sydenham (10 janvier 1842). Ce gouverneur se montra juste envers les Canadiens français , impartial dans les nominations aux emplois publics, et déploya beaucoup de tact et de prudence dans le nouveau gouvernement que la main fiévreus de Sydenham avait inauguré.

Vallières de Saint-Réal, la gloire de ses compatriotes, fut proclamé juge en chef[1] de Montréal.

M. le docteur *Meilleur* fut confirmé surintendant de l'instruction publique du Bas-Canada. Le gouverneur eut des pourparlers avec LaFontaine pour le faire entrer au ministère, mais celui-ci ne voulut rien accepter avant de voir la question du nouveau gouvernement parfaitement comprise de tous.

LaFontaine, froid, sagace, prudent, avait du caractère, de la hauteur d'âme, et sans avoir l'éloquence de Papineau, possédait néanmoins la confiance des Canadiens. Voyant l'union devenue un fait accompli, il l'accepta et tâcha d'en tirer le meilleur parti possible.

Ministère LaFontaine-Baldwin.—LaFontaine, qui, comme on l'a vu, avait été battu dans son élection à Terrebonne, fut élu à York, comté anglais du Haut-Canada, que lui céda *Robert Baldwin*[2], son admirateur (2 septembre 1841). Un tel acte, qui ne s'était jamais vu dans le gouvernement, rapprocha les partis politiques[3]. Draper, prévoyant qu'il ne pourrait résister à l'opposition, se retira.

LaFontaine s'allia à Baldwin pour former le ministère. Tous deux prêtèrent serment comme procureurs-généraux et chefs de la nouvelle coalition le 15 septembre 1842. Le nouveau ministère fut complété à la fin de la première session. Morin, renonçant à la judicature, acceptait un portefeuille et devenait commissaire des terres de la couronne. Sur onze ministres, le Bas-Canada n'en avait que deux de sa race, il est vrai ; mais c'était déjà une amélioration au-

1 M. Vallières fut le premier Canadien français appelé à une fonction si élevée.

2 Baldwin avait été élu dans deux comtés du Haut-Canada.

3 L'alliance des réformistes du Haut et du Bas-Canada devint l'origine du parti libéral.



Sir L.-H. LaFontaine (1807-1864)

Interprète énergique et habile qui poursuivit avec persévérance une lutte dans laquelle il finit par faire triompher sa race. Devenu chef du parti des Canadiens français, il protesta énergiquement, dans son premier discours à la chambre, contre l'exclusion de sa langue maternelle, dont il revendiqua fièrement l'usage.

delà de toute espérance que des hommes comme LaFontaine et Morin prissent une large part au gouvernement du pays.

Les moyens injustes employés pour anéantir l'influence des Canadiens français dans la politique du pays, venaient de tourner contre leurs inspirateurs. Bien plus, à l'avenir, dans les Canadas unis ne formant qu'une seule province, on verra le ministère nécessairement composé de deux partis dont les chefs rempliront conjointement le rôle de premier ministre ; c'est ainsi que de 1842 à 1867 on nommera les administrations : LaFontaine-Baldwin, Hincks-Morin, MacNab-Morin, Macdonald-Cartier, Brown-Dorion, etc.

Durant la session de 1842, LaFontaine eut l'occasion de revendiquer les droits de la langue française, méconnus à dessein par l'acte d'union, et le sujet s'enchaînant aux griefs que le Bas-Canada ressentait si vivement depuis de nombreuses années, le grand patriote fit entendre une profession de foi politique dont les hommes de bon sens ne pouvaient s'empêcher de reconnaître l'honnêteté et l'à-propos.

Il s'écria : " Quand même la connaissance de la langue anglaise " me serait aussi familière que celle de la langue française, je n'en " ferais pas moins mon premier discours dans la langue de mes com- " patriotes, ne fût-ce que pour protester contre cette injustice de " l'acte d'union qui tend à proscrire ma langue maternelle."

A cette occasion le *Herald* disait : " La conduite des Canadiens français mérite tout éloge, d'autant plus qu'elle est marquée au coin du bon sens, de la modération et de la courtoisie, et qu'elle est digne de l'imitation générale."

On loua beaucoup ce discours courageux, noble et fier, qui vengeait glorieusement la langue française et devenait le drapeau proclamant hautement l'égalité des deux races devant la constitution.

Le ministère LaFontaine-Baldwin amenait une ère nouvelle ; les patriotes y virent le triomphe de la liberté politique et la revanche de leur nationalité. Pour se préparer à la lutte, le vieux parti tory, grommelant, rageant, se groupa autour de son chef habile et énergique, *Allan MacNab*.

La session fut courte. Presque toutes les grandes mesures prises par Lord Sydenham pour empêcher les Canadiens français d'exercer leur droit de suffrage dans les élections furent rengaînées ou amendées. Le peuple en fut satisfait. Des peines sévères ou des amendes

considérables furent décrétées contre ceux qui useraient de fraude ou de violence pendant les élections. Dans cette session, on s'occupa des chemins d'hiver et on imposa des droits sur le blé américain.

Pour se conformer aux usages parlementaires, les membres du ministère durent se faire réélire après la session. LaFontaine remporta la majorité des voix dans son comté d'York. Baldwin, défait à Hastings et à York, accepta d'un représentant démissionnaire le comté de *Rimouski*, où il fut élu par acclamation.

Le premier ministère LaFontaine-Baldwin fut le commencement de l'alliance des deux races dans le gouvernement, et l'on devint alors témoin de ce qu'on n'avait jamais vu jusque-là: LaFontaine, catholique et Canadien français du Bas-Canada, représentant un comté anglais et protestant du Haut-Canada ; Baldwin, protestant et anglais du Haut-Canada, représentant un comté canadien français et catholique du Bas-Canada.

Traité Ashburton.—Le traité de Paris (1763), n'étant pas clair au sujet de la ligne de démarcation entre le Nouveau-Brunswick et la province de Québec d'un côté, et l'état du Maine de l'autre, ouvrait la porte à la discussion ; il faillit même amener une rupture entre l'Angleterre et les États-Unis. Pour régler ce différend, le gouvernement anglais députa *Ashburton* (1842), ministre plénipotentiaire, qui ne sut pas maintenir nos droits contre *Daniel Webster*, avocat habile et intelligent, représentant les Américains. Ce fameux traité, signé à Washington, que lord *Palmerston* qualifia de *capitualation d'Ashburton*, concédait aux États-Unis des millions d'acres de terre appartenant au Canada et au Nouveau-Brunswick. Deux mille Canadiens français ou Acadiens passèrent alors sous la domination américaine.

Des calculs ont démontré que les grandes voies ferrées du Pacifique et de l'Intercolonial eussent été beaucoup plus courtes et auraient coûté moins cher, si l'Angleterre avait su garder ces immenses territoires.

Le traité Ashburton supprimait le commerce des esclaves africains, et pourvoyait, dans certains cas, à l'extradition des criminels fuyant la justice.

Mort de Bagot.—A peine le Canada commençait-il à respirer un air calme et prospère que Bagot mourut (19 mai 1842), quelques mois seulement après son arrivée. Malgré une administration remplie de

difficultés, ce gouverneur avait eu le talent de se concilier l'affection de tous par sa prudence et l'aménité de son caractère. Les Canadiens français, qui firent des prières publiques pour le rétablissement de sa santé, pleurèrent sa mort comme les Anglais du Haut-Canada avaient pleuré celle de Sydenham. Lady Bagot fit transporter en Angleterre les restes de son mari[1].

Sir Charles Metcalfe, gouverneur.—Le *baronnet Metcalfe,* intelligent, énergique, capable de grandes entreprises, qui s'était distingué comme gouverneur aux Indes et à la Jamaïque en établissant la paix entre les différentes races, succéda à Bagot (30 mars 1843). Le nouveau gouverneur, habitué à un gouvernement irresponsable et personnel, ne comprenait pas qu'une colonie pût jouir de son autonomie, que l'autorité première du pays dût se réduire à n'être qu'un instrument entre les mains de ses ministres et qu'elle n'eût pas le droit de nommer quelqu'un à une fonction publique sans l'assentiment du conseil exécutif, responsable aux chambres. Le mot ministre lui répugnait ; on est presque fondé à croire que Stanley, ministre des colonies, qui s'était toujours opposé à un gouvernement responsable, avait choisi Metcalfe pour abolir celui du Canada. Ce gouverneur, peu sympathique au parti LaFontaine-Baldwin, s'inspira des conseils de *MacNab,* chef de l'opposition.

Session.—La session se tint à Kingston pour la dernière fois (28 septembre 1843). Avec l'agrément royal, le siège du gouvernement fut transféré à Montréal. Des réformistes s'opposèrent à cette mesure. A cause de ce changement, *Jameison,* président du conseil législatif, résigna, et M. *René-Édouard Caron* fut appelé à le remplacer. A la suite du président, treize conseillers laissèrent aussi leurs fauteuils, qu'ils reprirent plus tard. D'autres lois furent adoptées pour exclure de la chambre la plupart des fonctionnaires publics[2] et rendre les juges indépendants. L'emprisonnement pour dettes était aboli; des cours de circuit devaient remplacer, dans une

1 Bagot (1781-1842) devint membre du parlement (1807), sous-secrétaire d'État au bureau des affaires étrangères (1808), ministre plénipotentiaire aux États-Unis (1815), chevalier grand'croix de l'ordre du Bain (1820), puis ambassadeur à Saint-Pétersbourg et à la Haye. Il était retiré depuis plusieurs années de la vie publique quand il fut nommé gouverneur général du Canada.

2 Ces fonctionnaires étaient les juges, les shérifs, les protonotaires, les greffiers, les régistrateurs, les officiers de douane et d'accise, les maîtres de poste dans les villes, les sous-employés des départements publics, etc.

vingtaine de campagnes les cours de district érigées en 1841; des cours de commissaires pour décider de causes au-dessus de £6.5, et la cour d'appel, composée de tous les juges de la cour du banc de la reine, devaient siéger trois foispar année, à Montréal et à Québec alternativement[1].

La mesure la plus importante fut l'adresse à la reine pour demander l'abrogation de la *liste civile,* en s'appuyant sur le principe que dans un gouvernement responsable, aucune somme d'argent ne peut sortir du trésor public sans l'assentiment des représentants du peuple.

Le gouverneur n'aimait pas à consulter ses ministres en toutes circonstances, car il n'entendait pas que le conseil administratif fût le juge suprême, et le gouverneur, une nullité. Les ministres cependant tenaient à ce que le gouverneur ne promût personne à une charge publique sans au moins les prévenir. La nomination de *Powell* par le gouverneur à la charge alors vacante de greffier de la paix dans le district de Dalhousie, sans consulter le cabinet, amena la démission de LaFontaine et Baldwin, qui avaient trop le sentiment de l'honneur pour garder leur charge au mépris des *droits* conférés par la constitution. Tous les autres membres, à part *Daly,* qui pouvait s'accommoder à tous les ministères, résignèrent leurs mandats. Le gouverneur accepta leur démission[2]. LaFontaine en informa la chambre dans un discours plein de verve et de dignité. La majorité des membres approuva la conduite du ministère et vota une adresse énergique au gouverneur ; il y eut quarante-six députés en faveur de l'adresse et vingt-trois contre : au grand étonnement de tout le monde, *Viger, Neilson* et *Noël* se trouvaient dans la minorité. Le vieux patriote Viger s'allia à Draper pour former un nouveau ministère dans lequel entrèrent Daly, Smith et Denis-Benjamin Papineau, frère du grand tribun. Viger, accusé d'ambition par ses compatriotes, écrivit une brochure pour justifier sa conduite. Malgré cela, il ne put faire oublier la faute commise en s'alliant à M. Draper. Lui, qui avait été l'idole du peuple, s'en vit plus ou moins abandonné.

---

1 Une clause de cette loi empêchait les juges qui avaient déjà donné un jugement de siéger de nouveau en appel dans la même cause.

2 Dans cette circonstance, Metcalfe aurait dû dissoudre les chambres pour consulter le peuple ou rappeler les anciens ministres, qui avaient la confiance de la majorité des représentants.

La conduite de Metcalfe, tout illégale qu'elle était, reçut la sanction royale. Après neuf mois de crise, le nouveau cabinet était formé (3 septembre 1844) et l'on procéda alors aux élections. Le gouverneur descendit lui-même dans l'arène politique comme chef de parti, et pour triompher, il eut recours, comme Sydenham, à des moyens peu justifiables.

Dans le Bas-Canada, *LaFontaine*, *Aylwin* et *Morin* furent élus par acclamation ; *Viger*, *Neilson*, *Cuvillier*, furent battus. Dans le Haut-Canada, *Hincks* et *Dunn*, membres du cabinet LaFontaine-Baldwin, perdirent leurs élections. Les réformistes ne purent élire qu'une dizaine de leurs partisans. C'est aussi dans ces élections que furent élus dans le Bas-Canada des hommes de talent, appelés à jouer un rôle brillant dans la politique : qu'il suffise de nommer MM. *Cauchon*, *Chauveau*, *Drummond* et *Wolfred Nelson*, le chef des patriotes à Saint-Denis.

Second parlement.—La première session du second parlement s'ouvrit à Montréal, le 28 novembre 1844. Malgré l'opposition des membres canadiens, sir *MacNab* arriva président. L'un des premiers actes des députés fut de voter une adresse à la reine pour obtenir le retour des déportés de 1837-38. Dans cette circonstance, comme d'ailleurs dans plusieurs autres, Metcalfe montra du tact et de la générosité. Cette amnistie fut accordée, et l'on recueillit des sommes considérables pour le retour de ces infortunés. On salua leur arrivée avec enthousiasme dans le Bas-Canada. Louis-Joseph Papineau, âgé de cinquante ans et encore plein de vigueur, quitta la France pour revenir au pays (1849) ; son retour occasionna une grande joie à ses nombreux admirateurs.

On vota $500,000 pour continuer les travaux publics commencés et ouvrir des chemins pour favoriser la colonisation. Les Haut-Canadiens reçurent aussi $200,000 pour les indemniser des pertes éprouvées pendant la rébellion. La chambre s'occupa des municipalités[1] et des écoles du Bas-Canada.

M. *Cyley*, alors peu connu, fut nommé inspecteur général des comptes publics, et M. *J. Taschereau*, homme de grand talent et

---

1 A partir de cette époque, chaque paroisse ou canton (township) forma une municipalité administrée par un conseil de sept membres élus par le peuple. Le président, choisi par le conseil, devait s'appeler *maire*.

juge de la cour de circuit, promu solliciteur général du Bas-Canada, sans siège dans le ministère. Ce fut pendant cette session que Denis-Benjamin Papineau sollicita de la chambre le rétablissement de la langue française dans les procédés législatifs ; toutes les voix l'appuyèrent, mais l'Angleterre fit la sourde oreille à cette juste réclamation jusqu'en 1848, époque où elle répara enfin son injustice de 1840 avec une mauvaise grâce manifeste, peu propre à attirer l'affection des Canadiens français.

Conservons notre belle langue française ; c'est elle qui a été la sauvegarde de notre catholicisme, de notre nationalité, et qui nous a conquis notre place dans les finances. Soyons des sujets Anglais parlant le français, comme le disait notre grand homme d'État, sir Georges-Étienne Cartier.

Mort de Metcalfe.—Lord Metcalfe demanda son rappel en Angleterre à cause d'un cancer qui lui dévorait la joue : son départ lui occasionna des marques de respect et de sympathie de la population. Ses dernières paroles, en nous quittant, furent pour demander les bénédictions du ciel sur ceux qu'il avait gouvernés. Il s'éteignit dans les plus grandes souffrances le 5 septembre 1846.

Cathcart.—*Charles Murray Cathcart*, commandant des forces militaires, remplaça Metcalfe après son départ, et devint quelques mois après, gouverneur général (16 mars 1846). Cathcart était un vieil officier qu'on avait vu prendre part aux campagnes de *Wellington* contre Napoléon, et se distinguer à la bataille de *Waterloo*, où il avait eu trois chevaux tués sous lui. Il ouvrit les chambres le 20 mars 1846, en louant l'administration de son prédécesseur. A cause des éloges faits à Metcalfe, les chefs de l'opposition n'acceptèrent pas l'adresse. Elle fut cependant votée après de vives altercations entre le gouverneur et ses jeunes et brillants adversaires, Aylwin, Cauchon et Chauveau. L'état anormal du cabinet Viger-Draper, par rapport au programme du parti libéral et aux principes du gouvernement constitutionnel fut discuté longuement, et l'honorable D.-B. Viger répondit vaguement à ces attaques[1]. Une liste civile permanente, assurant la liberté constitutionnelle, fut votée pour rémunérer les fonctionnaires publics de

1 Viger, sans avoir été élu par le peuple, persistait à garder son siège; cette attitude n'était pas constitutionnelle.

la province. Il fut aussi décidé, malgré les réclamations des évêques catholiques, que les revenus des biens des Jésuites, environ $25,000 par année, seraient employés pour le soutien des écoles protestantes, ainsi que pour celui des écoles catholiques. On vota des sommes considérables pour les canaux, les routes et autres travaux d'une grande importance.

On s'occupa aussi de la milice, et le docteur Taché fit à cette occasion un discours rempli de patriotisme. Il y prononça ces fameuses paroles: "Un peu plus de justice égale, non dans les *moto*, mais dans les actes; je réponds que si jamais ce pays cesse un jour d'être britannique, le dernier coup de canon tiré pour le maintien de la puissance anglaise en Amérique le sera par un bras canadien français."

M. Viger donna sa démission au mois de juin 1846, sans en faire connaître les motifs. Sa carrière ministérielle restera comme une tache à sa gloire, car il passa deux ans dans une situation des plus anormales et des moins constitutionnelles.

En somme, l'administration conciliante de Cathcart fut signalée par le règlement de la liste civile, l'organisation de la milice, l'emploi des biens des Jésuites et l'abrogation de la cause proscrivant l'usage de la langue française dans les chambres.

A cette époque plusieurs changements notables eurent lieu dans le ministère. La physionomie de ce dernier devint vraiment méconnaissable. A la fin de mai 1847, Draper céda sa place de chef à Henry Sherwood, que l'on considéra alors comme étant à la tête de l'administration. C'est ainsi que fut formé le ministère Sherwood-Daly, qui fut de courte durée et s'éteignit (1848), à cause de son manque d'influence, sans avoir rien fait de remarquable.

Incendies à Québec.—En 1845, une terrible conflagration réduisait en cendres une partie de la vaste paroisse de Saint-Roch de Québec, et atteignait la paroisse de Saint-Jean, où une soixantaine de maisons furent détruites. Le feu se propagea avec une rapidité telle que plusieurs personnes y trouvèrent la mort. La population était à peine sortie de cette épreuve que, l'année suivante, tout Saint-Jean et une partie du faubourg Saint-Louis devenaient aussi la proie des flammes. Sur une population de 35,000 habitants, 20,000 se trouvèrent sur le pavé. Des sommes considérables furent recueillies dans toutes les classes de la société pour les malheureux sinistrés,

et Québec se releva bientôt de ses ruines. La même année, et encore à Saint-Jean de Québec, l'incendie du théâtre Saint-Louis, occasionné par une lampe à l'huile camphrée, sema le deuil dans plusieurs familles : quarante personnes y périrent.

Siège épiscopal de Québec.—Le siège épiscopal de Québec fut érigé en archevêché sous Mgr Plessis (1819). mais celui-ci ne prit pas son titre à cause de l'opposition de l'Angleterre. En 1844, Mgr Joseph Signay prenait officiellement le titre d'archevêque de Québec, et Rome unissait à son siège métropolitain les diocèses de Montréal, de Kingston et de Toronto. Mgr Signay reçut le pallium dans la cathédrale de Montréal (24 novembre 1844).

Société nationale à Québec.—La société nationale de Saint-Jean-Baptiste, fondée à Montréal par *Duvernay* (1834), s'organisait aussi à Québec, en 1842, pour resserrer les liens des Canadiens français. La fête du vingt-quatre juin de la même année fut pleine d'enthousiasme. Le docteur *Pierre-Martial Bardy*[1], qui avait pris l'initiative de ce beau mouvement, fut, pendant plusieurs années, président de cette association patriotique.

Un peuple pourrait se passer d'institutions nationales s'il pouvait compter sur la sympathie des étrangers, mais ce fait extraordinaire ne se réalisera jamais.

Retour des Jésuites.—En 1842, le Canada salua avec bonheur le retour des Jésuites. Pionniers de l'Évangile au commencement de la colonie, ils revenaient, à la demande de Mgr Bourget, fonder un collège classique à Montréal. Depuis ce temps, de nombreux fils de familles aisées de la ville et d'ailleurs, ont puisé dans ce foyer de science et de vertu les principes de la saine doctrine qui font les chrétiens convaincus et les grands patriotes.

Événements religieux.—La même année (1842), les *dames du Sacré-Cœur*, dignes filles de leur fondatrice *Madeleine-Louise-Sophie Barat*, béatifiée par Pie X (1908), s'occupant spécialement de l'éducation des jeunes filles de la société, sans exclure néanmoins de leurs

---

1 P.-M. Bardy, de souche italienne, naquit à Québec, étudia au séminaire, se livra à l'enseignement, devint médecin, fut élu député du comté de Rouville, prit en chambre un emploi, et travailla à l'achèvement du monument de Sainte-Foy. Il mourut à Québec le 7 novembre 1869, âgé de soixante-douze ans. Sa fille unique, qui a épousé M. Valin, ancien constructeur de navires et longtemps député de Montmorency, a publié sa vie.

œuvres l'instruction des classes pauvres, ouvraient à Saint-Jacques de l'Achigan un pensionnat transféré plus tard au Saut-au-Récollet.

L'année suivante (1843) vit naître deux nouvelles congrégations de femmes. Mademoiselle *Durocher,* aidée de quelques compagnes, jeta à Longueuil les bases de la communauté des sœurs des *SS. NN. de Jésus et de Marie,* qui, après ses premières épreuves, se développa rapidement. En même temps, madame *Gamelin,* sous la direction de Mgr Bourget, établit à Montréal l'admirable congrégation des sœurs de *la Providence,* si florissante aujourd'hui.

Les deux congrégations des pères et frères de *Sainte-Croix* et des clercs de *Saint-Viateur,* toutes deux fondées en France au commencement du XIXe siècle, vinrent s'établir au Canada en 1847, la première à *Saint-Laurent,* près de Montréal, l'autre à *Joliette.* Ces deux instituts se sont considérablement développés en Amérique et dirigent aujourd'hui plusieurs collèges et de nombreuses écoles, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Population.—En 1844, d'après Garneau, la population du Bas-Canada était de 697,000 âmes, et celle du Haut de 486,055.

LECTURE.—*Résultats de l'union.*—La levée d'armes hasardeuse et déplorable de 1837-38 contribua puissamment à amener l'union des deux Canadas.

" Ce mouvement, dit Rameau, qui en effet, n'eut d'autre gravité que la froide cruauté des vainqueurs, a porté des conséquences plus considérables en cimentant avec le sang et en sacrant par les souvenirs du meurtre et de la dévastation, la nationalité canadienne, combattant cette fois pour sa liberté et son autonomie.

Le résultat politique de la réunion des Canadas a été en effet plus apparent que réel ; c'est en vain que les émigrations anglaises ont continué à s'accumuler dans la presqu'île des lacs, que la population y est devenue nombreuse et a dépassé celle du Bas-Canada ; c'est en vain que l'on a cherché à écarter de l'administration les Canadiens français. Inutiles efforts : on ne détruit pas une nation tant qu'elle veut vivre ; le maintien des populations en masses compactes et unies, leur croissance et leur expansion aussi rapide que possible, leur développement moral et intellectuel dans un esprit patriotique et indépendant, voilà ce qui constitue les nations et les grandit. Tout peuple qui s'élèvera ainsi par sa conscience de lui-même, son accroissement, sa moralité et son intelligence, comptera toujours dans le monde, et avec lui le monde devra toujours compter."

Soixante-douze ans se sont écoulés depuis l'union, et la province de l'Ontario, sur une population de 2,600,000, compte 210,000 Canadiens français.

A des congressistes réunis à Ottawa, en 1910, pour donner une plus forte impulsion à l'enseignement de la langue française dans les écoles du Haut-Canada, sir

Wilfrid Laurier, alors premier ministre du Canada, disait : " Dans vingt-cinq ans, le nombre des Canadiens français ne sera pas de 210,000 dans l'Ontario, mais d'au moins 500,000. Toutes les terres forestières du pays sont destinées a appartenir à ma race. Les régions que le Grand-Tronc-Pacifique va ouvrir à la colonisation, ce sont mes compatriotes qui vont s'en emparer. Le nouvel Ontario et le nouveau Québec sont appelés à devenir la possession de la race à laquelle nous appartenons."

CHAPITRE XIII

LORD ELGIN (1846-1854)

Lord Elgin, gouverneur.—Élections et parlement.—Démission de Baldwin et de LaFontaine.—Louis-Joseph Papineau.—Ministère Hincks-Morin.—Ministère MacNab-Morin.—Réserves du clergé protestant.—Tenure seigneuriale.—Événements religieux.—Université Laval.—Mgr Bedini.—Communautés de femmes.—Gavazzi.—Typhus.—Calamités.—Départ d'Elgin.

Lord Elgin, gouverneur.—Nommé gouverneur le 16 septembre 1846, à l'âge de trente-cinq ans, *James Bruce*, comte d'*Elgin*, n'arriva à Montréal qu'en janvier suivant. Le nouveau gouverneur, issu d'une famille des plus illustres, avait un cœur noble et généreux, possédait des talents et une maturité d'esprit qui donnaient lieu d'espérer une utile et brillante carrière. Il était gendre de lord Durham, et désireux d'exécuter le programme laissé par son beau-père.

En arrivant, Elgin comprit l'isolement de la race française, et voulut y remédier en appelant au pouvoir quelques-uns de ses chefs. La session s'ouvrit le 2 juin 1847. L'adresse souleva de vifs débats, à propos d'un amendement qui déclarait que le Canada était redevable à lord Durham du gouvernement responsable, et que la chambre espérait le voir fonctionner sous lord Elgin avec autant de succès qu'en Angleterre. Baldwin, dans un chaleureux discours, blâma vertement toutes les nominations injustes qui avaient été faites: " Plusieurs ministres, dit-il, peuvent s'adresser ce reproche : " J'ai sacrifié mon pays, j'ai sauvé le ministère." L'adresse fut votée par deux voix de majorité. Une loi instituant une seule municipalité dans chaque comté remplaça celle de 1845, qui en autorisait plusieurs. Alors

quelques comtés trop étendus furent divisés en deux ou trois municipalités[1]. La libre navigation du Saint-Laurent fut ouverte à toutes les nations ; un tarif uniforme de $7\frac{1}{2}$ pour cent fut adopté pour les produits de l'Angleterre et ceux des autres nations. Cette mesure activa considérablement le commerce[2].

Élection et Parlement.—Elgin comprit que le ministère possédait à peine la confiance de la chambre et résolut de la dissoudre afin d'en appeler au peuple par de nouvelles élections, qui furent agitées (1847-48). Le résultat fut écrasant pour les ministériels ; les libéraux ou réformistes des deux provinces l'emportèrent d'emblée. L'assemblée du peuple n'avait jamais eu un si grand nombre d'hommes distingués. Cependant elle avait perdu *Neilson*[3], un de ses membres les plus éminents. Elgin convoqua le troisième parlement (25 février 1848). M. Morin fut élu président par acclamation. MM. LaFontaine et Baldwin, deux de nos plus grands hommes d'État, devinrent pour la seconde fois les chefs du nouveau ministère. *Caron, Taché, Viger*[4], *Leslie, Aylwin,* reçurent les portefeuilles du Bas-Canada; *Sullivan, Hinks, Brice, Cameron* et *Blake,* ceux du Haut-Canada.

La session de 1849 restera la plus mémorable dans nos annales politiques, tant par l'importance des questions qu'elle régla que par les luttes parlementaires qui la signalèrent. A la satisfaction et au grand

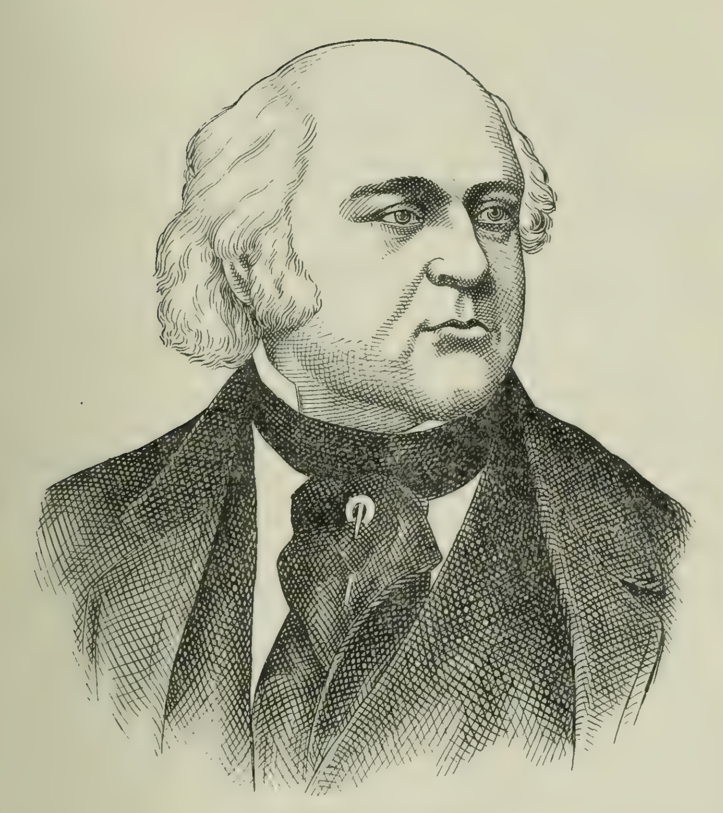
---

1 Malgré l'opposition de plusieurs députés, cette loi fut adoptée et maintenue pendant huit ans. Ce système municipal, mal accueilli du peuple, était le troisième depuis sept ans. Ces changements amenaient de graves inconvénients.

2 En 1846, la métropole, en établissant le système de commerce libre ou le libre-échange des produits avec toutes les nations, retirait en même temps la protection jusqu'alors accordée aux produits canadiens, à l'exception des bois de construction, et donnait au Canada le pouvoir de rappeler les droits différentiels. Jusqu'à cette époque, les Canadiens, favorisés de certains avantages pour leurs produits agricoles sur le marché anglais, étaient cependant obligés de payer un droit différentiel de $7\frac{1}{2}$ pour cent, s'ils employaient des vaisseaux étrangers, ou s'ils importaient des marchandises étrangères autrement que par l'entremise d'une maison de commerce anglaise. Cette nouvelle orientation mettait le Canada, sur le même pied que les autres pays qui commerçaient avec l'Angleterre, et le faisait entrer en concurrence avec des peuples plus riches et plus avancés que lui. Pour lutter avec avantage, il fallait donc lever tous les obstacles qui pouvaient entraver son commerce et accorder l'entrée libre, dans les ports canadiens, à tous les vaisseaux étrangers. D'ailleurs, l'Angleterre ne protégeant plus les produits de ses colonies, ne devait plus forcer celles-ci à acheter les siens. Dans une adresse à la reine Victoria, la législature demanda à Sa Majesté d'accorder à toutes les nations le libre usage de la navigation du Saint-Laurent ; et, pour parvenir à cette fin, de révoquer les lois de navigation relatives à la colonie.

3 Neilson mourut le 4 février 1848. Originaire d'Écosse, il vint jeune au Canada et rédigea la *Gazette de Québec* jusqu'à sa mort. Il avait la confiance du peuple et du clergé. Les intérêts canadiens lui étaient chers. Il s'opposa à l'acte d'union, et protesta contre la proscription du français dans le parlement. Il appartint jusqu'à sa mort au conseil législatif où il avait été appelé en 1844.

4 Louis-Michel cousin de Denis-Benjamin Viger.



Lord Elgin (1846-1854)

Sous son administration habile et éclairée, le Canada jouit d'une grande prospérité. Les lois restrictives de la navigation du Saint-Laurent sont levées, les franchises du commerce accordées. Il s'occupe activement du progrès de l'éducation. Sa prudence, sa sagesse et sa loyauté lui attirent l'estime et le respect de tout le peuple canadien.

étonnement des libéraux, Elgin prononça le discours du trône en anglais et en français. La clause proscrivant la langue française dans les procédures de la chambre (1840) fut abolie. Une amnistie générale fut accordée aux prisonniers politiques. La chambre vota $480,000 pour les canaux du Saint-Laurent et l'ouverture de chemins propres à la colonisation. L'élan fut donné pour la construction des chemins de fer. Les lois judiciaires subirent des modifications. Les nouvelles lois sur l'éducation, les municipalités, l'université de Toronto, l'administration des postes, le commerce, etc , acquirent à la chambre la reconnaissance des Canadiens.

Le vote d'une indemnité de $500,000 afin de dédommager les Canadiens du Bas-Canada des pertes éprouvées pendant l'insurrection de 1837-38 et aussi pour contrebalancer la somme de $200,000 votée précédemment (1845) pour la même fin en faveur des Haut-Canadiens, souleva de vifs débats. Le parti anglais manifesta son fanatisme en termes vigoureux et haineux. Il menaça même de s'annexer aux États-Unis plutôt que d'accepter une telle humiliation. Le vote fut adopté par quarante-huit voix contre vingt-trois. Vingt-quatre Anglais, reconnaissant l'acte de justice du ministère, votèrent avec la majorité.

Au moment où Elgin sanctionnait l'acte, les prétendus conservateurs jetèrent des vociférations qui couvrirent les applaudissements des libéraux. Au départ d'Elgin et de son état-major de la chambre d'assemblée (25 avril), ils lancèrent des pierres et des œufs pourris. Le parlement, où s'était réuni le conseil législatif, fut assiégé le soir ; une grêle de pierre obligea les membres à quitter la salle précipitamment. Le feu fut mis à la bibliothèque, qui renfermait vingt-deux mille volumes, parmi lesquels se trouvaient les seize cents volumes de la belle collection de Faribaud sur l'Amérique : la perte s'élevait à $400,000. LaFontaine fut brûlé en effigie et on tenta d'incendier sa maison. Les journaux des conservateurs outrés[1] affirmèrent qu'ils s'agissait d'une guerre entre les deux races, et que l'une d'elles devait disparaître. De son côté, sir *Allan MacNab*, pâle de colère, s'écriait : " Le ministère a proclamé que la loyauté était une farce, que l'insurrection était permise ; il recueille maintenant le fruit de ses doctrines."

1 La *Gazette* de Montréal et le *Morning Courier*.

Dans ses actes de vandalisme, le fanatisme insensé des loyalistes surpassa tout ce qu'on avait vu pendant les troubles de 1837-38. Dans ces circonstances pénibles, une adresse portant plus de 200,000 signatures, provenant des réformistes ou libéraux des deux provinces, qui formait les trois quarts de la population, fut présentée au gouverneur pour le féliciter de son attitude en faveur des Canadiens du Bas-Canada, et lui exprimer des regrets à l'occasion des actes de bassesse qu'elle lui avait attirés.

De leur côté, les ultra-conservateurs demandaient à la reine le rappel d'Elgin, la dissolution du gouvernement et le désaveu de la loi d'indemnité. Leurs plaintes mal fondées ne furent pas écoutées; la couronne loua la conduite d'Elgin, le maintint dans ses fonctions et lui assura son appui.

Les excès de violence des ultra-conservateurs firent perdre à Montréal le siège du parlement. La législature décida que le gouvernement serait transféré à Toronto, et que de quatre ans en quatre ans il passerait alternativement de cette ville à Québec (octobre 1849). Cet état de choses dura jusqu'à ce que le siège du parlement fût définitivement établi à Ottawa (1866).

Les ultra-conservateurs, ne voulant pas se tenir pour battus, formèrent la *Ligue Britannique de l'Amérique du Nord*, dont le but était d'obtenir l'indépendance ; mais le manque d'entente parmi les membres amena un mouvement annexionniste qui demeura également sans résultat[1].

M. Baldwin résigne.—Vers la fin de la session de 1851, Mackenzie[2] proposa la suppression de la cour de chancellerie (*Court of Chancery*) du Haut-Canada ; mais Baldwin, fondateur et soutien de cette œuvre, qui, dans son opinion, devait être un haut tribunal judiciaire, s'y opposa. On en vint aux votes, et la majorité des membres du Haut-Canada se prononça en faveur de la proposition Mackenzie. Baldwin, vivement blessé de ce vote de blâme, remit son portefeuille. Les

---

1 Un manifeste signé par plus de trois cents citoyens demandait l'annexion ; Papineau était dunombre.

2 *William-Lyon Mackenzie* (1795-1861), né en Écosse, vint au Canada (1820). Député d'York (1820), il fut expulsé de la Chambre pour insulte à la majorité des membres dans son journal le *Colonial Advocate*. Il devint maire de Toronto (1836), puis chef du parti réformiste dans le Haut-Canada (1833-38). Délogé par les Anglais de *Navy Island*, il se réfugia aux États-Unis. Revenu en 1850, on le trouve membre du parlement canadien de 1850 à 1858.

Canadiens, sans distinction de races et de partis, déplorèrent sa retraite. Sir Allan MacNab, son adversaire acharné, eut assez de loyauté pour faire son éloge. Ses adieux au parlement, faits en des termes émus, touchèrent singulièrement ses collègues.

M. Baldwin, une de nos plus belles figures politiques, se montra sans défaillance l'ami sincère et dévoué du Bas-Canada. Son désir ardent de voir triompher le gouvernement constitutionnel, l'a fait surnommer le *Père du gouvernement responsable.*

Malheureusement, pour lui comme pour la plupart des hommes illustres, ses services n'eurent pour tout retour que l'ingratitude. S'étant présenté aux élections de 1851, dans le comté d'York, il vit ses anciens électeurs se tourner contre lui pour élire un homme connu seulement par sa médiocrité. Un journal anglais manifesta des sentiments plus courtois en disant de lui : " Nul homme public n'a commandé dans son temps un respect aussi général que l'honorable M. Baldwin. Son intégrité était tellement au-dessus du soupçon, que jamais la calomnie n'osa souffler sur cette pure renommée. Il commandait le respect de tous les partis ; son nom était une véritable puissance, il eût pu servir de ralliement aux débris dispersés du grand esprit de la réforme." Baldwin fut créé commandeur civil de l'ordre du *Bain* en 1854, et mourut en 1858[1], emportant avec lui les regrets universels.

LaFontaine se retira de la politique en 1851. Ce qui le porta à donner sa démission fut le troisième échec du bill concernant le nombre de représentants que, vu l'accroissement de la population, il voulait porter à soixante-quinze pour chaque province au lieu de quarante-cinq[2]. LaFontaine n'avait alors que quarante-quatre ans. Le Bas-Canada regretta cette démarche de la part de celui qui avait tant de fois lutté avantageusement pour reconquérir nos droits et nos libertés. Montréal, en reconnaissance des services que ce grand homme d'État avait rendus, donna un banquet en son

---

1 Baldwin, né à Toronto en 1804, avocat ardent du gouvernement responsable, devint membre du conseil exécutif (1836), solliciteur général (1840), deux fois fut chef de ministère avec LaFontaine (1842 et 1848), mourut à Spadina, Ontario, en 1858.

2 Le vote de Papineau, dans la première et la troisième circonstances, fit avorter le projet par manque d'une voix.

honneur. *Ampère*, de l'Académie française, étant de passage au Canada, y assista.

Après sa démission, LaFontaine fut nommé juge en chef de la cour d'appel (1853)[1]. Il brilla dans cette nouvelle carrière, et la reine, pour rendre témoignage à son mérite, lui conféra le titre de baronnet. Cet homme illustre avait des goûts littéraires et était érudit en histoire nationale. L'étude occupait ses loisirs ; il favorisait de ses leçons et de ses conseils les jeunes gens livrés à la politique. On doit reconnaître qu'un grand nombre des plus importantes mesures pour le développement du pays s'effectuèrent sous son ministère. Malgré ses opinions quelquefois controversées, on a le droit d'avancer que sous l'égide de cet esprit cultivé, de ce cœur noble et de ce vrai patriote, le Canada fit un grand pas vers le progrès.

Sa mort causa des regrets universels (1864). Les chefs de tous les partis déplorèrent sa perte et se plurent à rendre hommage au mérite et aux qualités éminentes de l'illustre baronnet[2].

En 1853, Elgin prit un congé de quelque mois pour visiter l'Angleterre. La même année, il reçut du gouvernement impérial l'importante mission de négocier avec les États-Unis un traité de réciprocité commerciale, et la question des pêcheries, qu'il mena à bonne fin, en conservant l'intérêt des deux pays.

Louis-Joseph Papineau.—De retour de son expatriation (1845), Louis-Joseph Papineau vécut quelque temps dans la solitude. Il regarda d'abord, sans prendre part à la lutte, l'antagonisme de ses deux parents, Viger et D.-B. Papineau, avec leurs compatriotes, puis après beaucoup d'hésitation, il passa du rôle de simple spectateur à celui d'acteur, en acceptant un mandat de député (1847). Rentré en chambre, il se prononça carrément en faveur du rappel de la loi d'union et contre le gouvernement responsable ; il se montra aussi favorable à la représentation répartie d'après le chiffre de la population, sans distinction de Haut et de Bas-Canada. On le vit ensuite se séparer du cabinet LaFontaine-Baldwin pour se mettre à la tête d'une jeunesse brillante qui épousa ses idées et le choisit comme chef d'un nouveau

---

1 Ce poste était devenu vacant par la mort de sir James Stuart.

2 *Louis-Hippolyte LaFontaine* (1807-1864), remarquable par ses luttes en faveur du gouvernement responsable, forma les deux cabinets LaFontaine-Baldwin (1842 et 1848), se retira de la politique (1851), fut nommé juge en chef du Bas-Canada (1853), et président de la Cour seigneuriale (1864).

parti, appelé *parti démocrate*, dont l'*Avenir*, journal dangereux à cause de ses principes avancés, fut le vigoureux et enthousiaste organe.

Le parti libéral se trouva divisé en deux camps ayant pour chefs LaFontaine et Papineau. Ces grands hommes d'État, également chers au peuple, d'amis qu'ils étaient, devinrent des antagonistes déclarés. Le peuple canadien trouvait malheureux d'entendre Papineau blâmer ouvertement la loi d'union alors qu'on voyait la couronne abandonner es clauses injustes qu'elle avait maintenues si longtemps. Par le fait, Papineau tendait à détruire les droits conquis par plusieurs années de luttes. Dans un discours plein d'amertume prononcé devant la chambre, il avança " qu'il trouvait la constitution extrêmement fautive, tyrannique, démoralisatrice." LaFontaine répliqua: "J'ai renoncé à des emplois largement rémunérés pour soutenir les droits du pays, et si en 1842 je n'eusse pas été dans l'administration, M. Papineau n'aurait pu revenir dans sa patrie : voilà, cependant, l'homme qui, obéissant à son ancienne habitude de déverser l'injure et l'outrage, ose en présence de ces faits m'accuser, ainsi que mes collègues, de vénalité, d'amour sordide des emplois, de servilité devant le pouvoir."

Papineau, toujours opposé à LaFontaine, quitta la politique (1854) pour se retirer au milieu de sa famille dans son manoir de Montebello, sur les bords de l'Outaouais ; il y vécut dans l'étude et l'isolement et s'éteignit en 1871.

Malheureusement la deuxième partie de la carrière politique de cet homme d'État remarquable n'a rien ajouté à sa gloire[1].

Ministère Hincks-Morin.—LaFontaine et Baldwin disparus du ministère (1851), Elgin chargea *Hincks*[2] de former un nouveau cabinet. Ce politicien rusé et expert dans les finances, s'allia *Morin*[3], l'homme le plus en vue parmi les Canadiens, plus brillant néanmoins dans la magistrature que dans la politique.

---

1 *Louis-Joseph Papineau* (1786-1871), avocat, entra à la chambre d'assemblée (1812), en fut élu président (1815), porta à Londres la requête de 60,000 Canadiens opposés à l'union (1822), marcha à la tête de l'insurrection (1837-38), s'expatria puis revint au pays (1845), abandonna la politique en 1854 et mourut en 1871, après avoir exercé une grande influence sur les destinées du Canada.

2 *Francis Hincks* (1807-1885), né en Irlande, appartint à l'administration LaFontaine-Baldwin (1848-1851), devint chef du cabinet Hincks-Morin (1851-1854), gouverneur des Bermudes (1855-1862), de la Guyane anglaise (1862-69), ministre des finances dans le gouvernement MacNab (1869-1873).

3 *Auguste-Norbert Morin* (1803-1865), député au parlement (1830), prépara les quatre-vingt-douze résolutions (1831), fit partie du ministère Lafontaine-Baldwin (1842-1843), fut président de l'assemblée législative (1848-1851), chef du cabinet d'abord avec Hincks (1851), puis avec MacNab, juge et codificateur des lois du Bas-Canada.

Avec ces deux chefs du ministère, et de plus *Rolph* et *Cameron,* politiques remuants du parti ultra-libéral ou *cleargrit,* commence une représentation qui, quoique brillante, n'aura pas le prestige de la précedente[1].

Après les élections générales, le parlement s'ouvrit (19 août 1852), et parmi les nouveaux députés, l'on vit des figures et pleines d'avenir comme celles de *J.-C. Chapais, U.-J. Tessier,* et *L.-V. Sicotte.* Dans l'opposition se trouvaient aussi des hommes d'une grande valeur, tels que *Cauchon, J.-A. Macdonald, Georges Brown,* et surtout *Papineau,* avec lequel il fallait le plus compter. Les trois années du ministère Hincks-Morin apportèrent un regain d'activité et de prospérité dans tout le pays. Ce fut pendant la session de 1853 que M. Morin réussit à faire passer son bill[2] pour augmenter la représentation. Il fut arrêté que chacune des deux provinces aurait à l'avenir soixante-cinq députés au lieu de quarante-deux. La question de la représentation proportionnelle souleva de vifs débats qui n'aboutirent encore à rien.

Ministère MacNab-Morin.—De nouvelles élections eurent lieu en 1854. Le ministère Hincks-Morin, battu dans le choix du président de l'Assemblée, démissionna. Pour concilier les choses, Macdonald suggéra l'alliance du parti tory ou parti conservateur du Haut-Canada, représenté par Mac-Nab[3], avec le groupe des anciens libéraux du Bas-Canada, à la tête duquel figurait Morin. Georges-Étienne Cartier travaillait dans le même sens que Macdonald. Sans s'être entendus, Macdonald et Cartier organisaient un parti dont ils devaient être, pendant vingt-cinq ans, les chefs puissants et incontestés.

Dans le ministère, le Haut-Canada était représenté par MacNab, J.-A. Macdonald, W. Cayley, R. Spence et John Ross ; le Bas-Canada par Morin, Drummond, Chauveau, Taché et Chabot. Le parti conservateur ou libéral-conservateur venait de naître sous d'heureux auspices en assurant le triomphe de la politique du vieux parti libéral. Autour de son berceau, on trouvait pour le défendre : Cartier, Sicotte,

1 Composition du ministère Hincks-Morin : Bas-Canada: Drummond, Young, Caron, Taché et Chauveau ; Haut-Canada : Rolph, Cameron, Richards, Morris et Ross.

2 L'échec de ce bill, en 1851, avait amené la démission de LaFontaine.

3 *Allan Napier MacNab* (1798-1862), entra au parlement (1829), fut président de l'assemblée (1844-1848), chef du cabinet avec Morin (1854), avec Taché (1855), et chef du Family Compact dans le Haut-Canada.

Turcotte et Cauchon. Cette coalition souleva des débats dans les journaux et les cercles politiques. Avec le temps, le mot libéral se détacha du mot conservateur pour ne laisser que ce dernier nom au parti qu'il désignait. Le parti opposé, appelé *libéral*, quoique né du parti *démocrate* (1854), a généralement rejeté les idées que ce dernier avouait alors.

C'est sous le ministère MacNab-Morin que furent réglées définitivement les grandes questions de la sécularisation des réserves du clergé, de l'abolition de la tenure seigneuriale et le traité de réciprocité douanière avec les États-Unis[1].

Réserves du clergé protestant.—La constitution de 1791 avait réglé que le septième des concessions des terres de chaque province était destiné au soutien du clergé protestant. Le Haut-Canada avait 2,395,687 acres de terre ainsi réservés, et le Bas-Canada 934,000. Ces réserves donnèrent bientôt matière à discussion, car l'Église anglicane prétendait qu'elle seule devait jouir, tandis que les autres sectes, surtout celle des Presbytériens, réclamaient leur part. Les réformistes voulaient employer ces bénéfices à des fins scolaires et municipales. L'esprit judicieux de Sydenham fit adopter par les chambres que les réserves seraient appliquées aux différentes dénominations religieuses protestantes reconnues par la loi. Ce vote ne servit qu'à augmenter l'agitation. L'Angleterre se chargea de résoudre la question, et, après des tergiversations, autorisa le gouverneur à vendre les réserves (1840), ordonnant que le produit des ventes serait distribué comme suit : les deux tiers à l'Église d'Angleterre et l'autre tiers à l'Église d'Écosse. Les autres sectes n'avaient pas de part au partage. Cet arrangement souleva de nouvelles dissensions. La question se régla définitivement en 1854. Il fut décidé que les bénéfices provenant de la vente

---

1 Lord Elgin, après l'abolition de la loi des céréales, l'ouverture des ports canadiens aux navires étrangers, et la destruction soudaine des industries et du crédit par le rappel des droits préférentiels, chercha d'autres débouchés pour les produits du Canada et les provinces maritimes. Avec l'agrément de l'Angleterre, il entreprit de négocier un traité de réciprocité (1854), afin d'entretenir des rapports avec les États-Unis. Ce traité établissait le libre échange des productions maritimes, agricoles, forestières et minières, et assurait ainsi de grands avantages aux cultivateurs, aux forestiers et aux mineurs canadiens. En retour il accordait à nos voisins le libre accès des riches pêcheries de l'Atlantique et leur permettait l'usage des canaux et des rivières navigables du Canada. L'habile gouverneur s'acquitta de sa tâche ardue avec succès. Ce traité tripla presque le progrès matériel du Canada dans l'espace de dix ans. De $24,000,000 qu'il était en 1854, le commerce s'élevait à $69,150,000 en 1865. Les provinces arrangèrent leurs tarifs de façon à traiter sur un même pied la Grande-Bretagne et les États-Unis.

des terres seraient distribués en parts proportionnelles aux municipalités de villes et de comtés pour les fins d'éducation et d'améliorations locales. Les traitements annuels et allocations précédemment octroyés aux ministres du culte furent maintenus, leur vie durant ; l'État, en cessant toute liaison avec l'Église établie, ne se crut pas autorisé à la dépouiller.

Tenure seigneuriale.—Le système de la tenure seigneuriale existait au Canada selon les coutumes de la féodalité française. Il est incontestable que ce système, apporté sur nos plages par la France, avec sa langue et sa religion, avait rendu de grands services.

Les seigneurs, dotés de vastes domaines par les rois de France, à cause de services signalés, divisaient leurs terres en lots qu'ils léguaient aux soldats qui, sous eux, s'étaient distingués dans les guerres contre les Anglais et les sauvages. On donnait aussi des seigneuries à des personnes riches qui s'engageaient à faire venir de France des colons agriculteurs.

Ces seigneurs, souvent des héros, tenaient à s'installer sur les bords du Saint-Laurent et à y être entourés de ceux qui les avaient si vaillamment aidés à accomplir leurs exploits glorieux.

Après la cession, la plupart des seigneurs, ruinés par la mollesse et le luxe, perdirent leur prestige et virent souvent leurs biens passer en des mains étrangères.

Le poids des charges onéreuses des censitaires finit par se faire trop sentir ; nos plus grands hommes d'État, comprenant que ce système seigneurial paralysait le progrès de l'agriculture et de l'industrie, résolurent de le supprimer avec justice et prudence, en tenant compte des droits acquis.

Georges-Étienne Cartier fit à la chambre (1851) un discours magistral sur ce sujet ; il démontra que, dans l'intérêt même du seigneur et du censitaire, on devait à tout prix abolir ce régime. En 1854, il fut résolu que tous les droits seigneuriaux, à part les cens et les rentes, seraient rachetés.

Des experts furent alors chargés de faire le cadastre des seigneuries, d'évaluer les *lods et ventes*[1] et la *banalité*[2] d'après le rendement

1 Les lods et ventes forçaient le censitaire à payer au seigneur, à chaque mutation de sa propriété, le douzième de la valeur de cette propriété.

2 La banalité donnait au seigneur le droit exclusif de bâtir des moulins, d'y moudre les grains de ses censitaires et de retenir le quatorzième minot.

annuel. Les cours d'eau non navigables, que les seigneurs avaient seuls droits d'exploiter et d'utiliser, furent concédés au domaine public.

Un comité d'hommes compétents, nommés pour examiner la question, fixa que les colons ayant reçu leurs terres gratuitement auraient à payer annuellement une rente de six pour cent, selon la valeur de la propriété, ou bien qu'ils pourraient payer au seigneur un capital convenu, que celui-ci devait accepter. Personne ne se récria contre cet arrangement. Le rachat de la tenure seigneuriale coûta au trésor dix millions de piastres.

Cette modification de tenure est regardée comme le plus grand événement arrivé sous l'Union.

Événements religieux.—Nous avons vu que la province de Québec, érigée en siège métropolitain (1844) par Grégoire XVI, eut pour premier archevêque, portant officiellement ce titre, Mgr Signay. A la mort de ce vénérable prélat (1850), l'Église du Canada, passée par de douloureuses épreuves, était florissante et possédait un archevêque, quatre évêques, cinq cent soixante-douze prêtres, neuf cent mille catholiques, onze collèges classiques, treize écoles modèles, trois ordres religieux pour l'éducation des jeunes gens, quarante couvents pour celle des jeunes filles, et quatorze maisons pour le soin des malades et des orphelins.

Suivant le mot profond de Bossuet, l'Église ne demande qu'une chose pour faire ses conquêtes : la liberté de passage. Pour acquérir cette liberté, elle ne se sert pas de l'épée mais de la prudence, de la sagesse, du zèle, de l'abnégation de ses apôtres, qui, s'il le faut, ne reculeront pas même devant le martyre pour faire triompher l'étendard du Christ.

Mgr Turgeon remplaça Mgr Signay sur le siège archiépiscopal de Québec (1850), et le curé de la cathédrale, M. Baillargeon, fut nommé son coadjuteur et sacré sous le titre de Tloa. Ottawa, érigé en diocèse (1847), eut pour premier évêque Mgr Guigues, oblat de Marie-Immaculée.

Mgr *Charbonnel* se trouvait évêque de Toronto. Deux nouveaux diocèses, *Trois-Rivières* et *Saint-Hyacinthe*, furent aussi formés (1852), et eurent pour premiers évêques NN. SS. *Cooke* et *Prince.*

Les deux Canadas avaient aussi chacun un évêque protestant.

Sous Mgr Turgeon fut tenu le premier *concile provincial de Québec* (1851), auquel prirent part dix évêques de l'Amérique britannique.

L'Église du Canada n'avait pas encore été témoin d'une aussi solennelle et vénérable assemblée.

Université Laval.—Dans leurs assises imposantes, les pères du concile décidèrent l'érection de l'*université Laval* à Québec ; Mgr Turgeon prit une part très active à l'organisation de cet établissement, destiné à jouer un si grand rôle dans les hautes sphères de l'enseignement des sciences sacrées et profanes, auprès de ceux surtout qui sont destinés à gouverner l'Église et l'État. Le premier recteur de l'université, M. Louis Casault, avec la haute recommandation de lord Elgin, obtint facilement de Sa Majesté la reine Victoria, une charte royale avec tous les privilèges des universités européennes (8 décembre 1852). Pie IX autorisa l'érection de chaires théologiques avec le droit d'y conférer des degrés. On ouvrit aussi des cours de droit et de médecine. La faculté des arts se compléta quelques années plus tard. L'inauguration de cette brillante institution se fit avec éclat (1854). Lord Elgin, tous les évêques de la province, un nombreux clergé, les membres de la législature et un grand concours de citoyens y prirent part. Aujourd'hui la bibliothèque de l'université ne compte pas moins de cinquante mille volumes. Les musées, le cabinet de physique et le laboratoire, ne sont pas inférieurs à ceux des grandes institutions américaines. La galerie de tableaux est considérée comme l'une des collections les plus précieuses de l'Amérique. Ces tableaux ont été rafraîchis dernièrement par M. *Carter*, habile peintre et connaisseur émérite.

Montréal travailla plus tard à fonder une université indépendante. Des luttes, qui firent grand bruit, s'engagèrent entre les autorités ecclésiastiques et civiles de cette ville et le séminaire de Québec, mais ce dernier ne voulut pas assumer seul la lourde charge des dépenses occasionnées pour le soutien de cette œuvre importante. D'ailleurs la devise de l'université Laval était : *Une seule université pour le Bas-Canada.*

Les débats prirent le chemin de Rome, et Léon XIII régla la difficulté en accordant à Montréal une université presque indépendante.

Mgr Bedini.—En 1853, Mgr *Bedini*, archevêque de Thèbes et nonce apostolique du Brésil, visita le Canada. Les autorités de l'Église et de l'État le reçurent avec pompe ; elles profitèrent de son

passage pour témoigner de leur attachement au Saint-Siège. La foule du peuple se joignit à ces démonstrations enthousiastes.

Communautés de femmes.—En 1850, Vaudreuil devenait le berceau des sœurs *de Sainte-Anne*, et Saint-Grégoire (1853), dans le comté de Nicolet, celui des sœurs *de l'Assomption*. Ces deux communautés ont beaucoup progressé et se livrent avec succès à l'enseignement.

Gavazzi.—Les prédications d'un moine apostat, l'italien *Gavazzi*, patronné par des ministres protestants de différentes sectes, excitèrent des troubles graves à Québec et à Montréal. Il y eut une émeute dans cette dernière ville ; les troupes intervinrent, tirèrent imprudemment sur le peuple et blessèrent ou tuèrent plusieurs personnes. Le passage de ce triste personnage au milieu de nous ne laissa que de pénibles souvenirs (1853).

Typhus.—L'horrible famine survenue en Irlande (1846-47), amena sur nos rives hospitalières soixante-dix mille émigrants venant nous demander du pain et la liberté de conserver la foi de leurs ancêtres. Ces malheureux, jetés sans vêtements et sans nourriture, dans les vaisseaux, furent livrés à une misère extrême qui engendra le typhus. Beaucoup moururent en mer ou en quarantaine à la Grosse île. Pour échapper au danger, on distribua ceux qui ne furent pas atteints immédiatement dans les différentes villes du Bas-Canada , mais le virus de la maladie, qu'ils emportaient avec eux, fit qu'un grand nombre succombèrent bientôt sous les coups de l'horrible fléau. L'épouvante régnait partout. Le clergé s'empressa de donner les secours religieux à ces infortunés. Plusieurs prêtres devinrent victimes de leur zèle. Les sœurs de la Charité et de la Providence se succédaient à l'envi, au mépris de la mort, pour prodiguer leurs soins les plus dévoués à ces malheureuses victimes. Des laïques se portèrent également au chevet des malades.

Les rangs des apôtres de la charité ne se vidèrent pas. Il était touchant de voir chaque matin dans les rues de nos villes, des groupes de prêtres, de religieuses et de laïques voler au secours des moribonds avec plus d'empressement que les amateurs de jouissances ne courent aux fêtes et aux spectacles. Un tel dévouement attira les plus grands éloges du gouverneur et des chambres. Le nombre des morts, parmi les immigrants, est évalué à treize mille huit cents.

Cette épidémie laissa un grand nombre d'orphelins que les curés placèrent dans des familles canadiennes. Celles-ci les entourèrent de soins affectueux comme leurs propres enfants. Plusieurs de ces fils adoptifs devinrent plus tard des citoyens honorables et marquants.

Calamités.—En 1845, à Québec, un incendie considérable jeta sur le pavé plus de vingt-cinq mille personnes. Sept ans plus tard, deux conflagrations dévastèrent, à Montréal, les populeux faubourgs de *Griffintown* et de *Saint-Laurent*. Parmi les centaines de propriétés réduites en cendres, on comptait la cathédrale, le palais de l'évêque, l'église épiscopalienne et la brasserie de Molson.

Départ de lord Elgin.—En quittant le Canada (30 janvier 1854), lord Elgin se rendit en Chine, en qualité de ministre plénipotentiaire, et de ce poste il passa à celui de vice-roi des Indes (1861), où il mourut (1863).

Dans les circonstances difficiles de son administration au Canada, Elgin fit fonctionner le gouvernement de manière à se montrer neutre et loyal vis-à-vis des partis. Le progrès du pays trouva en lui un puissant promoteur. La loi de l'indemnité et les questions des réserves du clergé et de la tenure seigneuriale soulevèrent d'ardentes luttes entre les partis, au cours desquelles Elgin demeura spectateur impassible, sans se compromettre. Il favorisa le commerce par le traité de réciprocité avec les États-Unis.

Sous lui encore, les canaux furent terminés et agrandis, des phares érigés pour favoriser la navigation du Saint-Laurent, des remorqueurs mis à la disposition des bateaux pour accélérer leur vitesse. Une des choses les plus remarquables fut le rappel des lois de la navigation, lequel permit aux nations étrangères d'établir des relations commerciales avec le Canada. On vit alors s'établir une première ligne de vapeurs océaniques, des lignes télégraphiques mettre toutes les parties du pays en communication avec les États-Unis et les provinces maritimes, et les chemins de fer s'étendre dans diverses directions[1]. Toutes ces entreprises amenèrent la prospérité du pays. Le mouvement du commerce, en 1854, atteignit le chiffre de $50,000,000. Les revenus provinciaux, qui n'étaient que d'un million en 1841, atteignaient le chiffre de quatre millions, en 1854. Les industries diverses,

1 A la fin de 1854, huit cent milles de chemins de fer étaient achevés.

les pêcheries, l'exploitation des mines, le commerce du bois de construction furent mis sur un haut pied. L'immigration et la colonisation firent aussi de rapides progrès. La population qui n'était que d'un million en 1841, en comptait deux en 1854. Tous ces faits parlent éloquemment en faveur de l'administration d'Elgin, qui reçut maintes fois des autorités royales et de toutes les parties de la province les témoignages les plus flatteurs de la confiance et de l'estime que sa sagesse, sa prudence, sa sagacité et sa haute diplomatie lui attiraient.

LECTURE.—*Mouvement opposé à l'émigration.*—Vers 1851, le mouvement d'émigration des Canadiens aux États-Unis commença à diminuer considérablement. A part l'ouverture de routes et la construction de chemins de fer un peu partout, plusieurs autres causes contribuèrent à ce résultat. La fondation de manufactures, en augmentant la demande de main d'œuvre, multiplia les centres de population ouvrière. La concession des terres pour de modiques sommes engagea les cultivateurs à s'en procurer. L'enseignement agricole pénétra un peu partout, et plusieurs collèges s'en occupèrent au point de vue théorique et pratique. La presse canadienne s'associa aussi à ce mouvement pour montrer combien peu des nôtres avaient fait fortune à l'étranger, et l'avantage immense que l'on trouve à demeurer au milieu des siens, d'y vivre de leur vie et d'avoir des relations communes avec les hommes et les choses du pays où l'on a vu le jour. Tous ces efforts réunis pénétrèrent dans les masses et rendirent très impopulaire l'idée d'émigration. Sous cette généreuse influence, n'a-t-on pas vu des Canadiens préférer le sol froid et rocailleux des montagnes du nord au climat plus doux et plus fertile des contrées du sud, pour être plus rapprochés de la souche ancestrale et travailler plus efficacement avec leurs coréligionnaires à la prospérité de la patrie ?

Pour changer la mentalité existante, on s'est adressé à l'intelligence et au cœur de l'homme ; on a fait vibrer les cordes les plus sensibles de l'âme humaine ; on a fait appel à la foi religieuse, au patriotisme, à l'amour du foyer domestique, et les âmes émues ont répondu par de généreux efforts à ces nobles sentiments.

Les grandes richesses et l'extrême pauvreté sont redoutables dans la société ; les premières engendrent l'oisiveté, qui produit la mollesse et rend une existence inutile ; la seconde occasionne l'insouciance, paralyse tout effort pour vaincre les difficultés qui peuvent faire sortir de la misère. Le milieu entre ces deux états de vie est une honnête aisance, qui se trouve presque toujours chez les cultivateurs laborieux,aux mœurs simples et paisibles, aux habitudes patriarcales, se contentant d'une vie frugale, et laissant comme héritage à leurs enfants la vigueur de l'âme et du corps. L'abus des richesses est le plus grand danger menaçant une société. L'égoïsme, dont il est la source, endurcit et dessèche le cœur à l'égard du pauvre ; il déprime le salaire de l'ouvrier, se fait sourd aux cris des enfants qui demandent du pain et suscite ces grèves désastreuses qui se terminent quelquefois par l'effusion du sang.

En prenant pour devise industrielle : *travail et économie*, les Canadiens s'assureront une large part d'influence dans le nouveau monde.

CHAPITRE XIV

SIR EDMUND HEAD (1854-1861)

Sir Edmund Head, gouverneur.—Phases des différents ministères.—Décentralisation judiciaire.—La capitale fédérale.—Instruction publique.—Pêcheries.—" La Capricieuse ".—Monuments.—Catastrophes.—Le prince de Galles.—Le " Trent " et l'" Alabama ".—Départ de Head.

Sir Edmund Head, gouverneur.—Sir *Edmund Head,* bien doué, instruit, qui avait occupé avec honneur la charge de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, remplaça lord Elgin comme gouverneur général du Canada (19 décembre 1854). Peu après son arrivée, les chefs du cabinet, *Morin* et *Hincks,* se retirèrent de l'arène politique. Comme nous l'avons vu, l'administration de ces deux hommes d'élite laissa un souvenir impérissable de franchise, de loyauté et d'intégrité. Sous eux s'opérèrent l'augmentation de la représentation, la sécularisation des terres réservées au clergé protestant, l'abolition de la tenure seigneuriale, la construction de chemins de fer et plusieurs autres mesures favorables au progrès du pays.

Après l'administration de Hincks et de Morin, on ne verra plus que deux partis politiques : les *Conservateurs* et les *Libéraux.* Les premiers auront à leur tête les nouveaux chefs du parti ministériel du Bas-Canada : MM. *Cartier, Taché, Cauchon,* etc., et leurs collègues inséparables : sir *Allan MacNab, John Macdonald, Ross,* etc. Les chefs des seconds seront : MM. *Dorion, Holton* et *Papin ;* des *cleargrits,* aux idées anticléricales : *Brown, Mackenzie,* etc. ; et *Stanfield Macdonald, Foley,* etc., aux principes plus modérés. Les libéraux du Haut-Canada tiendront la conduite injuste des *tories* du commencement de l'Union.

Le Canada, sous Head, perdit peu à peu de son effervescence politique et entra dans une ère de prospérité jusque-là inconnue. Tout prit un essor considérable : commerce, industrie, canaux et voies ferrées. L'union, établie pour écraser la race française, était loin d'avoir réussi.

Phases des différents ministères.—Quand Hincks et Morin eurent démissionné, on vit apparaître le ministère *MacNab-Taché.*

Étienne-Pascal Taché, qui avait déjà une grande réputation d'homme d'État dans le Bas-Canada, consentit à être chef du cabinet. Il fit entrer *E. Cartier* et *Cauchon* dans son ministère, à la place de Chauveau[1] et de Chabot. Pendant la session de 1855, la chambre s'occupa surtout des lois municipales et militaires. La guerre de Crimée, suivie d'une crise financière, amena l'Angleterre à retirer ses troupes régulières des colonies, pour ne plus en renvoyer : on fit alors un pas de plus vers l'autonomie politique. Ce fut pendant la session suivante (1856) que la chambre régla que le siège du gouvernement s'établirait dorénavant d'une manière permanente à Québec. Cette décision, comme on pouvait s'y attendre, déplut énormément aux députés du Haut-Canada et provoqua d'ardentes discussions. Afin de trancher la difficulté, le ministère proposa d'en appeler au jugement de la reine pour le choix de la capitale ; cette proposition souleva de nouvelles luttes parlementaires, mais le projet ministériel triompha.

MacNab, éprouvé par la maladie et souverainement contrarié par l'antagonisme de Macdonald, donna sa démission. Malgré son âge avancé et les infirmités qu'il ressentait, il vécut encore sept ans, et embrassa le catholicisme avant de mourir[2].

Taché s'allia à Macdonald et forma un nouveau ministère, qu'un vote de blâme fit tomber peu de jours après. Le gouvernement se trouva en minorité dans le Haut-Canada. Le ministère aurait dû alors démissionner selon le principe évoqué précédemment, mais on prétexta des raisons d'intérêts, et les ministres gardèrent leurs portefeuilles. On décida, pendant cette session, qu'à l'instar de la chambre d'assemblée, le conseil législatif serait électif. Ce nouveau système, quoique conforme à l'opinion publique, ne put produire tout son effet à cause de l'esprit de parti.

La session de 1857, sous l'intelligente initiative de *Cartier*, s'occupa du code des réformes judiciaires. Cette œuvre, préparée par Morin, Day et Caron, basée sur le droit français et en partie tirée du

---

1 Chauveau remplaçait M. Meilleur comme surintendant de l'instruction publique. Chabot après avoir été nommé commissaire de la tenure seigneuriale devint juge de la cour suprême.

3 Le 16 août 1862, le *Times* de Hamilton publiait une lettre de Mgr Farrell qui donnait toutes les explications sur la conversion de sir Allan MacNab au catholicisme quelques moments avant sa mort. Mgr Farrell vint recevoir l'abjuration en règle de sir Allan, qui voulut consigner dans l'acte de ses dernières volontés sa détermination d'être inhumé suivant le rite de l'Église romaine. Il reçut alors des mains du prélat les derniers sacrements de l'Église et tous les secours de la religion. Il y eut grand brouhaha quand M. Geddes, ministre protestant, apprit les dernières volontés de sir Allan, mais elles étaient clairement énoncées. (Bulletin des Recherches historiques, Vol, XV, No. 2).

code Napoléon, entra en vigueur sous le nom de *Code civil du Bas-Canada.*

L'acte de la décentralisation judiciaire, présenté à la session, est une autre œuvre qui fait honneur à Cartier.

Le malaise général du pays, occasionné par la crise commerciale (1857), et la sortie de Cauchon du cabinet, à propos de la construction du chemin de fer du Nord, que ses collègues s'obstinaient à ne pas vouloir aider libéralement, amenèrent la dissolution du ministère et la démission de Taché.

J.-A. Macdonald, désigné d'avance par ses brillantes qualités, se rendit à l'appel du gouverneur pour former le nouveau cabinet ; il s'allia à Cartier, et le ministère *Macdonald-Cartier* fut constitué.

Le résultat des élections de 1857 écrasa les ultra-libéraux dans le Bas-Canada. L'alliance de leurs chefs avec George Brown et leurs idées avancées sur certaines questions nationales et religieuses, fournirent à Cartier des armes terribles contre eux.

Les interminables questions du siège du gouvernement et de la représentation basée sur le chiffre de la population, occupèrent encore la majeure partie de la session de 1858. Brown et Dorion firent une guerre à outrance qui sema la division parmi les membres du ministère et amena leur résignation.

George Brown, chargé par le gouverneur de se mettre à la tête des affaires, s'allia à Dorion.

Ce ministère éphémère, renversé par un vote de blâme proposé par H.-L. Langevin, ne dura que deux jours.

Jusqu'à la confédération, nous verrons l'instabilité du ministère et les questions de la représentation et de l'union de toutes les provinces venir sans cesse sur le tapis pendant les différentes sessions.

Les ministres du cabinet Macdonald-Cartier revinrent de nouveau au pouvoir avec l'administration Cartier-Macdonald, sans se faire réélire, en s'appuyant sur une loi qui autorisait un ministre—non tout un ministère—à changer de portefeuille dans l'intérêt de l'administration des affaires du pays, et à reprendre, après le délai d'un mois, son ancienne charge, sans être soumis aux élections. C'est ainsi qu'après la chute du ministère Brown-Dorion, tous les ministres changèrent de portefeuille, et que peu de temps après, tous reprirent la direction de leurs anciens départements. La lettre de la constitution était sans doute observée, mais il est évident que l'esprit en était

violé. Cette conduite arbitraire souleva le pays et attira des protestations. La presse libérale accusa Head de favoritisme politique, et des assemblées publiques adoptèrent des résolutions pour demander son rappel en Angleterre.

Avant de clore la session (1858), Cartier émit pour la première fois, d'une manière officielle, le projet de la fédération des provinces anglaises de l'Amérique du Nord. L'idée n'était pas nouvelle. E. Parent l'avait déjà exprimée (1847 et 1853) dans *le Canada ; le Journal de Québec*, rédigé par Cauchon, s'y montra d'abord opposé, puis ensuite, favorable ; *le Courrier du Canada* admettait le principe, tandis que *la Minerve* le combattait. Cette question devint le thème journalier des chambres, des réunions et des clubs.

Cartier, Galt et Ross passèrent à Londres. Ils obtinrent du gouvernement impérial l'autorisation de convoquer une convention des délégués des différentes provinces anglaises pour s'occuper du projet qui hantait les esprits.

Pendant la session de 1859 la chambre s'occupa de majorer le tarif et certains droits, de 15 à 20 pour cent ; c'était ouvrir la porte au protectionnisme, dont se servit si avantageusement Macdonald pendant son ministère, et qui contribua si puissamment au développement industriel et manufacturier du pays.

Les principales questions politiques, sous le gouvernement de Head, furent la décentralisation judiciaire, le choix de la capitale fédérale, l'éducation et les pêcheries.

Décentralisation judiciaire.—L'acte de la *décentralisation* divisait le Canada en dix-neuf districts judiciaires, dont douze nouveaux, établissait des cours de justice et des prisons dans les nouveaux districts, donnait dix-huit juges à la cour supérieure et cinq à la cour d'appel, fixait, qu'à part Québec et Montréal, les juges de la cour supérieure pourraient présider à tout service du banc de la reine, siégeant comme cour criminelle. Le salaire des juges en chef était fixé à £1250, celui des juges puînés de Québec et de Montréal à £1000, et celui des autres districts à £800 ou £700.

L'œuvre de la décentralisation, comme celle de la codification des lois, mérita à Cartier la reconnaissance de ses concitoyens. A part certains membres, qui protestèrent contre le choix de quelques chefs-lieux, on peut dire que cette loi fut appréciée ; l'accroissement de

la population, l'état florissant des affaires et la nécessité de mettre la justice à la portée de tout le monde demandaient cet acte.

Les prisons, les hôpitaux et les asiles publics étaient mis sur un meilleur pied, et cinq inspecteurs, nommés par le gouvernement, devaient les visiter. On fit construire une école de réforme dans chaque Canada, afin de séparer les jeunes délinquants des prisonniers plus âgés[1]. Le gouvernement entretenait à grands frais un pénitencier provincial et cinq asiles pour les aliénés, trois dans le Haut-Canada et deux dans le Bas. Celui de Beauport était dans le temps le mieux aménagé de l'Amérique du Nord.

La capitale fédérale.—Quoique la chambre eût déjà voté $200,-000, à la session de 1856, pour la construction d'un palais législatif à Québec, la question examinée de nouveau souleva de vifs et acrimonieux débats. Finalement, le parlement conclut de s'en rapporter au jugement de la reine pour le choix de la capitale fédérale. Quoique Québec fût la plus ancienne et la mieux fortifiée des villes du Canada, que Montréal fut la plus commerçante, la plus populeuse et le terminus de tous les grandes voies de communication, la reine détermina qu'*Ottawa* (autrefois *Bytown*) serait le nouveau siège du gouvernement. Cette ville, fondée en 1826, et pittoresquement sise sur l'Outaouais, entrait ainsi dans une ère de grande prospérité. Cette décision fit grand bruit dans l'opinion publique. On cria à l'injustice et l'on rendit le gouvernement responsable du jugement de la reine.

Les ministres du Bas-Canada sont-ils louables de s'être désistés aussi facilement de droits acquis pour revenir sur une décision préalablement acceptée ?

Instruction publique.—Trois écoles normales : *Laval* à Québec, *Jacques-Cartier* et *McGill* à Montréal, furent ouvertes pour la formation pédagogique des jeunes gens destinés à l'enseignement primaire. Toronto avait aussi une école normale depuis 1847. Ces écoles, en faisant suivre aux futurs instituteurs des cours spéciaux sérieux, ont par là même donné une vigoureuse poussée à l'enseignement. L'opposition protesta énergiquement contre le bill des $88,000 accordées pour l'enseignement supérieur, somme mise à la disposition du

---

1 Celle du Bas-Canada, d'abord installée à l'Île aux Noix, fut transférée, plus tard, à Saint-Vincent-de-Paul, près de Montréal : c'est aujourd'hui le pénitencier. Une école de réforme, établie à Montréal, est tenue par les *frères de la Charité*, depuis 1865.

surintendant de l'instruction publique, et dont la distribution échappait au contrôle de l'assemblée législative, qui était chargée de voter annuellement les deniers publics.

Dorion proposa d'employer exclusivement le revenu des biens des Jésuites à l'enseignement primaire : cet amendement échoua.

Les ultra-libéraux voulurent faire triompher le système des écoles mixtes, sous prétexte que les écoles séparées n'existaient qu'au détriments des écoles communales, et qu'elles donnaient trop d'influence au clergé catholique.

Malgré les efforts de Brown, Dorion, Papin et des démocrates avancés en faveur des écoles mixtes, leurs sentiments anti-religieux ne prévalurent pas. Papin alla jusqu'à prétendre que l'éducation donnée par l'État dans un pays où l'on trouve plusieurs sectes dissidentes doit être intellectuelle et morale sans être religieuse.

Le docteur Meilleur, après avoir imprimé une forte impulsion aux écoles, laissa sa charge de surintendant de l'instruction publique à M. *Chauveau*, orateur et littérateur distingué.

Pêcheries.—Un bill favorisant les pêcheries passa avec une forte majorité à la session de 1858. Cette mesure, qui accordait aux pêcheurs des primes jusqu'au montant de $14,000, devait encourager les Canadiens français dans ce genre d'exploitation, jusque-là trop négligé.

Pendant longtemps les pêcheries maritimes et fluviales avaient été abandonnées. Aujourd'hui, les pêcheries du Saint-Laurent et des grands lacs occupent plusieurs milliers de personnes. Le gouvernement y a établi un service d'inspection en 1852. Depuis lors, elles sont assujetties à un système régulier de permis, et des bateaux sont affectés au service de la protection et de l'administration de cette industrie. Des commis sont aussi placés dans les principaux postes pour percevoir les droits de douane, et des cours de justice siègent régulièrement pour faire observer les lois. Les pêcheries de morue des côtes de Terre-Neuve, du grand banc et des banquereaux voisins sont les plus florissantes du monde. Au quinzième siècle, des Basques faisaient la pêche à la morue et à la baleine sur les côtes de Terre-Neuve et du Labrador. Les premiers pêcheurs anglais vinrent s'y fixer en 1585. En 1604, des établissements français se formèrent sur la côte, près de *Kirpon*, et l'année suivante *Henri IV* réglementa,

pour la première fois, la pêche de la morue. La France possédait les côtes de l'Acadie, du Cap-Breton, du golfe Saint-Laurent, de Terre-Neuve, c'est-à-dire les régions les plus avantageuses pour l'exploitation des pêches. Les guerres du dix-huitième siècle lui firent perdre ces colonies si riches et si florissantes, et de tous ses domaines d'autrefois, il ne lui reste que les petites îles de *Saint-Pierre* et *Miquelon*.

Le rapport de 1871 porta le produit des pêcheries à $1,110,000, dans la province de Québec. Le produit de la Nouvelle-Écosse n'était pas moins de $3,000,000 par année. Le traité de *réciprocité* avec les États-Unis, signé à Washington, accordait des droits mutuels de pêche dans certaines eaux canadiennes et américaines ; il pourvoyait au libre-échange des produits de la mer, du sol, de la forêt et des mines ; il accordait aux Américains l'usage du fleuve Saint-Laurent et des canaux Canadiens aux mêmes conditions que les sujets anglais, et donnait aux Canadiens le droit de naviguer sur le lac Michigan. Le traité proclamé par le président des États-Unis le 16 mars 1855, devint en vigueur ce même jour et dura jusqu'en 1866.

"La Capricieuse".—*La Capricieuse*, frégate française commandée par M. de *Belvèze* et envoyée dans nos parages pendant l'exposition universelle de Paris (1855), venait établir des relations commerciales entre la France et le Canada. C'était le premier vaisseau de guerre français que nos bords saluaient depuis la cession. Il y eut un réveil du sentiment français endormi depuis longtemps. C'est alors, aussi, que l'on vit pour la première fois le drapeau tricolore parmi nous. L'accueil des Canadiens fut cordial et les Français s'en montrèrent reconnaissants. Il y eut chansons, discours, piques-niques, articles de gazettes, etc.

" Ah ! quel temps fut jamais plus fertile en bombances ! "

M. de Belvèze fonda un consulat général au Canada, et le tarif français fut modifié pour l'introduction des bois et des navires en France.

Les Canadiens surent depuis se souvenir de la mère-patrie, et c'est ainsi que, lors de la prise de Sébastopol, ils voulurent témoigner de leurs sentiments sympathiques en envoyant la somme de $25,000 pour subvenir aux besoins des veuves et des orphelins des soldats vainqueurs. La population, en masse, célébra une fête civile à l'occasion de cette glorieuse victoire.

Monuments.—C'est pendant que *la Capricieuse* était à Québec qu'eut lieu la pose de la pierre angulaire du monument élevé sur le chemin Sainte-Foy, à la mémoire des soldats anglais et français tombés dans la dernière bataille des plaines d'Abraham (1760). Sir Edmund-Walker Head, M. de Belvèze, les marins français, la peuplade huronne de la Jeune-Lorette et l'élite de la ville assistèrent à cette imposante cérémonie ; le nombre des spectateurs était au moins de 25,000. L'honorable M. P.-J.-O. Chauveau fit un discours patriotique qui laissa sur la foule la plus vive impression. Le gouverneur général reçut de M. Larose, constructeur du monument, le maillet avec lequel il frappa trois fois la pierre posée.

Une autre fête solennelle eut lieu quand la France coopéra à l'œuvre nationale du monument des braves, en donnant la statue de Bellone[1], qui la couronne (1863). Avant l'inauguration, il y eut procession ; les rues étaient superbement décorées. Lord Monck, alors gouverneur général[1], entouré des sommités militaires, de l'archevêque, Mgr Baillargeon, du baron Gaudrée-Boileau[3], se trouvait à cette grandiose démonstration. Il tira lui-même la corde qui soutenait le voile, et la statue brilla aux yeux des spectateurs enthousiastes. Trois hourras en l'honneur de l'Angleterre s'échappèrent de toutes les poitrines et trois autres pour la France ; une salve d'artillerie se fit ensuite entendre. Deux discours furent prononcés : le premier, en français, par le colonel de Salaberry, fils du héros de Châteauguay, le second, en anglais, par John Sewell, commandant de la force active du septième district militaire. Salaberry remercia chaleureusement le docteur P.-M. Bardy d'avoir obtenu du prince Napoléon la statue de Bellone. Pour clore cette remarquable journée, il y eut le soir, à la salle de musique et à la salle Jacques-Cartier, deux concerts promenades.

De son côté, Montréal élevait un monument à la mémoire des braves de 1837-38. La voix de ces œuvres nationales proclamait hautement que les luttes du passé étaient oubliées, et qu'à l'avenir chaque race pouvait espérer marcher librement dans les voies du progrès selon ses mœurs, ses usages, sa religion, sa langue et ses droits.

---

1 Cette statue, en bronze, a dix pieds de hauteur.

2 Successeur de Head.

3 Le premier consul général de France, qui prit résidence à Québec (1859).

Catastrophes.—*Le Montréal*, bateau à vapeur partant de Québec (26 juin 1857) et portant quatre cents passagers, presque tous écossais, vit le feu se déclarer à bord, vis-à-vis du *cap Rouge*, et, avec l'espoir d'en triompher, continua sa route. Voyant que tous les efforts tentés pour l'éteindre étaient inutiles, il se dirigea à terre ; mais il était trop tard. Deux cent cinquante-cinq passagers furent victimes de cette lamentable catastrophe. " La confusion qui eut lieu, dit un journal du temps, est plus facile à imaginer qu'à décrire. Les uns se tordaient dans le désespoir, les autres, pour éviter les flammes, se précipitèrent à l'eau, où un grand nombre durent périr. Les chaloupes préparées par l'équipage, au premier moment de l'accident, n'offraient qu'une misérable ressource, dont l'utilité était rendue inutile par le tumulte et la confusion."

La même année, aux environs d'*Hamilton*, le pont du *canal Desjardins* croulait sous un train de chemin de fer, et soixante-dix voyageurs trouvaient la mort dans ce sinistre accident.

Le prince de Galles.—La visite du prince de Galles au Canada occasionna de brillantes démonstrations et de grandes réjouissances publiques, dont le souvenir est précieusement conservé dans nos annales historiques. Ce fils aîné de la reine Victoria arriva dans les provinces maritimes au mois d'août 1860. Le duc de *Newcastle*, ministre des colonies, était son mentor. Le gouverneur Head et la plupart des membres du cabinet se rendirent à Gaspé, sur le *Queen Victoria*, pour lui souhaiter la bienvenue. Le vaisseau royal, escorté d'un grand nombre de bateaux à vapeur, arrivait devant Québec le 18 août. La ville accueillit le prince avec un enthousiasme délirant. Les canons de la citadelle et ceux de la flotte firent entendre le salut royal. Les cloches de la ville mêlèrent leurs sonneries au bruit du canon. Les évêques catholiques et protestants de la province, les personnes notables du pays et une foule immense se trouvaient au débarcadère. Le maire, au nom de toute la population, salua le prince dans les termes les plus véhéments et les plus heureux. Le conseil et l'assemblée législative lui présentèrent des adresses, et leurs présidents, MM. *Belleau* et *Smith* furent faits chevaliers. Il y eut en son honneur lever officiel, galas, illuminations, feux d'artifices et voyages de plaisir.

Montréal eut aussi, dans cette circonstance, des fêtes incomparables. Le prince présida à l'inauguration du gigantesque pont *Victoria*[1] et ouvrit l'exposition des industries du Canada.

Après avoir visité Trois-Rivières, Saint-Hyacinthe et Sherbrooke, il se rendit à Ottawa, la capitale fédérale, où il présida à la pose de la première pierre des édifices parlementaires[2]. On peut dire, en un mot, que le passage et la réception de Son Altesse royale dans le Bas-Canada se firent au milieu des ovations et prirent le caractère d'une marche triomphale.

Le prince se rendit ensuite dans le Haut-Canada, et, au milieu des acclamations du peuple, visita Brockville, Toronto, London, Hamilton. Mais Kingston et Belleville, n'ayant pas voulu se désister, malgré l'avis du duc de Newcastle et les protestations des catholiques, des manifestations orangistes qu'elles avaient organisées, furent privées de la visite de Son Altesse. Ces malheureuses altercations soulevèrent des mécontentements.

Après un séjour de plus d'un mois au Canada, Son Altesse parcourut incognito les principaux centres des États-Unis et retourna ensuite en Angleterre.

La même année, le Canada reçut avec enthousiasme le prince *Albert,* deuxième fils de la reine Victoria, et le prince de *Joinville,* troisième fils de l'ex-roi *Louis-Philippe* de France.

Rameau visita aussi les contrées qu'il venait de décrire d'une manière véridique et brillante. En 1861, le prince *Napoléon,* fils du prince Jérôme et neveu de Bonaparte, fut de passage au Canada ; il reçut des Canadiens français l'accueil le plus cordial.

Le " Trent " et l' " Alabama ".—Une guerre civile qui dura quatre ans (1861-65) éclata entre les états du Sud et les états du Nord de l'Amérique, au sujet de l'abolition de l'esclavage. Ceux-ci opposés à cet état de servitude, accusèrent le Canada d'avoir servi de base d'opérations à des bandes de réfugiés politiques du Sud, qui faisaient de fréquentes incursions sur le territoire des États-Unis. C'est alors que se produisit un malheureux incident qui souleva les esprits et

---

1 Le pont tubulaire de Victoria, ayant 6,592 pieds de longueur, 16 pieds de largeur, était alors le plus considérable de l'univers. Sa construction coûta $7,000,000. Ce pont a été depuis découvert et élargi : son tablier, qui mesure maintenant 66 pieds de largeur, contient deux voies ferrées, un chemin de voitures et de piétons de chaque côté.

2 Les palais contruits à cette époque ont coûté $4,960,654 ; la partie principale détruite par un incendie en 1916, vient d'être élégamment reconstruite (1918).

faillit allumer le feu de la guerre entre la grande république et l'Angleterre (1861). Le capitaine américain *Wilkes*, commandant *le San Jacinto*, vaisseau de guerre, aborda le *Trent*, paquebot de la malle portant pavillon anglais. Il trouva à son bord MM. *Masson* et *Slidell*, commissaires confédérés du Sud, qui furent amenés dans le Nord et jetés en prison par ordre du gouvernement de Washington. Cette arrestation contraire aux lois internationales, produisit une sensation profonde en Angleterre et au Canada. La métropole demanda au gouvernement américain de réparer l'insulte faite au pavillon anglais. Les États-Unis, d'abord arrogants, comprirent le danger et réglèrent l'affaire en libérant les deux prisonniers, après avoir présenté des excuses.

En cas qu'il y eût rupture de la paix, l'Angleterre envoya des troupes au Canada. De son côté, le gouvernement canadien leva dans les principaux centres des bataillons de volontaires prêts à défendre leurs foyers au prix de leur sang. Dans cette occasion, la reine félicita les Canadiens de leur patriotique loyauté.

Vers le même temps, les États-Unis réclamaient de l'Angleterre une indemnité pour les pirateries de l'*Alabama* sur les côtes des États du Nord, pendant la guerre civile. L'affaire ne fut réglée qu'après un délai de quelques années (1871), et l'Angleterre eut à payer $15,000,000 aux États-Unis.

Cette guerre des États-Unis amena l'abolition de l'esclavage.

Départ de Head.—Head quitta le Canada en 1861. La décentralisation judiciaire, la codification des lois civiles du Bas-Canada, la refonte des statuts provinciaux, le rachat définitif des droits seigneuriaux, l'abolition des réserves du clergé protestant, la construction de chemins de fer, l'amélioration de la navigation, l'établissement des rapports commerciaux avec la France et d'autres pays, la fondation d'écoles normales, de maisons de réforme, d'hôpitaux et d'asiles, sont autant de faits saillants qui se sont accomplis sous son administration. Cet exposé nous montre que le Canada marchait à grands pas dans les voies du progrès et de la prospérité. En 1861, le commerce de bois seul atteignit le beau chiffre de $9,572,000. Le revenu de la même année dépassa la somme de $4,500,000.

D'après le recensement de 1861, la population du Haut-Canada était de 1,396,091 âmes et celle du bas de 1,111,566.

LECTURE.—*Monument de Sainte Foy*[1].—Eh ! que ne dira-t-il pas à la postérité ce monument ? Quel enseignement plus profond, quel plus haut tribut à l'héroïsme des temps anciens, à l'union fraternelle du temps présent, à l'oubli des haines passées, au souvenir des gloires qui ne passeront pas !

Ne parlera-t-il pas le même langage éloquent que parle, dans un autre endroit l'obélisque élevé à la mémoire commune de Wolfe et de Montcalm, par un gouverneur anglais, trop soldat lui-même pour distinguer entre le soldat vainqueur et le soldat vaincu, lorsque tous deux sont morts en héros ?

Ne dira-t-il pas aux Anglais comme aux Français, aux émigrés comme aux natifs, que la fidélité de nos pères pour leur ancien drapeau, nous l'avons montrée pour le nouveau ; que s'ils étaient les hommes de Carillon et des Plaines d'Abraham, nous avons parmi nous les hommes de Lacolle et de Châteauguay, et que nous, les hommes de la nouvelle génération, nous n'avons pas encore dit à l'histoire le dernier mot de notre race ?

Ne dira-t-il pas aux générations futures que le souvenir des grandes actions a beau dormir dans la poussière et l'oubli, il faut qu'un jour, ne fût-ce qu'après un siècle, il se réveille et ressuscite rayonnant d'une splendeur imprévue ?

Ne dira-t-il pas aux hommes trop positifs peut-être de notre époque, qu'après tout l'on ne meurt qu'une fois, et que, cette fois-là, il vaut autant mourir écrasé par la mitraille que sous les roues d'un char à vapeur ; que ceux qui s'agitaient, qui s'enrichissaient, il y a un siècle, sont morts tout comme ceux qui combattaient : Bigot et Duchesneau aussi bien que Montclam et Lévis ; qu'ils sont oubliés, exécrés, tandis que les pauvres soldats, les pauvres miliciens et les pauvres sauvages du vingt-huit avril reçoivent, après plus d'un siècle, à la face du soleil, l'apothéose la plus magnifique qu'il nous soit possible de leur donner ?

N'enseignera-t-il pas aux peuples de l'avenir que les guerres et les haines d'un siècle sont les amitiés et les alliances d'un autre siècle, que la face des empires change, que les empires eux-mêmes s'écroulent, qu'une seule chose reste debout, la mémoire des braves ?

Ne dira-t-il pas qu'après avoir lutté sur terre et sur mer, dans les arts de la guerre et ceux de la paix dans les sciences où elles ont produit Pascal et Bacon, Newton et Cuvier, Laplace et Herschel, dans les lettres où elles ont placé au faîte de l'intelligence humaine, Bossuet et Milton, Shakespeare et Corneille, Lamartine et Byron, notre ancienne et notre nouvelle mère patrie, désespérant de pouvoir se vaincre l'une l'autre, se sont décidées à dominer réunies le reste du monde ?

Ne dira-t-il pas qu'après l'oubli séculaire de tous les souverains et de tous les gouvernements, le puissant allié de notre gracieuse souveraine, le neveu de l'illustre empereur qui, dans l'universalité de son génie, avait réalisé cette parole d'un ancien, *nil humani alienum a me*[2], au milieu des préoccupations sans nombre d'une époque où se décide le sort de l'Europe et de la civilisation, s'est souvenu d'un million de Français oubliés sous le drapeau britannique, d'un peuple qui surgit aux yeux de la France comme une apparition d'outre-tombe ?

---

1 Fragment du discours de l'honorable M. Chauveau.

2 Je suis homme, tout ce qui intéresse les hommes m'intéresse. (Térence).

Et lorsqu'il s'élèvera, ce monument surmonté de la statue que nous irons demander à la France, notre alliée, d'y placer elle-même, ne croyez-vous pas que le vieillard, en s'agenouillant sur la tombe des guerriers ainsi glorifiés, regrettera de n'avoir pas lui aussi donné sa vie pour sa patrie : que le jeune homme se relèvera pour s'élancer plus courageux et plus ferme dans la carrière qu'il aura choisie, et que la mère qui passera près d'ici, tenant son jeune fils par la main, lui fera détourner la tête, de crainte que la fascination de tous les honneurs rendus au courage, ne l'enlève trop tôt à son amour, pour le jeter sur la voie périlleuse de l'honneur ?

CHAPITRE XV

LORD MONCK (1861-1867)

Lord Monck, gouverneur.—Ministres sous Monck.—Tarifs et allocations.—Exploitation des mines.—Projets de confédération.—Discussion du projet de confédération.—Expédition de Saint-Albans.—Mort de sir Étienne-P. Taché et du juge Morin.—Codes de lois.—Calamités : inondations, incendies.—Invasion des Féniens.—Coup d'œil sur l'Union : prospérité, politique, progrès religieux et éducationnels.

Lord Monck, gouverneur.—Charles Stanley, vicomte Monck, né en Irlande d'une vieille famille normande du nom de *Lemoyne*, succéda à sir Edmund Head (25 octobre 1861). Sous le nouveau gouverneur, nous verrons, jusqu'à la confédération, l'instabilité de la politique nous amener plusieurs ministères. Le parlement s'ouvrit en mars 1862. Allan MacNab fut élu orateur. Poussé par l'affaire du *Trent*, Macdonald, chef du Haut-Canada, proposa d'avoir un corps actif de 50,000 hommes, devant faire annuellement 28 jours de service militaire. Pour la défense du pays, un corps de réserve aussi nombreux que le corps actif était nécessaire. Il suggéra de diviser la province en districts militaires et d'avoir un arsenal dans chacun. Ce projet qui eût occasionné une dépense d'au moins $500,000 par année, fut rejeté par les libéraux, et amena la chute du ministère Cartier-Macdonald (21 mai 1862).

Cartier, qui sut s'entourer d'une phalange d'hommes de premier ordre, se montra fier de tomber sur une question ayant pour objet la gloire du drapeau britannique. Plusieurs actes d'une souveraine importance jetèrent de l'éclat sur Cartier, pendant son administration. Il en fut de même de *Dorion*, son plus redoutable adversaire politique.

Le talent des Canadiens français brilla toujours autant que celui des meilleurs politiques anglais, dans l'arène où se débattaient les graves intérêts du pays : intelligence des questions, renseignements, éloquence, rien ne fit jamais sentir leur prétendue infériorité.

Cartier et *Macdonald* furent, en Canada, les deux plus grandes célébrités de leur époque. Ils empêchèrent le fanatisme de pénétrer dans les institutions catholiques et les écoles séparées. Le clergé trouva en eux des défenseurs. Il est bon de remarquer qu'ils sortirent aussi pauvres du ministère qu'ils y étaient entrés.

Ministères sous Monck.—Les autres ministères sous Monck furent : *John-Sandfield Macdonald*[1]*-Sicotte* (1862-1863), *J.-S. Macdonald-Dorion* (1863-1864), *Taché-J.-A. Macdonald* (1864), et la coalition de *Taché-J.-A. Macdonald-Brown.*

Après la chute du ministère Cartier-J.-A. Macdonald, Monck chercha l'appui de son gouvernement parmi les libéraux, et chosit M. *J.-S. Macdonald* pour son premier ministre. Ce dernier s'adjoignit *Sicotte,* qui forma la section bas-canadienne du cabinet et s'attacha Dorion, marchant à la tête du parti des démocrates. J. S. Macdonald, chef du ministère libéral, sans être un aussi grand homme d'État que J.-A. Macdonald, avait cependant du talent, de la modération et l'expérience politique. Sicotte, son allié, se distinguait par ses principes modérés. Ses adjoints : Dorion, Tessier, Évanturel et Abbott étaient dignes d'estime. Ce ministère, qui —il faut bien l'avouer— mérita la confiance du pays, tomba surtout pour avoir méprisé la double majorité sur la question des écoles, pour avoir voulu taxer des articles de consommation générale et diminuer les octrois sur la colonisation, les hôpitaux, etc., tandis qu'il proposait de faire des dépenses moins utiles.

Le ministère *J.-S. Macdonald-Dorion* (6 mai 1863) vint ensuite, sans programme politique. Macdonald, sous le souffle de Brown, trop compromis pour être chef de cabinet, mit de côté ses principes modérés et remplaça MM. Sicotte, Foley, Tessier, etc., par MM. Mowat, Dorion, Holton et Wallbridge, dominés par des idées avancées et démocrates. Cette administration était une nouvelle édition du ministère Brown-Dorion, qui n'avait pu tenir debout que

---

1 John-Sandfield Macdonald, à la tête de quelques libéraux du Haut-Canada, voulait obtenir qu'un ministère pût rester au pouvoir sans avoir la majorité dans les deux provinces. Cette question fut plus tard abandonnée.

quelques jours. La question de l'Intercolonial refusé par le Haut-Canada, fut mise de côté ; les projets des écoles séparées, de l'augmentation de la représentation et du siège du parlement à Toronto, furent repris. Le temps s'écoula en des luttes ardentes et personnelles entre les libéraux et les conservateurs, sans amener rien de pratique. Le seul résultat de cette longue session de trois mois fut le vote du bill de la milice. Cette loi, ensuite amendée par sir *Étienne Taché*, accorda aux volontaires 50 cents par jour, pendant seize jours de service chaque année. La chambre vota aussi $1,000,000 pour une milice en permanence. Macdonald, inspiré par Brown, s'étant entouré de ministres peu propres à imposer la confiance, n'avait eu en sa faveur qu'un tiers des députés du Bas-Canada ; il ne put faire agréer ses projets avancés et tomba en laissant la province dans les mêmes difficultés où il l'avait prise.

Après la chute du cabinet J.-S. Macdonald-Dorion (1863-64), lord Monck donna à sir *Étienne Taché* toute la latitude voulue pour la formation d'un cabinet. Le caractère conciliant de sir Taché, ses connaissances politiques et ses principes modérés en faisaient l'homme de la circonstance et lui donnaient droit à la haute position de premier ministre, qu'il avait déjà occupée avec succès (1856). Il accepta après beaucoup de résistance et s'adressa à *J.-A. Macdonald*, pour représenter le Haut-Canada. Alors fut formé le ministère Taché-Macdonald, où figuraient des hommes à vues larges et profondes, comme MM. *Taché*, *Cartier* et *Galt ;* des orateurs tels que MM. *Foley* et *D'Arcy McGee*. *Hector-L. Langevin* dominait par son influence. *Chapais,* sans être un politique brillant, avait déjà cependant refusé d'être ministre, afin de rester fidèle à ses principes et à son parti. Le nouveau gouvernement se montra favorable au chemin de fer intercolonial et à l'achèvement des édifices parlementaires.

Tarifs et allocations.—Les changements fréquents de ministères avaient fait négliger les affaires. La nouvelle administration s'occupa tout d'abord de rétablir les finances et de faire cesser le déficit annuel, sans surcharger le peuple. Pour équilibrer le budget, on imposa le timbre sur les opérations commerciales, et l'on augmenta les droits sur le tabac et les spiritueux. A partir de ce moment, la culture du tabac prit de l'importance. Ces impositions furent bien accueillies du peuple parce qu'elles portaient sur des articles de luxe.

La législature vota plusieurs allocations considérables : $100,000 pour les chemins de colonisation ; $85,000, pour les chemins de *Témiscouata, Matapédiac* et *Matane ;* $34,000 pour ceux de Toronto; $400,000 furent allouées aux édifices d'Ottawa, et $150,000 aux canaux et aux améliorations sur les rivières.

Les droits de *péage* sur les canaux, d'abord abolis par les conservateurs, furent rétablis par les libéraux et abolis de nouveau par les conservateurs (1864), pour favoriser le commerce qui, avec cet impôt, prenait la direction de *New-York* au lieu de suivre la voie du *Saint-Laurent.*

Exploitation des mines.—Les mines d'*or* de la *Chaudière* avaient causé une grande sensation parmi le peuple. Plusieurs compagnies demandèrent et obtinrent des actes d'incorporation. Le gouvernement encourageait ce mouvement par une loi et par l'octroi des *permis.* On commença à exploiter les mines de la Chaudière en 1863. Les terrains furent divisés entre plusieurs compagnies. Celle de *Léry,* composée de capitalistes du Canada et des États-Unis, activa ses travaux, mais les résultats ne répondirent pas à son attente.

Les mines de *cuivre* des bords du lac Supérieur étaient recherchées pour la grande valeur du minerai ; celles de *Bruce,* sur le lac Huron, furent exploitées par la compagnie des mines de Montréal ; celles de *Wellington,* sur le même lac, par une compagnie anglaise. Dans le Bas-Canada, il y avait les mines de cuivre d'*Acton,* d'*Harvey Hill,* d'*Upton* et de *Saint-Flavien.*

Projets de confédération.—Les deux provinces unies se regardaient toujours avec un esprit d'hostilité. Quatre ministères avaient échoué dans l'espace de trois ans, et deux élections générales n'avaient pu amener la bonne entente. Un vote de non-confiance venait encore de mettre dans une minorité de deux voix[1] le ministère Taché-Macdonald, à propos d'un prêt de $100,00 fait à Montréal par M. *Galt* (1859), opération qu'il avait négligé de régler. Malgré les raisons satisfaisantes que Galt donna pour excuser sa négligence, et bien que Cartier affirmât que cette somme n'était pas perçue pour la province, les libéraux grossirent cette affaire, et le ministère demanda au gouverneur de dissoudre les chambres, ce qu'il accorda. Avant cette dissolution, Cartier, Macdonald et Galt

1 *Dunkin* et *Rankin,* jusque-là avec le parti conservateur, votèrent en faveur de l'opposition.

entrèrent en pourparlers avec Brown, leur ancien adversaire, qui accepta de faire partie du ministère avec deux autres libéraux, Mowat et MacDougall. Ainsi fut formée la coalition *Taché-MacDonald-Brown.* L'alliance de Cartier avec Brown, l'ennemi le plus redoutable de la province de Québec, étonna tout le monde , mais en cela, Cartier n'avait pour but que d'arracher le Bas-Canada aux dangers qui menaçaient de lui faire perdre ses droits les plus sacrés.

Les chefs des partis opposés s'unirent pour travailler de concert au bien public de la province. Ils conclurent, après maintes délibérations, de mettre à l'étude un projet d'union fédérative des deux Canadas et des provinces maritimes. Les députés accueillirent ce projet avec des applaudissements frénétiques. Les démocrates du Canada et quelques rares libéraux de l'ouest, firent opposition. Les chambres furent prorogées le 30 juin. Le même jour, Brown prêta serment comme président du conseil exécutif.

L'affaire du *Trent,* qui avait menacé de faire éclater la guerre entre l'Angleterre et les États-Unis, avait fait voir aux provinces maritimes l'importance de s'unir. Par une curieuse coïncidence, les hommes d'État de ces provinces cherchaient aussi à en améliorer le sort. Leurs chefs politiques se réunirent à *Charlottetown,* dans le but de discuter l'opportunité d'une union fédérale (1er septembre 1864). Le Canada profita de cette occasion favorable ; il envoya des députés. Après de longues conférences, les représentants des provinces conclurent que cette union confédérative serait avantageuse. Il fut arrêté qu'une réunion se tiendrait à Québec pour étudier de nouveau la question.

L'endroit était bien choisi. Le cap au Diamant, les ruines du vieux château Saint-Louis, les plaines d'Abraham, les nappes d'argent de la rivière Saint-Charles, qui avaient vu la fleur de lis héroïquement vaincue par la croix de Saint-Georges, devaient voir, cette fois, les représentants de ces deux nobles races se réunir et marcher la main dans la main, sous les plis du drapeau d'une même idée, pour la prospérité du pays. Ces assises solennelles eurent lieu le 10 octobre 1864. Cette date mémorable est écrite en lettres d'or dans nos fastes politiques. Les législatures des colonies n'avaient jamais eu à traiter une question aussi importante. L'avenir des provinces dépendait de leurs délibérations. Sir Étienne Taché présida les séances. La plus épineuse des questions à traiter était la représentation et la distri-

bution des pouvoirs entre les gouvernements locaux et le gouvernement général. La future constitution les occupa pendant seize jours. Une série de résolutions, qui devait servir de base à la nouvelle administration, fut adoptée et envoyée au parlement impérial. Les membres des différents gouvernements s'engageaient à les faire accepter par les législatures respectives.

La confédération, comme d'ailleurs toutes les grandes idées, s'était fait pressentir plus d'un demi-siècle d'avance. Durham[1] en parla en 1839, et les conservateurs tories la posèrent comme fond de leur programme.

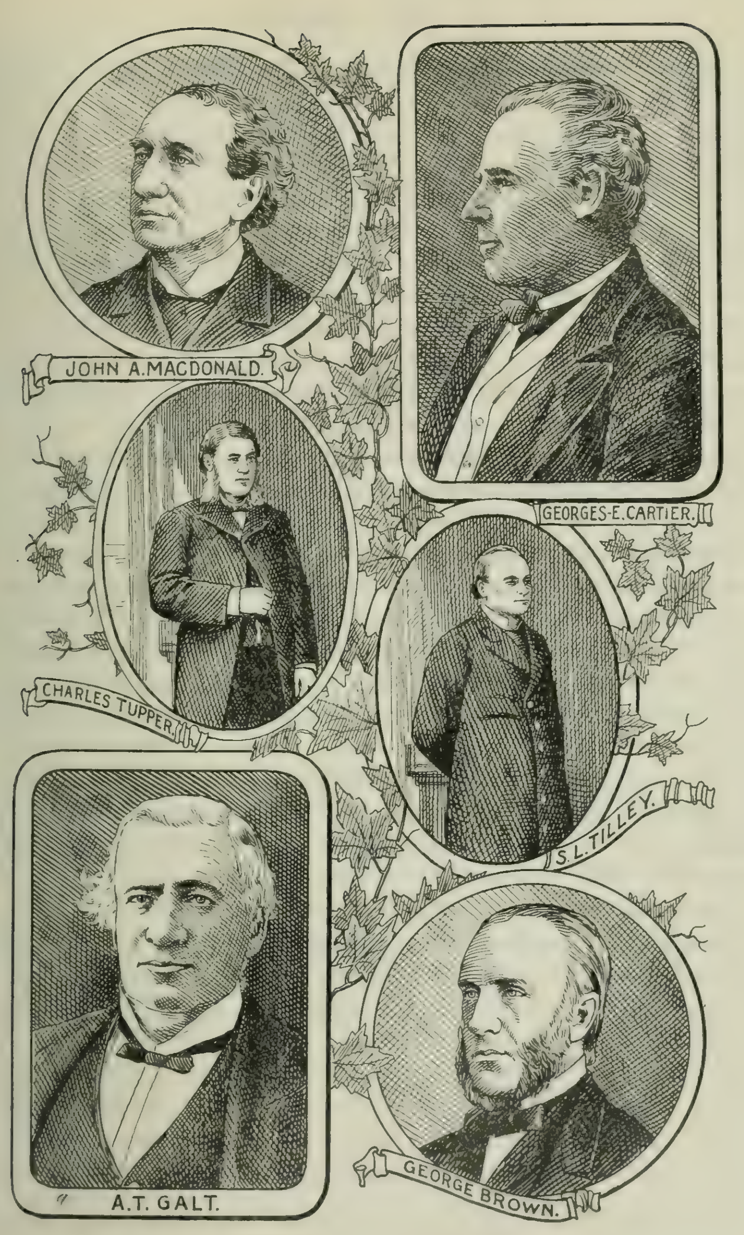
Discussion du projet de confédération.—L'assemblée législative discuta le projet de la confédération pendant un mois, en mettant de côté les préjugés de races et les divisions de partis. Les membres comprenaient l'importance de cet acte pour l'avancement politique et national du pays. Le projet fédéral, étudié sous toutes ses formes, fut accepté avec une majorité de cinquante-huit voix. Le Haut-Canada fut presque unanime ; dans le Bas-Canada, vingt-six députés de langue française approuvèrent le projet et vingt-deux s'y opposèrent. Dans les nouvelles élections des provinces maritimes, on vit élire quelques députés d'abord opposés à la confédération, mais qui modifièrent peu à peu leurs opinions et finirent par s'y montrer favorables. Seules, les îles de Terre-Neuve et du Prince-Édouard persistèrent dans leur refus.

Après la session de 1865, les ministres J.-A. Macdonald, Cartier, Brown et Galt se rendirent à Londres afin de s'occuper de l'union fédérale. Le parlement impérial favorisa ce fameux projet, tout en laissant aux provinces la latitude d'accepter ou de refuser. L'Angleterre promit de cautionner pour l'emprunt nécessaire à la construction du chemin intercolonial et vota £200,000 pour améliorer les fortifications de Québec. Avec son fanatisme accoutumé, le Haut-Canada, bien avantagé par ce nouveau régime, y voyait sans doute le tombeau de la race française, mais heureusement il comptait encore à faux.

Expédition de Saint-Albans.—L'expédition de Saint-Albans faillit rompre les relations entre le Canada et les États-Unis du Nord.

---

1 Lord Durham avait songé, comme d'ailleurs J.-A. Macdonald et plusieurs de ses collègues, à créer une union législative en ne donnant à toutes les provinces qu'un seul exécutif, un parlement unique: c'eût été notre ruine. L'opposition énergique des Bas-Canadiens fit heureusement avorter ce projet.



Les pères de la Confédération

Un corps de soldats confédérés sous les ordres de vingt-trois officiers commandés par *B. Young*, avait reçu du gouvernement de Richmond l'ordre de causer du dommage dans les États du Nord, comme représailles des actes de brigandage commis dans le Sud par les généraux *Grant*, *Sheridan*, *Sherman*, etc. Ils organisèrent donc une expédition qui envahit la ville de *Saint-Albans*, dans l'état du Vermont (octobre 1864), pilla plusieurs banques, vola des chevaux, et, dans sa course effrénée, blessa toutes les personnes qui opposèrent quelque résistance, pour se réfugier enfin sur le territoire canadien, avec la somme d'environ $233,000. Treize d'entre eux furent incarcérés à Saint-Jean ; mais en vertu du traité d'Asburton (1842), les autorités américaines réclamèrent leur extradition. Craignant quelques expéditions sur les frontières, le gouvernement canadien y envoya des corps de volontaires. Le procès des prisonniers, commencé à Saint-Jean, se termina à Montréal. Le juge *Coursol* mit les inculpés en liberté, parce que l'arrestation n'avait pas été autorisée par un mandat du gouvernement, tel que le voulait l'acte impérial d'extradition. Ce jugement, désapprouvé par un certain nombre de personnes, amena un appel à la cour supérieure de Montréal, devant le juge *Smith*, qui les acquitta également. Le gouvernement, non satisfait, fit subir aux prisonniers un troisième procès devant le recorder de Toronto, qui corrobora les deux jugements précédents. Young seul resta prisonnier, mais il fut libéré peu de temps après. Cette décision des juges fit cesser officiellement le traité de réciprocité (17 mars 1866) entre les états du Nord et le Canada. Ce traité avait cependant été la source d'une certaine prospérité pour les deux pays.

Mort de sir Étienne-Pascal Taché et du juge Morin. Après le retour des délégués du Canada en Angleterre, on prépara l'ouverture du parlement. C'est à ce moment que la mort vint frapper sir Étienne Taché (20 juillet 1865)[1]. Ce grand homme d'État était chargé de tous les honneurs que sa souveraine, le parlement et le peuple pouvaient conférer. Pendant sa noble carrière, il avait été deux fois chef du cabinet, adjudant général dans l'armée régulière et enfin président de la convention de Québec. Sa mort causa un deuil universel. Ses funérailles eurent lieu à Saint-Thomas de Montmagny,

---

1 Sir *Narcisse Belleau* le remplaça comme premier ministre. Ses principes modérés le firent accepter par les deux partis.

et attirèrent un grand concours d'hommes de toutes les positions sociales.

Vers le même temps, la mort enleva aussi l'honorable et distingué juge Morin, noble vétéran de nos luttes parlementaires, et peut-être le plus profond penseur de l'époque. Les noms des LaFontaine, des Taché et des Morin brillent avec la plus pure gloire dans les fastes de notre histoire nationale. En eux on trouve des types accomplis du politique intègre, du citoyen vertueux et du vrai patriote.

Codes de lois.—La *codification* des lois, due à l'énergie et au patriotisme de sir Georges-Étienne Cartier, projet déjà discuté plusieurs fois dans les chambres, fut présentée dans la session du premier août 1866. MM. *Caron*, *Day* et *Morin*, juges distingués, la menèrent à bonne fin. Cette œuvre était aussi parfaite que celle de n'importe quelle nation, et pouvait avantageusement soutenir la comparaison avec les codes *Justinien* et *Napoléon*. Après de longs débats, le code civil fut accepté au milieu des applaudissements des représentants. Dans le travail de la codification, on sent que les auteurs se sont inspirés surtout du droit romain, de la coutume de Paris, des statuts provinciaux et des ordonnances, notamment de celles de 1667, qui formaient un code complet de procédure. Après l'abolition de la tenure seigneuriale, le code civil est certainement, sous l'Union, le fait le plus important.

Dans la même session (1866), on substitua à la peine capitale celle du pénitencier, pour les cas d'émeute, d'incendie, d'assaut avec intention de meurtre, et pour quelques autres cas. C'est aussi dans cette session que fut aboli dans notre province l'emprisonnement pour dettes.

Calamités : inondations, incendies.—Au printemps de 1865 une grande inondation fit des ravages à Montréal et aux Trois-Rivières. Les îles *Dupas*, de *Grâce* et d'*Aigle* (îles de Sorel), furent dévastées. Cinquante personnes trouvèrent la mort, des milliers d'animaux périrent et un grand nombre d'habitations furent détruites. Des collectes assez fortes soulagèrent les infortunés.

L'année suivante, une conflagration considérable, à Québec, réduisait en cendres la moitié du faubourg *Saint-Roch*[1] et tout le faubourg *Saint-Sauveur*. Près de 3,000 maisons devinrent la proie des

1 La partie située à l'ouest de la rue de la Couronne.

flammes ; les pertes s'élevèrent à deux millions de piastres[1]. Environ 15,000 personnes se trouvèrent sans abri et sans ressources à l'approche d'un hiver rigoureux. Six ou sept furent victimes de cet incendie, et le lieutenant *Henry-Edward Baynes*, de l'artillerie royal, fut blessé à mort.

Il y eut de tous côtés d'abondantes souscriptions pour les infortunés ; l'Angleterre et les États-Unis envoyèrent des sommes considérables. Les secours, quoique généreux et abondants, ne purent répondre aux besoins. Il faut encore remarquer que de 1861 à 1865, différents incendies avaient consumé quatre à cinq cents maisons. Bien que dans ces épreuves les citoyens se soient montrés courageux, Québec vit cependant son mouvement de prospérité se ralentir sensiblement.

Invasion des Féniens[2].—En 1866, une première invasion des *Féniens* se fit dans le but de soustraire l'Irlande au joug de l'Angleterre. Vers la fin de la guerre américaine, un grand nombre d'Irlandais désœuvrés troublèrent l'ordre public par des courses désordonnées. Ils tinrent des assemblées, ramassèrent des capitaux, expédièrent des armes et de l'argent à leurs compatriotes d'Irlande, et envoyèrent des députés afin de soulever la population. L'Angleterre étouffa ce mouvement et rappela la loi de l'habeas corpus. Le Canada, que les Féniens voulaient arracher à l'Angleterre, devint le principal théâtre de leurs mouvements insensés. Comptant sur le concours des Irlandais canadiens, ils envoyèrent des émissaires pour les gagner à leur cause. Le clergé empêcha la masse de se joindre à eux. Dix mille volontaires canadiens s'unirent à huit mille réguliers pour la défensive.

Vers la fin de mai (1866), les maraudeurs parurent sur plusieurs points de la frontière, et bientôt le territoire canadien fut envahi par 1500 hommes, sous les ordres du colonel *O'Neil*, qui s'emparèrent du fort Érié et se mirent à exercer le pillage. En gagnant le fort Colborne, ils rencontrèrent un bataillon de Canadiens commandé par *Booker*, qui, sans attendre ses nouvelles recrues, engagea aussitôt

---

1 Le montant des assurances n'était que de $376,000.

2 On désignait sous le nom de Féniens ou fraternité fénienne (Fenian Brotherhood), une association secrète formée en 1848, par quelques Irlandais; l'origine du mot fénien, est incertaine; on croit que ce nom servait à désigner une sorte de milice établie en Irlande par Fionn McCoul, gendre du roi Cormac (213-253) après J.-C.

le combat. Les Féniens reculèrent d'abord, mais prenant ensuite une position plus avantageuse et garantis par les arbres de la forêt, ils ébranlèrent les Canadiens. Quoiqu'ils n'eussent pas de cavalerie, leur commandant O'Neil s'écria : *Cavalerie, en avant !* Cette ruse réussit à merveille. Booker donna l'ordre à ses troupes de se former en carré pour recevoir les cavaliers ; ce mouvement imprévu et précipité occasionna un tel désordre que Booker se vit forcé de sonner la retraite et de se replier sur le fort Colborne, après avoir essuyé de grandes pertes. A la nouvelle qu'un corps de réguliers s'avançait, les Féniens se retirèrent. Leur campagne inavouable eut pour unique résultat de faire verser du sang innocent et d'occasionner d'énormes dépenses.

Le gouvernement loua la conduite patriotique des volontaires. Il accorda des pensions aux familles qui avaient eu des morts ou des blessés sur le champ de bataille, et vota des sommes considérables pour couvrir les dommages causés par l'ennemi[1]. Plusieurs Féniens, d'abord condamnés à mort, virent leur peine commuée en un emprisonnement.

Coup d'œil sur l'Union.—Le premier parlement ouvert à Kingston (1841) sanctionna la loi des municipalités. Cette loi donnait le droit aux townships, comtés, villages et villes du Haut-Canada d'administrer leurs propres affaires, et celles des écoles publiques. Plus tard, elle servit de base à l'organisation des écoles dans les provinces du Québec et de l'Ontario. Sous l'Union, les limites entre le Nouveau-Brunswick et le Maine sont fixées—mais mal fixées—par le traité d'Ashburton (1842) ; les droits imposés par l'Angleterre sur les marchandises, levés (1847) ; les canaux du Saint-Laurent, achevés (1848); un bill d'indemnité est sanctionné (1848-1849) en faveur de ceux qui ont éprouvé des pertes pendant l'insurrection (1837-1838); le service des postes est transféré au gouvernement canadien ; les chemins de fer *Grand-Tronc* et *Great-Western* sont commencés ; les droits seigneuriaux et les réserves du clergé anglican sont abolis ; le système décimal est introduit (1858); le premier câble sous-marin, posé ; Ottawa est choisi pour la capitale fédérale (1856) ; le prince de Galles visite le Canada (1860); la guerre civile éclate aux États-Unis (1861-63); la codifica-

1 Parmi les allocations publiques on remarque $500,000 pour les édifices d'Ottawa, $100,000 pour les chemins de colonisation, $232,000 pour indemnité seigneuriale, $55,000 pour couvrir les frais de l'exposition de Paris (1867).

tion des lois est acceptée (1866); les Féniens jettent le trouble parmi nous (1866); l'emprisonnement pour dettes est aboli (1866); et l'acte de confédération, sanctionné (1867).

Prospérité.—Les vingt-six dernières années de l'Union virent la plus grande prospérité. La population s'accrut considérablement et s'éleva à 2,700,000 âmes, dont 1,500,000 pour le Haut-Canada. Voies ferrées, bateaux à vapeur et canaux favorisèrent la colonisation, l'expansion de la population, l'agriculture, l'industrie, l'exploitation minière, etc. Nos produits attirèrent l'attention à l'exposition universelle de Londres (1851).

Le système municipal excita l'émulation en confiant aux localités la gestion de leurs propres affaires ; l'abolition de la tenure seigneuriale et des réserves du clergé donna l'élan à la colonisation. La loi d'emprunt des municipalités, d'un puissant secours pour quelques-unes, devint funeste à d'autres, qui contractèrent des dettes énormes qu'elles ne pouvaient payer et dont le gouvernement fut obligé de se charger. L'éducation vit le couronnement de ses œuvres par l'érection de l'université Laval (1852) et le développement de McGill. L'enseignement primaire se perfectionna par l'établissement des écoles normales pour la formation des maîtres (1856). La pose du câble transatlantique et la construction du gigantesque pont Victoria, à Montréal, émerveillèrent le pays.

Au milieu de cette ère de progrès, le typhus (1847), le choléra (1854), et des incendies ravagèrent Québec et Montréal.

Politique.—Sous l'Union, les disputes politiques continuèrent encore entre les conservateurs, opposés au gouvernement responsable, et les réformistes, qui lui restaient favorables. Les questions brûlantes qui soulevèrent de violents débats furent le projet d'indemniser les particuliers qui, sans prendre part à la rébellion (1837-1838), avaient éprouvé des pertes en cette occasion, et celui de fixer le nombre de députés en rapport avec la population, ce qui eût donné un plus grand nombre de représentants au Haut-Canada. Cette dernière question amena la Confédération.

Progrès religieux et éducationnels.—Le progrès fut remarquable dans l'ordre religieux. Les *Oblats* (1841) et les *Jésuites* (1842), à la demande de Mgr Bourget, vinrent s'établir à Montréal. Le Saint-Siège forma la province ecclésiastique ayant Québec pour métropole

(1844). Dans cette ville eut lieu le premier concile (1851), auquel prirent part les archevêques et évêques de l'Amérique britannique du Nord. Des collèges furent fondés dans plusieurs villes : Toronto (1841), Ottawa (1847), Trois-Rivières (1852), Hamilton et London (1856).

LECTURE.—*La bone m're canadienne.*—Quel spectacle doux au souvenir que celui d'une bonne famille canadienne du temps jadis !

Pénétrée d'idées religieuses, elle vivait dans cette paix sur l'au-delà que donne la foi à l'âme que le doute n'a pas encore effleurée. Rien ne troublait les harmonieuses relations des frères et des sœurs, qui, tendrement unis, formaient autour des parents un cercle d'ardentes affections. Au milieu de ces intérieurs bénis rayonne souriante, la figure de la mère. Quelle maîtresse femme elle fait avec sa tendresse prodiguée à tous et cependant comme donnée tout entière à chacun, tellement elle se montre partout, sans cesse agissante ! Elle est bien la vie et l'âme du foyer, toujours occupée des soins de la maison. Prise par le travail qu'impose une nombreuse famille, elle se multiplie, des premières heures du matin jusqu'au soir, où mettant les petits au lit en les " bordant " affectueusement, cette mère si aimante leur donne une dernière caresse. Jamais elle n'oublie la recommandation qui sonne encore claire dans la mémoire des hommes qui l'ont entendue, malgré l'ombre de leur souvenir qui s'allonge : " Donne ton cœur au bon Dieu ! "

A. D. Decelles (*Lafontaine et Cartier*).

CHAPITRE XVI

DÉVELOPPEMENT.—PROGRÈS (1841-1867)

Colonisation : Avant l'union ; sous l'union jusqu'au recensement de 1861 ; après le recensement de 1861.—Chemins de fer.—Canaux.—Littérature française.—Histoire.—Poésie.— Roman — Journalistes et publicistes.— Arts.— Sciences.— Missions canadiennes.

Colonisation.—Une nation vit, grandit et se maintient d'autant plus qu'elle est unie, qu'elle progresse au point de vue patriotique, intellectuel et moral, qu'elle a une vive sollicitude pour sa religion, sa langue, ses lois, et qu'elle s'intéresse davantage à la colonisation. Nous considérerons la colonisation *avant l'Union, pendant l'Union jusqu'au recensement de 1861, après le recensement jusqu'à la Confédération.*

Avant l'Union.—En se reportant aux premiers temps de la colonie, on trouve que les coureurs de bois nuisirent au peuplement en ne fondant pas de foyers. Plus tard, une autre plaie beaucoup plus redoutable fut le départ annuel d'un grand nombre de Canadiens français pour les États-Unis. Avant l'Union encore, les différents gouvernements négligèrent la colonisation du Bas-Canada, et c'est ce qui empêcha celui-ci de se peupler autant que le Haut-Canada. Pour paralyser le mouvement de la race française, les Anglais étaient intéressés à la restreindre dans les plus étroites limites possible et à ne pas favoriser les défrichements.

Le recensement de 1844 porte la population du Bas-Canada au chiffre de 699,800 personnes, dont 524,307 d'origine française : l'augmentation depuis 1831 était de 144,000 âmes. Pour être exact, il faut ajouter à ce total 40,000 Canadiens français, au moins, passés aux États-Unis ou au Nord-Ouest. Le même recensement donne environ 500,000 âmes au Haut-Canada, ce qui fait une augmentation de 219,000 âmes pendant treize ans. Cet accroissement dépassait donc celui du Bas-Canada de 75,000.

La nécessité seule obligea les Canadiens à quitter les seigneuries pour s'installer dans les *townships* anglais. Ils s'y multiplièrent rapidement et dominèrent bientôt la race anglaise partout où ils pénétrèrent. Dès 1844, on trouve déjà une population toute française installée à *Arthabaska*, à *Stanfold*, à *Upton*, à *Somerset*, à *Saint-Ferdinand d'Halifax* et sur les confins des anciennes seigneuries de *Lotbinière*, de *Bellechasse* et de la *Beauce*. Cette population, toujours croissante, cernant les établissements anglais d'*Inverness*, de *Nelson* et autres, pénétra bientôt dans les comtés de *Sherbrooke* et de *Shefford*, et atteignit même les comtés de *Missisquoi* et de *Stanstead*, les plus anciens établissements anglais du Canada.

Cette immigration s'opéra non par des pionniers épars, mais par une active population patriotique apportant avec elle sa langue, sa religion et ses mœurs.

Au nord du fleuve d'autres Canadiens se portaient à *Chicoutimi*, sur le *Saguenay*, et dans quelques cantons, en arrière de *Portneuf* et de *Champlain*.

Des Acadiens, persécutés par les Anglais de la Nouvelle-Écosse, se rendirent dans le voisinage de la baie des Chaleurs, lieu jusqu'alors

inhabité, et devinrent la souche de la population française du comté de *Bonaventure.*

On voyait aussi une assez forte population canadienne occuper la rive sud de la baie des Chaleurs, dans les villages de *Caraquet, Kouchibouguac, Shédiac,* etc. Toutes ces localités réunies pouvaient compter en 1844, une population de 9,000 à 10,000 habitants.

A la même époque, on trouvait établis sur les frontières du Bas-Canada, 24,000 Canadiens français et Acadiens répartis comme suit : sur les confins du Haut-Canada 3,400 ; au nord des États de New-York et du Vermont, 8,000 ; à Madawaska (Nouveau-Brunswick) 2,600 ; à la baie des Chaleurs et sur les côtes du Nouveau-Brunswick 10,000. En joignant ce chiffre à celui que nous avons indiqué dans le Bas-Canada lui-même (525,000), le foyer central de la population canadienne française comptait donc environ 549,000 âmes, à cette époque.

D'autre part, la population anglaise du Bas-Canada, à part Montréal, n'a pu varier sensiblement et n'a jamais dépassé vingt-quatre ou vingt-cinq pour cent.

Sous l'Union jusqu'au recensement de 1861.—Sous l'Union, les Canadiens français purent jouir de la même liberté que les Anglais. Presque entièrement dégagés du contrôle et de l'intervention de la métropole, ils commencèrent à employer les ressources du pays à son amélioration ; mais on fit peu de chose pour coloniser les terres libres. Malgré cela la population canadienne augmentait.

Durant toute la période de l'Union, le gouvernement ne vota que $1,250,000 pour l'ouverture des routes propres à favoriser la colonisation, tandis qu'il dépensa $40,000,000 pour les canaux, les chemins de fer et autres travaux de nature à développer le commerce. Deux cent à quatre cent mille piastres furent même votées pour des vapeurs océaniques. La part n'était pas égale. Aussi, vit-on l'émigration prendre de grandes proportions. Sous l'Union (1840-1866), pas moins de 200,000 Canadiens s'expatrièrent aux États-Unis.

Dans les centres même les p us anglicisés, les Canadiens français gardèrent la physionomie de leur nationalité. Au sein des cités étrangères ils s'agglomérèrent de manière à former une petite colonie. Encore aujourd'hui, la communauté des habitudes et de l'origine les tient unis, la maison de Dieu les rassemble, les sociétés de secours

mutuels et de la Saint-Jean-Baptiste resserrent les liens de leur fraternité.

L'état du *Michigan* en comptait 7,000, et celui du *Wisconsin*, 6,000. Des groupes se fixèrent au *Détroit*, ville fondée par les Français (1700), et qui n'eut guère d'autres habitants pendant un siècle. On en vit quitter les territoires anglais du Nord-Ouest, pour aller s'établir dans le *Minnesota*. On en trouve également au *Missouri*, dans la *Pensylvanie*, l'*Ohio*, et sur les bords du lac *Érié*. Cet état de choses était nuisible au développement du Canada. Le clergé, les hommes politiques et la presse tâchèrent de l'enrayer en fixant notre population dans les immenses régions fertiles du Canada, qui n'étaient pas encore cultivées. On se mit à l'œuvre.

De pauvres gens, engagés par de riches industriels pour travailler à l'exploitation des forêts, ouvrirent la colonisation du Saguenay (1840). La fertilité du sol et un climat favorable les portèrent à défricher des terres et à y attirer leurs parents et leurs amis ; des missionnaires leur furent envoyés par l'archevêque de Québec. Des familles canadiennes plus à l'aise se dirigèrent aussi de ce côté.

Autour du lac Saint-Jean, deux prêtres canadiens, MM. *Hébert* et *O'Reilly*, aidés dans leurs travaux par les abbés *Pilotte* et *Boucher*[1], réunirent les premiers colons au prix de démarches pénibles et de beaucoup de fatigues.

En 1851, la population des paroisses établies sur le haut Saguenay et des quelques groupes formés sur les bords du lac Saint-Jean, était de 5,000 personnes, toutes canadiennes françaises, moins 200. L'accroissement le plus considérable se produisit dans cette région : on y comptait, en 1858, 15,000 âmes. Vers la même époque, 500 ou 700 Canadiens français ou Acadiens habitaient les rivages dépendants en partie du Labrador.

Cette côte est stérile ; cependant, un bon nombre de pêcheurs s'y fixent. La saison de l'hiver, très rigoureuse, se passe en courses, en réjouissances et en parties de chasses phénoménales. Les chiens

---

1 Ce dernier, à l'âge de vingt-six ans, et n'ayant encore reçu que les ordres mineurs, se rendit à la Rivière-Rouge, où il passa quatre ans. Il revint ensuite dans la province de Québec et fut successivement curé à l'Ange-Gardien et à Saint-Ambroise, pour redevenir missionnaire des sauvages en desservant les postes du Roy, la seigneurie de Mingan et Chicoutimi. Il fut un des pionniers de la colonisation dans la région du Saguenay, abattant lui-même le premier les arbres sur les bords du lac Saint-Jean, où il se rendait chaque été pour évangéliser les Montagnais.

esquimaux, qui servent de bêtes de trait, comme en Sibérie, ne veulent souffrir aucun bétail.

La rive sud du fleuve offrait moins d'avantages que celle du nord. Peu de cantons possédaient encore des terres à défricher, et la jeunesse de ces contrées n'avait d'autres ressources que d'émigrer soit aux États-Unis, soit dans le sud-est du Canada. Cependant *Bellechasse*, *Dorchester* et l'*Islet*, et même *Lotbinière* avaient encore de vastes étendues de terres libres. Malheureusement, là aussi les routes manquaient.

L'accroissement dans la région sud-est se fit avec rapidité. La population y comptait 19,000 Canadiens français en 1844, 34,000 en 1851 et 90,000 en 1861. Les comtés de *Mégantic*, de *Drummond* et de *Shefford* étaient peuplés en grande majorité de Canadiens français.

Dans les régions de l'est, la population s'augmenta, en sept années, de 14,500 personnes. Cet accroissement provenait des naissances, de la stabilité des nôtres dans cette région, et des immigrants venus des comtés voisins.

Le comté de Rimouski, d'une immense étendue, vit sa population s'élever de 17,500 âmes à 60,000, en dix ans. Beaucoup de points sur la rive du Saint-Laurent, jusqu'alors négligés, devinrent habités ; leurs colons remontèrent dans l'intérieur, notamment vers le lac Témiscouata, et pénétrèrent bien avant dans les terres. Toutes les rives du lac se couvrirent de paroisses, et les immigrants se répandent maintenant sur la rivière *Madawaska*.

La situation reculée du comté de Bonaventure fait que l'accroissement naturel s'y présente pure et simple, sans émigration et sans immigration.

Toute la partie de *Gaspé* qui borde le fleuve se peupla rapidement. En 1858, la population de cette région était de 15,000 âmes, dont 11,000 Canadiens français.

Les îles de la *Madeleine*, déjà trop peuplées à cette époque, envoyaient des émigrants sur la côte du Labrador.

Au nord du Saint-Laurent, les nouveaux établissements ont franchi, sur toute la ligne, les montagnes des Laurentides pour s'avancer dans l'intérieur du pays. On estimait, en 1858, à 13,000 le nombre des Canadiens français, dans l'ancien comté d'Ottawa, quand ils étaient à peine 7,000 en 1851 ; les points nouveaux où ils se sont agglomérés sont les *Allumettes*, le *Calumet* et *Masham*.

D'après les données partielles du grand recensement de 1851, on peut estimer que le nombre total des Canadiens français, au nord du Saint-Laurent, à partir d'Ottawa, y compris Vaudreuil, jusqu'au détroit de Belle-Isle, était de 248,000 personnes ; et en 1861, il était de 350,000. Les régions de la rive sud, étant beaucoup plus anciennes, n'augmentèrent guère en population ; elles peuvent être regardées comme des pépinières d'émigrants pour les paroisses nouvelles.

Au sud, la population était de 430,000 âmes ; dans le sud-est, de 90,000 ; et dans l'est de 105,000 ; ce qui formait un total de 625,000.

Sur les confins du Haut-Canada, les comtés de *Prescott, Russell, Carleton, Renfrew* et *Glengarry* donnaient 25,200 Canadiens français, en 1858, sans compter la population flottante d'artisans et de mariniers qui se livre surtout au commerce du bois.

Le nombre de Canadiens sur les confins de New-York et du Vermont était environ de 45,000, en 1861.

En additionnant les 60,000 Acadiens de la Nouvelle-Écosse, de l'île du Prince-Édouard et de l'île du Cap-Breton ; les 20,000 Acadiens et Français des îles de Terre-Neuve, de Saint-Pierre et Miquelon, les 32,000 Acadiens du Nouveau-Brunswick, de Madawaska, des côtes du golfe Saint-Laurent, etc., nous trouvons un total de 1,157,-200 âmes.

Pour compléter ce tableau, il faudrait aussi ajouter la population des colonies canadiennes situées à l'ouest du Haut-Canada, dans le *Michigan* l'*Illinois*, le *Wisconsin*, le *Minnesota*, à la Rivière-Rouge, et enfin les groupes considérables que l'on trouve dans les villes de *New-York, Troy, Albany, Rochester*, etc., etc. Le chiffre de ces différentes populations pouvait atteindre en bloc de 140,000 à 150,000 âmes (1860).

Après le recensement de 1861.—Des routes traversant les terres incultes de la partie sud-est du Québec avaient été commencées à grands frais en 1858[1]. Des établissements s'échelonnèrent nombreux le long de ces routes. Quatre cents Acadiens vinrent se fixer à *Matapédiac* (1861-62), et d'autres colons s'établirent sur les routes *Elgin* et *Taché*.

---

1 Ce sont les routes *Taché, Elgin, Témiscouata, Matapédiac* et *Matane*.

Les pères *Trappistes* s'installèrent dans le canton de *Langevin*, en 1862. La vaste plaine s'étendant du Saguenay à l'Outaouais, se peupla aussi. Les établissements fondés sur les bords du lac *Saint-Jean* devenaient prospères[1]. Le chemin *Kénogami* fut construit[2]. Des colons se fixèrent dans la vallée du *Saint-Maurice*. Les chemins des *Piles* et de *Matawin* furent ouverts. En 1861, les cantons de *Saint-Maurice* et de *Shawinigan* comptaient 3,376 âmes. Les abbés *Brassard* et *Provost* fondèrent une colonie sur la rivière *Matawin*, en 1862. D'après un rapport de 1861, plus de 400 familles s'établirent, dans l'espace de deux ans, sur les routes de *Wakefield* et de *Portland*.

Il y eut trois mouvements principaux de nos colons à l'intérieur de la province et qui équilibrèrent le mouvement de l'immigration anglaise dans le Haut-Canada. Les colons de Québec se dirigeaient dans la vallée du lac Saint-Jean ; ceux des Trois-Rivières se portaient vers les cantons de l'Est ; ceux de Montréal remontaient la rivière Outaouais, se mêlaient aux Anglais, aux Écossais et aux Irlandais, qui, jusque-là, s'étaient crus maîtres de ces parages.

Il y eut vers le même temps un courant d'émigration vers la rive droite du fleuve entre Québec et Rimouski. Les colons de cette région nous rapprochèrent des Acadiens, qui se trouvaient isolés et comme noyés au milieu de l'élément anglais, depuis la cession. Quand l'*Intercolonial* traversa ces contrées, les Canadiens restèrent tout étonnés d'y trouver des gens parlant leur langue. Donc, de tous côtés, vers 1866, les Canadiens se répandaient et opéraient une transformation rapide, progressive et irrésistible, en gardant leur langue, leur religion, leurs lois, leurs coutumes.

L'incendie de Québec, en 1866, occasionna l'émigration d'un millier de familles aux États-Unis, pour y trouver du travail et du pain.

Chemins de fer.—Durant les troubles de 1837-38, le besoin de communications entre les provinces se fit sentir, et lord Durham, dans son rapport, démontra la nécessité d'un chemin de fer intercolonial, comme œuvre du gouvernement impérial. Ce projet fut souvent discuté par les chefs de toutes les provinces, mais le premier pas pra-

---

1 Ces établissements furent fondés par MM. les abbés Hébert et Boucher.

2 Ce chemin s'étend de la Grande baie aux bords du lac.

tique pour l'exécution de cette œuvre ne se fit qu'en 1846. En 1849, la chambre vota une somme annuelle de $20,000 pour l'*Intercolonial,* devant relier Québec et Halifax. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse votèrent chacun également une somme de $20,000 pour cette entreprise. Le gouvernement s'occupa aussi du *Grand-Tronc ;* sa construction, commencée en 1852, se termina, en y comprenant le pont Victoria, en 1860. Cette voie ferrée s'étendait de la *Rivière-du-Loup,* à l'est, jusqu'à *Sarnia* et au *Détroit,* du côté de l'ouest.

D'autres chemins de fer furent construits de Montréal à Saint-Hyacinthe ; de l'Industrie, aujourd'hui Joliette, à Lanoraie (1849) ; de Montréal à Portland (1853) ; le *Great Western,* ouvert au trafic en 1854 ; entre Montréal et Toronto (1856) ; entre Halifax et Truro (1858) ; le *Northern* de Toronto à Bradford (1853).

Canaux.—Les principaux canaux qui favorisent la navigation du Saint-Laurent sont : *Welland*[1], qui relie le lac Ontario au lac Érié ; *Lachine*[2], pour éviter le saut Saint-Louis ; *Beauharnois*[3], qui rachète les rapides des Cascades, des Cèdres et du Coteau, et relie la navigation entre les lacs Saint-François et Saint-Louis ; *Cornwall*[4], qui rachète les rapides du Long saut, à l'extrémité du lac Saint-François ; *Williamsburg*[5], construit pour éviter les rapides appelés *Pointe Farran, rapide Plat, Pointe des Iroquois,* et *les Galops.* On creusa le chenal du lac Saint-Pierre afin de permettre aux gros steamers de se rendre à Montréal[6].

Littérature française.—La littérature française ne fut cultivée parmi nous qu'après la cession du Canada à l'Angleterre. Les débuts, lents et modestes, se signalèrent d'abord par le journalisme. Le peu de temps à consacrer aux travaux de l'esprit et le manque d'encouragements à ceux qui s'y livraient donnèrent de minces résultats. Le *Club* constitutionnel, fondé à Québec en 1792, agitait tour à tour des questions commerciales, scientifiques et littéraires. C'est sous l'Union que la littérature nationale prit son véritable essor. On trouve,

1 Ce canal de 27 milles de longueur a coûté $6,269,000. L'inauguration officielle eut lieu le 7 juin 1850. Lord Elgin et les membres de la législature y assistèrent.

2 D'une longueur de 8 milles: commencé en 1821 et terminé en 1849.

3 D'une longueur de 11 milles ¼: commencé en 1842 et terminé trois ans plus tard.

4 D'une longueur de 11 milles ½: commencé en 1834, ouvert à la navigation en 1842.

5 D'une longueur de 12 milles ½: commencé en 1843 et terminé en 1847.

6 Le Pacifique-Canadien a deux steamers, l'*Empress of England* et l'*Empress of Ireland* qui restent à Québec étant trop gros pour se rendre à Montréal.

pendant cette époque, des articles, des brochures, des volumes dans tous les genres de l'histoire.

L'histoire.—Les études historiques sont favorisées par la *Société Historique* de Montréal, fondée (1857) par M. *Jacques Viger*, puissamment aidé par sir *L.-H. LaFontaine* et plus tard par M. l'abbé *H. Verreau.* Les deux meilleurs historiens de l'époque, qui n'ont pas encore été surpassés, sont *F.-X. Garneau* et l'abbé *Ferland.*

F.-X. Garneau (1809-1866) est un historien à l'imagination vive et poétique ; il a de la verve, de l'ampleur, des idées larges et l'esprit philosophique. Son grand patriotisme le rend parfois peut-être un peu sévère envers l'oligarchie anglaise. Son œuvre, à laquelle il faut avoir recours quand on traite de l'histoire nationale, s'arrête au Canada sous l'Union (1840).

L'*abbé J.-B.-A. Ferland* (1805-1865) entre dans plus de détails que Garneau ; son premier volume est soigné, et on éprouve un vif intérêt à le lire ; le deuxième volume est moins bien ordonné, peu exact et nous donne à penser que l'auteur n'a pas eu le temps de corriger ses notes. Le cours s'arrête en 1763. La mort empêcha cet historien de valeur de continuer son œuvre. Pour mieux apprécier Ferland, il faut lire les opuscules et les articles historiques qu'il a publiés dans le *Foyer Canadien* et les *Soirées Canadiennes* (1861-1863).

L'*abbé Henri-Raymond Casgrain* (1831-1904), est un historien dont la lecture attachante fait vibrer la corde patriotique. Ses principaux ouvrages sont : *Histoire de la Mère Marie de l'Incarnation* (1864), *Pèlerinage au pays d'Évangéline* (1885), *Montcalm et Lévis* (1891).

Poésie.—La poésie a présidé à l'enfance de notre littérature et a mûri son talent avec le cours des années. Elle a même précédé le journalisme, et nous la voyons souvent s'y installer pour l'égayer sous la forme de chansons, de satires, d'épigrammes, d'odes et de fables. Nous comptons bon nombre de versificateurs, mais peu de poètes. Parmi les derniers, voici les plus marquants :

Octave Crémazie (1827-1879). Dans ses chants, presque tous animés d'un souffle patriotique, on trouve un talent inégal, des rimes défectueuses, un ton parfois pâle et languissant. Assez souvent, son aile s'envole toute grande et frôle les sommets du génie. Pour s'en

convaincre, on n'a qu'à lire ses poèmes intitulés : les *Morts*, le *Vieux Soldat canadien* et *le Drapeau de Carillon.*

Louis-Honoré Fréchette (1839-1908). Sa lyre a souvent des accents sonores et vibrants. Il séduit l'imagination par le coloris des tableaux et les mots brillants. Le ton est parfois déclamatoire. *La Légende d'un Peuple,* sorte d'épopée moderne retraçant les grands faits de notre histoire, fera passer le nom de l'auteur à la postérité. Une œuvre trop ignorée est son poème sur saint Jean-Baptiste de la Salle, dédié au frère *Herménégilde,* son directeur et professeur au collège de Lévis, alors que cette institution était dirigée par les frères des Écoles chrétiennes. *Les Fleurs boréales* et *les Oiseaux de neige,* couronnés par l'Académie française, lui valurent le prix Montyon. Pour caractériser Crémazie et Fréchette, on a dit : " Crémazie est le plus canadien des poètes français ; Fréchette est le plus français des poètes canadiens."

Pamphile LeMay. Ce poète, le plus fécond qu'ait produit la muse canadienne, pour avoir moins d'envergure que l'auteur de *la Légende d'un Peuple,* a des inspirations plus vraies, plus vives, plus sincères, plus suaves, plus émues, pour les choses vécues sur nos bords.

A la suite de ces trois noms, qui brillent d'un plus vif éclat dans notre ciel poétique, mentionnons MM. *Michel Bibaud* (1782-1857), *F.-X. Garneau,* l'historien national (1809-1866), *Joseph Lenoir* (1822-1862), *Alfred Garneau,* fils de l'historien (1836-1904), *Isidore Bédard* (1806-1852), *Gérin-Lajoie* (1824-1882), *P.-J.-O. Chauveau* (1820-1890).

Roman.—Le *roman,* au Canada, prit timidement naissance avec les *Fiancés de 1812* par *Joseph Doutre* (1844). Jusqu'à présent, ce genre de littérature, parmi nous, n'a été qu'une œuvre de surface et n'a pas manifesté une culture générale approfondie. Voici nos principaux romanciers sous l'Union :

P.-J.-O. Chauveau (1820-1890), a publié *Charles Guérin* (1853) ; c'est la vie d'une famille canadienne ; mais l'intrigue peu compliquée ne nous en donne qu'une faible idée.

Philippe Aubert de Gaspé (1786-1871) a employé la dernière activité de sa vie à écrire *les anciens Canadiens,* recueil rempli d'anecdotes, qui fait revivre sous nos yeux la bonhomie, la jovialité gauloise et l'humeur parfois ronde des bons vieux patriotes.

Antoine Gérin-Lajoie (1824-1882), auteur de *Jean Rivard*, type du *défricheur* qui pénètre hardiment dans la forêt, y fonde un foyer prospère, et comme premier citoyen de la région, devient maire de son village, puis député au parlement.

Georges Boucher de Boucherville (1814-1898), a publié *Une de perdue et deux de trouvées*, roman attachant, palpitant d'intérêt. La situation dramatique des héros dans différentes contrées de l'Amérique émeut l'imagination et pique la curiosité du lecteur.

Joseph Marmette (1844-1895) a écrit plusieurs romans dont les détails séduisants et parfois démesurés, révèlent la vivacité de son imagination.

Napoléon Bourassa est l'auteur de *Jacques et Marie* (1866), roman émouvant tiré de la tragique dispersion des Acadiens.

Journalistes et publicites.—*Étienne Parent* (1801-1874), profond penseur, esprit pénétrant, surnommé le Victor Cousin du Canada, lutta énergiquement et avec une dialectique inattaquable, dans *le Canadien*, pour défendre nos droits contre le despotisme anglais.

Joseph-Charles Taché (1821-1894), fut tour à tour journaliste, historien et littérateur. Il fonda et rédigea *le Courrier du Canada*, et contribua beaucoup par une brochure à faire connaître notre pays à l'exposition universelle de Paris (1855). Son meilleur ouvrage est intitulé : *Deux Provinces de l'Amérique du Nord et d'une Union fédérale* (1850).

Joseph-Édouard Cauchon (1816-1885), fondateur et directeur du *Journal de Québec*, a laissé à la postérité une forte étude politique : *L'Union des provinces britanniques de l'Amérique du Nord* (1865).

P.-J.-O. Chauveau a écrit deux livres qu'il est important de connaître : *l'Instruction publique au Canada* (1876), et *François-Xavier Garneau, sa vie et ses œuvres* (1883).

Hubert LaRue (1833-1881) a publié de nombreux articles dans les journaux et les revues de son temps. Un recueil de *Chansons populaires et historiques du Canada* est son œuvre principale.

Edmond Lareau (1848-1890) est auteur de la première *Histoire de la littérature canadienne*. Cette œuvre, malgré son style lourd et diffus, nous fournit de précieux renseignements.

Henri-Edmond Faucher de Saint-Maurice (1844-1897), d'une activité fébrile, a donné à la littérature canadienne des contes et des récits d'une allure franche et vigoureuse.

Mgr Alexandre Taché (1823-1894) a laissé des documents précieux pour l'histoire des vastes régions du Manitoba et du Nord-Ouest.

Arts.—Le talent de quelques artistes a aussi brillé sous l'Union. La peinture compte MM. *Plamondon, Hamel, Bourassa, Gagnon* et le chevalier *Falardeau.*

Sciences.—De même les sciences naturelles ont eu des adeptes dans l'abbé *Brunet, J.-M. Lemoine* et surtout dans l'abbé *Provencher*, auteur d'une *flore canadienne* et d'une faune entomologique.

Missions canadiennes.—La cession du Canada à l'Angleterre interrompit le cours des missions évangéliques dans les immenses régions du Nord-Ouest. En 1818, deux intrépides missionnaires MM. *Norbert Provencher* et *Sévère Dumoulin,* prêtres canadiens-français de Québec, se rendirent au milieu des Indiens de la *Rivière-Rouge* et s'installèrent au fort *Garry*, aujourd'hui Winnipeg, pour de là rayonner un peu partout.

La *Baie d'Hudson* et *le territoire du Nord-Ouest*, détachés de la province ecclésiastique de Québec, formèrent un vicariat apostolique en 1844 ; M. Provencher, sacré évêque de Juliopolis en 1822, en devint le premier titulaire. Le lourd fardeau des missions d'un territoire plus étendu que la moitié de l'Europe lui occasionna beaucoup de fatigues, et lui fit demander le secours des pères Oblats, qui se rendirent à son appel. Depuis plus de soixante ans, ces intrépides missionnaires travaillent, avec un zèle au-dessus de tout éloge, à la conversion et à la civilisation des tribus nomades de ces vastes régions, qu'ils trouvèrent à peine explorées.

Le sol des prairies du Nord-Ouest, coupé ça et là de quelques ravins et d'oasis, offre un aspect sévère et monotone. Pour opérer quelque bien, les missionnaires étaient obligés de suivre, au milieu des moustiques dévorants, les Indiens errant à travers la prairie pour tuer le bison, ou sur les bords des lacs et des rivières pour la chase est la pêche. L'hiver les voyait, raquettes aux pieds, suivre des traîneaux attelés de chiens, pour s'aventurer au milieu des steppes et des rafales qui les mettaient souvent en face de la mort.

L'été les trouvait en pirogue, la rame à la main ou faisant des portages fatigants. Ils partageaient la nourriture de leurs néophytes, et la viande de caribou ou de bison séchée n'était pas de nature à flatter le palais. L'étude des langues barbares de ces tribus indiennes leur était aussi une tâche ardue.

Parmi les nombreux apôtres de ces contrées, il faut mentionner surtout le père *Taché* (1823-1894), que l'on trouve le premier au lac du *Caribou,* puis ensuite à *Athabaska,* où il opéra un grand bien au milieu des indigènes féroces de ces parages ; sous l'onction de sa parole, les loups se changèrent bientôt en agneaux. Le père Taché succéda à Mgr Provencher sur le siège de Saint-Boniface ; son fécond épiscopat fut une suite non interrompue de fatigues et d'épreuves. Sa cathédrale, l'école et son palais devinrent la proie des flammes pendant une tournée pastorale (1860). A peine était-il rendu à Rome, pour le concile œcuménique du Vatican (1869), que le gouvernement canadien le rappela pour calmer les Métis, qui s'agitaient, à la Rivière-Rouge. La plus grande peine pour l'illustre prélat fut, sous le ministère *Greenway-Martin,* l'abolition des écoles catholiques au Manitoba, et la suppression de l'enseignement de la langue française (1890). Il lutta ardemment, mais sans succès, contre ce fanatisme impie pour revendiquer des droits que la minorité, malgré les efforts courageux de l'épiscopat, n'a pas encore recouvrés.

Mgr Taché, grand patriote et orateur distingué, a laissé un souvenir impérissable dans les fastes de l'histoire du Nord-Ouest. Il s'éteignit le 21 mai 1894. Son successeur fut Mgr Louis-Philippe-Adélard Langevin, qui travailla avec ardeur et courage au rétablissement des écoles catholiques dans le Manitoba.

Le *Mackenzie* eut pour premier mssionnaire l'abbé *F. Laflèche,* plus tard évêque des Trois-Rivières. La maladie avait forcé ce vaillant soldat du Christ à quitter les déserts barbares qu'il avait évangélisés.

Le père *Faraud,* qui l'avait remplacé (1847), évangélisa *Athabaska,* se dirigea, l'année suivante, vers le *Grand lac des Esclaves,* et visita plus tard les *Castors* de la rivière à la Paix (1858-59). En 1862, les districts d'Athabaska et de la rivière Mackenzie furent érigés en vicariat apostolique ; le père *Faraud* devint le premier évêque de ces froides régions du pôle nord, où l'hiver dure huit mois, et dont les seules ressources pour la nourriture ne sont guère que les produits de la chasse et de la pêche.

L'*Alberta* eut pour missionnaire un apôtre infatigable dans le père *Vital Grandin* (1857), dont la mémoire est conservée religieusement partout où il porta ses pas. Ses nombreux et périlleux voyages en canot d'écorce, en raquettes ou en traîneaux à chiens ne peuvent

s'énumérer. Il devint évêque de *Saint-Albert* (1872), établissement fondé par le père *Lacombe*, ce vrai type du missionnaire, dont le prestige sur les Métis fut si grand. Mgr Grandin, quoique faible de santé, parcourut son immense diocèse, y fonda de nouvelles missions et de nombreuses écoles, entreprit plusieurs voyages au Canada et en France, pour recueillir les aumônes nécessaires à ses œuvres, et mourut pleuré de tous, dans sa ville épiscopale (3 juin 1902). Louis Veuillot l'a caractérisé ainsi : " Cet évêque des neiges fait bien comprendre que le froid brûle."

La vallée de la *Saskatchewan* eut pour premier missionnaire l'abbé *Thibault* (1842). Cette contrée inculte, dénuée de ressources, habitée par des tribus nomades plongées dans la misère et livrées à la superstition, devint un vacariat apostolique en 1890 ; elle eut pour premier évêque Mgr *Albert Pascal*.

Outre les missions du Nord-Ouest, mentionnons celle de l'*Orégon*, qui a eu comme fondateur et premier évêque Mgr *Fr.-Norbert Blanchet* (1795-1885). Son frère, Mgr *Aug.-Magloire* (1846), évêque de *Walla-Walla* (*Vallée des Vallées*), appela comme missionnaires les Oblats (1847), qui, malgré les efforts des sorciers et des jongleurs pour entraver leur œuvre, réussirent à implanter le christianisme.

En 1847, Mgr *Modeste Demers* était sacré évêque de la *Colombie Britannique*, et vint établir son siège à *Victoria*, où le père *Lemfrit*, oblat, baptisa plus de 3,000 sauvages dans l'espace de trois ans (1849-1852). Mgr Demers fit venir les sœurs de *Sainte-Anne* de Lachine dans sa ville épiscopale, pour tenir une école et fonder un hôpital (1858). Le collège *Saint-Louis* fut fondé la même année.

En 1845, l'évêque de Québec, Mgr *Signay*, confia aux pères Oblats les missions du Saguenay et du lac Saint-Jean, où ils firent revivre les travaux apostoliques des Récollets et des Jésuites du dix-septième siècle.

Vers la même époque, on trouve également des Oblats dans la vallée de l'Outaouais, à *Bytown* (aujourd'hui Ottawa), gros village où les gens des chantiers formaient une déplorable école de mœurs que les zélés missionnaires réformèrent en peu de temps.

Dans le nord de l'Ontario, à *Walpole*, la plus grande du groupe d'îles situé à la tête du lac Saint-Claire, se trouvaient 700 Indiens sans compter les 400 disséminés dans les environs, vivant tous dans le paganisme. Le père *du Ranquet*, jésuite, se rendit dans cette

mission, où il eut à lutter contre les naturels unis aux protestants, qui mirent tout en œuvre pour le forcer à s'éloigner. Ses bons procédés et son zèle inébranlable surent triompher des difficultés, et le catholicisme pénétra sur ces bords farouches et barbares.

En 1850, on voit le père du Ranquet à la *Grande Manitouline*, la plus grande des îles de la baie Georgienne, où se trouvait déjà le père *Choné*, jésuite. Celui-ci s'était rendu dans ces parages (1844) à la demande de l'abbé *Proulx*, pour l'aider à desservir la florissante chrétienté qu'il y avait fondée (1836).

A part deux séjours à *Fort-William*, le père du Ranquet passa vingt ans à la *Grande Manitouline*, et y mourut (1900) au milieu de ses néophytes, qui pleurèrent et regrettèrent vivement sa perte.

LECTURE.—*Avenir matériel des Canadiens français.*—Les groupes nombreux de Canadiens français, essaimés dans toutes les provinces du Canada et dans différents centres des États-Unis, nous font conclure, d'une manière évidente, que la race française ne peut s'éteindre ni être absorbée dans le nord de l'Amérique, mais qu'au contraire elle est appelée à progresser considérablement.

Si rien ne vient altérer la marche ascensionnelle de la population, qui s'est opérée dans le siècle dernier, nous avons lieu de croire que les Canadiens et les Acadiens de souche française, pourront atteindre de 12 à 15,000,000 dans une cinquantaine d'années. Ce résultat sera sans doute encore loin de répondre aux espérances de Vauban[1], qui, d'après ses calculs, avançait qu'en 1970 la Nouvelle-France compterait plus d'habitants que le vieux royaume.

Vu le développement rapide de la population canadienne française, on peut se demander quel rôle prépondérant elle est destinée à jouer dans l'avenir.

Notre race, qui pourrait se distinguer dans le commerce et l'industrie, semble surtout devoir s'occuper de colonisation. Si on parcourt le Canada, on trouve que c'est le rôle qu'elle exerce depuis 1760, dans les vastes territoires baignés par le Saguenay, le Saint-Maurice et l'Outaouais. L'accès difficile de ces territoires et leur température froide en éloignent les immigrants étrangers. La Providence semble réserver ces espaces à l'expansion des Canadiens français, où leur lignée pourra tranquillement s'établir pour y conserver son caractère propre et toutes ses habitudes nationales.

La race française ne se propage pas seulement sur la zone nord des Laurentides, mais elle se dirige aussi par masses compactes dans les cantons sud-est du Saint-Laurent, à demi colonisés par les Anglais, qu'elle tend à décentraliser. Elle pourrait loger dans ces parages, en y comprenant la presqu'île de Gaspé, plus de trois millions d'habitants.

---

1 Célèbre ingénieur militaire et maréchal de France (1633-1707.)

Quoique beaucoup de terres restent encore à défricher dans les centres ci-dessus mentionnés, nous croyons que les Canadiens français sont particulièrement appelés à peupler l'immense région du Nord-Ouest, où ils ont déjà fourni des groupes nombreux et robustes. Dans ces contrées, plus qu'ailleurs, ils peuvent installer leurs familles et conserver leurs habitudes nationales. Le sol y est fertile, le blé y abonde, et les voies ferrées offrent un débouché pour les produits.

Le sentiment national, entre les groupes français des États-Unis et du Canada, pourrait se soutenir par des députations de la province de Québec, dans les principaux centres, pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste ou de quelques autres fêtes amenées par les circonstances. La publication de journaux et de revues périodiques aidera aussi à entretenir de bons rapports entre les différents centres.

Ces aperçus lointains, esquissés par l'imagination, ne doivent être considérés que comme des jalons possibles dans les mille éventualités de la vie d'une nation.

—

QUATRIÈME ÉPOQUE

LE CANADA FÉDÉRATIF[1]

(1867-1912)

CHAPITRE XVII

LES PROVINCES CONFÉDÉRÉES

Constitution fédérale.—Les provinces confédérées.—La Nouvelle-Écosse.—Le Nouveau-Brunswick.—Le territoire du Nord-Ouest.—Le Manitoba.—L'Ile de Vancouver et la Colombie-Britannique.—L'Ile-du-Prince-Édouard.—Terre-Neuve.—Les îles de la Madeleine.—Iles Saint-Pierre et Miquelon.

Constitution fédérale.—La constitution fédérale passa au parlement britannique le 29 mars 1867. Elle établit que le pouvoir souverain appartiendra au roi, qui nommera un *gouverneur général* comme son substitut, et qu'un *cabinet* ou *conseil exécutif*, représentant la nation, devra aviser ce gouverneur.

La législature du Canada est formée de deux corps : le *sénat* et la *chambre des communes*. Les sénateurs sont nommés à vie par le gouverneur général, avec l'avis de son conseil. A l'origine, ils étaient au nombre de vingt-quatre pour chacune des trois divisions : Québec, Ontario et les provinces maritimes.

Les membres de la chambre des communes sont élus par la nation pour cinq ans. La représentation des provinces est en rapport avec la population : celle de Québec sert de base. Le nombre de ses représentants, invariable, est fixé à soixante-cinq.

Il y a deux sortes de législatures : *provinciale* et *fédérale* ; la première, particulière pour chaque province, s'occupe des affaires locales ; la seconde traite les questions intéressant le Canada en général.

Chaque législature provinciale est composée d'un lieutenant gouverneur nommé par le gouvernement fédéral, d'une chambre élective appelée assemblée législative ; elle peut avoir aussi une chambre haute appelée conseil législatif. Le lieutenant-gouverneur est assisté d'un conseil exécutif responsable aux chambres.

---

1 Pour rendre plus facile l'étude des faits sous la Confédération, nous les avons groupés comme suit : Événements politiques — Événements civils — Développements économiques — Événements militaires —Instruction publique—Littérature et langue françaises—Événements religieux.

Le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs sont nommés pour cinq ans.

La constitution fédérale fut mise en vigueur le 1er juillet 1867. Depuis, chaque anniversaire de ce jour mémorable est célébré par une fête légale. *Monck* était alors gouverneur général du Canada. *John-A. Macdonald* , sur la demande de Monck, forma un nouveau ministère dans lequel les Canadiens français étaient représentés par *Cartier, Chapais* et *Langevin.* Les élections générales, qui eurent lieu en septembre, amenèrent les conservateurs au pouvoir. Sir *Narcisse-Fortunat Belleau,* fut nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec, et *Pierre-Joseph-Olivier Chauveau,* premier ministre de cette province. Le premier parlement s'ouvrit à Ottawa, le 7 novembre suivant.

Le système fédératif, excellent en lui-même, se trouve au début de toutes les nations. En somme, il n'est qu'une alliance entre plusieurs petits peuples qui mettent en commun leurs intérêts généraux pour acquérir plus de force dans la défense comme dans l'attaque, en se réservant, chacun, la gouverne de leurs affaires et de leurs institutions locales et particulières.

L'expérience nous montre que l'association double, triple même la force des associés. C'est ainsi qu'on verra, sous la Confédération, le Canada, qui ne comprenait alors que le Québec, l'Ontario, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick, se dérouler de l'Atlantique au Pacifique. En effet, l'acte des provinces confédérées prévoyait qu'un jour les immenses territoires du nord-ouest, s'étendant de la tête du lac Supérieur jusqu'aux montagnes Rocheuses, deviendraient ses domaines.

Trois grands bassins partagent ces territoires : celui de la baie d'Hudson, de 2,250,000 milles carrés ; celui du lac Winnipeg, de 400,000 milles carrés ; celui du Mackenzie, de 700,000 milles carrés.

Les vastes régions du nord-ouest, à l'aspect sauvage, s'élevant graduellement en trois steppes jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, sont couvertes en majeure partie de fertiles prairies, qui, pendant des siècles, n'ont été foulées que par de nombreux troupeaux de bisons. Les forêts, petites et peu nombreuses, se trouvent surtout dans la pittoresque et onduleuse contrée située au nord de la Saskatchewan. Une chose remarquable est surtout cette chaîne de lacs et de rivières

qui s'étend du bassin Saint-Laurent jusqu'à la mer arctique, où se jette le volume d'eau considérable du Mackenzie. Des hauteurs rugueuses de la région comprise entre le Winnipeg et le bassin du Saint-Laurent, nous atteignons aisément les rivières qui se déversent dans la mer du Nord, dans l'Atlantique et dans le golfe du Mexique. Si du lac Winnipeg, nous remontons la Saskatchewan jusqu'aux montagnes Rocheuses, nous sommes à peu de distance des sources du Mackenzie, lesquelles atteignent la tête des eaux du *Youkon*, rivière où l'on trouve de l'or, et qui touche aux rapides du Columbia et encore plus au cours impétueux du Fraser, qui se déchargent tous deux dans le Pacifique.



28. Provinces confédérées en 1867

Les provinces confédérées.—Les provinces réunies reçurent le nom de Canada : le Bas-Canada s'appela *province de Québec ;* le Haut-Canada, *province de l'Ontario ;* la *Nouvelle-Écosse* et le *Nouveau-Brunswick* conservèrent leurs noms respectifs. Ottawa devint la capitale fédérale, et chaque province eut sa capitale particulière.

Depuis, le Canada s'est accru de l'immense *territoire du Nord-Ouest* (1870), de la *Colombie-Britannique* (1871) et de l'*Ile-du-Prince-Édouard* (1873).

En laissant de côté les provinces de Québec et d'Ontario, qui ont été étudiées jusqu'à présent, nous jetterons un regard rétrospectif sur les autres provinces confédérées.

La Nouvelle-Écosse (1840-1867).—Sous les gouverneurs sir *Colin Campbell* et lord *Falkland*, des difficultés insurmontables empêchèrent la Nouvelle-Écosse d'avoir un gouvernement responsable. C'est sous l'administration de sir *John Harvey* (1848) que les principes de la réforme administrative purent triompher, pour faire disparaître un ministère jusque-là coupable de malversations et de corruption.

Progrès.—Halifax, capitale de la Nouvelle-Écosse, érigé en évêché en 1842, devint archevêché dix ans plus tard.

Cette province ecclésiastique comprend cinq diocèses : Halifax, Charlottetown, Antigonish, Saint-Jean et Chatam.

The Casket, journal hebdomadaire, qui prit naissance à Antigonish (1851), est devenu un organe puissant du catholicisme en Amérique.

Le collège *Saint-François-Xavier*, qui possède aujourd'hui une charte universitaire, fut fondé en 1854.

L'ouverture de nombreuses écoles françaises, établies pour les Acadiens, est due à M. *Giroir*, prêtre d'un cœur généreux, d'une haute intelligence et d'une grande activité.

Peu de temps après l'entrée de la Nouvelle-Écosse dans la Confédération, M. *Annan*, chef du ministère provincial, et *J. Howe*, homme d'État éminent, se rendirent à Londres pour faire révoquer l'union de la Nouvelle-Écosse à la Confédération. Cette province se plaignait de n'avoir pas été consultée sur le changement de constitution, et de ce que le nouvel état de choses sacrifiait ses intérêts et ne lui assurait pas les revenus suffisants pour administrer ses affaires. Le docteur *Tupper*, esprit retors et orateur distingué, envoyé par les chefs politiques pour empêcher Annan et Howe d'aboutir à leurs fins, vit sa démarche couronnée de succès. Le bureau colonial promit de ne plus revenir sur cette question.

Howe, voyant ses efforts paralysés, conclut " qu'il fallait tirer le meilleur parti possible du *vilain marché*." Il avait obtenu que le gouvernement fédéral payât pendant dix ans à la Nouvelle-Écosse un subside de $82,000, et que le Canada ajoutât au chiffre de la dette de cette province un peu plus d'un million de dollars, dont il avait

assumé la responsabilité. Après avoir occupé différentes positions, il devint gouverneur de sa province natale, et mourut peu de temps après (1873).

Actuellement (1912), la Nouvelle-Écosse envoie dix-huit députés aux communes du Canada et dix représentants au sénat. La législature locale se compose d'un lieutenant-gouverneur, d'un conseil législatif et d'une assemblée législative.

Le Nouveau-Brunswick. — Le premier député acadien, *A. Landry*, fut élu sous le gouverneur sir *William Colebrooke*, qui avait remplacé sir John Harvey (1845). Le Nouveau-Brunswick ne possédait pas encore de gouvernement responsable. Colebrooke réveilla l'ardeur des réformistes en nommant de son chef son gendre secrétaire provincial. *Wilmot* et d'autres membres du conseil exécutif démissionnèrent sur-le-champ, lorsque, de son côté, le bureau refusa de casser cette nomination. Les principaux réformistes : *Wilmot*, *Fisher* et *Ritchie*, influencèrent l'opinion publique pendant les élections de 1847, et la première assemblée législative, tenue l'année suivante, demandait un gouvernement responsable, que le gouvernement impérial accorda sans délai.

Progrès.—En 1851, la législature octroya aux comtés de la province le pouvoir d'administrer leurs affaires municipales. Elle permit que le câble sous-marin, de dix milles de longueur, traversât le détroit de Northumberland, entre le Nouveau-Brunswick et l'Ile-du-Prince-Édouard. Le recensement de la même année constate une population de 138,000 âmes, dont environ 21,000 Acadiens.

Un bon mouvement se fit aussi en faveur de l'éducation ; un séminaire catholique fut établi, et un acte du gouvernement encouragea l'enseignement de la religion dans les écoles (1858).

Saint-Jean devint diocèse (1842). L'abbé *Dollard*, grand vicaire de Charlottetown, en fut le premier évêque. En 1860, la partie septentrionale du Nouveau-Brunswick forma un autre diocèse. Mgr *James Rogers* en occupa le premier le siège. Dans ces deux diocèses, des maisons d'éducation répondent aujourd'hui à tous les besoins de la société.

Après Colebrooke les gouverneurs sont : sir *Edmund Head* (1848 ; *J.-T.-H. Manners Sutton* (1854) ; *A.-H. Gordon* (1861) ; *H. Doyle* (1866) nommé administrateur jusqu'à la Confédération. Les chefs

les plus notables de la politique ont été *Albert-J. Smith*, *John-M. Johnson*, *Peter Mitchell* et *Lemuel Allan Wilmot*. Le premier fit partie de la députation envoyée à Washington (1866) pour obtenir le renouvellement du traité de réciprocité ; cette démarche n'eut pas de succès.

Le traité négocié par lord Ashburton (1842) régla, aux dépens de nos droits, les limites entre l'état du Maine et le Nouveau-Brunswick, et termina de cette manière le différend qui existait à ce sujet entre l'Angleterre et les États-Unis.

Les principaux événements arrivés dans le Nouveau-Brunswick, depuis le traité d'Asburton jusqu'à la Confédération, sont : le tracé d'un chemin de fer à travers cette province, pour relier Halifax à Québec (1845) ; l'introduction d'un gouvernement responsable (1848) ; la visite du prince de Galles (1860).

Le territoire du Nord-Ouest dans la Confédération.—Le vaste territoire du Nord-Ouest entra dans la Confédération en 1870. Il y avait cinq districts : Keewatin, Assiniboine, Athabaska, Alberta et Saskatchewan ; les deux derniers abondent en steppes herbeux désignés sous le nom de prairies.

Ces vastes contrées furent explorées, d'abord, comme nous l'avons dit déjà, par les de la Vérendrye (1731-1743), puis par les membres d'une compagnie dite du Nord-Ouest ; Alexandre Mackenzie, qui traversa les Montagnes Rocheuses, découvrit la rivière Fraser (1793) et celle qui porte son nom. L'astronome Thompson découvrit la rivière Columbia, qu'il descendit jusqu'à l'océan Pacifique (1811). La même année, lord *Selkirk* acheta de la compagnie de la Baie-d'Hudson[1] la partie du territoire connue sous le nom de Rivière-Rouge, et, quelques années plus tard, y établit des colons écossais et canadiens-français.

Le Manitoba dans la Confédération.—La province du Manitoba, faisant partie du territoire du Nord-Ouest, entra, en 1870, dans la Confédération[2]. Son sol fertile produit du blé en abondance. L'hiver est froid et sujet aux *blizzards* ou tempêtes de neige ; l'été est chaud et subit de violents ouragans. Le Manitoba est repré-

1 La compagnie de la Baie-d'Hudson absorba plus tard la compagnie du Nord-Ouest.

2 La même année, la partie du Nord-Ouest connue sous le nom de Rivière-Rouge s'en sépara pour former la province du Manitoba.

senté au fédéral par dix députés et quatre sénateurs. Son gouvernement local comprend un lieutenant-gouverneur, un conseil exécutif de cinq membres et une assemblée législative de trente et un membres. Le premier lieutenant-gouverneur fut le distingué *A.-G. Archibald,* de la Nouvelle-Écosse.

La ville de *Winnipeg,* capitale du Manitoba, monument patriotique de lord *Selkirk,* s'éleva comme par enchantement autour du fort *Garry.* En 1870 elle renfermait moins de 300 âmes ; en 1911, c'était une cité cosmopolite de 136,000 habitants.

L'île de Vancouver et la Colombie-Britannique.—L'île de Vancouver, découverte en 1592 par *Juan de Fuca,* navigateur grec, fut visitée en 1792 par Vancouver, capitaine de la marine britannique qui lui donna son nom[1].

Sa position stratégique en fait comme l'œil de l'océan Pacifique. Sa concession pour dix années à la compagnie d'Hudson semblait assurer sa colonisation. Le premier gouverneur, *Richard Blanshard,* envoyé par l'Angleterre, ne trouva pour l'accueillir dans la ville de Victoria que les employés de la compagnie de la Baie-d'Hudson (1820).

Blanshard ne tarda pas à comprendre qu'il n'était gouverneur que nominalement, et que l'administration serait contrôlée par les directeurs de la susdite compagnie, maîtres et seigneurs de l'île. La vente des terres et l'exploitation des mines ne se faisaient qu'à des prix exorbitants. Il n'y avait qu'une école tenue par le chapelain de la compagnie.

En 1859, l'île de Vancouver et la Colombie-Britannique devinrent deux colonies distinctes, tout en n'ayant qu'un seul gouvernement. Cela dura jusqu'en 1863, époque où chaque colonie eut son gouvernement particulier : *New-Westminster* devint alors la capitale de la Colombie

Il y eut des conflits entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, au sujet de l'île *San-Juan,* située au sud-est de l'île Vancouver, dans le chenal qui, d'après le traité d'Orégon, forme la ligne de démarcation entre les possessions anglaises et les possessions américaines. Les deux partis s'échauffèrent, mais au lieu de recourir aux hostilités pour trancher leurs difficultés, elles prirent l'arbitrage de l'empereur d'Allemagne, Guillaume I, qui donna raison aux États-Unis (1872).

---

1 Cette île a 278 milles de longueur, et 50 à 65 de largeur. Sa superficie est d'environ 15,000 milles carrés. Ses ressources naturelles lui donnent beaucoup d'importance.

La *Colombie-Britannique,* entrée dans la Confédération le 20 juillet 1871, posa la condition que le gouvernement fédéral ferait construire un chemin de fer transcontinental dans l'espace de dix ans. La question, après avoir été chaudement débattue, fut finalement acceptée aux communes d'Ottawa. La promesse du parlement ne fut cependant réalisée qu'en 1885.

Cette pittoresque contrée, aux forêts giboyeuses, aux montagnes veinées d'or, aux mines de houille, aux eaux poissonneuses et aux vallées fertiles, fut une riche acquisition pour le Canada. La nouvelle province obtint presque aussitôt un gouvernement responsable. Elle est représentée au parlement fédéral par six députés aux communes et trois sénateurs. Sa législature locale se compose d'un lieutenant-gouverneur et d'une assemblée législative de vingt-cinq membres.

L'Ile-du-Prince-Édouard.—L'Ile-du-Prince-Édouard entra dans la Confédération en 1873. Cette province, dans une pétition adressée à Londres en 1847, demandait un gouvernement responsable ; elle l'obtint en 1851 par les efforts persévérants de *George Coles.* La nouvelle administration eut pour heureux résultat d'éteindre en peu d'années la dette publique.

Progrès.—Le traité de réciprocité (1854) avec les États-Unis favorisa l'écoulement des produits des terres, des forêts et des eaux de l'Ile-du-Prince-Édouard. En 1858, *Charlottetown* s'organisa en municipalité, et la banque de *Prince Edward Island* reçut sa charte. L'éducation opérait aussi un mouvement progressif. Une école normale fut fondée à Charlottetown (1855), et le collège *Prince of Wales* constitué en corporation. L'île comptait 352 écoles en 1861. De 1848 à 1861, la population avait augmenté de 18 000 âmes.

Tenure des terres.—Les propriétaires de l'Ile-du-Prince-Édouard s'obstinaient à ne vouloir pas céder leurs terres. Les tentatives hasardées à cet effet demeurèrent sans résultats pratiques. La chambre d'assemblée se proposa de passer une loi qui les obligerait à vendre les terres à des prix raisonnables, mais le gouvernement provincial, trouvant que cette loi outrepassait les droits législatifs de la province, s'y refusa. La chose fut laissée à l'arbitrage d'une commission composée des honorables *J.-H. Gray, J. Howe, J.-W. Ritchie :* le premier représentait la couronne, le deuxième les locataires, le

troisième les propriétaires. Le rapport publié en 1860 ne fut pas accepté par les propriétaires et cette question ne se régla d'une manière définitive qu'après l'entrée de l'île dans la Confédération.

Des députés, envoyés à Ottawa auprès du conseil exécutif, réglèrent l'affaire. Une des conditions fut que le parlement fédéral achèterait les droits des propriétaires pour abolir l'injuste tenure des terres, paralysant les progrès agricoles de l'île. Le Canada vota $800,000 pour s'assurer les droits des absentistes (propriétaires absents). Les tenanciers se trouvaient alors en position d'acheter, à des conditions raisonnables, les terres à leur disposition. Depuis ce temps, l'île s'est développée considérablement, surtout en agriculture et en industrie laitière.

Dans toutes les provinces, la cause de l'union avait triomphé ; le patriotisme éclairé des hommes d'État l'avait emporté sur les obstacles à vaincre. Les limites du Canada, à l'est et à l'ouest, étaient les deux océans séparés par un espace de près de 3,000 lieues.

Terre-Neuve.—*Pêcheries.*—Les bancs de Terre-Neuve, situés à une centaine de milles de la côte de l'île, sont d'immenses élévations formant des plateaux sous-marins. L'étendue du *grand banc*, où l'on fait une pêche abondante, a 200 milles de longueur sur 67 milles de largeur ; la profondeur de l'eau varie de 50 à 360 pieds. Sur les autres bancs, la profondeur mesure de 600 à 900 pieds. A côté des bancs, le bassin océanique tombe de 10,000 à 15,000 pieds de profondeur.

Les pêcheries de Terre-Neuve, si florissantes avant la révolution française, à raison de la cherté du poisson, perdirent beaucoup de leur valeur quand les traités octroyèrent aux Français et aux Américains le droit de pêcher. Ce fut un désastre, une ruine qui amena une banqueroute générale parmi les marchands de l'île (1815). Neuf cents faillites parurent devant le tribunal. Les grandes maisons de commerce ne purent payer leurs créanciers, et les pertes s'élevèrent à un million de louis. Comme il n'y avait pas de banque d'épargne dans l'île, les pêcheurs plaçaient leurs économies chez les marchands ; plus de £400,000 furent perdus dans le gouffre de la banqueroute, et les pauvres pêcheurs se virent réduits à la mendicité. La classe ouvrière, vivant également au jour le jour, n'eut pas un sort meilleur.

Gouvernement.—Les habitants de Terre-Neuve courbèrent longtemps l'échine sous le despotisme d'amiraux-pêcheurs, qui les soumettaient à une discipline navale, bien qu'ils demandassent à cor et à cri un gouvernement local et responsable. Le gouvernement local leur fut enfin accordé en 1832, et le premier parlement s'ouvrit l'année suivante. Des querelles de religion et de race occasionnèrent pendant plusieurs années de graves désordres durant les élections ; car la moitié de la population de l'île était composée d'Irlandais catholiques, qui n'avaient pas oublié la tyrannie de la fière Albion envers leurs mère patrie ; l'autre était formée d'Anglais protestants accoutumés à commander et à tenir le pouvoir haut la main. Le gouvernement responsable fut accordé en 1854.

Progrès.—La chambre d'assemblée vota £30,000 pour ouvrir des chemins et construire des ports (1834). Sous l'administration de John Harvey, £40,000 furent votés pour les mêmes fins (1841). Le câble sous-marin, de 500 lieues de longueur, qui relie la côte d'Irlande et la rive orientale de l'île, fut terminé en 1858, et le premier câblogramme envoyé le 5 août.

Calamités.—Des conflagrations éclatèrent dans la ville de Saint-Jean, capitale de Terre-Neuve. La première consuma 120 maisons et occasionna la perte de £100,000 : 1500 personnes se trouvèrent sans résidence ; la deuxième détruisit 200 maisons et quinze quais : les pertes s'élevèrent à un million de louis sterling ; la troisième réduisit en cendres la plus grande partie de la ville : les pertes dépassèrent cinq millions de dollars, et 12,000 personnes se trouvèrent sans logement (1846). Cette même année, une grosse tempête s'abattit sur l'île et détruisit un grand nombre de navires, magasins, ponts, entrepôts, quais, etc.

Terre-Neuve est sortie de ses ruines graduellement. Elle communique avec la Nouvelle-Écosse par les ports néo-écossais de *Halifax* et de *North-Sydney*, et possède à l'intérieur quelques voies ferrées : cette île n'appartient pas encore à la Confédération canadienne.

Les îles de la Madeleine.—Les îles de la *Madeleine*, dont l'histoire est aussi ancienne que celle de l'Acadie et de l'île Saint-Jean, furent concédées à *Nicolas Denys* par la compagnie de la Nouvelle-France (1653). Denys, dans l'histoire qu'il publia (1672), nous apprend qu'il chassa plusieurs fois les Anglais des îles Brion et de la

Madeleine. Ces îles, concédées par le gouvernement anglais à sir *Isaac Coffin* et à sa lignée, dépendent de la province de Québec pour les fins politiques et judiciaires, et de l'Ile-du-Prince-Édouard pour la religion. On trouve dans ces parages 5,500 Acadiens, un couvent et quatorze écoles élémentaires.

Iles Saint-Pierre et Miquelon.—De toutes les possessions françaises au Canada, les petites îles Saint-Pierre et Miquelon, situées à peu de distance de la baie Fortune (Terre-Neuve), sont tout ce qui reste à la France depuis le traité de Paris. Ces îles sont le pied-à-terre des pêcheurs français des parages de Terre-Neuve. La population de l'île Saint-Pierre est d'environ 4,000 âmes ; celle de Miquelon, à peu près de 1,500. En été, il y a sur ces deux îles une population flottante de 12,000 à 15,000 personnes ; le gouverneur de ces contrées demeure à l'île Saint-Pierre.

LECTURE.—*Nous sommes restés Canadiens français.*—Pour conserver leur nationalité, les Canadiens français ont eu à passer par bien des péripéties et à soutenir des luttes acrimonieuses.

Quinze ans après la cession, Montgomery et Arnold, à la tête de colonnes américaines, vinrent assiéger la ville de Québec. Dans cette circonstance machiavélique, les Canadiens français auraient pu tourner le dos à l'Angleterre, mais ils ne le voulurent pas et préférèrent se rendre à l'appel du gouverneur Guy Carleton, pour soutenir au prix de leur sang le drapeau br tannique. Pendant que les Canadiens affrontaient les balles de l'ennemi,de nombreux marchands anglais, retirés sur la pointe de l'île d'Orléans et dans les campagnes environnantes de Québec, attendaient paisiblement l'issue du combat, pour crier selon le cas : *Vive le roi !* ou *Vive la ligue !*

Montgomery tué et le siège levé, les Anglais rentrèrent à Québec pour se livrer à leur négoce et s'emparer de toutes les positions lucratives.

Au lieu de tenir compte de la conduite loyale des Canadiens français dans la guerre déclarée par les États-Unis, ils cherchèrent par tous les moyens possibles à leur faire perdre leur religion et leur langue ; ils poussèrent même leur despotisme jusqu'à détenir dans les prisons les journalistes et les hommes politiques qui eurent le courage de soutenir nos droits.

Cette attitude inique n'empêchait cependant pas Bédard, au sortir de prison (1810), de dire, en face de la guerre américaine à la veille d'éclater, que " les Canadiens devaient faire tomber les préjugés de l'Angleterre, à force de loyauté et de sagesse." Pendant la guerre anglo-américaine, les Canadiens français, malgré les proclamations séduisantes de la Nouvelle-Angleterre, combattirent encore pour le soutien du drapeau britannique au Canada, et ne firent en cela que suivre les conseils éclairés du clergé et leurs propres sentiments.

Cette noble conduite n'empêcha pas les autorités anglaises d'ignorer nos droits. Les démêlés des subsides amenèrent les troubles de 1837-38, et le despotisme anglais conduisit plusieurs de nos plus vaillants patriotes à la potence ou à l'exil.

Trois ans après cette brutalité sanguinaire, les deux Canadas furent unis. Quoique la population du Bas-Canada fût beaucoup plus élevée que celle du Haut, les deux provinces eurent un nombre égal de représentants au gouvernement. Plus tard, quand l'accroissement fut plus considérable dans l'Ontario, la représentation devint alors proportionnelle à la population.

Tout l'avantage de la province de Québec, dans l'union des Canadas, fut de contribuer à payer une somme considérable pour empêcher la banqueroute de la province de l'Ontario.

A la suite de ces événements défavorables aux Canadiens français, la confédération arriva (1867). Cette forme de gouvernement, jetée sur des bases solides par des hommes d'État remarquables, a généralement donné satisfaction aux deux races.

Sans l'attachement des Canadiens français à la métropole, l'Angleterre n'aurait probablement pu conserver aucune possession dans l'Amérique septentrionale.

De ce qui précède, il ne faut cependant pas conclure que le Canada doit être uniquement anglais ou français. Il ne doit être ni l'un ni l'autre. Son autonomie est une confédération bilingue anglo-française, formée de deux nobles races. Les deux nationalités doivent conserver chacune leur mentalité, leurs droits réciproques et ne pas plus se confondre que les eaux de deux rivières, coulant l'une à côté de l'autre dans un même fleuve sans se mêler : c'est ainsi que l'ont toujours compris nos plus grands hommes d'État.

Les pires ennemis du peuple canadien seraient ceux qui voudraient l'unification de langue, de formation intellectuelle, de mœurs et de coutumes familiales.

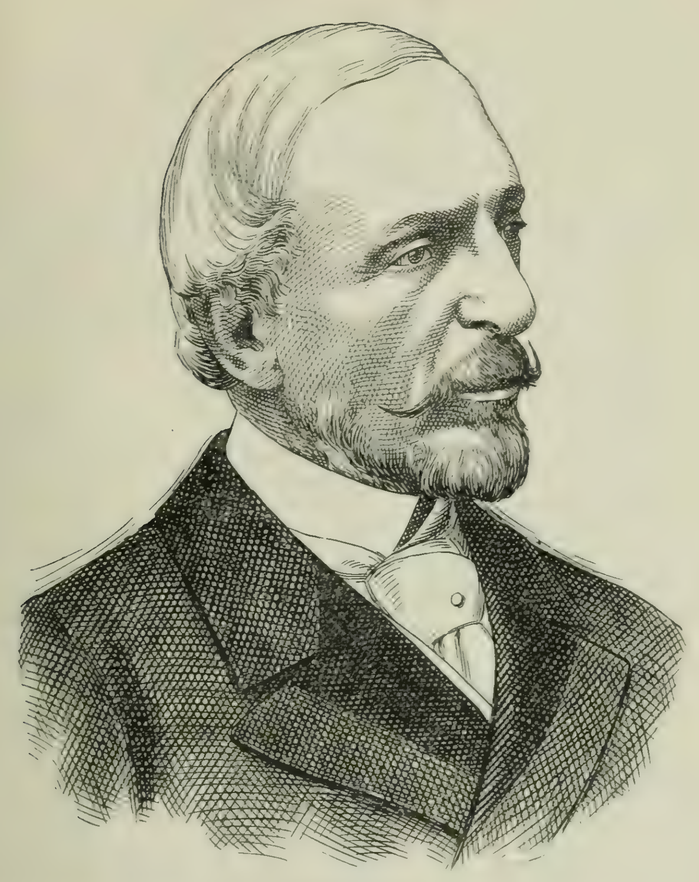
Les Canadiens français resteront attachés à l'Angleterre tant qu'ils se sentiront chez eux au Canada, et qu'ils auront la liberté de parler leur langue, de pratiquer leur religion, d'arborer leur drapeau et d'élever leurs enfants dans l'amour de leurs traditions religieuses et nationales.

CHAPITRE XVIII

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES

Les gouverneurs sous la Confédération.—Les lieutenants-gouverneurs de la province de Québec.—Premiers ministres du parlement fédéral.—Premier parlement fédéral.—Élections de 1872.—Le Pacifique-Canadien.—Traité de Washington.—Élections de 1886.—Tarif préférentiel britannique.—Traité de Qu'Appelle.—Conférence coloniale.—Noces de diamant de la reine Victoria.—Défaite des libéraux.—Tendances politiques.

Les gouverneurs sous la Confédération.—Les gouverneurs, sous la Confédération, depuis le vicomte Monck (1867) jusqu'à 1912, ont été sir *John Young* (1868), devenu, deux ans plus tard, lord *Lisgar ;* le comte *Dufferin* (1872), homme de science et de lettres



Lord Dufferin (1872-1878)

Homme d'État distingué, il sut par sa science et la sagessse de son administration gagner l'estime de toutes les classes de la société.

qui, par ses éminentes qualités et son habile politique, sut gagner l'estime des Canadiens des différentes origines ; le marquis de *Lorne* (1878), marié à la princesse *Louise*, fille de la reine Victoria ; le marquis de *Landsdowne* (1883) ; lord *Stanley* (1888) ; le comte d'*Aberdeen* (1893) ; lord *Minto* (1898) ; lord *Grey* (1904) ; son Altesse Royale le duc de *Connaught* (1911) ; son Excellence le duc de Devonshire (1916).

Les lieutenants-gouverneurs.—Sous la Confédération, la province de Québec a eu jusqu'à 1916, comme lieutenants-gouverneurs : sir N.-F. Belleau (1867) ; R.-E. Caron (1873) ; Luc Letellier de St-Just (1876) ; T. Robitaille (1879) ; L.-F.-R. Masson (1884) ; sir A.-R. Anger (1887) ; sir J.-A. Chapleau (1892) ; sir L.-A. Jetté (1898) ; sir C.-A.-P. Pelletier (1908) ; sir F. Langelier (1911) ; P.-E. Leblanc (1915).

Premiers ministres du parlement fédéral.—La période de la Confédération a eu, jusqu'à nos jours, comme premiers ministres, des hommes dont le prestige s'est exercé non seulement au Canada mais même dans la Grande-Bretagne. Au début, on remarque sir *John A. Macdonald*, chef du parti conservateur, dont le nom est lié à deux grands événements : la formation de la Confédération et la construction de notre premier chemin de fer transcontinental. L'adversaire politique de Macdonald fut *Alexander Mackenzie*, que l'on voit à la tête des libéraux de 1873 à 1878 : c'est en cette dernière année que Macdonald et son parti revinrent au pouvoir. Quatre courtes administrations, représentées par *John Abbott* (1891), sir *John Thompson* (1892), sir *Mackenzie Bowell* (1894), et sir *Charles Tupper* (1896), suivirent celle de Macdonald. La longue durée des conservateurs au parlement (1878-1896) se termina pour faire place au parti libéral, ayant à sa tête sir *Wilfrid Laurier*, qui donna une grande expansion au commerce du Canada. En 1911, le parti conservateur est revenu au pouvoir et a pour chef sir *Robert Borden*.

Premier parlement fédéral.—Lord Monck, gouverneur du Canada depuis 1861, fut le premier gouverneur général sous la Confédération (1867). Le premier parlement fédéral, ouvert le 6 novembre 1867, dura jusqu'au mois de mai 1868, avec une interruption de trois mois[1]. Sir John Macdonald, décoré du titre de chevalier de

1 Cette interruption fut accordée afin de permettre aux membres qui avaient deux mandats de pouvoir assister aux délibérations des législatures provinciales.



Duc de Connaught (1911-1916)

Le bonheur fait de paix, de calme et de repos,
A qui le devons-nous après la Providence ?
Si ce n'est à la fière et libre indépendance
Qui règne sous les plis de tes nobles drapeaux.

Louis Fréchette.

l'ordre du Bain (R. C. B.), pour la part active qu'il avait prise dans l'organisation de la Confédération, fut chargé de former le ministère, comprenant sept conservateurs et six libéraux. Le sénat se composa d'un nombre égal de conservateurs et de libéraux. Les délibérations de la chambre roulèrent sur l'organisation des départements fédéraux, les tarifs des douanes, les règlements de la milice et du service postal, l'acquisition du territoire du Nord-Ouest et la question des chemins de fer.

Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse s'élevèrent contre le principe des députés fédéraux munis en même temps d'un mandat pour la législature provinciale, et réussirent à abolir cet état de choses. Plus tard, le Québec et l'Ontario suivirent cet exemple. En 1872, un acte du gouvernement mettait un terme à cette double représentation. Le ministère fut appuyé par une forte majorité dans cette session. L'opposition, ayant pour chef *Alexander Mackenzie*, n'était pas encore bien organisée.

Élections de 1872.—Le premier parlement, sous la Confédération, s'ouvrit dans le calme et l'espérance et se termina dans l'agitation et l'inquiétude. Il y eut des élections en 1872. Le ministère de Macdonald triompha, quoique en minorité dans la province de l'Ontario ; il perdit aussi quelques voix dans la province de Québec. Sir Georges-Étienne Cartier fut battu dans la division est de Montréal, par *L.-A. Jetté*, le chef du parti national. Cartier rentra au parlement, grâce à *Louis Riel*, qui lui céda le comté de Provencher, au Manitoba. Parmi les jeunes députés, on remarquait *Honoré Mercier*, qui devait tant se distinguer dans sa carrière politique ; *Wilfrid Laurier* et *Adolphe Chapleau*, deux autres Canadiens français appelées aussi à briller par leur éloquence dans les parlements. Messieurs *Mackenzie* et *Blake* marchaient à la tête des députés libéraux de l'Ontario. Quand la loi abolisant le double mandat fut passée (1872), ils renoncèrent à leurs portefeuilles provinciaux pour se lancer dans l'arène fédérale. L'administration de la province de l'Ontario fut confié à *Mowat*, qui, par son habileté, se maintint au pouvoir pendant près d'un quart de siècle.

Le Pacifique-Canadien.—La tâche la plus considérable du parlement fédéral, depuis la Confédération, a été l'affaire de la construction du Pacifique-Canadien, premier chemin de fer transconti-

nental de l'est à l'ouest. On a vu (P. 556) que la Colombie-Britannique était entrée dans la Confédération à condition que cette gigantesque entreprise commençât dans deux ans (1871). La charte fut accordée à la compagnie du *Chemin de fer du Pacifique-Canadien* (*Canadian Pacific Railway Company*).

L'affaire marchait bien lorsque M. Lucius-L. Huntingdon, membre du parti libéral, accusa en pleine chambre le gouvernement d'avoir vendu le contrat de la construction de ce chemin de fer à sir Hugh Allan et à ses amis, parmi lesquels se trouvaient plusieurs hommes des États-Unis, moyennant une somme considérable destinée aux élections. L'accusation, soumise à un comité, n'amena aucun résultat. Le délai apporté à trancher la question augmentait les soupçons et fortifiait le parti opposé. Un second comité, nommé par le gouverneur général, au lieu d'examiner la cause, se contenta d'exposer simplement les faits recueillis, devant les membres du parlement. A la suite de vifs débats, Macdonald prévoyant la chute du gouvernement si la chose était mise au vote, donna sa démission. Le chef de l'opposition, Alexander Mackenzie[1], fut chargé de former un nouveau ministère (1874). Pendant ce temps, la compagnie résilia sa charte et la Colombie-Britannique se trouva grandement désappointée. Mackenzie, convaincu que le nouveau gouvernement ne pourrait tenir la promesse du ministère précédent, proposa de construire la voie ferrée graduellement, à mesure que les ressources du pays le permettraient. La Colombie se prononça énergiquement contre ce procédé, insista sur la promesse qui lui avait été faite, et envoya même une députation à Londres pour protester au bureau colonial contre le délai en perspective. Afin de résoudre la difficulté, le secrétaire lord *Carnarvon*, proposé et accepté comme arbitre, fit consentir le gouvernement à construire sans retard un chemin à wagons selon le projet conçu, à poser une ligne télégraphique le long de ce chemin, et à compléter, en 1890, la voie du Pacifique jusqu'au lac Supérieur, où se ferait la jonction avec les voies des États-Unis et les steamers canadiens. Le délai du gouvernement Mackenzie soumit à une rude épreuve la loyauté de la Colombie et lui attira d'abondantes compensations pécuniaires.

---

1 Mackenzie était un homme de caractère, de principe et d'une grande culture intellectuelle. Il resta au pouvoir, avec une forte majorité, jusqu'en 1878.

Les conservateurs, rejetés du pouvoir à cause du scandale du Pacifique, ne restèrent pas oisifs ; deux ans après cet échec, avant les élections, on vit sir John A. Macdonald devenir l'avocat de la politique nationale, qui consistait à protéger nos industries et à en créer de nouvelles. Une baisse considérable dans l'activité industrielle et commerciale avait alors diminué les revenus du Canada. Le gouvernement, en face d'un déficit toujours croissant, depuis 1870 jusqu'à 1880, proposa de hausser le tarif des droits d'entrée sur les produits étrangers, donnant par là même une impulsion au développement industriel du pays[1]. Les conservateurs adoptèrent pour mot d'ordre : *Le Canada aux Canadiens.* Les élections roulèrent sur la question de protection et du libre échange. Les libéraux se montraient en faveur du libre-échange, tandis que les conservateurs se prononçaient pour un tarif protecteur. Les derniers arrivèrent de nouveau au pouvoir. Sir John-A. Macdonald remplaça Mackenzie (1878).

Sous la nouvelle administration, sir John-A. Macdonald s'occupa du transcontinental dont il confia la construction à un syndicat de capitalistes, portant le nom de compagnie du Pacifique-Canadien. Deux des principaux actionnaires de cette compagnie étaient M. *Georges Stephen*, marchand de Montréal, et M. *Donald-A. Smith*, fonctionnaire de la compagnie de la Baie-d'Hudson, tous les deux avantageusement connus aujourd'hui sous les titres de lord *Mount Stephen* et lord *Strathcona et Mount-Royal.* Cet immense réseau devait être terminé en 1891. Deux équipes, une à chaque extrémité, se mirent au travail et le poussèrent avec une telle activité qu'elles se rencontrèrent dans les montagnes Rocheuses, cinq ans avant l'échéance du terme. Lord Strathcona posa le dernière *cheville* en novembre 1885.

Le Pacifique-Canadien eut pour bon effet de favoriser le commerce et de cimenter l'union entre les populations, de l'est à l'ouest de la Confédération[2].

---

1 Dans la seule province de Québec, 149 manufactures ou maisons de gros disparurent, 92 faillirent, et 3 banques tombèrent.

2 Il y eut d'énormes difficultés à vaincre pour la construction du Pacifique-Canadien. La section au nord du lac Supérieur employa au moins 10,000 hommes et 3,000 chevaux. Trois cents milles de cette voie ferrée sont percés dans le roc vif des montagnes Rocheuses. On y remarque aussi plusieurs tunnels, des centaines de ponts et de nombreux canaux souterrains pour faire dévier le cours de quatorze ruisseaux profonds. Le Pacifique-Canadien, mesurant 3,243 milles de longueur, a coûté $150,101,923. Sur cette somme, le gouvernement du Canada a payé $62,604,535.

Traité de Washington.—Le traité de Washington, négocié dans la ville de ce nom par des représentants des États-Unis, du Canada et de l'Angleterre, régla les différends qui existaient entre les deux nations au sujet des pêcheries, des Féniens, de l'Alabama et des frontières (1871).

Par l'abrogation du traité de réciprocité, les Américains perdirent le droit de pêche à Terre-Neuve et dans le golfe Saint-Laurent, à cause de certains règlements qu'ils n'observaient pas. Les États-Unis durent alors payer à l'Angleterre une indemnité de $500, 000[1]. Selon la volonté de l'Angleterre, le Canada renonça à ses réclamations auprès des États-Unis, pour les dommages causés par les Féniens. Quant à l'*Alabama*, vaisseau britannique qui avait balayé des mers le commerce américain, l'Angleterre fut condamnée par un tribunal d'arbitres de diverses nations, réunis en Suisse, à payer aux États-Unis $15,000,000 de dédommagement.

Élections de 1886.—Des élections eurent lieu dans toutes les provinces, en 1886. Celles de Québec soulevèrent une tempête d'agitations politiques, à cause de la pendaison de Riel[2]. Le gouvernement Ross-Taillon fut renversé ; Mercier, à la tête du parti national, arriva au pouvoir. Dans les autres provinces, presque tous les mêmes députés furent réélus.

L'exécution de Riel occasionna aussi des récriminations aux élections fédérales (1887) ; le parti conservateur put tout de même se maintenir au pouvoir.

Tarif préférentiel britannique.—En 1897, le Canada accordait une réduction douanière de $\frac{1}{8}$ sur les importations venant de pays dont le tarif favorisait les produits canadiens. Cette préférence, fixée à $\frac{1}{4}$ du tarif ordinaire, s'éleva à $\frac{1}{3}$ en 1900. Cette réciprocité de tarifs fut remplacée, en 1906, par un tarif préférentiel pour les produits de la Grande-Bretagne importés au Canada. Un nouvel acte, passé en 1907, altéra cette disposition en fixant un droit spécifique ou *ad valorum* sur chaque article britannique sujet aux droits.

Ce tarif est divisé en trois colonnes : 1° le tarif préférentiel britannique ; 2° un tarif intermédiaire dont les taux sont plus bas

1 Le traité de Washington, concernant les pêcheries de Terre-Neuve et du golfe Saint-Laurent, fut mis de côté par les États, en 1888.

2 Chef des Métis au Nord-Ouest lors des troubles de 1870 et de 1885.

que ceux du tarif général et plus élevés que ceux du tarif préférentiel britannique : c'est un instrument de négociation ; 3° un tarif général.

En 1904, des droits supplémentaires furent imposés sur les articles exportés au Canada, à un prix moindre que le prix sur le marché du pays protecteur.

Traité de Qu'Appelle.—En 1874, le traité de *Qu'Appelle* fut signé par les Indiens du sud de la Saskatchewan et le gouvernement canadien. Les Indiens abandonnaient ainsi un immense territoire à condition de recevoir de grandes réserves et des présents annuels. Le traité de Qu'Appelle ouvrit la porte à la colonisation du Nord-Ouest, et un flot d'immigrants, encouragés par le gouvernement, vinrent s'établir en cette contrée. Pour maintenir l'ordre dans ces régions lointaines, des magistrats furent nommés et la police à cheval établie.

Conférence coloniale.—L'événement politique le plus considérable depuis la Confédération est peut-être la conférence coloniale tenue à Ottawa, en 1894. Les gouvernements coloniaux de la Nouvelle-Galles du Sud, de la Colonie du Cap, de la Nouvelle-Zélande, du Victoria, du Queensland et du Canada avaient leurs représentants. Le but principal de cette imposante réunion était de favoriser le commerce et de consolider l'union entre les colonies et l'empire britannique. Un des résultats de l'assemblée fut d'établir une ligne télégraphique entre le Canada et l'Australie, complétant le câble entièrement britannique. Le Canada, l'Australie et la Grande-Bretagne se partagèrent les dépenses de cette grande entreprise. En 1902, sir *Sandford Fleming*, d'Ottawa, transmettait d'Australie, par le câble du Pacifique, un télégramme de félicitations au gouverneur général du Canada.

Les noces de diamant de la reine Victoria (1897).—Le soixantième anniversaire de l'avènement au trône de la reine Victoria provoqua partout le plus vif enthousiasme et contribua à resserrer les liens des colonies avec la Grande-Bretagne.

En cette occasion, les premiers ministres de toutes les colonies se rendirent à Londres, et se réunirent pour conférer sur les intérêts du commerce intercolonial. La construction de la voie du Pacifique-Canadien exerça beaucoup d'influence sur l'expansion du Canada, et augmenta considérablement l'importance de l'empire britannique.

Le transcontinental et les lignes de steamers sur l'Atlantique et le Pacifique établissaient entre la Grande-Bretagne, l'Australie et



La reine Victoria (1837-1901)

“ Pour le peuple, en effet une aurore avait lui.
Tu dis : Le souverain, ce n'est pas moi, c'est lui !
Et pour maintenir l'équilibre,
Tu mis dans le plateau le livre de la loi,
Sachant qu'on n'est jamais grande reine ou grand roi
Qu'en régnant sur un pays libre.” LOUIS FRÉCHETTE.

les Indes une route qui, dans une guerre avec une puissance orientale, deviendrait d'un inestimable secours pour l'empire britannique.

Le tarif de deux sous l'once pour les lettres, obtenu par sir *William Mulock* et adopté aujourd'hui par toutes les possessions britanniques, contribua puissamment encore à augmenter le prestige de l'Angleterre.

Défaite des libéraux.—Le gouvernement libéral, qui était au pouvoir depuis 1896, fut renversé dans les élections du 21 septembre 1911. Le chef de la nouvelle administration fut sir *R. Borden,* qui remplaça alors sir Wilfrid Laurier.

Deux grandes questions furent chaudement débattues dans la campagne électorale : la réciprocité douanière entre le Canada et les États-Unis[1], et la marine de guerre, déjà en voie de formation, avant que le gouvernement eût consulté le peuple. En général, l'est du Canada était opposé à la réciprocité et plus ou moins sympathique à la marine de guerre, tandis que la majeure partie de l'ouest, à part la Colombie-Anglaise, voulait la réciprocité et s'opposait à la marine de guerre.

L'Ontario, considérablement influencé par des préjugés religieux relatifs au décret papal " Ne Temere ", chercha à se défaire d'un premier ministre catholique.

A l'ouverture des chambres, la majorité des conservateurs sur les libéraux était d'environ cinquante membres, c'est-à-dire qu'elle se trouvait à peu près égale à celle des libéraux sur les conservateurs, avant l'élection.

Les nationalistes, puissamment représentés par le tribun *Henri Bourassa,* contribuèrent beaucoup à diminuer le nombre des représentants libéraux dans la province de Québec.

Tendances politiques.—Depuis un bon nombre d'années, les membres du parlement sont divisés en deux partis, les *conservateurs* et les *libéraux.* Le parti opposé à celui qui est au pouvoir s'appelle l'opposition. Les idées politiques de celle-ci sont presques toujours en conflit avec celles du parti au pouvoir. En général, le but de l'opposition est de se rendre populaire et de se substituer au parti qui gouverne. C'est ainsi qu'on a vu les conservateurs subir une défaite en

1 Laurier proposait des changements dans le tarif sur un certain nombre d'articles—pas la réciprocité (B. Sulte.)

1874 par suite de ce qu'on a appelé *le scandale du Pacifique*, et en 1878 reconquérir le pouvoir en adoptant le tarif de protection.

Trois questions, souvent débattues au Canada par nos journalistes, nos publicistes et nos hommes politiques, ont été l'*indépendance*, l'*annexion aux États-Unis* et surtout aujourd'hui l'*impérialisme*.

Indépendance.—Depuis la cession (1760), la question d'*indépendance* a toujours été le rêve d'éminents hommes d'État. Le grand Papineau songeait à faire du Canada une république sur les bords du Saint-Laurent. Plus tard, sir John Macdonald se montra favorable à l'indépendance. Il est vrai que les rapides développements du pays pourraient nous assurer bientôt notre autonomie ; mais si nous étions indépendants, n'aurions-nous pas à craindre d'être conquis ou tout au moins écrasés par les États-Unis ? D'ailleurs, il est très avantageux pour un jeune pays d'être sous l'aile protectrice d'une grande nation qui lui est une garantie du maintien de ses droits et une assurance pour sa prospérité. Si le Canada était indépendant, il perdrait l'appui de la puissante Angleterre et se priverait probablement des traités favorables au développement de son commerce et de son industrie. Notre alliance à l'Angleterre a plus d'importance pour nous que pour elle.

Annexion.—D'après le courant des idées et les apparences des choses, l'annexion du Canada aux États-Unis ne pourrait guère se produire que par une conquête. L'accroissement rapide de la population canadienne rend de moins en moins certain ce résultat. Il semble que les deux grands états sont appelés à former deux nations différentes, et à jouer chacune le rôle qui lui convient par rapport à la démocratie.

Le génie des deux races étant peu compatible, les Canadiens français, à cause de leur petit nombre, seraient bientôt à la remorque de la grande république, et, par la force des circonstances, perdraient graduellement leur langue, leurs usages et leur nationalité. La nation la plus nombreuse jouerait aussi le rôle prépondérant dans le gouvernement. Que deviendraient alors nos droits conquis en Angleterre par les luttes courageuses et habiles de nos hommes d'État ? Tout serait perdu. Les Canadiens disparaîtraient comme nation et l'oubli deviendrait leur tombeau. Au sujet de l'annexion, sir Étienne-Pascal Taché, premier ministre du Canada (1856-57 et 1864-65), disait : " Si jamais le drapeau anglais cessait de flotter sur le Canada,

le dernier coup de canon pour le défendre serait tiré par un Canadien français."

Impérialisme.—Dans les temps actuels, des Canadiens éminents se déclarent en faveur de l'impérialisme. Il faut remarquer que les colonies anglaises jouissent d'une autonomie presque entière, en participant aux négociations diplomatiques qui affectent leurs intérêts. Depuis 1900, aucun traité politique concernant le Canada n'a été conclu sans son consentement. A la demande de M. Laurier, en 1907, le gouvernement impérial consentit à ce que le traité de commerce franco-canadien fut négocié exclusivement par des hommes d'État canadiens : MM. *Fielding* et *Brodeur*[1]. D'ailleurs, dans l'impérialisme comme dans les besoins de la société, le bien général prime le bien particulier ; or, d'un côté on verrait les autorités impériales s'occuper beaucoup plus des intérêts de l'Angleterre que de ceux des pays subalternes de l'Empire; d'un autre côté, comme charité bien ordonnée commence par soi-même, les pays subalternes, ne voulant pas être dupes de l'Empire, chercheraient avant tout leur prospérité. Mais comme le parti le plus fort l'emporte sur le plus faible, il est bien permis de conclure que les Canadiens verraient plus d'une fois leurs intérêts frustrés, et sous plusieurs rapports, leur prospérité devenir inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui.

LECTURE.—*L'amour de la patrie.*

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère !

C'est toujours avec bonheur que nous nous rappelons le coin de terre où nous sommes nés, son site plus ou moins pittoresque, l'église de notre première communion, l'école de nos jeunes années et ces mille petits riens restés gravés dans notre cœur ; eh bien ! c'est en ce coin de terre agrandi, avec tous ses charmes et ses souvenirs attachants, que consiste la patrie.

Le vrai patriotisme n'est pas tant dans l'amour du sol que dans l'amour du passé, le respect des générations qui nous ont précédés.

C'est la cendre des morts qui créa la patrie. (Lamartine.)

En effet, les espérances et les épreuves communes de nos ancêtres pour le développement de notre colonie, leurs conquêtes morales, sociales et politiques, leurs hauts faits militaires, leurs luttes pour nous assurer les droits garantis par le traité

---

1 L'honorable Louis-Philippe Brodeur naquit à Belœil en 1862 et fit ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe. Après avoir collaboré à plusieurs journaux, il fut d'abord élu député, puis président de la chambre des communes. Devenu ministre du revenu de l'intérieur en 1904, il fut nommé ministre de la marine et des pêcheries en 1906. Depuis 1911, il remplit les fonctions de juge de la Cour Suprême.

de Paris (1763), sont les choses qui constituent le véritable patriotisme. N'oublions pas que la race française au Canada, commencée avec Champlain, ne s'est pas arrêtée au désastre de 1760, mais qu'en passant par de désespérantes péripéties, elle s'est accrue considérablement et a su conserver au milieu de citoyens saxons la caractéristique de sa nationalité.

Quel passé glorieux n'avons-nous pas à saluer ! Nous trouvons l'héroïsme du dévouement et du désintéressement personnel dans les fondateurs, les missionnaires et les premières religieuses de la colonie :

O notre histoire, écrin de perles ignorées ! (Fréchette.)

Combien est éloquente la voix de nos champs de bataille ! Les noms du Long saut et de Carillon font vibrer les cordes de notre patriotisme le plus pur. Les vaillants défenseurs de notre colonie aimaient à chanter souvent ce refrain rendant si bien les aspirations de leur noble bravoure :

Mourir pour la patrie est le sort le plus beau !

Sous la domination anglaise, les courageux et obstinés défenseurs de notre foi, de nos droits et de notre doux parler français ont aussi acquis bien des droits à notre reconnaissance. Ne dirait-on pas, vraiment, que tous ces grands patriotes avaient pris pour devise ces deux vers de Gresset :

Vous n'êtes point à vous : le temps, les biens, la vie,
Rien ne vous appartient, tout est à la patrie.

Les moyens les plus efficaces pour le développement du patriotisme sont l'étude de l'histoire et de la géographie nationales. Cette étude démontre les liens sacrés qui attachent le présent au passé, réveille le souvenir trop souvent assoupi de nos gloires et de nos malheurs, nous rappelle que nous sommes membres d'une grande famille à l'âme fière et généreuse, et nous fait voir quelle honte ce serait pour les fils de tels pères de lâchement dégénérer : noblesse oblige !

La vue du drapeau national est un autre ferment de patriotisme. Ce sublime haillon qui clapote au vent, aux jours solennels des fêtes nationales, est l'âme de la patrie. Sous ses plis d'azur, de pourpre et de neige, se trouve la nation avec son histoire, sa fierté, ses lois et ses traditions.

Popularisons notre chant national : ses stances vives et animées ont un parfum de poésie qui charme l'imagination et réchauffe nos sentiments patriotiques.

———

CHAPITRE XIX

ÉVÉNEMENTS CIVILS (1867-1917)

Assassinat de Thomas D'Arcy McGee.—Mort de sir Georges-Étienne Cartier.—Enterrement de Guibord.—Les orangistes à Montréal.—Mort de sir John-A. Macdonald.—Mort de sir John Thompson.—Fêtes jubilaires de l'université Laval de Québec.—Mort de la reine Victoria.—Troisième centenaire de Québec.

Assassinat de Thomas D'Arcy McGee.—Le 7 avril 1868, la lugubre nouvelle de l'assassinat de *Thomas D'Arcy McGee*, à Ottawa, se répandit dans toutes les provinces. McGee, l'un des pères de la Confédération, était un grand homme d'État, un historien accrédité, un poète distingué et l'un des plus brillants orateurs de langue anglaise au Canada. Une heure environ avant sa mort, il prononçait à la chambre des communes un vibrant discours dans lequel il attaquait le soulèvement injustifiable des Féniens (1866). Aussitôt la séance terminée, il fut lâchement assassiné à la porte de l'hôtel où il résidait. Un fénien, soupçonné du crime, fut arrêté, accusé, trouvé coupable et conduit à la potence. De pompeuses cérémonies funèbres, montrant bien l'estime dont jouissait cet habile politicien, eurent lieu à Ottawa et à Montréal[1].

Mort de sir Georges-Étienne Cartier.—Sir *Georges-Étienne Cartier*, l'un des pères de la Confédération, mourut à Londres en 1873. Sa carrière politique dura près d'un quart de siècle. Son alliance avec sir John-A. Macdonald contribua beaucoup au succès du grand chef conservateur. Sans avoir de brio dans l'éloquence, ni le talent magique de la parole, ni l'astuce politique, Cartier avait l'esprit profond, pénétrant, convaincant et le caractère énergique, persévérant, qui font le grand homme d'État. Il contribua puissamment à l'abolition de la tenure seigneuriale, à la codification des lois civiles et à la construction de l'Intercolonial.

L.-O. David dit de Cartier que "l'histoire rendra hommage à son désintéressement personnel, à son amour du travail, à sa volonté inflexible, à son activité infatigable, à son esprit vif, perspicace et

1 Le gouvernement fédéral est en voie d'élever un monument à l'honorable D'Arcy McGee.

pratique, à sa loyauté envers ses amis, à son désir sincère d'être à son pays, à l'énergie qu'il déploya plus d'une fois pour protéger sa province et sa nationalité, à ses efforts constants et souvent couronnés de succès pour assurer le progrès matériel du pays "[1].

Les restes mortels de ce grand patriote furent transférés à Montréal aux frais du gouvernement, et ses funérailles eurent un caractère vraiment imposant[2].

Enterrement de Joseph Guibord.—En 1875, l'évêque de Montréal, Mgr Bourget, refusa l'autorisation d'inhumer la dépouille mortelle d'un nommé Guibord[3], dans le cimetière catholique, où la famille avait un terrain. Cette attitude occasionna un procès émouvant entre la veuve Guibord, la fabrique de Notre-Dame et les autorités religieuses. Les tribunaux civils se prononçèrent en faveur de la plaignante. Cette affaire lamentable eut du retentissement dans tout le pays et souleva l'indignation des catholiques. Depuis, la législature a voté une loi pour obvier à ces difficultés.

Les orangistes à Montréal.—En 1877, les orangistes de diverses parties du Canada—de l'Ontario surtout—décidèrent de marcher processionnellement dans les rues de Montréal, où ceux de leur société étaient peu nombreux, et d'y faire une démonstration que les catholiques considéraient comme une provocation insultante que rien n'excusait. Les esprits étaient montés de part et d'autre. En cette circonstance, M. Beaudry, maire de Montréal, s'attira l'admiration de tous les amis de l'ordre par l'habilité et la fermeté qu'il déploya. Le matin du 12 juillet, jour fixé pour la démonstration, il se rendit au lieu où la procession devait s'organiesr. Il y resta tout le jour, prêt à faire arrêter les premiers fauteurs de désordre. Les orangistes renoncèrent à leur projet fanatique.

Mort de sir John-A. Macdonald.—L'honorable sir John-A. Macdonald[4], premier ministre au fédéral, s'éteignit le 6 juin 1891.

---

1 *Histoire du Canada depuis la Confédération* (1867-1887), p. 68.

2 La patrie reconnaissante s'occupe d'élever un monument à sir Georges-E. Cartier. La pose de la pierre angulaire a eu lieu le 2 septembre 1913, en présence des notabilités du pays et d'une foule considérable. Plus de $100,000 ont été souscrits pour ce monument, l'œuvre de G. W. Hill, sculpteur canadien. Cartier avait déjà un monument à Ottawa, près des édifices parlementaires.

3 *Guibord* persista à rester membre de l'Institut canadien, condamné par l'évêque; il mourut sans s'être réconcilié avec l'Églse.

4 Sir John-Alexander Macdonald, né à Glasgow en 1815, vint très jeune au Canada, où il a fait une si brillante carrière.

Entré dans le barreau en 1835, élu député en 1844, il demeura plus de quarante ans dans la politique, s'initia à tous ses rouages et devint plusieurs fois premier ministre. Son parti, que fit tomber l'affaire du *Pacifique-Canadien* en 1873, se releva en 1878. Macdonld, très attaché au pouvoir, aima singulièrement son pays, pour lequel il entrevoyait un glorieux avenir. Des monuments ont été érigés à Ottawa, à Montréal et à Toronto, pour perpétuer la mémoire de ce grand homme politique.

Mort de sir John Thompson.—Dans l'automne de 1894, sir John Thompson, premier ministre au fédéral, passa en Angleterre, alla ensuite visiter Paris, Rome et revint à Londres pour assister à la convention relative à l'affaire de Béring. Le matin même de son arrivée à Windsor, il fut présenté à la reine. Sa Majesté l'invita à prendre avec d'autres convives un goûter au palais royal. Au commencement du repas, Thompson s'affaissa, et, malgré les soins du médecin, expira peu de temps après. La nouvelle de cette mort soudaine terrifia tout l'empire britannique. La reine, voulant rendre au défunt des honneurs princiers, ordonna qu'un vaisseau de guerre le ramènerait dans sa patrie. Halifax lui fit des funérailles imposantes.

Fêtes jubilaires de l'université Laval de Québec.—En 1902, l'université Laval célébrait le cinquantenaire de sa fondation. Il y eut trois jours de fêtes solennelles (23, 24 et 25 juin). Plus de quinze cents anciens élèves, accourus de partout, y assistaient. On y voyait figurer ceux qui dans le clergé et la magistrature exercent en notre pays une action prépondérante et décisive sur notre vie nationale. Des délégués représentaient les universités protestantes du Canada et des États-Unis. Si les universités de sectes dissidentes diffèrent d'opinion sur les matières religieuses, elles peuvent bien s'entendre et fraterniser loyalement sur le terrain des recherches purement scientifiques.

La France était dignement représentée par M. Thamin, recteur de l'université de Rennes. Le premier jour, une grande procession se déroula dans les rues de Québec. Laval s'était uni à la société de Saint-Jean-Baptiste, qui, en ce même jour, célébrait ses noces de diamant : le patriotisme et la science se donnaient la main. Les professeurs de l'université, revêtus de leurs toges violettes, bleues, rou-

ges ou vertes, recueillirent d'enthousiastes ovations. La procession se termina sur la terrasse Frontenac, près du monument de Champlain, où fut célébrée la messe à laquelle assistaient au moins 30,000 personnes. Un immense panorama s'offrait aux yeux des spectateurs. En face, l'île d'Orléans, brillante comme une émeraude au milieu des ondes bleues du fleuve. Au sud, les falaises escarpées et les pentes adoucies de Lévis où nichent d'élégantes villas. Au nord, Charlesbourg, Limoilou et la superbe côte de Beauport, avec leurs lignes de maisons blanches dominées par les sombres cimes dentelées des Laurentides, qui s'estompent sur l'azur du ciel. Ces décors enchanteurs évoquaient un monde de noms glorieux. Un éloquent discours fut prononcé sur " la vocation de la race française en Amérique "[1]. Le soir, il y eut dans la salle académique de l'université un grand concert, qui fut l'avant-goût des fêtes splendides du lendemain.

C'est le 24 juin. Une messe solennelle est célébrée à la basilique. Il y a sermon de circonstance. L'orateur[2] démontre brillamment le rôle assigné par la Providence à l'université Laval sur la terre du Canada. Un magnifique banquet suit la cérémonie de l'église. La conversation des convives est animée :

> De nos émois d'enfant, le lointain souvenir
> Nous est fidèle encore en dépit des années[3].

De nombreux discours sont prononcés par les voix les plus autorisées. Celui de M. Thamin provoque une ovation. Il dit que pour lui le Canada est plein de grandeur et de poésie. Québec l'enchante. Ses horizons si beaux lui représentent—mais agrandis—ceux de sa chère Bretagne. La journée se clôture par un superbe concert. " *Le Paradis perdu* " de Théodore Dubois est exécuté avec succès par un chœur nombreux d'anciens élèves, soutenu d'un puissant orchestre.

Ces fêtes incomparables ne devaient pas se terminer sans accorder un souvenir à ceux que la mort avait moissonnés : c'est ce qui eut lieu le troisième jour (25 juin). Un service pour les professeurs et les élèves défunts fut célébré dans la chapelle du séminaire. Le soir, il

---

1 Le prédicateur était Mgr L.-A. Paquet, alors professeur de théologie à l'université Laval.

2 Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal.

3 Sully Prud'homme.

y eut une dernière réunion dans les salons et les jardins de l'université Musique, illuminations, feux d'artifice, rien ne manquait :

..................Mille et mille fusées,
S'élançant vers les cieux ou droites ou croisées
Firent un jour nouveau..............[1]

Enfin, l'heure de la séparation était sonné ; chacun emportait dans son cœur le meilleur souvenir des fêtes jubilaires auxquelles il avait assisté :

Un souvenir heureux est peut-être sur la terre
Plus vrai que le bonheur[2].

Mort de la reine Victoria.—*Victoria,* reine de la Grande-Bretagne et impératrice des Indes, s'éteignit en 1901, âgée de quatre-vingt-deux ans, après en avoir passé glorieusement soixante-quatre sur le trône. Sous son règne, notre politique s'est améliorée en nous donnant la Confédération ; l'industrie, favorisée par la vapeur et l'électricité, le commerce, par les paquebots et les chemins de fer, ont fait des progrès merveilleux ; les écoles se sont multipliées et l'instruction populaire s'est répandue jusque dans les campagnes les plus reculées ; l'esclavage ne fait sentir sa griffe nulle part, et la religion jouit d'une liberté qui n'est surpassée dans aucun pays.

C'est encore sous son règne que l'on vit la Grande-Bretagne ouvrir des comptoirs dans toutes les parties du monde, et sa marine marchande devenir la reine des mers.

Son fils, le prince de Galles, lui succéda sous le nom d'Édouard VII. Son couronnement solennel eut lieu à l'abbaye de Westminster, le 9 août 1901.

La même année, le prince et la princesse de Galles, les futurs héritiers du trône, visitaient le Canada ; dans les principales villes où ils passèrent, ils furent accueillis par des ovations enthousiastes.

---

1 Pierre Corneille.

2 Musset.



Le roi Édouard VII (1901-1910)

" Lève les yeux, c'est là, sous ces hauts bastions,
Qu'en un jour fatidique on vit deux nations,
Aux lueurs du canon qui gronde,
Dans ce vas'e champ, clos aux merveilleux décors,
Ainsi que deux géants s'étreindre corps à corps,
Pour changer la carte du monde."

LOUIS FRÉCHETTE.

En mai 1910, Édouard VII s'éteignit à Londres, emportant dans sa tombe les regrets de tous ses sujets. Le prince de Galles, son fils, lui succéda sous le nom de Georges V.[1].

Troisième centenaire de la fondation de Québec.—En juillet 1908, Québec, la vieille capitale du Canada, fondée par Samuel de Champlain, commémorait en de grandioses réjouissances, le troisième centenaire de sa fondation.

A la Sorbonne—Paris—en présence des délégués du gouvernement canadien, et à Honfleur, d'où Champlain était parti, on célébrait aussi la mémoire de l'illustre fondateur. Mais l'épopée de l'une des plus belles pages de l'histcire de France s'arrêtait brusquement à l'inqualifiable traité de Paris (10 fév. 1763), le jour où d'un trait de plume fatal, Louis XV et Choiseul livraient le Canada aux Anglais.

Cette date mémorable vit le drapeau de l'altière Albion remplacer celui de la France. Malgré cela, le récit épique de notre histoire nationale s'est continué et notre race a su lutter vaillamment pour maintenir sa langue et sa religion, ses mœurs et son génie. Tout en étant de loyaux sujets anglais, les Canadiens sont restés français de cœur, et la libérale Angleterre ne s'en montre pas jalouse.

Les fêtes de l'ancienne capitale du Canada ont mis en lumière et fait acclamer d'un bout du monde à l'autre les noms illustres de Québec et de Champlain.

Pendant douze jours, brillants d'éclat et débordants de gaîté gauloise, la vieille cité, avec ses arcs de triomphe et ses façades de maisons enjolivées de guirlandes, présentait un aspect féerique. La foule délirante, parcourant les rues en chantant l'air national *O Canada*, offrait un charme séducteur. La représentation des grands faits de notre histoire par des spectacles donnés sur les plaines d'Abraham, séduisit les yeux des spectateurs, captiva leur admiration et provoqua l'enthousiasme des étrangers peu au courant des fastes émouvants de la fondation de notre colonie. La présence de l'héritier du trône, de délégués spéciaux des différents pays, d'un corps de quinze à vingt mille hommes de troupe ; la vue d'une flotte lançant de fulgurantes irradiations nocturnes et les éblouissantes illuminations

1 Sous Georges V, la formule du serment que le roi doit prêter à son avènement au trône fut amendée par un acte du parlement (1911). La nouvelle formule ne contient plus, comme la première, des choses injurieuses contre l'Église catholique et ses croyances.



Le roi Georges V (1910..)

" La grande loi qui veut que tout meure et renaisse
A fait revivre ici, radieux de jeunesse,
D'ardeur et de virilité,
Un peuple fier d'avoir, en ses veines vivaces,
Le sang chaud et fécond des deux plus fortes races
Dont s'honore l'humanité."

LOUIS FRÉCHETTE.

de la ville et des environs rappelèrent les splendeurs des jours de fête à Versailles, sous Louis XIV.

La brillante note intellectuelle était donnée par les séances littéraires de la Société Royale. Le passé était évoqué surtout par la reconstitution du *Don de Dieu* et de l'*Abitation de Québec.*

La religion de nos pères, précieusement gardée par leur lignée reconnaissante, avait sa part. Une messe solennelle, célébrée sur les plaines d'Abraham, laissait un souvenir profond et inoubliable.

Au milieu de ces fêtes purement canadiennes-françaises, où il n'y avait d'anglais que la juste mesure pour manifester notre allégeance à l'empire britannique, tous les cœurs, inspirés par les mêmes sentiments patriotiques, battaient à l'unisson, toutes les bouches louaient à l'envi notre glorieux passé ; fondateurs, gouverneurs, missionnaires, intendants, religieuses, administrateurs, explorateurs d'autrefois avaient une part dans l'apothéose de notre race.

Les Canadiens français sont appelés à devenir une grande nation. Leur nombre, de soixante-cinq mille à la fin du dix-huitième siècle, est actuellement de plus de deux millions,—accroissement non venu du dehors,—sans parler du million qui se trouve près d'eux de l'autre côté des frontières, aux États-Unis. Ne peut-on pas conclure, si le développement de la race suit son cours normal, qu'au déclin du vingtième siècle, la Nouvelle-France comptera de quinze à vingt millions de Canadiens français ?

LECTURE.—*Hommage d'un peuple aux braves du Long saut.*—Le 29 mai 1910, Montréal acclamait la mémoire immortelle d'Adam Dollard, sieur des Ormeaux, et de ses vaillants compagnons d'armes, qui sauvèrent en 1660 la colonie française d'Amérique. Des milliers de spectateurs envahissaient la place d'Armes. Le monument de Maisonneuve[1], au pied duquel la démonstration eut lieu, était profusément orné de couronnes, de palmes, de fleurs, d'écussons et de drapeaux.

Des grilles portaient des courants de flammes et de fanions, de verdure et de légendes. La houle humaine, dans un recueillement ému, déferlait partout. La fête commença par un office religieux. La vaste église de Notre-Dame se trouva t intégralement remplie. Le chœur, où des centaines de prêtres se pressaient, laissait briller ses plus riches tentures sous ses nombreuses lumières électriques. Les représentants des sociétés étaient groupés au pied de la balustrade. Des détachements de volontaires formaient la garde d'honneur. Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, occupait le trône épiscopal et dominait l'assemblée. Après l'éloge

1 Un des bas-reliefs de ce monument représente le combat du Long saut.

religieux de nos héros[1] eut lieu la bénédiction du Saint Sacrement par Mgr l'archevêque. A l'issue de cette cérémonie, la scène se transporta sur la place d'Armes. Le spectacle fut imposant. Les volontaires des régiments canadiens-français formaient carré autour du monument Maisonneuve. La tribune des discours, portant le drapeau fleurdelisé de Carillon, le tricolore et le drapeau anglais, ressortait sur l'arrière plan sombre des frondaisons. Un frisson de piété patriotique courait dans la foule ; et c'est religieusement que cette masse humaine, chapeau bas, écouta les belles paroles pleines d'orgueil légitime et de foi de nos orateurs distingués[2]. Mais lorsque le commandant militaire de Montréal, le colonel Labelle, de sa voix vibrante et sonore, appela par trois fois : " Dollard des Ormeaux [3] " et qu'un milicien successeur des héros de 1660 et héritier de leur bravoure, s'avança et répondit au milieu d'un silence solennel : " Mort au champ d'honneur ! " un frémissement d'enthousiasme remua cette foule entière et l'émotion fut à son comble.

Parmi les spectateurs, on remarquait plusieurs concitoyens de langue anglaise. Leur présence nous mettait à l'esprit que si les différends quotidiens des luttes politiques et économiques séparent parfois les fils d'une patrie commune, l'entente se fait plus vivace quand l'amour national évoque les souvenirs glorieux du passé. Dans son discours, vibrant d'enthousiasme, Monseigneur s'écria : " Ce n'est ni un roi, ni un fondateur de ville, ni un savant que nous honorions tout à l'heure dans le temple e pour qui les clairons viennent de retentir, mais un humble jeune homme de vingt-cinq ans, tombé derrière une palissade improvisée, sous les coups des féroces iroquois[3]." La dernière pièce d'éloquence fut celle de M. Henri Bourassa, d'où nous extrayons le passage suivant : " Jeunes gens qui avez pris l'initiative de cette fête, allez dans les rangs du peuple et combattez ; travaillez pour la patrie. On vous dira parfois : Travailler pour la patrie, c'est peu. Songez que si Dollard et s s compagnons avaient été imbus de tels principes, si leur idéal avait aussi été peu élevé, ils n'auraient pas accompli l'admirable sacrifice dont nous exaltons la mémoire aujourd'hui. Unissons-nous, Anglais et Français, dans une communauté féconde d'esprit pour devenir un grand peuple." La fête se termina par les chants " O Canada " et " Dieu sauve le roi ".

---

1 Par l'abbé Henri Gauthier, sulpicien.

2 Les orateurs furent: Mgr Bruchési, Jérémie Décarie, secrétaire provincial, et Henri Bourassa. Deux poésies furent lues : l'une en français par M. l'abbé Melançon, l'autre en anglais par M. John Boyd.

3 Monseigneur fit ensuite lecture de l'acte mortuaire de tous les héros, coté et paraphé d'après l'ordonnance Boyvinet.

CHAPITRE XX

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (1867-1917)

Progrès de la province de Québec.—Colonisation au lac Saint-Jean.—Agriculture.—Progrès du Nord-Ouest ; deux nouvelles provinces.—La mer de Béring.—Le Yukon.—Terres de la Couronne.—Terres de la couronne dans les provinces : Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick.—Terres de chemin de fer.—Le Pacifique-Grand-Tronc et le pont de Québec.—Avenir économique du Canada.

Progrès de la province de Québec.—La richesse d'un pays dépend de sa colonisation, de son agriculture, de son commerce et de son industrie. A partir de la confédération, la province de Québec s'est considérablement développée à ce quadruple point de vue. Depuis 1898, les lois de la pêche lui permettent d'avoir accès sur toutes les eaux fluviales et maritimes. Les rapides et les cascades, comme par exemple les chutes du lac Saint-Jean, mesurant de 236 à 250 pieds de hauteur, lui fournissent une immense somme de force motrice. L'exploitation des forêts s'est accrue considérablement depuis quelques années. En hiver, plus de trente mille bûcherons s'occupent à abattre des arbres pour les grands commerçants de bois. Des règlements sévères obvient au gaspillage des coupes, et la dimension des arbres qu'il est permis d'abattre est déterminée. Des gardes-forestiers exercent maintenant une surveillance active pour empêcher les incendies occasionnés par l'imprévoyance des voyageurs ou l'étincelle des locomotives ; il y a plus d'un quart de siècle, la région du Saguenay, d'une superficie de 20,000,000 d'acres, fut en partie ravagée.

L'industrie de la pâte à papier a pris une grande extension ; les bois qu'on y emploie sont l'épinette, la sapin, le peuplier et le tremble, que l'on trouve surtout dans les vastes régions de l'Outaouais, du Saint-Maurice et du lac Saint-Jean. La zone de ce dernier peut fournir le bois nécessaire pour fabriquer 70 millions de tonnes de pâte par année.

Colonisation au lac Saint-Jean.—La vallée du Saguenay, qui, vers 1825, n'avait que les deux petits cantons de *Chicoutimi* et de la *Grande-Baie*, comptait en 1900 plus de trente paroisses. La fertilité des dix-neuf millions d'acres de terres des environs du lac Saint-Jean, dont le contour est de près de cent milles, nous la fait souvent désigner

sous le nom de *grenier de la province*. Les cantons de *Normandin* et d'*Albanel* sont surtout remarquables. Les débuts (1879) du premier furent pénibles ; les colons n'avaient pas même de chemin pour se voisiner ; mais depuis une dizaine d'années, il a pris un essor prodigieux. Le second, situé entre les rivières *Ticouabé* et *Mistassini*, et peuplé en 1891, comptait en 1901, deux cents familles jouissant, en général, d'une véritable aisance. Un chemin de voitures relie ces deux cantons à l'établissement agricole des pères *Trappistes*, situé au confluent des rivières *Mistassini* et *Mistassibi*. Autour du lopin de terre concédé aux Trappistes par le gouvernement (1891), dans les cantons de *Dolbeau* et de *Pelletier*, plus de deux cent cinquante familles se sont établies. La fertilité de ces terres est comparable à celles du Nord-Ouest. Des lignes de chemins de fer sont établies entre Québec et les principaux centres du lac Saint-Jean.

Un autre centre, bien favorable aussi à la colonisation, est la région de *Labelle*, située dans le bassin inférieur de l'Outaouais.

Ce noble mouvement de défrichement, au nord de Montréal, est dû à Mgr Antoine Labelle, protonotaire apostolique. Ce grand patriote, par son inlassable dévouement, créa, en moins de vingt ans, plus de quarante paroisses, aujourd'hui très florissantes. Il obtint la construction d'un chemin de fer pour en favoriser le développement. Il disait à qui voulait l'entendre que la colonisation est, pour le Canada, l'œuvre excellente et vitale, et qu'elle seule pouvait lui apporter une prospérité solide et durable.

Il y a encore la vaste presqu'île de la *Gaspésie* et les *cantons de l'Est*, qui touchent aux États du Vermont et du New-Hampshire.

Agriculture.—Par une loi passée en 1869, un conseil d'agriculture de vingt et un membres était formé. Onze ans plus tard, la province de Québec comptait soixante-dix cercles agricoles composés d'environ 15,000 membres. D'après cette loi, une exposition des produits doit avoir lieu tous les deux ans ; on doit aussi faire alternativement des concours pour les terres les mieux cultivées. En 1893, la législature provinciale reconnaissait l'existence des cercles agricoles et leur accordait une subvention annuelle. En 1900, près de six cents cercles existaient, comprenant en moyenne quatre-vingts membres chacun.

La Province a aussi cinq écoles d'agriculture : *Oka*[1], *Sainte-Anne de la Pocatière*, l'*Assomption*, *Compton* et *Sainte-Anne de Bellevue*.

---

1 Oka est affilié à l'université Laval depuis 1908.

Cette dernière fut fondée par M. Macdonald, un millionnaire écossais de Montréal. On trouve aussi des écoles de ce genre dans les provinces anglaises. L'exportation des produits agricoles se fait dans de bonnes conditions. Le beurre du Canada a figuré pendant quelques années comme un produit de première qualité sur les marchés de la Grande-Bretagne. Mais sa production, ayant augmenté moins vite que la population, suffit à peine, aujourd'hui, à nos propres besoins. En compensation, le fromage, fabriqué en grande quantité, a beaucoup de vogue.

Progrès du Nord-Ouest ; deux nouvelles provinces.—C'est sous la Confédération que l'honorable William MacDougal, député aux Communes, proposa au gouvernement canadien d'acquérir les territoires du Nord-Ouest[1]. Il motivait sa motion en disant que la compagnie de la Baie-d'Hudson ne s'occupait que d'opérations commerciales, sans s'intéresser au développement du pays. L'argument le plus fort était que le développement des contrées en question les mettrait en défense contre toute agression des États-Unis. La compagnie, à l'invitation du gouverneur anglais, céda sa terre et ses droits, moyennant la somme de £300,000. Elle garda néanmoins ses postes de commerce et se réserva, pour fonder des établissements, un vingtième de toute la terre longeant la rive sud de la Saskatchewan, à l'ouest du lac Winnipeg.

Cette compagnie, après avoir exercé une autorité ininterrompue pendant deux siècles, resta encore la plus importante du Nord-Ouest. Ce n'est peut-être pas sans fondement qu'on lui a fait le reproche d'avoir caché la valeur agricole du pays dont elle exploitait les fourrures. D'un autre côté, il faut reconnaître que c'est par l'énergie et l'audace de ses employés et de ses explorateurs que cette région a été conservée à la Grande-Bretagne.

Depuis la Confédération, les territoires du Nord-Ouest ont subi beaucoup de transformations. Au lieu de n'y avoir aujourd'hui que des bandes d'Indiens nomades, quelques commerçants rôdant ça et là,

---

1 De vastes régions, comprenant tout le bassin de la Baie-d'Hudson et s'étendant jusqu'aux montagnes Rocheuses, et connues sous les noms de *terre de Rupert*, territoire de la Baie-d'Hudson, territoires du Nord-Ouest, furent concédées par le roi Charles II (2 mai 1670) au prince *Rupert*, duc d'Albemarle, et à d'autres riches Anglais de rang et de condition. Les premières opérations commerciales de ces aventuriers anglais se limitèrent aux environs des baies d'Hudson et de James. Les Français du Canada réclamèrent longtemps ces immenses territoires, qui furent finalement cédés à l'Angleterre par le traité d'Utrecht.

et, dans la vallée de la rivière Rouge, à peu près 12,000 Métis, d'origine écossaise, ou anglaise, ou française, nous y trouvons, en 1911, une population de près d'un million et demi—c'est peu encore, il est vrai, pour ces immensités—venue en bonne partie des pays d'Europe et des États-Unis. Nous y admirons des villes et des villages grandissant comme par enchantement, et, outre les voies ferrées, nous rencontrons, dans toutes les directions, des routes et des chemins qui permettent d'exploiter ces contrées fertiles appelées le *grenier* du Canada—bientôt le *grenier* de l'empire britannique. En 1876, les territoires du Nord-Ouest, à l'exception du Manitoba, furent placés sous la juridiction d'un lieutenant-gouverneur et d'un conseil de cinq membres. Plus tard, une assemblée fut d'abord accordée avec des pouvoirs limités, puis ensuite on organisa quatre districts, l'*Alberta*, l'*Assiniboia*, l'*Athabaska* et la *Saskatchewan*, et *Régina* devint le siège de leur gouvernement. Enfin, en 1905, à la suite d'une immigration considérable, on fit disparaître ces quatre districts et, à leur place, on tailla dans l'immense région des prairies deux provinces nouvelles : l'*Alberta*, qui a pour capitale Edmonton, et la *Saskatchewan* dont la capitale est Régina. Ces provinces jouissent des mêmes privilèges que les anciennes.

La mer de Béring.—La pêche du phoque, dans la mer de Béring, suscita des conflits entre le Canada et les États-Unis. Selon ces derniers, les phoques même réfugiés sur les îles Pribilof, appartenaient à la compagnie de l'Alaska, comme venant des eaux américaines. Pour soutenir leurs prétentions, ils envoyèrent contre les vaisseaux anglais, dans la mer de Béring, des croiseurs qui capturèrent des bateaux-pêcheurs (1886-1887).

Après l'échange d'une nombreuse correspondance diplomatique, il fut convenu de soumettre le différend à un tribunal d'arbitrage, qui se tint à Paris (1893). Les membres étaient : le baron de Courcelles (Belgique), Lord Hannen (Angleterre), sir John Thompson (Canada), John M. Harlau et I.-P. Morgan (États-Unis), le marquis Visconti Venosta (Italie), M. Gram (Suède-Norvège). La décision fut favorable au Canada.

Le Yukon.—Le Yukon a été érigé en district séparé en 1898. Les chercheurs d'or de l'Ouest, s'avançant graduellement vers le nord, montèrent de rivière en rivière jusqu'au *Klondike* (1896), branche

du fleuve *Yukon,* où ils trouvèrent le métal précieux en grande quantité. La nouvelle de cette fameuse découverte se répandit rapidement, et l'on vit des milliers d'aventuriers se diriger du côté du cercle polaire pour chercher fortune. Au milieu d'un amas de tentes, s'éleva bientôt la ville de *Dawson,* et cette région devenait ainsi un centre de colonisation permanent.

Le territoire du Yukon, soumis d'abord au gouvernement du Nord-Ouest, est maintenant sous la conduite d'un commissaire nommé par le gouverneur général en conseil, et de dix membres élus par autant de divisions électorales. Il a de plus, un représentant au parlement fédéral.

Les terres de la Couronne.—Le gouvernement fédéral possède, dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, d'immenses terrains agricoles et miniers, appelés *terres de la Couronne.*

Le Canada a adopté le *Homestead* des États-Unis pour la concession de lopins de terre, afin de favoriser la colonisation, sans cependant être régi par les mêmes lois, puisque les patrimoines canadiens peuvent être saisis après un certain nombre d'années. Un chef de famille, ou un jeune homme âgé de dix-huit ans révolus, peuvent obtenir un homestead de cent soixante acres de terres agricoles arpentées, en s'adressant à l'agent local des terres, et à la condition de payer les honoraires fixés par la loi. Après son inscription, le colon est tenu d'aller s'installer sur son homestead, et d'y faire quelque culture pendant les six premiers mois. Le gouvernement n'avance aucun argent.

Une compagnie ou une personne quelconque peut faire des avances en échange d'hypothèques sur les homesteads, pourvu que la somme n'excède pas $600, et que le taux d'intérêt ne dépasse pas 8 pour cent par an.

Terres de la Couronne dans les provinces.—*Québec.*—Le gouvernement de la province de Québec possède environ 6,900,000 acres de terre dans les vallées du lac Saint-Jean, du Saguenay, du Saint-Maurice, de l'Outaouais, dans les townships de l'Est, le bas du fleuve Saint-Laurent, le lac Témiscaming, Gaspé et la vallée de la Matapédiac. Il concède ses terres en exigeant un cinquième du paiement le jour de l'achat, et en percevant le reste de la somme en quatre versements annuels égaux, avec un intérêt de 6 pour cent.

Ontario.—Les terres de la couronne de l'Ontario, situées au nord et au nord-ouest de cette province, sont en grande partie couvertes de forêts. Un père ou une mère de famille, ayant des enfants âgés de moins de dix-huit ans, peuvent obtenir un terrain de 200 acres ; un célibataire, âgé de plus de dix-huit ans, ou un homme marié qui n'a pas de jeunes enfants, cent acres. Ces personnes peuvent en même temps obtenir cent autres acres au prix de 50 sous l'acre, en payant au comptant. Les colonisateurs sont tenus à résider au moins six mois par année sur leur nouvelle terre, à construire une maison ayant au moins vingt pieds de long sur seize de large, et à défricher 15 acres de terre pendant les cinq premières années.

Nouvelle-Écosse.—1,500,000 acres de terre, en partie cultivables, peuvent être concédés au prix de $40 les cent acres. Les terres qui, jusqu'en 1899, étaient livrées gratuitement pour le commerce du bois, ne le sont maintenant que par baux de vingt ans, à 40 sous l'acre. Le bail peut être renouvelé aux mêmes conditions. Quand il s'agit du bois de coupe pour la fabrication du papier, le coût est de 50 sous l'acre. Le bail de 50 sous permet la coupe du bois de cinq pouces de diamètre et au-dessus. Celui de 40 sous ne permet pas la coupe au-dessous de dix pouces. D'après une clause ajoutée à la loi (1901), le gouvernement a droit, durant le terme du bail, d'accorder une partie du terrain ainsi loué à un individu qui veut devenir colon, à condition de ne pas lui concéder plus de deux cents acres ; dans ce cas, le département des terres de la Couronne remet au locataire la somme qu'il a déboursée pour la coupe du bois.

Nouveau-Brunswick.—Le Nouveau-Brunswick possède à peu près 7,000,000 d'acres de terres non concédées. Tout colon âgé de dix-huit ans a droit à cent acres, en payant $20 au comptant, ou en travaillant au chemin public pendant trois ans, pour une somme de $10 chaque année. Une maison de vingt pieds de long sur seize de large doit être construite pendant les deux premières années, et deux acres de terrain doivent être défrichés. Les célibataires peuvent acquérir deux cents acres sans conditions. On vend à l'enchère ces terres au prix de $1.00 l'acre, payable au comptant.

Terres des chemins de fer.—La législature fédérale et les gouvernements provinciaux font des octrois en terrains aux compagnies de chemin de fer, pour favoriser le commerce, l'industrie et la coloni-

sation. Le Pacifique-Canadien et le Pacifique-Grand-Tronc ont des terres le long de leur voie, dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta. Ils ont aussi la gérance des terres de la compagnie *Columbia and Kootenay Rai way and British Columbia Southern Railway,* situées dans le district de *East Kootenay,* en Colombie-Britannique.

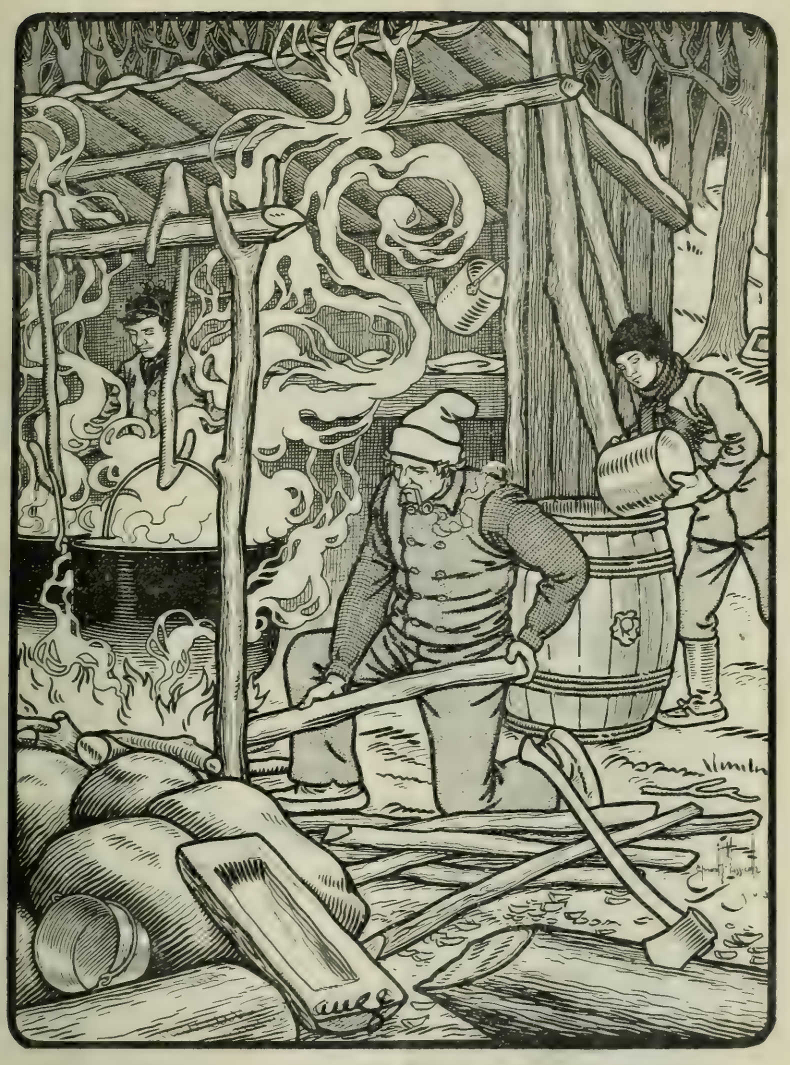
Le Pacifique-Grand-Tronc et le pont de Québec.—A cause du flot d'immigration, qui, depuis quelques années, vient de l'Europe et des États-Unis pour s'établir sur les terres du Nord-Ouest canadien, une nouvelle voie de communication paraissait indispensable dans ces régions. C'est alors que, pour satisfaire à ce besoin urgent, se forma la *Compagnie de chemin de fer Pac fique-Grand-Tronc,* qui fut autorisée, en 1903, par un acte du Parlement fédéral. Les travaux commencèrent en 1905. Cette voie ferrée traverse le continent. Sa longueur est de 3600 milles, sans compter les embranchements projetés.

Ce fut en prévision de cette gigantesque entreprise, qu'une compagnie de Québec demanda et obtint des subsides du gouvernement fédéral, pour construire un pont, sur le Saint-Laurent au Cap-Rouge. On se hâta de préparer les plans ; la pose de la pierre angulaire eut lieu le 2 octobre 1900. Les travaux s'avançaient rapidement quand, le 29 août 1907, en achevant la colossale moitié de l'arche, le pont s'écroula. Dans cette catastrophe affreuse, pas moins de soixante-dix ouvriers trouvèrent la mort, et les pertes furent de huit millions. Malgré ce terrible contretemps, l'œuvre ne resta pas en chemin. Dès l'année suivante le gouvernement fédéral fit reprendre les travaux. En 1916, en montant la travée centrale, elle tomba dans le fleuve. Quatorze hommes se noyèrent et les pertes s'élevèrent à cinq cent mille piastres. Ce fut l'année suivante (1917) que le pont fut achevé, en posant avec succès la travée centrale. Le premier train y passa le 17 octobre[1].

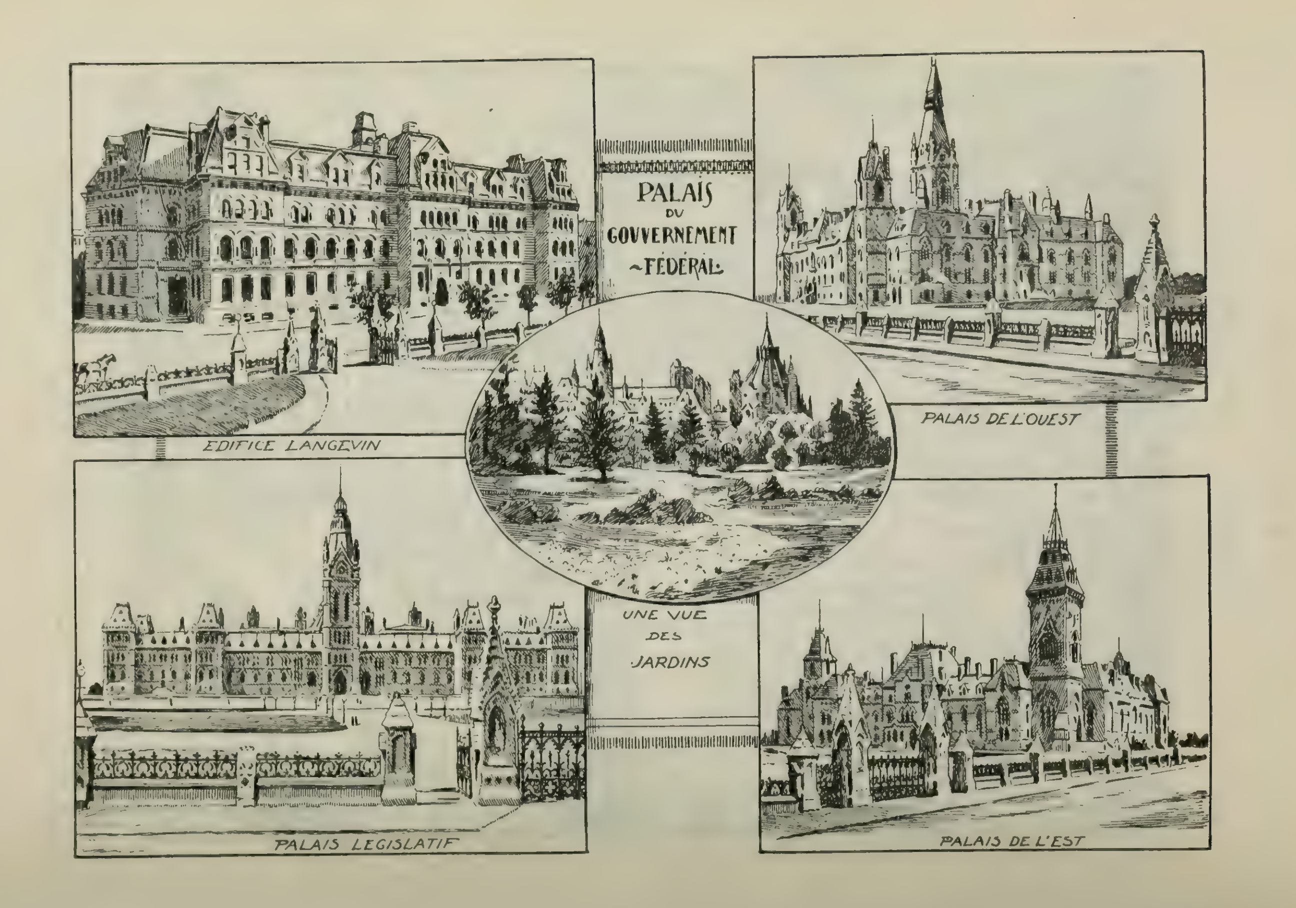
La plus grande partie du Pacifique-Grand-Tronc est achevée, et les trains y circulent déjà en plusieurs endroits.

---

1 Dimensions du pont: longueur d'une rive à l'autre, 3,239 pieds; longueur entre les piliers d'ancrage, 1800 pieds; longueur de la travée centrale 640 pieds; hauteur de la travée centrale au-dessus de l'eau, 150 pieds; largeur, 88 pieds. Le pont contient deux voies pour wagons à vapeur, deux autres pour tramways électriques, deux chemins pour voitures et piétons. Le voyage entre Halifax et Winnipeg est désormais raccourci de 200 milles.



Le sucre d'érable


PALAIS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
EDIFICE LANGEVIN
PALAIS DE L'OUEST
UNE VUE DES JARDINS
PALAIS LEGISLATIF
PALAIS DE L'EST

Ce transcontinental promet d'être une source de prospérité pour le pays. On trouve déjà plusieurs villes sur son parcours. La Colombie anglaise a donné des terres sur la côte du Pacifique, pour l'établissement de Prince-Rupert, terminus ouest de la nouvelle ligne. De grands travaux s'y exécutent. On veut faire de cette ville l'une des plus belles de la Colombie.

Avenir économique du Canada.—Il y a de tout dans le Canada, ce beau pays de l'avenir, aussi vaste que l'Europe : plaines, montagnes, fleuves incomparables, lacs d'eau douce partout, forêts immenses, pêcheries des plus productives du monde, terres à céréales et mines de tout genre : précieuse réserve de l'avenir.

Jusqu'à la confédération (1867), l'agriculture fut à peu près l'unique ressource économique du Canada, dont le sol fertile, favorable aux prairies, est aussi une excellente terre à blé. Presque partout, le climat est assez humide pour assurer le succès des récoltes.

La culture des céréales, occupant le premier rang, fournit plus de la moitié de la production totale de l'agriculture canadienne.

Les machines de tout genre, ont diminué les frais de la main d'œuvre sur la ferme, et l'agriculteur peut se considérer comme un industriel.

L'arboriculture fruitière—surtout la culture du pommier—s'est considérablement développée. Le sud de l'Ontario se fait remarquer par la variété et l'abondance de ses fruits : pommes, poires, pêches, raisin, etc.

L'élevage tient le second rang. On trouve d'immenses troupeaux dans les prairies de l'Ouest. Les races chevaline, porcine et galline se multiplient rapidement.

Depuis ces dernières années, l'industrie laitière a pris des accroissements considérables ; il y a, dans presque toutes les campagnes, des beurreries et des fromageries, dont les produits s'écoulent surtout au pays et en Angleterre.

L'exploitation forestière, la plus ancienne industrie canadienne après celle des fourrures, a notablement progressé depuis un quart de siècle. Chaque printemps, à la fonte des neiges, l'érable donne une sève abondante, dont la concentration produit du sirop et du sucre exquis.

Mentionnons, en terminant, les industries extractives, métallurgiques, manufacturières, et la mise en valeur des terres par le développement des voies de communication.

LECTURE.—*La race française en Amérique.*—Ce serait restreindre singulièrement le cadre de l'expansion de la race française dans le nouveau monde que de le borner au Canada. Cette race qui s'est développée sans cesse en Amérique, n'entend pas, malgré les pronostics du fanatisme de certains clans, s'éteindre dans l'espace de quelques années. Pour se former une idée juste de son accroissement, on n'a qu'à parcourir actuellement le Québec, l'Ontario, les provinces maritimes, l'Ouest canadien, la Nouvelle-Angleterre et les régions des grands lacs. A ceux qui assurent notre ruine prochaine, opposons cette preuve de chiffres écrasante : en 1760, la population française en Amérique était de 60,000 âmes, tandis qu'aujourd'hui (1910) elle en compte 3,040,000.

Nous, Canadiens français, admirons avec fierté Champlain, qui après avoir fondé Québec, explora les vastes contrées à l'ouest de l'Outaouais (1610); Joliet et Marquette, découvrant le Missisipi (1673) ; d'Iberville, fondant la Louisiane (1700); La Mothe-Cadillac, établissant le Détroit (1701) ; Bienville, jetant les bases de la Nouvelle-Orléans (1717); Pierre Gaultier de Varennes de la Vérendrye, allant planter la croix et le drapeau fleurdelisé jusque dans les immenses régions du Nord-Ouest et au sommet des montagnes Rocheuses, appelées les Alpes canadiennes (1731-1743).

Glorifions nos missionnaires entreprenant les voyages longs et périlleux des explorateurs, pour éclairer les peuplades indiennes des lumières de l'Évangile.

Après la conquête, au lieu de se resserrer dans les limites de la province de Québec, la race française essaima dans toutes les parties du Canada. On trouve aujourd'hui des centres nombreux de Canadiens français dans les comtés de Prescott, Russell, Carleton, Glengarry, Stormont, etc., de l'Ontario ; ils se sont même portés dans les cantons de l'Est, ces domaines choisis où les Anglais s'étaient abrités, et qu'ils regardaient comme des barrières aristocratiques infranchissables à notre race.

Il ne faut pas oublier, non plus, la vaillante population canadienne-française des comtés de Kent et d'Essex, issue des colons qui fondèrent le Détroit. Que dire de la belle contrée du saut Sainte-Marie, ce nouvel Ontario, où les nôtres, s'avançant par le nord du Québec, ont porté la civilisation et l'industrie !

C'est également la race canadienne-française qui a arraché les secrets de l'Ouest et du Nord pour évangéliser les naturels, les civiliser et contracter avec eux des alliances qui ont donné cette phalange de pionniers appelés Métis.

Des essaims venus de France pour coloniser la plus grande partie de la Rivière-Rouge, ont aussi fait souche dans l'Alberta et la Saskatchewan.

Si nous allons maintenant à l'est du Canada, nous trouvons sur ce coin béni la tige vigoureuse des Acadiens, rejeton de la race française, renversée pour un instant par une inqualifiable tempête anglo-saxonne, mais qui dans son héroïque énergie a su se relever et reprendre un nouvel essor, aussi florissant que le premier.

Les États-Unis ont été une véritable terre promise à nos concitoyens émigrant dans cette immense république, où la fortune semblait plus facile, pour y chercher le bien-être qu'on ne pouvait leur procurer ici. En 1910, nous comptions chez nos voisins 1,200,000 des nôtres. Dans les diocèses de Portland, de Manchester, de Burlington et d'Ogdensburg, les Franco-Américains sont en majorité, et, par là

même, maîtres de leurs destinées. Ils forment des agglomérations puissantes dans beaucoup d'autres endroits.

L'église, l'école, la presse, les congrès, et surtout les associations de la jeunesse catholique sont ce qui, dans la Nouvelle-Angleterre, donne aux nôtres une recrudescence pleine de force et d'énergie.

Pour rester dignes de nos ancêtres, multiplions les groupements, les cercles, les œuvres d'épargne, les caisses de crédit, où se concentrent l'activité, les forces et toutes les richesses de la vie nationale.

CHAPITRE XXI

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES (1867-1917)

Les zouaves pontificaux.—Le Nord-Ouest en 1869.—Mouvement de 1869-70.—Prise de possession du Nord-Ouest.—Insurrection de 1885.—Guerre du Transvaal.—Collège militaire.—Marine militaire.—La grande guerre.

Les zouaves pontificaux (1868).—En Italie, le parti opposé à l'Église provoqua, chez les catholiques du Canada, une manifestation religieuse qui restera dans l'histoire comme le plus beau témoignage de leur foi. Le denier de saint Pierre prit une forme régulière; et une énergique protestation contre les iniques spoliations du roi du Piémont envers le Souverain Pontife fut adressée à Rome en 1860.

Huit ans plus tard (1868), les catholiques du Canada envoyaient, à leurs dépens, des zouaves dans la *Ville éternelle,* pour la défense des droits du Souverain Pontife, prouvant de nouveau leur attachement au successeur de Pierre.

Le 18 février, trois cent cinquante jeunes gens, guidés par la foi, quittaient Montréal pour aller au secours de Pie IX. " Le Souverain Pontife, avaient dit ces cœurs généreux, le meilleur des pères, le plus doux des rois, est menacé ; volons à son secours, et, s'il le faut, versons pour lui notre sang ". La veille du départ, Notre-Dame ouvrait ses portes à une foule compacte : évêques, prêtres, religieux, hommes d'État, riches, pauvres, tous se groupaient au pied des autels, pour implorer du Dieu des armées succès et protection sur les jeunes croisés canadiens. La cérémonie, des plus imposantes, se termina par la bénédiction d'un drapeau qui portait cette inscription: *"Aime Dieu et va ton chemin!"*

Sur leur passage, les zouaves pontificaux sont partout salués avec admiration et respect. Aux États-Unis, un célèbre protestant leur demande : Où allez-vous, jeunes gens ? "—Combattre pour Dieu et la religion."—" Bravo, que le bon Dieu vous bénisse ! "

La France voit en eux ses enfants ; elle en est glorieuse et les reçoit avec enthousiasme. Les prélats les bénissent, le peuple les acclame, et les journaux leur prodiguent les éloges les plus flatteurs.

Victor de Laprade, poète catholique, membre de l'Académie française, les salue par ces beaux vers, paraphrase de la devise de leur drapeau :

Allez votre chemin, Français du Nouveau-Monde !
Race de voyageurs tout à coup ranimés ;
Allez, laissant chez nous une trace féconde,
Offrir un noble sang au Dieu que vous aimez ;
De nos jeunes Croisés vous êtes deux fois frères ;
Marchez aux mêmes cris et dans les mêmes rangs,
Faisant dire comme eux par vos œuvres guerrières :
Quand Dieu frappe un grand coup, c'est de la main des Francs !
Allez votre chemin, celui de vos ancêtres,
Ce chemin de martyrs qu'ils ont fait tant de fois ;
Gardez Rome éternelle au plus clément des Maîtres,
Image de son Dieu trônant sur une croix.
. . . .
Portez au Roi pasteur votre sang et nos larmes :
. . . .
Nos droits sont dans le sien confondus aujourd'hui.

Leur entrée à Rome est un vrai triomphe. Le roi et la reine de Naples, un grand nombre d'officiers, une foule de Romains les attendent à la gare, et les échos de la capitale du monde catholique répercutent avec enthousiasme ce cri d'allégresse : *Vive le Canada !* Bientôt ils sont aux pieds de Pie IX, à qui ils offrent leurs cœurs et leurs armes. Le Saint-Père les bénit avec effusion de tendresse et les confie à l'intrépide Charette.

Sous ce vaillant capitaine, ils se distinguent à *Viterbe,* à *Spolète,* à *Livourne* et à *Civitta-Vecchia.* Malgré des prodiges de valeur, l'armée pontificale est refoulée dans Rome ; nos zouaves sont disposés à s'ensevelir sous les ruines de la cité plutôt que de céder à l'ennemi. Devant les légions italiennes, toute résistance devient impossible.

Pie IX ordonne à ses soldats de poser les armes. A la voix du Pontife, les lions d'hier deviennent des agneaux. Ils vont demander au pape une nouvelle bénédiction pour eux et leurs familles, avant de revenir dans leur chère patrie, dont ils étaient éloignés depuis deux ans.

Leur retour est un nouveau triomphe. Plus de 50,000 personnes les attendent à la gare et leur souhaitent la bienvenue par ces cris d'allégresse : " Vive Pie IX ! Vivent les zouaves ! " Cependant neuf manquaient à l'appel, ils avaient eu l'honneur de verser leur sang pour notre mère, la sainte Église. Notre histoire est fière de voir, dans ses pages les plus sacrées, des centaines de noms de zouaves, radieux de jeunesse, d'ardeur et de virilité, qui allèrent à Rome pour défendre les droits de l'immortel Pie IX.

Le Nord-Ouest en 1869.—Avant de relater les faits qui accompagnèrent l'acquisition par le Canada des territoires du Nord-Ouest, décrivons brièvement l'état politique de ces pays à cette époque. Ils étaient habités surtout par des sauvages nomades et vivant de la chasse. Cependant, dans ce qui est aujourd'hui le Manitoba, se trouvait l'*établissement de la Rivière-Rouge,* colonie comptant environ 12,000 âmes : 6,000 Métis[1] français, 4,000 Métis écossais et anglais, quelques Indiens et des blancs.

La compagnie de la Baie-d'Hudson exploitait plus qu'elle ne gouvernait ces territoires. Les tribus sauvages élisaient leurs propres chefs, et à elles seules incombait le soin de régler, par la guerre ou autrement, les différends qui pouvaient surgir entre elles. La compagnie nommait un gouverneur et un conseil pour administrer l'établissement de la Rivière-Rouge, mais elle n'y avait pas de force armée. Pour la *défense nationale,* les Métis, comme les sauvages, étaient abandonnés à eux-mêmes. Ils s'organisaient alors, élisaient des chefs, établissaient à leur tête un gouvernement momentané : c'était là leur devoir comme leur droit. De ce droit ils usèrent lors des rivalités qui avaient armé l'une contre l'autre la compagnie de la Baie-d'Hudson et la compagnie du Nord-Ouest, puis pour se défendre contre les sauvages. Ils firent de même pour se protéger contre les Canadiens et pour empêcher l'invasion fénienne, comme nous verrons

1 Les Métis forment une race de sang mêlé, portant dans leurs veines le sang sauvage et le sang des races civilisées. Ils descendent en grande partie de ces *coureurs de bois,* dont le caractère était si fortement trempé, et de ces vaillants employés de la compagnie de la Baie-d'Hudson, nommés les *voyageurs des pays d'en haut.*

plus loin. Les Métis vivaient de la chasse du bison et de la culture de la terre, et, somme toute, sous le gouvernement paternel de la compagnie de la Baie-d'Hudson, ils étaient, non pas riches, sans doute, mais tranquilles et heureux.

Mouvement de 1869-70.—En 1868, le gouvernement canadien entra en pourparlers avec le gouvernement anglais et la compagnie de la *Baie-d'Hudson pour l'achat des territoires du Nord-Ouest*[1]. Un an après, la compagnie consentit à la vente sans cependant l'opérer encore. Ces procédés blessèrent profondement les Métis : sans les consulter, sans les prévenir et contrairement au droit des gens, on leur imposait un nouveau régime ; on les vendait comme un vil troupeau[2]. De plus, les Métis étaient fort inquiets sur le sort qui les attendait dans la Confédération canadienne ; et l'événement n'a que trop prouvé que leurs craintes étaient fondées. Comme pour aviver ce malaise, ce qu'on appelait alors à la Rivière-Rouge le " parti canadien " accablait les Métis de menaces et d'injures. Ce " parti canadien " était un groupe de gens turbulents et agressifs venus depuis quelque temps de l'Ontario. Sur ces entrefaites, le gouvernement canadien, devançant ses pouvoirs, fit construire une route stratégique et de colonisation, en partie sur le territoire de la Rivière-Rouge, envoya des gens arpenter les terres de cette colonie et nomma l'honorable *William MacDougall* lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest.[3]

Les arpenteurs venaient surtout de l'Ontario et constituaient une recrue notable pour le " parti canadien ". Ils avaient à leur tête un militaire, le *colonel Dennis.*

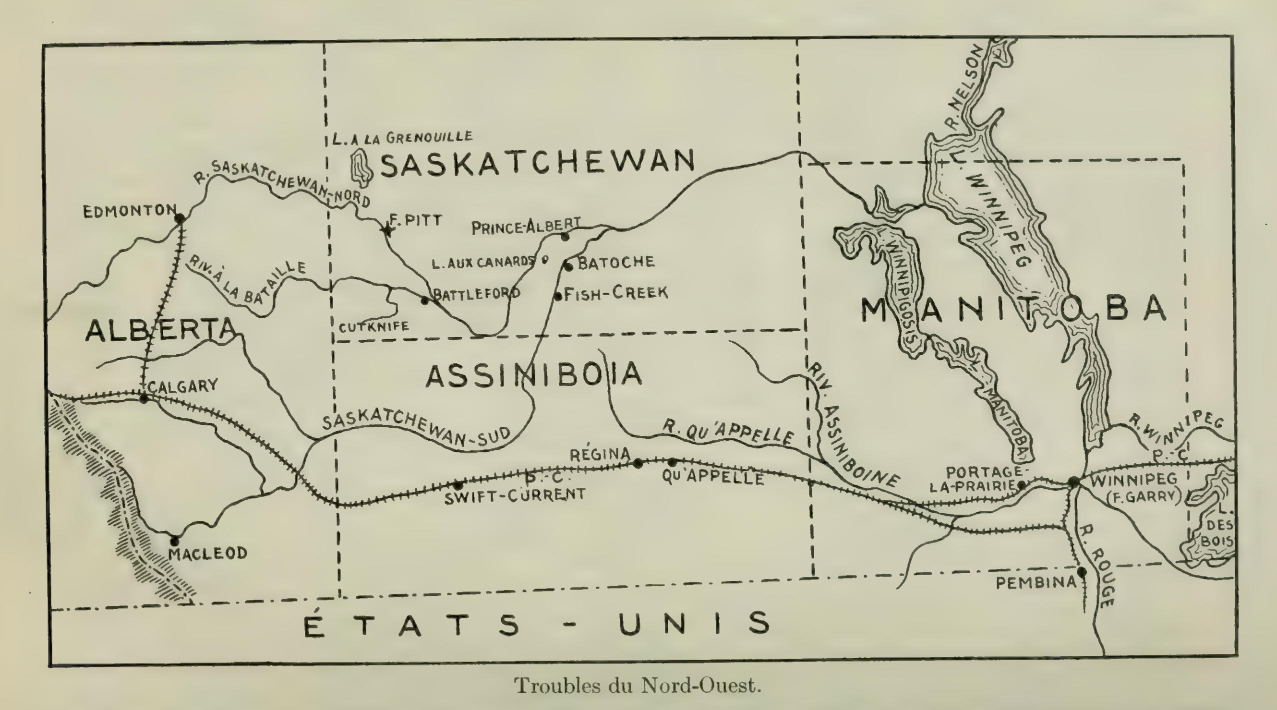
Les événements prirent alors une tournure plus grave. Les Canadiens arpentèrent non seulement les plus belles des terres inoccupées, mais encore celles des Métis et cherchèrent à s'emparer de ces dernières[4]. On annonça que MacDougall avait dans ses bagages trois cent cinquante carabines et une forte quantité de munitions. Déjà le colonel Dennis travaillait à recruter des hommes prêts à faire

1 Voir ci-dessus, page 586.

2 "The author of the transfer looked upon them as so many sheep...."—William Leggo. *The Earl of Dufferin's Administration in Canada,* page 517.

3 De fait il était nommé pour le temps où ces territoires deviendraient partie de la confédération ; mais cette restriction ne fut pas alors généralement connue.

4 Voir *Vie de Mgr Taché,* par dom Benoit, vol. II, pp. 8 et 13.



Troubles du Nord-Ouest.

La plupart des villes et des divisions politiques portées sur cette carte se rapportent surtout aux événements de 1885.

le coup de feu pour aller à la rencontre de MacDougall et l'introduire dans le pays[1]. C'étaient des menaces de vol, d'invasion et de guerre civile.

En présence de ce danger, les Métis n'hésitèrent plus ; ils s'organisèrent et établirent, pour présider à la défense commune, un *Conseil national*, avec *John Bruce* pour président et *Louis Riel*[2] pour secrétaire. Ce dernier fut l'âme dirigeante de tout le mouvement que nous sommes en train de raconter.

Décidés à l'action, les Métis chassèrent de leurs terres ceux qui menaçaient de les en dépouiller, interdirent à MacDougall l'en rée de leur territoire, confisquèrent ses armes et ses munitions, et, pour empêcher les envahisseurs de les reprendre, logèrent un certain nombre d'entre eux au *fort Garry*, poste de traite fortifié appartenant à la compagnie de la Baie-d'Hudson et situé au centre de la colonie. MacDougall s'était arrêté sur la frontière, à *Pembina* (États-Unis). Là, pendant deux mois, il complota de toutes manières pour pénétrer dans la Rivière-Rouge. Il se prétendit nommé par la Reine lieutenant-gouverneur de cette colonie. Sous cette autorité usurpée, il commissionna le colonel Dennis d'armer des hommes pour faire la guerre aux Métis, et, tentative inqualifiable, il essaya de soulever contre ces derniers les tribus sauvages[3].

En présence de toutes ces agressions, les Métis demeurèrent fermes.

Dupe de la proclamation de MacDougall, M. *McTavish*, gouverneur de la Rivière-Rouge, abdiqua ses pouvoirs. Usant alors du droit qu'à tout peuple de se donner des chefs quand il n'en a pas, les Métis formèrent un gouvernement provisoire[4] (décembre 1869).

Les partisans canadiens prirent les armes contre le gouvernement provisoire et furent sur le point d'allumer la guerre civile. Un des forts de la compagnie de la Baie-d'Hudson tomba en leur pouvoir. Un poste fut établi près du fort Garry pour prendre possession de

---

1 L'abbé G. Dugas, *le Mouvement des Métis en* 1869, p. 56.

2 Louis Riel naquit à Saint-Boniface (Rivière-Rouge) en 1844. Son père était Métis et sa mère Canadienne française. Il fit de bonnes études au Collège de Montréal. Un noble français, huguenot de religion, qui le vit à cette époque, dit de lui que c'était "un grand jeune homme aux allures dégagées, à la figure ouverte, intelligente et sympathique".—R. P. Morice, O. M. I., *Histoire de l'Eglise catholique dans l'ouest Canadien.*

3 L'abbé G. Dugas, *le Mouvement des Métis* en 1869, p. 163.

4 Ce gouvernement a été reconnu par M. McTavish, gouverneur démissionnaire de la Rivière-Rouge, par le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne.

celui-ci. Ils furent sur le point d'occuper, dans le même but, l'évêché et la cathédrale. Le 16 février, accompagnés de sauvages et de quelques Métis de langue anglaise, qu'ils avaient réussi à entraîner avec eux, en tout environ six cents, ils sommèrent Riel de se désister. Je veux la paix, répondit celui-ci, mais je suis prêt pour la guerre, et puisque vous la voulez, nous allons commencer de suite[1]." Cependant, on n'osa jamais en venir aux mains.

Pour maintenir la paix et protéger la vie des honnêtes citoyens, Riel, devenu chef du gouvernement de la Rivière-Rouge, fit emprisonner quelques-uns des insurgés. Parmi ces prisonniers se trouvait un certain *Thomas Scott,* dont la mort devait occasionner beaucoup de difficultés.

Scott, un des ouvriers envoyés à la Rivière-Rouge par le gouvernement canadien, était d'un caractère violent et intraitable. Arrêté plusieurs fois pour révolte, il fut enfin traduit devant un conseil de guerre, condamné et fusillé. Ce malheureux était Ontarien et orangiste. A la nouvelle de son exécution, une tempête de fanatisme se déchaîna dans l'Ontario contre ces Métis, catholiques, parlant français, et refusant de se laisser asservir.

Fort embarrassé, le gouvernement canadien recourut à l'intervention de Mgr Taché, évêque de Saint-Boniface, à la Rivière-Rouge. Le vénérable prélat eut une grande influence dans le règlement des difficultés de ces temps orageux.

Prise de possession du Nord-Ouest.—Le *gouvernement provisoire* se composait comme suit : Louis Riel, président ; *Thomas Baunn,* secrétaire d'État ; *O'Donoghue,* trésorier ; et *Ambroise Lépine,* chef de la milice. Le corps législatif comprenait douze députés de langue française et autant de langue anglaise.

Les Métis eussent été contents de demeurer sous le régime administratif que leur avait donné la compagnie de la Baie-d'Hudson, mais ils comprenaient qu'ils ne pouvaient empêcher le Canada d'étendre ses frontières vers l'ouest. Aussi dès le début du mouvement de 1869-1870, firent-ils connaître leur intention de négocier avec le Canada l'entrée de leur pays dans la Confédération. Dans ce but, le Gouvernement provisoire envoya à Ottawa, en avril 1870, des délégués[2] qui

---

1 Dom Benoît, *Vie de Mgr Taché,* vol. 11. p. 49.

2 L'un de ces délégués était un digne prêtre, curé à la Rivière-Rouge, M. l'abbé Ritchot, qui se distingua par son habileté diplomatique.

conférèrent avec MM. John A. MacDonald et Georges-Etienne Cartier, les représentants du Canada. Ils obtinrent pour leur contrée des avantages politiques dont elle eût été privée sans cette négociation. Quand les représentants des deux pays eurent convenu des conditions qu'ils croyaient devoir mettre à l'entrée du Nord-Ouest dans la Confédération canadienne, le résultat de leurs délibérations fut soumis à leurs gouvernements respectifs, qui tous deux l'acceptèrent, et le. Canada acquit enfin les territoires du Nord-Ouest, le 15 juillet 1870.

Il y avait eu des troubles à la Rivière-Rouge ; les insurgés avaient semé des germes de discorde et tenté de soulever les tribus sauvages : on avait quelque raison de craindre qu'il ne se produisît de nouvelles émeutes quand les Métis cesseraient de maintenir la paix. On décida d'y envoyer des troupes.

Au commencement de mai 1870, le colonel lord *Wolseley*[1], à la tête de douze cents hommes, partit du Canada pour le fort Garry, qu'il atteignit vers la fin d'août.

L'honorable *Adams Archibald* avait été nommé lieutenant-gouverneur de la province qui venait d'être créée. On avait d'abord décidé qu'il se rendrait sans retard à son poste, où Riel l'attendait pour lui remettre les rênes du gouvernement. Mais sous la pression de la tourmente qui sévissait dans l'Ontario[2], il suivit une route qui ne l'y amena qu'après l'arrivée des troupes. C'est ainsi que le Canada prit possession à main armée d'un pays alors paisible et dont les habitants avaient accepté sa juridiction.

Parmi les soldats de Wolseley, se trouvaient des volontaires ontariens qui avaient fait le vœu de venger par le meurtre de Riel et de ses associés l'exécution de Thomas Scott[3].

A l'arrivée de l'armée canadienne au fort Garry, quelqu'un vint dire à Riel que sa vie était en danger, ce que celui-ci crut facilement, le retard du lieutenant-gouverneur semblait bien lui indiquer qu'on l'avait trompé. Riel s'enfuit aux États-Unis, ainsi que Lépine et O'Donoghue. Après avoir sauvegardé les droits de son pays, il se voyait obligé de le quitter.

---

1 Lord Wolseley devint plus tard commandant en chef de l'armée anglaise.

2 "....So furious was the opposition raised throughout Ontario, that even Cartier quailed, and Archibald went up by the snow route."—George R. Parkin, *Sir John A. Macdonald*, p. 162.

3 "Some of them (the volunteers) openly stated that they had taken a vow before leaving home to pay off all scores by shooting down any Frenchman that was in any way connected with the event", (the execution of Scott).—Déposition du lieutenant-gouverneur Archibald.

Les premiers temps de la domination canadienne au Manitoba furent une époque de persécution pour les habitants de langue française. Le *parti canadien* s'était grossi des volontaires de Wolseley et d'immigrants venus comme eux de l'Ontario et partageant leurs sentiments[1]. Indignités, assauts, meurtres, feux d'incendiaires, vols de terrains, rien ne fut épargné aux Métis catholiques.

Tout cela ne réussit pas à entamer la fidélité de ces loyaux sujets. En 1871, les Féniens, membres de la société secrète dont nous avons parlé précédemment (p. 530), formèrent le projet de s'emparer, par un coup de main, du Manitoba et de tout l'Ouest, dont cette province était la clef. Ce territoire, une fois entre leurs mains, passerait en celles des Américains.

La situation était précaire, et l'inquiétude devenait grande au siège du gouvernement. L'Angleterre ayant retiré ses troupes (1870) n'avait laissé que la faible garnison d'Halifax. Le Canada était ainsi laissé à sa propre défense. Wolseley, reparti du fort Garry, n'y avait laissé qu'une garnison de quatre-vingts hommes. Si les Métis de langue française restaient indifférents, le succès des Féniens était assuré. Ces braves gens, si bafoués, si maltraités, s'organisèrent militairement sous la conduite de Riel et de Lépine, revenus au milieu d'eux, et offrirent leurs services au lieutenant-gouverneur. Un certain nombre d'entre eux furent envoyés à la rencontre des envahisseurs, qui, voyant l'attitude des Métis, renoncèrent à leur dessein. " Si les Métis avaient agi différemment, je ne crois pas que la province fût maintenant en notre pouvoir ", dit plus tard le lieutenant-gouverneur Archibald. Terminons par ces paroles cette page d'histoire, dont les faits ont été si souvent travestis. Le récit d'événements plus tristes va maintenant nous occuper.

Insurrection de 1885.—L'annexion des territoires du Nord-Ouest à la Confédération canadienne amena une *révolution économique* dans ces contrées. Leurs vastes solitudes commencèrent bientôt à se peupler de colons venant des autres parties du Canada et de l'Europe. Les immigrants se dirigeaient surtout vers le Manitoba. Les Métis de cette province, d'abord persécutés, comme nous l'avons dit ci-dessus, eurent bientôt à souffrir de la pauvreté.

1 "Some of the immigrants from Ontario shared the feelings of the disbanded volunteers, and acted in concert with them."—Le lieutenant-gouverneur Archibald.

Le bison s'éloignait à mesure que se peuplait le pays. Et les Métis, qui jusque-là avaient vécu en partie de la chasse, ne pouvaient tout d'un coup devenir exclusivement agriculteurs. Il leur devenait donc pratiquement impossible de subsister au milieu des étrangers dont se remplissaient leurs parages. Cherchant plus d'espace et de liberté, ils *émigrèrent* et allèrent s'installer sur les bords de la Saskatchewan.

Mais là aussi la marée montante de la colonisation ne tarda pas à les atteindre. Le bison, soutien des Peaux-Rouges et des Métis, disparut complètement. Le gouvernement fédéral, responsable de cet état de choses, parqua les Indiens sur des réserves[1], et, en retour de leur droit au sol, que ceux-ci lui cédaient, il ne leur procura qu'une subsistance presque dérisoire.

Quant aux Métis, le gouvernement leur refusa et des titres légaux pour les terres qu'ils cultivaient, et les secours auxquels ils avaient droit. La souffrance était grande, et grand aussi le mécontentement parmi les premiers occupants du sol, les anciens " rois de la prairie ". Ils réclamèrent leurs droits auprès du gouvernement fédéral pendant plusieurs années. Leurs demandes étaient appuyées par des personnages importants : missionnaires, magistrats, évêques, et par la législature du Nord-Ouest elle-même. Tout fut inutile : le gouvernement fit la sourde oreille. Il semblait même travailler sciemment à augmenter l'irritation. Ses fonctionnaires dans l'Ouest se faisaient trop souvent remarquer par leurs vices et leur dureté. " Un rude et dédaigneux *I dont ' talk French* était fréquemment l'unique réponse à des réclamation légitimes[2]." Des arpenteurs vinrent avec instruction de modifier les limites des propriétés des Métis, partageant une même ferme entre plusieurs familles et donnant à chacune des parties de fermes différentes.

Ces pauvres gens, n'entrevoyant pas de terme à leurs griefs, eurent recours à Louis Riel, qui une première fois, avait su faire respecter leurs droits. Celui-ci, retiré depuis quelques années aux États-Unis, revint au milieu de ses frères (juillet 1884). On le vit aussitôt à l'œuvre : il présida des assemblées, prononça des discours, dressa et fit signer des requêtes.

Mais, hélas ! Riel n'était plus ce qu'il avait été quinze ans auparavant. Après les événements de 1870, il fut tourmenté de toute

---

1 Territoire restreint possédé en commun par une tribu indienne.

2 *Vie de Mgr Taché* par dom Benoît vol. II p. 466.

manière pour la part qu'il avait prise à la condamnation de Thomas Scott. Répudié par le gouvernement canadien, qui avait traité d'égal à égal avec l'administration dont il était alors le chef, il avait été persécuté dans ses co-nationaux, persécuté dans sa famille, traqué lui-même et poursuivi par le poignard des sicaires. Sous la tension mentale produite par cette persécution, son intelligence avait faibli. Elle succomba sous l'effet des préoccupations et du travail ardu du nouveau mouvement : en 1885, Riel était *halluciné*[1]. Tout en menant une vie de grande piété, il annonça qu'il allait chasser de l'Ouest tous les intrus, puis réformer le gouvernement de l'Église et établir le pape à Montréal ! Il conseilla d'abord la modération, puis il poussa à la révolte. Un jour, il encouragea les Métis au combat la croix à la main ; en d'autres occasions, il les empêcha de combattre alors qu'ils avaient pour eux tous les avantages stratégiques. Riel a contribué à l'insurrection des Métis ; il a contribué davantage peut-être à leur défaite.

La révolution éclata, comme nous allons le dire dans un instant, au printemps de 1885, mais elle fut loin d'être générale. Les missionnaires, notamment l'incomparable père *Lacombe*[2], réussirent à maintenir dans le sentier de la paix le plus grand nombre des Métis et des 30,000 sauvages des territoires du Nord-Ouest. Si tous s'étaient soulevés, c'en était fait de la population blanche de ces régions : seule une police d'à peu près 500 hommes à cheval devait tenir en respect les immenses prairies s'étendant du Manitoba aux montagnes Rocheuses.

---

1 Voir *Vie de Mgr Taché*, par dom Benoit, vol. II, p. 471, et *Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest canadien*, par le P. A.-G. Morice, vol. II, pp. 358 et suiv.

2 " Si les Indiens de l'ouest s'étaient joints à leurs frères de l'est et du nord, cette histoire eût eu de plus sérieux événements à enregistrer; car les *Pieds-Noirs*, *Piéganes*, *Gens-du-sang*, *Sarcis*, et *Assiniboines* étaient connus pour les tribus les plus belliqueuses et les plus cruelles des plaines. La visite du père Lacombe, à ce moment critique, et son amitié intime pour *Pied-de-Corbeau* et d'autres puissants chefs furent, à n'en pas douter, la cause principale de l'inaction de ces formidales tribus".—Begg. *Histoiry of the North-West*, vol. III, p. 237.

Albert Lacombe, né à Saint-Sulpice, comté de l'Assomption, en 1827, est décédé à l'âge de 89 ans, à Midnapare, dans l'Alberta, à l'hôpital qu'il venait d'y fonder. La carrière du vénérable missionnaire oblat, marque toute l'histoire de la civilisation dans les immenses prairies de l'Ouest canadien. A peine âgé de vingt-deux ans, on le trouve à la Rivière-Rouge où, avec succès, il se livre à l'étude des langues indiennes. Il travailla avec un soin jaloux à la formation de la race des métis qu'il défendit en plusieurs occasions auprès des autorités gouvernementales, dans la revendication de leurs droits. Il contribua puissamment au tracé du premier transcontinental, le Pacifique-Canadien, à travers les terres des sauvages, en empêchant ceux-ci de tuer les ingénieurs et les autres employés, proposés à la construction de cette voie ferrée, l'une des gloires du génie civil canadien.

Le premier coup de feu fut tiré à la fin de mars : près du *Lac-aux-Canards*, un détachement de police à cheval et de volontaires de Prince-Albert, au nombre de cent cinquante hommes, escortant un convoi de provisions, rencontra une bande d'une trentaine de Métis qui les attaqua et les repoussa, en leur faisant éprouver une perte de quinze hommes ; quatre Métis furent tués. Le succès des insurgés força la police et les volontaires à retourner à Prince-Albert. Les tribus les plus redoutables restèrent tranquilles ; les Cris seuls, s'unirent aux rebelles. Il y eut des soulèvements près de Battleford et du fort *Pitt*, parmi les chauds partisans de *Pound-Maker* et de *Gros-Ours*, chefs des sauvages, et à *Batoche*, le centre des colonies métisses. Les guerriers de *Gros-Ours*, s'aventurant sur la petite colonie du *Lac-à-la-Grenouille*, près du fort Pitt, tuèrent neuf hommes et amenèrent comme prisonniers un certain nombre de femmes et d'enfants. Les deux missionnaires de l'endroit, les pères *Fafard* et *Marchand*, y furent tués, le premier en cherchant à protéger un fonctionnaire de langue anglaise ; le second en voulant porter les secours de la religion à son confrère. Les insurgés se dirigèrent ensuite au fort Pitt, qui comprenait un groupe de maisons rustiques formant un carré pratiquement sans défense; mais la crainte de la police à cheval empêcha Gros-Ours de l'attaquer. Le commandant de la place, *Francis Dickens*—fils du célèbre romancier de ce nom—voyant l'impossibilité de faire face longtemps à l'ennemi, retira ses hommes et se sauva avec eux à *Battleford*, par la rivière Saskatchewan.

Mis au courant de ces faits, le gouvernement d'Ottawa prit la détermination d'agir. Il fit appel aux milices, que l'on vit accourir de tous côtés avec un vif empressement. Les longues distances d'Ottawa à *Qu'Appelle*, environ 1600 milles, de Qu'Appelle à Batoche, 250 milles, rendirent difficiles le transport des troupes. Le mauvais état de la voie du Pacifique-Canadien augmenta la difficulté. La rive nord du lac Supérieur nécessita l'usage de traîneaux pour le transport des canons et des munitions de guerre. Malgré ces obstacles, en moins de deux mois, 3,000 hommes venus de l'est du Canada, à l'exception d'un contingent de Winnipeg, se réunirent pour faire face à l'insurrection. Le général *Middleton*, commandant en chef de la milice canadienne, arrivé à Qu'Appelle avant le gros des forces, forma promptement ses plans, et se prépara à écraser les séditieux dans tous les

centres à la fois, en prenant le chemin de fer du Pacifique-Canadien comme base de ses opérations. Trois corps expéditionnaires furent dirigés sur *Prince-Albert*, Battleford et le fort Pitt, particulièrement menacés. Middleton s'avança de Qu'Appelle à Batoche, quartier général de Riel ; le colonel *Otter*, marcha de *Swift-Current* sur *Battleford*, distant de 230 milles, et le colonel *Strange*, de *Calgary* sur *Edmonton*. Middleton, à la tête de son détachement, laissa le fort Qu'Appelle le 16 avril, et, 12 jours après, atteignit la traversée *Clarke*, sur la Saskatchewan, où il devait rencontrer le steamer *Northcote*, qui descendait la rivière, chargé des renforts et des provisions. Arrivé avant le bateau, Middleton divisa ses forces en deux parties égales, qu'il lança de chaque côté de la rivière, dans la direction de Batoche. Quelques jours après, ces deux divisions se réunirent pour entrer dans le ravin de *Fish-Creek*, où elles rencontrèrent soudainement une centaine d'insurgés commandés par *Gabriel Dumont*[1], lieutenant de Riel. Les Métis résistèrent toute une journée à des forces bien plus nombreuses que les leurs, puis se replièrent, laissant quatre morts sur le champ de bataille. Parmi les troupes canadiennes, il y avait eu dix hommes tués ou mortellement blessés.

Bientôt Middleton attaqua Batoche, où les insurgés étaient au nombre de près de trois cent cinquante. " Quatre jours durant, les Métis, conduits par Gabriel Dumont, soutinrent le feu d'un ennemi cinq fois supérieur en nombre et muni de canons et de mitrailleuses. Commencée le samedi 9 mai, l'attaque des troupes canadiennes fut repoussée vigoureusement, et il parut même d'abord que les assaillants allaient avoir à se retirer. Les Métis dirigeaient leur feu abrités dans des tranchées dont l'ingénieuse disposition frappa Middleton d'étonnement et d'admiration.... Le 12, les Métis, manquant de munitions, furent réduits à transformer en balles des cailloux et des morceaux de fer.... Une charge vigoureuse des troupes canadiennes délogea les Métis de leurs positions dans l'après-midi du 12[2]." Les insurgés étaient vaincus, après avoir fait preuve de beaucoup de courage et d'habileté. Dumont s'enfuit aux États-Unis ; Riel, au bout de trois jours, se livra à Middleton.

1 Gabriel Dumont était un Métis illettré, mais "homme dévoué, toujours prêt à rendre service, hospitalier, affable, d'un caractère loyal et franc, chasseur renommé dans tout le Nord-Ouest, voyageur capable, guerrier terrible à rencontrer, connu de toutes les tribus sauvages".—*Vie de Mgr Taché*, par dom Benoît, vol. II, p. 467.

2 P. A.-G. Morice, *Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest canadien*, vol. II. p. 374.

Pendant ce temps, le colonel Otter, parti de Swift-Current, infligeait une défaite aux Indiens à l'Anse-au-Couteau (Cutknife), près de Battleford.

Le colonel Strange, après avoir délivré Edmonton d'une attaque de la part des sauvages, descendit la branche nord de la Saskatchewan pour encercler Gros-Ours entre ses troupes et celles d'Otter, stationnées à Battleford. Le fort Pitt fut atteint par les volontaires le 24 mai. Trois jours après, la bande de Gros-Ours se groupait si fortement qu'on n'osait l'attaquer. Cependant, les Indiens, effrayés de se voir ainsi cernés par une force armée, retraitèrent, et le major *Steele* se mit à leur poursuite à travers des centaines de milles de terrains impraticables. Les séditieux furent défaits peu à peu, et Gros-Ours se rendit à la police, tandis qu'à Battleford, Pound-Maker et ses guerriers, par suite des démarches des missionnaires, déposaient les armes. Le soulèvement était ainsi réprimé.

Dans ces différents combats, les miliciens eurent trente-huit hommes de tués et cent quinze de blessés. Parmi les rebelles, il y eut vingt-neuf morts.

Riel, remis aux mains des autorités civiles, subit son procès à *Régina*. On ne lui accorda que la moitié d'un jury, dont tous les membres étaient des Anglais. Cinq experts sur six appelés à se prononcer sur son état mental, le déclarèrent irresponsable. Malgré cela et quoique habilement défendu, il fut condamné au gibet (août 1885). " A la nouvelle de cette sentence, une indignation formidable s'empara de la province de Québec, et des pétitions sans nombre furent envoyées aux autorités fédérales, demandant qu'elle fût commuée en conformité avec le désir du jury anglais[2]." Mais l'Ontario, proférant des menaces de guerre civile[3], demandait avec non moins de force l'exécution de " l'archi-rebelle[4]". Riel fut pendu (novembre 1885). Huit Indiens, trouvés coupables de meurtre, subirent la peine de

1 "Le docteur C. K. Clarke, attaché à l'asile de Toronto pour les aliénés, est une autorité sur l'aberration mentale, et son *Study of the Case of Louis Riel*, a peut-être un cachet de finalité... Il n'hésite pas à appeler l'exécution de Riel un meurtre politique dû aux passions enflammées des temps" *Review of Historical Publication Relating to Canada*, publié sous la direction de l'université de Toronto, vol. X, pp. 137, 138.

2 P. A.-G. Morin, *Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest canadien, vol.* II, p. 383.

3 Voir *Canada* par J. Castell Hopkins, p. 374.

4 "He shall hang", s'écria sir John Macdonald, "though every dog in Quebec bark in his favour." *Sir John A. Macdonald* par George R. Parkin, p. 244.

mort ; d'autres furent emprisonnés, et Pound-Maker, au nombre de ces derniers, mourut peu après.

Le parlement fédéral vota un don de $20,000 à Middleton, et accorda à chaque volontaire 320 acres de terrain dans les territoires du Nord-Ouest. L'honorable *A.-P. Caron*, ministre de la guerre, fut créé *chevalier* par l'Angleterre.

Guerre du Transvaal.—D'après les lois transvaaliennes, un étranger ne pouvait jouir de la plénitude des droits politiques qu'après un stage de sept ans dans le pays. Pour le droit de vote et l'éligibilité au premier Volksraad (Chambre-Haute) il fallait que l'uitlander (étranger) fut naturalisé depuis douze ans. Les Anglais, de leur côté, réclamaient les droits des burghers (boers). Cette question de suffrage et de naturalisation devint la cause principale de la guerre entre l'Angleterre et le Transvaal (11 octobre 1899). A la suggestion de l'opinion publique, le gouvernement canadien organisa deux contingents de volontaires : le premier, de cinquante-sept officiers et 1,224 soldats (1899) ; le second, de quarante et un officiers et 976 soldats (1900). Lord Strathcona envoya un corps de carabiniers à cheval de 537 officiers et soldats. Les volontaires canadiens se distinguèrent par leur bravoure, leurt énacité et leur habileté comme tireurs, égales à celles des Boers. Ceux qui ne trouvèrent pas la mort sous les balles ennemies ou sous le poids de la fatigue et de la maladie, revinrent en 1901. Leur retour occasionna des ovations dans les principales villes du Canada[1].

Collège militaire.—En 1876, le gouvernement canadien fonda le collège militaire de Kingston, qui devient de plus en plus florissant.

Marine militaire canadienne.—Le 16 mars 1909, des hommes d'État distingués parlèrent à la chambre des communes britanniques de l'urgence de maintenir la prépondérance de la flotte de guerre anglaise sur celle des autres nations. Leurs discours produisirent une sympathique impression dans tout l'empire.

Le 9 mars 1910, la chambre des communes du Canada étudia le projet de participation à la défense navale de l'empire et, après de vifs

---

1 Pour rappeler le souvenir des milices canadiennes qui ont pris part à la guerre du Transvaal, une statue équestre a été érigée à Montréal au square Dominion, en 1902. Ce monument, œuvre de G. W. Hill, sculpteur canadien, est un don de lord Strathcona.

débats, vota en faveur de cette mesure, sur la proposition du premier ministre, sir Wilfrid Laurier. Le parlement décida de créer et de maintenir une marine militaire.

La grande guerre.—Cette terrible hécatombe la plus sanglante dans l'histoire du monde, éclata en juillet 1914. L'Autriche et l'Allemagne déclarèrent la guerre à la Serbie, à la Russie, à la France, à la Belgique, puis à l'Angleterre. Ces derniers pays formèrent une alliance formidable contre l'ennemi commun. On vit alors la Turquie et la Bulgarie se joindre aux empires centraux, tandis que le Japon, le Portugal, l'Italie, la Roumanie et les États-Unis se rangeaient à tour de rôle du côté des alliés.

Le parlement canadien, convoqué d'urgence, s'offrit à porter secours à l'Angleterre. Le 24 septembre, 33,000 hommes comprenant plus de 2,400 Canadiens français, s'embarquaient sur trente-neuf vaisseaux. Malgré le danger imminent des sous-marins, cette imposante Armada, escortée d'une escadre de onze vaisseaux de guerre, se rendit heureusement à destination.

Le ministre canadien avait promis 500,000 hommes à l'Angleterre, mais l'enrôlement volontaire, quoique fort louable, ne put atteindre l'effectif de la promesse : cent mille hommes manquaient. Pour combler cette lacune, le fédéral passa, en dépit de la plus vive opposition, la loi de la conscription (1917).

A part les militaires mentionnés, les provinces du Canada offrirent des secours considérables en nature.

LECTURE.—*Le gouvernement des Métis.*—Les Métis, par leur supériorité sur les tribus indiennes, les dominaient, mais sans abus de force. Quelquefois à la chasse, les Indiens déclaraient la guerre aux Métis ou leur volaient des chevaux. Satisfaction était demandée. En cas de refus, la nation métisse entrait en guerre avec les malveillants. Mais il est à remarquer qu'elle ne fit jamais de luttes agressives. Les combats étaient ceux de la défense ou de la protection du droit. En retour, Dieu aidant, elle est toujours demeurée victorieuse des tribus qui l'attaquaient. Comme peuple primitif, simple, de bonne foi, placé par la Providence dans une heureuse abondance de biens et d'ailleurs sans beaucoup d'ambition, les Métis n'avaient presque pas de gouvernement. Cependant quand ils allaient à la chasse au bison, il se faisait naturellement, au milieu d'eux une organisation. Et pour maintenir l'ordre dans les rangs, ainsi que pour se tenir en garde contre les vols de chevaux et contre les attaques, ils formaient un camp régulier. Un chef était choisi, douze conseillers élus, et on y joignait un crieur public et des guides. Les soldats se groupaient par dizaine. Tout chasseur était soldat. Chaque dizaine se choisissait un capitaine.

Quand arrivait le moment de l'organisation militaire proprement dite, le chef en donnait avis : le premier soldat venu commençait par désigner celui qu'il voulait avoir pour son capitaine. Neuf de ceux qui approuvaient ce choix le suivaient. Ainsi le capitaine de chaque dizaine se trouvait-il placé à la tête de soldats d'autant mieux décidés à le suivre partout, que sa charge au-dessus d'eux était un effet de leur confiance en lui et de leur choix unanime.

La chasse au bison se faisait à cheval. C'était beau de voir des centaines de coursiers se cabrer, hennir, danser, piocher le sol de leurs pieds ambitieux, demander la bride, par leurs regards, à grands coups de tête, en faisant toutes sortes de gestes ; et ces cavaliers de premier ordre, assis avec assurance comme dans des chaises, sur leurs petites selles de cuir mou, au milieu des fleurs en rassade dont elles étaient garnies ; ayant au poignet les poignées élégantes de leurs fouets à plusieurs branches, le fusil d'une main, les rênes de l'autre, retenant la fougue de leurs chevaux, les ménageant jusqu'à ce qu'ils fussent à la portée du buffle.

Les capitaines présidaient à la course, et veillaient à ce que personne ne se lançât avant le mot d'ordre du capitaine en charge. Le mot donné, la calvalcade bondissait. Un tourbillon de poussière obéissant au commandement partait avec elle. Le buffle, en dévorant la prairie, prenait l'épouvante, pour être bientôt rejoint par les coursiers alertes. Les cavaliers entraient pêle-mêle dans la bande de bœufs sauvages et choisissant, à qui mieux mieux les animaux les plus gras, chacun tirait, tous tiraient, en tâchant de ne point se frapper les uns les autres, en prenant garde aux hommese et aux chevaux.

J'ai vu ces courses. J'y ai pris part. Elles sont terribles. L'adresse des chasseurs, leur extrême attention, et surtout la Providence, pouvaient seuls prévenir les malheurs au risque desquels ces courses avaient lieu.

De loin, c'était le grand spectacle d'une fusillade dans un nuage.

Le conseil des chasseurs faisait des règlements. On les appelait les lois de la Prairie. Le conseil était un gouvernement provisoire. C'était aussi un tribunal qui prenait connaissance des infractions aux règlements et de tous les différends qu'avaient à lui présenter les personnes du camp.

Les capitaines avec leurs soldats exécutaient les ordres et les jugements du conseil.

Dans les affaires ordinaires, le conseil agissait d'après son autorité, telle qu'elle lui avait été confiée ; mais en matière d'importance plus grande, il recourait au public et ne basait ses décisions que sur une majorité de tous les chasseurs.

C'était l'état d'un peuple neuf, mais civilisé, et jouissant d'un gouvernement à lui, sur les vraies notions de la liberté publique et sur celles de l'équité. Ce gouvernement provisoire, d'un rouage simple, qui ne se formait que pour l'intérêt général, ne supportait pas d'émoluments, s'organisait partout où s'agglomérait une caravane assez considérable et cessait d'exister avec elle ; s'organisait pareillement dans tout établissement métis où une assez grande diversité d'intérêts tendait à engendrer des difficultés, où il y avait des dangers à conjurer, des hostilités à repousser.

Les établissements métis étaient les jalons de la civilisation future. Et leurs places sont si bien choisies qu'elles deviennent partout des centres, sur lesquels l'émigration s'appuie pour coloniser et s'étendre dans toutes les directions.

Les lois de la Prairie suivaient les Métis comme les règlements des mines suivent les mineurs dans leurs exploitations.

La compagnie de la Baie-d'Hudson était environnée du gouvernement des Métis dans toutes la zône fertile. Elle n'en prenait pas ombrage. Au contraire, ses traiteurs et ses chasseurs, dans les camps, dans les hivernements, dans les établissements métis, faisaient la chasse, la traite, commerçaient sous l'autorité du Conseil de la Prairie, et sous la protection des lois métisses.

Et c'était pour elle un rempart à l'abri duquel elle était bien aise de se tenir, car il n'y a pas encore bien longtemps les Indiens étaient barbares autrement que la Puissance les a trouvés ; ils étaient nombreux, en luttes les uns avec les autres. Les partis de guerre se croisaient dans toutes les directions. Les Cris, les Pieds-Noirs, les Sioux du Minnesota, du Dakota, du Montana se disputaient le plumet de la bravoure.

Il eût été impossible à la Compagnie de se maintenir, sans avoir à faire des dépenses continuelles, nécessaires à l'entretien d'une force armée considérable.

Les Métis sont les hommes qui domptèrent ces nations sauvages par les armes et qui, ensuite, les adoucirent par les bonnes relations qu'ils entretenaient avec elles à la faveur de la paix. Ce sont eux qui mirent, au prix de leur sang, la tranquillité dans le Nord-Ouest.

Mémoires de Louis Riel, voir l'abbé G. Dugas,
le Mouvement des Métis, pages 219 et suiv.

CHAPITRE XXII

INSTRUCTION PUBLIQUE (1867-1917)

Enseignement.—Écoles du Nouveau-Brunswick.—Caraquet.—Écoles du Manitoba.—Encyclique de Léon XIII.—Écoles du Nord-Ouest.—Écoles de l'Ontario.—Les biens des Jésuites.

Enseignement.—A maintes reprises, surtout depuis la Confédération, la question des écoles souleva de vifs débats dans les chambres. Sous le spécieux prétexte de favoriser l'esprit national et de fusionner les races, les législatures des provinces autres que celle de Québec travaillèrent à établir des écoles publiques, dans lesquelles il ne serait pas question de religion, considérant cet enseignement comme appartenant à la famille et à l'Eglise. De leur côté, les catholiques s'opposèrent toujours aux écoles neutres, donnant pour raison que l'enseignement profane et l'enseignement religieux doivent marcher de pair, et que les enfants catholiques courent un grand dan-

ger de perdre leur foi par le contact continuel des élèves des sectes dissidentes. C'est pourquoi on demanda des écoles séparées pour les catholiques, comme il en existait déjà sous l'Union, dans la province de Québec—où la minorité est protestante—et dans la province de l'Ontario— où la minorité est catholique. Les difficultés surgirent surtout dans le Nouveau-Brunswick et le Manitoba.

Écoles du Nouveau-Brunswick.—Un acte inattendu de la législature du Nouveau-Brunswick mettait l'enseignement primaire sous l'administration immédiate du gouvernement, et, par le fait, prohibait du coup les écoles confessionnelles et l'enseignement religieux dans les écoles publiques (8 mai 1871). Les protestations des catholiques auprès des gouvernements provincial et fédéral, restèrent en définitive sans résultats: les belles promesses tournèrent à rien. L'affaire prit même le chemin de Londres, mais la législature provinciale fut soutenue. Alors, *King,* chef du cabinet provincial, en appela au peuple, mais seuls les comtés où les catholiques étaient en majorité élurent des députés pour l'opposition. Ne se tenant pas pour battus, les catholiques,—Acadiens courageux dans l'épreuve et Irlandais énergiques dans la lutte,—pour soutenir leur juste cause, refusèrent de payer les taxes scolaires : des prêtres même furent emprisonnés, et des émeutes jetèrent l'épouvante dans plusieurs localités. Les démarches de cinq députés catholiques auprès du conseil exécutif provincial et des pourparlers entre Mgr *Sweeney* et l'honorable M. *Boyd,* eurent pour résultat définitif un compromis, qui subsiste encore, accepté comme pis aller par les catholiques. La législature modifia les conditions établies en accordant à chaque district scolaire le droit d'être administré par trois syndics choisis par les contribuables, qui engageraient maîtres et maîtresses d'écoles, et stipuleraient avec eux un temps convenable pour l'enseignement religieux, en dehors des heures de classe réglementaires. Les membres des congrégations enseignantes étaient autorisés à subir les examens du brevet d'instituteur, sans être obligés de suivre les cours de l'école normale de Frédericton.

Caraquet.—La question des écoles du Nouveau-Brunswick provoqua des articles énergiques de la presse catholique. De plus, *T. W. Anglin,* catholique éclairé et convaincu, député fédéral du comté de *Gloucester,* fit une lutte si ardente que les contribuables de son comté s'opposèrent à la mise en vigueur de la loi.

Pour cet effet, il convoqua une assemblée à *Caraquet*, non loin de la résidence de M. *Young*, membre de l'exécutif provincial. Les Acadiens, qui y assistèrent en grand nombre afin de faire adopter les résolutions, ne se bornèrent malheureusement pas à cela ; armés de bâtons et d'armes à feu, ils se rendirent chez Young, qui était absent. Avant de se retirer, ils obligèrent sa femme à leur servir un goûter et à leur donner de l'argent. Cette échauffourée prit le caractère d'une affaire d'État. Le bruit se répandit partout qu'un district français venait de se rebeller contre le gouvernement. L'ordre fut donné à des miliciens de *Chatam* et de *Bathurst* de se rendre à Caraquet pour arrêter les prétendus insurgés. Ce détachement souleva des agitations inquiétantes sur son passage. Les Acadiens coupables se retranchèrent dans une maison comme en une forteresse, avec la ferme résolution de se défendre jusqu'à la mort, si les troupes les attaquaient. La police, qui voulut faire des perquisitions chez les insurgés, occasionna une attaque ; on tira de part et d'autre des coups de fusils, qui tuèrent un constable anglais et un Acadien. Après cette bourrasque, on arrêta vingt-quatre Acadiens, dont neuf durent comparaître devant la cour d'assises. Le premier qui subit son procès (1875) fut condamné au gibet, ce qui était peu rassurant pour les autres. Quoique la majeure partie du comté se composât d'Acadiens, pas un seul d'entre eux ne se trouvait dans le petit jury ; trois, seulement, figuraient dans le grand jury. La cause, plaidée devant la cour du banc de la reine, aboutit à faire déclarer nulles les procédures précédentes, et les neuf détenus furent élargis, même celui qui avait été condamné à la potence.

Écoles du Manitoba.—En 1870, Riel et le gouvernement provisoire obtinrent qu'il y aurait au Manitoba des écoles séparées pour catholiques et protestants[1], et que les deux langues française et anglaise seraient également officielles dans cette province. A cette époque, la majorité de la population manitobaine était catholique. Tout alla bien pour commencer. Mais quand les protestants devinrent plus nombreux que les catholiques, les choses changèrent de face. En 1890, date néfaste, sous le premier ministre *Greenway*, la législature du Manitoba se rendit tristement célèbre, en abolissant l'usage officiel de la langue française et les écoles séparées. Les catholiques, pro-

1 Voir *Histoire de l'Église catholique dans l'Ouest canadien*, par le P. A.-G. Morice, vol. III, p. 6 et *The Manitoba School Question*, par John S. Ewart, pp. 370 et 394.

fondément contristé de ce règlement, continuèrent à maintenir leurs propres écoles, tout en contribuant au soutien des écoles protestantes. Ils ne crurent pas à propos d'aller jusqu'à l'émeute, comme on avait fait au Nouveau-Brunswick ; mais, sous la conduite de leur d gne archevêque, Mgr Taché, ils s'agitèrent pour obtenir qu'on leur rendît leurs écoles. Ils adressèrent maintes requêtes au lieutenant-gouverneur et au gouverneur général ; ils multiplièrent les appels aux tribunaux : cours provinciales, cour suprême du Canada, conseil privé de la Reine. Celui-ci, en une première occasion (1892), trouva moyen de dire que la législation scolaire du Manitoba était constitutionnelle. En 1895, il déclara que les catholiques manitobains avaient des griefs très réels auxquels le parlement du Canada était tenu de faire droit, si la législature du Manitoba refusait de les faire disparaître. Celle-ci s'obstina dans son refus.

Cette question épineuse fut alors portée devant le parlement fédéral. Il est probable que *Bowell*, le premier ministre, était animé de bonnes intentions, mais les délais du gouvernement excitèrent le mécontentement des membres Canadiens français du cabinet, qui se retirèrent (1895), et ne reprirent leurs sièges—à l'exception de M. *Angers*—qu'avec l'assurance qu'on s'occuperait de l'affaire.

Bowell annonça au parlement que le tort fait aux catholiques manitobains serait redressé par un bill rectificatif, à moins que, dans le délai de six mois, la législature du Manitoba n'accordât au parti molesté les droits qu'il réclamait. Le premier ministre de la province en question, M. *Greenway*, ne s'éxécuta pas, et le gouvernement fédéral ouvrit une session tout exprès pour introduire le bill rectificatif (1896). Le deuxième jour, à la suite des discussions acerbes qui s'élevèrent, sept ministres résignèrent leurs sièges. Bowell démissionna et sir Charles Tupper forma un nouveau cabinet. La session, néanmoins, continua. Après avoir réglé les détails de ce bill, le gouvernement fédéral envoya trois représentants auprès de Greenway pour l'amener aux concessions demandées. Rien ne fut fait. Là-dessus le gouvernement fédéral introduisit au parlement un projet de loi rectificative. M. *Wilfrid Laurier*, chef de l'opposition, soutint que la loi proposée n'était pas pratique. La bataille se continua à la chambre des communes, et, comme les conservateurs ava ent perdu un temps précieux à se mettre d'accord, le parlement fut dissous avant que la loi ne pût être passée.

Les élections eurent lieu en 1896. La campagne fut agitée. Plusieurs conservateurs, persuadés que Bowell avait été sacrifié, changèrent de parti. Les libéraux, fortement unis, promirent d'amener un revirement politique. Laurier affirma que, s'il arrivait au pouvoir, il obtiendrait par des voies conciliatrices tous les droits que la minorité catholique du Manitoba pouvait attendre. Les libéraux remportèrent la victoire. Le nouveau cabinet fut formé au commencement de juillet. Deux mois après, on annonçait que des concessions avantageuses venaient d'être faites aux écoles de la minorité religieuse au Manitoba. Mais la question était loin d'être réglée d'une manière satisfaisante ; Mgr Langevin et ses diocésains poursuivirent leurs instances.

Encyclique de Léon XIII.—La question des écoles catholiques du Manitoba agita grandement le Canada. A cette occasion, plusieurs évêques se rendirent à Rome et d'autres y furent appelés. Un délégué apostolique, Mgr Merry del Val, arriva sur nos rives en 1897 pour examiner sur place la nature des faits. Après avoir entendu les autorités les plus accréditées du Québec et du Manitoba, il dressa un rapport qu'il présenta au souverain Pontife. De son côté, M. Laurier envoyait à Rome sir Charles Fitzpatrick, solliciteur général de son gouvernement, qui promit au pape de s'occuper activement de régler la question. En décembre 1897, une encyclique de Léon XIII adressée à tout l'épiscopat de la Confédération, déclarait que le règlement des écoles pour la minorité manitobaine était défectueux, imparfait et insuffisant. Reconnaissant, néanmoins, que l'énergique protestation des évêques, et les démarches faites par les hommes à la tête du gouvernement fédéral et de celui du Manitoba, avaient amené quelques modifications à la loi, il conseillait de ne pas refuser les amendements accordés par la législature, en attendant l'heureux jour où les droits seraient entièrement recouvrés.

Plus tard un *modus vivendi* fut accepté des deux parlements ainsi que des autorités ecclésiastiques. Ce pas vers la justice donnait à la minorité catholique le droit de percevoir un contribution annuelle du gouvernement, pourvu qu'il n'y eut pas d'enseignement religieux pendant la classe. Le règlement de Laurier-Greenway permettait l'enseignement du français. Le droit de choisir les livres à l'usage des élèves n'a jamais été accordé. Winnipeg n'a pas obtenu les es concessions.

Écoles du Nord-Ouest.—Les écoles catholiques et la langue française eurent dans les territoires du Nord-Ouest le même sort qu'au Manitoba, et là aussi il fallut lutter.

En 1892, sous le souffle du fanatisme qui venait d'abolir au Manitoba les écoles séparées, l'assemblée législative du Nord-Ouest adopta une législation scolaire qui poursuivait le même but que celle de la province voisine.

Dans les territoires, la persécution ne se borna pas aux écoles catholiques des blancs, elle s'efforça de gêner même l'évangélisation des sauvages par les missionnaires. Les fonctionnaires que le gouvernement maintenait dans les réserves favorisaient de toute manière les protestants et leurs écoles, tandis qu'ils accablaient les catholiques de tracasseries et d'injustices de toute sorte, les forçant même d'envoyer leurs enfants aux écoles protestantes[1].

Aujourd'hui, dans l'*Alberta* et la *Saskatchewan*, on a apporté quelque adoucissement aux lois scolaires de 1892.

Écoles de l'Ontario.—Dans l'Ontario, on n'a pas encore osé attaquer directement le catholicisme à l'école, mais on cherche à angliciser par l'enseignement les enfants de langue française. Les Canadiens français y luttent vaillamment pour la conservation de leur langue[2]. Après cent cinquante ans de loyalisme écrit avec le plus pur de son sang dans les pages glorieuses de notre histoire nationale, la race française, la première venue sur les bords pittoresque du Saint-Laurent, pour y apporter le flambeau de la civilisation et de la chrétienté, la race qui s'est aventurée dans les immenses et fertiles régions de l'Ouest, devenues le grenier du Canada, la race ouverte à tous les sentiments nobles, généreux, hospitaliers et dignes de toute admiration, a subi l'humiliation et la servitude, en récompense des sacrifices et des travaux sans nombre qu'elle s'est imposés pour le développement d'un pays que partagent aujourd'hui plusieurs nations et notamment l'Angleterre : n'est-ce pas incroyable ?

Les biens des Jésuites.—La décision la plus importante prise par la législature de Québec en 1888, fut celle qui concernait les biens des Jésuites. Le traité de Paris (1763) avait garanti aux Canadiens

1 Voir *Vie de Mgr Taché* par dom Benoît, vol. II, p. 732.

2 La même attitude, par rapport à l'enseignement du français, se manifeste au Manitoba (1916).

catholiques la permanence de leurs institutions, le libre exercice de leur religion et la conservation de leurs propriétés. A cause des services rendus sous la domination française, des terrains considérables avaient été concédés à certains ordres religieux par les rois de France et par d'autres bienfaiteurs. C'est ainsi que les Jésuites avaient reçu d'immenses propriétés, qui furent confisquées par la couronne (1800), à la mort du père Cazot, le dernier jésuite reconnu civilement au Canada, après la suppression de la compagnie. Mais en vertu des droits de l'Église sur ces biens, les évêques et le clergé protestèrent contre cette confiscation, et chaque fois que le gouvernement voulut faire usage de ces biens, il rencontra une forte opposition du côté des véritables propriétaires. La législature de Québec protesta aussi énergiquement que le clergé. Finalement, en 1888, le souverain Pontife autorisa l'honorable Mercier, premier ministre de Québec, à employer ces biens pour des fins d'éducation dans sa province, et à régler la question d'une manière définitive. Alors la législature provinciale, en retour de ces biens, qui valaient plusieurs millions, donna $400,000, qui furent partagées entre la compagnie de Jésus et différents diocèses. Elle vota, à la même occasion, $60,000 pour subventionner l'instruction publique protestante dans la province.

Au sujet du bill concernant les biens des Jésuites, les protestants du Canada manifestèrent un sentiment d'antagonisme très prononcé. " Le protestantisme agressif dans Ontario fut pris d'une rage féroce[1]." Durant la session de 1889 au parlement fédéral, le colonel O'Brien présenta une motion, appuyée par Dalton McCarthy, condamnant l'action de la législature de Québec au sujet des biens des Jésuites, et demandant le désaveu de ce bill ; mais une énergique défense fut faite par sir John Thompson, et la motion de McCarthy fut rejetée par un vote de cent dix-huit contre treize. Plus tard, les opposants intervinrent auprès du gouvernement général pour la même question, mais ils n'eurent pas plus de succès que précédemment.

LECTURE.—*Avenir moral et intellectuel des Canadiens français.*—Pour qu'une nation soit prospère il ne suffit pas qu'elle progresse du côté matériel—ce progrès seul serait d'une médiocre importance—il faut qu'elle prenne des développements sous tous les rapports.

La richesse, qui amène toujours avec elle le cortège du confort et de la jouissance, est signalée dans l'Évangile comme la plus terrible épreuve que puisse subir la vertu

---

1 J. Castell Hopkins, F. S. S. *Histoire du Canada*, édition française, p.530.

de l'homme. On ne peut dire, non plus qu'un peuple est grand et durable parce qu'il est fort énergique, ou qu'il imprime un de ces mouvements puissants qui dominent et entraînent la marche de l'humanité. Les Égyptiens, les Grecs et les Romains, qui avaient accompli cette tâche, ont cependant perdu leur splendeur pour s'éteindre aux yeux de snations; l'Europe elle-même, aujourd'hui, semble s'affaisser vers son déclin.

Les deux bases essentielles de tout progrès sont la morale et la culture intellectuelle ; si ces deux choses font défaut, non seulement un pays n'avance plus, mais il s'amoindrit et se précipite vers sa perte.

La morale règle les mœurs ; car les passions non restreintes énervent par l'insouciance et l'amour du plaisir.

L'État romain, dans tout l'éclat de sa gloire, sous Auguste, marcha vers sa décadence à cause de sa trop grande richesse, qui amena l'apathie et la dépravation des mœurs.

Outre la morale, pour qu'un peuple soit vraiment grand, il lui faut encore la culture intellectuelle. Ce développement donne l'élévation et l'ampleur, le sens esthétique, les sentiments de compréhension et de générosité, l'austère décence des mœurs.

Le matérialisme n'a jamais fondé rien de grand et de durable. Les Canadiens français, au lieu de s'absorber dans le culte du veau d'or, doivent donner leur préférence à la culture du sentiment, de la pensée et du beau. Nos croyance religieuses et la tournure d'esprit que nous tenons de nos ancêtres, nous y obligent. D'ailleurs, la vie agricole, intense chez nous, se prête plus au développement intellectuel que ne le saurait faire le commerce et l'industrie.

Depuis la cession, le clergé canadien français, sans compter les sacrifices onéreux qu'il s'est imposés, a promu avec succès la cause de l'éducation. L'université Laval de Québec, fondée par le Séminaire, et qui, aujourd'hui, a une succursale très florissante et presque indépendante à Montréal, est devenue un grand facteur au Canada par le rôle prépondérant qu'elle exerce parmi les jeunes gens destinés à former la classe dirigeante.

Tout en s'adonnant aux sciences et aux beaux-arts, il ne faut pas néanmoins négliger d'entretenir un mouvement de commerce et d'industrie en rapport avec les besoins du pays.

Sous prétexte de n'avoir point d'attache à l'argent, on ne doit point se livrer sans mesure au confort et au bien-être naturel. L'amour excessif de la jouissance et des distinctions luxueuses, entraîne à un gaspillage ruineux des forces sociales et conduit, en dépit de la noblesse des sentiments, à cette lâcheté morale qui s'accommode si mal avec le devoir, et s'incline aisément devant tous les intrigants couronnés par le succès et tous les vices consacrés par la fortune. Nous trouvons encore aujourd'hui dans un bon nombre de campagnes la simplicité des existences, la dou e fraternité des familles, l'heureuse harmonie qui réunit toute la parcisse sous la direction paternelle du curé. Ces belles coutumes rappellent ces rêves enchantés de l'âge d'or qu'on croit appartenir aux fantaisies de l'imagination et que l'on trouvait, néanmoins, chez nous en pleine vigueur, jusqu'à ces derniers temps. Il serait cependant

aussi injuste qu'impossible de prétendre que les gens des campages resteront modestes, quand leurs compatriotes des villes sembleront faire mépris de cette modestie par la recherche vaniteuse dans toutes leurs habitudes.

Qu'une belle simplicité chrétienne, pleine de bon goût, préside à la routine de la vie, et que le surplus des biens des riches soit employé à des entreprises utiles au pays : tel est, semble-t-il, l'idéal à poursuivre !

CHAPITRE XXIII

LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISE (1867-1917)

Littérature : Poésie, Histoire, Roman, Autres littératures.—Société Royale.—Journalisme.—Langue française.—Congrès de la langue française.—Beaux-Arts.

Littérature française.—Dès les premières années de la Confédération, on vit naître pour périr après une existence plus ou moins éphémère, des revues périodiques qui favorisèrent les ambitions littéraires de quelques écrivains et suscitèrent des œuvres nouvelles. On cite comme principales : l'*Opinion publique* (1870), *la Revue de Montréal* (1877), *le Canada français* (1888).

Poésie..—La poésie, tout en gardant d'abord sa forme traditionnelle, a eu quelques fervents adeptes. *Adolphe Poisson*, surnommé " le barde d'Arthabaska ", chante maints petits sujets dans des vers gracieux mais sans élans prodigieux ; *Nérée Beauchemin*, peu descriptif, révèle une âme délicate et sensible ; *William Chapman* est verbeux et rhétoricien ; son aile frôle parfois les sommets du Parnasse ; ses *Aspirations* ont été couronnées par l'Académie française ; l'abbé *Apollinaire Gingras* a écrit des poèmes et des chansons dans lesquels l'abandon familier et patriotique déborde.

La jeune école, pleine de promesses, s'inspire surtout de Verlaine, de Beaudelaire et de Rollinat. Mentionnons : *Nelligan*, *Gill*, *Lozeau*, *Desaulniers*, *Beaulieu*, *Charbonneau*, *Ferland* et *Doucet*.

Histoire.—Voici quelques noms des principaux historiens depuis la Confédération : *Benjamin Sulte*, d'une grande érudition, dont l'œuvre principale est l'*Histoire des Canadiens français*, qu'il est toujours avantageux de consulter. Mentionnons encore du même auteur : *Mélanges d'Histoire et de Littérature : Pages d'Histoire du*

Canada ; Histoire de la Milice canadienne, etc. *Louis-O. David,* plutôt panégyriste enthousiaste que biographe, auteur de l'*Union des deux Canadas,* de *Portraits,* etc. *Joseph-Edmond Roy,* historien de la *Seigneurie de Lauzon,* mine de renseignements, et de plusieurs autres ouvrages. L'abbé *Auguste Gosselin,* auteur de *Mgr de Laval* et de toute une série de biographies canadiennes attachantes. *Narcisse-Euthrope Dionne,* avide chercheur, abondamment documenté, auteur de *Jacques Cartier,* de *Champlain,* etc. *Alfred Decelles,* auteur de *Papineau, LaFontaine,* etc., en train de publier l'histoire politique de notre pays. *Thomas Chapais* a publié *Jean Talon,* couronné par l'Académie française, *Montcalm* et plusieurs autres œuvres.

Il serait trop long d'énumérer les écrivains qui ont écrit d'intéressantes et instructives monographies.

Roman.—A l'heure actuelle, le Canada compte peu de romanciers. *Laure Conan,* auteur d'*Angéline de Montbrun, à l'Œuvre et à l'Épreuve,* l'*Oublié,* couronné par l'Académie française ; ses travaux brillent par la délicatesse plutôt que par le fond. *Ernest Choquette,* auteur de *Ribaud, Claude Paysan, Carabinades,* œuvres inspirées des auteurs français. On trouve encore à mi-chemin du romantisme *Edmond Rousseau, Eugène Dick* et *Errol Bouchette.* Ce dernier, dans son volume principal, étudie la situation économique de notre pays.

Autres littératures.—*Edmond de Nevers* (1862-1906), auteur de *l'Avenir du Peuple canadien* et de *L'Ame américaine,* œuvres patriotiques bien documentées. *Napoléon Légendre,* meilleur chroniqueur qu'habile poète. *Sir Adolphe-Basil Routhier,* auteur de plusieurs ouvrages intéressants sur différents sujets et d'un roman messianique, le *Centurion :* son talent brille par l'invention et la sensibilité. *E.-Z. Massicotte* a publié : les *Monographies des plantes canadiennes ; les Cousins du député,* ainsi que des travaux historiques bien documentés. M. l'abbé *Camille Roy* a fait paraître : *Essais sur la Littérature canadienne : Nos Origines littéraires,* etc. M. l'abbé *Émile Chartier,* auteur d'un excellent volume intitulé : *Pages de combat.*

Mentionnons aussi *Ernest Myrand, Alphonse Gagnon,* le père *Louis Lalande,* S. J., les abbés *F.-X. Bourque, Elie Auclair, Victor-Alphonse Huard* et *G. Dugas.* L'abbé *Gustave Bourassa* lègue à la postérité un recueil intéressant de conférences et de discours.

Société Royale.—Pour encourager le mouvement littéraire et scientifique, le marquis de Lorne, alors qu'il était gouverneur du Canada (1878-1883), fonda la *Société Royale* (1882). Cette société comprend quatre sections : la littérature française, l'histoire, etc. ; la littérature anglaise, l'histoire, etc. ; les mathématiques, la physique et la chimie ; la géologie et la biologie. Chaque section, qui compta d'abord vingt membres, en compte à présent trente. Pour remplacer les morts ou les démissionnaires, les candidats doivent être présentés par trois membres de la société, puis être élus à la majorité des voix.

Le marquis de Lorne nomma lui-même les premiers membres de cette société ; puis par élection *J.-N. Dawson* en fut président, *P.-J.-O. Chauveau*, vice-président, et *J.-G. Bourinot*, secrétaire[1].

La réunion des membres a lieu à Ottawa, une fois par année. Les nouveaux travaux sont examinés, et les meilleurs publiés. Le travail se continue toute l'année par correspondance.

Journalisme.—Sous la Confédération, comme d'ailleurs auparavant, la presse politique a généralement subi les évolutions des partis auxquels elle était attachée.

Notre journalisme actuel est, quant au fond et surtout à la forme, supérieur à celui d'autrefois : sa prose est en voie de progrès. En général nos grands quotidiens ne s'occupent peut-être pas assez de traiter avec une compétence suffisante et sereine les questions religieuse, politiques, sociales, historiques, administratives et artistiques, qui pourraient instruire le peuple, lui donner une direction et intéresser souverainement les lecteurs.

Dans la publication des faits, il faut aussi avoir à cœur le respect et le culte de la vérité : les choses d'aujourd'hui peuvent devenir, demain, du domaine de l'histoire.

Jusqu'à présent, le manque d'abonnés a presque toujours empêché nos journaux indépendants de subsister[2].

Le rôle de la bonne presse est incontestable au point de vue des idées saines ; il l'emporte souvent sur celui d'un bon livre. En effet, pour un sou, on se procure un journal, et sans que cela paraisse aux

1 Chaque section eut aussi son président: I, J.-M. Lemoyne; II, D. Wilson; III, J. Sterry Hunt; IV, A.-R. Selwyn.

2 Nos plus anciens journaux sont : le *Halifax Gazette* (1752), Halifax ; *La Gazette* (1775), Montréal : le *Montréal Herald* (1811). Le Courrier de Saint-Hyacinthe (1853) ; *La Patrie* (1879), Montréal; *La Vérité* (1881), Québec; *La Presse* (1884), Montréal.

dépenses, on boit chaque jour à la coupe des principes vrais, honnêtes et équitables, tandis que le coût d'un livre n'est pas à la portée de toutes les bourses, et que, parfois, des longueurs désespérantes font languir, deviennent fastidieuses, et ôtent le courage d'aller jusqu'au bout.

Mais il arrive que certains journaux cultivent et exploitent le mauvais goût et les mauvaises tendances populaires, au lieu de chercher à les corriger ; leurs articles inspirés par l'esprit de parti, renferment parfois des principes faux au point de vue de l'économie sociale, quand ce n'est pas au point de vue religieux ; souvent leurs colonnes ne contiennent que des faits scabreux ou de peu d'importance. La lecture de tels journaux, en supposant même qu'elle n'occasionne pas de scandale ou une perte de temps, n'est propre qu'à fausser l'esprit et à le rendre léger et superficiel.

Abonnons-nous à une bonne feuille, lisons plutôt les articles de fond que les nouvelles, et nous verrons bientôt que sur beaucoup de questions nos idées seront redressées, et que les pièges de l'erreur, trop souvent tendus à la crédulité des honnêtes gens, ne nous prendront pas à leurs appas séduisants.

Langue française.—Les Canadiens tiennent à conserver la langue française. Les groupes nombreux disséminés dans les différentes parties des États-Unis la parlent, tâchent d'avoir des prêtres de leur nationalité, font face au fanatisme qui trop souvent s'y oppose, établissent des écoles françaises pour la perpétuer, et célèbrent chaque année la Saint-Jean-Baptiste pour réchauffer leurs sentiments patriotiques. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick, résistent également au courant d'anglicisation. Le maintien de la langue française au Canada est une véritable conquête. Cette victoire, remportée sur les Anglais après le départ de l'armée française, des seigneurs, de la bourgeoisie et du drapeau fleurdelisé, est due à l'attitude noble, fière et constante de nos ancêtres. Quelques hommes d'État, comme Murray, gouverneur général au commencement de la domination anglaise, et certains événements providentiels, ont aidé puissamment à faire reconnaître le français comme langue officielle du pays. Les tentatives des États-Unis pour s'emparer du Canada, ont forcé l'Angleterre à ne pas fouler aux pieds les droits garantis par le traité de la concession et à accorder aux Canadiens tous les privilèges d'hom-

mes libres. Sans l'attitude menaçante des États-Unis, nous aurions probablement eu à subir, comme l'Irlande, le joug onéreux de l'intolérante Albion, quand elle sent qu'elle est maîtresse absolue.

La langue française est en progrès dans la province de Québec, d'où elle déborde dans l'Ontario et autres régions limitrophes. Le français parlé au Canada n'est pas un vulgaire patois : c'est la langue forte et expressive du grand siècle, et nous devons en être glorieux. Dans son roman *Force et Faiblesse*, Paul Féval s'exprime ainsi : " On m'a dit que le français se parle assez bien à Moscou et à Saint-Pétersbourg ; mais si vous voulez entendre le vrai son de la langue de Bossuet et de Corneille, l'avis général est qu'il faut aller jusqu'au Canada, où verdit un rameau d'un vieil arbre de France. —Dans son livre *Lettres sur l'Amérique : Canada, États-Unis*, etc., Xavier Marmier, de l'Académie française, disait : " Ici (au Canada), l'on garde, dans l'usage de notre langue, cette élégance, cette sorte d'atticisme du grand siècle. Le peuple lui-même la parle assez correctement et n'a point de patois."—Rameau, dans son bel ouvrage *la France aux colonies*, a écrit : " Sur les bords du Saint-Laurent, notre langue n'a pas plus dégénéré que notre caractère." Nous avons conservé intact ce bel héritage ; c'est une pierre précieuse léguée par nos pères à leur lignée, qui, sans se détériorer, a cependant reçu quelques taches. La noblesse, plus nombreuse au Canada que dans toutes les autres colonies françaises ensemble, et, dans les couvents, l'instruction donnée aux jeunes filles devenues ensuite mères de famille, ont puissamment contribué à la conservation du doux parler français. Néanmoins, il ne faut pas conclure fatuitement que nous parlons mieux français que nos cousins de France.

Pour se rendre compte de notre langage, il faut remonter à la source, à nos ancêtres. Notre prononciation sans accent se rapproche de celle du Nord de la France. Quand on entend, dans nos campagnes, les mots *crère, fret, étret, dret, nèyer, toé, moé, mouchoé, voère*, etc., pour *croire, froid, étroit, droit, noyer, toi, moi, mouchoir, voir*, au lieu de s'écrier c'est du *canayen* tout pur, il faut plutôt dire : c'est la manière de ceux qui se piquaient de parler le beau langage au commencement du grand siècle. Dans sa fable *la Belette entrée au grenier*, LaFontaine fait rimer *fluet* avec *étroit*, ce qui prouve que l'incomparable fabuliste prononçait *étret*.

Cet et *cette* se prononçaient *st* et *ste : cthomme, stefemme ; quelque* et *quelqu'un* comme *quèque* et *quèqu'un ;* l'*r* se supprimait devant une consonne : *su lui ;* pour *notre* et *votre*, on disait *note* et *vote*. En consultant les vieux dictionnaires et les glossaires de l'époque, on trouve que certains mots sont français tout en paraissant ne pas l'être. Voici quelques exemples : *Berdasser* (faire du bruit), *chérant* (qui vend cher), *clairté* (clarté), coronel (colonel), *qu'ri* (chercher), *démancher* (démettre), *dévirer* (détourner), *écarter* (égarer), *escousse* (secousse), *tabaquière* (tabatière), *tuer* (éteindre), *saccage* (grande quantité), *butin* (bagage d'un voyageur), *moé itou* (moi aussi), *grôt âbe* (gros arbre), *berouette* (brouette), *siô* (seau), etc., etc.

Les expressions de cru canadien sont rares. Il y en a cependant de belles : *poudrerie*, neige soulevée par le vent *; bordée de neige*, expression aussi pittoresque que *poudrerie ; sucrerie*, employée pour forêt d'érables ; *montant* et *baissant* de la marée, pour *flux* et *reflux ; brunante*, pour *crépuscule*, etc. . . . .

Les anglicismes sont ce qui dépare le plus la langue française au Canada : c'est l'ignorance des termes qui nous fait tomber dans ce défaut. Par anglicisme il faut entendre certaines expressions ou tournures anglaises introduites dans le français. Ex. : faire *application* pour une position, au lieu de *demande ;* faire *apologie*, pour *présenter des excuses ;* ne vous donnez pas ce trouble, pour *cette peine ; défalcation, défalcataire*, pour *détournement de fonds ; je vous introduis* à M., pour *je vous présente ; contracteur* pour *entrepreneur ; supporter* un candidat, pour *appuyer ; pour ma part*, pour *quant à moi*, etc.

Un autre défaut à éviter c'est de donner le son grave à l'*a* aigu : *quârt, pârt*, pour *quart, part*. Cependant, il ne faut pas tomber dans l'exagération à ce sujet, et s'imaginer que tous les *a* sans accent circonflexe sont aigus. D'ordinaire les *a* suivis de *ion, tion*, sont graves : nâtion, vocâtion, etc[1].

Il faut aussi éviter de dire : j'*el l*'aime, j'*el l*'ai dit, vou*l l*'avez vu, pour : je l'aime, je l'ai dit, vous l'avez vu. On entend souvent aussi : *chakin, aukin, quelkin, importin, lindi*, pour : chacun, aucun, quelqu'un, importun, lundi. Au lieu de prononcer : *lés, més, tés, sés,*

---

1 Voir la conférence de M. J.-P. Tardivel, lue devant l'Union catholique de Montréal, le 10 mars 1901.

dites *lès, mès, tès, sès.* C'est là un point capital pour atteindre la pureté dans la diction. Essayez de dire :

Lés tièdes voluptés dés nuits mélancoliques ;

et voyez tout ce que ces deux longues enlèvent d'harmonie à ce vers, pour une oreille un peu délicate.

Ne dites pas non plus : *I* court, *eskuse, émer,* pour : *Il* court, excuse, èmer.

Toutes ces fautes, et bien d'autres, se corrigent facilement en apportant un peu d'attention.

Malheureusement la langue française—même en France—avec ses anglicismes, ses néologismes et ses termes impropres, perd chaque jour de sa netteté et de sa clarté, les deux plus précieuses de ses qualités.

Ouvrez un livre nouveau, lisez un journal, une revue, et vous verrez qu'entre deux termes, l'un ordinaire et consacré par le temps, l'autre mal bâti, lourd, barbare, disgracieux, le dernier sera préféré ; ces bizarreries passent des écrits à la conversation, et c'est ainsi que le français se déforme et que peu à peu la vieille langue se corrompt. Nous voyons, par exemple, maintenant, que *infatigable* est remplacé par *inlassable, intrépide* par *impavide, inquiétant* par *angoissant.* Au lieu de dire *résoudre* un problème, une difficulté, on dit *solutionner.* On ne court pas *comme un cerf,* mais *tel un cerf ;* on ne lit plus *dans Plutarque,* mais *chez Plutarque :* voilà autant d'expressions inconnues il y a vingt ans. Ceux qui ne les emploient pas risquent de compromettre leur réputation littéraire et de passer pour des gens vulgaires qui ne parlent pas le beau langage.

Encore un autre défaut, c'est de vouloir proscrire les *qui* et les *que* sous le spécieux prétexte qu'il rendent le style lourd, et de les remplacer par des participes présents, qui rendent la phrase molle et inconsistante.

Le remède à ces exagérations nouvelles, c'est que tout écrivain doit se persuader qu'il faut chercher de l'originalité dans le style et non dans la langue, et que comme Victor Hugo il doit dire :

Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe.

Ajoutons : respect au dictionnaire, et la formule sera complète.

Étudions les grands écrivains français pour les connaître et surtout pour les imiter, plus dans la langue que dans le style. Si nous les

possédons bien, nous verrons qu'il n'y a pas de pensée si élevée qu'elle soit, et de sentiment si délicat qu'il paraisse, qu'ils n'expriment avec une grande clarté et une extrême justesse.

N'oublions pas non plus que pour rester Canadien français, il nous faut garder notre langue et notre religion : c'est ce qu'on pourrait appeler l'âme de notre race; et les peuples pas plus que les individus ne peuvent changer d'âme sans mourir. Que de raisons, d'ailleurs, n'avons-nous pas de conserver le doux parler français ! C'est ce murmure sacré qui nous a bercés sur les genoux de notre mère, nous a appris nos prières, nous a préparés à la première communion et a frappé nos oreilles des suaves mélodies de pieux cantiques et d'airs nationaux racontant les fiers exploits de nos aïeux. C'est la langue apportée sur nos rives par nos vaillants colons, ces pionniers qui ont arraché notre sol à la forêt et ont lutté contre des obstacles difficiles à vaincre, pour donner à la société des familles nombreuses et fortes. C'est la langue parlée par nos fondateurs, nos héros, nos héroïnes, nos vierges, nos missionnaires et nos martyrs. C'est celle qui, sous nos climats farouches et salubres, a vu s'épanouir un foyer trois fois séculaire, dont la prospérité provoque l'admiration des plus grands peuples de l'univers.

D'ailleurs, c'est la langue du grand siècle littéraire de la France, qu'ont parlé avec force et délicatesse le suave Fénelon, le majestueux Bossuet, l'harmonieux Racine, l'inimitable La Fontaine, le logique Bourdaloue, le sublime Corneille, le satirique Boileau. Ce précieux héritage, sans être altéré, a été conservé comme un trésor par le brillant Chateaubriand, le lyrique Lamartine, le merveilleux Hugo, le délicat Musset[1], le polémique Veuillot et un grand nombre d'autres écrivains de génie, dignes de figurer au premier rang dans l'histoire de la littérature. Le Canada a aussi dans la langue de nos pères des noms de marque qui brillent sur son front comme des étoiles aux cieux.

Congrès de la langue française.—Le premier congrès de la langue française en Amérique se tint à Québec, en 1912. Les séances, commencées le soir de la fête nationale (24 juin), durèrent six jours. Ce magnifique congrès, dû surtout à la louable initiative de M. Adjutor Rivard[2] et de Mrg Eugène Roy[3], attira des représentants

---

1 Certaines œuvres de Lamartine, de Hugo et de Musset sont critiquables au point de vue religieux.

2 Avocat de Québec

3 Auxiliaire de Son Éminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec.

de toutes les parties du Canada et des États-Unis. L'Académie française y avait son délégué dans la personne de M. Étienne Lamy, l'un de ses membres les plus distingués. Deux autres personnages de France, vinrent aussi rehausser l'éclat des fêtes du bon parler français : M. l'abbé Thellier de Poncheville, orateur de renom, que l'on avait eu l'avantage d'admirer au congrès eucharistique de Montréal (1910) ; et M. Zidler, poète de marque, qui aime à chanter les choses canadiennes, et dont on avait déjà applaudi le talent aux fêtes du monument de Laval (1908).

Outre les trois orateurs français délà nommés, des évêques, des prêtres et des laïcs prononcèrent des discours vibrants d'éloquence, qui provoquèrent des salves d'applaudissements, ranimèrent les sentiments patriotiques et laissèrent dans les cœurs un attachement plus vrai, plus sincère et plus enthousiaste pour la langue française.

Chaque jour du congrès, il y eut dans les salles du parlement et de l'université Laval des conférences intéressantes sur les questions littéraires, scientifiques et pédagogiques.

Les séances du soir, tenues dans l'immense salle des exercices militaires, groupèrent, chaque fois, au moins 15,000 personnes.

Le jeudi (27), il y eut grand concert, sous l'habile direction de M. Joseph Vézina : on y comptait trois cents choristes et soixante-cinq instrumentistes. On exécuta des morceaux de grands maîtres. La finale de la première partie du " Paradis perdu " de Dubois captiva au plus haut point les imaginations. Des chants canadiens, harmonisés par M. le docteur Édouard Desjardins[1], de Montréal, et orchestrés par M. Joseph Vézina, produisirent un effet magique, et laissèrent les auditeurs sous le coup du charme le plus délicieux.

La note religieuse se fit sentir vivement dans toutes les séances ; il ne pouvait en être autrement, puisque notre langue a été le doux arome qui a conservé la splendeur de notre foi.

Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, appréciait comme suit le congrès de la langue française, qu'il regardait comme une *grande œuvre* et un grand *bienfait :* " Attachement inébranlable des Canadiens français à leur foi ; fidélité sans réserve au drapeau britannique ; amour de la langue des ancêtres et résolutions de l'aimer encore davantage, de l'étudier et de la mieux parler ; affir-

1 M. Edouard Desjardins a signé son travail du pseudonyme "Bon Vieux Temps."

mation d'indéniables droits dans le respect des droits des autres nationalités ; enfin, doux espoir pour l'avenir."

Beaux-arts.—Ce n'est guère qu'à partir de la Confédération que l'on voit des Canadiens s'occuper d'une manière sérieuse de la culture des beaux-arts. Trois cantatrices se sont avantageusement fait entendre en Europe : Madame *Albani*[1], qui a figuré avec éclat dans les opéras les plus réputés de nos jours ; Melle *Béatrice Lapalme*, dont le début à Paris, dans le *Cendrillon* de Massenet, a été un triomphe ; Melle *Eva Gauthier*, décorée de l'ordre de la reine du Danemark.

Parmi ceux qui ont le plus excellé dans l'art de la musique instrumentale, mentionnons : M. *Calixa Lavallée*, célèbre pianiste, décédé avant d'avoir donné toute la mesure de son talent ; MM. *Oscar Martel* et *P. Desève*, violonistes distingués ; M. *Pelletier* et Melle *Cartier*, organistes renommés. Nous avons aussi un bon compositeur musical en M. *Alexis Contant.*

Les édifices religieux des villes et des campagnes révèlent, en général, le bon goût de nos architectes. Certains monuments civils, comme les palais législatifs des différentes provinces, quelques hôtels de ville, plusieurs grands hôtels pour voyageurs, etc., par leur masse imposante et leur beauté architecturale, font honneur à ceux qui les ont élevés.

La sculpture canadienne se personnifie principalement en M. *Philippe Hébert*, à qui nous devons deux de nos plus beaux monuments commémoratifs : celui de Maisonneuve, à Montréal, et celui de Mgr de Laval, à Québec.

La peinture compte aussi des adeptes nombreux. Nommons : le *chevalier Falardeau*, qui exerça son art à Florence ; *Huot*, peintre de scènes canadiennes ; *Napoléon Bourassa*, architecte, décorateur et peintre de tableaux ; MM. *Franchère*, *Suzor-Côté*, *Saint-Charles*, *Delfosse* et *Gill.*

LECTURE.—*La langue française.* —" Seule notre langue est restée : mais sa puissance n'a pas besoin d'autre puissance. Les affirmations de jadis faussaient les problèmes, au lieu de les résoudre. L'avantage des armes et la masse de la population ne confèrent à un peuple ni droit ni moyen d'imposer son langage. Si le nom-

1 Emma Lajeunesse, née à Chambly.

bre était un titre, l'avenir du monde serait de parler chinois. Si la victoire était une maîtresse d'école, l'Europe eût parlé français sous Napoléon, car dans les territoires où il dominait, il l'enseigna d'autorité ; mais le vainqueur des rois fut tenu en échec par les enfants, qui ne voulurent pas oublier la langue apprise de leur mère. Il n'y a pas à tenter de refoulement, n'y à espérer de substitution entre les langues. Dédaigner aucune d'elles, en souhaiter la destruction, est ignorer ce que toutes répresentent de durable et de légitime. Elles sont les voix des patries, elles sont, pour chaque peuple, sa pensée sous la forme la plus naturelle à ses instincts, la synthèse de toutes les différences qui la distinguent de tous les autres peuples, la sûreté d'un rempart contre l'étranger. Tant que subsistera la diversité des races subsistera la diversité des langues. Mais les peuples, même les plus glorieux de leur autonomie, même les plus jaloux de leur qualité, ne vivent pas isolés. Ils ont besoin, fût-ce pour régler leurs conflits, de rapports les uns avec les autres. Certains intérêts sont internationaux. Enfin, il y a des vérités et des devoirs qui dominent les races, qui sont le bien ou la loi de tous les hommes. Or, pour que des hommes communiquent de peuple à peuple, pour qu'ils s'aident par les aptitudes de chaque race, à accroître le bien général, pour que le genre humain prenne conscience de son unité, il est besoin d'une langue commune. Cette langue, qui ne doit pas supprimer les langues nationales, doit s'ajouter à elles."

ÉTIENNE LAMY.

CHAPITRE XXIV

ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX (1867-1917)

Église catholique.—Cardinalat.—Mgr Ignace Bourget.—Mgr Edouard-Charles Fabre.—Diocèses érigés sous la Confédération.—Communautés religieuses.—Missions catholiques : Alaska, baie d'Hudson, le Labrador et les îles du golfe Saint-Laurent.

Église catholique.—De tout temps, et surtout sous la domination anglaise, l'Église catholique, qui compte maintenant à peu près les deux cinquièmes de la population, a imprimé le mouvement prépondérant dans l'éducation, l'agriculture, la bonne et saine politique et la loyauté envers l'Angleterre. Nous avons vu, dans la trame de de cette histoire, que le clergé catholique a puissamment contribué à paralyser l'invasion américaine (1775), à nous attacher à la couronne pendant les guerres anglo-américaines (1812-1815), à enrayer la rébellion des esprit trop turbulents (1837), à favoriser la Confédéra-

tion, devenue pour les provinces une véritable source d'expansion et de développements de toute nature.

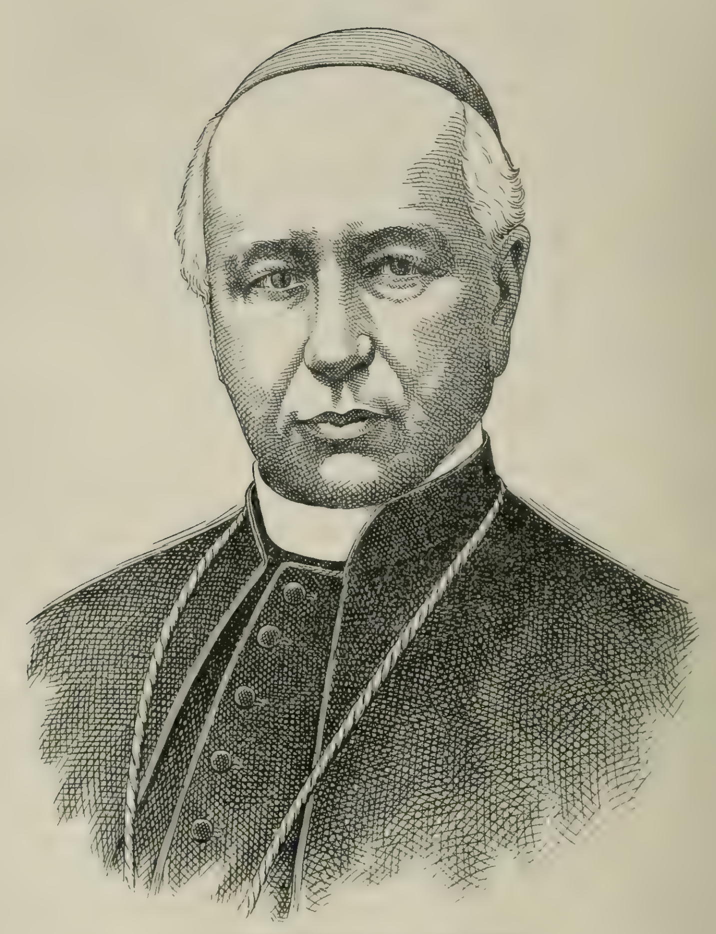
La voix de l'épiscopat s'est généralement fait entendre avec force et énergie chaque fois qu'il s'est agi de défendre nos droits, comme par exemple dans la question des biens des Jésuites, des écoles du Nouveau-Brunswick et du Manitoba.

Plusieurs délégués du Saint-Siège ont été amenés parmi nous pour étudier certaines questions politico-religieuses : Mgr Conroy (1877) ; Mgr Smeulders (1883) ; Mgr Raffæli Merry del Val (1897), aujourd'hui cardinal. A partir de cette époque, la délégation est devenue permanente et nous avons vu se succéder : Mgr *Diomède Falconio* (1899), cardinal depuis 1911 ; Mgr *Donat Sbarretti* (1902) et Mgr *Pellegrino Francesco Stagni* (1911).

Cardinalat.—Mgr Elzéar-Alexandre Taschereau, devenu archevêque de Québec à la mort de Mgr Charles-François Baillargeon (1870), fut préconisé cardinal du titre de Sainte-Marie de la Victoire, en 1886. Les fêtes cardinalices occasionnèrent de brillantes démonstrations. L'éminente dignité de *prince de l'Église* n'affecta en rien la simplicité des manières de vivre du vénérable prélat, qui s'éteignit en 1898. Il eut pour successeur Mgr *Louis-Nazaire Bégin*, deuxième évêque de Chicoutimi (1888), qui vint à Québec comme coadjuteur, en 1894. Ce dernier, à la grande joie du peuple canadien, recueillit au consistoire du 25 mai 1914, le glorieux héritage de la pourpre cardinalice de son prédécesseur.

Mgr Ignace Bourget.—Mgr Ignace Bourget, d'abord coadjuteur (1837), puis successeur (1840) de Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, mourut au Sault-au-Récollet, le 8 juin 1885. Ce digne prélat, d'une piété remarquable, érigea soixante-quinze paroisses nouvelles dans son diocèse, y introduisit une quinzaine de communautés religieuses, publia plus de trois cents mandements, fit huit voyages à Rome, où il fut décoré (1862) du titre de *citoyen noble romain*, reçut la dignité d'archevêque de Marianopolis (1876) en résignant son siège en faveur de son coadjuteur, Mgr Édouard-Charles Fabre.

Ses funérailles furent des plus pompeuses, et la piété des fidèles attribua à son intercession plusieurs guérisons regardées comme miraculeuses.



Le cardinal Taschereau (1886-1898)

Monseigneur Taschereau a été le premier Canadien honoré de la pourpre romaine " Il fut vraiment un grand et saint pontife....cherchant en toutes choses le triomphe de la justice et de la vérité."

Mgr Nazaire Bégin.

Depuis 1903, le bronze de ce grand évêque brille à droite du parvis de la cathédrale de Montréal. L'inauguration de ce monument, élevé à la mémoire de l'une des gloires les plus pures de l'Église et de l'État, occasionna des fêtes d'une solennité incomparable.

Mgr Édouard-Charles Fabre.—Mgr Fabre, particulièrement connu par son esprit conciliant, son tact et sa grande prudence, fut le premier archevêque de Montréal (1886)[1]. Il mourut (30 décembre 1896) après vingt années d'épiscopat. Tous ses diocésains pleurèrent sa perte. L'année suivante (8 août), Mgr Paul Bruchési le remplaça (1897).

Diocèses érigés sous la Confédération.—Les diocèses érigés sous la Confédération dans la province de Québec, sont ceux de Rimouski (1867), premier évêque Mgr *Jean-Pierre Langevin ;* Sherbrooke (1874), premier évêque Mgr *Antoine Racine ;* Chicoutimi (1878), premier évêque Mgr *Dominique Racine ;* Nicolet (1885), premier évêque Mgr *Elphège Gravel ;* Valleyfield (1892), premier évêque Mgr *Joseph-Médard Emard ;* Pembroke, érigé en vicariat apostolique de Pontiac (1882) puis en diocèse (1898), premier évêque Mgr *Narcisse-Zéphirin Lorrain ;* Joliette (1904), premier évêque Mgr *Joseph-Alfred Archambault ;* le vicariat apostolique du Golfe-Saint-Laurent (1905), premier évêque Mgr *Gustave Blanche,* eudiste ; le vicariat apostolique du Témiscaming (1908), premier évêque Mgr *Elie-Anicet Latulippe ;* Mont-Laurier (1913), premier évêque Mgr *François-Xavier Brunet.*

Tous ces nouveaux diocèses parlent éloquemment de l'accroissement urbain et rural de notre province.

En 1872, l'Église catholique ne comptait dans tout le Canada que onze diocèses et un vicariat apostolique. Toronto devint un siège métropolitain en 1870, et Saint-Boniface en 1871. L'année suivante, Saint-Albert, au Nord-Ouest, formait un nouveau diocèse. Comme dans la province de Québec, les sièges épiscopaux se sont multipliés dans les autres provinces du Canada.

Aujourd'hui (1912), le Canada compte huit provinces ecclésiastiques, ayant pour métropoles respectives : Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, Kingston, Halifax, Saint-Boniface, Edmonton[1],

1 En 1886, Montréal et Ottawa devinrent archevêchés, ayant pour titulaires respectifs Nosseigneurs Fabre et Duhamel.

2 L'évêché de Saint-Albert a été érigé en archevêché d'Edmonton en 1913.

Vancouver et Régina. A ces sièges métropolitains sont attachés vingt-quatre diocèses et six vicariats apostoliques.

Communautés religieuses.—Depuis 1867, on a vu plusieurs prêtres du clergé régulier quitter l'Europe pour venir fonder au Canada des maisons de leurs ordres. Les *Rédemptoristes*[1] arrivés à Québec en 1871, sont déjà répandus dans plusieurs diocèses et s'occupent de la desserte de la basilique de la bonne Sainte-Anne de Beaupré. Les *Dominicains*[2], établis à Saint-Hyacinthe en 1873, ont aujourd'hui des couvents dans nos grands centres. Les *Trappistes*[3], venus en 1881, ont des monastères à Notre-Dame-du-Lac (comté des Deux-Montagnes), et à Mistassini, dans le diocèse de Chicoutimi. Les pères de la *Compagnie de Marie*[4], arrivés à Ottawa en 1883, ont pour emploi de s'occuper de prédication, de missions, d'œuvres de charité. En 1890, on voit venir à Montréal les *Franciscains*[5], qui nous rappellent les premiers missionnaires du Canada, alors connus sous le nom de *Récollets ;* à Ottawa, les *Capucins*, appartenant aussi à la grande famille de saint François ; à Montréal, les pères du *Saint-Sacrement*[6], dont la principale occupation est l'adoration de Jésus-Hostie, exposé solennellement jour et nuit dans leur église ; dans la Nouvelle-Écosse, les *Eudistes*[7], qui sont chargés des missions du vicariat apostolique du Golfe-Saint-Laurent, et s'occupent aussi de l'enseignement dans les collèges de Rimouski et de Chicoutimi.

Mentionnons encore les *Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception*[8], arrivés à Saint-Ignace de Nominingue en 1891. Les *Missionnaires du Sacré-Cœur*[9], établis à Québec en 1900 ; les *Pères Blancs*,[10] missionnaires d'Afrique, qui ont une fondation à Québec depuis 1901, pour recruter des sujets ; les pères du *Saint-Esprit*, et du *Saint-Cœur-de-Marie*[11], installés depuis 1905, à Saint-Alexandre de Gatineau.

---

1 Congrégation fondée par saint Alphonse de Liguori (1732).

2 Ordre fondé par saint Dominique (1213).

3 Les Trappistes suivent la règle de saint Benoît (480-543)..

4 Congrégation fondée par le bienheureux Louis-Marie Grignon de Montfort (1708).

5 Ordre fondé par saint François d'Assise, au 13e siècle.

6 Congrégation fondée à Paris par le vénérable Pierre-Julien Eymard (1856).

7 Institut fondé à Caen par le vénérable Jean Eudes (1643).

8 Ancien ordre restauré par dom Adrien Gréa.

9 Congrégation fondée à Issoudun, France, par le père Jules Chevalier (1854).

10 Fondation du cardinal Lavigerie, à Alger, (1868).

11 La congrégation du Saint-Esprit fut fondée en 1703, par M. François Poullard Desplaces, du diocèse de Rennes ; celle du Saint-Cœur-de-Marie eut pour fondateur le vénérable François-Marie-Paul Libermann (1841). Sur la demande du Saint-Siège, les deux congrégations se sont réunies en 1848.



Cardinal Bégin

Sa vertu, sa science, sa prudence, sa sagesse et sa distinction l'ont fait le digne héritier de la pourpre romaine de son vénérable prédécesseur, le Cardinal Taschereau.

Sans mentionner de nouveau les frères des Écoles chrétiennes qui vinrent au Canada en 1837, rappelons que sous la confédération, le Canada a reçu aussi de France plusieurs communautés de religieux voués à l'enseignement : les frères du *Sacré-Cœur* (1872) ; les frères *Maristes* (1886) ; les frères de l'*Instruction Chrétienne* (1886) ; les frères de *Saint-Gabriel* (1888) ; les frères de la *Croix de Jésus* (1903) ; les frères de *Saint-François-Régis* (1907).

De même sont venues d'Europe ou ont pris naissance au Canada, des congrégations religieuses de femmes, parmi lesquelles les unes se vouent à l'enseignement et les autres, aux œuvres de charité ou à la vie contemplative.

Missions catholiques : *Alaska.*—L'Alaska, quoique appartenant aux États-Unis, est évangélisé par des missionnaires canadiens. Le fondateur de ces missions récentes a été Mgr *Seghers*, deuxième évêque de Vancouver, qui renonça à son siège épiscopal pour se vouer à la conversion des Indiens (1863). Ce saint prélat fut assassiné dans une de ses courses apostoliques (1887). Son peuple, qui le vénérait, pleura sa perte inopinée.

La contrée barbare et inculte de l'Alaska est aujourd'hui desservie par les Jésuites. Pendant la saison d'hiver, longue et rigoureuse, les voyages et les transports ne se font qu'au moyen de traîneaux avec attelages de chiens. Les tribus de l'Alaska et du Yukon sont nomades. On les trouve, en été, sur les côtes de l'océan et sur le bord des lacs pour s'y nourrir de pêche ; en hiver, elles vivent dans des souterrains d'où elles ne sortent qu'au printemps. Les mœurs douces et simples de ces indigènes favorisent les progrès du catholicisme. Le ministère des missionnaires est cependant entravé par la concurrence cultuelle des Russes schismatiques et des ministres protestants, peu exigeants en fait de pratiques religieuses, et qui attirent à eux des peuplades idolâtres, en leur distribuant de larges aumônes, tandis que les prêtres catholiques, pauvres et dénués de tout bien terrestre, ne peuvent leur prêter secours.

Les sœurs de Sainte-Anne se rendirent dans ces régions en 1888 ; malgré des privations de toutes sortes, elles y travaillent avec un zèle digne des apôtres à l'éducation des jeunes filles et au soin des malades.

Baie d'Hudson.—La principale mission de la baie d'Hudson se trouve au fort Albany. Les Oblats qui, depuis une quarantaine

d'années, se rendaient dans ces sombres parages pendant la belle saison, y ont une résidence fixe depuis 1892. A côté du fort, s'élève une jolie chapelle catholique, construite par la compagnie de la Baie-d'Hudson. Les sœurs Grises d'Ottawa donnent l'éducation aux jeunes filles sauvages. Cette mission se trouve dans le vicariat apostolique du Témiscaming.

Le Labrador et les îles du golfe Saint-Laurent.—Les missions du Labrador et des îles du golfe Saint-Laurent, d'abord confiées au clergé de *Rimouski*, plus tard desservies par les prêtres de *Chicoutimi*, sont évangélisées par les *Eudistes* depuis 1903. Ces contrées forment un vicariat apostolique ayant pour évêque Mgr *Gustave Blanche*, sacré en 1905. Les *Filles de Jésus*, échelonnées sur les côtes du Labrador, instruisent les enfants sauvages des nomades *Esquimaux*, *Mistassins* et *Montagnais*.

LECTURE. — *Une maison de cultivateur.* — Voyez-vous là-bas sur le versant de ce coteau, cette jolie maison qui se dessine, blanche et proprette, avec sa grange à couverture de chaume, sur la verdure tendre et chatoyante de cette belle érablière ?

C'est une maison canadienne. Du haut de son piédestal de gazon, elle sourit au grand fleuve dont la vague, où frémit sa tremblante image, vient expirer à ses pieds.

Car l'heureux propriétaire de cette demeure aime son beau grand fleuve, et il a soin de s'établir sur ses bords. Si quelquefois la triste nécessité l'oblige à s'éloigner, il s'ennuie et il a toujours hâte d'y recourir. C'est pour lui un besoin d'écouter sa grande voix, de contempler ses îles boisées et ses rives lointaines, de caresser de son regard ses eaux tantôt calmes et unies, tantôt terribles et écumantes.

L'étranger qui, ne connaissant pas "l'habitant" de nos campagnes, croirait l'assimiler au paysan de la vieille France, son ancêtre, se méprendrait étrangement.

Plus éclairé, et surtout plus religieux, il est loin de partager son état précaire.

En comparaison de celui-ci, c'est un véritable petit "prince" parfaitement indépendant sur ses soixante ou quatre-vingts arpents de terre, entourés d'une clôture de cèdre et qui lui fournissent tout ce qui lui est nécessaire pour vivre dans une honnête aisance.

Voulez-vous maintenant jeter un coup d'œil sous ce toït dont l'aspect extérieur est si riant ?

Je vais essayer de vous peindre le tableau tel que je l'ai vu maintes fois.

D'abord, en entrant dans le " tambour ", deux sceaux d'eau fraîche sur un banc de bois, et une tasse de fer-blanc accrochée à la cloison, vous invitent à vous désaltérer.

A l'intérieur, pendant que la soupe cuit sur le poêle, la mère de famille, assise près de la fenêtre dans une chaise berceuse, file tranquillement son rouet.

Un mantelet d'indienne (calicot), un jupon d'étoffe du pays et une " caline " propre sur la tête, c'est toute sa toilette.

Le dernier petit dort à ses côtés dans son "ber".

De temps en temps, elle jette un regard réjoui sur sa figure fraîche, qui, comme une rose épanouie, sort du couvre-pied d'indienne de diverses couleurs, dont les morceaux taillés en petits triangles, sont ingénieusement distribués.

Dans un coin de la pièce, l'aînée des filles, assise sur un coffre, travaille au métier (à tisser) en fredonnant une chanson.

Forte et agile, la navette vole entre ses mains ; aussi fait-elle bravement dans sa journée sept ou huit aunes de toile du pays à grand'largeur, qu'elle emploiera plus tard à faire des vêtements pour l'année qui vient.

Dans l'autre coin, à la têtê du grand lit à courtepointe blanche et à carreaux bleus, est suspendue une croix entourée de quelques images.

Cette petite branche de sapin flétrie qui couronne la croix, c'est le rameau bénit.

Deux ou trois marmots nu-pieds sur le plancher s'amusent à atteler un petit chien.

Le père accroupi près du poêle allume gravement sa pipe avec un tison ardent qu'il assujettit avec son ongle. Bonnet de laine rouge sur la tête, gilet et culotte d'étoffe grise, bottes sauvages, tel est son accoutrement.

Après le repas, il faut bien fumer une " touche " avant d'aller faire le train ou battre à la grange.

L'air de propreté et de confort qui règne dans toute la maison, le gazouillement des enfants, les chants de la jeune fille, qui se mêlent au bruit du rouet, l'apparence de santé et de bonheur qui reluit sur les visages, tout en un mot, fait naître dans l'âme le calme et la sérénité.

Si jamais, sur la route, vous étiez surpris par le froid ou la neige, allez heurter sans crainte à la porte de la famille canadienne, et vous serez reçu avec ce visage ouvert, avec cette franche cordialité que ses ancêtres lui ont transmise comme un souvenir et une relique de la vieille patrie.

Car l'antique hospitalité française, qu'on ne connaît plus guère aujourd'hui dans certaines parties de la France, semble être venue se réfugier sous le toit de l'habitant canadien.

Avec sa langue et sa religion, il a pieusement conservé ses habitudes et ses vieilles coutumes.

Le voyageur qui serait entré, il y a un siècle sous ce toit hospitalier, y aurait trouvé les mêmes mœurs et le même caractère.

L'abbé Casgrain.

CHAPITRE XXV

ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX—*Suite.* (1867-1917)

Inauguration du monument Laval, à Québec : procession de la Fête-Dieu. Dévoilement de la statue ; la Saint-Jean-Baptiste ; illuminations et feux d'artifice. —Premier concile plénier de Québec.—Congrès eucharistique de Montréal.—Chant national.

Inauguration du monument Laval, à Québec. : *procession de la Fête-Dieu.*—Les fêtes de l'inauguration du monument Laval (1908) furent précédées de la grande procession de la Fête-Dieu : ovation solennelle à Jésus-Hostie sur les rives canadiennes. Dès l'aube du jour, les flots humains dégorgeaient de toutes parts et se pressaient en haies profondes sur le bord des rues, grimpaient sur les toits, ou pénétraient dans les maisons pour se grouper aux portes et aux fenêtres, comme des grappes suspendues, afin de voir défiler le pieux et somptueux cortège eucharistique. La population québécoise : riches, pauvres, prêtres, religieux et laïques avaient rivalisé de zèle et mis tout à contribution pour les embellissements. Quel spectacle éblouissant ! Les façades magnifiques et les humbles toits des ouvriers se dérobent sous les tentures ; les rues sont pavoisées de banderolles, de guirlandes, de drapeaux et d'inscriptions ; les arcs de triomphe, brillant de milliers de lumières électriques, sont couronnés de troupes d'enfants de chœur qui lancent vers l'azur des nuages d'encens.

Vers huit heures du matin, le cortège se met en route ; les yeux ravis des spectateurs voient passer tour à tour chaque paroisse de la ville, divisée par groupes, parmi lesquels se trouvaient les congréganistes précédés de leurs bannières et portant leurs insignes distinctifs. C'est un fourmillement d'uniformes variés, galonnés d'or ou d'argent, qui miroitent comme des perles aux rayons du soleil. Des fanfares font retentir les airs de leurs notes triomphantes. Des chœurs de chant, disséminés sur le parcours, exécutent à l'envi des hymnes liturgiques. Voici l'état-major ! Les religieuses de tous les couvents, même les Ursulines et les Hospitalières, qui, en d'autres temps, ne cherchent que l'oubli derrière les grilles du cloître ; les religieux de tous les ordres, Récollets et Jésuites, qui rappellent nos premiers missionnaires

et nos martyrs ; le clergé séculier, seize évêques du Canada et des États-Unis, le délégué apostolique, puis le dais recouvrant le Roi des rois, porté par le vénérable archevêque de Québec. A la suite du dais, on voit les hommes de profession, revêtus de leurs insignes et voulant témoigner hautement qu'ils se font honneur et gloire de marcher à la suite de l'Homme-Dieu.

Dévoilement de la statue.—Le deuxième jour était caractérisé par l'imposante cérémonie du dévoilement de la statue Laval. Autour du monument, tout enguirlandé de verdure, de fleurs, de banderolles et de drapeaux, s'élevaient des estrades où les dignitaires de l'Église et de l'État, ainsi que l'élite de la population canadienne, accourue de tous les centres, figuraient avec éclat. Il était beau de voir chatoyer au soleil les croix épiscopales, les galons d'or et les casques argentés des militaires. Son Excellence le gouverneur général, lord Grey, dévoila la statue, et quand la grandiose figure de Laval se dégagea, des salves de mousqueterie et d'enthousiastes acclamations éclatèrent. Des orateurs élevèrent la voix pour proclamer hautement les vertus de celui qui fut à la fois un grand évêque et un grand patriote. Après chaque discours, six cents voix graves ou argentines, faisaient monter vers l'azur des refrains poétiques pleins d'inspiration. Des bombes lancées à une hauteur prodigieuse éclatent et laissent tomber des pluies d'étoiles aux couleurs de l'arc-en-ciel, des mitres ou des drapeaux tricolores qui se déploient gracieusement en arrivant sur la terrasse. L'hymne national *O Canada!* chanté avec enthousiasme fut comme la synthèse des sentiments patriotiques débordant de tous les cœurs. Au chant de *Dieu sauve le Roi* les 60 000 personnes se levèrent pour attester leur loyale allégeance envers la couronne britannique, à laquelle la divine Providence a confié les destinées de notre pays, qui, *né dans les lys a grandi dans les roses.*

La Saint-Jean-Baptiste.—Le troisième jour peut être appelé la fête de la patrie : c'était la grandiose démonstration de la Saint-Jean-Baptiste. Les rues avaient conservé leurs somptueux décors de la Fête-Dieu. Les élèves des écoles, des groupes de l'association de la jeunesse catholique et de nombreuses députations d'hommes, membres de la société du glorieux patron du Canada, revêtus de leurs insignes et déployant leurs drapeaux au vent, formaient la procession.

Plusieurs fanfares faisaient résonner les notes vibrantes des airs nationaux. Le spectacle le plus imposant fut la messe célébrée en plein air par le délégué apostolique[1], entouré de vingt archevêques ou évêques, de centaines de prêtres, et d'une foule immense, respectueuse et recueillie. Vers la fin du saint sacrifice, leurs Excellences lord et lady Grey entrèrent solennellement, pour assister au sermon de Mgr Roy[2], qui, par l'éloquence et la profondeur des pensées, souleva l'admiration.

Illuminations et feux d'artifice.—Chaque soir des trois jours de fête, les édifices publics, les établissements religieux, des milliers de maisons et les arcs de triomphe furent illuminés. Le coup d'œil était féerique. A la tombée de la nuit, l'apparence des décors du jour devenait tout autre. Sous les chapelets de lumières aux couleurs variées, les blasons, les couronnes et toutes les tentures prenaient un aspect merveilleux. Des pièces pyrotechniques, représentant des souvenirs historiques, et des milliers de fusées éclatant dans les airs en gerbes de lumière, ravissaient les yeux des spectateurs.

C'est ainsi que l'Église et l'État se donnèrent la main pour fêter un apôtre et un héros dont nous avons l'espoir de voir briller le nom aux diptyques d'or des autels.

Premier concile plénier de Québec.—Ce fut en 1909 qu'eut lieu le *premier concile de Québec ;* il dura du 19 septembre à la fête de la Toussaint. Cette imposante réunion de tout l'épiscopat canadien montra combien est intense chez nous la vie chrétienne et nationale.

Pendant que les travaux du concile s'élaboraient dans le silence et la discrétion, les pères se rendaient dans les diverses églises de la ville, pour faire entendre la parole apostolique aux différentes catégories de la société des fidèles.

Les manifestations extérieures se firent avec éclat et solennité. La cérémonie de clôture en fut le digne couronnement. Ce jour-là, la vieille basilique avait revêtu ses riches tentures pourprées, qui brillaient sous des milliers de feux électriques. Le spectacle le plus ravissant était celui des évêques, en chape et en mitre, et formant

1 Son Excellence Mgr Donat Sbarretti.

2 Évêque auxiliaire de l'archevêque de Québec.

une couronne étincelante d'or et de pierreries autour du représentant du Saint-Siège[1], et du successeur du vénérable de Laval[2].

Ce spectacle religieux, dont Québec était témoin trois siècles après sa fondation, se trouvait sans précédent dans les fastes de l'histoire de l'Église du Canada.

Il n'est pas téméraire d'avancer que dans cette circonstance inoubliable, Mgr de Laval dut se pencher avec amour vers les continuateurs de son œuvre dans la Nouvelle-France, et admirer la splendeur de l'arbre planté de ses mains inlassables en si bonne terre.

Congrès eucharistique de Montréal.—Le vingt et unième congrès eucharistique se tenait à Montréal, du 7 au 12 septembre 1910. L'éminentissime cardinal *Vincent Vannutelli* était délégué par le pape Pie X pour présider ces fêtes solennelles. L'Amérique et peut-être le monde entier, n'avait jamais eu une démonstration plus enthousiaste et plus complète de la foi catholique.

Le cardinal légat et bon nombre de personnages distingués de France et d'Angleterre s'embarquaient à Liverpool pour le Canada (26 août) sur l'*Empress of Ireland.*

De Rimouski à Québec, le délégué du pape est l'objet de véritables ovations. Des pavillons flottent partout sur les rives du Saint-Laurent et sur les toits des maisons ; les cloches, à son passage, sonnent à toute volée, et le cliquetis des armes vole au vent. Son arrivée à Québec devient l'occasion d'un triomphe. Le soleil radieux et l'atmosphère sereine permettent aux vénérables visiteurs de contemples l'immense panorama qui se déroule sous leurs yeux.

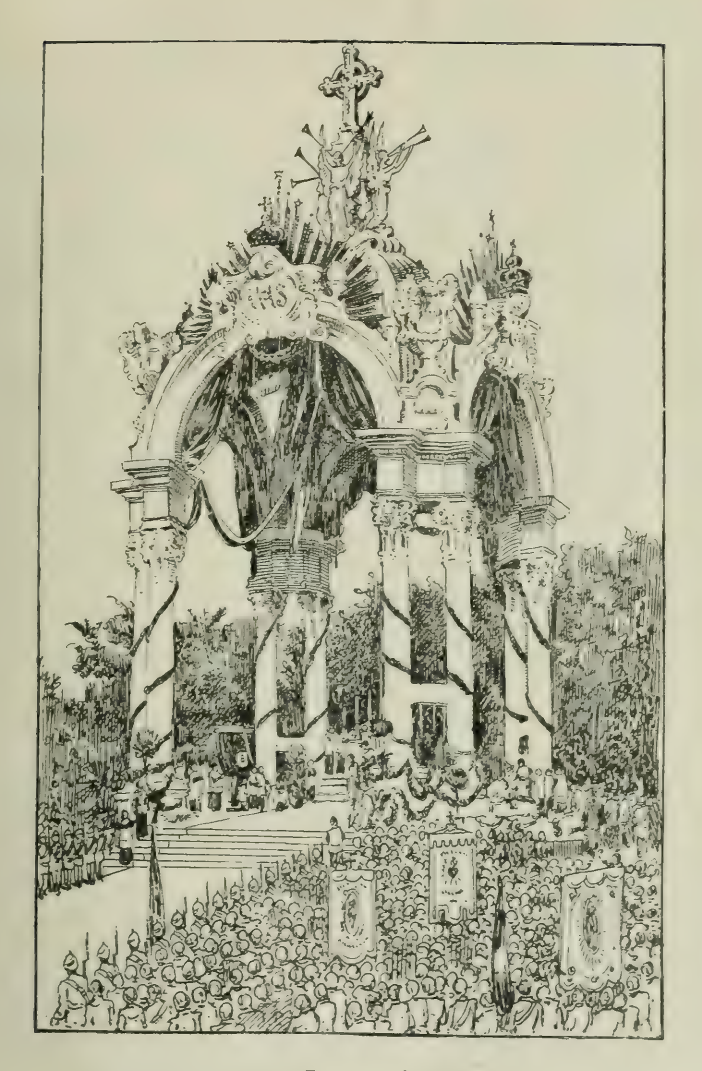
Toutes les façades des maisons sont enguirlandées ; salves d'artillerie, carillonnement des cloches, sons éclatants des fanfares et chants populaires proclament la joie partout. Les autorités ecclésiastiques et laïques saluent le représentant du pape en termes pompeux et chaleureux, et celui-ci répond éloquemment à leurs hommages sympathiques. Le légat quitte la vieille cité de Champlain pour se rendre à Montréal, et sur son passage reçoit des ovations splendides de toutes les paroisses situées sur les bords du fleuve.

C'est le 3 septembre. De gros nuages gris cachent le soleil. L'œil le plus indiscret cherche en vain un lambeau d'azur. La pluie

---

1 Son Excellence Mgr Donat Sbarretti.

2 Sa Grandeur Mgr Bégin.



Le reposoir

commence et dure, malgré notre espoir de la voir cesser. L'angélus de midi sonne ; la pluie continue. Pas un seul rayon d'or n'a paru depuis le matin. L'heure de l'arrivée du légat approche, et une pluie battante tombe toujours. La foule se rend au bord du fleuve. Les quais ont une pa ure de fête ; les drapeaux nationaux mêlent leurs flammes aux étendards du pape, et flottent à travers des guirlandes de verdure. La pluie fait rage ; qu'importe, qui donc voudrait manquer à l'arrivée de son Éminence ? Après deux heures d'anxieuse attente un bruit strident éclate ; à travers la brume épaisse, on aperçoit le *Lady Grey*, escorté de yachts parés de mille couleurs. D'enthousiastes cris : " Vive Pie X ! Vive Vannutelli ! " retentissent. Le légat apparaît en bénissant ; son éclat empourpré projette des reflets lumineux sur les milliers de personnes qui l'acclament.

Son honneur le maire Guerin[1] l'accueille au nom de la ville. Le légat est conduit en voiture de gala à l'hôtel de ville ; des vagues humaines entourent le cortège somptueux. En termes éloquents, le maire souhaite, en français et en anglais, la bienvenue au délégué du pape ; ce dernier répond d'une manière élogieuse pour Montréal, et après avoir reçu les hommages des principaux personnages présents, se rend au palais archiépiscopal. Toutes les cloches carillonnent dans les clochers, qui semblent incliner leurs flèches altières pour saluer l'illustrissime légat et dire éloquemment : " Là où est le pape, là est l'Église ! "

Du 7 au 12 ont lieu les séances du congrès, les unes en français, les autres en anglais, permettant ainsi aux membres de prendre contact avec la population catholique tout entière. Les journées du légat n'ont aucun chômage : la première amène dans l'église de Notre-Dame 15,000 ouvriers avides d'entendre sa parole ; la deuxième voit défiler devant lui, en face de la cathédrale, 25,000 enfants des écoles, qui lui jettent des fleurs en retour de sa bénédiction ; le troisième réunit 30,000 jeunes gens, délirants d'enthousiasme, qui manifestent en sa présence leurs sentiments de foi et de patriotisme ; la quatrième est témoin d'une messe en plein air au pied du mont Royal, à laquelle assistent au moins 200,000 fidèles. Mentionnons également les réunions du soir, à Notre-Dame, où les saintes espèces ayant été enlevées, l'on pouvait entendre parler alternativement nos orateurs laïques les plus éloquents et les membres du clergé.

1 M. le docteur Guérin a été fait depuis chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand.

Le 8, dans une salles de l'hôtel Windsor, un dîner officiel fut offert par le gouvernement de la province de Québec au légat, aux évêques et à diverses personnalités ; on y comptait quatre cents convives. Il y eut deux toasts : celui du légat au roi George V, et celui du premier ministre[1], au pape. Le soir de ce même jour, le gouvernement fédéral donnait également au Windsor, une réception en l'honneur du légat et des personnages distingués venus à Montréal, à l'occasion des fêtes eucharistiques. Le maire et les échevins recevaient aussi officiellement le légat à l'hôtel de ville.

Le spectacle le plus éblouissant du Congrès fut l'immense procession du Saint Sacrement.

C'est le 11 septembre. La journée est idéale : grand ciel bleu, soleil d'or et brise fraîche. Montréal a doublé sa population. De nombreuses députations arrivent des villes et des campagnes du Canada. Les États-Unis sont fièrement représentés par 30,000 hommes de New-York et 10,000 d'Albany. Avant deux heures, les rues où doit passer la procession, les balcons et les estrades élevées pour la circonstance, sont encombrés de spectateurs. Les maisons sont pavoisées, des drapeaux flottent partout et de grandioses arcs de triomphe, flamboyant d'inscriptions religieuses et patriotiques, se dressent artistement. Le pieux cortège, formé d'hommes seulement, part de Notre-Dame et s'avance majestueusement au bruit des prières, des chants, des fanfares et des cloches. C'est une interminable chaîne humaine de 100,000 figurants. On compte 3,000 prêtres et religieux. La marche tromphale se déroule depuis plus de cinq heures, quand arrivent plus de cent évêques en chape et en mitre, précédant le dais sous lequel le légat porte l'ostensoir. Gouverneurs, ministres, juges, sénateurs, députés, et autres hommes de profession suivent le Saint Sacrement. Sept heures viennent de sonner. Le soleil est caché derrière la montagne. Les étoiles s'allument tour à tour au firmament pour former à la lune une couronne de diamants. Des milliers de maisons s'embrasent de milliers de feux. Le légat gravit lentement les degrés du reposoir et y dépose Jésus-Hostie. Le canon tonne, les cloches sonnent, les fanfares résonnent, les clairons se répondent, des *Magnificat* et des *Te Deum* s'entremêlent, et un *Tantum* formidable éclate. La foule, 300,000 personnes, s'agenouille. Le légat, élevant

1 Sir Lomer Gouin.

l'ostensoir, la bénit. Un *Laudate* retentit dans les airs, et Mgr de Montréal, d'une voix vibrante d'un bonheur inexprimable, s'écrie : " Le Congrès est fini. Gloire à Dieu ! "

Chant national.—Les chansons *Vive la Canadienne* et *A la claire fontaine*, très populaires, finirent par être regardées comme nos airs nationaux. En 1880, il y eut à Québec un congrès des Canadiens français, et M. *Ernest Gagnon*[1], secrétaire du comité d'organisation, prit la louable initiative de doter le Canada d'un vrai chant national. Pour atteindre son but, il proposa à M. *Calixa Lavallée*, célèbre pianiste canadien, d'en composer la musique. Celui accepta et présenta bientôt à M. Gagnon plusieurs mélodies. L'une d'elles ayant été choisie, il restait à y adapter des paroles. L'honorable juge A.-B. Routhier, président du congrès, s'acquitta de cette tâche dans des stances pleines d'envolées patriotiques. L'éditeur fut M. Arthur Lavigne. L'heureuse et louable entreprise se trouvait alors accomplie.

Ce chant national, qui aujourd'hui a beaucoup de vogue parmi nous, fut exécuté, pour la première fois, à l'ouverture du congrès (24 juin 1880), en présence de son honneur *Théodore Robitaille*, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, de MM. *Claudio Jannet* et du comte *de Foucault*, représentants de la France, et des délégués des principaux centres canadiens et acadiens des provinces maritimes et des États-Unis. Ce chant a été traduit en anglais.

Heureux les peuples qui ont à chanter des gloires nationales comme les nôtres !

LECTURE.—*Salut au Canada*[2].—" Notre splendeur littéraire est faite de notre vigueur morale, comme notre histoire est faite du christianisme. Avec lui, notre race aura retrouvé les grandes routes de l'idéal.

Ces routes, Messieurs, nous ramènent chez vous. Vous n'avez jamais cessé de garder intactes les mœurs, la foi et la langue que vous avez reçues du passé. Elles se sont conservées ensemble dans leur pureté.

Les traditions, seul trésor que vous ayez de l'ancienne patrie dans la nouvelle, vous ont gardé la sagesse dans la volonté et l'ordre dans l'action Vous avez à accomplir une tâche immense : peupler et cultiver un continent. Vous avez compté sur la fécondité de la race, sur sa persévérance au travail, vous vivez en paix sous un

1 Auteur d'un ouvrage intitulé : "Chansons populaires du Canada."

2 Cette lecture est un fragment du brillant discours prononcé par M. Etienne Lamy, au congrès de la langue française à Québec (1912).

pouvoir d'autant plus respecté que vous ne lui demandez pas de remplacer soudain et d'autorité, les œuvres de l'effort personnel et du temps. Et vous accepez les charges de la famille disparue, et vous savez être les collaborateurs d'un grand avenir parce que vous n'avez pas oublié la foi la plus essentielle de votre race. Elle vous a appris les longs sacrifices et les longs espoirs Vous regarder n'est pas seulement pour nous une joie, mais un exemple. Vous êtes nos frères, mais mieux préservés que nous contre les expériences où s'égarent les énergies. Tandis que nous parcourions nos destinées comme l'enfant prodigue, vous êtes restés dans la maison paternelle et nous en goûtons le charme en y étant reçus par vous. Nous y voyons quelles vertus conservent une race. Vous êtes ce que nous avons été : nous apprendrons de vous à redevenir ce que vous êtes. La France en voulant se faire nouvelle, vieillit ; en ne vous détachant pas de vos traditions, vous avez perpétué votre jeunesse. Et tandis que chez nous les vivants ont fait presque œuvre de mort, vos morts vous ont transmis le secret de la vie. Et notre commune langue est plus belle dans votre bouche, parce que tout y est sain, les mots et les pensées.

Canada, petite colonie d'hier, nation d'aujourd'hui, empire de demain ; séparé de la France avant que la France se séparât de son passé, et qui as gardé la plénitude de nos traditions anciennes ; Canada, terre de fécondité, fertile en blé, fertile en hommes, fetile en avenir, qui multiplies par le travail les moissons dans tes plaines et les enfants dans tes foyers et qui, dans les solitudes immenses où se perdaient les premiers explorateurs, verras un jour ta race à l'étroit ; Canada, terre de constance qui as affermi la sagesse de tes mœurs et de tes lois sur ta foi catholique, et tiens pour ta plus précieuse liberté d'être à un Être surhumain ; Canada, qui as trouvé dans la fidélité la récompense et qui offre au monde le modèle d'une société où les vertus privées et les vertus publiques rendent hommage à Dieu ; Canada, la France t'aime, t'admire et te salue.



Carte des provinces.

APPENDICE

LA MONNAIE SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS
COURS TOURNOIS[1]

Pièces de billon ou *cuivre.*

1.—Le *denier*, valant $\frac{1}{12}$ de sou ;
2.—Le *double denier*, " $\frac{1}{6}$ de sou ;
3.—Le *liard*, " $\frac{1}{4}$ de sou ;
4.—Le *sol* ou *sou.*

Pièces d'argent.

5.—Le *quatre sols ;*
6.—Le *quart d'écu*, valant 15 sols ;
7.—L'*écu blanc* ou *louis blanc*, valant 3 livres.

Pièces d'or.

8.—Le *louis d'or*, valant 5 livres 15 sols ;
Le *double louis* " 11 " ;
Le *quadruple louis*, valant 22 livres.

Outre ces pièces, il y en eut de 2 sols, de 6 sols, etc., etc. Le sou marqué valait 24 deniers. Les pièces qui ont le plus circulé en la Nouvelle-France étaient les deniers, les doubles, les liards, les sols, les quarts d'écu et le louis d'or.

La livre[2] n'était qu'une monnaie de compte (servant à exprimer les sommes d'argent) ; il n'exista jamais de pièce de ce nom. Elle valait 20 sols, ou $\frac{1}{3}$ de louis d'argent, ou $\frac{1}{11}$ de double louis d'or. Mais le poids de ces diverses pièces diminua graduellement, et ainsi la livre désigna une quantité de plus en plus petite d'or ou d'argent.

A cause de la rareté du numéraire, la monnaie valut presque toujours, ici, un quart, un tiers de plus qu'en France.

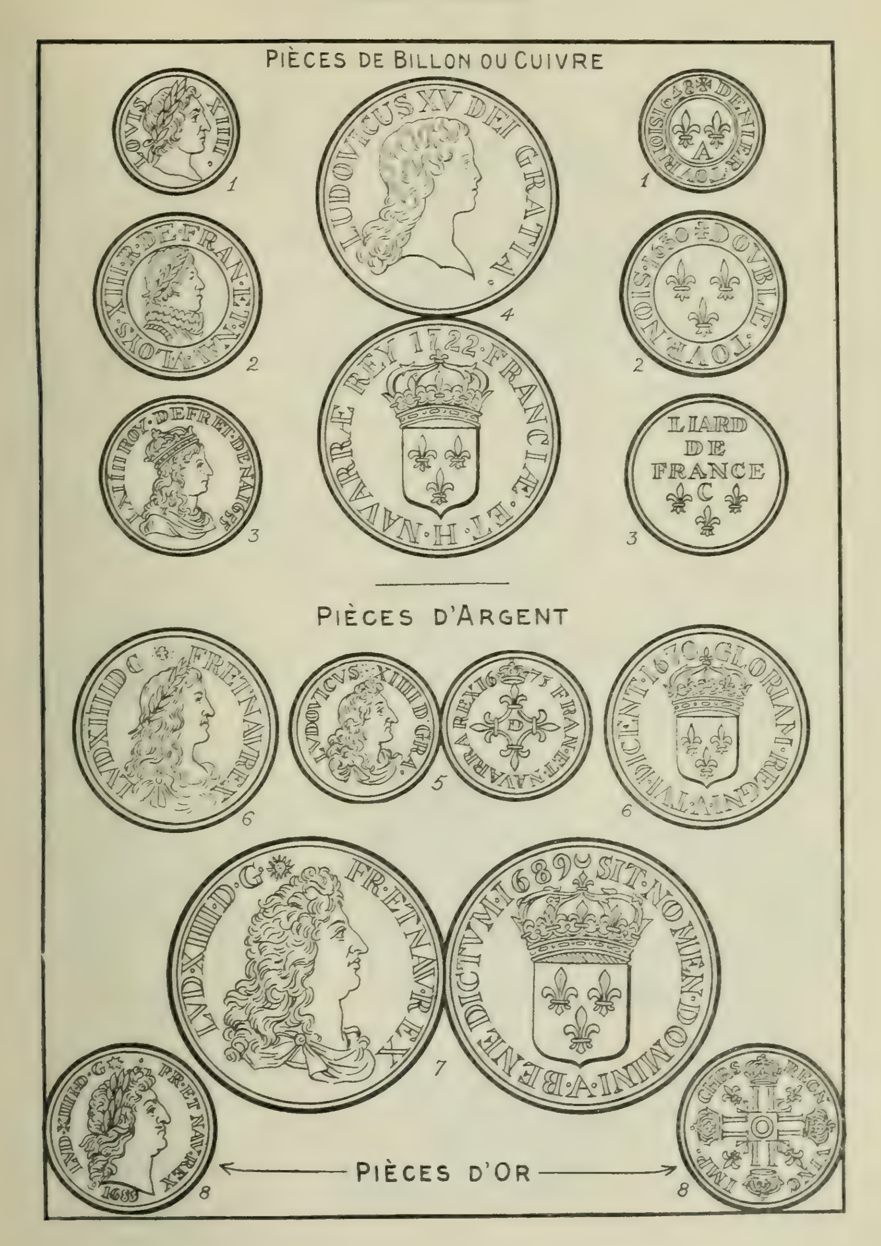
A noter également qu'un sou, à cette époque, avait presque autant de valeur que 10 cents maintenant ; c'est-à-dire qu'on achetait pour une livre ce qu'on paie aujourd'hui $1.50 et $2.00.

---

1 Se disait des monnaies frappées originairement à Tours.

2 On se servait aussi de l'expression *franc* dans le même sens, et ce dernier mot a détrôné l'autre.

La monnaie sous le régime français.
Cours tournois.



MONNAIE DE CARTE

La monnaie de carte, pour suppléer au manque de numéraire, circula à plusieurs reprises.

Les deux fac-similés ci-contre sont de 1730 et 1752. Il y avait des cartes valant 24 livres, 12 livres, 6 livres, 3 livres, 30 sols, 15 sols, 7 sols 6 deniers, que l'on distinguait par leur forme aussi bien que par le montant qui y était inscrit. Les unes étaient entières, d'autres aux angles coupés, d'autres séparées par moitié, en carré, ou avec angles coupés.

COURS MONÉTAIRE DES DÉBUTS DU RÉGIME ANGLAIS

Pièces de billon ou *cuivre.*

9.—*Halfpenny*, demi-denier, dont la valeur approximative actuelle est de 1 sou ou cent.

Pièces en argent.

10.—*Shilling*, chelin, dont la valeur actuelle est de $24\frac{1}{3}$ c. ;
11.—*Half-Crown*, demi-couronne, valant 61c.
12.—*Sixpence* ou 6 deniers, valant environ 12 sous.

Pièce en or.

13.—*Guinea*, guinée, valant $5.11.

La monnaie sous le régime français (*suite*)
et sous le régime anglais.

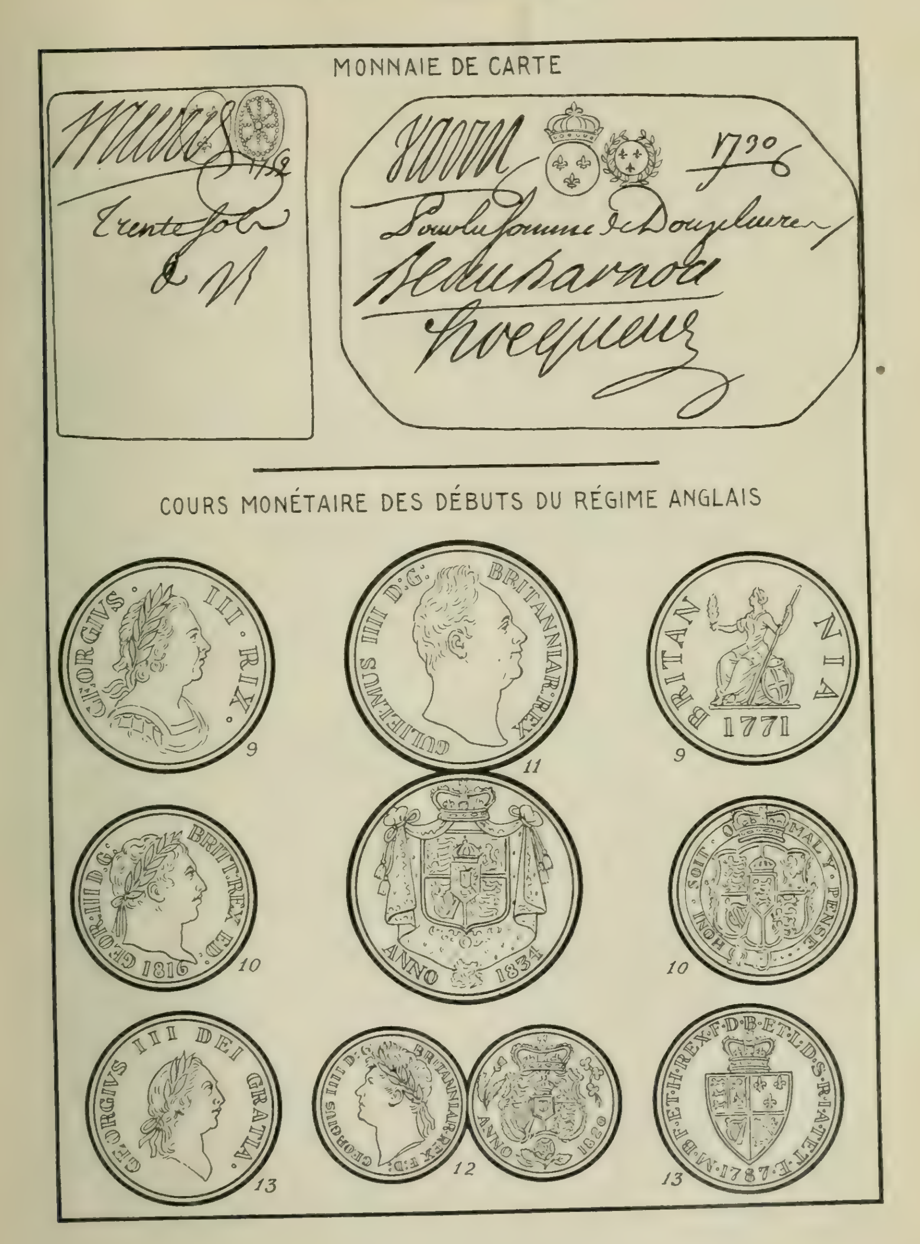


TABLE DES GRAVURES

TABLE DES CARTES HISTORIQUES

TABLE DES LECTURES HISTORIQUES



TABLE ANALYTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PÉRIODE

Voyages de découvertes et essais de colonisation

(872-1608)

PREMIÈRE ÉPOQUE

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

(1492-1534)

CHAPITRE I

LES PREMIERS DÉCOUVREURS (872-1518)

CHAPITRE II

LES CONQUÉRANTS DU NOUVEAU MONDE (1518-1538)

CHAPITRE III

LES PEUPLES DE L'AMÉRIQUE

DEUXIÈME ÉPOQUE

TENTATIVES DE LA FRANCE AU CANADA

CHAPITRE IV

DÉCOUVERTE DU CANADA (1524-1536)

CHAPITRE V

ESSAIS DE COLONISATION (1540-1614)

CHAPITRE VI

ABORIGÈNES DU CANADA

DEUXIÈME PÉRIODE

Le Canada colonie française

(1608-1760)

PREMIÈRE ÉPOQUE

PREMIERS ÉTABLISSEMENTS COLONIAUX

(1608-1663)

CHAPITRE I

FONDATION DE QUÉBEC (1608-1623)

CHAPITRE II

LES MISSIONNAIRES DU CANADA (1615-1640)

CHAPITRE III

PERTE DE LA COLONIE (1628-1629).

CHAPITRE IV

RENAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE DE QUÉBEC (1632-1639)

CHAPITRE V

VILLE-MARIE ET MISSIONS HURONNES (1640-1650)

CHAPITRE VI

LA NOUVELLE-FRANCE A LA MERCI DES IROQUOIS (1651-1660)

CHAPITRE VII

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE DU CANADA (1653-1663)

CHAPITRE VIII

ÉTAT SOCIAL (1608-1665)

DEUXIÈME ÉPOQUE

PROGRÈS.—TRENTE ANS DE GUERRE.—TRENTE ANS DE PAIX. DERNIÈRES GUERRES

CHAPITRE IX

DÉVELOPPEMENT DE LA COLONIE (1663-1682).

CHAPITRE X

GUERRE AVEC LA CONFÉDÉRATION IROQUOISE (1682-1689)

CHAPITRE XI

GUERRE AVEC LA NOUVELLE-ANGLETERRE (1689-1692)

CHAPITRE XII

BRAVOURE ET HÉROÏSME DES CANADIENS (1692-1698)

CHAPITRE XIII

LE CANDA ET LA SUCCESSION D'ESPAGNE (1698-1713).

CHAPITRE XIV

EXTENSION DES COLONIES FRANÇAISES (1714-1725)

CHAPITRE XV

PROSPÉRITÉ GÉNÉRALE (1726-1739)

CHAPITRE XVI

LOUISBOURG (1740-1749).

CHAPITRE XVII

COMMENCEMENT DE LA GUERRE DE SEPT ANS (1749-1756)

CHAPITRE XVIII

MONTCALM (1756-1758)

CHAPITRE XIX

LA LUTTE SUPRÊME (1759-1760).

CHAPITRE XX

LE CANADA COLONIE FRANÇAISE

GÉNÉRALITÉS—PROGRÈS (1608-1760)

CHAPITRE XXI

GÉNÉRALITÉS—PROGRÈS (*suite*). (1608-1760)

TROISIÈME PÉRIODE

Le Canada colonie anglaise

(1760-1917)

PREMIÈRE ÉPOQUE

LE CANADA SOUS LE GOUVERNEMENT ABSOLU

(1760-1791)

CHAPITRE I

GOUVERNEMENT MILITAIRE (1760-1774)

CHAPITRE II

GUERRE DE LA RÉVOLUTION AMÉRICAINE (1773-1784)

CHAPITRE III

LE GÉNÉRAL HALDIMAND ET LORD DORCHESTER (1777-1791)

DEUXIÈME ÉPOQUE

LE CANADA SOUS LE GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL

(1791-1841)

CHAPITRE IV

INAUGURATION DES LUTTES PARLEMENTAIRES (1791-1807)

CHAPITRE V

ADMINISTRATION DE SIR JAMES CRAIG (1807-1811).

CHAPITRE VI

GUERRE AVEC LES ÉTATS-UNIS (1811-1815)

CHAPITRE VII

PROJET D'UNION DES DEUX CANADAS (1815-1826)

CHAPITRE VIII

CRISE POLITIQUE DE 1827 (1827-1835).

CHAPITRE IX

INSURRECTION DE 1837

CHAPITRE X

SUITES DE L'INSURRECTION DE 1837 (1837-1840)

CHAPITRE XI

GÉNÉRALITÉS.—PROGRÈS (1760-1841)

TROISIÈME ÉPOQUE

LE CANADA UNITAIRE

(1841-1847)

CHAPITRE XII

L'ACTE D'UNION (1841-1846)

CHAPITRE XIII

LORD ELGIN (1846-1854)

CHAPITRE XIV

SIR EDMUND HEAD (1854-1861)

CHAPITRE XV

LORD MONCK (1861-1867)

CHAPITRE XVI

DÉVELOPPEMENT—PROGRÈS (1841-1867)

QUATRIÈME ÉPOQUE

LE CANADA FÉDÉRATIF

(1867-1917)

CHAPITRE XVII

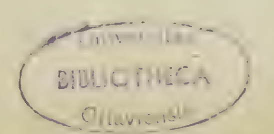
LES PROVINCES CONFÉDÉRÉES (1867-1917)

CHAPITRE XVIII

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES (1867-1917)

CHAPITRE XIX

ÉVÉNEMENTS CIVILS (1867-1917)



CHAPITRE XX

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (1867-1917)

CHAPITRE XXI

ÉVÉNEMENTS MILITAIRES (1867-1917)

CHAPITRE XXII

INSTRUCTION PUBLIQUE (1867-1917)

CHAPITRE XXIII

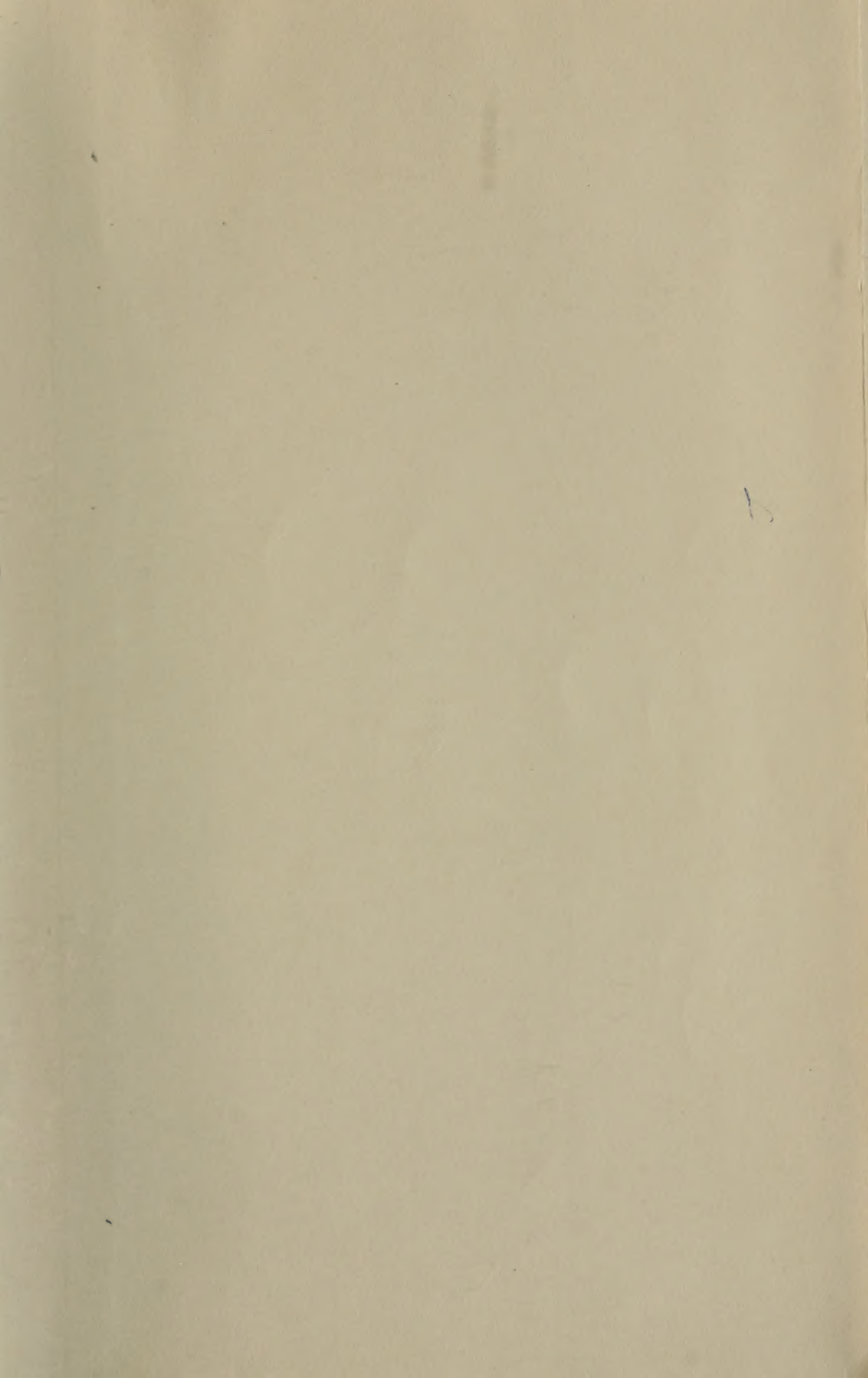
LITTÉRATURE ET LANGUE FRANÇAISE (1867-1917)

CHAPITRE XXIV

ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX (1867-1917)

CHAPITRE XXV

ÉVÉNEMENTS RELIGIEUX (Suite) (1867-1917)



CE

